

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquez la somme dépensée en 2012-2013 (et prévisions pour 2013-2014) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

---

**RÉPONSE**

Le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport assume les coûts relatifs à l'informatique et la technologie de l'information pour le compte du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis au Conseil des ministres par le ministre de l'Enseignement supérieur depuis le 31 août 2012.

---

**RÉPONSE :**

Aucun mémoire dont une partie était accessible au public depuis le 31 août 2012.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Détail des coûts de système de l'éducation de 2012-2013 et 2013-2014, ventilés par poste budgétaire et par réseau (cégeps et universités).

**RÉPONSE :**

Les crédits accordés pour le financement des coûts de système pour 2012-2013 sont :

**CÉGEPS**

Rémunération	1 405 584,0
Fonctionnement	306 769,5
Service de la dette	214 786,3
<b>Total :</b>	<b>1 927 139,8</b>

**UNIVERSITÉS**

Rémunération	2 211 629,5
Fonctionnement	482 011,6
Service de la dette	342 436,9
<b>Total :</b>	<b>3 036 078,0</b>

Les crédits accordés pour le financement des coûts de système pour 2013-2014 sont :

**CÉGEPS**

Rémunération	1 421 270,6
Fonctionnement	313 043,8
Service de la dette	219 445,9
<b>Total :</b>	<b>1 953 760,3</b>

**UNIVERSITÉS**

Rémunération	2 236 828,6
Fonctionnement	487 688,6
Service de la dette	350 170,1
<b>Total :</b>	<b>3 074 687,3</b>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION 4**

Bilan des pré-sommets et des rencontres de l'INM en vue du Sommet sur l'Enseignement supérieur.

---

**RÉPONSE**

En date du 15 janvier 2013, deux rencontres thématiques ainsi que deux forums citoyens ont été tenues :

- Rencontre thématique : La qualité de l'enseignement supérieur au Québec, Université Laval, 29 et 30 novembre 2012;
- Rencontre thématique : L'accessibilité et la participation aux études supérieures, Université du Québec à Trois-Rivières, 13 et 14 décembre 2012;
- Forum citoyen sur l'avenir de l'enseignement supérieur, Rouyn-Noranda, 12 janvier 2013;
- Forum citoyen sur l'avenir de l'enseignement supérieur, Saguenay, 12 janvier 2013.

Les rapports d'événement des deux premières rencontres thématiques se trouvent à l'annexe 1 et 2.

Des rapports d'événement sommaires ont également été produits par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) pour les deux premiers Forums citoyens, organisés par l'Institut du Nouveau Monde (INM) - voir annexe 3 et 4. Conformément au contrat de services professionnels conclu entre le MESRST et l'INM en décembre 2012, l'INM produira ultérieurement un rapport final contenant les résultats des délibérations tenues lors des quatre forums citoyens.

Rencontres à venir :

- Rencontre thématique : La gouvernance et le financement des universités, Université de Sherbrooke, 17 et 18 janvier 2013;
- Rencontre thématique : La contribution des établissements et de la recherche au développement du Québec, Université du Québec à Rimouski, 31 janvier et 1er février 2013;
- Forum citoyen sur l'avenir de l'enseignement supérieur, Gatineau 18 janvier 2013;
- Forum citoyen sur l'avenir de l'enseignement supérieur, Montréal, 2 février 2013;
- École d'hiver - spécial Sommet, Québec, 25, 26 et 27 janvier 2013.

**SOMMET sur L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**RENCONTRE SUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**RAPPORT D'ÉVÉNEMENT**

**1. CONTEXTE**

La première rencontre thématique du Sommet de l'enseignement supérieur a eu lieu les 29 et 30 novembre 2012 à Québec. Elle portait sur la qualité de l'enseignement supérieur et s'inscrit dans une démarche prévoyant quatre rencontres thématiques préparatoires menant au Sommet prévu en 2013. Pour l'occasion, des représentants et représentantes des étudiants, des établissements, des professeurs, des syndicats et de la société civile étaient réunis pour discuter de la qualité de l'enseignement supérieur. Au total, une quarantaine de partenaires ont pris part activement à l'événement. La démarche se veut ouverte et rassembleuse, axée sur la participation des acteurs du milieu de l'enseignement supérieur et de la population.

Les quatre experts ayant effectué une intervention au cours du premier événement thématique sont : M. Claude Lessard, président du Conseil supérieur de l'Éducation; M. Jean Nicolas, professeur émérite en génie à l'Université de Sherbrooke; M. Frédéric Gourdeau, professeur titulaire au département de mathématiques et de statistique à l'Université Laval; et M. Michel Lauzière, président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'universités (FQPPU), le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et la Fédération des cégeps ont également partagé leur point de vue sur la thématique.

Captée en webdiffusion, cette rencontre préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur pouvait être suivie à partir du site Web du Ministère. Environ 16 000 personnes auraient suivi en direct le déroulement de l'événement. De plus, tous les documents qui ont été déposés durant la journée ont été rendus publics sur le même site (<http://www.mesrst.gouv.qc.ca/contenus/sommet-sur-lenseignement-superieur/les-thematiques/la-qualite-de-lenseignement-superieur/>).

**2. SYNTHÈSE DES EXPOSÉS ET DES DISCUSSIONS**

On peut tirer des exposés des experts, des contributions des partenaires, des échanges en période de question et en ateliers et de la synthèse des Témoins les éléments qui suivent.

**La qualité du système actuel**

Selon les partenaires et intervenants, le système d'enseignement universitaire est de qualité, mais il est précaire et peut être amélioré. Une culture de la qualité devrait notamment être développée dans les établissements. La coopération entre les établissements devrait être encouragée, en prenant soin de ne pas éliminer une saine compétition.

La qualité part, à la base, de la communauté universitaire et plus particulièrement du rapport entre le professeur et l'étudiant, qui en sont les principaux acteurs. Comme la recherche est primordiale pour un enseignement universitaire de qualité, la pérennité de celui-ci ne peut être assurée que par un nombre suffisant de professeurs. Or, pour certains participants, les ressources professorales seraient actuellement insuffisantes pour maintenir et améliorer la qualité de l'enseignement.

**L'évaluation de la qualité**

L'évaluation de la qualité n'a de sens que lorsqu'elle prend en compte la mission des universités. Celle-ci devrait donc être clairement définie avant de s'attarder aux mécanismes d'évaluation. L'évaluation de la qualité doit composer avec des établissements pluriels. Il existe plusieurs définitions d'une université (libérale, scientifique, service public et entrepreneuriale) et chaque université est un amalgame de l'ensemble de ces définitions, à différents niveaux. C'est cet équilibre particulier de chaque établissement qui en fait sa singularité.

L'évaluation de la qualité doit se faire en fonction de l'atteinte d'objectifs, par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui puissent tenir compte de cette singularité. Si on cherche à s'inspirer des pratiques qui ont fait leur preuve ailleurs dans le monde, les critères d'évaluation doivent être à même de tenir compte des spécificités du contexte québécois et de chaque établissement.

L'évaluation de la qualité doit se faire avant tout dans l'objectif d'agir.

Si on veut que les intervenants visés par l'évaluation de la qualité en adoptent les principes et les recommandations, il faut que ceux-ci soient partie prenante au processus. Tous les acteurs de la communauté universitaire devraient être mis à contribution. Toutefois, la place que doivent prendre les partenaires externes est sujette à discussion. Un regard externe est cependant important. Les mécanismes d'évaluation gagneraient à inclure une rétroaction de différents acteurs. Aussi, un meilleur suivi des évaluations devrait être mis en place.

### 3. PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ATELIERS DE TRAVAIL

Trois aspects se dégagent plus particulièrement des discussions en atelier :

- la reprise d'un dialogue civilisé et cordial entre chacun des partenaires;
- l'effort collectif en vue de trouver des solutions ou d'amener de nouvelles propositions;
- le début d'un consensus autour de la création d'une instance indépendante au service, notamment, de la qualité de l'enseignement et de la recherche.

ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
<p><b>Quelle serait la meilleure approche pour définir la qualité de l'enseignement ?</b></p>	<p><b>Quels sont les devoirs et les responsabilités des établissements d'enseignement supérieur et quels sont les défis qui se posent à eux et à leurs partenaires pour maintenir la qualité de l'enseignement et en assurer le développement harmonieux ?</b></p>	<p><b>Quels mécanismes pourraient assurer la qualité de l'enseignement offert par les universités québécoises ?</b></p>
<p><b>Éléments de convergence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation de la qualité doit être précédée par l'exercice d'établir une (des) mission(s) claire(s) et précise(s) pour l'ensemble du réseau universitaire, mais aussi pour chaque université. Il faut ensuite définir des objectifs et décliner des indicateurs clairs et précis.</li> <li>• L'évaluation sera fonction du degré d'atteinte de ces objectifs par la mesure d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.</li> <li>• S'il est possible d'établir un processus d'assurance-qualité, il faut le faire de façon réfléchie, certes, mais il faut aussi tenir compte des résultats et donner suite aux recommandations qui en découleraient en prenant des moyens concrets et en mesurant le degré d'application des ces recommandations.</li> <li>• Si la cohérence d'un réseau est souhaitable, conserver l'autonomie des universités est de mise pour en garder également les différences de programme et les raisons d'être de chaque établissement.</li> </ul>	<p><b>Éléments de convergence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de l'enseignement supérieur au Québec est bonne, mais fragile. Elle pourrait toutefois être améliorée.</li> <li>• Tous les acteurs de la communauté universitaire ont un rôle à jouer afin de s'assurer que l'enseignement offert dans les établissements québécois soit de qualité.</li> <li>• Une culture institutionnelle de la qualité devrait être instaurée dans les établissements.</li> <li>• Les établissements d'enseignement supérieur font face à un manque de ressources (humaines, infrastructures, technologiques) qui pourrait éventuellement nuire à la qualité de l'enseignement.</li> </ul> <p><b>Éléments de divergence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous ne s'entendent pas sur le concept même de qualité.</li> <li>• Les participants ne s'entendent pas sur les mécanismes à mettre en place afin de bonifier la qualité de l'enseignement</li> <li>• La nécessité de créer un organisme indépendant d'évaluation de la qualité pour les établissements universitaires ne fait pas l'unanimité.</li> <li>• Les participants ont discuté de l'ampleur de la tâche des professeurs d'université et sur la valeur qu'ils accordent à leurs tâches d'enseignement. Ils ont notamment soulevé le besoin d'une plus grande valorisation de la part des institutions de la tâche d'enseignement des professeurs réguliers, sans toutefois convenir de quoi que ce soit à cet égard.</li> </ul>	<p><b>Éléments de convergence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On convient que la qualité repose en premier lieu sur la formation, l'ensemble du corps enseignant et les acteurs de la communauté universitaire. À cet égard, les universités offrent une formation de qualité.</li> <li>• Les mécanismes d'évaluation en place sont nombreux, mais méconnus, ils pourraient être optimisés, notamment par la rétroaction de plusieurs acteurs, et un meilleur suivi devrait être assuré.</li> <li>• La création d'un organisme indépendant, permettrait un lieu d'échange et de coopération, améliorerait la visibilité et la valorisation de l'enseignement supérieur et permettrait une vision partagée de l'université.</li> </ul> <p><b>Éléments de divergence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La pertinence de la délocalisation des campus universitaires et à la qualité de l'enseignement qui y est dispensé ne fait pas l'unanimité.</li> <li>• Sur la création d'un organisme indépendant, les participants ne s'entendent cependant pas sur la nature du mandat à confier à un éventuel organisme (coordination, conseil, etc.), sa composition (proportion de membres internes ou externes à la communauté universitaire) et sur l'étendue de ses pouvoirs (coercitifs, de recommandation).</li> </ul>

## SOMMET sur L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### RENCONTRE SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

## RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

### 1. CONTEXTE

La rencontre sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures, qui a eu lieu à Trois-Rivières les 13 et 14 décembre 2012, constitue la seconde rencontre thématique du Sommet sur l'enseignement supérieur. Il s'agissait d'un événement préparatoire qui conduira au Sommet prévu en février 2013. Comme pour la rencontre précédente, des représentants et représentantes des étudiants, des établissements, des professeurs, des syndicats et de la société civile étaient réunis pour discuter de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures, dans le cadre d'une démarche ouverte et rassembleuse. Cet événement a repris la même formule que la rencontre thématique touchant à la qualité de l'enseignement supérieur. Trois experts et huit organisations sont venus alimenter la réflexion dans le cadre de présentations d'une quinzaine de minutes et trois ateliers de travail centrés sur l'échange et le dialogue sont venus compléter ces présentations magistrales.

Les trois experts ayant effectué une intervention au cours de cette rencontre sont : Mme Éléna Laroche<sup>1</sup>, professeure à l'École des sciences de l'administration et directrice des études de la TÉLUQ; Mme Valérie Vierstraete<sup>2</sup>, professeure agrégée au département d'économie, Université de Sherbrooke; M. Pierre Fortin<sup>3</sup>, professeur émérite au département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal. Les partenaires qui ont partagé leur point de vue dans le cadre de présentations sont issus des organisations suivantes: Association des collèges privés du Québec; Association pour une solidarité syndicale étudiante; Centrale des syndicats du Québec; Confédération des syndicats nationaux; Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente; Fédération étudiante collégiale du Québec; Université du Québec.

Comme pour la première rencontre, celle-ci a été captée en webdiffusion. De plus, tous les documents qui ont été déposés durant la journée ont été rendus publics sur le même site (<http://www.mesrst.gouv.qc.ca/contenus/sommet-sur-lenseignement-superieur/les-thematiques/la-qualite-de-lenseignement-superieur/>).

### 2. SYNTHÈSE DES EXPOSÉS ET DES DISCUSSIONS

On peut tirer des exposés des experts, des contributions des partenaires, des échanges en période de questions et en ateliers et de la synthèse des Témoins les éléments qui suivent :

#### **Divergence de positions sur les droits de scolarité**

Les positions sur les droits de scolarité étaient diverses : gratuité, gel, indexation selon plusieurs scénarios, hausse. Les points de vue associés à la gratuité et au gel sont ceux ayant été le plus discutés. Chaque partie prenante défendait ses positions respectives, maintes fois mises de l'avant publiquement. Un consensus a toutefois émergé : une hausse radicale, telle que présentée par le précédent gouvernement, nuirait à l'accessibilité et s'avère non souhaitable.

#### **Nécessité de bonifier le Programme de prêts et bourses**

Plusieurs paramètres du Programme ont été critiqués, notamment le niveau de la contribution parentale et des frais de subsistance. La perception et le niveau d'endettement ont également polarisé les débats.

#### **Nécessité de maintenir ou d'améliorer l'offre de formation sur tout le territoire**

L'éloignement par rapport au lieu de formation serait un obstacle à l'accessibilité, notamment pour les étudiants de première génération et ceux à faible revenu. Ainsi, l'évolution des effectifs

<sup>1</sup> Présentation : *Réduire les contraintes actuelles liées à l'accès à l'enseignement supérieur.*

<sup>2</sup> Présentation : *Difficultés financières et persévérance aux études postsecondaires.*

<sup>3</sup> Présentation : *Accessibilité et indexation : les enjeux.*

étudiants dans les collèges en région et leur financement est une préoccupation. Au niveau universitaire, l'offre délocalisée de formation a été identifiée comme un enjeu associé à l'accessibilité, à la rétention de la population en région et au développement régional.

### Nécessité d'agir en amont sur les facteurs socioéconomiques et culturels

Il a été convenu par tous de l'importance d'agir collectivement sur les déterminants socio-économiques et culturels de l'accessibilité et de la participation, en portant une attention particulière aux populations vulnérables, et ce, dès la petite enfance. Ainsi, la réduction du décrochage scolaire au secondaire, le soutien aux personnes en situation de handicap ou ayant des troubles d'apprentissage et la valorisation des études supérieures par les parents sont quelques exemples des actions à prendre.

### 3. PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ATELIERS DE TRAVAIL

Aspects qui se dégagent plus particulièrement des discussions en atelier :

- L'éducation doit être valorisée et priorisée;
- Les programmes d'aide financière aux études, et principalement le Programme de prêts et bourses, doivent être revus et bonifiés;
- L'offre de formation en région est importante pour favoriser l'accessibilité et la participation, notamment celle des étudiants de première génération;
- Une stratégie sur l'accessibilité doit prévoir des mesures :
  - o pour les étudiants de première génération;
  - o pour les étudiants issus de milieux défavorisés.

ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
<p><b>Quels ajustements devraient être apportés au modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures?</b> Les participants s'entendent sur quelques constats pour améliorer l'accessibilité organisationnelle aux études supérieures, notamment au regard la formation continue. À ce sujet, ils considèrent qu'il importe de viser une meilleure adaptation du système d'enseignement supérieur à la réalité des étudiants adultes, notamment en formation continue et par des mécanismes de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels.</p> <p>Certains aspects, disent-ils, sont encore à discuter, telles l'adéquation formation emploi et la modulation du programme de l'AFE pour mieux répondre aux besoins des adultes.</p> <p>Sur le développement de l'offre de formation, des éléments de convergence sont mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la collaboration interordre, autant entre le secondaire et le collégial qu'entre le collégial et l'universitaire;</li> <li>• le développement de programmes DEC-BAC;</li> <li>• les profils diversifiés et les parcours atypiques des étudiants;</li> <li>• l'offre de formation à distance, tout en préservant le modèle d'enseignement traditionnel;</li> <li>• l'autonomie des collèges dans le développement de leur offre de formation;</li> <li>• la cohérence et la coordination des différents ordres d'enseignement supérieur;</li> <li>• la qualité de la formation générale collégiale.</li> </ul> <p>Enfin, relativement à l'accessibilité financière et plus particulièrement à la contribution des étudiants, les éléments de convergence sont plus</p>	<p><b>Le Québec devrait-il se fixer des objectifs précis en matière d'accessibilité, de participation et de persévérance (obtention du diplôme) pour les prochaines années?</b></p> <p>La société a un devoir de se donner des objectifs et cibles clairs et précis en tenant compte des différentes clientèles étudiantes. Il faut qu'elle se donne également les moyens pour tendre vers l'atteinte de ces objectifs. Cela passe par un meilleur encadrement des étudiants en général, mais aussi une meilleure prise en charge de ceux aux prises avec des particularités comme un handicap, des difficultés d'apprentissage, etc. Un encadrement -et donc un ajout de ressources - est souhaitable non seulement au collège ou à l'université, mais dès l'école primaire ou secondaire; cela augmente les chances de réussite et de persévérance scolaires par la suite lors du parcours au niveau supérieur. Un mot à retenir: adaptabilité (ou deux : souplesse)...</p> <p>Ensuite, la majorité des participants a reconnu que l'aide financière aux études doit être actualisée pour s'ajuster aux nouvelles réalités des étudiants, notamment en révisant un</p>	<p><b>Quels sont les défis à relever, en termes d'accessibilité et de participation aux études supérieures, afin de permettre au Québec de s'ancrer durablement dans la société du savoir?</b></p> <p>En ce qui a trait à l'accessibilité géographique, tous ont convenu qu'une meilleure coordination de l'offre de formation en région est nécessaire. Les participants ont reconnu que les universités en région jouent un rôle primordial afin de combler les besoins de formation des régions. Toutefois, les participants à cet atelier ne se sont pas entendus sur la nécessité de créer un organisme indépendant qui superviserait ou coordonnerait le développement du réseau universitaire.</p> <p>Les participants ont identifié l'implantation de mécanismes de reconnaissance des acquis et la formation continue comme étant prioritaires afin d'améliorer l'accessibilité organisationnelle aux études supérieures. Ils ont de plus discuté du développement et de l'encadrement de la formation en ligne comme moyen d'améliorer l'offre de formation en région. Aussi, la grande majorité des participants a semblé d'accord à ce que les établissements collégiaux aient accès à des enveloppes budgétaires ouvertes afin d'améliorer l'accessibilité à</p>

difficiles à dégager et demeurent en questionnement :

- l'augmentation, le gel ou l'absence de contribution financière des étudiants;
- les différents moyens pour pallier aux efforts financiers demandés aux étudiants, notamment par l'aide financière aux études et par des mesures fiscales;
- l'importance de l'endettement ou de la perception de celui-ci dans l'accès aux études et à la persévérance scolaire;

certain nombre de critères, dont celui de la contribution parentale. Les participants ont également traité des conséquences négatives de l'endettement excessif sur l'accessibilité aux études et la persévérance, sans toutefois convenir de ce qu'est un endettement excessif.

la formation continue, notamment pour les étudiants au parcours atypique.

Quant aux droits de scolarité, le débat demeure ouvert. Tandis que certains prétendent que le gel des droits, voire une abolition à moyen terme, aurait un effet de contingence sur les programmes, duquel découleraient un certain niveau de découragement et un exode vers d'autres milieux, d'autres prétendent que cette abolition favoriserait une meilleure santé financière de l'étudiant et de sa famille. L'endettement accru, la perception que l'existence de droits de scolarité rend inaccessible l'université sont quelques-uns des éléments soulevés par les parties en faveur d'une discussion sur les droits de scolarité. Quoi qu'il en soit, l'aspect des droits est l'une des multiples composantes de la dimension « accessibilité financière » et doit, de fait, être pris en considération avec un ensemble d'éléments.

MESRST, décembre 2012

Forums citoyens organisés par l'Institut du Nouveau Monde (INM)  
Rapport d'événement

Ville : Saguenay

<b>Évaluation qualitative de l'événement</b>			
<p>Environ 80 participants, principalement des étudiants (moins de 35 ans), des professeurs et des personnes (50 ans et plus) impliquées dans la région. La plupart des participants avaient lu le document de l'INM et certains y référaient.</p> <p>Les échanges étaient respectueux et de qualité. Toutefois, peu de nouveaux éléments en sont ressortis et certaines perceptions erronées, notamment au sujet de l'endettement et de l'accès aux études, ont été exprimées, comme dans les rencontres thématiques.</p> <p>Les positions généralement liées à l'ASSÉ (gratuité scolaire, salaire étudiant, abolition de la marchandisation de l'éducation) sont celles ayant été le plus souvent entendues. Il a également été question de l'importance de l'accessibilité géographique en région, du rejet ou de la réticence à l'égard de l'assurance-qualité, de l'importance de l'offre d'un système de qualité, de l'importance d'augmenter la représentation des étudiants dans la gouvernance des établissements, de diversifier les revenus des universités autrement que par les droits de scolarité en demandant une plus grande contribution de la part des entreprises et de l'importance de la contribution des établissements et de la recherche pour le développement régional.</p> <p>Dans l'ensemble, les participants ont mentionné avoir apprécié l'exercice, souhaité renouveler l'expérience et espéré que leur contribution sera utile pour le Sommet.</p>			
<b>Faits saillants des thématiques</b>			
<i>Qualité de l'enseignement supérieur</i>	<i>Accessibilité et participation aux études supérieures</i>	<i>Gouvernance et financement des universités</i>	<i>Contribution des établissements d'enseignement et de la recherche</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les administrateurs.</li> <li>- Évaluer la vie étudiante.</li> <li>- Évaluer la motivation des étudiants en début de parcours.</li> <li>- Création d'une politique de la qualité (aucun détail n'a été fourni).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de bourses d'implication offertes par les établissements.</li> <li>- Accorder la gratuité scolaire à ceux qui terminent leurs études dans les délais prévus.</li> <li>- Bonifier le Programme de prêts et bourses avec des dépenses admises qui prennent en compte la réalité des régions (ex. : frais de transport).</li> <li>- Ouverture de nouvelles universités du Québec dans d'autres régions.</li> <li>- Partage des ressources humaines et matérielles entre les établissements d'une même région pour diminuer les coûts et maintenir leur présence en région.</li> <li>- Accorder des programmes d'études exclusifs à certains établissements en région.</li> <li>- Agir en amont en offrant des activités parascolaires gratuites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation pour les membres des conseils d'administration de suivre une formation d'administrateur.</li> <li>- Diversifier les revenus grâce à une partie des redevances sur les ressources naturelles.</li> <li>- Création d'une instance indépendante, pour les collèges et les universités pour coordonner et donner les suites au Sommet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausser le nombre de recherches commandées par le gouvernement.</li> <li>- Prioriser le développement de l'esprit critique avant les besoins du marché du travail.</li> <li>- Importance des établissements pour le développement régional.</li> <li>- Arrimer l'offre de services avec les besoins de la région.</li> <li>- Miser sur le rôle culturel des établissements pour augmenter le sentiment d'appartenance des communautés.</li> <li>- Développer le concept de « ville étudiante ».</li> </ul>
<b>Autres sujets d'intérêt</b>			
<p>Aucun nouveau sujet n'a été abordé de façon spécifique.</p>			

Date : 12 janvier 2013

Équipe du contenu stratégique - Bureau du Sommet sur l'enseignement supérieur

Forums citoyens organisés par l'Institut du Nouveau Monde (INM)  
Rapport d'évènement  
Ville : Rouyn

<b>Évaluation qualitative de l'évènement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins une centaine de participants, de parts à peu près égales de professeurs, d'étudiants et de gens de la communauté. La moyenne d'âge était assez élevée, fin trentaine, ce qui reflète notamment l'âge moyen (33 ans) des étudiants de l'UQAT.</li> <li>- Les échanges ont été respectueux, francs, concrets et bien documentés. La presque totalité des interventions se voulaient pragmatiques et s'écartaient, parfois volontairement et de façon affirmée, des débats sur des principes abstraits. Ainsi il n'a pas été question de marchandisation de l'éducation ou de la « juste part » des contributions de chacun aux coûts de la formation, mais des retombées pratiques des pistes d'action discutées.</li> <li>- Une préoccupation présente au premier plan chez tous les participants était de faire une contribution qui réponde aux réalités et aux besoins particuliers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ainsi, les points qui font la force et les défis de la région : démocratisation et accessibilité des études, surtout pour les étudiants de première génération et de clientèles particulières, ont souvent été au cœur des débats.</li> <li>- Un point qui a fait consensus a été la dénonciation des compressions imposées par le gouvernement en décembre 2012. Beaucoup d'inquiétudes se sont exprimées sur ce qu'elles pourraient entraîner pour l'avenir du modèle éducatif particulier de l'Abitibi-Témiscamingue.</li> <li>- L'animation et le soutien de l'INM ont été de bonne qualité tout au long de l'évènement. Les participants ont beaucoup apprécié l'exercice et ont vivement espéré que leur contribution sera utile pour le Sommet.</li> </ul>	<p><i>Accessibilité et participation aux études supérieures</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accessibilité géographique est la forme d'accessibilité qui préoccupe le plus les participants.</li> <li>- Aussi, importance de valoriser l'enseignement supérieur et d'envoyer le message que ce n'est pas un luxe mais une nécessité.</li> <li>- La gratuité est vue favorablement par une majorité des intervenants mais plutôt comme un objectif social de long terme, pour envoyer un message social sur l'importance de l'éducation supérieure.</li> <li>- Plusieurs intervenants soulignent que des moyens additionnels éventuels serviraient mieux les besoins de la région en matière d'accessibilité en étant utilisés autrement que pour assurer la gratuité.</li> <li>- Le développement de l'UQAT est un modèle en termes de dessertes de petites localités et de régions éloignées.</li> <li>- Il faut faire plus pour augmenter la scolarisation des autochtones.</li> </ul>	<p><i>Gouvernance et financement des universités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formule de financement des universités basée sur l'effectif étudiant ne sert pas bien la région et doit être revue. On distingue les coûts imputés par discipline mais pas selon les contextes particuliers d'enseignement.</li> <li>- Pas de consensus sur la place des entreprises dans le financement. Pourquoi pas un impôt spécial des entreprises consacré à l'enseignement supérieur ?</li> <li>- La région aimerait avoir les outils financiers pour assurer de façon intégrée son développement social, économique, et celui de ses établissements d'enseignement.</li> </ul>	<p><i>Contribution des établissements d'enseignement et de la recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe un modèle témiscabibien d'intégration de l'enseignement supérieur au développement de la région et au renforcement des ses communautés. Ce modèle est salué par tous comme un succès.</li> <li>- La recherche en A-T est axée sur les besoins.</li> <li>- L'arrimage avec le marché du travail est essentiel et il est réussi dans une région avec de grands besoins en main-d'œuvre.</li> <li>- L'UQAT a contribué à changer l'image de la région, à l'ouvrir aux autres cultures et à lui offrir de nouvelles possibilités de développement.</li> <li>- Tous ont le sentiment que la dynamique régionale de l'enseignement supérieur est au service des communautés et non de sa propre logique interne.</li> </ul>
<b>Faits saillants des thématiques</b>			
<p><i>Qualité de l'enseignement supérieur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce un enjeu réel?</li> <li>- La qualité fait déjà l'objet de plusieurs évaluations et on observe qu'elle est généralement très bonne.</li> <li>- Préoccupations par rapport à l'usage de ressources pour démontrer ce qu'on sait déjà, ou pour répondre à des critères imposés de l'extérieur qui ne répondent pas aux besoins locaux.</li> <li>- Un organisme indépendant : une bonne idée – CREPUQ manque de recul et n'est pas à l'écoute des réalités régionales – mais il faut éviter les doublons. Pour favoriser la coordination du réseau.</li> </ul>			
<b>Autres sujets d'intérêt</b>			
<p>Aucun nouveau sujet n'a été abordé de façon spécifique.</p>			

Date : 12 janvier 2013

Équipe du contenu stratégique - Bureau du Sommet sur l'enseignement supérieur

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste de toutes les formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport assume les coûts relatifs au personnel pour le compte du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION.**

Pour chaque année depuis 2000, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés par le Ministère et par les commissions scolaires, cégeps et universités et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne tient pas de registre central sur les demandes d'accommodements, que ce soit pour ses activités internes ou celles du réseau québécois de l'éducation.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des consultations menées par le Ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2012-2013 :

1. l'objet des consultations;
2. le moyen utilisé;
3. les dates de rencontres;
4. les communautés et les personnes consultées;
5. les résultats des consultations;
6. les montants afférents.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère n'a procédé à aucune consultation auprès des communautés autochtones au cours de l'année 2012-2013.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

État des surplus et déficits par collège et par université au 30 juin 2012.

---

**RÉPONSE**

Les tableaux ci-annexés présentent les résultats 2011-2012 pour chacun des cégeps et chacune des universités.

CEGEPS	Surplus (déficit) 2011-2012
Abitibi-Témiscamingue	661,1
Ahuntsic	1 731,5
Alma	(527,2)
André-Laurendeau	(481,2)
Baie-Comeau	(238,1)
Beauce-Appalaches	343,5
Bois-de-Boulogne	(33,4)
Champlain	212,6
Chicoutimi	262,8
Dawson	2 467,3
Drummondville	328,9
Édouard Montpetit	2 629,9
St-Félicien	(228,1)
Sainte-Foy	375,9
François-Xavier Garneau	1 004,1
Gaspésie et des Îles	163,1
Gérald Godin	580,3
Granby Haute-Yamaska	97,6
Héritage	95,4
St-Hyacinthe	1 352,0
Saint-Jean-sur-Richelieu	(681,3)
Saint-Jérôme	1 065,6
John Abbott	3 706,3
Jonquière	(126,1)
Régional de Lanaudière	293,7
La Pocatière	(665,0)
Saint-Laurent	376,9
Lévis-Lauzon	396,7
Limoilou	433,5
Lionel Groulx	1 591,0
Maisonneuve	1 531,9
Marie-Victorin	440,4
Matane	157,3
Montmorency	(345,1)
Outaouais	(2 126,8)
Rimouski	(247,2)
Rivière-du-Loup	(119,9)
Rosemont	1 002,0
Sept-Îles	700,4
Shawinigan	347,1
Sherbrooke	(495,5)
Sorel-Tracy	411,9
Thetford	(33,4)
Trois-Rivières	5,5
Valleyfield	405,9
Vanier	(104,3)
Victoriaville	84,8
Vieux-Montréal	1 272,1
	20 076,4

UNIVERSITES	Surplus (déficit) 2011-2012
Université Bishop's	467,2
Université Concordia	36 044,0
Université Laval	23 542,0
Université McGill	N/D
Université de Montréal	74 469,0
École des hautes études commerciales	1 010,8
École Polytechnique	2 011,0
Université de Sherbrooke	19 086,0
<b>Université du Québec (ensemble du réseau)</b>	N/D
<b>Total du réseau</b>	N/D
<b>UNIVERSITÉ DU QUÉBEC</b>	
Université du Québec à Montréal	22 221,3
Université du Québec à Trois-Rivières	N/D
Université du Québec à Chicoutimi	(1 695,4)
Université du Québec à Rimouski	2 070,7
Université du Québec en Outaouais	6 130,5
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	666,0
Institut national de recherche scientifique	4 130,0
École nationale d'administration publique	483,2
École de technologie supérieure	13 195,5
Télé-université	1 049,9
Université du Québec-Siège social	9 085,2
Ajustement du consolidé de l'Université du Québec <sup>(1)</sup>	N/D

(1): Cet ajustement est dû principalement aux avantages sociaux futurs de l'Université du Québec et de ses constituantes. Il ne peut pas être ventilé par établissement.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chacun des collèges en 2012-2013.

---

**RÉPONSE**

Le tableau ci-annexé présente, pour chacun des cégeps, le total des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement selon les données au budget de l'année scolaire 2012-2013.

BUDGET DES CÉGEPS  
RÉSULTATS PRÉVUS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2013

	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)
Abitibi-Témiscamingue	37 225 285	37 176 573	48 712
Ahuntsic	71 328 054	70 898 054	430 000
Alma	16 636 721	16 435 897	200 824
André-Laurendeau	35 423 441	35 423 441	0
Bale-Comeau	12 710 942	12 710 942	0
Beauce-Appalaches	23 267 645	22 991 478	276 167
Bois-de-Boulogne	38 139 635	37 806 775	332 860
Champlain	44 617 995	44 617 995	0
Chicoutimi	40 301 800	40 351 800	(50 000)
Dawson	78 734 130	78 914 817	(180 687)
Drummondville	25 123 698	25 076 448	47 250
Édouard Montpetit	79 673 274	79 532 713	140 561
St-Félicien	20 426 190	20 526 190	(100 000)
Sainte-Foy	71 891 659	71 247 659	644 000
François-Xavier Gameau	58 673 209	58 698 209	(25 000)
Gaspésie et des Îles	32 691 414	32 286 190	405 224
Gérald Godin	15 086 739	14 592 208	494 531
Granby Haute-Yamaska	20 781 447	20 591 947	189 500
Héritage	13 418 153	13 346 727	71 426
St-Hyacinthe	47 434 399	47 457 180	(22 781)
Saint-Jean-sur-Richelieu	36 638 386	36 538 386	100 000
Saint-Jérôme	48 714 647	47 830 976	883 671
John Abbott	56 997 014	56 997 014	0
Jonquière	53 946 739	53 946 739	0
Régional de Lanaudière	60 977 322	61 267 583	(290 261)
La Pocatière	19 769 490	19 955 494	(186 004)
Saint-Laurent	41 338 453	41 376 901	(38 448)
Lévis-Lauzon	35 968 606	35 735 206	233 400
Limoulu	59 454 259	58 853 836	600 423
Lionel Groulx	50 012 668	49 394 209	618 459
Maisonneuve	65 660 502	65 586 984	73 518
Marie-Victorin	48 908 470	47 772 415	1 136 055
Matane	15 286 235	15 367 023	(80 788)
Montmorency	62 255 842	62 216 123	39 719
Outaouais	51 829 947	51 929 555	(99 608)
Rimouski	47 881 619	47 867 326	14 293
Rivière-du-Loup	20 010 044	19 974 294	35 750
Rosemont	46 383 101	46 579 184	(196 083)
Sept-Îles	14 064 718	13 884 568	180 150
Shawinigan	18 069 861	18 231 640	(161 779)
Sherbrooke	60 416 546	60 694 581	(278 035)
Sorel-Tracy	16 197 275	16 346 049	(148 774)
Thetford	16 098 262	16 078 262	20 000
Trois-Rivières	53 085 500	53 181 000	(95 500)
Valleyfield	22 823 412	22 823 412	0
Vanier	61 535 041	61 767 862	(232 821)
Victoriaville	25 946 559	26 020 359	(73 800)
Vieux-Montréal	78 689 035	78 626 835	62 200
<b>Total</b>	<b>1 972 545 383</b>	<b>1 967 527 059</b>	<b>5 018 324</b>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

État des besoins relatifs à la révision des programmes de niveau technique. Copie des documents produits à ce sujet.

---

**RÉPONSE**

Au 31 décembre 2012, 109 programmes d'études révisés par compétences menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) étaient approuvés et implantés.

Le Ministère examine actuellement l'opportunité de recourir à un programme d'études plus générique pour couvrir les besoins spécifiques visés par le programme d'études collégiales « Techniques de transformation des matières plastiques ». Il s'agit du dernier programme d'études collégiales à être révisé selon l'approche par compétences.

Il n'y a pas de document spécifique à ce sujet.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE,  
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre total d'enseignants au niveau collégial en 2012-2013. Nombre d'embauches et de départs à la retraite pour la même période. Prévision pour 2013-2014.

---

**RÉPONSE**

Les données concernant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 ne sont pas disponibles.

Le Ministère ne détient pas de données au regard de la prévision pour 2013-2014.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées par CCTT, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT et échéancier de réalisation.

---

**RÉPONSE**

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont des organismes reconnus par le ministre et dont la responsabilité relève des cégeps. Leur mandat est d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique ou sociale ainsi qu'à leur implantation et à leur diffusion.

Présentement, le Québec compte 46 CCTT, six en pratiques sociales novatrices et 40 en technologie. Les 46 CCTT relèvent de 32 collèges et couvrent un grand éventail de domaines. La liste des CCTT reconnus est jointe en annexe.

Avant la création du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) subventionnaient tous deux les CCTT.

Au cours des trois premières années de probation d'un nouveau CCTT, le MELS versait une somme 150 k\$. Par la suite, cette subvention passait à 200 k\$ par année. De plus, depuis 2006-2007, chaque CCTT recevait aussi du MDEIE, une subvention annuelle de près de 100 k\$. Une subvention annuelle de 50 k\$ était aussi versée au Réseau Trans-tech (réseau qui regroupe l'ensemble des CCTT) par le MELS et depuis 2007, via un projet de réseautage, un montant de plus de 300 000 \$ était accordé annuellement.

Selon la loi des collèges d'enseignement général et professionnel, un collège peut, avec l'autorisation du ministre ayant consulté au préalable le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, établir un centre collégial de transfert de technologie. Pour l'instant, aucun concours pour reconnaître de nouveaux CCTT n'est prévu.

La ventilation du financement est présentée en annexe.

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2012-2013	Année de reconnaissance
Mérici	Centre de solutions technologiques en orthèses et prothèses (CSTOP)	Orthèses et prothèses	248 200 \$	2010
Marie-Victorin	VESTECHPRO Centre de recherche et d'innovation en habillement	Habillement	248 200 \$	2010
Gaspésie et des Îles	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)	Développement durable	150 000 \$	2010
Dawson/Vieux Montréal	Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap	Insertion socio-professionnelle	150 000 \$	2010
Rosemont	Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSE)	Responsabilité sociale et écocitoyenneté	150 000 \$	2010
Maisonneuve	Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI)	Accueil et intégration des immigrants	300 000 \$	2009
Jonquière	ÉCOBES Recherche et transfert	Santé et éducation	300 000 \$	2009
Victoriaville	Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)	Agriculture	300 000 \$	2009
Sainte-Foy	Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI)	Imagerie numérique	298 200 \$	2008
Trois-Rivières	Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications	Télécommunications	298 200 \$	2008
Sept-Îles	Institut technologique de maintenance industrielle	Maintenance industrielle	298 200 \$	2008
Saint-Laurent	Centre des technologies de l'eau	Eau	298 200 \$	2008
André-Laurendeau	Institut international de logistique de Montréal (IILM)	Logistique	298 200 \$	2008
La Pocatière	Biopterre – Centre de développement des bioproduits	Bioproduits	298 200 \$	2007
Maisonneuve	Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA)	Emballages	298 200 \$	2007
Rimouski	Corporation du service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec	Transformation des produits forestiers	298 200 \$	2007
Gaspésie et des Îles	TechnoCentre éolien Gaspésie, les Îles	Éolien	298 200 \$	2007
Baie-Comeau	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)	Foresterie	298 200 \$	2004
Abitibi-Témiscamingue	Centre technologique des résidus industriels	Environnement	298 200 \$	2004
Beauce-Appalaches	MÉCANIUM inc.	Productique	298 200 \$	2004
Thetford	Oleotek inc.	Chimie	298 200 \$	2002
La Pocatière / André-Laurendeau / John Abbott	Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique (OPTTECH)	Communication - Optique	298 200 \$	2002
Sorel-Tracy	Centre de transfert technologique en écologie industrielle, centre J-E. Simard	Environnement	298 200 \$	2002
Rimouski	Innovation maritime	Maritime	298 200 \$	2002
Saint-Jérôme	Institut du transport avancé du Québec	Transport	298 200 \$	2002

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2012-2013	Année de reconnaissance
Mérici	Centre de solutions technologiques en orthèses et prothèses (CSTOP)	Orthèses et prothèses	248 200 \$	2010
Lévis-Lauzon	TransBIOTech Centre de recherche et de transfert en biotechnologie	Biotechnologie	298 200 \$	1998
Chicoutimi	Centre de géomatique du Québec inc.	Géomatique	298 200 \$	1997
Alma	AGRINOVA	Agriculture	298 200 \$	1996
Maisonneuve	Centre d'études en procédés chimiques du Québec (CEPROCQ)	Procédés chimiques	298 200 \$	1996
Ahuntsic	Institut des communications graphiques du Québec	Imprimerie	298 200 \$	1995
Édouard Montpetit	Centre technologique en aérospatiale C.T.A.	Aéronautique	298 200 \$	1993
St-Hyacinthe	Cintech agroalimentaire	Agroalimentaire	298 200 \$	1992
Shawinigan	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc.	Environnement - Chimie	298 200 \$	1992
Saint-Jérôme	Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)	Procédés chimiques	298 200 \$	1989
Sherbrooke	Centre de productique intégrée du Québec inc.	Productique	298 200 \$	1989
Trois-Rivières	Centre spécialisé en pâtes et papiers	Pâtes et papier	298 200 \$	1989
Thetford	Centre de technologie minérale et de plasturgie inc.	Minéralogie et plasturgie	298 200 \$	1985
Sainte-Foy	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Ste-Foy inc.	Foresterie	298 200 \$	1985
Trois-Rivières	Centre de métallurgie du Québec	Métallurgie	298 200 \$	1985
Jonquière	Centre de production automatisée (CPA)	Productique	298 200 \$	1984
Lévis-Lauzon	Centre de robotique et de vision industrielles inc.	Productique	298 200 \$	1984
Lionel Groulx	Centre d'innovation en microélectronique du Québec (CIMEQ)	Productique-microélectronique	298 200 \$	1983
La Pocatière	Solutions Novika	Technologies physiques	298 200 \$	1983
Victoriaville	EQMBO-Entreprises Centre d'aide technique et technologique inc.	Bois et ameublement	298 200 \$	1983
St-Hyacinthe	Groupe CTT inc.	Vêtements - Textile	298 200 \$	1983
Gaspésie et des Îles	Merinov (CCTT des pêches)	Pêches	298 200 \$	1983
<b>TOTAL<sup>1</sup></b>			<b>13 178 000 \$</b>	

<sup>1</sup> Il s'ajoute, au total annuel, une somme de 394 k\$ pour le Réseau Trans-tech

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Cumul et détails de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

**RÉPONSE**

L'entretien différé correspond à la valeur des travaux de maintien en bon état qui ont été reportés. Ces travaux, s'ils ne sont pas effectués, affectent le bon fonctionnement du bâtiment ou compromettent la durée de vie des autres composantes (réparation d'une toiture qui coule ou qui est sur le point de le faire, remplacement de fenêtres non étanches, infiltration d'eau par les parements extérieurs).

L'enveloppe accordée pour maintenir en état les bâtiments du réseau collégial était de 45,4 M\$ en 2006-2007. En 2007-2008, elle était portée à 65 M\$. De 2007-2008 à 2010-2011, elle a augmenté de 65 M\$ à 69,5 M\$. C'est sur la base de 1,5 % de la valeur de remplacement du parc immobilier que cette somme a été établie. Une insuffisance de fonds consacrés depuis plusieurs années à la conservation du parc mobilier a donc engendré un déficit d'entretien évalué à quelque 400 M\$.

Les plans d'accélération des investissements publics ont permis un certain rattrapage en augmentant temporairement les enveloppes affectées au maintien des actifs, mais pas suffisamment pour combler le retard accumulé au cours des trente dernières années.

Dans le Discours sur le budget 2005-2006, le gouvernement a annoncé une majoration des sommes accordées au réseau de l'éducation pour le maintien en bon état des bâtiments des cégeps. Pour les cégeps, l'enveloppe de maintien a été déterminée ainsi au cours de la période 2005-2006 à 2010-2011 :

(en M \$)						
A	B	C	D	E	F	G
Année scolaire	Enveloppe de base	Rattrapage (Discours du budget 2005-2006)	Correction de l'enveloppe	Espaces additionnels	Indexation	Total
2005-2006	32,3	9,3				41,6
2006-2007 (base = colonne B de 2005-2006)	32,3	12,9		0,2		45,4
2007-2008 (base = colonne B+E de 2006-2007)	32,5	16,7	15,6	0,2		65,0
2008-2009 (base = total G de 2007-2008)	65,0			1,8	1,3	68,1
2009-2010 (base = total G de 2008-2009)	68,1				1,4	69,5
2010-2011 (base = total G de 2009-2010)	69,5					69,5
2011-2012 (base = total G de 2010-2011)	69,5				1,4	70,9

Les sommes dévolues à la résorption du déficit d'entretien accumulé ont été prévues à compter de l'année scolaire 2008-2009 et ont été reconduites au cours des années scolaires 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. Les montants accordés au PQI figurent ci-dessous :

<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
<b>Année scolaire</b>	<b>Enveloppe de base</b>	<b>Indexation</b>	<b>Total</b>
2008-2009	27,2		27,2
2009-2010	27,2	0,5	27,7
2010-2011	27,7		27,7
2011-2012	27,7	0,6	28,3

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation détaillée par université des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2012-2013.

**RÉPONSE**

Le tableau ci-dessous illustre les subventions de fonctionnement versées aux universités québécoises au terme de l'année universitaire 2011-2012.

Les données pour l'année universitaire 2012-2013 seront disponibles à l'été 2013.

**Subventions de fonctionnement pour  
l'année universitaire 2011-2012**

Universités	Subvention (k\$)
Université Bishop's	22 010,9
Université Concordia	254 936,6
Université Laval	418 334,9
Université McGill	362 177,8
Université de Montréal	509 321,5
École des hautes études commerciales de Montréal	86 529,9
École Polytechnique de Montréal	89 653,4
Université de Sherbrooke	259 016,2
Université du Québec	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	32 460,0
Université du Québec à Chicoutimi	61 116,1
Université du Québec à Montréal	270 865,6
Université du Québec en Outaouais	55 010,7
Université du Québec à Rimouski	59 245,6
Université du Québec à Trois-Rivières	93 574,8
Institut national de la recherche scientifique	47 190,3
École nationale d'administration publique	15 630,9
École de technologie supérieure	77 835,4
Télé-université	31 875,7
Siège social	13 302,6
	<u>758 107,7</u>
<b>Total</b>	<b>2 760 088,9</b>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE  
LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles.

**RÉPONSE**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des surplus (déficits) accumulés au fonds de fonctionnement de 2007-2008 à 2011-2012 qui ont été vérifiés par les auditeurs indépendants.

**Universités québécoises  
Évolution des surplus (déficits) accumulés**

Surplus (déficits) accumulés (en 000\$)	au 31 mai 2008	au 31 mai 2009	au 31 mai 2010	au 30 avril 2011	au 30 avril 2012 <sup>(2)</sup>
Université Bishop's	(7 780,2)	(4 516,0)	(23 337,4)	(25 153,5)	(29 365,9)
Université Concordia	(11 997,6)	(9 171,1)	(93 867,0)	(87 669,7)	(86 164,0)
Université Laval	(116 210,9)	(126 457,7)	(306 771,3)	(337 036,7)	(349 054,0)
Université McGill	(60 094,2)	(71 528,9)	(260 036,0)	(275 290,8)	(275 094,0)
Université de Montréal	(127 498,9)	(139 072,4)	(334 878,5)	(367 601,8)	(357 413,0)
École des hautes études commerciales	3 350,3	797,0	8 714,4	14 291,3	11 620,5
École Polytechnique	(8 255,2)	(11 096,5)	(64 580,2)	(63 569,5)	(66 162,0)
Université de Sherbrooke	(14 333,7)	(13 593,5)	(171 493,6)	(174 857,5)	(177 162,0)
Université du Québec (ensemble du réseau)	(112 965,8)	(108 712,0)	(805 022,9)	(825 069,3)	N/D
<b>Total du réseau</b>	<b>(455 786,2)</b>	<b>(483 351,1)</b>	<b>(2 051 272,5)</b>	<b>(2 141 957,5)</b>	<b>N/D</b>
Université du Québec à Montréal	(65 035,5)	(72 968,3)	(153 780,9)	(133 530,9)	(150 281,0)
Université du Québec à Trois-Rivières	(6 914,2)	(1 899,7)	(31 770,8)	(30 026,3)	N/D
Université du Québec à Chicoutimi	(6 025,5)	(5 661,5)	(25 566,6)	(24 260,6)	(28 014,8)
Université du Québec à Rimouski	(6 333,2)	(6 051,0)	(19 161,0)	(18 344,4)	(18 176,8)
Université du Québec en Outaouais	(11 294,3)	(10 649,5)	(18 582,0)	(18 610,6)	(18 512,8)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(5 125,0)	(5 086,0)	(11 381,9)	(12 227,2)	(12 535,0)
Institut national de recherche scientifique	(930,4)	(862,9)	(10 388,0)	(10 888,6)	(11 093,8)
École nationale d'administration publique	8,8	4,6	(4 955,6)	(5 015,1)	(4 609,0)
École de technologie supérieure	(1 459,5)	1 652,2	(5 125,2)	(2 490,6)	720,3
Télé-université	3 970,6	5 547,6	(191,1)	493,8	320,9
Université du Québec-Siège social	(13 827,6)	(12 737,4)	(14 500,8)	(11 664,8)	(9 004,7)
Ajustement du consolidé de l'Université du Québec <sup>(1)</sup>	Sans objet	Sans objet	(509 619,0)	(558 504,0)	N/D

Note 1 : Cet ajustement est dû principalement aux avantages sociaux futurs de l'Université du Québec et de ses constituantes. Il ne peut pas être ventilé par établissement.

Note 2 : Selon les états financiers des universités, alors que les données des autres années proviennent du Système d'informations financières des universités (SIFU) qui contient les états financiers standardisés de toutes les universités sur une base comparable.

À la suite de la réforme comptable et de l'adoption des principes comptables généralement reconnus, la situation financière des universités pour les trois dernières années, soit 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, s'est modifiée de façon importante. En effet, les déficits accumulés des universités sont passés de 483 M\$ au 31 mai 2009 à 2 051 M\$ au 31 mai 2010 et à 2 142 M\$ au 30 avril 2011. Cet état de situation est essentiellement attribuable à l'inscription de passifs liés aux avantages sociaux futurs, dont principalement les régimes de retraite.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les cinq dernières années disponibles.

---

**RÉPONSE**

Le tableau en annexe présente, pour chacun des cégeps, les soldes de fonds de fonctionnement, au 30 juin, pour les cinq dernières années.

SOLDE DE FONDS DE FONCTIONNEMENT

CÉGEPS	AU 30 JUIN				
	2012 <sup>(1)</sup>	2011	2010	2009	2008
Abitibi-Témiscamingue	534 173	360 487	612 713	1 600 867	973 138
Ahuntsic	3 734 428	5 521 877	5 143 691	766 737	164 404
Alma	(592 769)	108 578	678 771	1 312 939	1 356 984
André-Laurendeau	1 048 231	1 491 456	1 983 350	1 629 563	773 318
Baie-Comeau	539 374	776 485	631 208	696 419	464 481
Beauce-Appalaches	782 503	1 337 145	1 278 812	237 590	1 201 723
Bois-de-Boulogne	2 033 764	2 501 575	2 196 941	2 244 477	1 394 425
Champlain	3 975 075	3 784 899	3 906 428	3 823 122	3 621 753
Chicoutimi	2 704 890	2 998 534	2 653 244	875 846	854 888
Dawson	4 122 299	2 374 327	4 225 092	2 856 943	2 704 291
Drummondville	616 089	440 490	406 321	805 933	408 183
Édouard-Montpetit	5 672 579	5 122 337	3 557 950	3 353 653	2 093 176
Saint-Félicien	1 680 963	2 773 876	2 666 174	2 611 328	2 358 703
Sainte-Foy	1 784 001	2 180 142	1 989 122	807 813	1 377 121
François-Xavier Gameau	2 129 600	1 150 379	1 323 709	(357 933)	(1 252 196)
Gaspésie et des Îles	(244 176)	(336 199)	(332 956)	(67 911)	(177 582)
Gérald Godin	(849 428)	(699 510)	(346 517)	658 027	452 792
Granby Haute-Yamaska	444 228	629 462	375 986	659 409	730 912
Héritage	48 283	47 982	267 373	846 294	651 955
Saint-Hyacinthe	3 053 510	2 535 183	2 672 463	2 219 125	1 163 295
Saint-Jean-sur-Richelieu	141 023	1 003 221	2 349 620	1 397 306	1 104 481
Saint-Jérôme	3 795 660	3 867 255	2 755 688	1 878 049	802 288
John Abbott	8 791 611	10 129 907	7 968 888	6 119 400	5 053 277
Jonquière	744 040	1 727 822	1 971 067	2 250 605	1 685 720
Lanaudière	1 566 031	1 736 534	3 229 728	2 140 327	1 436 187
La Pocatière	874 833	1 564 827	1 756 627	1 679 472	1 295 881
Saint-Laurent	1 965 358	1 852 404	3 734 254	1 788 968	1 263 171
Lévis-Lauzon	812 631	892 286	1 450 738	177 786	482 438
Limoilou	1 219 647	1 550 721	1 668 451	362 492	190 261
Lionel-Groulx	2 443 013	1 449 124	256 757	1 696 390	888 698
Maisonneuve	366 718	(287 278)	(172 907)	(563 237)	329 969
Marie-Victorin	789 729	1 200 132	1 654 252	1 596 078	1 191 685
Matane	1 988 423	1 856 104	2 325 266	1 851 022	1 021 155
Montmorency	739 956	1 091 421	2 809 381	1 453 194	557 024
Outaouais	768 461	2 996 856	2 564 323	2 966 184	2 334 000
Rimouski	1 654 170	2 057 749	1 297 169	873 277	503 674
Rivière-du-Loup	748 276	889 759	1 014 741	790 338	759 958
Rosemont	3 797 024	3 690 127	2 142 670	2 195 919	1 880 967
Sept-Îles	2 469 590	2 310 219	2 496 443	1 805 385	1 172 630
Shawinigan	1 250 844	858 362	1 333 414	1 234 166	769 742
Sherbrooke	2 480 505	2 976 024	4 266 893	1 776 906	696 916
Sorel-Tracy	1 544 943	1 482 783	1 508 413	651 950	420 461
Thetford	313 494	401 810	247 981	331 539	215 910
Trois-Rivières	2 273 067	2 330 021	1 642 050	1 638 909	1 407 752
Valleyfield	1 640 449	1 475 145	1 342 767	1 410 761	1 358 850
Vanier	3 708 743	3 756 149	3 530 160	1 867 322	1 094 334
Victoriaville	2 029 705	2 222 509	2 085 886	1 739 670	1 500 720
Vieux Montréal	3 676 028	2 403 332	1 053 416	(2 020 732)	(3 008 082)
<b>Total</b>	<b>87 811 589</b>	<b>94 584 830</b>	<b>96 174 011</b>	<b>68 669 687</b>	<b>49 725 831</b>

(1) Solde de fonds selon les informations transmises par les cégeps mais avant analyse des rapports financiers annuels par le Ministère.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Bilan des sommes investies, ventilées par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2012-2013.

**RÉPONSE**

**Bilan des sommes investies dans le cadre du Plan quinquennal des investissements (PQI)  
2010-2015 pour l'année 2012-2013 (en millions de \$)**

		Cégeps	Universités	TOTAL
<b>Maintien d'actifs</b>				
Budget de base		145,8	163,8	309,6
Résorption du déficit d'entretien cumulé		28,9	72,2	101,1
<b>Sous-total Maintien d'actifs</b>		<b>174,7</b>	<b>236,0</b>	<b>410,7</b>
<b>Amélioration et remplacement</b>				
Continuité		-	2,6	2,6
Nouvelles initiatives		9,7	-	9,7
<b>Sous-total Amélioration et remplacement</b>		<b>9,7</b>	<b>2,6</b>	<b>12,3</b>
<b>Parachèvement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>184,4</b>	<b>238,6</b>	<b>423,0</b>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour l'année 2012-2013, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

---

**RÉPONSE**

Le montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration pour 2012-2013 est estimé à 4,5 M\$ pour les programmes de formation technique au collégial.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers par l'opposition officielle**

**QUESTION**

Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.

**RÉPONSE**

1. Effectif étudiant total

Langue d'enseignement	Langue maternelle déclarée par l'étudiant au collégial	2007	2008	2009	2010	2011
		2008	2009	2010	2011	-2012
Français	Français	153 032	158 854	163 987	166 662	166 439
	Anglais	1 376	1 349	1 441	1 538	1 644
	Autres langues	11 047	11 302	12 936	13 271	13 888
	Non déclarée	3	2	3		
	<b>Sous-total</b>	<b>165 458</b>	<b>171 507</b>	<b>178 367</b>	<b>181 471</b>	<b>181 971</b>
Anglais	Français	6 822	8 524	8 610	8 536	8 318
	Anglais	17 018	16 658	17 674	18 628	19 631
	Autres langues	9 383	9 117	9 221	9 363	9 940
	Non déclarée	3	3		2	
	<b>Sous-total</b>	<b>33 226</b>	<b>34 302</b>	<b>35 505</b>	<b>36 529</b>	<b>37 889</b>
<b>Total</b>		<b>198 684</b>	<b>205 809</b>	<b>213 872</b>	<b>218 000</b>	<b>219 860</b>

Source : Portail informationnel, fichier PDCFF11G\_Inscriptions\_effectif\_collegial\_120225.

2. Effectif étudiant à l'enseignement ordinaire

Langue d'enseignement	Langue maternelle déclarée par l'étudiant au collégial	2007	2008	2009	2010	2011
		2008	2009	2010	2011	2012
Français	Français	132 651	137 449	141 093	143 317	144 115
	Anglais	865	891	990	1 099	1 184
	Autres langues	7 915	8 147	9 271	9 713	10 263
	Non déclarée			1		
	<b>Sous-total</b>	<b>141 431</b>	<b>146 487</b>	<b>151 355</b>	<b>154 129</b>	<b>155 562</b>
Anglais	Français	5 911	7 483	7 467	7 419	7 171
	Anglais	14 641	13 941	14 646	15 637	16 527
	Autres langues	7 491	6 992	6 967	7 001	7 373
	<b>Sous-total</b>	<b>28 043</b>	<b>28 416</b>	<b>29 080</b>	<b>30 057</b>	<b>31 071</b>
<b>Total</b>		<b>169 474</b>	<b>174 903</b>	<b>180 435</b>	<b>184 186</b>	<b>186 633</b>

Source : Portail informationnel, fichier PDCFF11G\_Inscriptions\_effectif\_collegial\_120225.

3. Effectif étudiant à la formation continue

Langue d'enseignement	Langue maternelle déclarée par l'étudiant au collégial	2007	2008	2009	2010	2011
		2008	2009	2010	2011	2012
Français	Français	20 381	21 405	22 894	23 345	22 324
	Anglais	511	458	451	439	460
	Autres langues	3 132	3 155	3 665	3 558	3 625
	Non déclarée	3	2	2		
	<b>Sous-total</b>	<b>24 027</b>	<b>25 020</b>	<b>27 012</b>	<b>27 342</b>	<b>26 409</b>
Anglais	Français	911	1 041	1 143	1 117	1 147
	Anglais	2 377	2 717	3 028	2 991	3 104
	Autres langues	1 892	2 125	2 254	2 362	2 567
	Non déclarée	3	3		2	
	<b>Sous-total</b>	<b>5 183</b>	<b>5 886</b>	<b>6 425</b>	<b>6 472</b>	<b>6 818</b>
<b>Total</b>		<b>29 210</b>	<b>30 906</b>	<b>33 437</b>	<b>33 814</b>	<b>33 227</b>

Source : Portail informationnel, fichier PDCFF11G\_Inscriptions\_effectif\_collegial\_120225.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.

---

**RÉPONSE**

Depuis l'année scolaire 2005-2006, les cégeps bénéficient de 4,65 M\$ et les collèges privés subventionnés de 0,34 M\$. Voir tableau ci-joint pour détail par cégeps et collèges privés.

**Mesure de soutien à la réussite**  
**Année scolaire 2012-2013**  
**(en dollars)**

<b>Abbréviation</b>	<b>Cégeps</b>	<b>Allocation</b>
ABI	Abitibi-Témiscamingue	84 400
AHU	Ahuntsic	157 500
ALM	Alma	57 200
AND	André-Laurendeau	86 500
BAI	Baie-Comeau	47 300
BEA	Beauce-Appalaches	65 700
BOI	Bois-de-Boulogne	88 600
CHA	Champlain	115 500
CHI	Chicoutimi	85 700
DAW	Dawson	172 400
DRU	Drummondville	67 100
EDO	Édouard Montpetit	153 700
FEL	St-Félicien	54 400
FOY	Sainte-Foy	155 700
FRA	François-Xavier Garneau	132 800
GAS	Gaspésie et des Iles	56 700
GER	Gérald-Godin	53 100
GRA	Granby-Haute-Yamaska	66 700
HER	Héritage	52 000
HYA	St-Hyacinthe	97 100
JEA	Saint-Jean sur Richelieu	91 900
JER	Saint-Jérôme	110 800
JOH	John Abbott	132 000
JON	Jonquière	99 500
LAN	Lanaudière	203 000
LAP	La Pocatière	54 300
LAU	Saint-Laurent	90 800
LEV	Lévis-Lauzon	90 000
LIM	Limoilou	131 100
LIO	Lionel Groulx	117 900
MAI	Maisonneuve	137 300
MAR	Marie-Victorin	101 600
MAT	Matane	46 500
MON	Montmorency	142 800
OUT	Outaouais	121 600
RIM	Rimouski	91 700
RIV	Rivière-du-Loup	58 400
ROS	Rosemont	101 300
SEP	Sept-Iles	46 700
SHA	Shawinigan	54 500
SHE	Sherbrooke	139 100
SOR	Sorel-Tracy	54 500
THE	Thetford	50 700
TRO	Trois-Rivières	113 200
VAL	Valleyfield	67 100
VAN	Vanier	140 300
VIC	Victoriaville	60 500
VIE	Vieux Montréal	151 800
TOTAL		4 651 000

**Mesure de soutien à la réussite**  
**Année scolaire 2012-2013**  
**(en dollars)**

<b>Abréviation</b>	<b>Établissements</b>	<b>Subvention</b>
CANDR	Collège André-Grasset	27 310
CBART	Collège Bart	9 000
CBREB	Collège Jean-de-Brébeuf	34 039
CCENT	Collège Centennal	6 419
CCITX	Collège International des Marcellines	6 070
CELLI	Collège Ellis campus de Drummondville	12 368
CLAFL	Collège Lafèche	31 126
CLASA	Collège LaSalle	46 386
CLASS	Conservatoire Lassalle	7 448
CMARI	Collège Marianopolis	41 825
CMERI	Collège Mérici	24 968
COSUM	Collège O'Sullivan de Montréal	10 226
COSUQ	Collège O'Sullivan de Québec	7 579
COTAV	Collège TAV	6 061
CPSAL	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	7 396
ECIRQ	École nationale de cirque	6 151
ECOMM	Collège Ellis campus de Trois-Rivières	8 562
EVINC	École de musique Vincent d'Indy	5 898
INTEC	Institut Teccart	6 755
NDFOY	Campus Notre-Dame-de-Foy	22 219
SSHER	Séminaire de Sherbrooke	10 487
CISA	Collégial international Sainte-Anne	5 507
Total		343 800

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC, aux trimestres d'automne de 2001 à 2013.

**RÉPONSE**

Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial,  
à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC, aux trimestres d'automne de 2001 à 2009,  
par type de formation, pour l'ensemble du réseau<sup>1</sup>

Période d'observation <sup>2</sup>	Trimestre d'automne de la 1 <sup>re</sup> inscription au collégial								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
	<b>Programme de DEC de la formation préuniversitaire à la 1<sup>re</sup> inscription</b>								
Durée prévue	42,4	42,3	42,5	42,9	43,3	41,8	40,6	41,3	40,3
2 ans après	71,3	71,4	71,8	71,1	71,7	71,1	70,4	n.d.	n.d.
	<b>Programme de DEC de la formation technique à la 1<sup>re</sup> inscription</b>								
Durée prévue	37,5	38,8	38,2	37,8	37,2	37,3	37,7	37,1	n.d.
2 ans après	61,2	62,8	62,0	61,2	60,9	62,1	n.d.	n.d.	n.d.
	<b>Session d'accueil ou de transition à la 1<sup>re</sup> inscription<sup>3</sup></b>								
Durée prévue	13,8	13,3	13,8	13,9	14,3	14,6	13,5	12,7	n.d.
2 ans après	43,3	40,2	41,7	41,4	42,0	41,5	n.d.	n.d.	n.d.
	<b>Ensemble des programmes de DEC (incluant les sessions d'accueil ou de transition)</b>								
Durée prévue	38,2	38,3	38,4	38,6	38,7	37,6	36,6	36,5	n.d.
2 ans après	65,5	65,6	66,0	65,3	65,7	65,4	n.d.	n.d.	n.d.

1. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC).
2. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, une période de 3 ans après le début des études collégiales est retenue.
3. La session d'accueil et d'intégration aux études collégiales et la session de transition sont réservées aux élèves qui hésitent quant au choix d'un programme d'études ou qui présentent des risques élevés d'échec ou d'abandon ou qui doivent suivre des cours de mise à niveau pour répondre aux conditions particulières d'admission à un programme de DEC. Après un trimestre d'inscription à une telle session, les élèves intègrent normalement un programme d'études collégiales (DEC).

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012 (Réf. : Tx\_Obt\_sanc\_col-V2012.xlsx).

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2000 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, taux d'échec, taux d'abandon depuis l'automne 2000.

---

**RÉPONSE**

Depuis l'automne 2008, des élèves peuvent être admis au collégial « sous condition », c'est-à-dire parce qu'il leur manquait 6 unités ou moins pour obtenir un diplôme d'études secondaires (DES). Toutefois, ces élèves s'engagent à accumuler les unités manquantes durant leur premier trimestre d'études collégiales.

Le tableau joint présente des données pour les cohortes de nouveaux inscrits au collégial, aux trimestres d'automne de 2008 à 2011, dans les programmes de DEC, à l'enseignement ordinaire, dans l'ensemble du réseau collégial. Les données traitent du :

- ✓ nombre de nouveaux inscrits au collégial admis « sous condition » par cohorte;
- ✓ taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre d'études collégiales;
- ✓ taux de réinscription au 3<sup>e</sup> trimestre d'études collégiales.

Nombre de nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire,  
dans les programmes de DEC, aux trimestres d'automne 2008 à 2011,  
taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre et taux de réinscription au 3<sup>e</sup> trimestre  
selon les conditions d'admission au programme, ensemble du réseau collégial

Première inscription au collégial Automne	Conditions d'admission au programme	Nouveaux inscrits au collégial	Taux global de réussite des cours suivis au 1 <sup>er</sup> trimestre <sup>2</sup>	Taux de réinscription au 3 <sup>e</sup> trimestre <sup>3</sup>
		N	%	%
2008	Conditions satisfaites	54 747	83,6	84,9
	Élève admis sous condition <sup>1</sup>	733	55,7	49,8
	DEP-DEC	8	68,5	62,5
	Équivalence	1 784	82,0	74,4
	Conditions jugées suffisantes	4	50,0	75,0
	Total	57 276	83,3	84,1
2009	Conditions satisfaites	53 454	84,2	85,0
	Élève admis sous condition <sup>1</sup>	1 617	58,1	51,5
	DEP-DEC	24	74,5	79,2
	Équivalence	2 074	83,9	72,4
	Conditions jugées suffisantes	16	97,1	93,8
	Total	57 185	83,6	83,6
2010	Conditions satisfaites	54 081	83,8	85,2
	Élève admis sous condition <sup>1</sup>	1 490	54,6	51,8
	DEP-DEC	14	63,2	64,3
	Équivalence	2 182	82,4	70,3
	Conditions jugées suffisantes	38	89,3	89,5
	Total	57 805	83,2	83,7
2011	Conditions satisfaites	53 612	84,1	n.d.
	Élève admis sous condition <sup>1</sup>	1 420	56,1	n.d.
	DEP-DEC	15	61,9	n.d.
	Équivalence	2 400	84,5	n.d.
	Conditions jugées suffisantes	23	83,2	n.d.
	Total	57 470	83,5	n.d.

1. Les élèves admis sous condition sont ceux ayant six unités manquantes ou moins pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

2. Le taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre correspond au pourcentage de cours réussis (note scolaire > 59 p. 100) par rapport à l'ensemble des cours suivis (réussis et échoués), incluant les cours d'éducation physique.

3. L'indicateur de persévérance au 3<sup>e</sup> trimestre fait état du pourcentage d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3<sup>e</sup> trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012  
(Réf. : Cheminement Admis sous condition V2012.xlsx).

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes depuis les 5 dernières années ainsi que l'effectif EHDAA en nombre et en proportion dans les collèges depuis les 5 dernières années.

**RÉPONSE**

**Sommes accordées pour les clientèles émergentes dans les collèges**

Année	Sommes accordées		Total
	Collégial public	Collégial privé subventionné <sup>1</sup>	
2011-2012	4 182 300 \$	235 750 \$	4 418 050 \$
2010-2011	1 227 375 \$	-	1 227 375 \$
2009-2010	1 125 000 \$	-	1 125 000 \$
2008-2009	828 448 \$	-	828 448 \$
2007-2008	655 000 \$	-	655 000 \$

À compter de l'année scolaire 2012-2013, dans les collèges publics, les sommes accordées pour les clientèles émergentes sont intégrées à celles prévues pour les clientèles ayant une déficience auditive, visuelle, motrice ou organique, ce qui porte l'enveloppe budgétaire à 12 953 500 \$ pour l'ensemble de la clientèle en situation de handicap.

En 2012-2013, le montant accordé pour les clientèles émergentes dans les collèges privés subventionnés est de 349 700 \$.

**Effectif en situation de handicap à la session d'automne de chaque année**

Année	Nombre		Total	% du réseau collégial
	Collégial public	Collégial privé subventionné		
2012-2013	-	-	-	-
2011-2012	5942	456 <sup>2</sup>	6398	2,98 %
2010-2011	4243	-	4243	2,17 %
2009-2010	3151	-	3151	1,65 %
2008-2009	2142	-	2142	1,38 %
2007-2008	1542	-	1542	1,03 %

<sup>1</sup> L'annexe budgétaire sur l'accessibilité au collégial des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité a été créé en 2011-2012.

<sup>2</sup> Données provisoires.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées et bilan des mesures visant à résoudre les problèmes d'espace dans les collèges de l'île de Montréal annoncées en juin 2010 par la ministre de l'Éducation.

---

**RÉPONSE**

En mai 2010, certains cégeps de la région métropolitaine de Montréal mettaient en lumière le fait qu'un nombre important de demandes qui leur étaient adressées au troisième tour d'admission pour l'automne 2010 allaient être refusées. Le Ministère a alors demandé des efforts additionnels d'admission aux cégeps concernés. Une situation analogue a été constatée au printemps 2011.

Les établissements ont à cet égard demandé, d'une part, de ne pas être assujettis au paiement de la récupération financière s'appliquant lorsqu'il y a dépassement de leur clientèle de référence et, d'autre part, de bénéficier d'allocations leur permettant de se doter d'espaces additionnels et d'embaucher des ressources spécialisées.

L'annulation des récupérations financières permet aux cégeps concernés d'admettre des étudiants additionnels sans subir des pénalités d'un montant de 1,6 \$ pour l'année 2010-2011 et de 1,7 M\$ pour l'année 2011-2012.

Le coût des mesures spécifiques en 2010-2011 pour un soutien pédagogique additionnel, les améliorations locatives et les équipements s'élève au total à 1,2 M\$ alors que pour l'année 2011-2012, le montant de l'aide financière pour la location d'espaces additionnels, les améliorations locatives et l'acquisition de mobilier et d'équipements est de 0,7 M\$.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

---

**QUESTION**

Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial et sommes prévues à cet effet en 2013-2014.

---

**RÉPONSE**

- Le Ministère octroie des ressources financières additionnelles, pendant cinq ans, à compter de l'année 2012-2013, pour la mise en place d'une offre accrue de services permettant d'améliorer la maîtrise du français par les étudiants, le personnel enseignant et les membres de la communauté collégiale.
- Ces mesures font suite au relèvement des exigences de maîtrise du français dans les cours obligatoires de l'enseignement collégial en 2009-2010 et au fait que les taux de réussite de l'épreuve uniforme de français sont demeurés stables autour de 84 % depuis les années 2000.
- Le financement annuel se répartit de la façon suivante :
  - 35 000 \$ par cégep francophone, soit 1 575 000 \$ (42 cégeps plus les trois collèges constituants du Cégep- régional de Lanaudière) pour la mise en place d'un service de référence linguistique;
  - 35 000 \$ par cégep anglophone, soit 175 000 \$, pour la mise en place d'un service d'aide et de référence en français;
  - 65 000 \$ par cégep, soit 650 000 \$ (10 cégeps visés), pour mettre en place des moyens particuliers permettant de réduire l'écart entre les résultats obtenus aux trois cours communs de français et la moyenne constatée dans le réseau;
  - 10 000 \$ par collège privé subventionné francophone, soit 200 000 \$ pour la mise en place d'un service de référence linguistique;
  - 10 000 \$ par collège privé subventionné anglophone, soit 30 000 \$, pour la mise en place d'un service d'aide et de référence en français;
  - 60 000 \$ au Carrefour de la réussite pour la préparation d'activités visant la maîtrise du français et la préparation de pratiques exemplaires en la matière.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE,  
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution du nombre de postes de psychologues, psychoéducateurs, orthopédagogues, conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, travailleurs sociaux dans chacun des cégeps depuis 2000.

---

**RÉPONSE**

Les données concernant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 (du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012) ne sont pas disponibles.

Les données en annexe présentent l'évolution du personnel professionnel en lien direct avec les étudiantes et les étudiants dans chacun des cégeps, pour les années scolaires 2000-2001 à 2010-2011.

Il est important de noter qu'avant l'année scolaire 2010-2011, les données du Système sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC) regroupaient parfois plusieurs corps d'emploi dans une seule donnée. Il en est ainsi des conseillers d'orientation et des conseillers en formation scolaire, des psychologues et des conseillers en adaptation scolaire, ainsi que des travailleurs sociaux et des agents de service social.

Pour cette raison, bien que dans la plupart des cas ces corps d'emplois soient inscrits séparément pour l'année scolaire 2010-2011, dans le but d'avoir des données comparables, les tableaux reflètent les statistiques telles qu'elles existaient en 2000-2001, c'est-à-dire en regroupant les corps d'emploi de la façon suivante :

- Conseillère ou conseiller d'orientation, conseillère ou conseiller en formation scolaire;
- Conseillère ou conseiller pédagogique;
- Psychologue, conseillère ou conseiller en adaptation scolaire;
- Travailleuse ou travailleur social, agente ou agent de service social.

À noter qu'au collégial, il n'y a pas de psychoéducateurs ou d'orthopédagogues.

Source : Données du Système sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC)

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi: 218-220-221 Conseillère ou conseiller d'orientation ou en formation scolaire

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
Abitibi-Témiscamingue (920000)	6	2,98	4	2,83	4	2,89	5	3,11	6	3,70	6	3,69
Ahuntsic (913000)	6	3,37	5	3,38	6	4,04	7	3,72	7	3,28	7	3,41
Alma (932001)	2	1,00	1	0,90	1	0,96	1	1,01	2	1,58	2	2,00
André-Laurendeau (929000)	1	1,00	1	1,00	1	0,99	1	1,01	1	0,90	3	1,50
Baie-Comeau (931001)	1	1,00	1	1,00	2	1,69	2	1,14	1	0,98	1	1,00
Beauce-Appalaches (937000)	2	1,21	2	1,19	3	1,16	3	1,35	3	1,33	3	1,48
Bois-de-Boulogne (914000)	1	0,99	1	1,01	1	1,00	1	1,03	1	1,01	1	1,01
Champlain Regional College (936000)	7	4,56	5	4,15	5	3,86	5	4,44	8	4,62	6	4,43
Chicoutimi (932002)	4	2,17	6	2,48	6	3,46	6	3,26	6	3,12	6	3,86
Dawson (Atwater) (933000)	5	4,93	5	4,80	6	4,91	5	4,89	5	4,35	5	4,67
Drummondville (907001)	2	0,64	2	0,67	2	0,71	1	0,95	2	1,05	2	1,01
Édouard Montpetit (909000)	5	3,47	4	3,43	5	3,84	5	4,03	5	3,10	4	2,87
François-Xavier Garneau (926000)	8	4,21	6	3,91	7	4,22	7	4,18	8	3,89	7	3,87
Gaspésie et des Îles (900000)	1	1,00	1	0,63	2	1,02	4	1,53	5	1,99	4	2,09
Gérald-Godin (939000)	2	1,04	1	0,31			2	0,23	1	0,28	1	0,70
Granby - Haute-Yamaska (904001)	4	1,95	3	2,12	3	2,02	3	2,06	4	2,87	5	2,96
Heritage (919001)	1	1,00	1	0,81	1	0,64	1	0,60	1	0,90	1	0,91
John Abbott (935000)	7	4,32	6	5,13	6	5,27	6	4,87	6	4,34	7	4,29
Jonquière (932003)	6	3,49	6	3,56	5	3,64	4	3,76	6	3,85	7	3,59
La Pocatière (923000)	2	0,87	1	0,80	1	0,80	1	0,80	1	0,60	1	0,61

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 2 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi: 218-220-221 Conseillère ou conseiller d'orientation ou en formation scolaire

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Abitibi-Témiscamingue (920000)	6	4,30	5	5,31	6	3,91	4	3,25	3	2,92
Ahuntsic (913000)	5	3,07	5	3,26	8	2,74	6	2,85	6	3,16
Alma (932001)	2	2,00	2	1,98	3	1,97	2	1,95		
André-Laurendeau (929000)	2	1,62	2	1,66	3	1,63	2	1,77	3	2,23
Baie-Comeau (931001)	1	1,00	1	1,00	1	1,00	2	0,96	2	1,07
Beauce-Appalaches (937000)	3	1,58	4	1,78	4	1,88	3	2,25	2	2,01
Bois-de-Boulogne (914000)	1	1,01	1	1,12	2	0,95	1	1,00	1	1,00
Champlain Regional College (936000)	6	4,56	7	5,01	6	4,09	6	3,83	5	3,84
Chicoutimi (932002)	6	4,11	6	4,48	7	5,07	6	4,95	5	4,43
Dawson (Atwater) (933000)	5	4,58	6	4,73	6	5,10	6	4,77	8	5,79
Drummondville (907001)	2	1,06	2	1,07	2	0,98	4	0,78	1	0,71
Édouard Montpetit (909000)	3	2,65	3	2,68	5	2,79	6	3,20	5	3,27
François-Xavier Garneau (926000)	7	4,89	11	5,10	9	5,30	12	5,17	9	4,97
Gaspésie et des Îles (900000)	4	1,61	5	2,45	6	1,99	4	2,31		
Gérald-Godin (939000)	2	1,35	2	1,27	2	0,24			1	0,27
Granby - Haute-Yamaska (904001)	7	3,39	6	4,00	7	3,76	5	4,02	5	4,18
Heritage (919001)	1	0,85	3	0,64	3	1,64	2	2,01	2	1,98
John Abbott (935000)	6	4,48	6	4,47	6	4,30	8	4,68	6	4,50
Jonquière (932003)	5	3,56	8	3,50	6	3,78	8	4,02	7	3,84
La Pocatière (923000)	1	0,68	1	0,07						

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 2 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi : 218-220-221 Conseillère ou conseiller d'orientation ou en formation scolaire

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
Lanaudière à Joliette (910000)	2	0,52	1	0,67	1	0,98	1	0,18	1	0,58	3	0,69
Lanaudière à l'Assomption (940001)	2	0,56	2	0,84	1	1,00	1	1,01	2	0,98	2	0,89
Lanaudière à Terrebonne (940002)			1	0,04	2	0,25	1	0,34	1	0,20	1	0,61
Lévis-Lauzon (921000)	5	2,79	4	3,18	5	3,63	4	3,06	6	2,79	4	2,98
Limoulu (902000)	5	4,46	6	5,20	5	4,90	7	5,49	7	5,20	6	5,68
Lionel Groulx (911000)	4	1,16	3	1,15	3	2,54	4	2,42	4	2,84	5	2,77
Maisonneuve (916000)	2	1,23	2	1,21	2	1,02	4	1,33	2	1,17	3	1,91
Marie-Victorin (938000)	2	1,12	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00
Matane (927000)	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,01	1	1,00	1	1,00
Montmorency (930000)												
Outaouais (919000)	5	3,38	4	2,42	3	1,75	3	2,18	4	2,16	3	2,78
Rimouski (901000)	2	1,35	3	1,35	3	1,60	3	1,35	1	0,81	3	0,99
Rivière-du-Loup (922000)	3	2,41	4	3,12	5	4,18	6	3,35	4	3,40	5	3,76
Rosemont (915000)	1	0,78	1	1,00	1	0,79	1	0,33				
Sainte-Foy (903000)	5	3,82	5	3,85	4	3,44	5	3,61	5	3,30	5	3,82
Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	3	2,02	3	1,66	2	1,57	2	1,51	4	1,50	4	1,43
Saint-Jérôme (928000)	2	1,60	2	2,04	1	1,00	1	1,01	2	1,97	3	2,09
Saint-Laurent (912000)	1	0,18	1	0,36								
Sept-Îles (931002)	3	1,97	3	2,21	4	2,51	3	1,82	3	1,99	4	2,76
Shawinigan (906000)	2	1,09	2	1,30	2	1,08	1	0,68	2	0,96	1	1,00

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 3 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi : 218-220-221 Conseillère ou conseiller d'orientation ou en formation scolaire

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Lanaudière à Joliette (910000)	2	0,87	2	1,09	4	1,95	4	1,47	4	2,21
Lanaudière à l'Assomption (940001)	1	1,00	2	1,12	1	0,97	2	1,02	1	0,99
Lanaudière à Terrebonne (940002)	1	0,61	2	0,62	1	0,94	1	1,00	1	1,00
Lévis-Lauzon (921000)	4	2,94	4	3,00	4	3,06	5	3,03	4	3,31
Limoulu (902000)	7	4,79	7	5,32	7	5,02	8	4,98	7	5,51
Lionel Groulx (911000)	4	3,28	5	2,92	7	4,07	7	3,96	8	4,01
Maisonneuve (916000)	3	1,84	2	1,64	2	1,97	3	2,01	2	1,97
Marie-Victorin (938000)	1	1,00	1	0,97	1	0,97	1	0,93	1	0,92
Matane (927000)	2	0,59	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00
Montmorency (930000)			3	0,48	4	2,91	5	3,27	3	2,51
Outaouais (919000)	4	2,89	3	3,01	3	3,00	9	3,13	10	5,18
Rimouski (901000)	2	1,02	2	1,17	2	1,24	2	1,26	3	2,28
Rivière-du-Loup (922000)	6	3,93	5	4,09	7	4,22	6	4,07	5	3,91
Rosemont (915000)					1	0,69	1	0,89	2	0,96
Sainte-Foy (903000)	7	3,99	6	4,30	7	3,79	8	3,60	7	3,94
Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	2	1,52	2	1,53	5	1,59	5	1,94	6	2,14
Saint-Jérôme (928000)	3	1,76	3	1,81	5	2,73	4	2,11	3	1,85
Saint-Laurent (912000)					1	0,15	1	0,35	3	1,33
Sept-Îles (931002)	4	2,97	3	2,00	3	2,22	3	2,61	5	4,28
Shawinigan (906000)	1	1,00	1	1,00	1	0,97	1	0,97	1	0,97

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 3 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi: 218-220-221 Conseillère ou conseiller d'orientation ou en formation scolaire

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC
Sherbrooke (904000)	8	3,91	6	4,04	8	4,39	8	3,90	9	3,93	7	3,87
Sorel-Tracy (907002)	1	1,01	1	1,01	2	1,17	1	1,01	1	1,00	1	1,00
St-Félicien (932004)	6	3,15	4	3,08	3	2,90	4	3,63	4	3,99	4	3,64
St-Hyacinthe (907003)	3	2,10	3	2,39	4	2,76	3	2,39	3	2,47	2	1,56
Thetford (924000)	2	1,02	3	1,04	3	0,97	3	1,04	3	0,97	2	1,00
Trois-Rivières (905000)	5	3,24	6	3,14	7	3,09	6	3,03	5	2,99	5	3,13
Valleyfield (918000)	1	1,03	1	1,00	1	1,00	1	0,82	3	2,46	2	1,79
Vanier (934000)	4	3,70	4	3,80	5	3,77	4	3,04	4	4,04	4	3,89
Victoriaville (925000)	2	1,31	3	1,48	4	1,38	2	1,54	2	0,98	2	0,89
Vieux Montréal (917000)	5	2,36	6	2,65	5	3,50	6	3,42	5	3,84	5	4,54
Total pour le corps d'emploi	160	99,47	148	101,33	155	106,34	157	103,48	168	106,26	167	111,42

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 4 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi: 218-220-221 Conseillère ou conseiller d'orientation ou en formation scolaire

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Sherbrooke (904000)	8	3,79	8	4,05	10	4,93	11	5,29	12	5,84
Sorel-Tracy (907002)	1	1,08	1	1,00	1	0,89	1	0,99	1	0,91
St-Félicien (932004)	4	4,00	5	2,63	4	3,29	4	4,00	6	3,49
St-Hyacinthe (907003)	3	0,93	1	0,99	1	0,99	3	1,79	3	2,38
Thetford (924000)	3	0,99	1	0,80	1	0,80	1	0,80	1	0,87
Trois-Rivières (905000)	6	3,11	5	3,16	5	3,41	4	3,47	5	3,32
Valleyfield (918000)	2	1,80	2	1,80	3	2,16	4	1,90	2	1,99
Vanier (934000)	4	3,90	4	3,94	5	4,69	5	4,35	6	4,79
Victoriaville (925000)	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00
Vieux Montréal (917000)	6	4,54	6	4,63	6	4,73	9	5,21	8	5,35
Total pour le corps d'emploi	167	113,51	174	116,67	196	123,48	207	126,17	193	130,40

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 4 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi : 219 Conseillère ou conseiller pédagogique

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
Abitibi-Témiscamingue (920000)	18	12,73	16	11,39	14	9,47	15	10,01	13	8,29	12	6,98
Ahuntsic (913000)	22	13,51	17	13,55	17	13,55	19	13,45	18	11,70	17	12,32
Alma (932001)	6	4,57	8	6,10	6	4,94	6	5,17	8	6,42	7	6,99
André-Laurendeau (929000)	9	6,61	12	7,64	12	8,33	13	8,85	12	10,04	14	9,76
Baie-Comeau (931001)	8	6,36	8	5,55	9	6,31	9	5,37	7	4,77	9	5,02
Beauce-Appalaches (937000)	15	8,87	10	8,60	12	8,11	12	9,79	12	7,78	13	9,70
Bois-de-Boulogne (914000)	16	10,85	17	10,46	15	11,02	13	10,16	13	10,80	15	11,04
Champlain Regional College (936000)	2	1,45	2	2,00	3	1,10	2	1,14	3	2,14	4	2,75
Chicoutimi (932002)	11	8,99	11	9,22	12	10,28	16	10,57	22	18,04	24	17,64
Dawson (Atwater) (933000)	13	7,51	16	10,44	18	12,99	16	11,92	18	11,82	17	12,05
Drummondville (907001)	13	7,76	11	9,14	14	9,10	10	8,97	11	9,77	14	10,83
École des pêches et aquaculture du Québec (900002)							1	1,01			1	0,24
Édouard Montpetit (909000)	23	14,85	22	12,91	18	11,08	17	11,05	20	10,92	26	12,39
François-Xavier Garneau (926000)	13	11,01	13	9,99	19	10,86	19	10,77	20	10,90	17	12,10
Gaspésie et des Îles (900000)	13	7,22	11	7,66	11	8,88	16	8,37	14	9,78	13	10,29
Gérald-Godin (939000)	7	3,88	9	5,32	8	5,50	8	6,30	8	6,48	10	6,22
Granby - Haute-Yamaska (904001)	13	8,23	9	7,89	14	7,84	11	7,18	12	7,74	14	7,73
Heritage (919001)	4	1,12	4	1,78	4	1,67	4	2,51	7	2,91	8	2,63
John Abbott (935000)	11	6,13	12	9,34	12	10,09	14	10,06	20	9,90	15	9,68
Jonquière (932003)	12	8,71	13	9,30	13	10,30	16	11,55	22	15,44	26	17,37

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 5 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi : 219 Conseillère ou conseiller pédagogique

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Abitibi-Témiscamingue (920000)	12	8,75	13	8,35	14	10,39	19	13,59	19	13,34
Ahuntsic (913000)	18	11,97	18	10,72	18	12,35	20	12,82	22	12,26
Alma (932001)	11	8,11	10	9,32	13	9,23	12	9,53	13	11,66
André-Laurendeau (929000)	14	10,45	14	12,17	16	12,33	18	13,31	24	13,85
Baie-Comeau (931001)	7	4,23	9	5,09	13	8,05	14	7,05	9	6,02
Beauce-Appalaches (937000)	17	8,64	17	8,36	19	8,51	12	8,64	13	8,90
Bois-de-Boulogne (914000)	16	10,10	18	10,91	14	11,23	19	13,96	19	12,65
Champlain Regional College (936000)	5	3,11	6	3,57	8	5,47	7	6,44	9	6,59
Chicoutimi (932002)	20	18,40	23	16,51	27	16,49	24	18,03	24	15,92
Dawson (Atwater) (933000)	20	13,89	24	13,72	22	16,15	28	19,39	34	18,96
Drummondville (907001)	13	11,49	16	11,67	15	8,64	13	9,14	12	9,06
École des pêches et aquaculture du Québec (900002)										
Édouard Montpetit (909000)	19	13,71	23	13,20	21	13,63	24	13,89	22	14,44
François-Xavier Garneau (926000)	20	11,91	21	12,92	26	15,39	29	15,96	26	15,54
Gaspésie et des Îles (900000)	15	11,43	17	11,97	21	13,26	20	13,27	25	17,22
Gérald-Godin (939000)	12	5,43	12	6,52	11	7,23	13	7,85	13	7,58
Granby - Haute-Yamaska (904001)	11	7,92	11	8,18	12	8,46	14	10,27	13	9,96
Heritage (919001)	8	2,90	7	2,75	8	4,29	8	6,02	8	4,87
John Abbott (935000)	17	11,21	21	11,55	24	12,68	21	12,18	20	13,71
Jonquière (932003)	26	12,66	23	12,07	27	16,25	26	16,85	29	18,55

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 5 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi : 219 Conseillère ou conseiller pédagogique

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
La Pocatière (923000)	8	7,10	11	6,66	8	6,21	8	4,84	8	5,20	7	5,76
Lanaudière à Joliette (910000)	8	6,88	11	6,59	11	5,95	9	6,90	11	6,31	10	7,16
Lanaudière à l'Assomption (940001)	5	5,00	5	4,68	5	4,98	6	4,39	7	4,51	9	5,82
Lanaudière à Terrebonne (940002)	2	1,77	3	2,26	2	2,01	2	1,99	2	1,71	2	1,85
Lévis-Lauzon (921000)	17	14,01	20	14,89	18	13,02	15	12,61	16	11,63	18	11,86
Limoulu (902000)	12	11,65	16	11,73	14	11,59	15	10,23	14	10,60	14	10,85
Lionel Groulx (911000)	15	10,69	15	10,92	11	9,91	13	9,01	13	9,78	12	8,49
Maisonneuve (916000)	28	17,44	29	19,71	35	24,37	33	21,70	31	20,31	37	24,48
Marie-Victorin (938000)	16	11,65	16	11,09	16	11,08	14	11,22	14	11,70	15	12,80
Matane (927000)	9	6,37	9	7,33	10	8,44	9	8,08	12	7,49	9	8,81
Montmorency (930000)	20	8,91	16	10,40	16	11,30	13	11,10	14	11,40	14	10,54
Outaouais (919000)	17	9,34	22	7,80	11	8,93	11	8,31	13	8,61	15	9,46
Régional de Lanaudière (940000)			2	0,18							1	0,25
Rimouski (901000)	23	11,11	21	10,30	19	10,09	19	10,83	22	12,32	23	13,00
Rivière-du-Loup (922000)	11	7,78	9	7,65	8	7,35	8	6,37	7	4,64	7	5,95
Rosemont (915000)	31	19,34	29	20,90	34	26,66	36	27,42	34	27,33	38	27,41
Sainte-Foy (903000)	14	12,08	18	14,51	18	15,69	16	12,53	15	14,14	15	14,69
Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	12	5,86	16	6,55	15	5,99	14	7,95	14	7,34	11	7,09
Saint-Jérôme (928000)	10	7,05	10	7,40	10	7,82	9	7,51	11	7,22	9	6,83
Saint-Laurent (912000)	16	9,89	13	8,85	11	10,41	16	10,58	15	11,06	16	12,53

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 6 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi : 219 Conseillère ou conseiller pédagogique

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
La Pocatière (923000)	6	5,74	11	5,05	8	4,72	6	4,54	7	5,64
Lanaudière à Joliette (910000)	15	8,19	12	9,16	17	9,90	12	6,35	17	6,33
Lanaudière à l'Assomption (940001)	9	5,48	7	5,24	4	3,44	5	4,44	7	4,31
Lanaudière à Terrebonne (940002)	4	2,63	4	3,13	5	4,41	8	6,01	7	5,68
Lévis-Lauzon (921000)	16	10,87	19	12,42	17	11,00	19	11,64	21	12,31
Limoulu (902000)	19	12,78	17	13,31	18	14,73	20	16,07	21	15,62
Lionel Groulx (911000)	10	7,50	12	8,47	13	10,95	11	9,75	13	10,51
Maisonneuve (916000)	35	26,80	50	33,18	47	36,24	50	39,62	59	44,48
Marie-Victorin (938000)	21	15,19	26	17,38	26	20,53	33	22,71	32	23,76
Matane (927000)	14	9,41	10	9,81	11	8,26	10	8,80	11	9,18
Montmorency (930000)	17	11,64	18	12,88	26	16,73	22	17,34	21	16,40
Outaouais (919000)	15	9,35	17	9,22	20	11,41	21	13,88	19	13,09
Régional de Lanaudière (940000)	1	0,82	1	0,11			4	2,18	4	2,13
Rimouski (901000)	20	12,10	24	11,73	29	16,16	27	19,72	27	17,65
Rivière-du-Loup (922000)	9	7,03	8	7,16	12	7,70	11	8,10	10	8,43
Rosemont (915000)	41	30,39	48	33,96	60	38,24	53	38,54	58	41,30
Sainte-Foy (903000)	19	17,00	20	18,89	24	19,24	28	20,15	28	19,92
Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	12	7,41	13	8,21	15	8,66	16	11,45	21	13,18
Saint-Jérôme (928000)	12	6,83	12	6,86	12	6,87	14	8,73	13	9,38
Saint-Laurent (912000)	13	12,07	15	12,53	19	13,90	25	16,81	33	18,58

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 6 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi : 219 Conseillère ou conseiller pédagogique

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
Sept-Îles (931002)	7	5,59	6	5,87	5	4,93	5	5,04	5	4,68	7	4,19
Shawinigan (905000)	15	9,99	15	9,96	16	9,50	11	8,25	11	6,97	12	7,29
Sherbrooke (904000)	11	7,60	13	7,67	18	8,77	17	8,37	16	8,17	12	8,21
Sorel-Tracy (907002)	10	5,39	8	6,05	8	6,78	11	6,35	9	5,68	8	5,25
St-Félicien (932004)	27	15,39	24	12,55	28	17,04	21	15,69	15	12,86	12	11,33
St-Hyacinthe (907003)	8	6,20	9	6,69	11	7,59	9	7,65	11	6,99	12	10,23
Thetford (924000)	10	6,45	13	7,82	15	7,58	11	6,77	12	8,16	10	8,13
Trois-Rivières (905000)	11	8,61	10	8,33	10	7,84	8	6,47	9	6,54	9	6,90
Valleyfield (918000)	13	4,18	9	5,11	11	5,56	6	4,91	8	5,00	6	4,53
Vanier (934000)	2	1,56	2	2,00	3	2,85	5	3,60	4	3,12	4	4,02
Victoriaville (925000)	16	9,92	17	9,32	15	9,46	14	9,07	15	8,41	12	8,19
Vieux Montréal (917000)	17	13,91	21	16,52	23	17,48	23	18,57	23	18,35	23	18,50
Total pour le corps d'emploi	650	429,07	659	446,54	666	468,61	644	458,53	671	463,87	685	486,13

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 7 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi : 219 Conseillère ou conseiller pédagogique

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Sept-Îles (931002)	5	5,00	6	5,07	5	4,83	7	5,01	3	1,97
Shawinigan (906000)	9	6,90	9	5,60	9	7,22	10	7,53	10	7,70
Sherbrooke (904000)	17	8,85	17	10,98	23	16,15	24	19,80	29	18,14
Sorel-Tracy (907002)	10	5,83	9	5,00	12	7,03	12	8,14	10	7,58
St-Félicien (932004)	17	11,07	19	13,93	21	15,79	20	17,62	24	18,64
St-Hyacinthe (907003)	15	10,31	16	10,95	18	11,05	18	11,74	15	12,22
Thetford (924000)	12	7,45	11	8,09	14	8,60	12	8,53	14	9,82
Trois-Rivières (905000)	7	6,93	11	7,53	13	7,80	10	8,57	16	11,02
Valleyfield (918000)	8	4,69	9	4,47	9	6,88	12	7,54	12	7,97
Vanier (934000)	5	3,52	5	3,68	4	3,50	6	4,12	8	4,94
Victoriaville (925000)	14	8,92	18	10,57	16	11,59	15	12,63	17	12,82
Vieux Montréal (917000)	24	17,56	26	19,53	25	17,16	23	18,25	24	18,91
Total pour le corps d'emploi	732	502,56	803	533,63	881	590,69	905	644,50	965	660,69

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 7 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi : 225-222-223 Psychologue ou conseillère ou conseiller en adaptation scolaire

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
Ahuntsic (913000)	4	1,20	5	1,27	3	1,83	2	1,26	3	1,09	3	1,13
Alma (932001)	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,01	1	1,00	1	1,00
André-Laurendeau (929000)	1	0,80	1	0,19			1	0,02				
Baie-Comeau (931001)					1	0,47	1	0,90	2	0,53	1	0,77
Beauce-Appalaches (937000)												
Bois-de-Boulogne (914000)	1	1,08	1	0,37	1	0,49	1	0,61	1	0,61	1	0,60
Champlain Regional College (936000)	1	0,12	2	0,70	1	0,61	1	0,46	2	0,73	3	0,67
Chicoutimi (932002)	1	1,00	2	0,61	1	0,59	2	0,54	1	0,58	2	0,64
Dawson (Atwater) (933000)												
Drummondville (907001)	3	1,23	3	1,00	1	0,93	1	0,90	1	0,89	2	1,00
Édouard Montpetit (909000)	6	2,78	5	2,94	5	2,45	4	2,16	4	2,00	4	1,98
François-Xavier Garneau (926000)	3	1,37	2	1,38	2	1,39	3	1,50	3	1,65	4	1,45
Gérald-Godin (939000)	1	0,45	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	0,68	1	0,91
Granby - Haute-Yamaska (904001)												
Jonquière (932003)	4	1,98	3	1,97	4	1,80	3	1,73	4	2,36	3	1,86
La Pocatière (923000)	1	0,51	1	0,45	2	0,45	3	0,35	3	0,38	1	0,41
Lanaudière à l'Assomption (940001)												
Lanaudière à Terrebonne (940002)												
Lévis-Lauzon (921000)	2	0,82	2	0,89	2	0,79	2	0,55	1	0,79	1	0,80
Limouliou (902000)	4	2,15	5	2,17	5	2,32	6	2,85	4	2,43	3	2,24

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 8 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi : 225-222-223 Psychologue ou conseillère ou conseiller en adaptation scolaire

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Ahuntsic (913000)	4	1,20	3	1,37	6	1,73	6	2,14	4	2,75
Alma (932001)	1	1,02	2	1,21	1	1,00	2	1,24	2	1,76
André-Laurendeau (929000)										
Baie-Comeau (931001)	1	0,67	1	0,09	1	0,03	1	0,67	1	0,80
Beauce-Appalaches (937000)			1	0,07						
Bois-de-Boulogne (914000)	1	0,60	1	0,60	1	0,60	1	0,58	1	0,59
Champlain Regional College (936000)	2	0,67	1	0,31	3	0,53	2	0,75	2	0,45
Chicoutimi (932002)	1	0,99	1	1,00	1	1,00	1	0,99	1	0,99
Dawson (Atwater) (933000)					1	0,75	1	1,00	2	1,30
Drummondville (907001)	3	1,05	2	0,96	2	1,35	1	0,66	2	0,48
Édouard Montpetit (909000)	4	1,97	4	2,01	6	2,49	7	3,12	7	3,68
François-Xavier Garneau (926000)	4	1,52	4	1,89	5	2,33	4	1,80	4	2,16
Gérald-Godin (939000)	1	0,91	1	0,87	4	0,54	3	1,11	1	0,91
Granby - Haute-Yamaska (904001)	1	0,03	1	0,37	1	0,72	1	1,00	1	1,00
Jonquière (932003)	4	1,84	3	2,34	4	2,83	8	2,35	5	2,69
La Pocatière (923000)	1	0,46	2	1,30	2	1,49	2	1,51	2	1,85
Lanaudière à l'Assomption (940001)							1	0,06	1	0,18
Lanaudière à Terrebonne (940002)									1	0,02
Lévis-Lauzon (921000)	2	1,03	2	1,20	2	1,01	2	1,25	2	0,95
Limouliou (902000)	3	2,58	3	2,56	4	3,07	5	3,80	5	3,28

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 8 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi : 225-222-223 Psychologue ou conseillère ou conseiller en adaptation scolaire

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
Lionel Groulx (911000)												
Maisonneuve (916000)	2	1,46	3	2,12	3	1,13	2	1,06	3	1,33	2	1,43
Marie-Victorin (938000)									1	0,10	1	0,33
Matane (927000)	1	0,09	1	0,16	1	0,15	1	0,20	2	0,71	2	1,42
Montmorency (930000)			2	0,13								
Outaouais (919000)	1	0,92	1	1,00	1	1,00	1	1,01	1	0,88	2	0,88
Rimouski (901000)	2	1,20	2	1,20	3	1,28	5	0,92	3	0,84	2	0,60
Rivière-du-Loup (922000)												
Rosemont (915000)	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,01	1	0,93	2	0,96
Sainte-Foy (903000)	3	1,00	4	1,21	2	1,07	4	1,17	2	1,16	3	1,31
Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	2	0,36	2	0,50	1	0,33	2	0,27	1	0,48	1	0,57
Saint-Jérôme (928000)												
Saint-Laurent (912000)	2	0,77	1	0,94	2	0,59	1	0,69	2	0,97	2	1,04
Sept-Îles (931002)	1	0,06	1	0,08	1	0,10	1	0,15	1	0,14	1	0,16
Sherbrooke (904000)	8	1,31	8	1,77	15	2,56	7	2,13	5	1,94	8	2,29
Sorêt-Tracy (907002)	1	0,36	2	0,54	1	0,57	2	0,58	1	0,37	2	0,18
St-Félicien (932004)	1	0,50	1	0,79	1	0,93	1	0,79	1	0,90	2	0,68
Trois-Rivières (905000)	3	1,11	3	1,11	4	2,03	3	1,74	3	1,21	2	1,44
Valleyfield (918000)	1	1,03	1	1,00	1	1,00	1	0,27				
Vanier (934000)												

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 9 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi : 225-222-223 Psychologue ou conseillère ou conseiller en adaptation scolaire

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Lionel Groulx (911000)	2	0,10	1	0,49	1	0,76	1	0,73	1	0,98
Maisonneuve (916000)	3	1,43	4	1,46	3	1,40	2	1,47	3	1,55
Marie-Victorin (938000)	1	0,34	1	0,35	2	1,01	2	1,48	2	1,21
Matane (927000)	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00
Montmorency (930000)			1	0,55	1	0,96	2	1,48	2	1,55
Outaouais (919000)	2	0,95	1	0,92	2	1,01	4	1,33	1	0,37
Rimouski (901000)	3	0,61	3	0,62	5	1,57	4	1,57	4	1,65
Rivière-du-Loup (922000)					1	0,49	1	0,44	2	0,43
Rosemont (915000)	2	0,86	2	0,91	2	0,61	1	0,68	2	1,64
Sainte-Foy (903000)	4	1,76	4	2,12	4	2,67	4	2,45	8	3,67
Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	1	0,58	1	0,59	2	1,51	2	1,68	2	1,69
Saint-Jérôme (928000)	3	1,49	4	1,83	4	2,07	4	1,59	2	1,68
Saint-Laurent (912000)	1	1,00	1	0,99	1	1,00	2	0,80	2	1,04
Sept-Îles (931002)	1	0,16	1	0,18	1	0,28	1	0,22		
Sherbrooke (904000)	8	2,31	6	2,14	8	2,37	6	2,37	5	2,40
Sorêt-Tracy (907002)	1	0,46	1	0,47	2	0,70	2	1,10	1	0,46
St-Félicien (932004)	2	0,52	1	0,89	2	1,50	2	1,56	1	1,00
Trois-Rivières (905000)	2	1,64	3	1,27	3	2,30	3	1,80	5	2,44
Valleyfield (918000)										
Vanier (934000)									1	0,38

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 9 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi : 225-222-223 Psychologue ou conseillère ou conseiller en adaptation scolaire

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
Victoriaville (925000)												
Vieux Montréal (917000)	3	1,43	3	1,87	3	2,30	4	2,47	3	2,49	4	2,94
Total pour le corps d'emploi	65	29,09	70	31,34	70	32,18	68	30,31	61	30,17	66	31,69

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 10 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi : 225-222-223 Psychologue ou conseillère ou conseiller en adaptation scolaire

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Victoriaville (925000)					1	0,36	1	0,49	1	0,50
Vieux Montréal (917000)	5	2,43	4	2,57	4	2,73	6	2,74	7	2,80
Total pour le corps d'emploi	75	34,14	72	37,50	94	47,74	99	51,05	97	54,29

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 10 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi: 229-231-233 Travailleuse ou travailleur social, agente ou agent de service social

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC										
Abitibi-Témiscamingue (920000)	1	1,01	1	1,00	1	1,00	1	0,70	1	0,85	1	1,00
André-Laurendeau (929000)												
Baie-Comeau (931001)	1	0,90	1	0,09	1	0,35						
Édouard Montpetit (909000)	2	0,01	1	0,01	1	0,01			1	0,01	1	0,01
François-Xavier Garneau (926000)												
Gaspésie et des Îles (900000)							1	0,72				
Lévis-Lauzon (921000)												
Limoulu (902000)					1	0,27	1	0,39				
Lionel Groulx (911000)	3	1,51	3	1,90	2	1,89	2	1,51	2	0,94	2	0,93
Montmorency (930000)	1	0,89	1	1,00	1	0,93	2	1,57	2	1,90	2	1,95
Outaouais (919000)					2	0,88	1	0,92			1	0,45
Régional de Lanaudière (940000)					2	1,21	1	1,01	2	1,45		
Rosemont (915000)	1	0,30	1	0,63	1	1,00	1	1,01	1	1,00	1	1,00
Sainte-Foy (903000)					1	0,91	1	1,04	1	0,89	2	1,14
Saint-Jérôme (928000)												
Saint-Laurent (912000)			1	0,19	1	0,56	1	0,81				
Sept-Îles (931002)												
Shawinigan (906000)	1	0,93	2	1,16	2	1,68	3	1,35	1	0,90	1	0,86
Sherbrooke (904000)												
St-Félicien (932004)												

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 11 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi: 229-231-233 Travailleuse ou travailleur social, agente ou agent de service social

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Abitibi-Témiscamingue (920000)	1	0,91	1	0,90	1	0,90	2	1,29	2	1,69
André-Laurendeau (929000)	1	0,41	1	0,99	1	1,00	1	1,00	1	1,00
Baie-Comeau (931001)										
Édouard Montpetit (909000)										
François-Xavier Garneau (926000)					1	0,59				
Gaspésie et des Îles (900000)										
Lévis-Lauzon (921000)	1	0,44	2	1,13	2	1,26	2	1,30	2	1,23
Limoulu (902000)										
Lionel Groulx (911000)	2	1,10	3	1,19	3	2,39	3	2,52	3	2,14
Montmorency (930000)	2	1,95	3	2,08	4	2,58	4	2,15	4	2,02
Outaouais (919000)	1	0,48	2	1,72	3	1,76	1	0,98	2	1,28
Régional de Lanaudière (940000)										
Rosemont (915000)	1	0,97	1	0,99	1	1,00	1	1,00	1	1,00
Sainte-Foy (903000)	2	1,31	2	1,91	3	1,18	2	0,84	1	0,12
Saint-Jérôme (928000)									1	0,39
Saint-Laurent (912000)			1	0,02						
Sept-Îles (931002)									1	0,19
Shawinigan (906000)	1	0,79	2	0,83	2	0,88	1	0,90	1	0,90
Sherbrooke (904000)	1	0,64	2	1,35	4	1,93	4	2,19	4	2,32
St-Félicien (932004)					1	0,28	1	0,82	1	0,97

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 11 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2000-2001 à 2005-2006

Corps d'emploi: 229-231-233 Travailleuse ou travailleur social, agente ou agent de service social

Nom du collège	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC	Individus	ETC
Trois-Rivières (905000)			1	0,35	2	1,61	2	1,63	2	1,33	3	1,85
Valleyfield (918000)							1	0,43				
Vanier (934000)									1	0,49	1	0,68
Vieux Montréal (917000)												
<b>Total pour le corps d'emploi</b>	<b>10</b>	<b>5,55</b>	<b>12</b>	<b>6,33</b>	<b>18</b>	<b>12,29</b>	<b>18</b>	<b>13,10</b>	<b>14</b>	<b>9,75</b>	<b>15</b>	<b>9,87</b>

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 12 sur 12

PRO-2011-V0003 : Évolution de certains postes (personnel professionnel) dans chacun des cégeps de 2006-2007 à 2010-2011

Corps d'emploi: 229-231-233 Travailleuse ou travailleur social, agente ou agent de service social

Nom du collège	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Individus	ETC								
Trois-Rivières (905000)	2	1,97	2	2,01	2	1,92	2	1,97	3	1,88
Valleyfield (918000)							2	0,02		
Vanier (934000)	1	0,94	1	0,90	1	1,00	1	0,95	1	0,96
Vieux Montréal (917000)									1	0,26
<b>Total pour le corps d'emploi</b>	<b>16</b>	<b>11,91</b>	<b>23</b>	<b>16,01</b>	<b>29</b>	<b>18,67</b>	<b>27</b>	<b>17,93</b>	<b>29</b>	<b>18,36</b>

10 janvier 2013

Note : excluant les individus dont l'ETC < 0,004 pour ce corps d'emploi

Page 12 sur 12

\* Si un individu a travaillé dans plus d'un collège pendant une année scolaire, il sera calculé dans chacun d'eux.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2012-2013 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente.

**RÉPONSE**

**Répartition de la clientèle visée – automne 2012<sup>1</sup>**

Type de formation	Établissements privés subventionnés		Établissements privés non subventionnés	
	Temps plein N	Temps partiel N	Temps plein N	Temps partiel N
Accueil ou transition	187	19	-	-
Hors programme	4	56	-	-
Préalable universitaire	3	2	-	-
Préuniversitaire	7 427	161	-	-
Technique	9 844	618	1 547	308
<b>Total</b>	<b>17 465</b>	<b>856</b>	<b>1 547</b>	<b>308</b>

**Pour les autres renseignements, voir les annexes suivantes :**

- Annexe 1 : Liste des demandes de permis ou d'agrément dont le traitement a été complété en 2012-2013
- Annexe 2 : Liste des demandes de permis ou d'agrément actuellement en traitement pour l'année 2012-2013
- Annexe 3 : Allocation initiale 2012-2013 - Sommaire DEC et AEC

<sup>1</sup> Source : Système Socrate - Information reçue le 11 janvier 2013

LISTE DES DEMANDES DE PERMIS OU D'AGRÈMENT  
DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ COMPLÉTÉ EN 2012-2013

**LISTE DES PERMIS MODIFIÉS POUR AJOUT DE PROGRAMMES AVEC AGRÈMENT AUX  
FINS DE SUBVENTIONS - 2012-2013**

<b>Établissements</b>		<b>Programmes autorisés</b>
Campus Notre-Dame-de-Foy	EEC2X	Technologie de l'inspection de bâtiments (AEC)
	EEC30	Prévention et sécurité sur les chantiers de construction (AEC)
	NNC0K	Enregistrement et sonorisation (AEC)
Collège Bart	NWY.1N	Marketing des médias sociaux (AEC)
Collège Ellis campus de Drummondville	JNC15	Éducation spécialisée (AEC)
Collège André-Grasset	NTL12	Production 3D pour jeux vidéo (AEC)
Collège Laflèche	LCAE6	Assurance de dommages des particuliers (AEC)
Collège LaSalle	LEACA	Développement Web 2.0 avec applications riches d'internet (AEC)
	NTC1X	Designer de vêtements spécialisés (AEC)
Collège O'Sullivan de Montréal	NWY1M	Technologie des médias et plateau de tournage (AEC)
Séminaire de Sherbrooke	EEC31	Estimation en construction et rénovation (AEC)

**Programmes retirés à la demande des collèges**

Collège Laflèche	LCA6D	Assurance de dommages des particuliers (AEC)
Collège LaSalle	LEA9L	Développement Web 2.0 avec applications riches d'internet (AEC)
Collège O'Sullivan de Montréal	NWY18	Technologie des médias et plateau de tournage (AEC)

LISTE DES DEMANDES DE PERMIS OU D'AGRÈMENT  
ACTUELLEMENT EN TRAITEMENT POUR L'ANNÉE 2012-2013

**Demandes de renouvellement de permis avec agrément**

Campus Notre-Dame-de-Foy	180A0	Soins infirmiers (DEC)
	181A0	Soins préhospitaliers d'urgence (DEC)
	221D0	Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (DEC)
	310A0	Techniques policières (DEC)
	322A0	Techniques d'éducation à l'enfance (DEC)
	410D0	Gestion de commerces (DEC)
	551A0	Techniques professionnelles de musique et chanson (DEC)
	571A0	Design de mode (DEC)
	571C0	Commercialisation de la mode (DEC)
	500A1	Arts et lettres (DEC)
	CTC02	Techniques de thanatologie, volet Conseiller funéraire aux familles (AEC)
	CTC03	Techniques de thanatologie, volet Embaumeur (AEC)
	CTC04	Services conseils aux familles et pré-arrangements funéraires (AEC)
	CWA07	Actualisation en soins infirmiers, diplômés hors Québec (AEC)
	CWA0N	Accompagnement et interventions en soins palliatifs (AEC)
	EEC1L	Technologie de l'évaluation en bâtiment (AEC)
	EEC1M	Technologie de l'estimation en bâtiment (AEC)
	EEC26	Techniques du bâtiment vert et intelligent (AEC)
	EEC2X	Technologie de l'inspection de bâtiments (AEC)
	EEC30	Prévention et sécurité sur les chantiers de construction (AEC)
	JCA0V	Techniques d'intervention en milieu correctionnel (AEC)
	JCA11	Techniques d'intervention en milieu juvénile (AEC)
	JCA13	Techniques policières (AEC)
	JCA16	Techniques d'intervention en milieu correctionnel (AEC)
	JCC10	Premiers intervenants en situation d'urgence (AEC)
	JCC12	Recherche des causes et circonstances d'un incendie (AEC)
	JEE0M	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)
	JEE0N	Éducatrice en services de garde en milieu scolaire (AEC)
	JEE0K	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)
	JEE1A	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)
	JNC0E	Accompagnement en déficience (AEC)
	JNC0W	Stratégies d'intervention en développement du langage (AEC)
	LCA7K	Représentation commerciale et technique (AEC)
	NNC0J	Création et montage sonore (AEC)
	NNC0K	Enregistrement et sonorisation (AEC)
	NTC1U	Design de mode (AEC)
	NTC1V	Commercialisation de la mode (AEC)
	NTA0T	Conseiller en vente d'éléments de décoration (AEC)

Drummondville	310A0	Techniques policières (DEC)
	310C0	Techniques juridiques (DEC)
	322A0	Techniques d'éducation à l'enfance (DEC)
	351A0	Techniques d'éducation spécialisée (DEC)
	388A0	Techniques de travail social (DEC)
	410D0	Gestion de commerces (DEC)
	500A1	Arts et lettres (DEC)
	LCA6K	Gestion du commerce et transit international (AEC)
	LCA6L	Perfectionnement en transport (AEC)
	LCA6M	Gestion en transport routier (AEC)
	LCA6U	Procédures douanières (AEC)
	LCA7F	Gestion d'un organisme à but non lucratif (AEC)
	LCA7Q	Gestion en environnement et développement durable (AEC)
	LCA7T	Gestion des approvisionnements et des achats (AEC)
	LCA7Y	Gestion des approvisionnements et commerce international (AEC)
	LCA86	Administration financière informatisée (AEC)
	LCE1R	Administration et bureautique (AEC)
	LCE2D	Communications d'affaires bilingues (AEC)
	LCE3P	Logiciels de gestion (AEC)
	LCE43	Bureautique bilingue (AEC)
	LCL1M	Gestion en écotourisme (AEC)
	LCL1N	Techniques de tourisme (AEC)
	LCL1P	Gestion en tourisme international (AEC)
	LEA53	Actualisation en informatique (AEC)
	LEA5L	Gestion des micro-ordinateurs et réseautique-Cisco (AEC)
	LEA7E	Techniques de gestion de réseaux (AEC)
	LEA7F	Technicien de systèmes informatiques (AEC)
	LEA7J	Spécialiste en réseautique certification MCSE (AEC)
	LEA7K	Programmeur et concepteur de solution Net (AEC)
	CWC05	Techniques ambulancières (AEC)
	JCA0S	Techniques et sciences juridiques (AEC)
	JCA10	Gestion en spécialisation juridique informatisée (AEC)
	JCC07	Techniques de préventions des incendies (AEC)
	JEE0K	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)
	JEE19	Stimulation du langage en milieu éducatif (AEC)
	JNC0N	Gérontologie (AEC)
	JNC15	Éducation spécialisée (AEC)
	JNC1D	Gestion des troubles du comportement et d'intervention auprès d'enfants de maternelle et du primaire (AEC)
	JYJ02	Gestion documentaire intégrée (AEC)
	JWW08	Intervention en travail social (AEC)
	LCA1P	Agents et courtiers en assurance de personnes (AEC)
	LCA4L	Gestion de la circulation de marchandises (AEC)
	LEA7L	Programmeur analyste Oracle (AEC)
	LEA7M	Spécialiste Oracle (AEC)
	LEA7N	Spécialiste en équipement réseautique (AEC)
LEA9H	Conception d'applications informatiques (AEC)	
NTA0X	Techniques de création artistique en infographie (AEC)	
NTC1C	Gestion industrielle du vêtement (AEC)	
NTC1D	Commercialisation de la mode (AEC)	
NWE1R	Multimédia (AEC)	
NWE21	Techniques d'infographie (AEC)	
NWE26	Infographie et animation 2D et 3D (AEC)	
NWE2A	Webmestre (AEC)	
Collège Ellis campus de Trois-Rivières	CLC02	Intégration à la profession d'inhalothérapeute (AEC)
	JCA0S	Techniques et sciences juridiques (AEC)
	JCA10	Gestion en spécialisation juridique informatisée (AEC)

	JNC0N	Gérontologie (AEC)
	JNC1D	Gestion des troubles du comportement et intervention auprès d'enfants de maternelle et du primaire (AEC)
	JYJ02	Gestion documentaire intégrée (AEC)
	LCA1P	Agents et courtiers en assurance de personnes (AEC)
	LCA7T	Gestion des approvisionnements et des achats (AEC)
	LCA86	Administration financière informatisée (AEC)
	LCE43	Bureautique bilingue (AEC)
	NWE26	Infographie et animation 2D et 3D (AEC)
École de sténographie judiciaire du Québec	JCA0L	Sténographie judiciaire (AEC)
École nationale de cirque	NRC08	Instructeur en arts du cirque (AEC)
	NRC09	Formateur en arts du cirque (AEC)
	NRC0V	Initiateur aux arts du cirque (AEC)
	NRC0X	Conception en arts du cirque et mise en piste (AEC)
	NRC0W	Atelier de recherche et de création en arts du cirque (AEC)
Collège LaSalle	300A0	Sciences humaines (DEC)
	500A1	Arts et lettres (DEC)
	322A0	Techniques d'éducation à l'enfance (DEC)
	351A0	Techniques d'éducation spécialisée (DEC)
	410B0	Techniques de comptabilité et de gestion (DEC)
	410C0	Conseil en assurances et en service financier (DEC)
	410D0	Gestion de commerce (DEC)
	414A0	Techniques de tourisme (DEC)
	420A0	Techniques de l'informatique (DEC)
	430A0	Techniques de gestion hôtelière (DEC)
	430B0	Gestion d'un établissement de restauration (DEC)
	571A0	Design de mode (DEC)
	571C0	Commercialisation de la mode (DEC)
	603KZ4AS	Communication and Literature (cours à distance)
	603101MQ	Introduction to College English (cours à distance)
	345KZAAS	Contemporary Ethical and Political Issues (cours à distance)
	EEC10	Évaluateur-estimateur en bâtiment (AEC)
	EEC24	Courtier immobilier résidentiel (AEC)
	EJN16	Gestion des opérations et de la production (AEC)
	JCA0N	Consultant en immigration (AEC)
	JEE0Q	Techniques de l'éducation à l'enfance (AEC)
	JNC14	Techniques d'éducation spécialisée (AEC)
	LCA5E	Commerce international (Import-Export) (AEC)
	LCA5G	Logistique du transport (AEC)
	LCA70	Gestion de commerces (AEC)
	LCA71	Techniques de comptabilité et de gestion (AEC)
	LCACL	Gestion de projet (AEC)
	LCACN	Conseil en assurances et en services financiers (AEC)
	LCACV	Comptabilité pour PME (AEC)
	LCE6S	Adjoint administratif (AEC)
	LCL1K	Agent de voyages (AEC)
	LCL26	Techniques de tourisme (AEC)
	LEA26	Développement d'applications Oracle (AEC)
	LEA27	Administrateur réseau Cisco (AEC)
	LEA28	Administrateur Système certifié Microsoft (MCSA) (AEC)
	LEA29	Développement de téléphonie IP (AEC)
	LEA3Q	Programmeur-analyste en technologies de l'information (AEC)
	LEA99	Installation et administration des réseaux (AEC)
	LEACA	Développement Web 2.0 avec application riches d'Internet (AEC)
	LJA17	Techniques de gestion hôtelière (AEC)
	LJA18	Gestion d'un établissement de restauration (AEC)
	LJA1D	Gestion des services de restauration (AEC)

	LJA1E	Gestion d'une résidence pour personnes âgées (AEC)
	LJA1Q	Gestion de l'hébergement en hôtellerie (AEC)
	LJA1U	Gestion des services de sommellerie et de bar (AEC)
	NTA14	Illustration de mode CAO (AEC)
	NTA1P	Design d'intérieur (AEC)
	NTC0Q	Design de mode (AEC)
	NTC0W	Acheteur junior (AEC)
	NTC1H	Commercialisation de la mode - Profil représentant de vente (AEC)
	NTC1N	Planification d'événements (AEC)
	NTC1P	Designer de mode masculine (AEC)
	NTC1S	Techniques d'ajustement de vêtements (AEC)
	NTC1T	Designer de vêtements techniques (AEC)
	NTC1W	Commercialisation de la mode (AEC)
	NTC19	Patronniste de mode (AEC)
	NTL0W	Conception-scénarisation de jeux vidéo (AEC)
	NTL0X	Animation de jeux vidéo (AEC)
	NTL0Y	Modélisation 3D de jeux vidéo (AEC)
	NWC0W	Design infographique (AEC)
	NWE30	Intégration multimédia (AEC)
	NWY11	Gestion des médias et publicité (AEC)
	NTC1X	Designer de vêtements spécialisés (AEC)
Séminaire de Sherbrooke	EEC31	Estimation en construction et rénovation (AEC)
	EEC0U	Techniques d'évaluation de biens immobiliers (AEC)
	EEC1Y	Courtier immobilier (AEC)
	LCAA4	Commerce international (AEC)
	LCABH	Assurance de personnes et conseils en services financiers (AEC)
	LCACX	Gestion immobilière (AEC)
	LCACY	Représentation commerciale (AEC)
	LCADL	Gestionnaire en marketing web (AEC)
	LCA2E	Agent et courtier en assurances de dommages (AEC)
	LCA6A	Assurance de dommages (AEC)
	LCA6D	Assurance de dommages des particuliers (AEC)
	LCA9J	Commerce international (AEC)
	LCA9M	Conseils en services financiers (AEC)
	LCL22	Conseiller en voyage (AEC)
	RNA02	Techniques d'intervention pastorale (AEC)
	RNA03	Techniques d'éducation de la foi (AEC)
Institut Teccart 2003	ELJ2Z	Réseau et téléphonie Internet (AEC)
	ELJ3E	Réseau de télécommunications (AEC)
	ELJ3G	Automatisation, instrumentation et robotique (AEC)
	ELJ34	Télécommunications (AEC)
	ELJ35	Instrumentation et automatisation (AEC)
	ELJ39	Technicien en communication numérique et téléphonie IP (AEC)
	JCA18	Techniques juridiques (AEC)
	LEA61	Support technique en réseaux (AEC)
	LEABP	Gestion de réseaux et téléphonie IP (AEC)
	LEABZ	Informatique de gestion (AEC)
	EEC2R	Courtier en immobilier commercial (AEC)
	EEC2S	Courtier en immobilier résidentiel (AEC)
	LCADA	Agents et courtiers en assurance de dommages (AEC)
	JCA17	Consultant en immigration (AEC)
	JEE1B	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)
	LCAAN	Commerce international (AEC)
	LCACS	Agents et courtiers en assurance de personnes (AEC)
	NTA1N	Design d'intérieur (AEC)
	NTA1T	Design d'intérieur résidentiel (AEC)
	NTC1G	Commercialisation de la mode (AEC)
	NTC0N	Design de mode (AEC)
	NTL0P	Design d'animation (AEC)

	NWY13	Design de communication publicitaire (AEC)	
Collège Lafleche	142A0	Technologie de radiodiagnostic (DEC)	
	145A0	Techniques de santé animale (DEC)	
	322A0	Techniques d'éducation à l'enfance (DEC)	
	351A0	Techniques d'éducation spécialisée (DEC)	
	391A0	Techniques d'intervention en loisirs (DEC)	
	411A0	Archives médicales (DEC)	
	414A0	Techniques de tourisme (DEC)	
	430A0	Techniques de gestion hôtelière (DEC)	
	430B0	Gestion d'un établissement de restauration (DEC)	
	571C0	Commercialisation de la mode (DEC)	
	414Z0	Techniques de tourisme - cheminement international (DEC)	
	430Z0	Techniques de gestion hôtelière - cheminement international (DEC)	
	571Z0	Commercialisation de la mode - cheminement international (DEC)	
	JEE0K	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)	
	JEE0P	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)	
	JNC03	Intervention en toxicomanie (AEC)	
	JNC0G	Techniques d'éducation spécialisée (AEC)	
	JNC0W	Stratégies d'intervention en développement du langage (AEC)	
	JNC0X	Intervention en contexte de maladie d'Alzheimer (AEC)	
	JNC19	Intervention auprès des personnes toxicomanes (AEC)	
	JNC1F	Accompagnement et interventions auprès des personnes vivant avec un déficit cognitif (AEC)	
	JNC1K	Toxicomanie et problématiques associées (AEC)	
	LCA2M	Gestion efficace d'une équipe de production (AEC)	
	LCAE6	Assurance de dommages des particuliers (AEC)	
	LCA6W	Agent en centre d'appels (AEC)	
	LCACM	Comptabilité et transactions internationales (AEC)	
	LCACW	Assurance de dommages des entreprises (AEC)	
	LCADX	Gestion des achats locaux et internationaux (AEC)	
	LCL0Z	Commercialisation internationale du tourisme québécois (AEC)	
	LCL15	Guide d'écotourisme et d'aventure (AEC)	
	LCL17	Guide nature aventure (AEC)	
	LCL1B	Accueil et guidage touristique (AEC)	
	LCL1C	Mise en valeur de produits touristiques (AEC)	
	LCL1D	Développement et promotion de produits du voyage (AEC)	
	LCL1E	Management du golf (AEC)	
	NRC0K	Écriture et interprétation poétique (AEC)	
	NTC18	Commercialisation de la mode (AEC)	
	NWE1D	Actualisation de sites Web transactionnels liés au commerce électronique (AEC)	
	RNA02	Techniques d'intervention pastorale (AEC)	
	RNA03	Techniques d'éducation de la foi (AEC)	
	Collège Mérici	JNC0E	Accompagnement en déficience (AEC)
		JWL01	Sondage et analyse de données (AEC)
		LCL0W	Tourisme d'aventure et écotourisme (AEC)
		LCL0Y	Communications et relations internationales (AEC)
		LCL11	Gestion d'événements et de congrès (AEC)
		LCL19	Commercialisation de voyages (AEC)
		LCL1J	Guide accompagnateur (AEC)
		LJA0T	International Hospitality and Executive Concierge Diploma (AEC)
		LJA0U	Gestion de cuisine internationale (AEC)
		LJA11	Supervision en tourisme, hébergement et restauration (AEC)
		LJA12	Gestion de la restauration (AEC)
		LJA1H	Gestion d'hébergement pour clientèles particulières (AEC)

Collège O'Sullivan de Québec	JCA0S	Techniques en sciences juridiques (AEC)
	LCA1P	Agents et courtiers en assurance de personnes (AEC)
	LCA6A	Assurance de dommages (AEC)
	LCA7F	Gestion d'un organisme à but non lucratif (AEC)
	LCA7Q	Gestion en environnement et développement durable (AEC)
	LCA7T	Gestion des approvisionnements et des achats (AEC)
	LCA82	Comptabilité informatisée (AEC)
	LCA9F	Assurance de dommages des particuliers (AEC)
	LCA9K	Entreprise d'entraînement internationale (AEC)
	LCABY	Conseiller en assurance collective et assurance de personnes (AEC)
	LCABZ	Conseiller en assurance collective de personnes (AEC)
	LCACR	Techniques de comptabilité informatisée (AEC)
	LCAD6	Assurance de dommages des particuliers et expertise en sinistres (AEC)
	LCAD7	Assurance et sécurité financière (AEC)
	LCAD8	Assurance de dommages et expertise en sinistres (AEC)
	LCE2B	Bureautique et micro-édition (AEC)
	LCE2C	Actualisation en bureautique en immersion anglaise (AEC)
	LCE2D	Communications d'affaires bilingues (AEC)
	LCE2E	Actualisation en bureautique - domaine spécialisé (AEC)
	LCE2F	Spécialisation en micro-édition et hypermédia (AEC)
	LCE3J	Communication d'affaires (AEC)
	LCE5D	Techniques de secrétariat et bureautique bilingue (AEC)
	LEA7J	Spécialiste en réseautique (AEC)
	LEA7K	Programmeur et concepteur de solution Net (AEC)
	LEAA7	Spécialiste en réseautique (AEC)
	NTL0J	Animation 3D et synthèse d'images en jeux vidéo (AEC)
	NWE26	Infographie et animation 2D et 3D (AEC)
	NWE2A	Webmestre (AEC)
	NWE2T	Techniques d'intégration Web (AEC)

Collège O'Sullivan de Montréal	JCA0X	Techniques juridiques (AEC)
	LCA6A	Assurance de dommages (AEC)
	LCA88	Gestion de commerce international (AEC)
	LCAAU	Comptabilité financière informatisée (AEC)
	LCC05	Transcription médicale (AEC)
	LCE3D	Micro-édition et coordination (AEC)
	LCE44	Techniques de bureau (AEC)
	LCE5B	Techniques de bureau/spécialisation juridique (AEC)
	LEA67	Programmation Internet et informatique de gestion (AEC)
	LEA68	Gestion de réseaux (AEC)
	NTL0H	Effets spéciaux pour la télévision et le cinéma (AEC)
	NWE26	Infographie et animation 2D et 3D (AEC)
	NWY1M	Technologie des médias et plateau de tournage (AEC)

Collège Bart	JCA0T	Techniques juridiques (AEC)
	LCA7W	Comptabilité de gestion (AEC)
	LCAAS	Commerce international (AEC)
	LCE2A	Bureautique sans frontière (AEC)
	LCE36	Techniques de bureautique (Microsoft Office) (AEC)
	LCE3L	Bureautique - Micro-édition (AEC)
	LCE3M	Bureautique - Coordination (AEC)
	LCE4C	Bureautique légale (AEC)

	LEA7H	Développeur d'application Oracle (AEC)
	NTL10	Production 3D : Modélisation et coloration (AEC)
	NTL11	Production 3D : Animation 3D (AEC)
	NWE1Z	Animation 2D et 3D en nouveau média (AEC)
	NWE20	Art de scène et nouveau média (AEC)
	NWE29	Programmation et intégration en jeu vidéo (AEC)
	NWY0Y	Cinéma et effets spéciaux numériques (AEC)
	NWY1N	Marketing des médias sociaux (AEC)
Collège TAV	JEE0K	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)
	JNC0W	Techniques en stratégie d'intervention en développement du langage (AEC)
	JYC08	Intervenant en mise en forme physique (AEC)
	LCA7C	Commerce international (AEC)
	LCE3C	Office Systems and Accounting (AEC)
Conservatoire Lassalle	NWY19	Communication et médias (AEC)
	NWY1A	Animation et journalisme radio (AEC)
	NWY1B	Relations publiques (AEC)
	NWY1C	Techniques et pratique vidéo (AEC)
Collège André-Grasset	EEC13	Techniques d'inspection en bâtiment (AEC)
	LCA5Q	Sécurité industrielle et commerciale (AEC)
	LCA6H	Gestion de commerce international FITT (AEC)
	LCA7L	Attestation professionnelle en gestion de la sécurité privée (APGSP) (AEC)
	LCA9G	Superviseur de sécurité certifié (AEC)
	NTL06	Animation 3D et effets spéciaux (AEC)
	NWE1A	Production multimédia (AEC)
	NWY15	Production télévisuelle et cinématographique (AEC)
	NWY16	Composition et effets spéciaux pour vidéo numérique (AEC)
	NTL12	Production 3D pour jeux vidéo (AEC)
	RNA02	Techniques d'intervention pastorale (AEC)
	RNA03	Techniques d'éducation de la foi (AEC)

#### Demandes de renouvellement de permis sans agrément

Campus Notre-Dame-de-Foy	171A0	Techniques de thanatologie (DEC)
	311A0	Sécurité incendie (DEC)
Collège-Ellis campus de Drummondville	181A0	Soins préhospitaliers d'urgence (DEC)
Collège Inter-Dec	NTA1J	Design d'intérieur (AEC)
	NTL0C	Jeux vidéo (AEC)
	NTL0V	Animation 3D pour la télévision et le cinéma (AEC)
	NWY1D	Montage vidéo (AEC)
	NRC0M	Design et techniques de décors (AEC)
	NWY1E	Compositing et effets spéciaux télévisuels (AEC)
	NTL0F	Conception de logo 3D (AEC)
	NTA1C	Design infographique (AEC)
	NTA1S	Photographique professionnelle (AEC)
	NWE31	Design web interactif (AEC)
Collège Technique de Montréal	EEC17	Techniques de l'architecture (AEC)
Collège La Cabriole	CNN03	Palefrenier professionnel (AEC)

#### Demandes de modification de permis avec agrément

Collège TAV	200B0	Sciences de la nature (DEC)
Collège Ellis campus de	180A0	Soins infirmiers (DEC) Installation Longueuil

Trois-Rivières		
Collège LaSalle	410A0	Techniques de logistique du transport (DEC)
	LCL2A	Techniques de tourisme option Développement et promotion des produits du voyage (AEC)
	LEACD	Développement d'applications Oracle (AEC)
	LCL29	Planification et gestion d'événements (AEC)
	LEACE	Affaires électroniques (AEC)
	LCL26	Techniques de tourisme (AEC)
	LEA26	Développement d'applications Oracle (AEC)
	NTA14	Illustration de mode CAO (AEC)
Campus Notre-Dame-de-Foy	JCC16	Spécialisation en prévention des incendies et sécurité civile (AEC)
	JCC12	Recherche des circonstances et de la cause d'un incendie (AEC)
Institut Teccart 2003	LEACF	Soutien informatique (AEC)

**Demandes de modification de permis sans agrément**

Collège Inter-Dec	NTA1C	Design infographique (AEC)
	NTA1S	Photographie professionnelle (AEC)
	NWC0W	Design infographique (AEC)
	NWE31	Design web interactif (AEC)
Collège technique de Montréal	XXXXX	Techniques de modélisation et d'animation 3D (AEC)
École du Show-Business	XXXXX	Gestion de commerces (AEC)
Collège CDI Administration Technologie Santé Québec	XXXXX	Technique juridiques (AEC)

**Demandes d'ajout d'installation**

Collège Ellis campus de Drummondville - Installation à Longueuil  
 Collège Inter-Dec - Installation à Laval  
 Collège TAV - Installation à Outremont  
 Collège CDI Administration Technologie Santé Québec - Installation à Anjou

**Demandes de délivrance de permis**

Académie Canadienne Européenne (CEA) inc.	300A0	Sciences humaines profil administration (DEC)
Collège St-Michel	JEE0K	Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)
Collège Ultra de Montréal	XXXX1	Réseautique et soutien technique (AEC)
	XXXX2	Programmation pour les technologies mobiles (AEC)
	XXXX3	Gestion des chaînes d'approvisionnement (AEC)
	XXXXX	Analyste en informatique d'entreprise (AEC)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Allocation initiale 2012-2013<sup>1</sup>  
Sommaire DEC et AEC  
(en \$)

Collèges privés	F (DEC)		M (DEC)		F (AEC)		M (AEC)		V		P		S			Total
	Montants fixes	Montants de base	Montants fixes	Montants de base	Montants de base	Montants de base	Montants de base	Montants de base	Montants de base	Montants de base	Temps partiel	Temps partiel	Perfectionnement	Réussite	Autres	
Campus Notre-Dame-de-Foy	561 228	5 660 851	212 487	1 912 382	582 031	36 034	8 965 013	24 457	239 506	301 774	9 530 750	2 457	239 506	301 774	9 530 750	
Coll. réuniv. Nouvelles Frontières	93 189	6 777 804	-	-	74 355	1 147	846 505	2 653	33 211	62 125	944 494	2 653	33 211	62 125	944 494	
Collège André-Grasset	693 621	5 752 797	64 977	584 792	635 005	105 071	7 836 263	24 388	268 235	236 574	8 365 460	24 388	268 235	236 574	8 365 460	
Collège Bart	112 652	1 082 340	84 319	758 870	149 892	16 185	2 214 358	6 229	76 144	120 558	2 417 289	6 229	76 144	120 558	2 417 289	
Collège Cantinai	72 875	412 074	-	-	58 617	23 500	565 066	1 614	22 875	28 294	617 849	1 614	22 875	28 294	617 849	
Collège Ellis campus de Drummondville	232 272	2 033 092	53 663	482 966	208 652	26 096	3 038 741	8 496	100 793	49 822	3 195 792	8 496	100 793	49 822	3 195 792	
Collège Ellis campus de Trois-Rivières	114 684	1 241 514	47 783	430 042	102 624	30 090	1 966 737	3 237	46 212	60 800	2 076 986	3 237	46 212	60 800	2 076 986	
Collège international des Marcellines	43 551	345 181	-	-	34 836	-	423 568	1 352	19 187	46 322	480 429	1 352	19 187	46 322	480 429	
Collège international Marie-de-France	893 376	7 520 198	-	-	93 135	142 871	10 555 509	3 326	15 479	31 370	11 055 684	3 326	15 479	31 370	11 055 684	
Collège Jean-de-Brebeuf	752 851	7 797 110	30 313	272 819	719 290	142 871	9 275 735	29 459	314 984	224 651	9 844 829	29 459	314 984	224 651	9 844 829	
Collège LaSalle	1 232 203	11 469 555	475 849	4 282 638	1 431 854	240 230	19 132 329	56 618	630 393	373 930	20 193 270	56 618	630 393	373 930	20 193 270	
Collège Maranopolis	1 141 617	9 565 776	37 419	336 772	521 209	131 036	11 753 988	37 385	397 320	312 514	12 501 217	37 385	397 320	312 514	12 501 217	
Collège Mérici	588 196	5 681 377	104 149	937 336	222 966	169 798	2 936 526	20 556	230 977	215 472	7 779 776	20 556	230 977	215 472	7 779 776	
Collège O'Sullivan de Montréal	182 624	1 464 506	143 843	1 294 591	194 838	28 323	2 946 462	7 795	87 507	92 359	3 103 378	7 795	87 507	92 359	3 103 378	
Collège Stanislas de Québec	147 202	1 103 849	-	-	121 083	-	1 372 134	4 324	20 122	36 196	1 432 776	4 324	20 122	36 196	1 432 776	
Collèges TAV	35 131	447 387	157 774	1 419 968	209 773	14 090	2 284 123	6 252	61 641	24 651	2 376 667	6 252	61 641	24 651	2 376 667	
Collège international Sainte-Anne	24 969	203 503	12 995	116 965	19 980	791	248 452	797	13 238	-	262 487	797	13 238	-	262 487	
Conservatoire Lassalle	96 993	702 348	-	-	88 170	6 208	1 017 652	2 977	35 791	29 383	1 085 803	2 977	35 791	29 383	1 085 803	
École de musique Vincent d'Indy	39 776	633 930	-	-	32 833	6 208	712 747	2 254	17 373	67 187	799 561	2 254	17 373	67 187	799 561	
École de sténographie judiciaire	36 583	1 317 365	12 428	111 854	20 541	-	144 823	570	7 010	20 156	172 559	570	7 010	20 156	172 559	
École nationale de cirque	37 163	605 874	23 717	213 449	58 109	3 980	1 663 223	5 004	23 398	63 403	1 755 028	5 004	23 398	63 403	1 755 028	
Institut Teccart	175 074	1 528 299	179 277	1 613 491	171 134	58 875	2 668 814	7 882	82 782	194 937	2 951 425	7 882	82 782	194 937	2 951 425	
Séminaire de Sherbrooke	-	-	20 849	187 645	161 684	9 595	2 083 146	5 823	73 359	80 528	2 242 856	5 823	73 359	80 528	2 242 856	
Montants non répartis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>7 500 929</b>	<b>68 888 302</b>	<b>1 661 842</b>	<b>14 956 572</b>	<b>7 486 400</b>	<b>1 140 885</b>	<b>101 634 930</b>	<b>298 400</b>	<b>3 204 300</b>	<b>4 481 570</b>	<b>109 619 200</b>	<b>298 400</b>	<b>3 204 300</b>	<b>4 481 570</b>	<b>109 619 200</b>	

<sup>1</sup> Sur la base de l'effectif étudiant de l'année scolaire 2011-2012, au 13 avril 2012.

Sur la base de la clientèle de l'année scolaire 2011-2012 - Information reçue de la DGFE-DPBF le 11 janvier 2013.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

---

**RÉPONSE**

Durant les années scolaires 2006-2007 à 2011-2012, douze cégeps ont soumis des demandes visant la modification de leur devis scolaire. Ces cégeps sont indiqués ci-dessous :

- Champlain Regional College – Campus St-Lawrence
- Champlain Regional College – Campus St-Lambert
- Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- Cégep de St-Hyacinthe
- Cégep de Saint-Jérôme
- Cégep John Abbott
- Cégep régional de Lanaudière – L'Assomption
- Cégep régional de Lanaudière – Terrebonne (demandes en 2008-2009 et 2010-2011)
- Cégep Lionel Groulx (demandes en 2006-2007 et 2011-2012)
- Cégep de Maisonneuve
- Cégep Montmorency
- Cégep de l'Outaouais

La ministre a révisé à la hausse les devis des cégeps suivants :

- Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- Cégep de St-Hyacinthe
- Cégep de Saint-Jérôme
- Cégep John Abbott
- Cégep régional de Lanaudière – L'Assomption
- Cégep régional de Lanaudière – Terrebonne (demandes 2008-2009 et 2010-2011)
- Cégep Lionel Groulx (demande 2006-2007)
- Cégep Montmorency
- Cégep de l'Outaouais

La hausse des devis du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et du Cégep de St-Hyacinthe est cependant transitoire. Elle vise les années scolaires 2009-2010 à 2012-2013 pour le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et 2012-2013 à 2016-2017 pour le Cégep de St-Hyacinthe.

Les demandes liées au Champlain Regional College (les campus St-Lawrence et Saint-Lambert) et Maisonneuve n'ont pas été acceptées.

L'analyse de la demande du Cégep Lionel Groulx (2011-2012) pourra être réalisée lorsque les prévisions de clientèles seront disponibles.

Deux requêtes rattachées à l'accroissement de devis ont été soumises au Ministère au cours de la présente année scolaire. Il s'agit de :

- Cégep de St-Hyacinthe (demande visant à réviser à nouveau le devis et à le rendre permanent)
- Cégep Héritage

Ces demandes feront l'objet d'un examen lorsque les prévisions de clientèles seront disponibles.

Les ressources financières allouées en lien avec les majorations de devis autorisés sont présentées ci-dessous :

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Aucune allocation – espaces suffisants pour répondre aux besoins du nouveau devis
Cégep John Abbott	Agrandissement et réaménagement autofinancés en grande partie (quote-part du MELS – 1,2 M\$)
Cégep de Lanaudière – L'Assomption	10,0 M\$
Cégep de Lanaudière - Terrebonne	9,5 M\$
Cégep Lionel Groulx	26,9 M\$
Cégep Montmorency	13,1 M\$
Cégep de St-Hyacinthe	2,5 M\$ (locaux temporaires)
Cégep de Saint-Jérôme	1,5 M\$ (locaux temporaires) 15,3 M\$ (locaux permanents)
Cégep de l'Outaouais	22,4 M\$

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, liste des universités et des cégeps ayant reçu des sommes en 2012-2013 ainsi que le montant de la subvention pour chaque établissement et le nom du projet.

---

**RÉPONSE**

Les tableaux, en annexe, présentent les subventions accordées dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, par établissement et par projets ainsi que les versements effectués jusqu'à maintenant.

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des cégeps

	Subvention PIDS <sup>1</sup>	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
<b>Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue</b>	<b>2 311 368,00</b>	<b>170 258,00</b>	<b>1 621 668,00</b>	<b>277 160,78</b>	<b>212 810,97</b>	<b>2 281 897,75</b>
Conformité coupe-feu bâtiment	25 950,00	-	-	334,00	25 616,00	25 950,00
Conformité des laboratoires de chimie, biologie et mines (RM1742 et RM1772)	422 500,00	-	380 250,00	42 250,00	-	422 500,00
Désamiantage de la salle aux usages multiples	190 750,00	-	15,00	171 660,00	19 075,00	190 750,00
Réaménagement du Pavillon des Arts	405 000,00	-	364 500,00	40 500,00	-	405 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	951 518,00	204,00	856 162,00	-	95 152,00	951 518,00
Sécurité du bâtiment et accès	112 650,00	7 144,00	951,00	4 157,00	72 967,97	85 219,97
Système éclairage efficace (phase 2)	203 000,00	162 910,00	19 790,00	18 259,78	-	200 959,78
<b>Cégep d'Ahuntsic</b>	<b>\$ 1 808 116</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 402 909</b>	<b>1 224 395,00</b>	<b>257 980,00</b>	<b>1 885 284,00</b>
Rénovation et augmentation de la capacité de l'auditorium	\$ 1 275 000	\$ -	\$ 184 696	962 804,00	127 500,00	1 275 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 533 116	\$ -	\$ 218 213	261 591,00	130 480,00	610 284,00
<b>Cégep d'Alma</b>	<b>\$ 864 154</b>	<b>\$ 14 318</b>	<b>\$ 596 823</b>	<b>207 399,07</b>	<b>44 403,00</b>	<b>862 943,07</b>
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 444 026	\$ -	\$ 399 623	-	44 403,00	444 026,00
Travaux d'amélioration de l'enveloppe, de réfection et de mise aux normes pour la sécurité dans le bâtiment	\$ 100 625	\$ 12 278	\$ 44 821	43 526,00	-	100 625,00
Travaux de réfection de l'enveloppe intérieure et mise aux normes de la salle d'auditorium	\$ 199 359	\$ -	\$ 80 714	118 378,35	-	199 092,35
Travaux de rénovation des salles de classe et réfection du revêtement de plancher à bibliothèque	\$ 109 500	\$ -	\$ 64 590	44 910,00	-	109 500,00
Travaux d'isolation	\$ 10 644	\$ 2 040	\$ 7 075	584,72	-	9 699,72
<b>Cégep André-Laurendeau</b>	<b>\$ 1 202 982</b>	<b>\$ 511 868</b>	<b>\$ 362 613</b>	<b>51 639,69</b>	<b>60 646,00</b>	<b>986 766,69</b>
Réaménagement des laboratoires de génie	\$ 140 021	\$ 70 623	\$ (1 922)	4 163,17	-	72 864,17
Réaménagement des laboratoires pour sciences infirmières	\$ 100 000	\$ -	\$ 90 000	10 000,00	-	100 000,00
Réfection de la toiture	\$ 356 500	\$ -	\$ 169 965	37 476,52	-	207 441,52
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 606 461	\$ 441 245	\$ 104 570	-	60 646,00	606 461,00
<b>Cégep de Baie-Comeau</b>	<b>\$ 380 726</b>	<b>\$ 126 198</b>	<b>\$ 233 054</b>	<b>16 075,24</b>	<b>-</b>	<b>375 327,24</b>
Réfection des murs de la salle mécanique	\$ 58 864	\$ 22 186	\$ 35 084	1 593,56	-	58 863,56
Réfection des murs extérieurs de l'aile A	\$ 196 862	\$ -	\$ 177 176	19 685,92	-	196 861,92
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 125 000	\$ 104 012	\$ 20 794	(5 204,24)	-	119 601,76
<b>Cégep Beauce-Appalaches</b>	<b>\$ 666 956</b>	<b>\$ 238 779</b>	<b>\$ 233 957</b>	<b>165 674,54</b>	<b>28 545,00</b>	<b>666 955,54</b>
Réaménagement bibliothèque	\$ 185 800	\$ 179 738	\$ (12 518)	18 579,54	-	185 799,54
Remplacement de la chaudière de chauffage	\$ 195 701	\$ -	\$ 165 535	30 166,00	-	195 701,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 285 455	\$ 59 041	\$ 80 940	116 929,00	28 545,00	285 455,00
<b>Cégep de Bois-de-Boulogne</b>	<b>\$ 2 185 770</b>	<b>\$ 532 343</b>	<b>\$ 719 924</b>	<b>753 715,88</b>	<b>110 388,07</b>	<b>2 116 370,95</b>
Réfection des fenêtres et de l'enveloppe de bâtiment	\$ 600 000	\$ -	\$ 513 626	80 091,11	-	593 717,11
Remplacement et modernisation du système de chauffage - pavillon Ignace-Bourget	\$ 350 000	\$ -	\$ 241 548	94 906,77	-	336 454,77
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 235 770	\$ 532 343	\$ (35 250)	578 718,00	110 388,07	1 186 199,07
<b>Champlain Regional College</b>	<b>\$ 2 872 161</b>	<b>\$ 690 071</b>	<b>\$ 1 788 512</b>	<b>139 079,13</b>	<b>254 318,00</b>	<b>2 871 980,13</b>
Réfection système de ventilation Phase 1 et 2	\$ 744 405	\$ 234 471	\$ 435 494	74 440,00	-	744 405,00
Rénovation de la bibliothèque avec salles de cours intégrées	\$ 329 000	\$ 290 380	\$ 5 720	32 719,13	-	328 819,13
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 798 756	\$ 165 220	\$ 1 347 298	31 920,00	254 318,00	1 798 756,00
<b>Cégep de Chicoutimi</b>	<b>\$ 2 175 387</b>	<b>\$ 445 574</b>	<b>\$ 1 445 552</b>	<b>185 985,22</b>	<b>97 366,88</b>	<b>2 174 478,10</b>
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 975 387	\$ 124 273	\$ 753 575	-	97 366,88	975 214,88
Travaux de réfection, d'amélioration des systèmes mécaniques et concernant la sécurité du bâtiment	\$ 1 200 000	\$ 321 301	\$ 691 977	185 985,22	-	1 199 263,22

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des cégeps

	Subvention PIDS	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
<b>Collège Dawson</b>	\$ 2 151 040	\$ 85 582	\$ 852 351	695 958,38	99 227,50	1 733 118,88
Ajout de prises électriques dans les espaces étudiants	\$ 14 767	\$ -	\$ 13 290	1 476,30	-	14 766,30
Ajout d'un système d'extraction de fumée pour un coupeur au jet de plasma	\$ 47 500	\$ -	\$ -	41 302,00	3 961,00	45 263,00
Ajout système de contrôle des portes (sécurité, mise aux normes)	\$ 15 235	\$ -	\$ 3 012	3 662,20	-	6 674,20
Entrée électrique - interrupteur principal	\$ 23 225	\$ 23 226	\$ (2 323)	2 322,00	-	23 225,00
Mise aux normes des escaliers roulants	\$ 128 501	\$ -	\$ 99 000	29 501,00	-	128 501,00
Modernisation de la salle des serveurs	\$ 290 985	\$ -	\$ 71 505	219 480,00	-	290 985,00
Projet d'efficacité énergétique	\$ 603 500	\$ -	\$ 543 150	-	60 350,00	603 500,00
Remplacement des chaînes et rails de l'escalier roulant	\$ 29 347	\$ 25 200	\$ -	4 147,00	-	29 347,00
Remplacement des démarreurs pour les systèmes de ventilation	\$ 30 342	\$ -	\$ 27 308	2 702,88	-	30 010,88
Remplacement des toitures	\$ 35 502	\$ 635	\$ 26 365	8 502,00	-	35 502,00
Remplacement et ajout des unités de refroidissement	\$ 95 440	\$ 754	\$ 50 996	34 146,00	9 544,00	95 440,00
Réparation mur fondation	\$ 33 406	\$ -	\$ 10 858	22 548,00	-	33 406,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 803 290	\$ 35 767	\$ 9 190	326 169,00	25 372,50	396 498,50
<b>Cégep de Drummondville</b>	\$ 683 158	\$ 58 658	\$ 556 183	22 779,07	44 403,00	682 023,07
Remplacement des fenêtres	\$ 239 132	\$ 58 658	\$ 156 560	22 779,07	-	237 997,07
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 444 026	\$ -	\$ 399 623	-	44 403,00	444 026,00
<b>Cégep Édouard-Montpetit</b>	\$ 5 848 898	\$ 78 214	\$ 2 634 167	2 906 738,58	133 007,00	5 752 126,58
Accessibilité aux handicapés	\$ 508 875	\$ 55 350	\$ 402 638	50 887,00	-	508 875,00
Agrandissement bibliothèque	\$ 1 910 000	\$ 5 402	\$ 1 286 097	618 501,00	-	1 910 000,00
Aménagement des laboratoires de techniques dentaires et de denturologie	\$ 1 229 953	\$ -	\$ 68 335	1 152 661,58	-	1 220 996,58
Mise à niveau système alarme incendie	\$ 120 000	\$ -	\$ 75 897	44 103,00	-	120 000,00
Réfection toiture l'aile C	\$ 750 000	\$ -	\$ 549 884	112 301,00	-	662 185,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 330 070	\$ 17 462	\$ 251 316	928 285,00	133 007,00	1 330 070,00
<b>Cégep de Saint-Félicien</b>	\$ 889 334	\$ 197 742	\$ 602 659	41 357,00	47 576,00	889 334,00
Réaménagement/ modernisation du centre de documentation	\$ 326 500	\$ 191 601	\$ 102 249	32 650,00	-	326 500,00
Remplacement des systèmes de climatisation et chauffage	\$ 87 075	\$ 6 141	\$ 72 227	8 707,00	-	87 075,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ -	\$ 428 183	-	47 576,00	475 759,00
<b>Cégep de Sainte-Foy</b>	\$ 6 832 073	\$ 8 522	\$ 3 422 309	1 832 953,00	1 568 289,00	6 832 073,00
Nouvelle construction et remplacement d'un bâtiment d'enseignement	\$ 3 992 107	\$ -	\$ 994 552	1 574 793,00	1 422 762,00	3 992 107,00
Réfection de l'aile E	\$ 1 384 700	\$ 8 522	\$ 1 118 018	258 160,00	-	1 384 700,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 455 266	\$ -	\$ 1 309 739	-	145 527,00	1 455 266,00
<b>Cégep François-Xavier-Garneau</b>	\$ 6 011 377	\$ 1 218 490	\$ 2 181 343	2 207 421,88	404 120,00	6 011 374,88
Désamiantage - pavillon 1640 boul. de	\$ 168 342	\$ -	\$ 148 291	20 051,00	-	168 342,00
Inverseurs des génératrices (sécurité)	\$ 49 100	\$ -	\$ 6 674	37 516,00	4 910,00	49 100,00
Nouveau bâtiment pour Soins infirmiers	\$ 3 992 107	\$ -	\$ 1 661 800	1 931 095,00	399 210,00	3 992 105,00
Réfection - laboratoires de chimie	\$ 425 688	\$ 381 600	\$ 42 400	1 688,00	-	425 688,00
Réfection alarme incendie	\$ 90 381	\$ -	\$ 81 343	9 037,88	-	90 380,88
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 121 485	\$ 836 890	\$ 92 988	191 607,00	-	1 121 485,00
Réfection de l'ascenseur no.8 - pavillon 1620 boul. de l'Entente	\$ 164 274	\$ -	\$ 147 847	16 427,00	-	164 274,00
<b>Cégep de la Gaspésie et des Îles</b>	\$ 2 401 940	\$ 337 525	\$ 976 919	907 864,00	166 795,24	2 389 103,24
Centre québécois de formation en maintenance d'oliviennes	\$ 980 155	\$ -	\$ 88 077	749 624,00	142 454,00	980 155,00
Mise à niveau usine pilote - EPAO	\$ 1 050 000	\$ -	\$ 891 567	158 433,00	-	1 050 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 371 785	\$ 337 525	\$ (2 725)	(193,00)	24 341,24	358 948,24

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des cégeps

	Subvention [PIDS]	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
<b>Cégep Gérard-Godin</b>	\$ 697 933	\$ 232 276	\$ 218 590	168 171,65	10 386,19	629 423,84
Locaux de la formation continue et services aux entreprises	\$ 381 786	\$ 213 118	\$ 35 214	79 794,65	-	328 126,65
Maintien de l'enveloppe du bâtiment principal et locaux de classe	\$ 110 000	\$ 19 158	\$ 36 355	54 487,00	-	110 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 206 147	\$ -	\$ 147 021	33 890,00	10 386,19	191 297,19
<b>Cégep de Granby-Haute-Yamaska</b>	\$ 2 228 013	\$ 214 013	\$ 1 374 930	594 667,00	44 403,00	2 228 013,00
Bibliothèque numérique renouvelée	\$ 1 288 987	\$ -	\$ 743 820	545 167,00	-	1 288 987,00
Economie d'énergie pour préserver l'environnement	\$ 495 000	\$ 208 019	\$ 237 481	49 500,00	-	495 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 444 026	\$ 5 994	\$ 393 629	-	44 403,00	444 026,00
<b>Collège Héritage</b>	\$ 609 380	\$ -	\$ 414 557	168 072,78	23 788,00	606 417,78
Réfection du revêtement de la toiture du bâtiment	\$ 371 500	\$ -	\$ 229 614	138 923,78	-	368 537,78
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 237 880	\$ -	\$ 184 943	29 149,00	23 788,00	237 880,00
<b>Cégep de Saint-Hyacinthe</b>	\$ 1 445 833	\$ 412 085	\$ 661 904	204 683,00	129 581,85	1 408 253,85
Enveloppe du bâtiment (fenestration et réaménagement du secteur audio visuel)	\$ 398 325	\$ -	\$ 266 790	40 375,00	53 580,85	360 745,85
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 760 008	\$ 157 445	\$ 391 004	135 558,00	76 001,00	760 008,00
Technique de diététique	\$ 110 000	\$ 99 000	\$ -	11 000,00	-	110 000,00
<b>Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu</b>	\$ 1 373 649	\$ 233 036	\$ 901 565	157 688,96	47 576,00	1 339 865,96
Mise aux normes du bâtiment et la sécurité	\$ 780 000	\$ -	\$ 600 317	145 899,96	-	746 216,96
Réfection de toitures	\$ 117 890	\$ 80 246	\$ 25 855	11 789,00	-	117 890,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ 152 790	\$ 275 393	-	47 576,00	475 759,00
<b>Cégep de Saint-Jérôme</b>	\$ 1 509 181	\$ 174 957	\$ 824 592	355 247,53	146 075,00	1 500 871,53
Conversion auditorium pour créer 3 classes enseignement	\$ 390 000	\$ -	\$ 335 999	54 001,00	-	390 000,00
Projet d'économie d'énergie - St-Jérôme-Laurier	\$ 201 720	\$ 92 538	\$ 52 247	48 625,53	-	193 410,53
Réfection des joints de pierre	\$ 154 084	\$ -	\$ 138 676	15 408,00	-	154 084,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 606 461	\$ -	\$ 240 139	220 247,00	146 075,00	606 461,00
Resurfacement des murs et réfection du calfeutrage des fenêtres - aile D	\$ 156 916	\$ 82 419	\$ 57 531	16 966,00	-	156 916,00
<b>Cégep John Abbott</b>	\$ 4 935 355	\$ 52 775	\$ 1 356 009	2 849 678,00	676 893,00	4 935 355,00
Construction de laboratoires de techniques en biopharmacologie et soins pré-hospitaliers d'urgence	\$ 2 090 225	\$ -	\$ 132 051	1 636 373,00	321 801,00	2 090 225,00
Installation d'un système de chauffage	\$ 1 050 500	\$ 7 003	\$ 938 447	105 050,00	-	1 050 500,00
La géothermie pour le pavillon des Sciences et de la santé	\$ 589 757	\$ -	\$ 163 125	367 656,00	58 976,00	589 757,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 204 873	\$ 45 772	\$ 122 386	740 599,00	296 116,00	1 204 873,00
<b>Cégep de Jonquière</b>	\$ 1 828 988	\$ 201 016	\$ 1 445 073	126 600,00	56 299,00	1 828 988,00
Mises aux normes des laboratoires des technologies de chimie	\$ 1 266 000	\$ -	\$ 1 139 400	126 600,00	-	1 266 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 562 988	\$ 201 016	\$ 305 673	-	56 299,00	562 988,00
<b>Cégep régional de Lanaudière</b>	\$ 1 612 242	\$ 486 535	\$ 587 312	283 884,00	22 312,19	1 380 043,19
Réfection des toitures pavillon A - Centre administratif	\$ 150 300	\$ 79 223	\$ 51 277	-	19 776,87	150 276,87
Réfection des toitures pavillon B - Joliette	\$ 120 500	\$ -	\$ 89 088	3 237,81	-	92 325,81
Réfection des toitures pavillon C - phase 1 - Joliette	\$ 113 767	\$ 94 824	\$ 7 596	11 347,00	-	113 767,00
Réfection des toitures pavillon C - phase 2 - Joliette	\$ 149 495	\$ 1 938	\$ 126 132	6 476,00	9 386,57	143 932,57
Réfection des toitures pavillon F	\$ 112 500	\$ -	\$ 59 574	7 129,94	-	66 703,94
Réfection des toitures pavillon G - Joliette	\$ 104 380	\$ -	\$ 19 193	55 235,98	-	74 428,98
Réfection des toitures pavillon D - Joliette	\$ 68 400	\$ 67 373	\$ (5 813)	70,02	-	61 630,02
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 792 900	\$ 243 177	\$ 240 265	200 387,25	(6 851,25)	676 978,00
<b>Cégep de La Pocatière</b>	\$ 720 000	\$ -	\$ 385 535	334 465,00	-	720 000,00
Réaménagement des locaux d'enseignement - département de santé animale - phase 1 (laboratoires)	\$ 720 000	\$ -	\$ 385 535	334 465,00	-	720 000,00

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des cégeps

	Subvention PIDS	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
<b>Cégep de Saint-Laurent</b>	\$ 5 177 310	\$ 59 890	\$ 3 644 976	1 424 868,00	47 576,00	5 177 310,00
Rénovation de la salle Émile-Legault	\$ 3 601 551	\$ 937	\$ 2 285 746	1 314 868,00	-	3 601 551,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ 34 239	\$ 393 944	-	47 576,00	475 759,00
Travaux de maçonnerie - Pavillons A, B, C, E et EL	\$ 1 100 000	\$ 24 714	\$ 965 286	110 000,00	-	1 100 000,00
<b>Cégep de Lévis-Lauzon</b>	\$ 1 312 006	\$ 59 912	\$ 726 684	110 056,39	229 148,90	1 125 801,29
Mise aux normes Blocs E et F	\$ 85 000	\$ -	\$ 76 500	8 500,00	-	85 000,00
Mise aux normes laboratoire de robots et numérique	\$ 141 518	\$ -	\$ 127 366	9 737,54	-	137 103,54
Réfection des toitures	\$ 412 500	\$ 7 026	\$ 362 114	2 110,00	29 640,90	400 890,90
Rénovation enveloppe du bâtiment agricole	\$ 110 000	\$ -	\$ 81 808	6 527,85	-	88 335,85
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 562 988	\$ 52 886	\$ 78 896	83 181,00	199 508,00	414 471,00
<b>Cégep de Limoilou</b>	\$ 1 970 755	\$ 320 366	\$ 1 453 314	96 876,00	85 164,00	1 955 720,00
Recouvrement extérieur des fenêtres des blocs B et D	\$ 115 000	\$ 5 128	\$ 98 372	11 500,00	-	115 000,00
Réfection des toitures P-1, P-2 et P-4	\$ 447 500	\$ -	\$ 402 750	44 750,00	-	447 500,00
Réfection du 2ième étage de la bibliothèque du campus de Québec	\$ 350 264	\$ 315 238	\$ -	35 026,00	-	350 264,00
Réfection du bassin de toiture L du Campus de Québec	\$ 56 000	\$ -	\$ 50 400	5 600,00	-	56 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 001 991	\$ -	\$ 901 792	-	85 164,00	986 956,00
<b>Cégep Lionel-Groulx</b>	\$ 14 755 955	\$ 406 445	\$ 6 155 033	7 022 624,17	1 089 224,86	14 673 327,03
Projet d'agrandissement - Phase 1 Théâtre, production et Théâtre interprétation	\$ 2 377 129	\$ -	\$ 2 139 416	237 713,00	-	2 377 129,00
Projet d'agrandissement - Phase 2 Bloc des sciences	\$ 9 828 428	\$ -	\$ 3 042 327	5 803 258,00	902 905,17	9 748 490,17
Réfection de toitures âgées	\$ 683 000	\$ 136 421	\$ 478 279	-	66 742,69	681 442,69
Rénovation des anciens auditoriums (enseign. salles fonctionnelles)	\$ 326 270	\$ 12 620	\$ 281 023	32 404,17	-	326 047,17
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 204 873	\$ -	\$ 184 427	899 959,00	119 577,00	1 203 963,00
Travaux d'amélioration des systèmes ventilation, chauffage, réfection de	\$ 336 255	\$ 257 404	\$ 29 561	49 290,00	-	336 255,00
<b>Cégep de Maisonneuve</b>	\$ 6 457 515	\$ 211 235	\$ 1 622 457	3 998 658,49	583 007,00	6 415 357,49
Projet d'agrandissement du Collège et réaménagement de la bibliothèque	\$ 4 500 000	\$ -	\$ 560 055	3 489 945,00	450 000,00	4 500 000,00
Remplacement des fenêtres des pavillons B et D	\$ 627 445	\$ -	\$ 192 094	393 193,49	-	585 287,49
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 330 070	\$ 211 235	\$ 870 308	115 520,00	133 007,00	1 330 070,00
<b>Cégep Marie-Victorin</b>	\$ 1 444 499	\$ 1 102 716	\$ 197 333	52 741,22	47 576,00	1 400 366,22
Rénovation - pavillon principal	\$ 219 259	\$ -	\$ 197 333	21 926,00	-	219 259,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ 428 183	\$ -	-	47 576,00	475 759,00
Ventilation et climatisation des Ailes E et F	\$ 749 481	\$ 674 533	\$ -	30 815,22	-	705 348,22
<b>Cégep de Matane</b>	\$ 892 798	\$ 731 326	\$ 72 192	41 704,00	47 576,00	892 798,00
Modernisation de la bibliothèque et isolation du hall et locaux attendant	\$ 417 039	\$ 303 143	\$ 72 192	41 704,00	-	417 039,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ 428 183	\$ -	-	47 576,00	475 759,00
<b>Cégep Montmorency</b>	\$ 8 100 154	\$ -	\$ 5 723 216	2 376 938,00	-	8 100 154,00
Aggrandissement et réaménagement - Lot 1	\$ 8 100 154	\$ -	\$ 5 723 216	2 376 938,00	-	8 100 154,00
<b>Cégep de l'Outaouais</b>	\$ 2 436 198	\$ -	\$ 555 346	920 450,11	366 666,68	1 842 462,79
Réfection de toiture - Félix-Leclerc	\$ 455 042	\$ -	\$ 287 161	153 848,00	-	441 009,00
Réfection des fenêtres - Gabrielle-Roy	\$ 291 016	\$ -	\$ 1 460	214 883,00	36 275,68	252 618,68
Remplacement de chaudières plus efficaces Gabrielle-Roy	\$ 239 882	\$ -	\$ 113 065	49 303,11	-	162 368,11
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 450 258	\$ -	\$ 153 660	502 416,00	330 391,00	986 467,00
<b>Cégep de Rimouski</b>	\$ 2 843 669	\$ 62 938	\$ 1 238 374	1 285 173,00	257 184,00	2 843 669,00
Infrastructure Institut maritime du Québec	\$ 168 329	\$ 44 380	\$ 107 116	16 833,00	-	168 329,00
Institut maritime - mesure urgente de maintien du bassin	\$ 103 500	\$ 18 330	\$ 74 820	10 350,00	-	103 500,00
Réfection bibliothèque Gilles Vigneault	\$ 1 750 000	\$ 228	\$ 385 796	1 188 976,00	175 000,00	1 750 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 821 840	\$ -	\$ 670 642	69 014,00	82 184,00	821 840,00

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des cégeps

	Subvention PIDS <sup>1</sup>	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
<b>Cégep de Rivière-du-Loup</b>	\$ 1 075 104	\$ 597 253	\$ 259 407	164 096,68	46 483,50	1 067 240,18
Maintien des bâtiments : éclairage efficace	\$ 135 000	\$ 16 038	\$ 72 299	40 624,53	-	128 961,53
Maintien des bâtiments : mesures d'économie d'énergie	\$ 215 000	\$ -	\$ 133 437	79 738,32	-	213 175,32
Mise à niveau des laboratoires de sciences	\$ 171 776	\$ 159 165	\$ (4 567)	17 178,00	-	171 776,00
Réfection toiture Pavillon C	\$ 88 484	\$ 30 246	\$ 58 238	(0,17)	-	88 483,83
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 464 844	\$ 391 804	\$ -	26 556,00	46 483,50	464 843,50
<b>Cégep de Rosemont</b>	\$ 2 173 257	\$ 404 624	\$ 1 066 393	446 348,10	152 335,88	2 069 700,98
Mise à niveau de la ventilation de l'aile E	\$ 253 249	\$ -	\$ -	227 924,00	25 325,00	253 249,00
Mise à niveau des laboratoires en techniques de laboratoire médical	\$ 580 000	\$ -	\$ 417 687	110 626,10	-	528 313,10
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 760 008	\$ -	\$ 561 498	19 630,00	127 010,88	708 138,88
Travaux de réfection en Thanatologie	\$ 580 000	\$ 404 624	\$ 87 208	88 168,00	-	580 000,00
<b>Cégep de Sept-Îles</b>	\$ 3 876 658	\$ 39 369	\$ 976 428	2 492 695,00	353 796,90	3 862 288,90
Programme de technologie minérale et du Centre collégial de transfert technologique en maintenance industrielle	\$ 3 162 632	\$ -	\$ 876 827	1 969 542,00	316 263,00	3 162 632,00
Rénovation et mise aux normes de l'auditorium	\$ 87 500	\$ 28 528	\$ 50 222	8 750,00	-	87 500,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 444 026	\$ 3 986	\$ 32 020	363 617,00	30 033,90	429 656,90
Restauration et réfection de toiture et de fenêtres	\$ 75 000	\$ 3 652	\$ (1 006)	64 854,00	7 500,00	75 000,00
Travaux de mise aux normes concernant la sécurité et les aires de circulation des	\$ 107 500	\$ 3 203	\$ 18 365	85 932,00	-	107 500,00
<b>Cégep de Shawinigan</b>	\$ 962 459	\$ 1 368	\$ 778 617	93 648,00	64 382,22	938 015,22
Réfection de la toiture	\$ 412 500	\$ 119	\$ 371 131	-	41 250,00	412 500,00
Réfection de l'enveloppe du bâtiment et remplacement de fenêtres	\$ 74 200	\$ 1 249	\$ 65 531	7 420,00	-	74 200,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ -	\$ 341 955	86 228,00	23 132,22	451 315,22
<b>Cégep de Sherbrooke</b>	\$ 2 831 083	\$ 56 687	\$ 2 416 358	68 532,67	196 036,00	2 737 613,67
Amélioration des locaux d'enseignement du pavillon des sciences humaines	\$ 130 000	\$ -	\$ 110 500	9 438,26	-	119 938,26
Enlèvement d'amiante - pavillon des sciences humaines	\$ 455 000	\$ -	\$ 350 070	38 057,00	15 918,17	404 045,17
Réaménagement de l'église du Très Saint-Sacrement	\$ 906 210	\$ 40 611	\$ 774 978	-	59 630,83	875 219,83
Remplacement de la fenestration du pavillon 2, niveau 5	\$ 135 000	\$ 4 074	\$ 108 426	21 037,41	-	133 537,41
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 1 204 873	\$ 12 002	\$ 1 072 384	-	120 487,00	1 204 873,00
<b>Cégep de Sorel-Tracy</b>	\$ 721 321	\$ -	\$ 544 394	144 327,00	27 140,64	715 861,64
Projet d'efficacité énergétique	\$ 257 821	\$ -	\$ 140 781	117 040,00	-	257 821,00
Réfection de la toiture - Bloc D	\$ 137 500	\$ -	\$ 123 750	13 750,00	-	137 500,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 326 000	\$ -	\$ 279 863	13 537,00	27 140,64	320 540,64
<b>Cégep de Thetford</b>	\$ 937 259	\$ 121 927	\$ 672 795	94 904,32	47 576,00	937 202,32
Aménagement d'un auditorium multifonctionnel pour événements et	\$ 25 000	\$ -	\$ 25 000	-	-	25 000,00
Mise aux normes des ascenseurs et du monte-charge en fonction des personnes handicapées et du code du bâtiment	\$ 39 000	\$ 1 799	\$ 37 201	-	-	39 000,00
Réfection de divers bâtiments	\$ 114 250	\$ 71 588	\$ 42 662	-	-	114 250,00
Remplacement de divers systèmes afin d'améliorer l'efficacité énergétique	\$ 182 000	\$ 16 219	\$ 147 581	18 143,32	-	181 943,32
Remplacement de l'éclairage T12	\$ 85 000	\$ 32 321	\$ 44 179	8 500,00	-	85 000,00
Remplacement du système de filtration chimique de l'eau de chauffage par un	\$ 16 250	\$ -	\$ 16 250	-	-	16 250,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ -	\$ 359 922	68 261,00	47 576,00	475 759,00
<b>Cégep de Trois-Rivières</b>	\$ 2 298 419	\$ 918 417	\$ 1 150 160	145 118,00	84 724,00	2 298 419,00
Amélioration ventilation et climatisation pavillon des Sciences	\$ 909 681	\$ 26	\$ 818 687	90 968,00	-	909 681,00
Amélioration ventilation/climatisation aile A	\$ 541 500	\$ 277 367	\$ 209 983	54 150,00	-	541 500,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 847 238	\$ 641 024	\$ 121 490	-	84 724,00	847 238,00

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des cégeps

	Subvention PIDS	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
<b>Cégep de Valleyfield</b>	\$ 1 130 659	\$ 158 642	\$ 737 089	130 992,84	78 406,00	1 105 129,84
Modernisation des laboratoires de soins infirmiers	\$ 134 000	\$ -	\$ 119 358	14 642,00	-	134 000,00
Plate-forme élévatrice d'escalier pour handicapés	\$ 11 100	\$ -	\$ -	10 972,50	-	10 972,50
Réfection d'ascenseurs	\$ 138 000	\$ -	\$ 88 227	24 371,34	-	112 598,34
Réfection des toitures	\$ 308 300	\$ 158 642	\$ 118 828	-	30 830,00	308 300,00
Réfection du bloc sanitaire principal des ailes A, B et D	\$ 63 500	\$ -	\$ -	63 500,00	-	63 500,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ -	\$ 410 676	17 507,00	47 576,00	475 759,00
<b>Vanier College</b>	\$ 2 390 139	\$ 1 284 472	\$ 464 463	464 892,97	176 289,00	2 390 116,97
Éclairage efficace classes et laboratoires	\$ 150 000	\$ 135 000	\$ -	14 977,97	-	149 977,97
Installation systèmes ventilation locaux	\$ 788 387	\$ 303 155	\$ 57 463	348 930,00	78 839,00	788 387,00
Moderniser système urgence	\$ 148 153	\$ 39 207	\$ 90 415	18 531,00	-	148 153,00
Réfection des toitures	\$ 238 100	\$ 214 290	\$ -	23 810,00	-	238 100,00
Rénovation classes	\$ 91 000	\$ 81 900	\$ -	9 100,00	-	91 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 974 499	\$ 510 920	\$ 316 585	49 544,00	97 450,00	974 499,00
<b>Cégep de Victoriaville</b>	\$ 1 158 531	\$ 111 780	\$ 866 526	132 067,37	47 576,00	1 157 949,37
Réaménagement des auditoriums du pavillon principal	\$ 85 990	\$ -	\$ 76 500	9 490,00	-	85 990,00
Réfection de la fenestration et de l'enveloppe du bâtiment - pavillon des soins infirmiers	\$ 473 802	\$ -	\$ 350 643	122 577,47	-	473 220,47
Réfection des toitures	\$ 122 980	\$ 111 780	\$ 11 200	(0,10)	-	122 979,90
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 475 759	\$ -	\$ 428 183	-	47 576,00	475 759,00
<b>Cégep du Vieux-Montréal</b>	\$ 1 422 318	\$ -	\$ 586 338	693 748,00	147 599,22	1 427 685,22
Remplacement des unités de climatisation et des 2 tours d'eau de refroidissement	\$ 1 040 000	\$ -	\$ 242 252	693 748,00	104 000,00	1 040 000,00
Restauration des laboratoires de sciences	\$ 382 318	\$ -	\$ 344 086	-	43 599,22	387 685,22
<b>TOTAL</b>	\$ 122 614 080	\$ 13 370 202	\$ 58 708 903	39 280 814,71	8 862 658,69	120 222 578,40

<sup>1</sup> Les montants des subventions PIDS correspondent à l'Annexe A de l'Entente de contribution Canada Québec en vertu du PIDS présentement en vigueur

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des collèges privés subventionnés

	Subvention PIDS <sup>1</sup>	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
<b>Collège André-Grasset</b>	\$ 787 656	\$ -	\$ 708 890	78 766,00	-	787 656,00
Modernisation, renouvellement et mise aux normes du secteur des Sciences, arts et lettres et de la bibliothèque	\$ 787 656	\$ -	\$ 708 890,00	78 766,00	-	787 656,00
<b>Collège Bart</b>	\$ 116 450	\$ -	\$ 104 805	11 645,00	-	116 450,00
Réaménagement d'une partie du garage en local de classe, climatisation et pose de	\$ 116 450	\$ -	\$ 104 805	11 645,00	-	116 450,00
<b>Collège Centennial</b>	\$ 30 000	\$ -	\$ 16 486	13 514,00	-	30 000,00
Mise à jour et rénovation du Collège	\$ 30 000	\$ -	\$ 16 486	13 514,00	-	30 000,00
<b>Collège Ellis</b>	\$ 306 359	\$ -	\$ 275 723	30 636,00	-	306 359,00
Projet d'infrastructure - modernisation	\$ 306 359	\$ -	\$ 275 723	30 636,00	-	306 359,00
<b>Collège international des Marcellines</b>	\$ 37 500	\$ -	\$ 10 705	18 809,89	-	29 514,89
Modernisation des laboratoires des sciences	\$ 37 500	\$ -	\$ 10 705	18 809,89	-	29 514,89
<b>Collège Jean-de-Brébeuf</b>	\$ 928 631	\$ -	\$ 774 600	73 568,00	79 538,34	927 706,34
Classe multimédia	\$ 124 000	\$ -	\$ 111 600	12 400,00	-	124 000,00
Remplacement de fenêtres	\$ 804 631	\$ -	\$ 663 000	61 168,00	79 538,34	803 706,34
<b>Collège Lafleche</b>	\$ 390 649	\$ -	\$ 165 841	224 806,35	-	390 647,35
Réaménagement du laboratoire de biologie	\$ 24 588	\$ -	\$ 22 129	2 458,30	-	24 587,30
Réaménagement du local de programme	\$ 16 218	\$ -	\$ 14 596	1 621,27	-	16 217,27
Commercialisation de la mode	\$ 286 544	\$ -	\$ 73 053	213 491,00	-	286 544,00
Réaménagement et construction/Salles de Réfection des 3 entrées principales	\$ 19 600	\$ -	\$ 17 066	2 534,00	-	19 600,00
Réparation de plancher / programme Technique de santé animale	\$ 26 580	\$ -	\$ 23 922	2 657,78	-	26 579,78
Salle de préparation de biologie	\$ 17 119	\$ -	\$ 15 075	2 044,00	-	17 119,00
<b>Collège LaSalle</b>	\$ 1 498 444	\$ -	\$ 536 993	811 607,00	149 844,00	1 498 444,00
Réaménagement de la bâtisse du Collège	\$ 1 498 444	\$ -	\$ 536 993	811 607,00	149 844,00	1 498 444,00
<b>Conservatoire Lasalle</b>	\$ 107 400	\$ -	\$ 95 039	2 455,95	-	97 494,95
Amonagement d'une salle de montage destinée à l'enseignement	\$ 3 086	\$ -	\$ 2 250	836,00	-	3 086,00
Mise à jour électrique des locaux	\$ 4 099	\$ -	\$ 3 689	136,47	-	3 825,47
Mise aux normes du bâtiment	\$ 90 900	\$ -	\$ 81 000	268,48	-	81 268,48
Modernisation des salles de classe	\$ 3 259	\$ -	\$ 2 700	559,00	-	3 259,00
Modernisation du studio télé	\$ 6 056	\$ -	\$ 5 400	656,00	-	6 056,00
<b>Marianapolis College</b>	\$ 1 081 120	\$ -	\$ 389 258	679 529,08	12 000,00	1 080 787,08
Centre des Sciences et technologies	\$ 178 569	\$ -	\$ 108 000	70 569,00	-	178 569,00
Rénovation de la Salle de théâtre	\$ 571 123	\$ -	\$ 108 000	463 123,00	-	571 123,00
Rénovation des salles de toilettes	\$ 211 428	\$ -	\$ 99 000	112 095,08	-	211 095,08
Système de chauffage	\$ 120 000	\$ -	\$ 74 258	33 742,00	12 000,00	120 000,00

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des collèges privés subventionnés

	Subvention PIDS	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
<b>Collège Mérici</b>	\$ 691 818	\$ -	\$ 523 461	83 588,60	52 508,00	659 557,60
Amélioration de la distribution et de la puissance électrique - Projet séquentiel no 3	\$ 75 035	\$ -	\$ -	42 774,94	-	42 774,94
Amélioration et aménagement des laboratoires de sciences - Projet séquentiel no 6	\$ 28 893	\$ -	\$ 25 740	3 153,00	-	28 893,00
Carrefour de l'information (agrandissement et réaménagement de la bibliothèque)	\$ 525 083	\$ -	\$ 441 562	31 013,00	52 508,00	525 083,00
Réfection de trois salles de toilettes - Projet séquentiel no 4	\$ 40 635	\$ -	\$ 36 204	4 431,00	-	40 635,00
Renouvellement des tableaux dans les salles de classe - Projet séquentiel no 1	\$ 22 172	\$ -	\$ 19 955	2 216,66	-	22 171,66
<b>Collège international Marie de France</b>	\$ 122 500	\$ -	\$ 101 805	8 445,00	12 250,00	122 500,00
Rénovation des bibliothèques scolaires de l'établissement	\$ 122 500	\$ -	\$ 101 805	8 445,00	12 250,00	122 500,00
<b>Collège Notre-Dame-de-Foy</b>	\$ 694 917	\$ -	\$ 294 675	360 142,00	40 100,00	694 917,00
Aménager un studio d'enregistrement pour un nouveau programme en création et montage sonore	\$ 401 000	\$ -	\$ 222 750	138 150,00	40 100,00	401 000,00
Renouvellement de l'infrastructure des	\$ 293 917	\$ -	\$ 71 925	221 992,00	-	293 917,00
<b>Collège O'Sullivan de Montréal</b>	\$ 227 000	\$ -	\$ 21 633	94 355,68	47 981,71	163 970,39
Amélioration de la Sécurité-Intercom et caméra de surveillance	\$ 20 272	\$ -	\$ 2 973	17 299,00	-	20 272,00
Aménagement-Local d'enseignement, salle d'étude et une salle de réunion pour les	\$ 110 000	\$ -	\$ 5 405	3 534,00	38 127,12	47 066,12
Bibliothèque et centre d'aide	\$ 20 000	\$ -	\$ -	16 250,00	3 750,00	20 000,00
Rendement énergétique-fenestration	\$ 14 728	\$ -	\$ 13 255	1 472,68	-	14 727,68
Salle de cours et auditorium	\$ 32 000	\$ -	\$ -	28 800,00	3 200,00	32 000,00
Studio de production télévisuelle	\$ 30 000	\$ -	\$ -	27 000,00	2 904,59	29 904,59
<b>Collège O'Sullivan de Québec</b>	\$ 200 749	\$ -	\$ 156 617	44 132,14	-	200 749,00
Climatisation des locaux de classe	\$ 7 977	\$ -	\$ 7 179	798,14	-	7 977,00
Redressement du mur de brique	\$ 6 717	\$ -	\$ 5 980	736,90	-	6 716,90
Remplacement de 75 fenêtres	\$ 82 026	\$ -	\$ 66 645	15 381,00	-	82 026,00
Remplacement de chauffage à l'huile	\$ 79 650	\$ -	\$ 63 669	15 980,66	-	79 649,66
Travaux généraux de réaménagement de locaux	\$ 24 379	\$ -	\$ 13 144	11 235,44	-	24 379,44
<b>Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières</b>	\$ 96 162	\$ -	\$ 86 546	9 616,00	-	96 162,00
Réfection et rénovation des laboratoires de science	\$ 96 162	\$ -	\$ 86 546	9 616,00	-	96 162,00
<b>Collège Stanislas</b>	\$ 141 948	\$ -	\$ 127 754	14 192,08	-	141 946,08
Rénover le laboratoire de sciences biologie	\$ 70 974	\$ -	\$ 63 877	7 096,04	-	70 973,04
Rénover le laboratoire de sciences physique-chimie	\$ 70 974	\$ -	\$ 63 877	7 096,04	-	70 973,04
<b>École de Musique Vincent-d'Indy</b>	\$ 61 000	\$ -	\$ 54 900	6 100,00	-	61 000,00
Réaménagement et restauration de la Salle de Concert Marie-Stéphane - Phase I	\$ 61 000	\$ -	\$ 54 900	6 100,00	-	61 000,00
<b>Institut Teccart</b>	\$ 138 000	\$ -	\$ 109 551	13 807,00	14 642,00	138 000,00

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des collèges privés subventionnés

	Subvention PIDS <sup>1</sup>	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant versé jusqu'à présent
Amélioration de la qualité des installations de 10 classes en électronique et des salles de bains	\$ 91 000	\$ -	\$ 68 093	13 807,00	9 100,00	91 000,00
Aménagement d'une classe en robotique	\$ 47 000	\$ -	\$ 41 458	-	5 542,00	47 000,00
Séminaire de Sherbrooke	\$ 209 000	\$ -	\$ 188 100	20 900,00	-	209 000,00
Carrefour de l'information - Phase 2	\$ 209 000	\$ -	\$ 188 100	20 900,00	-	209 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 7 867 303</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 4 743 382</b>	<b>2 600 615,77</b>	<b>408 864,05</b>	<b>7 752 861,68</b>

<sup>1</sup> Les montants des subventions PIDS correspondent à l'Annexe A de l'Entente de contribution Canada Québec en vertu du PIDS présentement en vigueur

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en  
2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des universités

	Subvention PIDS	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant total versé jusqu'à maintenant
<b>École nationale d'administration publique</b>	\$ 170 000	\$ -	\$ 133 716	36 284,00	-	170 000,00
Rehaussement des équipements multimédia des auditoriums	\$ 170 000	\$ -	\$ 133 716	36 284,00	-	170 000,00
<b>École Polytechnique de Montréal</b>	\$ 2 835 500	\$ 2 546	\$ 1 048 646	1 408 579,54	32 333,81	2 492 105,35
Aménagement locaux du Service de la sûreté institutionnelle	\$ 371 000	\$ 958	\$ 229 783	95 373,04	-	326 114,04
Mise à niveau des systèmes de sécurité	\$ 1 358 000	\$ -	\$ 412 433	778 660,00	32 333,81	1 223 426,81
Modernisation des systèmes VAC du bloc J	\$ 722 500	\$ 1 588	\$ 60 830	496 146,50	-	558 564,50
Réaménagement des laboratoires de génie	\$ 384 000	\$ -	\$ 345 600	38 400,00	-	384 000,00
<b>École des hautes études commerciales de Montréal</b>	\$ 7 261 850	\$ 294 160	\$ 4 543 276	1 698 229,00	726 185,00	7 261 850,00
Réaménagement des salles de cours du 3e et 4e étages - Pavillon Decelles	\$ 7 261 850	\$ 294 160	\$ 4 543 276	1 698 229,00	726 185,00	7 261 850,00
<b>Université Bishop's</b>	\$ 2 228 500	\$ 4 111	\$ 958 073	1 266 316,00	-	2 228 500,00
Rénovation et modernisation de laboratoires d'enseignement	\$ 2 228 500	\$ 4 111	\$ 958 073	1 266 316,00	-	2 228 500,00
<b>Université Concordia</b>	\$ 5 500 000	\$ -	\$ 4 446 870	813 828,91	-	5 260 698,91
Département des arts de la scène	\$ 5 500 000	\$ -	\$ 4 446 870	813 828,91	-	5 260 698,91
<b>Université Laval</b>	\$ 23 105 000	\$ 760 650	\$ 9 851 491	9 845 012,17	2 421 759,41	22 878 912,08
GER - Remplacement des compresseurs de production d'air comprimé	\$ 275 000	\$ 11 138	\$ 230 132	31 391,81	-	272 661,81
CMP - Augmentation de la capacité de réfrigération du campus	\$ 1 500 000	\$ 65 208	\$ 1 268 592	160 591,10	-	1 494 391,10
CMP - Réfection du réseau d'aqueduc du campus (phase finale)	\$ 1 643 426	\$ 124 239	\$ 1 071 631	283 213,00	164 343,00	1 643 426,00
DVR - Joints d'échanchéité des parements extérieurs (FAS et TSE)	\$ 150 000	\$ -	\$ 130 752	14 245,26	-	144 997,26
DVR - Réfection de toitures de divers pavillons	\$ 689 980	\$ 249 761	\$ 357 739	82 480,00	-	689 980,00
DVR - Réparation des finis de béton extérieurs (VCH, PLT, DKN et BNF)	\$ 375 000	\$ 79 865	\$ 233 433	24 202,00	37 500,00	375 000,00
EPS - Salles d'archivage pour la bibliothèque et le secrétaire général	\$ 425 000	\$ 327	\$ 272 731	109 442,00	42 500,00	425 000,00
Médecine dentaire (MDE) - Laboratoires cliniques	\$ 2 021 000	\$ -	\$ 1 198 976	592 577,00	229 447,00	2 021 000,00
PLT - Remplacement des contrôles pneumatiques en contrôles numériques	\$ 250 000	\$ 11 445	\$ 36 752	176 803,00	25 000,00	250 000,00
PSA - Rénovation des salles d'hébergement	\$ 400 000	\$ 67 239	\$ 238 409	54 352,00	40 000,00	400 000,00
Réaménagement et rénovation du pavillon C - De Koninck - Phase I	\$ 2 960 750	\$ 129 937	\$ 1 071 271	1 416 539,00	310 226,79	2 927 973,79
Réaménagement et rénovation du pavillon J - C. Bonenfant - Phase I	\$ 3 134 250	\$ 7 134	\$ 1 363 124	1 450 567,00	313 425,00	3 134 250,00
Salle de serveurs au pavillon A - Vachon	\$ 3 080 594	\$ 14 357	\$ 355 648	2 191 258,00	338 969,12	2 900 232,12
VCII - Phase I: Hall, aile des classes et bloc	\$ 6 200 000	\$ -	\$ 2 022 301	3 257 351,00	920 348,50	6 200 000,00
<b>Université de Montréal</b>	\$ 13 155 479	\$ -	\$ 6 065 873	5 884 068,00	1 205 538,00	13 155 479,00
Médecine vétérinaire - Enseignement	\$ 1 167 000	\$ -	\$ 916 571	250 429,00	-	1 167 000,00
Pavillon 3200 Jean-Brillant - Enseignement - Phase 2	\$ 10 138 479	\$ -	\$ 3 484 648	5 633 293,00	1 020 538,00	10 138 479,00
Pavillon 3200 Jean-Brillant - Enseignement - Phase 1	\$ 1 850 000	\$ -	\$ 1 664 654	346,00	185 000,00	1 850 000,00
<b>Université McGill</b>	\$ 12 748 162	\$ -	\$ 4 859 207	6 614 139,00	1 274 816,00	12 748 162,00
Renouvellement du Pavillon de génie Macdonald	\$ 12 748 162	\$ -	\$ 4 859 207	6 614 139,00	1 274 816,00	12 748 162,00
<b>Université du Québec à Chicoutimi</b>	\$ 913 000	\$ 101 331	\$ 720 369	91 300,00	-	913 000,00
Air climatisé au pavillon principal	\$ 588 000	\$ 97 996	\$ 431 204	58 800,00	-	588 000,00
Hottes et mise aux normes	\$ 325 000	\$ 3 335	\$ 289 165	32 500,00	-	325 000,00

Subventions du Programme d'infrastructure du savoir par établissement et projets et versements effectués en  
2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013  
Réseau des universités

	Subvention PIDS	Montant versé 2009-2010	Montant versé 2010-2011	Montant versé 2011-2012	Montant versé 2012-2013	Montant total versé jusqu'à maintenant
<b>Université du Québec à Montréal</b>	\$ 3 278 208	\$ 521 127	\$ 1 861 350	340 423,00	393 165,27	3 116 065,27
Ajout de salles de cours au pavillon Président-	\$ 1 064 000	\$ 712	\$ 901 141	154 919,00	-	1 056 772,00
Remplacement de 7 transformateurs aux BPC	\$ 1 125 008	\$ 514 361	\$ 86 284	85 203,00	284 245,27	970 093,27
Remplacement des contrôleurs de pression au pavillon Chimie-Biochimie	\$ 1 089 200	\$ 6 054	\$ 873 925	100 301,00	108 920,00	1 089 200,00
<b>Université du Québec à Rimouski</b>	\$ 546 231	\$ 122 000	\$ 356 405	67 826,00	-	546 231,00
Réfection et réaménagement de la bibliothèque et des amphithéâtres	\$ 546 231	\$ 122 000	\$ 356 405	67 826,00	-	546 231,00
<b>Université du Québec (siège social)</b>	\$ 457 742	\$ -	\$ 97 123	321 495,00	39 124,00	457 742,00
Augmentation de la capacité de climatisation - salle informatique et échange avec le système de géothermie de l'Édifice Fleurie	\$ 66 500	\$ -	\$ 59 850	6 650,00	-	66 500,00
Centres jumelés de relève des systèmes d'information	\$ 391 242	\$ -	\$ 37 273	314 845,00	39 124,00	391 242,00
<b>Université du Québec à Trois-Rivières</b>	\$ 2 185 000	\$ -	\$ 323 857	1 283 064,00	578 079,00	2 185 000,00
Laboratoires de recherche en biologie médicale - I. Provancher	\$ 1 785 000	\$ -	\$ 323 857	1 253 846,00	207 297,00	1 785 000,00
Changement des hottes des laboratoires L.	\$ 400 000	\$ -	\$ -	29 218,00	370 782,00	400 000,00
<b>Université de Sherbrooke</b>	\$ 3 042 600	\$ 21 155	\$ 1 165 901	1 474 284,00	359 844,35	3 021 184,35
Augmentation de la capacité du réseau électrique	\$ 1 000 000	\$ 21 155	\$ 277 208	524 637,00	155 584,35	978 584,35
Santé - Enlèvement de l'amiante et rénovation des systèmes de ventilation de la bibliothèque centrale	\$ 2 042 600	\$ -	\$ 888 693	949 647,00	204 260,00	2 042 600,00
<b>TOTAL</b>	\$ 77 427 272	\$ 1 827 080	\$ 36 432 157	31 144 848,62	7 030 844,84	76 434 929,96

<sup>1</sup> Les montants des subventions PIDS correspondent à l'Annexe A de l'Entente de contribution Canada Québec en vertu du PIDS présentement en vigueur

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Bilan de l'initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiants étrangers depuis 2007-2008.

**RÉPONSE**

L'Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers, accompagnée d'un Plan de travail triennal 2008-2011, a reçu l'aval du gouvernement le 25 juin 2008. Elle a pris fin le 31 mars 2011, mais la plupart des mesures mises en place dans le cadre de l'Initiative ont été maintenues et leurs effets sont encore perceptibles aujourd'hui.

**Bilan de l'Initiative gouvernement-réseaux**

Étudiants étrangers à l'enseignement universitaire et à l'enseignement collégial - Évolution 2007-2011

	Objectifs	Automne 2007	Automne 2011	Augmentation
Enseignement universitaire	Augmenter de 10 % d'ici 2011	22 289	28 006	25,6%
Enseignement collégial	Augmenter de 10 % d'ici 2011	2 567	3 447	34,3%
<b>Nombre total</b>		<b>24 856</b>	<b>31 453</b>	<b>26,5%</b>

L'objectif d'augmenter de 10 % le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers à l'enseignement supérieur, à l'horizon 2011, a été largement dépassé. Une augmentation de 26,5 % est observée entre 2007, année de référence à partir de laquelle les objectifs de l'Initiative ont été fixés, et 2011, année marquant la fin de l'Initiative.

**Réalisations**

Entre 2008 et 2011, diverses réalisations ont été accomplies à l'enseignement collégial et universitaire en réponse aux engagements pris dans le cadre de l'Initiative. L'harmonisation des efforts et la concertation accrue des partenaires ministériels et des réseaux sont au nombre des réalisations significatives de l'Initiative.

- À la faveur des mesures incitatives qui ont été ajoutées à l'intention des étudiants étrangers provenant des pays prioritaires de la Politique internationale du Québec (Chine, Inde, Mexique, Brésil et certains pays de la francophonie) et qui ont été maintenues depuis, entre 2008-2009 et 2011-2012, 255 bourses d'excellence ont été décernées à des étudiants étrangers aux divers ordres d'enseignement : 166 dans les volets spécifiques du programme à l'enseignement universitaire et 89 en formation technique. L'attribution des bourses en formation technique prend en considération les perspectives d'emploi et la capacité d'accueil des établissements en région.
- Les ententes internationales en matière d'éducation ont été révisées, en collaboration avec le MRI, dans le but d'augmenter la proportion des exemptions des droits de scolarité supplémentaires accordées aux étudiants étrangers universitaires des cycles supérieurs. Des quotas d'exemptions ont également été alloués aux cégeps et aux collèges privés comme levier pour attirer davantage d'étudiants étrangers.

- La section « Éducation » de la nouvelle mouture de l'Espace international du portail gouvernemental a été mise en ligne en 2010. Le site, qui constitue une porte d'entrée pour les étudiants étrangers, est offert en anglais, espagnol, néerlandais, allemand, italien, japonais et portugais. En complément de ce site informatif, un site promotionnel « [maplaceauquebec.ca](http://maplaceauquebec.ca) », qui met en avant les atouts du Québec comme destination d'études, a été mis en ligne en 2011. Des brochures attrayantes « Étudier au Québec » et « Étudier le français au Québec » font aussi partie de la gamme d'outils promotionnels produits.
- Le Programme de l'expérience québécoise, élaboré par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), est entré en vigueur en février 2010. Il offre une voie rapide à l'immigration permanente aux étudiants étrangers titulaires d'un diplôme de grade québécois.
- Les démarches relatives à la demande de certificat d'acceptation du Québec pour études ont été simplifiées par le MICC, entre autres par la mise en ligne d'une application sécurisée, qui répond aux besoins de la clientèle visée.
- Des mesures ont également été introduites par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation dans la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation 2010-2013 pour inciter au recrutement d'étudiants-chercheurs : programme de bourses d'excellence, bourses de recherche en entreprise, stages dans le cadre de projets de recherche conjoints.
- Un volet international du service Placement en ligne d'Emploi-Québec a été développé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Enfin, en matière de recrutement et de promotion, le gouvernement du Québec a, depuis le début de l'Initiative, appuyé les établissements d'enseignement dans certaines de leurs activités, notamment pour mettre de l'avant les formations présentant des perspectives d'emploi favorables au Québec et pour informer les étudiants internationaux des procédures pour s'établir de façon permanente au Québec à l'issue de leurs études :
  - des actions concertées ont été réalisées par les réseaux de l'éducation dans plusieurs pays étrangers, notamment au Brésil, en Chine, aux États-Unis, en France, au Mexique, au Japon, au Maroc, au Sénégal et en Tunisie;
  - la visibilité du Québec a été assurée dans les grands forums continentaux de réseautage en éducation internationale, notamment aux rencontres de la North American Association for International Educators, du Consortium for North American Higher Education Collaboration, de l'Asia-Pacific Association for International Education et de l'European Association for International Education.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Évolution des collaborations entre universités-entreprises depuis 2000

**RÉPONSE****Collaborations universités-entreprises**

Les collaborations universités-entreprises se concrétisent notamment par des projets de recherche et des publications scientifiques. Celles-ci sont quantifiables en termes de financement et de publications conjointes.

**Financement****Financement universitaire par les compagnies et corporations privées (2000-2010)**

		2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Compagnies, corporations canadiennes</b>	Montants (en milliers de dollars)	125 389	121 327	109 917	121 948	132 158	115 881	116 495	120 363	102 013	130 472
	Nb entreprises privées	867	852	831	795	823	833	848	744	775	784
	Nb ententes	3 308	3 247	3 170	3 429	3 462	4 332	5 229	4 895	4 503	4 676
<b>Compagnies, corporations étrangères</b>	Montants (en milliers de dollars)	26 616	26 127	29 432	38 908	25 858	27 545	36 848	39 189	39 819	41 090
	Nb entreprises privées	298	359	351	398	343	345	378	355	360	390
	Nb ententes	511	621	625	757	673	1 038	1 335	1 274	1 260	1 345
<b>Total des compagnies et des corporations</b>	Montants (en milliers de dollars)	152 005	147 454	139 349	160 856	158 016	143 427	153 343	159 552	141 832	171 562
	Nb entreprises privées	1 165	1 211	1 182	1 193	1 166	1 178	1 226	1 099	1 135	1 174
	Nb ententes	3 819	3 868	3 795	4 186	4 135	5 370	6 564	6 169	5 763	6 021

Source : Banque SIRU de 2000-2004 à 2009-2010, 11 janvier 2013

Note : Le total n'est pas toujours égal à la somme des nombres puisque chaque donnée est arrondie indépendamment.

**Publications****Nombre de publications scientifiques produites en collaboration universités-entreprises (2000-2008)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Nombre de publications scientifiques</b>	289	285	297	293	305	303	329	346	342

Source : Web of Science (Observatoire des sciences et des technologies 2000-2009), 11 janvier 2013

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE,  
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution et ventilation par université du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2003-2004.

---

**RÉPONSE****Évolution et ventilation des étudiants étrangers par université**

Depuis l'automne 2003, le nombre d'étudiants étrangers dans les universités québécoises a augmenté de 33,8 %, voir Tableau 1, en annexe.

Pendant cette période, la croissance du nombre d'étudiants étrangers a été un peu plus forte dans les universités francophones (34,7 %) que dans les universités anglophones (32,5 %).

En fait, les plus fortes croissances d'étudiants étrangers ont eu lieu dans les petites universités. Ainsi, parmi les universités anglophones, c'est l'université Bishop's qui a connu la plus forte hausse (61,5 %), loin devant Concordia (37,4 %) et McGill (28,6 %).

Parmi les universités francophones, les plus fortes augmentations ont eu lieu à l'UQAT (319,4 %), l'ÉTS (232,4 %), l'ÉNAP (229,2 %), l'UQAC (192,0 %) et l'INRS (152,2 %). Ces institutions devancent largement les grandes universités francophones comme Montréal (40,1 %), Laval (31,9 %) et l'UQAM (-14,2 %).

**Évolution et ventilation selon leur pays d'origine**

À l'automne 2011, les étudiants étrangers inscrits dans les universités québécoises proviennent de 171 pays mais la majorité d'entre eux sont issus d'un nombre restreint de pays. Ainsi, les cinq principaux pays de provenance regroupent 59,0 % des étudiants étrangers et les vingt principaux, 80,0 %.

La France fournit, et de loin, le plus fort contingent (35,9 %), elle est suivie des États-Unis (9,6 %), de la Chine (7,0 %), de l'Iran (3,3 %) et du Maroc (3,2 %).

Parmi les pays dont le nombre d'étudiants étrangers croît le plus rapidement depuis l'automne 2003, il y a l'Arabie saoudite (460,3 %), l'Iran (414,4 %), le Pakistan (129,5 %), la Belgique (123,1 %), l'Inde (94,4 %), le Sénégal (90,9 %) et la France (85,5 %), voir Tableau 2 en annexe.

**Tableau 1 : Étudiantes et étudiants étrangers inscrits dans le réseau universitaire québécois  
selon l'établissement et le trimestre d'automne**

	Aut 2003	Aut 2004	Aut 2005	Aut 2006	Aut 2007	Aut 2008	Aut 2009	Aut 2010	Aut 2011P	Variation 2011/2003
Bishop's	200	195	210	204	205	201	259	300	323	61,5%
Concordia	3 076	3 440	3 605	3 585	3 565	3 530	3 721	4 001	4 227	37,4%
McGill	5 401	5 508	5 470	5 549	5 501	5 663	6 075	6 500	6 946	28,6%
Universités anglophones	8 677	9 143	9 285	9 338	9 271	9 394	10 055	10 801	11 496	32,5%
Proportion	41,4%	43,6%	43,6%	42,3%	41,6%	41,7%	41,0%	41,2%	41,0%	
ÉNAP	24	22	58	142	60	36	55	104	79	229,2%
ÉTS	170	176	153	161	165	215	315	425	565	232,4%
INRS	90	103	113	134	127	153	175	197	227	152,2%
Laval	2 024	2 006	1 964	2 021	2 106	2 145	2 225	2 456	2 669	31,9%
Montréal	2 676	2 791	2 833	2 801	2 802	2 906	3 225	3 454	3 750	40,1%
. HEC	1 022	954	1 063	1 266	1 425	1 516	1 533	1 493	1 527	49,4%
. Polytechnique	1 024	1 003	1 010	1 060	1 169	1 172	1 408	1 581	1 670	63,1%
Sherbrooke	770	869	953	1 076	1 053	1 118	1 278	1 318	1 289	67,4%
TÉLUQ	162	41	54	52	50	35	42	43	66	-59,3%
UQAC	150	160	172	218	244	276	354	388	438	192,0%
UQAM	3 195	2 705	2 534	2 583	2 491	2 350	2 468	2 398	2 740	-14,2%
UQAR	168	187	206	230	276	253	328	362	388	131,0%
UQAT	36	53	66	110	131	153	163	176	151	319,4%
UQO	247	248	247	257	269	210	214	265	229	-7,3%
UQTR	499	529	608	647	650	580	666	728	722	44,7%
Universités francophones	12 257	11 847	12 034	12 758	13 018	13 118	14 449	15 388	16 510	34,7%
Proportion	58,6%	56,4%	56,4%	57,7%	58,4%	58,3%	59,0%	58,8%	59,0%	
Total	20 934	20 990	21 319	22 096	22 289	22 512	24 504	26 189	28 006	33,8%
Proportion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Source : MELS, DSID, Portail informationnel, système GDEU, données au 2012-05-06

Notes :

Une étudiante ou un étudiant étranger est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

P : Les données de l'automne 2011 sont provisoires.

**Tableau 1 : Étudiantes et étudiants étrangers inscrits dans le réseau universitaire québécois  
selon l'établissement et le trimestre d'automne**

	Aut 2003	Aut 2004	Aut 2005	Aut 2006	Aut 2007	Aut 2008	Aut 2009	Aut 2010	Aut 2011P	Variation 2011/2003
Bishop's	200	195	210	204	205	201	259	300	323	61,5%
Concordia	3 076	3 440	3 605	3 585	3 565	3 530	3 721	4 001	4 227	37,4%
McGill	5 401	5 508	5 470	5 549	5 501	5 663	6 075	6 500	6 946	28,6%
<b>Universités anglophones</b>	<b>8 677</b>	<b>9 143</b>	<b>9 285</b>	<b>9 338</b>	<b>9 271</b>	<b>9 394</b>	<b>10 055</b>	<b>10 801</b>	<b>11 496</b>	<b>32,5%</b>
Proportion	41,4%	43,6%	43,6%	42,3%	41,6%	41,7%	41,0%	41,2%	41,0%	
ÉNAP	24	22	58	142	60	36	55	104	79	229,2%
ÉTS	170	176	153	161	165	215	315	425	565	232,4%
INRS	90	103	113	134	127	153	175	197	227	152,2%
Laval	2 024	2 006	1 964	2 021	2 106	2 145	2 225	2 456	2 669	31,9%
Montréal	2 676	2 791	2 833	2 801	2 802	2 906	3 225	3 454	3 750	40,1%
HEC	1 022	954	1 063	1 266	1 425	1 516	1 533	1 493	1 527	49,4%
Polytechnique	1 024	1 003	1 010	1 060	1 169	1 172	1 408	1 581	1 670	63,1%
Sherbrooke	770	869	953	1 076	1 053	1 118	1 278	1 318	1 289	67,4%
TÉLUQ	162	41	54	52	50	35	42	43	66	-59,3%
UQAC	150	160	172	218	244	276	354	388	438	192,0%
UQAM	3 195	2 705	2 534	2 583	2 491	2 350	2 468	2 398	2 740	-14,2%
UQAR	168	187	206	230	276	253	328	362	388	131,0%
UQAT	36	53	66	110	131	153	163	176	151	319,4%
UQO	247	248	247	257	269	210	214	265	229	-7,3%
UQTR	499	529	608	647	650	580	666	728	722	44,7%
<b>Universités francophones</b>	<b>12 257</b>	<b>11 847</b>	<b>12 034</b>	<b>12 758</b>	<b>13 018</b>	<b>13 118</b>	<b>14 449</b>	<b>15 388</b>	<b>16 510</b>	<b>34,7%</b>
Proportion	58,6%	56,4%	56,4%	57,7%	58,4%	58,3%	59,0%	58,8%	59,0%	
<b>Total</b>	<b>20 934</b>	<b>20 990</b>	<b>21 319</b>	<b>22 096</b>	<b>22 289</b>	<b>22 512</b>	<b>24 504</b>	<b>26 189</b>	<b>28 006</b>	<b>33,8%</b>
Proportion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Source : MELS, DSID, Portail informationnel, système GDEU, données au 2012-05-06

Notes :

Une étudiante ou un étudiant étranger est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

P : Les données de l'automne 2011 sont provisoires.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Liste des programmes auto-financés par université. Nombre de demandes par année en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

**RÉPONSE**

Autorisations demandées et acceptées

En novembre 1997, l'Université McGill a demandé l'autorisation pour autofinancer son « Bachelor of Commerce ». L'autorisation a été accordée en février 1998 avec une limite de 200 étudiants.

En avril 2008, l'Université Laval a demandé l'autorisation d'autofinancer sa maîtrise en sciences de l'administration « Global Supply Chain Management ». L'autorisation a été accordée en septembre 2008 avec une limite de 100 étudiants. Ce programme a été suspendu, faute d'inscriptions.

À l'automne 2009, l'Université McGill a annoncé son intention de convertir, à compter de l'automne 2010, le programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) en programme totalement autofinancé. En août 2011, le Ministère a confirmé que les modifications apportées au programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill répondaient aux critères établis pour autoriser l'autofinancement d'un programme.

En juin 2011, l'Université de Sherbrooke a déposé une demande d'autorisation d'autofinancement du cheminement pour cadres en exercice de la maîtrise en gestion et gouvernance des coopératives et des mutuelles. Le Ministère a acquiescé favorablement à cette demande en octobre 2011.

Autorisation demandée et refusée

En novembre 2007, l'Université Laval a demandé l'autorisation d'autofinancer ses cours intensifs de français langue étrangère. Un refus lui a été signifié en avril 2008.

Information transmise en vertu de la règle en vigueur en 2004-2005

En septembre 2004, conformément à la règle budgétaire alors en vigueur, l'Université Concordia a informé le Ministère qu'elle autofinancait cinq programmes de maîtrise offerts à l'École John-Molson. En 2010-2011, quatre de ces programmes sont encore actifs :

- le MBA Executive option existe depuis l'automne 1994;
- le MBA Investment management option existe depuis l'automne 1999;
- le Master in Investment Management existe depuis l'été 2001;
- le Diploma in Investment Management créé en 1999.

Le MBA International aviation option, créé à l'automne 1994 est aujourd'hui inactif.

Autres autorisations demandées

En avril 2007, HEC Montréal a demandé l'autorisation d'autofinancer un programme de MBA corporatif avec un profil en gestion du secteur de l'énergie (MBA administration des affaires en Iran).

En juillet 2008, l'établissement a informé le Ministère qu'il créait deux programmes de MBA

privés :

- MBA administration des affaires en Iran
- EMBA McGill - HEC Montréal

En juin 2009, HEC Montréal a réitéré sa demande auprès du Ministère pour obtenir l'autorisation d'autofinancer le programme EMBA en collaboration avec l'Université McGill. Toutefois, il a annulé la demande pour le MBA administration des affaires en Iran (ce programme ne sera pas créé) et a demandé de plus une nouvelle autorisation pour sa maîtrise MBA-FSI (Financial Services and Insurance).

Ainsi, HEC offre aujourd'hui deux programmes autofinancés pour lesquels il a demandé l'autorisation du Ministère (EMBA McGill- HEC Montréal et MBA-FSI).

Établissements	Informations obtenues des établissements, en 2009, sur les activités et programmes autofinancés
Bishop's	L'Université offre trois programmes autofinancés : Programme d'anglais langue seconde - école d'été - programme « Explore ». Durée : deux sessions distinctes sont offertes chaque été. Chaque Programme d'anglais langue seconde - immersion adulte d'une durée de 4 semaines. Aucun crédit n'est déclaré. Programme d'anglais Yamaguchi : Les étudiants d'une université japonaise viennent trois semaines à Bishop's. Aucun crédit n'est déclaré. Plusieurs cours sont offerts à la communauté (arts plastiques, espagnol, natation, aérobic et autres).
Concordia	L'Université offre sept programmes autofinancés : Master of Magisteriate in Business Administration (Executive Option) - EMBA Graduate Diploma in Aviation Management - GDAM Master of Magisteriate in Business Administration (Investment Management Option) - IMOMBA Master of Magisteriate in Investment Management - MIM Trois programmes sont inactifs: Master of Magisteriate in Business Administration (International Aviation) - IAMBA inactif depuis 2005 Graduate Diploma in Investment Management - GDIM - Inactif depuis le trimestre d'automne 2006 Graduate Certificate in Aviation Management - GCAM - inactif depuis le trimestre d'été 2008
Laval	Un seul programme autofinancé : Master Global Supply Chain Management, autorisé par la ministre le 9 septembre 2008. Aucune inscription à ce jour, donc programme suspendu.
McGill	L'Université offre sept programmes autofinancés : EMBA McGill-HEC - offert depuis l'automne 2008 Masters of Manufacturing Management - offert depuis septembre 1997 Masters of Manufacturing Management in Health Sector - offert depuis septembre 2006 MBA Japan Program and Graduate Certificate Post MBA - Japan - offert depuis juillet 1998 Quebec summer studies - offert depuis l'été 2007 Masters - International Program for Practising Managers - offert depuis septembre 2006 Graduate Certificate in Assessing Driving Capabilities - offert depuis l'automne 2005 Quatre programmes sont inactifs : MDCM - Malaysian students - inactif depuis janvier 2006 Certificate in Educational Leadership - inactif depuis septembre 2005 Nunavut Teacher Education Program - inactif depuis l'hiver 1999 Certificate in Aboriginal Literacy - inactif depuis septembre 2004.
Montréal	Aucun programme autofinancé.
HEC	L'Université offre deux programmes autofinancés, soit deux programmes de MBA de type « exécutive ». EMBA McGill-HEC - offert depuis l'automne 2008. MBA-FSI (Financial Services and Insurance) offert depuis 2009.
Polytechnique	Activité autofinancée : Stage laboratoire pour des Gabonais. Projet de coopération internationale avec le CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu et la République gabonaise. Inactif depuis l'automne 2007. Offre aux ingénieurs en exercice des formations sur mesure non créditées.
Sherbrooke	L'Université offre vingt programmes autofinancés à l'extérieur du Québec, mais seuls trois programmes sont encore actifs. Ens.Part. - B. Ens. Sec (Haïti) Maîtrise en administration des affaires Baccalauréat en info gestion  L'Université offre dix-sept programmes autofinancés au Québec, mais seuls six programmes sont encore actifs. Enseignement particulier - Faculté de théologie Microprogramme de 2 <sup>e</sup> cycle en direction de chorale Maîtrise en administration des affaires Certificat en théologie pastorale Baccalauréat en théologie Programme d'études avancées post MBA
UQAT	Aucun programme autofinancé.
UQAC	Aucun programme autofinancé.
UQAM	L'Université offre cinq programmes à l'étranger. Ces programmes ne sont pas financés par le MELS.  Baccalauréat en administration Baccalauréat en informatique et en génie logiciel Maîtrise en administration des affaires Maîtrise en éducation (sans mémoire) Programme court de deuxième cycle en éducation
UQO	Aucun programme autofinancé.
UQAR	Aucun programme autofinancé.
UQTR	Aucun programme autofinancé.
INRS	Aucun programme autofinancé.
ENAP	Aucun programme autofinancé.
ETS	Aucun programme autofinancé.
TELUQ	Aucun programme autofinancé. Déclare des activités non financées pour des études à l'extérieur du Québec.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais par université pour 2012-2013.

---

**RÉPONSE**

Les programmes offerts par les universités anglophones (Université McGill, Université Concordia et Université Bishop's) sont offerts en anglais, hormis les programmes d'apprentissage d'une langue seconde.

Pour leur part, les programmes offerts par les universités francophones sont offerts en langue française.

Dans les cas de programmes conjoints, les universités offrent leurs cours dans leur langue usuelle d'enseignement.

Par ailleurs, plusieurs universités offrent des cours en anglais, particulièrement dans le domaine de l'administration. Conformément aux politiques linguistiques des établissements, ces cours sont offerts en premier lieu en français. De ce fait, les programmes où ces cours sont insérés ne sont pas considérés comme des programmes offerts en anglais. Par exemple, il est possible de suivre le MBA de HEC en anglais ou en français. Il demeure cependant le même programme, offert dans les deux langues.

Deux universités québécoises francophones ont demandé l'autorisation au Ministère de créer deux nouveaux programmes offerts partiellement ou en totalité en anglais. Ils sont offerts depuis 2003. Il s'agit :

- du programme d'*Executive master in business administration* (EMBA) offert conjointement par l'Université McGill et HEC Montréal, offert partiellement en anglais;
- du programme de *Master in chain supply management* de l'Université Laval, offert entièrement en anglais. Le programme n'est plus offert depuis 2011.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.

**RÉPONSE****CRÉDITS ALLOUÉS SELON LE PROGRAMME ET LA PROVENANCE, 2012-2013***Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART-volet technologique)*

• Nombre de projets subventionnés en avril et novembre 2012	54	
• Dégagement en équivalent à temps complet (ETC)	9,52	
• Subventions versées		
○ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		2 890 911 \$
○ Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies		297 501 \$
○ <b>Total des subventions</b>		<b>3 188 412 \$</b>

*Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART-volet innovation sociale)*

• Nombre de projets subventionnés en avril et novembre 2012	7	
• Dégagement en équivalent à temps complet (ETC)	2,92	
• Subventions versées		
○ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		429 089 \$
○ <b>Total des subventions</b>		<b>429 089 \$</b>

*Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)*

• Nombre de projets subventionnés	13	
• Dégagement en équivalent à temps complet (ETC)	15,2	
• Subventions versées		
○ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		966 089 \$
○ Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies*		297 500 \$
○ <b>Total des subventions</b>		<b>1 263 589 \$</b>

*Total des programmes*

• Nombre de projets subventionnés	74	
• Dégagement en équivalent à temps complet (ETC)	27,64	
• Subventions versées		
○ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		4 286 089 \$
○ Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies*		595 000 \$
○ <b>Total des subventions</b>		<b>4 881 089 \$</b>

**PRÉVISIONS SELON LE PROGRAMME ET LA PROVENANCE, 2012-2013**

○ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	5 000 000 \$
○ Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies*	595 000 \$
○ <b>Total</b>	<b>5 595 000 \$</b>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour chacune des facultés de médecine :

1. Le nombre d'étudiants admis par année depuis 2000;
2. Le nombre d'étudiants étrangers admis par année depuis 2000;
3. La provenance des étudiants étrangers admis depuis 2000;
4. Le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat par année et par faculté de médecine depuis 2000;
5. Le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat par année et par faculté de médecine depuis 2000;
6. Le nombre d'étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des frais de scolarité pour chacune des années et pour chacune des facultés;
7. Parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, combien paient des frais de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens);

---

**RÉPONSE**

Les tableaux sont fournis en annexe.

1. Voir tableau 1
2. Voir tableau 2
3. Voir tableaux 3a, 3b, 3c, 3d, 3e, 3f et 3g 3h, 3i, 3j, 3k, 3l.
4. Voir tableau 4
5. Voir tableau 4
6. Voir tableau 5
7. Voir tableau 6

**Tableau 1**  
**Nombre d'étudiants nouvellement admis par année depuis 2000 par faculté de médecine**

	Laval	McGill	Sherbrooke	Montréal	Total
2000-2001	141	133	113	179	566
2001-2002	154	141	122	195	612
2002-2003	169	154	132	219	674
2003-2004	186	164	148	236	734
2004-2005	195	173	160	258	786
2005-2006	205	173	176	257	811
2006-2007	209	172	170	268	819
2007-2008	210	172	169	270	821
2008-2009	218	175	179	279	851
2009-2010	218	176	170	271	835
2010-2011	228	174	187	298	887
2011-2012	231	185	187	302	905

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre de chaque année

**Tableau 2**  
**Nombre d'étudiants étrangers\* nouvellement admis par année depuis 2000 par faculté de médecine**

	Laval	McGill	Sherbrooke	Montréal	Total
2000-2001	2	23	3	2	30
2001-2002	0	25	2	1	28
2002-2003	0	27	1	3	31
2003-2004	2	26	2	1	31
2004-2005	1	12	1	1	15
2005-2006	2	12	1	0	15
2006-2007	1	2	9	1	13
2007-2008	0	1	0	7	8
2008-2009	1	7	1	1	10
2009-2010	1	7	0	1	9
2010-2011	0	4	2	1	7
2011-2012	0	6	3	1	10

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre de chaque année

\*Un étudiant étranger est un étudiant qui provient de l'extérieur du Canada (États-Unis et autres pays)

Les informations des tableaux 3 à 6 sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU), pour l'ensemble des étudiants inscrits au doctorat

**Tableau 3a**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2000**

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
<b>Laval</b>	<b>Total Laval</b>	<b>543</b>	<b>4</b>	<b>547</b>
	États-Unis	1	1	2
	France	0	1	1
	Japon	0	1	1
	Liban	1	0	1
	Maurice	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	13		13
	Île-du-Prince-Édouard	3		3
	Ontario	3		3
	Québec	521	0	521
	Valeur indéterminée	1	0	1
<b>McGill</b>	<b>Total McGill</b>	<b>410</b>	<b>93</b>	<b>503</b>
	Alberta	4	0	4
	Arabie saoudite	1	0	1
	Bermudes	0	1	1
	Brésil	0	1	1
	Chine	1	0	1
	Chypre	0	1	1
	Colombie-Britannique	7	0	7
	États-Unis	6	77	83
	France	0	2	2
	Ghana	1	0	1
	Israël	1	0	1
	Jordanie	0	2	2
	Kenya	0	1	
	Liban	1	0	1
	Malaisie	0	7	7
	Maroc	1	0	1
	Nouveau-Brunswick	1	0	1
	Nouvelle-Écosse	1	0	1
	Ontario	23	0	23
	Ouzbékistan	1	0	1
	Québec	356	0	356
	Saskatchewan	1	0	1
	Syrie	1	0	1
	Tanzanie	0	1	1
Thaïlande	1	0	1	
Indéterminé	2	0	2	
<b>Montréal</b>	<b>Total Montréal</b>	<b>590</b>	<b>7</b>	<b>597</b>
	Algérie	1	0	1
	Belgique	1	0	1
	Cameroun	0	1	1
	États-Unis	0	3	3
	France	2	0	2

	Iran	1	0	1
	Pays inconnu	1	0	1
	Roumanie	2	0	2
	Nouveau-Brunswick	10	0	10
	Ontario	1	0	1
	Québec	561	1	562
	Vietnam	1	0	1
	Valeur indéterminée	9	2	11
<b>Sherbrooke</b>	<b>Total Sherbrooke</b>	<b>380</b>	<b>7</b>	<b>387</b>
	Algérie	3	0	3
	Burkina Faso	0	1	1
	Congo, République démocratique du	0	1	1
	Corée du Sud	1	0	1
	France	1	2	3
	Maroc	0	1	1
	Maurice	0	1	1
	Mexique	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	57	0	57
	Nouvelle-Écosse	1	0	1
	Québec	<b>316</b>	<b>0</b>	<b>316</b>
	Vietnam	1	0	1
	<b>Total général</b>	<b>1 923</b>	<b>104</b>	<b>2 270</b>

**Tableau 3b**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2001**

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
<b>Laval</b>	<b>Total Laval</b>	<b>592</b>	<b>3</b>	<b>595</b>
	Colombie-Britannique	1	0	1
	États-Unis	1	1	2
	France	0	1	1
	Japon	1	0	1
	Maurice	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	11	0	11
	Île-du-Prince-Édouard	3	0	3
	Ontario	4	0	4
	Québec	569	0	569
	Valeur indéterminée	2	0	2
<b>McGill</b>	<b>Total McGill</b>	<b>460</b>	<b>91</b>	<b>551</b>
	Alberta	5	0	5
	Allemagne	0	1	1
	Arabie saoudite	1	0	1
	Bermudes	0	2	2
	Chine	1	0	1
	Chypre	0	1	1
	Colombie-Britannique	5	0	5
	Égypte	1	0	1
	Émirats arabes unis	0	1	1
	États-Unis	6	70	76
	France	0	2	2
	Hong-Kong	1	0	1
	Israël	1	0	1

	Jordanie	0	2	2
	Kenya	0	1	1
	Liban	2	0	2
	Malaisie	0	8	8
	Maroc	1	0	1
	Mexique	0	1	1
	Népal	0	1	1
	Nouvelle-Écosse	1	0	1
	Ontario	32	0	32
	Ouzbékistan	1	0	1
	Québec	398	0	398
	Saskatchewan	1	0	1
	Syrie	1	0	1
	Tanzanie	0	1	1
	Indéterminé	2	0	2

<b>Montréal</b>	<b>Total Montréal</b>	<b>737</b>	<b>9</b>	<b>746</b>
	Algérie	1	0	1
	Belgique	1	0	1
	Cameroun	0	1	1
	États-Unis	0	4	4
	France	1	0	1
	Guadeloupe			
	Liban			
	Maroc			
	Nouveau-Brunswick	10	0	10
	Nouvelle-Écosse			
	Ontario	1	0	1
	Pays inconnu	1	0	1
	Québec	713	2	715
	Roumanie	2	0	2
Valeur indéterminée	7	2	9	

<b>Sherbrooke</b>	<b>Total Sherbrooke</b>	<b>418</b>	<b>8</b>	<b>426</b>
	Algérie	3	0	3
	Burkina Faso	0	1	1
	Corée du Sud	1	0	1
	France	1	4	5
	Maroc	0	1	1
	Maurice	0	1	1
	Mexique	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	58	0	58
	Nouvelle-Écosse	2	0	2
	Québec	350	0	350
	Roumanie	1	0	1
	Vietnam	2	0	2
	<b>Total général</b>	<b>2 207</b>	<b>111</b>	<b>2 318</b>

**Tableau 3c**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2002**

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
<b>Laval</b>	<b>Total Laval</b>	<b>643</b>	<b>2</b>	<b>645</b>
	Colombie-Britannique	1	0	1
	États-Unis	1	1	2
	France	1	0	1
	Japon	1	0	1
	Maurice	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	14	0	14
	Île-du-Prince-Édouard	3	0	3
	Ontario	2	0	2
	Québec	618	0	618
	Valeur indéterminée	2	0	2
<b>McGill</b>	<b>Total McGill</b>	<b>495</b>	<b>89</b>	<b>584</b>
	Alberta	5	0	5
	Allemagne	0	1	1
	Arabie saoudite	1	1	2
	Bermudes	0	2	2
	Chine	1	0	1
	Chypre	0	2	2
	Colombie-Britannique	7	0	7
	Égypte	1	0	1
	Émirats arabes unis	0	1	1
	États-Unis	8	63	71
	France	0	1	1
	Haïti	0	1	1
	Honduras	0	1	1
	Hong-Kong	1	0	1
	Île-du-Prince-Édouard	1	0	1
	Israël	1	0	1
	Japon	1	0	1
	Jordanie	0	2	2
	Kenya	0	1	1
	Liban	3	0	3
	Malaisie	0	8	8
	Manitoba	1	0	1
	Maroc	1	0	1
	Mexique	0	1	1
	Népal	0	1	1
	Nouvelle-Écosse	2	0	2
	Ontario	28	1	29
	Québec	429	1	430
	Saskatchewan	1	0	1
	Syrie	1	0	1
	Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	1
	Tanzanie	0	1	1
Indéterminé	1	0	1	
<b>Montréal</b>	<b>Total Montréal</b>	<b>809</b>	<b>9</b>	<b>818</b>
	Algérie	1	0	1
	Allemagne	0	1	1
	Belgique	1	0	1

	Cameroun	0	1	1
	États-Unis	0	3	3
	Nouveau-Brunswick	13	0	13
	Nouvelle-Écosse			
	Ontario	1	0	1
	Pays inconnu	1	0	1
	Québec	781	3	784
	Valeur indéterminée	11	1	12

<b>Sherbrooke</b>	<b>Total Sherbrooke</b>	<b>454</b>	<b>8</b>	<b>462</b>
	Algérie	1	0	1
	Burkina Faso	0	1	1
	France	1	5	6
	Inde	1	0	1
	Maroc	0	1	1
	Maurice	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	63	0	63
	Nouvelle-Écosse	1	0	1
	Ontario	1	0	1
	Québec	385	0	385
	Roumanie	1	0	1
	<b>Total général</b>	<b>2 401</b>	<b>108</b>	<b>2 509</b>

**Tableau 3d**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2003**

	Lieu de résidence à la 1ère admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
Laval	Colombie-Britannique	1		1
	Île-du-Prince-Édouard	1		1
	Nouveau-Brunswick	15		15
	Ontario	3		3
	Québec	659	1	660
	République de Maurice		1	1
	Japon	1		1
	République socialiste du Viet Nam		1	1
	Indéterminé	1		1
<b>Somme Laval</b>		<b>681</b>	<b>3</b>	<b>684</b>
McGill	Alberta		7	7
	Colombie-Britannique	11		11
	Île-du-Prince-Édouard	1		1
	Manitoba	1		1
	Nouveau-Brunswick	1		1
	Nouvelle-Écosse	2		2
	Ontario	32	1	33
	Québec	459		459
	Saskatchewan	3		3
	Terre-Neuve-et-Labrador	2		2
	États-Unis d'Amérique	5	58	63
	Bermudes		2	2
	République-Unie de Tanzanie		1	1
	République du Honduras		1	1
	États-Unis du Mexique		1	1
	République d'Haïti		1	1
	République de Trinité-et-Tobago		1	1

		Lieu de résidence à la 1ère admission	Type d'étudiant		
			CAN	ETR	Total
		République de Chypre		2	2
		République française		1	1
		République hellénique	1		1
		République populaire de Chine	1		1
		Hong-Kong	1		1
		République d'Indonésie		1	1
		Japon	1		1
		Malaisie		7	7
		Royaume du Népal		1	1
		République de Singapour		1	1
		Royaume d'Arabie saoudite	1		1
		Émirats arabes unis		2	2
		République islamique d'Iran	1		1
		État d'Israël	1		1
		République libanaise	2	1	3
		République arabe d'Égypte	1		1
		Syrie		1	1
	Indéterminé	1		1	
Somme McGill			535	83	618
Montréal		Nouveau-Brunswick	13		13
		Ontario	2		2
		Québec	852	3	855
		États-Unis d'Amérique		1	1
		République algérienne démocratique et populaire	1		1
		République du Cameroun		1	1
		République de Mali	1		1
		Royaume de Belgique	1		1
		République française	1	1	2
		République libanaise	1	1	2
		Pays inconnu	1		1
		Indéterminé	9	1	10
			882	8	890
Sherbrooke		Nouveau-Brunswick	71		71
		Nouvelle-Écosse	1		1
		Ontario	1		1
		Québec	404		404
		République algérienne démocratique et populaire	1		1
		Burkina Faso		1	1
		République tunisienne		1	1
		République française	1	6	7
	568	Serbie-et-Monténégro	1		1
	572	République de Bosnie-Herzégovine	1		1
622	République de l'Inde	1		1	
Somme Sherbrooke			482	8	490
<b>Total</b>			<b>2 580</b>	<b>102</b>	<b>2 682</b>

**Tableau 3e**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2004**

	Lieu de résidence à la 1ère admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
Laval	Colombie-Britannique	1		1
	Île-du-Prince-Édouard	1		1
	Nouveau-Brunswick	16		16
	Ontario	2		2
	Québec	734	1	735
	République de Maurice		1	1
	République française	1		1
	République socialiste du Viet Nam		1	1
	Indéterminé	1		1
Somme Laval		756	3	759
McGill	Alberta	11		11
	Colombie-Britannique	12		12
	Île-du-Prince-Édouard	1		1
	Manitoba	1		1
	Nouveau-Brunswick	1		1
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	39	1	40
	Québec	516		516
	Saskatchewan	2		2
	Terre-Neuve-et-Labrador	2		2
	États-Unis d'Amérique	7	50	57
	République de l'Ouganda		1	1
	République du Honduras		1	1
	États-Unis du Mexique		1	1
	République d'Haïti		1	1
	République de Trinité-et-Tobago		1	1
	République de Chypre		1	1
	République hellénique	1		1
	République de Pologne		1	1
	Hong-Kong	1		1
	République d'Indonésie		1	1
	Malaisie		7	7
	Royaume du Népal		1	1
	République de Singapour		1	1
	Royaume d'Arabie saoudite	1		1
	Émirats arabes unis		2	2
	République islamique d'Iran	1		1
	République libanaise	4	1	5
	République arabe d'Égypte	1		1
	Syrie		1	1
Somme McGill		602	72	674
Montréal	Nouveau-Brunswick	13		13
	Ontario	2		2
	Québec	936	3	939
	République de Mali	1		1
	République française	1	1	2
	République libanaise	1	1	2
	Pays inconnu	1		1
	Indéterminé	12		12
Somme Montréal		967	5	972
Sherbrooke	Colombie-Britannique	1		1
	Nouveau-Brunswick	82		82

	Lieu de résidence à la 1ère admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
	Nouvelle-Écosse	4		4
	Ontario	1		1
	Québec	437		437
	République fédérale islamique de Comores		1	1
	République rwandaise	1		1
	République tunisienne		1	1
	Royaume de Belgique	1		1
	République française	3	2	5
	Roumanie	2		2
	Serbie-et-Monténégro	1		1
	République de Bosnie-Herzégovine	1		1
	République de l'Inde	1		1
Somme Sherbrooke		535	4	539
<b>Total</b>		<b>2 860</b>	<b>84</b>	<b>2 944</b>

**Tableau 3 f**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2005**

	Lieu de résidence à la 1ère admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
Laval	Nouveau-Brunswick	16		16
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	3		3
	Québec	813	2	815
	République française	1		1
	République socialiste du Viet Nam		1	1
	Indéterminé	1		1
Somme Laval		835	3	838
McGill	Alberta	12		12
	Colombie-Britannique	13		13
	Île-du-Prince-Édouard	1		1
	Manitoba	1		1
	Nouveau-Brunswick	1		1
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	40	1	41
	Québec	555		555
	Saskatchewan	2		2
	Terre-Neuve-et-Labrador	2		2
	Territoires du Nord-Ouest	1		1
	États-Unis d'Amérique	10	45	55
	Bermudes		1	1
	République de Maurice	1		1
	République de l'Ouganda		1	1
	République tunisienne	1		1
	République du Honduras	1		1
	République d'Haïti		2	2
	République de Trinité-et-Tobago		1	1
	République de Chypre		1	1
	Royaume d'Espagne	1		1
	République hellénique	1		1
	République de Pologne		1	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1	1	
République de Corée		1	1	
République d'Indonésie		1	1	

		Type d'étudiant		
Lieu de résidence à la 1ère admission		CAN	ETR	Total
	Malaisie		4	4
	République islamique du Pakistan	1		1
	République de Singapour		1	1
	Royaume d'Arabie saoudite	2		2
	Émirats arabes unis		1	1
	République islamique d'Iran	1		1
	République libanaise	3	1	4
	République arabe d'Égypte	1		1
	Syrie		1	1
	Indéterminé	1		1
Somme McGill		653	64	717
Montréal	Nouveau-Brunswick	14		14
	Ontario	2		2
	Québec	1010	3	1013
	République française	2		2
	République italienne	1		1
	République libanaise	1	1	2
	Indéterminé	10		10
Somme Montréal		1040	4	1044
Sherbrooke	Colombie-Britannique	2		2
	Nouveau-Brunswick	88		88
	Nouvelle-Écosse	5		5
	Ontario	2		2
	Québec	462		462
	République fédérale islamique de Comores		1	1
	République rwandaise	1		1
	République tunisienne		1	1
	République d'Haïti	1		1
	République française	6	1	7
	République de Pologne	1		1
	Roumanie	2		2
	Serbie-et-Monténégro	1		1
	République de Bosnie-Herzégovine	1		1
	République de l'Inde	1		1
	République islamique d'Iran	1		1
Somme Sherbrooke		574	3	577
<b>Total</b>		<b>3102</b>	<b>74</b>	<b>3176</b>

**Tableau 3g**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2006**

		Type d'étudiant	
	Lieu de résidence à la 1ère admission	CAN	ETR/Total
Laval	Nouveau-Brunswick	16	16
	Nouvelle-Écosse	1	1
	Ontario	4	4
	Québec	846	2 848
	Royaume du Maroc	1	1
	République française	1	1
	République socialiste du Viet Nam		1 1
Somme Laval		869	3 872
McGill	Alberta	10	10
	Colombie-Britannique	14	14
	Manitoba	2	2
	Nouveau-Brunswick	2	2
	Ontario	47	47
	Québec	584	584
	Saskatchewan	2	2
	Terre-Neuve-et-Labrador	1	1
	Territoires du Nord-Ouest	1	1
	États-Unis d'Amérique	11	38 49
	République de Maurice	1	1
	République de l'Ouganda		1 1
	République tunisienne	1	1
	République d'Haïti		1 1
	République de Trinité-et-Tobago		1 1
	Royaume d'Espagne	1	1
	République hellénique	1	1
	République de Pologne		1 1
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1 1
	Confédération suisse	1	1
	République populaire de Chine	1	1
	République de Corée	1	1
	République d'Indonésie		1 1
	République islamique du Pakistan	1	1
	République de Singapour		1 1
	Royaume d'Arabie saoudite	2	2
	Émirats arabes unis		1 1
	République islamique d'Iran	1	1
République libanaise	3	1 4	
République arabe d'Égypte	1	1	
Syrie	2	1 3	
Indéterminé	1	1	
Somme McGill		692	48 740
Montréal	Nouveau-Brunswick	16	16
	Nouvelle-Écosse	1	1
	Ontario	3	3
	Québec	1060	2 1062
	République française	1	1
	République italienne	1	1
	Émirats arabes unis	1	1
	République libanaise	1	1 2
Indéterminé	9	9	
Somme Montréal		1093	3 1096

Sherbrooke	Colombie-Britannique	2	2
	Manitoba	2	2
	Nouveau-Brunswick	93	93
	Nouvelle-Écosse	6	6
	Ontario	2	2
	Québec	519	519
	République fédérale islamique de Comores	1	1
	Royaume du Maroc	1	1
	République rwandaise	1	1
	République tunisienne	1	1
	République d'Haïti	1	1
	République fédérale d'Allemagne	1	1
	République française	6	2
République de Pologne	1	1	
Roumanie	2	2	
Serbie-et-Monténégro	1	1	
République de Bosnie-Herzégovine	1	1	
République libanaise	1	1	
<b>Somme Sherbrooke</b>	<b>641</b>	<b>3</b>	<b>644</b>
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>57</b>	<b>3352</b>

**Tableau 3h**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2007**

	Lieu de résidence à la 1ère admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
Laval	Nouveau-Brunswick	15		15
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	5		5
	Québec	863	1	864
	États-Unis d'Amérique	1		1
	Royaume du Maroc	1		1
	République française	2		2
	République socialiste du Viet Nam	1		1
	Indéterminé	1		1
<b>Somme Laval</b>	<b>890</b>	<b>1</b>	<b>891</b>	
McGill	Alberta	8		8
	Colombie-Britannique	14		14
	Manitoba	2		2
	Nouveau-Brunswick	1		1
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	57		57
	Québec	603		603
	Territoires du Nord-Ouest	1		1
	États-Unis d'Amérique	16	27	43
	République du Kenya	1		1
	République de Maurice	1		1
	République de l'Ouganda		1	1
	République tunisienne	1		1
	République d'Haïti		1	1
	République de Pologne	1		1
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1	1
	Confédération suisse	2		2
	République populaire de Chine	2		2
République de Corée	1		1	

		Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
	<b>Lieu de résidence à la 1ère admission</b>			
	République de l'Inde		1	1
	République islamique du Pakistan	1		1
	République de Singapour	1		1
	Royaume d'Arabie saoudite	2	1	3
	République libanaise	3		3
	République arabe d'Égypte	1		1
	Syrie	2		2
	Indéterminé	1		1
<b>Somme McGill</b>		<b>723</b>	<b>32</b>	<b>755</b>
Montréal	Nouveau-Brunswick	16		16
	Nouvelle-Écosse	2		2
	Ontario	5		5
	Québec	1120	1	1121
	Royaume du Maroc		1	1
	République française	1		1
	République italienne	1		1
	Émirats arabes unis	1		1
	République libanaise	1		1
	Indéterminé	4		4
<b>Somme Montréal</b>		<b>1151</b>	<b>2</b>	<b>1153</b>
Sherbrooke	Alberta	1		1
	Colombie-Britannique	2		2
	Manitoba	3		3
	Nouveau-Brunswick	93		93
	Nouvelle-Écosse	8		8
	Ontario	2		2
	Québec	563		563
	Saskatchewan	1		1
	République algérienne démocratique et populaire	1		1
	République fédérale islamique de Comores	1		1
	Royaume du Maroc	2		2
	République rwandaise	1		1
	République d'Haïti	1		1
	République d'Albanie	1		1
	République fédérale d'Allemagne	1		1
République française	4	2	6	
Grand-Duché du Luxembourg	1		1	
République de Pologne	1		1	
Fédération de Russie	1		1	
République libanaise	1		1	
<b>Somme Sherbrooke</b>		<b>689</b>	<b>2</b>	<b>691</b>
<b>Total</b>		<b>3453</b>	<b>37</b>	<b>3490</b>

**Tableau 3i**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2008**

	Lieu de résidence à la 1ère admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
Laval	Nouveau-Brunswick	15		15
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	6		6
	Québec	912	3	915
	États-Unis d'Amérique	1		1
	France	1		1
	Maroc	1		2
	Indéterminé	1		1
Somme Laval		938	3	941
McGill	Alberta	4		4
	Colombie-Britannique	13		13
	Manitoba	3		3
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	66		66
	Québec	614		614
	Territoires du Nord-Ouest	1		1
	Arabie saoudite	2	1	3
	Chine	2		2
	Corée du Sud	1		1
	Égypte	1		1
	États-Unis	13	23	36
	France	1		1
	Haïti		1	1
	Inde		1	1
	Jordanie		1	1
	Kenya	1		1
	Koweït	1		1
	Liban	1		1
	Maurice	1		1
	Pakistan	1		1
	Royaume-Uni		1	1
	Singapour	1		1
	Syrie	2		2
Tunisie	1		1	
Indéterminé	2		2	
Somme McGill		736	28	764
Montréal	Colombie-Britannique	1		1
	Nouveau-Brunswick	14		14
	Nouvelle-Écosse	2		2
	Ontario	5		5
	Québec	1167	1	1168
	Émirats arabes unis	1		1
	Italie	1		1
	Liban	1		1
	Maroc		1	1
	Sénégal	1		1
	Indéterminé	2		2
Somme Montréal		1195	2	1197

Sherbrooke	Alberta	1	1	
	Colombie-Britannique	2	2	
	Manitoba	6	6	
	Nouveau-Brunswick	96	96	
	Nouvelle-Écosse	8	8	
	Ontario	4	4	
	Québec	601	601	
	Saskatchewan	1	1	
	Terre-Neuve et Labrador	1	1	
	Albanie	1	1	
	Algérie	1	1	
	Allemagne	2	1	
	États-Unis	1	1	
		France	6	1
Haïti		2		2
Île-du-Prince-Édouard		1		1
Iran		1		1
Maroc		2		2
Pologne		1		1
Roumanie		1		1
Russie		1		1
Rwanda		1		1
Suisse		1		1
Somme Sherbrooke		743	2	745
<b>Total</b>		<b>3612</b>	<b>35</b>	<b>3647</b>

Tableau 3J  
Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2009

	Lieu de résidence à la 1ère admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
Laval	<b>Total Laval</b>	<b>953</b>	<b>3</b>	<b>956</b>
	États-Unis d'Amérique	1	1	2
	Manitoba	1		1
	Nouveau-Brunswick	13		13
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	5		5
	Québec	928	2	930
	République de l'Inde	1		1
	République française	1		1
	Royaume du Maroc	1		1
	Indéterminée	1		1
	McGill	<b>Total McGill</b>	<b>743</b>	<b>23</b>
Alberta		5		5
Colombie-Britannique		10	1	11
Confédération suisse		3		3
État d'Israël		1		1
État du Koweït		1		1
États-Unis d'Amérique		24	18	42
Hong-Kong		1		1
Manitoba		4		4
Ontario		78		78

	Québec	604		604
	République de l'Inde		1	1
	République de Singapour	1	1	2
	République du Kenya	1		1
	République française	1		1
	République libanaise	1		1
	République populaire de Chine	2		2
	Royaume d'Arabie saoudite	1	1	2
	Royaume du Pays-Bas	1		1
	Royaume hachémite de Jordanie		1	1
	Syrie	3		3
	Indéterminée	1		1
<b>Montréal</b>	<b>Total Montréal</b>	<b>1204</b>	<b>3</b>	<b>1207</b>
	Colombie-Britannique	1		1
	Émirats arabes unis	1		1
	Guadeloupe		1	1
	Nouveau-Brunswick	15		15
	Nouvelle-Écosse	2		2
	Ontario	5		5
	Québec	1175	1	1176
	République du Sénégal	1		1
	République française	2		2
	République libanaise	1		1
	Royaume du Maroc		1	1
	Indéterminée	1		1
<b>Sherbrooke</b>	<b>Total Sherbrooke</b>	<b>767</b>	<b>1</b>	<b>768</b>
	Alberta	1		1
	Confédération suisse	1		1
	Fédération de Russie	1		1
	Île-du-Prince-Édouard	2		2
	Manitoba	6		6
	Nouveau-Brunswick	100		100
	Nouvelle-Écosse	8		8
	Ontario	4		4
	Québec	623		623
	République algérienne démocratique et populaire	1		1
	République arabe d'Égypte	1		1
	République d'Albanie	1		1
	République du Burundi	1		1
	République fédérale d'Allemagne	2		2
	République française	4		4
	République islamique d'Iran	2		2
	République libanaise	1	1	2
	République rwandaise	1		1
	Roumanie	1		1
	Royaume de Belgique	1		1
	Royaume du Maroc	3		3
	Saskatchewan	1		1
	Terre-Neuve-et-Labrador	1		1
<b>Total général</b>		<b>3667</b>	<b>30</b>	<b>3697</b>

Tableau 3k

Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2010

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
<b>Laval</b>	<b>Total Laval</b>	<b>980</b>	<b>1</b>	<b>981</b>
	États-Unis	1	1	2
	France	2		2
	Inde	1		1
	Manitoba	1		1
	Maroc	1		1
	Nouveau-Brunswick	13		13
	Ontario	5		5
	Québec	956		956

<b>McGill</b>	<b>Total McGill</b>	<b>738</b>	<b>19</b>	<b>757</b>
	Alberta	6		6
	Allemagne	0	1	1
	Arabie saoudite	0	1	1
	Barbade	1		1
	Chine	1		1
	Colombie-Britannique	9		9
	États-Unis	19	14	33
	France	3		3
	Hong-Kong	1		1
	Inde	0	1	1
	Israël	1		1
	Jordanie	0	1	1
	Kenya	1		1
	Koweït	1		1
	Manitoba	2		2
	Nouveau-Brunswick	1		1
	Ontario	80		80
	Pays-Bas	1		1
	Québec	604		604
	Saskatchewan	1		1
	Singapour	1	1	2
	Suisse	2		2
Syrie	1		1	
Territoires du Nord-Ouest	1		1	
Indéterminé	1		1	

<b>Montréal</b>	<b>Total Montréal</b>	<b>1246</b>	<b>2</b>	<b>1248</b>
	Colombie-Britannique	1		1
	Émirats arabes unis	1		1
	France	2		2
	Guadeloupe	1		1
	Liban	1		1
	Maroc	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	14		14
	Nouvelle-Écosse	2		2
	Ontario	5		5
	Québec	1218	1	1219
	Sénégal	1		1

Sherbrooke	Total Sherbrooke	763	3	766
	Afghanistan	1		1
	Albanie	1		1
	Alberta	1		1
	Algérie	1		1
	Belgique	1		1
	France	1	2	3
	Île-du-Prince-Édouard	2		2
	Iran	1		1
	Liban	0	1	1
	Manitoba	6		6
	Maroc	2		2
	Moldova	1		1
	Nouveau-Brunswick	95		95
	Nouvelle-Écosse	9		9
	Ontario	3		3
	Québec	629		629
	Roumanie	1		1
	Russie	1		1
	Rwanda	1		1
	Saint-Pierre-et-Miquelon	1		1
	Saskatchewan	1		1
	Suisse	1		1
	Terre-Neuve-et-Labrador	2		2
	Tunisie	1		1
	<b>Total général</b>	<b>3727</b>	<b>25</b>	<b>3752</b>

**Tableau 31**  
**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2001**

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		CAN	ETR	Total
<b>Laval</b>	<b>Total Laval</b>	<b>1 005</b>	<b>0</b>	<b>1 005</b>
	France	2	0	2
	Manitoba	1	0	1
	Nouveau-Brunswick	14	0	14
	Ontario	4	0	4
	Roumanie	1	0	1
	Québec	982	0	982
	Valeur indéterminée	1	0	1

<b>McGill</b>	<b>Total McGill</b>	<b>753</b>	<b>19</b>	<b>772</b>
	Alberta	7	0	7
	Allemagne	0	1	1
	Arabie saoudite			
	Barbade	1	0	1
	Chine			
	Colombie	0	1	1
	Colombie-Britannique	9	0	9
	Émirats arabes unis	1	0	1
	États-Unis	19	14	33
	France	3	1	4
	Hong-Kong	1	0	1
	Île-du-Prince-Édouard	1	0	1
	Israël	1	0	1

	Jordanie	1	1	2
	Koweït	1	0	1
	Manitoba	2	0	2
	Nouveau-Brunswick	1	0	1
	Nouvelle-Écosse	1	0	1
	Ontario	84	0	84
	Pays-Bas	1	0	1
	Québec	611	0	611
	Saskatchewan	2	0	2
	Singapour	0	1	1
	Suisse	1	0	1
	Syrie	1	0	1
	Territoires du Nord-Ouest	2	0	2
	Territoire du Yukon	1	0	1
	Indéterminé	1	0	1

<b>Montréal</b>	<b>Total Montréal</b>	<b>1 260</b>	<b>3</b>	<b>1 263</b>
	Belgique	1	0	1
	Colombie-Britannique	1	0	1
	Guadeloupe	1	1	2
	Maroc	0	1	1
	Nouveau-Brunswick	13	0	13
	Nouvelle-Écosse			
	Ontario	7	0	7
	Québec	1 236	1	1 237
	Sénégal	1	0	1

<b>Sherbrooke</b>	<b>Total Sherbrooke</b>	<b>789</b>	<b>6</b>	<b>795</b>
	Afghanistan	1	0	1
	Albanie	1	0	1
	Algérie	2	0	2
	Belgique	1	0	1
	France	1	5	6
	Île-du-Prince-Édouard	2	0	2
	Liban	1	1	2
	Manitoba	7	0	7
	Maroc	2	0	2
	Moldova	1	0	1
	Nouveau-Brunswick	95	0	95
	Nouvelle-Écosse	10	0	10
	Ontario	3	0	3
	Québec	652	0	652
	Roumanie	1	0	1
	Russie	1	0	1
	Rwanda	1	0	1
	Saint-Pierre-et-Miquelon	1	0	1
	Saskatchewan	1	0	1
	Sénégal	1	0	1
	Suisse	1	0	1
	Terre-Neuve-et-Labrador	2	0	2
	Tunisie	1	0	1
	<b>Total général</b>	<b>3 807</b>	<b>28</b>	<b>3 835</b>

Tableau 4  
Nombre d'étudiants canadiens et étrangers ayant terminé leur doctorat par année et par faculté de médecine depuis 2000

		Année civile de diplomation											
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Faculté de médecine	Citoyenneté												
Laval	Étudiants canadiens	107	113	117	126	127	138	155	175	162	184	149	195
	Étudiants étrangers	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>113</b>	<b>117</b>	<b>126</b>	<b>128</b>	<b>139</b>	<b>155</b>	<b>175</b>	<b>162</b>	<b>184</b>	<b>149</b>	<b>195</b>
McGill	Étudiants canadiens	85	79	86	101	108	116	126	135	160	161	173	160
	Étudiants étrangers	24	26	26	24	24	19	22	21	8	10	6	4
	<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>105</b>	<b>112</b>	<b>125</b>	<b>132</b>	<b>135</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>168</b>	<b>171</b>	<b>179</b>	<b>164</b>
Montréal	Étudiants canadiens	156	143	132	150	162	172	181	206	220	241	245	263
	Étudiants étrangers	4	0	2	3	3	0	2	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>143</b>	<b>134</b>	<b>153</b>	<b>165</b>	<b>172</b>	<b>183</b>	<b>206</b>	<b>220</b>	<b>241</b>	<b>245</b>	<b>263</b>
Sherbrooke	Étudiants canadiens	84	82	92	102	94	113	124	134	140	155	192	180
	Étudiants étrangers	2	1	1	2	2	2	0	0	0	1	0	0
	<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>83</b>	<b>93</b>	<b>104</b>	<b>96</b>	<b>115</b>	<b>124</b>	<b>134</b>	<b>140</b>	<b>156</b>	<b>192</b>	<b>180</b>
Ensemble	Étudiants canadiens	432	417	427	479	491	539	586	650	682	741	759	798
	Étudiants étrangers	30	27	29	29	30	22	24	21	8	11	6	4
	<b>Total</b>	<b>462</b>	<b>444</b>	<b>456</b>	<b>508</b>	<b>521</b>	<b>561</b>	<b>610</b>	<b>671</b>	<b>690</b>	<b>752</b>	<b>765</b>	<b>802</b>

Tableau 5  
Effectif étudiant canadien (incluant les Québécois) au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire<sup>1</sup>

Grand total	Avec Critère Résid. Québec	Sans Critère Résid. Québec		
	Exemptés	Exemptés	Soumis	Total

Automne 2011					
Laval	981	966	13	2	15
McGill	738	698		40	40
Montréal	1 246	1233	13		13
Sherbrooke	763	649	99	15	114
<b>Total</b>	<b>3 728</b>	<b>3 546</b>	<b>125</b>	<b>57</b>	<b>182</b>

Grand total	Avec Critère Résid. Québec	Sans Critère Résid. Québec		
	Exemptés	Exemptés	Soumis	Total

Automne 2010					
Laval	980	965	12	3	15
McGill	740	701		39	39
Montréal	1 247	1233	14		14
Sherbrooke	763	652	99	12	111
Total	3 730	3 551	125	54	179

Grand total	Avec Critère Résid. Québec	Sans Critère Résid. Québec		
	Exemptés	Exemptés	Soumis	Total

Automne 2009					
Laval	968	938	13	2	15
McGill	780	708		36	36
Montréal	1 219	1189	14	1	15
Sherbrooke	879	655	101	11	112
Total	3 846	3 490	128	50	178

	Grand total	Avec Critère Résid. Québec		Sans Critère Résid. Québec	
		Exemptés	Exemptés	Soumis	Total
<b>Automne 2008</b>					
Laval	938	922	14	2	16
McGill	736	704	0	32	32
Montréal	1 195	1 182	13	0	13
Sherbrooke	743	630	98	15	113
<b>Total</b>	<b>3 612</b>	<b>3 438</b>	<b>125</b>	<b>49</b>	<b>174</b>
<b>Automne 2007</b>					
Laval	890	873	15	2	17
McGill	723	688		35	35
Montréal	1 151	1 136	15		15
Sherbrooke	689	585	96	8	104
<b>Total</b>	<b>3 453</b>	<b>3 282</b>	<b>126</b>	<b>45</b>	<b>171</b>
<b>Automne 2006</b>					
Laval	869	854	14	1	15
McGill	692	663		29	29
Montréal	1 093	1 077	16		16
Sherbrooke	641	543	23	75	98
<b>Total</b>	<b>3 295</b>	<b>3 137</b>	<b>53</b>	<b>105</b>	<b>158</b>
<b>Automne 2005</b>					
Laval	835	820	15		15
McGill	653	625		28	28
Montréal	1 040	1 025	13	2	15
Sherbrooke	574	482	1	91	92
<b>Total</b>	<b>3 102</b>	<b>2 952</b>	<b>29</b>	<b>121</b>	<b>150</b>
<b>Automne 2004</b>					
Laval	756	741	14	1	15
McGill	602	576		26	26
Montréal	967	954	11	2	13
Sherbrooke	535	451	19	65	84
<b>Total</b>	<b>2 860</b>	<b>2 722</b>	<b>44</b>	<b>94</b>	<b>138</b>
<b>Automne 2003</b>					
Laval	681	667	14		14
McGill	535	510		25	25
Montréal	882	869	12	1	13
Sherbrooke	482	413	31	38	69
<b>Total</b>	<b>2 580</b>	<b>2 459</b>	<b>57</b>	<b>64</b>	<b>121</b>

1 Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire

**Tableau 6**  
**Effectif étudiant étranger au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire<sup>1</sup>**

	Automne 2011			Automne 2010			Automne 2009			Automne 2008			Automne 2007			Automne 2006			Automne 2005			Automne 2004		
	Soumis	Exemptés	Total																					
Laval	0	0	0	1		1	3		3	2	1	3		1	1	2	1	3	2	1	3		3	3
McGill	18	1	19	19		19	22	1	23	26	2	28	29	3	32	44	4	48	56	8	64	61	11	72
Montréal	1	2	3	1	1	2		3	3		2	2		2	2	1	2	3	1	3	4	1	4	5
Sherbrooke	1	5	6	1	2	3	1		1	1	1	2		2	2	1	2	3	2	1	3	2	2	4
Total	20	8	28	23	3	26	26	4	30	29	6	35	29	8	37	48	9	57	61	13	74	64	20	84

<sup>1</sup> Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

La provenance des étudiants en médecine par faculté de médecine depuis 2000

---

**RÉPONSE**

Veillez référer à la réponse de la question 36.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

La provenance des étudiants étrangers étudiant en médecine par faculté de médecine depuis 2000.

---

**RÉPONSE**

Veuillez référer à la réponse de la question 36.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Pour chacune des facultés de médecine :

1. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille depuis 2000;
2. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité depuis 2000;
3. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec depuis 2000;
4. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

**RÉPONSE**

**Sous-questions 1 et 2 :**

Tableau du nombre d'étudiants du contingent régulier admis en résidence en médecine familiale (Fam.) et en médecine spécialisée (Spé.) depuis 2000, par faculté de médecine :

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal		Fam.	Spé.	TOTAL
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.			
2000-2001	38	72	38	50	26	62	68	87	170	271	441
2001-2002	39	67	36	47	23	56	56	84	154	254	408
2002-2003	43	70	41	47	33	54	54	83	171	254	425
2003-2004	49	81	49	62	39	66	59	99	196	308	504
2004-2005	57	84	46	65	46	68	65	105	224	322	546
2005-2006	64	89	57	63	48	77	85	108	254	337	591
2006-2007	63	91	58	71	51	85	84	122	256	369	625
2007-2008	66	102	57	79	34	90	77	131	234	402	637
2008-2009	71	89	72	84	57	98	98	140	298	411	709
2009-2010	78	124	73	82	62	104	95	140	308	450	758
2010-2011	88	115	75	91	70	112	101	142	334	460	794
2011-2012	87	118	83	86	72	112	92	141	334	457	791
2012-2013*	95	98	80	92	84	108	123	142	382	440	822

\*Données préliminaires

Source : Données fournies par la CREPUQ le 10 janvier 2013

## Sous-questions 3 et 4 :

**Tableau du nombre d'étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine, depuis 2000<sup>1</sup>**

Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2000-2001	108	n.d.	88	n.d.	54	n.d.	154	n.d.
2001-2002	106	n.d.	83	n.d.	49	n.d.	140	n.d.
2002-2003	113	n.d.	88	n.d.	55	n.d.	135	n.d.
2003-2004	124	2	98	2	60	42	152	4
2004-2005	126	0	98	0	75	35	152	2
2005-2006	143	1	109	3	86	26	167	2
2006-2007	144	0	119	0	92	31	185	0
2007-2008	153	2	121	9	90	54	191	12
2008-2009	138	2	145	15	96	80	216	10
2009-2010	178	5	137	11	106	68	241	11
2010-2011	199	3	182	9	118	59	228	8
2011-2012	196	4	162	8	133	55	226	11
2012-2013*	186	3	161	7	149	52	253	11

\* Données préliminaires

Source : Données fournies par la CREPUQ le 10 janvier 2013; diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec : selon le bilan annuel au 30 juin de chaque année; diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l'admission en résidence après le 2<sup>e</sup> tour de CaRMS publiés en avril de chaque année (à compter de 2003).

<sup>1</sup> Avant 2003, il n'y a pas de données comptabilisées sur les étudiants ayant complété leur doctorat au Québec et qui étaient admis en résidence à l'extérieur du Québec.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Pour chacune des facultés de médecine :

1. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
2. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
3. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997
4. le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par facultés et par année depuis 2000

**RÉPONSE****Sous-questions 1 à 3**

Le MELS ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry* (CAPER) et sont uniquement disponibles pour la période de 2004 à 2011. De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec et qui pratiquent au Québec depuis deux ans :

Faculté de médecine (résidence)	Année							
	2004 Nb (%)	2005 Nb (%)	2006 Nb (%)	2007 Nb (%)	2008 Nb (%)	2009 Nb (%)	2010 Nb (%)	2011 Nb (%)
U. Laval	87 (89%)	73 (92%)	83 (93%)	97 (87%)	84 (89%)	89 (87%)	106 (93%)	114 (93%)
U. de Sherbrooke	49 (79%)	45 (75%)	50 (75%)	64 (74%)	65 (80%)	52 (68%)	81 (72%)	78 (77%)
U. de Montréal	154 (92%)	166 (86%)	110 (83%)	114 (77%)	150 (88%)	140 (80%)	134 (82%)	166 (86%)
U. McGill	58 (56 %)	59 (55%)	71 (64%)	63 (53%)	63 (59%)	65 (64%)	69 (65%)	83 (75%)
<b>Total</b>	<b>348 (81%)</b>	<b>343 (78%)</b>	<b>314 (79%)</b>	<b>338 (73%)</b>	<b>362 (80%)</b>	<b>346 (76%)</b>	<b>390 (79%)</b>	<b>441 (84%)</b>

- 1 Le pourcentage indique la proportion des nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec sur l'ensemble des finissants de la cohorte.

## Sous-question 4 :

Nombre d'étudiants<sup>1</sup> ayant complété un *fellow*<sup>2</sup> dans une faculté de médecine québécoise depuis 2000

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2000-2001	5	17	12	0	34
2001-2002	4	10	14	1	29
2002-2003	4	22	18	2	46
2003-2004	5	33	13	3	54
2004-2005	7	19	13	0	39
2005-2006	9	12	18	0	39
2006-2007	3	12	25	0	40
2007-2008	1	11	12	0	24
2008-2009	3	20	11	1	35
2009-2010	4	20	19	2	45
2010-2011	8	22	24	2	56
2011-2012	14	16	23	3	56
2012-2013*	8	13	18	4	43

\*Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents de la CREPUQ, données disponibles en avril de l'année universitaire concernée, 10 janvier 2013.

<sup>1</sup> On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents DHCEU admis dans le contingent régulier)

<sup>2</sup> Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la RAMQ, excluant les moniteurs

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

**RÉPONSE**

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), les droits de scolarité (72,26 \$ par unité en 2012-2013) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MESRST associées à cette formation.

Les subventions du MESRST sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien aux hôpitaux et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

<b>Formation d'un médecin généraliste</b>	<b>Subventions du MESRST 2012-2013 (année universitaire)</b>
Enseignement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation initiale (200 unités)</li> <li>• Résidences (R1 et R2-104 unités)</li> </ul>	99 568 \$ 42 744 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	17 078 \$
Soutien à l'enseignement médical	11 964 \$
Entretien des terrains et bâtiments	7 276 \$
<b>Total</b>	<b>178 630 \$</b>

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), il est impossible de calculer une subvention spécifique pour chacune. On peut néanmoins constater que chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 24 293 \$ par étudiant.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

**RÉPONSE**

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), les droits de scolarité (72,26 \$ par unité en 2012-2013) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MESRST associées à cette formation.

Les subventions du MESRST sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien aux hôpitaux et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

<b>Formation d'un médecin généraliste</b>	<b>Subventions du MESRST 2012-2013 (année universitaire)</b>
Enseignement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation initiale (200 unités)</li> <li>• Résidences (R1 et R2-104 unités)</li> </ul>	99 568 \$ 42 744 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	17 078 \$
Soutien à l'enseignement médical	11 964 \$
Entretien des terrains et bâtiments	7 276 \$
<b>Total</b>	<b>178 630 \$</b>

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), il est impossible de calculer une subvention spécifique pour chacune. On peut néanmoins constater que chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 24 293 \$ par étudiant.

En plus des droits de scolarité de base, il est à noter que les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires paient des montants forfaitaires qui sont récupérés par le MESRST. Selon les tarifs de 2012-2013, la récupération des montants forfaitaires pour un médecin généraliste est estimée à 124 463 \$. Le coût net d'un médecin généraliste étranger pour le MESRST s'élève donc à 54 167 \$.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées:

**RÉPONSE**

Afin d'améliorer l'offre de services médicaux de première ligne, l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins de première ligne peut jouer un rôle prépondérant. C'est pourquoi 500 IPS seront formées au cours des prochaines années.

La formation universitaire d'une infirmière praticienne spécialisée est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), les droits de scolarité (72,26 \$ par unité en 2012-2013) et d'autres revenus.

Les subventions octroyées aux universités par le MESRST sont basées sur les activités réalisées par les étudiants. Ces subventions sont divisées selon trois catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Les estimations tiennent compte de la durée des programmes.

<b>Formation d'une infirmière praticienne spécialisée</b>	<b>Subventions du MESRST (\$) 2012-2013</b>
Baccalauréat en sciences infirmières	29 978
Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne) + Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne	44 503
<b>Total</b>	<b>74 481</b>

En plus des subventions accordées pour la formation des clientèles étudiantes, le MESRST a autorisé le versement de subventions additionnelles relatives aux stages des étudiants :

	<b>Subventions du MESRST (\$)</b>			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Stage en régions éloignées pour la formation clinique de sept (7) candidates infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (cofinancement à parts égales avec le MSSS)	26 040	-	-	-
Encadrement clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne jusqu'à ce que le réseau de la santé soit doté de 300 diplômées IPS	351 790	502 589	430 599	Non disponible
<b>Total</b>	<b>377 830</b>	<b>502 589</b>	<b>430 599</b>	<b>-</b>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie de tous les avis, études, analyses et travaux concernant l'impact d'une hausse des droits de scolarité universitaire sur la fréquentation universitaire.

---

**RÉPONSE**

Une étude de Valérie Vierstraete pour le compte du gouvernement du Québec aborde les impacts d'une hausse des droits de scolarité universitaire sur la fréquentation scolaire. Elle est disponible au lien suivant :

[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/modesFinancement/pdf/droits\\_scolarite.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/modesFinancement/pdf/droits_scolarite.pdf)

Une étude de Clément Lemelin réalisée en 2010, pour le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), portant sur le financement public de l'enseignement universitaire au Québec est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010RP-06.pdf>

Une autre étude réalisée pour le compte du CIRANO, en 2007, par Robert Lacroix et Michel Trahan examine les droits de scolarité universitaire du Québec. Elle est disponible sur le site du CIRANO :

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2007RB-01.pdf>

Une étude réalisée pour le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada recense l'ensemble de la littérature sur l'abordabilité des études postsecondaires au Canada. Elle est disponible au lien suivant :

<http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/102/TandemLiteratureReview.fr.pdf>

Une étude de Germain Belzile de l'Institut économique de Montréal dresse un état de situation de l'accessibilité aux études supérieures au Québec. Elle est disponible au lien suivant :

[http://www.iedm.org/files/juin2010\\_fr\\_0.pdf](http://www.iedm.org/files/juin2010_fr_0.pdf)

Une étude du Centre sur la productivité et la prospérité aborde la question de l'accessibilité aux études supérieures. Elle est disponible au lien suivant :

[http://cpp.hec.ca/cms/assets/documents/recherches\\_publicees/PP\\_2012\\_01\\_BILAN\\_2012.pdf](http://cpp.hec.ca/cms/assets/documents/recherches_publicees/PP_2012_01_BILAN_2012.pdf)

Une étude de Pierre Avignon de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) traite de la question de l'accessibilité sous différents angles. Elle est disponible au lien suivant :

<http://www.irec.net/index.jsp?p=35&f=1093>

Une étude du Centre canadien des politiques alternatives analyse l'accessibilité aux études supérieures dans les provinces. Elle est disponible au lien suivant :

<http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2012/09/Eduflation%20and%20High%20Cost%20Learning.pdf>

Une étude réalisée pour le compte de la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes aborde la question de l'accessibilité. Elle est disponible au lien suivant :

[http://www.cfs-fcee.ca/downloads/1\\_Education\\_publicue\\_pour\\_le\\_bien\\_commun\\_2012.pdf](http://www.cfs-fcee.ca/downloads/1_Education_publicue_pour_le_bien_commun_2012.pdf)

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie de tous les avis, études, analyses et permettant de mettre en doute tout sous-financement des universités au Québec.

---

**RÉPONSE**

Des études produites au Ministère depuis plusieurs années comparent, à l'aide d'indicateurs, l'effort financier du Québec pour ses universités par rapport aux autres provinces canadiennes. Il s'agit principalement des *Indicateurs de l'éducation* (fiches 1.13 à 1.15) et des *Bulletins statistiques de l'éducation* (par exemple, le bulletin n° 40). Les versions les plus récentes de ces publications sont disponibles aux liens suivants :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=126>

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1896>

Statistique Canada produit également les *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*. La dernière mise à jour de cette publication est disponible au lien suivant :

<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-604-x/81-604-x2012001-fra.pdf>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Copie de tous les avis, études, analyses et travaux reliés aux présommes et au Sommet sur l'enseignement supérieur

**RÉPONSE**

L'ensemble des contributions des partenaires à la démarche du Sommet sont rendues publiques et sont accessibles sur le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/sommet-sur-lenseignement-superieur/le-sommet/>. Il en est de même pour le Document d'information, *Préparons le Sommet* et les trois cahiers thématiques produits jusqu'à présent :

Cahier thématique : *La qualité de l'enseignement supérieur au Québec;*

Cahier thématique : *L'accessibilité et la participation aux études supérieures;*

Cahier thématique : *La gouvernance et le financement des Universités.*

Voici la liste d'avis ou mémoires produits par divers groupes dont vous trouverez copie en annexe.

**Contributions des partenaires non sollicitées**

- Conseil interprofessionnel du Québec, *Sommet sur l'enseignement supérieur, deuxième rencontre préparatoire- l'accessibilité et la participation aux études supérieures*, décembre 2012; (Annexe 1A)
- Conseil du patronat du Québec, *Rencontre de travail préparatoire sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures - Commentaires du Conseil du patronat du Québec*, décembre 2012; (Annexe 1B)
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. *Les universités, notre avenir à tous, Contribution des chefs d'établissement universitaire à la deuxième rencontre thématique portant sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures*, décembre 2012; (Annexe 3C)
- Fédération des cégeps, *L'accessibilité et la participation aux études supérieures*, décembre 2012; (Annexe 1D)
- Fédération étudiante collégiale du Québec, *La qualité de l'enseignement supérieur, les étudiants au cœur de l'évaluation*, novembre 2012; (Annexe 1E)
- Fédération étudiante universitaire du Québec, *L'accessibilité et la participation aux études supérieures*, décembre 2012; (Annexe 1F)
- Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, *La qualité de l'enseignement supérieur au Québec*, décembre 2012; (Annexe 1G)
- Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, *L'accessibilité et la participation aux études supérieures*, décembre 2012; (Annexe 1H)
- Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, *Gouvernance et financement*, janvier 2013; (Annexe 1I)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) présenté dans le cadre de la rencontre thématique «*

*L'accessibilité et la participation aux études supérieures* », décembre 2012. (Annexe 1J)

### **Contributions de groupes et d'organismes**

- Association de parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval et Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM, *L'accessibilité n'est pas seulement une question d'argent : L'articulation famille-études-travail*, décembre 2012; (Annexe 2A)
- Association étudiante des cycles supérieurs de l'Université Concordia, *Les barrières liées au genre, à l'origine ethnique, géographique ou culturel, nuisant à l'accessibilité et la participation aux études supérieures au Québec*, décembre 2012; (Annexe 2B)
- Conférence Régionale des élus de la Cote-Nord, *Aide Financière dans la poursuite du cheminement scolaire de niveaux secondaire-professionnel, collégial et universitaire*, décembre 2012; (Annexe 2C)
- Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche, *La mission, la gouvernance et le financement des universités*, janvier 2013; (Annexe 2D)
- Institut de coopération pour l'éducation des adultes, *La participation des adultes à l'enseignement supérieur : Le cas de l'enseignement universitaire*, décembre 2012; (Annexe 2E)
- Institut du Nouveau Monde, *Réflexions préliminaires sur les étapes du Sommet sur l'enseignement supérieur*, 16 octobre 2012; (Annexe 2F)
- Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, *Rencontre thématique sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures*, décembre 2012. (Annexe 2G)

Le MESRST a par ailleurs reçu plusieurs commentaires produits par des individus.



Conseil interprofessionnel du Québec

## SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### DEUXIÈME RENCONTRE PRÉPARATOIRE: L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES Trois-Rivières, 13 et 14 décembre 2012

---

#### OBJECTIF

Tous les Québécois qui ont la capacité et qui le souhaitent devraient avoir accès à l'enseignement supérieur

#### CONTEXTE DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

- Démographie préoccupante
  - vieillissement de la population (nouveaux besoins)
  - rareté de la main-d'œuvre
  - diminution de la population étudiante jeune en raison des tendances démographiques
- Changements rapides des pratiques professionnelles
  - nouvelles technologies
  - mondialisation
  - attentes des citoyens
- Enjeux du point de vue des ordres professionnels
  - maintenir l'accès de la population à des services professionnels de qualité, par exemple en santé
  - garantir aux employeurs l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée

## LA FORMATION EN VUE DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE : ÉTAT DES LIEUX

- La formation initiale (requis pour l'entrée dans une profession) :
  - 380 programmes d'enseignement supérieur donnent ouverture aux permis des 52 professions réglementées, en vertu d'un règlement du gouvernement du Québec.
  - Les programmes qui donnent ouverture à un permis sont dans des domaines stratégiques pour la société québécoise : santé, relations humaines, sciences appliquées, aménagement et sciences, administration, droit et affaires.
  - Ces programmes sont souvent contingentés
  - À ces programmes «de base» s'ajoute, pour plusieurs professions, une formation additionnelle (cours, stages) afin de préparer pleinement le candidat à l'exercice d'une profession.
- La formation continue (requis pour le maintien dans la profession)
  - Le maintien des compétences est une obligation déontologique des 357 000 personnes qui exercent l'une des 52 professions réglementées
  - La culture de formation continue est bien implantée au sein des ordres professionnels et de leurs membres, probablement plus qu'ailleurs au sein du marché du travail.
  - Tous les ordres disposent de programmes de formation continue.
  - Plusieurs ordres ont aussi ajouté à leur mécanisme un règlement de formation continue obligatoire, assortie de sanctions en cas de manquements aux exigences.
  - Les activités de formation continue sont en hausse au sein des professions réglementées
- La formation d'appoint (pour les personnes immigrantes qui souhaitent exercer une profession réglementée)
  - Des 4 000 candidats formés à l'étranger qui, annuellement, font une demande de reconnaissance de leur compétence professionnelle auprès d'un ordre, environ la moitié suivent une formation d'appoint (cours, stages), qui peut être requise conformément à un règlement de l'ordre sanctionné par le gouvernement du Québec
  - Les activités de formation d'appoint sont en hausse

QUESTION 1 QUELS AJUSTEMENTS DEVRAIENT ÊTRE APPORTÉS AU  
MODÈLE QUÉBÉCOIS D'ACCESSIBILITÉ ET DE PARTICIPATION  
AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES?

- En général
  - En raison des avancées réalisées depuis la Révolution tranquille, le Québec n'est plus dans un mode de rattrapage.
    - L'accessibilité doit être pensée en lien avec la société du savoir.
    - L'accessibilité va de pair avec un mode de financement adéquat des établissements.
    - Elle doit tenir compte du profil changeant de la population étudiante : moins de jeunes; plus d'adultes.
    - Elle doit tenir compte des nouveaux comportements de cette population étudiante : alternance études/travail, apprentissage tout au long de la vie, etc.
  - Dans ce contexte, l'emphase devrait être mise davantage sur la persévérance scolaire
  - Les enjeux liés au financement des universités requièrent une contribution adéquate des étudiants et des pouvoirs publics.
  - Une plus grande souplesse dans les horaires et dans les modes de livraison des établissements d'enseignement devrait caractériser l'offre de formation initiale autant que celle de la formation continue.
  - Il faudrait optimiser l'usage des technologies et les moyens modernes de communications pour favoriser l'accessibilité et la persévérance. À cet égard, la formation à distance reste sous-utilisée, notamment dans le domaine de la formation continue.
  - Un effort concerté devrait être fait pour enlever tout obstacle à la transférabilité des apprentissages d'un établissement universitaire à l'autre, surtout à l'intérieur d'un même réseau.

- En matière de formation initiale
  - Il faudra s'assurer d'une relève suffisante dans les programmes donnant ouverture à un permis professionnel, afin de maintenir l'accès de la population à des services professionnels de qualité, par exemple en santé.
  - Ce défi appelle une action conjuguée des ordres et des acteurs de l'éducation en vue d'une meilleure information sur les professions réglementées comme choix de carrière.
  
- En matière de formation continue
  - L'accès et la participation aux études supérieures ne doivent pas être compris uniquement au regard de la formation initiale, mais dans son sens plus global, incluant la formation continue.
  - En cette matière, le retard du Québec est préoccupant. Les milieux universitaires n'ont pas encore pleinement intégré leur offre d'activités de formation et leur programmation au défi de l'«apprentissage tout au long de la vie».
  - La sous-utilisation de la formation à distance nuit au développement d'une offre de formation adaptée aux besoins des adultes en situation de travail.
  - Les employeurs, incluant l'État comme employeur (gouvernement, santé et services sociaux, éducation : la moitié des professionnels) ont un rôle à jouer en matière d'accès à la formation continue.
  
- En matière de formation d'appoint
  - Les efforts doivent être maintenus pour rendre accessible cette formation visant à faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées.
  - La collaboration des collèges et des universités avec les ordres professionnels est indispensable à l'atteinte des objectifs. L'Accord CIQ-CRÉPUQ en matière de formation d'appoint (2010) constitue une référence en la matière.
  - Les subventions accordées par le MICC pour l'élaboration de la formation d'appoint et par le MESRST pour la dispensation de celle-ci doivent être maintenues.

**QUESTION 2 LE QUÉBEC DEVRAIT-IL SE FIXER DES OBJECTIFS PRÉCIS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ, DE PARTICIPATION ET DE PERSÉVÉRANCE POUR LES PROCHAINES ANNÉES?**

- Oui, puisque ce qui est important devrait être mesuré en fonction de certains objectifs préalablement fixés.
- Compte tenu des tendances démographiques, on devrait tenir compte dans la fixation des objectifs du besoin de maintenir l'offre de services professionnels de qualité à la population québécoise.
- Le taux de participation aux études universitaires au Québec (population de 18 à 24 ans) se compare de la façon suivante avec le reste du Canada :

	2010-2011	Objectif 2014-2015
- Québec	30,1 %	34 % ?
- Ontario	32,9 %	
- Canada	30,1 %	

- La persévérance (taux d'obtention d'un diplôme), c'est-à-dire la proportion d'une génération obtenant un premier diplôme collégial ou universitaire :

	2010-2011	Objectif 2014-2015
- Baccalauréat	33,2 %	À définir
- Maîtrise	10,0 %	À définir
- Doctorat	1,5 %	À définir

**QUESTION 3 QUELS SONT LES DÉFIS À RELEVER, EN TERMES D'ACCESSIBILITÉ ET DE PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES, AFIN DE PERMETTRE AU QUÉBEC DE S'ANCRER DURABLEMENT DANS LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR?**

- L'accessibilité et la persévérance associées aux études supérieures reposent sur un financement adéquat.
- Les enjeux liés au financement des universités requièrent une contribution adéquate des étudiants et des pouvoirs publics. En matière de formation continue, la contribution adéquate des employeurs doit aussi être considérée.

## LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le CIQ est le regroupement des 44 ordres professionnels et leur voix collective sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également comme organisme conseil auprès du gouvernement.

[www.professions-quebec.org](http://www.professions-quebec.org)



## **Rencontre de travail préparatoire sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures**

**Commentaires du Conseil du patronat du Québec**

Décembre 2012

## **Le Conseil du patronat du Québec**

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

# Rencontre de travail préparatoire sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Décembre 2012

## Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de faire part des préoccupations et des propositions des employeurs du Québec au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), M. Pierre Duchesne, dans le cadre de la seconde rencontre de travail préparatoire sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures, en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur que tiendra le gouvernement du Québec en février 2013.

Le développement économique et social du Québec passe impérativement par la présence de collèges, d'universités et de diplômés de qualité dans les différents domaines d'études. À ce chapitre, la province est, somme toute, relativement choyée et peut compter sur un réseau universitaire et collégial constitué d'institutions d'enseignement supérieur de qualité dont l'apport à la prospérité de la province est indéniable.

À titre de seule confédération patronale du Québec, le Conseil se montre particulièrement sensible à la question de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures dans la province. En effet, dans un contexte de vieillissement démographique et d'une pénurie croissante de main-d'œuvre adéquatement formée pour répondre aux besoins du marché du travail, les employeurs au Québec cherchent plus que jamais à avoir accès à un capital humain de qualité afin de maintenir leur productivité et leur compétitivité. Une formation accessible au regard de l'enseignement offert dans les universités et les cégeps et une participation active des étudiants à cette formation constituent donc des ingrédients essentiels pour relever ce défi, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les quelques commentaires suivants, qui sont le fruit de consultations auprès des membres du Conseil, de recherches et de prises de position antérieures de l'organisme, permettront de répondre aux pistes de réflexion proposées dans le cahier thématique et de mieux situer la position du Conseil par rapport à cet important enjeu que constituent l'accessibilité et la participation aux études supérieures au Québec.

## 1. Quels ajustements devraient être apportés au modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures?

Le modèle actuel semble répondre de façon relativement adéquate, sans être parfaite, aux besoins des étudiants et de la société. Sur le plan géographique, l'implantation des cégeps et des universités (notamment le réseau de l'Université du Québec) dans les régions du

Québec a permis aux étudiants dans les régions moins centrales d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Sur le plan financier, le régime d'aide financière aux études apporte un soutien financier apprécié aux étudiants qui en ont besoin, tout en limitant leur niveau d'endettement.

Nous avons eu trop tendance au Québec à ne relier l'accessibilité aux études supérieures qu'aux droits de scolarité. Or, comme le démontrent clairement un grand nombre d'études, le problème d'accessibilité à l'université se pose en grande partie bien avant que l'étudiant arrive aux portes de l'université. Il est intéressant d'ailleurs de constater que le document de consultation du MESRST, à certains égards, reconnaît cet état de fait et parle d'accessibilités organisationnelle, financière, géographique, socioéconomique et culturelle.

Comme le Conseil du patronat l'a noté dans le passé, et comme le fait également le document de consultation, des études ont estimé que les facteurs reliés au rendement scolaire, à l'influence des parents et à la qualité de l'école secondaire expliquent 84 % de l'écart de participation aux études universitaires entre les jeunes de familles à faible revenu et ceux de familles aisées. Même si l'éducation universitaire était gratuite, ces obstacles demeureraient.

Les impératifs financiers, dont les droits de scolarité universitaires, jouent donc un bien faible rôle. Parmi eux, la renonciation à un revenu de travail associé à la poursuite d'études universitaires joue un rôle beaucoup plus important que les droits de scolarité. Une partie non négligeable des dépenses des étudiants est en outre indépendante des droits de scolarité, ou même des frais de subsistance (voir sur le site [www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca) les résultats du sondage effectué par Léger Marketing pour le Conseil du patronat auprès de 500 étudiants universitaires québécois).

Une étude récente de l'OCDE<sup>1</sup> sur le Canada abonde dans le même sens et suggère que la meilleure façon d'améliorer l'accessibilité consiste à bonifier l'aide financière pour les personnes les plus désavantagées financièrement. Or, c'est dans cette voie que l'ancien gouvernement s'était engagé à la fin du printemps 2012 pour contrebalancer une hausse des droits de scolarité universitaires.

On y indique notamment qu'à mesure que la recherche sur l'accès aux études supérieures a progressé, il est devenu plus évident que des barrières comme la condition des parents (particulièrement leur niveau d'éducation) et la performance à l'école secondaire étaient parmi les prédicteurs les plus puissants de la participation à l'éducation tertiaire au Canada. Les auteurs de l'étude ajoutent que cela ne suffit toutefois pas à garantir une parfaite égalité des chances du point de vue des financements et, qu'en fait, les étudiants issus de milieux défavorisés sont probablement moins enclins à s'endetter et plus sensibles à l'évolution du coût de l'enseignement. Ces résultats impliquent que la recherche d'un accès équitable pourrait nécessiter des subventions additionnelles pour les étudiants de milieux désavantagés.

Pour renforcer le soutien financier aux étudiants, le modèle existant pourrait profiter d'un ajustement, notamment dans l'éventualité d'une hausse des droits de scolarité. En

<sup>1</sup> « Enseignement supérieur : développer les compétences au service de l'innovation et de la croissance à long terme », dans *Études économiques de l'OCDE : Canada 2012*, [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-canada-2012/enseignement-superieur-developper-les-competences-au-service-de-l-innovation-et-de-la-croissance-a-long-terme\\_eo\\_surveys-can-2012-5-fr](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-canada-2012/enseignement-superieur-developper-les-competences-au-service-de-l-innovation-et-de-la-croissance-a-long-terme_eo_surveys-can-2012-5-fr)

particulier, la question de la contribution parentale semble poser problème, certains parents n'étant pas enclins à participer financièrement à l'éducation de leurs enfants. Il serait non seulement important d'examiner davantage cette question, mais également d'analyser son véritable impact sur l'accessibilité.

Parmi les autres mesures qui pourraient être envisagées figure la mise en place d'un système de remboursement des prêts étudiants qui soit proportionnel aux revenus gagnés par les éventuels diplômés (RPR). Un tel système est en vigueur dans plusieurs pays (notamment au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande). Dans ce système, la procédure de remboursement des prêts des étudiants est fondée sur leur capacité financière à rembourser leurs dettes d'études. L'ex-étudiant dont le revenu est supérieur à un certain seuil doit rembourser une partie de son prêt, calculée à l'aide d'un taux de remboursement donné, appliqué sur la différence entre le revenu brut qu'il gagne et le seuil de revenu choisi. L'implantation d'un tel système devrait être réalisable sans grande difficulté avec l'expertise actuelle de la Direction de l'Aide financière aux études. Le régime actuel s'apparente d'ailleurs d'une certaine façon à un régime RPR.

Un dernier point relatif à la question de l'aide financière est de miser davantage sur l'attribution de boursif à la question de l'aide financière est de miser davantage sur l'attribution de boursif reliées à la performance par tous les intervenants, que sur le gouvernement, les universités ou différents fonds. Ce serait là une façon de surmonter les obstacles financiers qui peuvent exister, tout en encourageant la réussite et la poursuite de l'excellence.

Lorsque la formation offerte correspond aux aspirations et aux attentes des étudiants, et lorsque ces derniers ont confiance dans la valeur du diplôme qu'ils vont recevoir et dans les possibilités qu'il leur procure, leur participation aura sûrement tendance à augmenter.

Dans le même ordre d'idées, une façon d'améliorer l'accessibilité et la participation à des études supérieures serait de sensibiliser davantage les étudiants aux avantages de la poursuite de telles études et leur montrer les débouchés et les perspectives d'avenir qu'elles offrent. Une plus grande collaboration entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur permettrait également à un plus grand nombre de jeunes de bénéficier d'un soutien financier de leurs employeurs présents ou futurs. Cela peut être particulièrement intéressant en ce qui touche des études de cycles supérieurs. Encourager le maillage entre les entreprises et les écoles peut inciter à une plus grande participation financière de la part des entreprises et une accessibilité accrue pour les étudiants les plus compétents.

Pourquoi ne pas imaginer, par ailleurs, un incitatif par lequel les employeurs, sur une base volontaire, pourraient contribuer au remboursement d'une partie des frais d'études des finissants qu'ils embauchent? Le Conseil du patronat est d'opinion qu'avec le besoin accru de travailleurs qualifiés, de plus en plus d'employeurs opéreraient pour cette formule. C'est d'ailleurs ce qu'on constate chez certains employeurs en matière d'agréments dans certains ordres professionnels comme le droit, la comptabilité et l'actuariat, ou de secteurs comme la recherche universitaire avec des candidats doctorants.

Par ailleurs, une offre de formation qui est compatible avec la réalité des étudiants qui sont déjà sur le marché du travail sera accessible à un plus grand nombre d'étudiants.

Au niveau collégial en particulier, une telle offre serait rendue possible par une diversification des modes de formation et des lieux où elle peut être dispensée. À cet égard,



il est important que le réseau puisse développer une offre de formation à temps partiel, de cours hors programme, à la carte et de formation à distance, au niveau collégial technique, adaptée aux besoins des personnes en emploi et tenant compte de la reconnaissance de l'expérience et des compétences acquises en emploi. Cet ajustement de l'offre de formation aux besoins du marché du travail devrait se traduire également par une souplesse d'approche des divers services du réseau technique collégial aux entreprises. Un ajustement de la durée des cours de formation technique devrait se faire en fonction des compétences exigées par le marché du travail. Par exemple, une technique qui exige deux ans et deux mois pour correspondre aux besoins du marché du travail est actuellement prolongée obligatoirement à trois ans à cause de décisions administratives. Il serait aussi pertinent de modifier le règlement portant sur le régime des études collégiales de façon à diversifier la durée des formations (un an, deux ans, trois ans) et accorder ainsi au réseau la souplesse voulue pour répondre aux exigences réelles des étudiants et du marché du travail, et non pas à des impératifs arbitraires. Une autre proposition consiste à examiner la possibilité d'élaborer des programmes de formation professionnelle et technique par modules (comme les certificats au niveau universitaire qui offrent aussi la possibilité d'obtenir un baccalauréat par cumul de certificats).

Sont également souhaitables une meilleure cohérence dans l'offre de formation et une plus grande fluidité dans le cheminement et la transition entre les différents niveaux secondaire, collégial et universitaire, notamment le développement de programmes facilitant pour les étudiants les passerelles DEP-DEC-Université lorsque c'est possible.

Finalement, une façon d'améliorer davantage l'accessibilité de la formation au niveau collégial sur l'ensemble du territoire serait d'examiner ce qui doit être fait pour augmenter le recours à la formation à distance, au télé-enseignement, à l'apprentissage en ligne et aux classes virtuelles.

Nous reconnaissons qu'il existe des initiatives porteuses dans certains milieux qui s'inscrivent dans le sens de nos recommandations. Il serait indiqué d'en élargir la portée.

## **2. Le Québec devrait-il se fixer des objectifs précis en matière d'accessibilité, de participation et de persévérance (obtention du diplôme) pour les prochaines années?**

Dans une économie tournée de plus en plus vers le savoir et l'innovation, il est clair qu'il sera important que le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur puisse continuer d'augmenter pour préserver notre qualité de vie et notre prospérité. Compte tenu, en plus, de l'évolution démographique à court et à long terme, cette scolarisation devrait permettre de maintenir l'offre d'une main-d'œuvre qualifiée pour que notre économie soit plus productive et plus compétitive. Il est surtout important, bien sûr, que cette scolarisation soit de qualité.

Par ailleurs, avant de parler d'objectifs précis, le Conseil du patronat estime que le principe de base est de s'assurer que les motifs financiers ne constituent d'aucune manière un obstacle à la poursuite d'études supérieures pour toutes les personnes ayant la compétence et la volonté d'étudier.

Il est difficile sûrement de parler d'objectifs précis ou chiffrés en matière d'accessibilité ou de participation. Nous pouvons nous fier toutefois à des références et à des approximations. Il est intéressant de noter que nous nous situons déjà dans la moyenne canadienne au regard du taux d'accessibilité des jeunes de 18 à 25 ans. Notre objectif pourrait être de se classer parmi les meilleurs pays au monde pour ce qui est du taux de participation. Un autre indicateur très utile est celui des besoins attendus du marché du travail.

Les perspectives à long terme (2011-2020) du marché du travail au Québec publiées par Emploi-Québec et basées sur les prévisions de croissance à long terme de l'économie québécoise ainsi que sur l'évolution démographique prévue, estiment que 1,4 million d'emplois seront à pourvoir d'ici 2020 au Québec. Le tiers des 316 000 emplois qui seront créés exigeront une formation professionnelle (secondaire) ou technique (collégiale). Les emplois exigeant une formation universitaire constitueront près de 40 % des nouveaux emplois. Ces chiffres peuvent donner une indication claire des besoins à venir. Des estimations existent également en ce qui a trait aux différents domaines d'études. Il est important d'ailleurs que les étudiants soient bien conscients de ces perspectives et des domaines où il y a une demande de main-d'œuvre plus considérable. Il faut faire attention également de ne pas tomber dans l'autre extrême, celui de la surqualification, et disposer d'un grand nombre de diplômés dans des domaines où il y a peu de demandes.

Au-delà de l'accessibilité et de la participation, la persévérance doit être au rendez-vous. Au niveau collégial, il faudrait trouver des façons de lutter contre le décrochage et aussi contre le prolongement indu de la durée des études avant l'obtention d'un diplôme, notamment chez les jeunes hommes. Il faudrait également trouver les moyens d'inciter les étudiants à obtenir un diplôme dans des délais acceptables au niveau universitaire. Une façon de faire serait, par exemple, d'accorder une remise d'une partie du prêt pour l'étudiant qui termine son programme dans les délais prescrits. Une autre façon serait de faire en sorte que l'étudiant qui dépasse les délais prescrits ait droit à une session additionnelle aux mêmes conditions financières que les sessions d'études précédentes, mais doit ensuite payer un montant plus élevé pour chacune des sessions supplémentaires suivies.

Il faudrait, en parallèle, que les universités disposent des ressources nécessaires d'accompagnement et d'encadrement pour permettre aux étudiants de mener à terme leurs projets d'études. L'aide financière devrait aussi permettre à l'étudiant de consacrer le temps nécessaire à ses études et éviter de consacrer un temps plus significatif au travail qui, au-delà d'un certain seuil, pourrait être nuisible à la poursuite d'études à temps plein. Évidemment, la question se pose différemment pour ceux qui font le choix délibéré d'une formation à temps partiel.

### **3. Quels sont les défis à relever, en matière d'accessibilité et de participation aux études supérieures, afin de permettre au Québec de s'ancrer durablement dans la société du savoir?**

Comme il a été mentionné précédemment, plusieurs facteurs font qu'un jeune est plus ou moins susceptible de poursuivre des études supérieures, notamment les résultats scolaires à l'école secondaire, le niveau d'éducation des parents, leurs attentes concernant l'éducation de leur enfant et l'épargne accumulée pour les études de la part de l'étudiant ou de ses parents.



Ainsi, pour améliorer la participation aux études supérieures, il faudrait agir sur l'ensemble de ces facteurs. La lutte au décrochage scolaire, la valorisation de l'enseignement supérieur et la sensibilisation, la diffusion dans les écoles des avantages de cet enseignement constituent des initiatives dans ce sens. Plusieurs autres initiatives offrant une plus grande souplesse aux réseaux d'éducation, telles que discutées à la première section, sont également souhaitables.

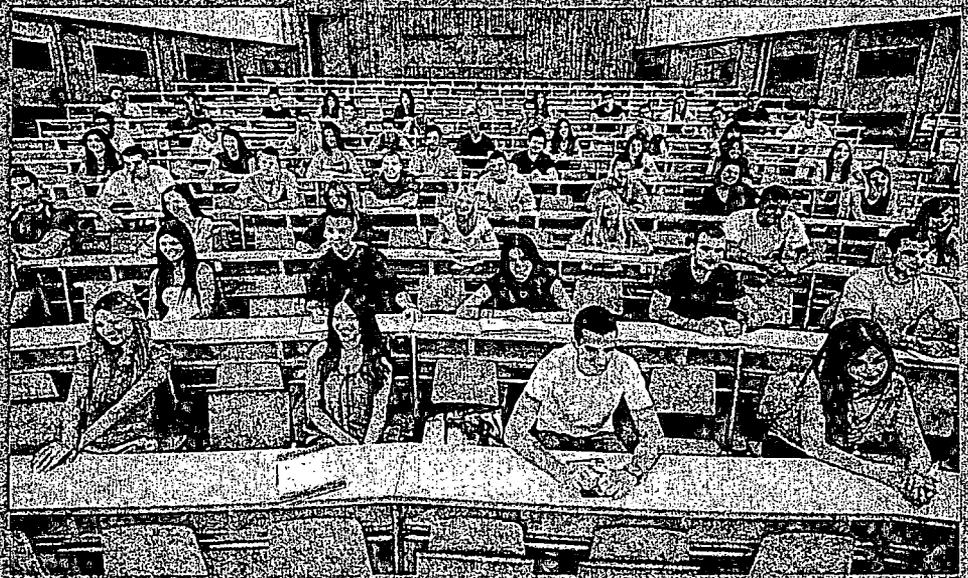
Pour améliorer davantage l'accessibilité et la participation aux études supérieures, et pour que cette participation continue de contribuer au développement économique et social du Québec, il faudrait que la qualité continue d'être au rendez-vous. Pour améliorer la participation aux études supérieures, les étudiants doivent avoir confiance dans la valeur de la formation offerte, la valeur des professeurs et des chercheurs auxquels ils ont accès et celle de leur diplôme.

## **Conclusion**

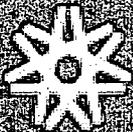
Bref, comme on peut le constater, l'accessibilité et la participation aux études supérieures au Québec constituent une préoccupation majeure pour les employeurs québécois. En effet, ces facteurs exercent une incidence directe sur la capacité des entreprises à maintenir leur compétitivité et leur croissance, tant à court qu'à long terme. C'est pourquoi il est impératif de s'assurer que l'enseignement supérieur offert au Québec demeure accessible au plus grand nombre, et qu'il valorise et encourage la participation et la persévérance chez les étudiants.

Le Conseil du patronat du Québec aura l'occasion de faire part prochainement de ses préoccupations et formuler des propositions au regard des autres thèmes qui seront abordés aux prochaines rencontres de travail préparatoires en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur, notamment la gouvernance et le financement des universités ainsi que la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec.

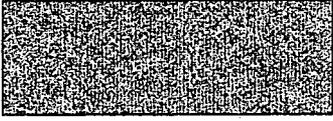
# Les universités : notre avenir à tous



Contribution des chefs d'établissement universitaire  
à la deuxième rencontre thématique portant sur  
l'accessibilité et la participation aux études supérieures



CREPUQ  
CONFÉRENCE DES RECTEURS  
ET DES PRINCIPAUX  
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

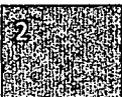


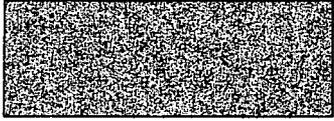
## CONTRIBUTION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE À LA DEUXIÈME RENCONTRE THÉMATIQUE PORTANT SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

L'accessibilité et la participation aux études supérieures sont des enjeux de société qui interpellent les établissements universitaires, comme le fait bien valoir la contribution préparée par le réseau de l'Université du Québec. En complément de cette contribution, l'ensemble des chefs d'établissement universitaire désire apporter les éléments de réflexion suivants.

L'éducation universitaire est un bien commun qui entraîne d'innombrables retombées positives pour l'ensemble de la société ainsi que des avantages importants pour la personne qui en bénéficie. C'est pourquoi nous avons tous intérêt, collectivement et individuellement, à ce que chaque Québécois qui en a le désir et la capacité puisse accéder à l'université et qu'il y reçoive une formation de qualité. Les universités sont pleinement conscientes de la double responsabilité qui leur incombe, soit de favoriser le plus grand accès possible tout en maintenant les plus hautes normes de qualité.

**Les universités québécoises forment un réseau diversifié.** Les Québécois ont la chance de pouvoir compter sur 19 établissements universitaires qui forment un réseau diversifié couvrant tous les domaines du savoir, et ce, à tous les cycles d'études. Même lorsqu'elles œuvrent dans des domaines d'études identiques, chacune des universités a sa personnalité, développe ses programmes d'une manière qui lui est particulière et propose une approche de l'enseignement et une vision de la recherche qui lui sont spécifiques et reflète l'expertise de leur corps professoral. Cette diversité est l'une des grandes richesses de notre réseau universitaire. Elle permet à chaque étudiant de suivre le parcours le mieux adapté à ses aspirations, et à la société de bénéficier d'un accès aux idées et aux perspectives les plus diverses.





Les universités québécoises ont développé tout un faisceau de collaborations. Le réseau universitaire québécois est profondément marqué par la collaboration, la coopération et la complémentarité.

▣ Une centaine de programmes de formation sont offerts en partenariat par plus d'une université<sup>1</sup>. Les programmes conjoints sont conçus, dès le départ, pour être offerts par plusieurs établissements afin d'en augmenter la masse critique. C'est le cas par exemple du doctorat en sciences de l'éducation qui est offert conjointement par plusieurs établissements du réseau de l'Université du Québec et du doctorat en administration offert par HEC Montréal, l'UQAM, l'Université Concordia et l'Université McGill.

D'autres programmes, déjà existants, sont offerts dans un autre établissement afin de donner à cet établissement le temps de développer son expertise et de se doter ensuite d'un programme qui lui soit propre. Ce fut le cas par exemple de la maîtrise en ingénierie, programme de l'UQAC offert par extension à l'UQAR pendant quelques années, et qui est maintenant pleinement autonome.

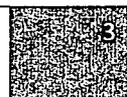
Depuis 1990, Polytechnique Montréal et l'UQAT ont mis en place plusieurs collaborations en formation. Aujourd'hui, les étudiants de l'UQAT peuvent suivre dans leur propre établissement toute la formation de la maîtrise en génie minéral offerte à Polytechnique (profil cours et profil recherche), la première année du baccalauréat en génie des mines de Polytechnique et, très prochainement, les deux premières années du programme de baccalauréat en génie civil de Polytechnique. En recherche, les deux institutions ont mis en place une collaboration très étroite en génie des mines qui s'est traduite par une chaire CRSNG d'une durée de 10 ans avec deux professeurs cotitulaires de la chaire (un de chaque établissement), ainsi que par la participation importante de Polytechnique au nouvel institut des mines de l'UQAT.

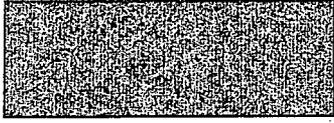
Enfin, certains programmes sont offerts en association avec un autre établissement afin d'améliorer l'accessibilité à la formation universitaire dans une région donnée. C'est le cas, par exemple, de l'UQTR qui contribue à l'offre, à Trois-Rivières, du programme de doctorat en médecine de l'Université de Montréal ou de l'UQAC pour le programme de l'Université de Sherbrooke.

▣ En recherche, les universités ont mis sur pied de nombreux centres ou groupes de recherche interinstitutionnels qui rassemblent des chercheurs de plusieurs établissements universitaires autour d'une même thématique. Des chercheurs de tout le Québec collaborent ainsi régulièrement et les résultats de leurs travaux conjoints mènent à des copublications. Il n'est pas rare non plus que des chercheurs d'établissements différents codirigent la thèse d'un doctorant afin de le faire bénéficier de leurs expertises complémentaires.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir davantage : <http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article96&lang=fr>





■ Finalement, les universités collaborent régulièrement entre elles<sup>2</sup>. Elles partagent leur expertise et se concertent au sein de la CREPUQ, dans le respect de l'autonomie institutionnelle.

Les universités québécoises forment un réseau souple qui sait s'adapter. Travaillant parfois seules, parfois en concertation, les universités québécoises relèvent le défi de l'accessibilité de multiples façons. Au fil du temps, elles ont su faire preuve de souplesse et s'adapter à des demandes de plus en plus nombreuses et multiples. Pour répondre particulièrement aux besoins des étudiants à temps partiel, elles ont élargi leurs horaires en offrant des cours le soir et la fin de semaine. Pour s'adapter aux besoins des travailleurs, elles ont développé la formation continue et les programmes courts répondant à un besoin ciblé. Pour répondre aux attentes des régions qui ne comptent pas de campus, elles ont développé la formation à distance et l'offre de programmes délocalisés. Encore aujourd'hui, elles continuent d'innover en facilitant l'accès des étudiants à une formation universitaire déployée sur le territoire.

## L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE HORS DES CAMPUS PRINCIPAUX

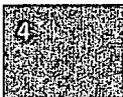
La répartition de la population sur notre vaste territoire constitue en soi un obstacle important à l'accessibilité. Les universités ont été créées là où se trouvaient les principaux centres de population il y a plusieurs décennies. La démographie des régions a considérablement évolué depuis; comme tout service public, les universités doivent adapter leur offre en fonction des besoins actuels et prévisibles.

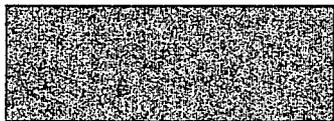
Les établissements universitaires relèvent le défi de l'accessibilité géographique de multiples manières. Par le moyen des nombreuses collaborations décrites précédemment, ils élargissent la disponibilité des formations à des bassins plus larges de population. Les programmes de formation à distance jouent également ici un rôle très important. Mais cela ne suffit pas; les établissements doivent aussi sortir de leurs campus principaux pour aller là où sont les bassins d'étudiants.

Dans la plupart des cas, l'offre de formation délocalisée se fait dans des locaux loués par l'université auprès d'un cégep, d'une école, d'une municipalité, d'un établissement hôtelier, d'un organisme communautaire, ou dans des édifices offrant de l'espace en location. Lorsque le nombre de cours offerts le justifie, l'université peut également choisir de se doter d'un édifice construit de façon à répondre à ses besoins spécifiques, ou alors de partager des locaux disponibles dans une autre université. Ces autres campus sont aussi appelés les campus satellites.

---

<sup>2</sup> Les collaborations entre les universités québécoises touchent notamment : les autorisations d'études hors établissement; les prêts entre bibliothèques; l'emprunt direct dans les bibliothèques des universités québécoises; l'acquisition en commun de différents produits, en particulier de produits documentaires sur support électronique ou de licences d'accès à ces produits, dans la perspective du développement concerté des collections des bibliothèques universitaires; les achats d'assurance, de logiciels, de bases de données; le développement de banques de données; la transmission électronique des dossiers scolaires du collégial aux universités, dans le cadre du processus d'admission; un mécanisme de contrôle des acceptations multiples pour les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle; des programmes d'échanges d'étudiants dans le cadre d'ententes conclues avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur à l'étranger; un système d'échange interuniversitaire des avis relativement aux postes vacants des professeurs; etc.





À l'automne 2011, on comptabilisait 17 campus principaux, 17 campus satellites et 191 autres lieux d'enseignement. La quasi-totalité des activités d'enseignement était regroupée sur les campus principaux et satellites :

**TABEAU 1**  
**Répartition des activités d'enseignement par type d'installation universitaire (2011)<sup>3</sup>**

<b>17 campus principaux<sup>4</sup></b>	<b>93,4 %</b>	
<b>17 autres campus (campus satellites)</b>	<b>4,2 %</b>	
Université McGill		Campus Macdonald
Université de Montréal		Campus Saint-Hyacinthe Campus de Laval Centre de formation médicale, Mauricie
Université de Sherbrooke		Campus de Longueuil Campus de la santé de Saguenay
UQAR		Campus de Lévis
UQO		Campus de Saint-Jérôme
UQAT		Campus de Val-d'Or Campus d'Amos
ENAP		Campus de Montréal Campus de Gatineau Campus de Saguenay Campus de Trois-Rivières
INRS	Eau Terre Environnement Énergie Matériau Télécommunications INRS - Institut Armand-Frappier Urbanisation Culture Société	
<b>191 autres lieux d'enseignement</b> (Locaux loués par l'université auprès d'un cégep, d'une école, d'une municipalité, d'un établissement hôtelier, d'un organisme communautaire, ou dans des édifices offrant de l'espace en location, afin de répondre à un besoin de formation dans un milieu donné.)	<b>2,4 %</b>	

Au cours des derniers mois, on a beaucoup parlé de la délocalisation des programmes universitaires. À cet égard, il faut savoir que la décision d'ouvrir un campus satellite est toujours mûrement réfléchi et qu'elle constitue l'aboutissement de plusieurs années de présence sur le territoire et d'une analyse approfondie des coûts et des bénéfices.

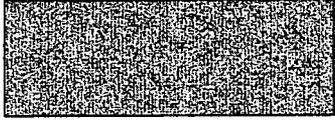
Tout d'abord, l'ouverture d'un campus satellite résulte des attentes exprimées par le milieu, et parfois d'une demande provenant du gouvernement lui-même. C'est ainsi que l'UQAR, l'UQO, l'Université de Sherbrooke et l'Université de Montréal, se sont installées respectivement à Lévis, Saint-Jérôme, Longueuil et Laval. De plus, à la demande du gouvernement du Québec, certains campus offrent une formation spécialisée, comme en médecine à Trois-Rivières, par l'Université de Montréal, et à

<sup>3</sup> Deux documents pour en savoir plus :

<http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article1375&lang=fr> et <http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article1286&lang=fr>

<sup>4</sup> Le siège social de l'Université du Québec n'est pas inclus, car il ne s'y donne pas d'enseignement. La TELUQ est également exclue, car elle offre uniquement un enseignement à distance.





Saguenay, par l'Université de Sherbrooke, favorisant ainsi l'accessibilité géographique aux études en médecine et la pratique médicale en région.

Par ailleurs, pour des raisons évidentes, l'école de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est située en zone agricole à Saint-Hyacinthe et les programmes rattachés au domaine agricole de l'Université McGill sont situés au Campus Macdonald.

Ajoutons encore qu'une université peut, dès son origine, avoir été conçue en mode multicampus. C'est le cas de l'UQAT (avec ses campus de Rouyn-Noranda, d'Amos et de Val-d'Or), de l'ENAP (avec ses campus de Québec, de Montréal, de Gatineau, de Saguenay et de Trois-Rivières) et de l'INRS dont les quatre centres d'enseignement offrent chacun de la formation aux cycles supérieurs dans un domaine différent.

Ensuite, il faut rappeler que tout développement immobilier, de même que la signature d'un bail à long terme, requièrent l'approbation préalable du gouvernement aussi bien qu'une décision favorable du conseil d'administration de l'université concernée. Les règles administratives et budgétaires étant les mêmes pour les campus satellites que pour les campus principaux, les coûts pour le gouvernement demeurent identiques.

L'établissement d'un campus satellite intervient généralement après plusieurs années de présence sur le territoire, lorsqu'il apparaît plus économique de construire un édifice pour répondre aux besoins de l'université que de continuer à louer des locaux un peu partout dans la région. Le campus satellite permet aux étudiants d'accéder à une formation universitaire près de chez eux, et à la région de se doter d'un ancrage universitaire.

Au fur et à mesure de son développement, le campus sera graduellement doté des services normalement offerts à la communauté universitaire. Des activités de formation de plus en plus diversifiées pourront s'y donner, et des activités de recherche et des partenariats avec les organismes communautaires, les municipalités et les entreprises des environs pourront s'y développer. On parviendra ainsi à accroître l'accessibilité à la formation universitaire et à doter une région d'un point de service universitaire, le tout à moindre coût que s'il fallait créer de toutes pièces une nouvelle université comme certaines régions pourraient le demander, compte tenu de leur population.

Ce processus est en voie de réalisation dans la région Centre-du-Québec dont la population est d'environ 235 000 personnes et qui ne compte aucun campus sur son territoire. Toutefois, l'UQTR y est présente depuis sa fondation en 1969. Elle offre des programmes de formation continue (certificats et programmes courts) ainsi qu'un programme de MBA à Drummondville et à Victoriaville et, depuis septembre 2012, des programmes de baccalauréat en sciences infirmières et en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire. La Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec, la Ville de Drummondville et le Comité de développement économique de Drummondville militent activement depuis des années pour la création d'un campus universitaire dans cette ville. Ils ont produit un rapport qui démontre le besoin criant de la région pour un meilleur accès à la formation universitaire. Ils ont constitué un fonds qui atteint aujourd'hui 8,3 M\$ pour contribuer au financement du projet et ils ont conclu une offre d'achat sur un terrain qui accueillerait le nouveau campus. Rappelons que 64 % de l'effectif étudiant actuel de l'UQTR est de première génération. Le nouveau campus accueillerait un très fort pourcentage d'étudiants de première génération qui ne fréquenteraient pas l'université sans une desserte de formation accrue dans leur région.

## Genèse de certains campus satellites

### Le Campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

La région des Laurentides a vu sa population augmenter de 70 % de 1986 à 2011. Elle compte aujourd'hui plus de 555 600 personnes.

L'UQO offre des activités de formation dans les Laurentides depuis 1971. Elle signe en 2001 une entente avec le Cégep de Saint-Jérôme qui lui permet de s'installer dans le Centre collégial de Mont-Laurier. Toujours avec le Cégep de Saint-Jérôme, elle crée en 2004 le Centre d'études universitaires des Laurentides. Devant l'importance soutenue de la demande et forte des encouragements de ses principaux partenaires, notamment la ville de Saint-Jérôme, la Conférence régionale des élus des Laurentides et les milieux de la santé des Laurentides, elle annonce en 2008 la construction d'un campus qui a ouvert ses portes en janvier 2010.

Ce campus offre plusieurs programmes de premier et de deuxième cycles dans les domaines de l'administration, de l'éducation, des sciences infirmières et du travail social. Les étudiants y trouvent une bibliothèque, des infrastructures modernes, une Direction du soutien aux études.

Le campus de Saint-Jérôme est entièrement occupé. Il accueille aujourd'hui 1 713 étudiants, dont les deux tiers à temps complet. Ces étudiants proviennent à 70 % des Laurentides ou de Lanaudière.

### Le Campus de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski

Avec une population de plus de 125 000 personnes, Lévis constitue le principal pôle urbain commercial et manufacturier de la région Chaudière-Appalaches, une région de 406 000 personnes.

L'UQAR est une université à deux campus complémentaires et indissociables. L'un à Rimouski et l'autre à Lévis. L'UQAR a toujours desservi un vaste territoire dont Matane, Gaspé, Baie-Comeau, Rivière-du-Loup, La Pocatière et Montmagny. La référence à Rimouski dans son nom reflète son enracinement originel ainsi que l'emplacement de son siège social.

Bien que la construction du plus récent bâtiment à Lévis remonte à 2007, l'UQAR y est présente depuis 32 ans et dans la région limitrophe depuis près de 30 ans, puisque l'Université offrait déjà des cours en 1983 à Saint-Georges, Thetford Mines et Sainte-Marie pour répondre aux besoins exprimés par la population. En 1990, à la suite du rapport Beaupré et d'un forum régional, et à la demande du milieu qui identifiait des besoins notamment en administration, en éducation et en sciences infirmières, le ministère de l'Éducation invitait l'UQAR à offrir ses services sur une partie de la région Chaudière-Appalaches. De là est né un deuxième campus répondant à une demande de plus en plus forte au fil des ans, toujours dans ces programmes d'études.

Chacun des deux campus se développe en fonction de sa spécificité et au regard des besoins du milieu. Le campus de Lévis accueille à ce jour environ 3 000 étudiants, dont la moitié le fréquente à temps partiel. Actuellement, une centaine de personnes y travaillent à temps plein, dont la moitié sont des professeurs.

### Le Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke

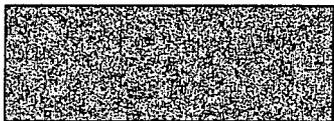
Avec une population de plus de 236 000 personnes, Longueuil constitue la principale ville de la Montérégie, une région de 1 457 000 personnes. La présence de l'Université de Sherbrooke en Montérégie date des années 1960 avec les premières formations à Granby.

La présence de l'Université à l'édifice St-Charles de Longueuil se concrétise suite au sommet socio-économique de la Montérégie en 1987. Devant le refus du gouvernement de créer une nouvelle université, les autorités politiques régionales avaient alors suggéré de déployer en Montérégie des services offerts par les universités existantes. L'idée a été bien accueillie par le gouvernement. En partenariat avec les institutions du milieu, l'Université de Sherbrooke a alors répondu à cette invitation.

La construction du campus de Longueuil en 2010 permet d'offrir cette formation conformément aux standards universitaires et facilite le développement. Conformément aux orientations gouvernementales associées au financement de cette construction et au plan stratégique de l'Université, 82% des étudiants de ce campus suivent leur formation à temps partiel dans une démarche de formation continue.

Le principal programme à temps complet, et l'essentiel de la formation au 1<sup>er</sup> cycle, est le programme de DEC-BACC en sciences infirmières offert suite à l'entente de collaboration avec les cégeps de la Montérégie. Ainsi, avec plus de 700 EETIP à l'automne 2011, l'Université de Sherbrooke répond aujourd'hui à près des 2/3 de l'offre de formation à Longueuil.

Globalement, l'offre de formation à Longueuil est diversifiée, mais elle connaît également une croissance significative (45%) depuis 2008. Le campus de Longueuil aura également permis de renouveler la démarche entreprise dans les années 90 avec les universités montrealaises, par exemple en partageant une partie des locaux avec l'UQAM depuis septembre 2012.



## L'ACCESSIBILITÉ ORGANISATIONNELLE

La seule accessibilité géographique ne suffit pas. Les universités québécoises travaillent à améliorer l'accessibilité de la formation à travers des modes d'organisation adaptés.

### Formations les soirs et les fins de semaine, formations intensives et formations à distance

Les universités rendent plus accessibles la formation universitaire par un ensemble de moyens : formules d'étude le soir ou les fins de semaine; programmes particuliers en réponse à des besoins spécifiques; formation à distance, notamment à la TELUQ dont c'est la mission propre, mais aussi dans la plupart des autres établissements.

Les étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle, ou ceux qui ont fondé une famille, peuvent moins facilement se déplacer sur de grandes distances et souvent ils ne sont disponibles que les soirs ou les fins de semaine. La proximité d'un campus principal, d'un campus satellite ou d'un lieu d'enseignement est donc essentielle, mais encore faut-il que les cours soient offerts, autant que possible, selon un horaire correspondant à leur disponibilité.

### Études hors établissement

Les étudiants québécois peuvent enrichir leur programme en suivant un cours offert par une autre université. Par l'entremise de la CREPUQ, les universités québécoises ont conclu, il y a une trentaine d'années, une Entente sur les autorisations d'études hors établissement. Cette entente a pour objectif premier d'offrir aux étudiants l'accès à un éventail de cours beaucoup plus important, tout en demeurant inscrits dans leur établissement d'attache.

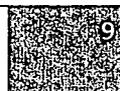
Depuis 2003, un formulaire en ligne est disponible dans le site web de la CREPUQ. L'implantation du formulaire en ligne a été suivie d'une forte augmentation dans le nombre de demandes qui est maintenant d'environ 15 000 par année.

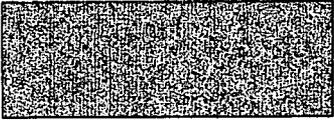
### Soutien logistique aux stages en région

Dans le cadre de sa mission nationale d'enseignement universitaire et de recherche en génie d'application et en technologie, en vue du développement technologique et économique du Québec, l'ÉTS encourage les stages à l'extérieur de la région de Montréal en offrant aux étudiants un soutien en matière de logement.

L'ÉTS met à la disposition des étudiants 1 300 lits répartis dans des résidences et un complexe d'habitation. Lorsqu'un étudiant en résidence obtient un stage dans une entreprise située à l'extérieur de la grande région de Montréal, l'École lui permet d'annuler son bail pour la durée du stage, puis lui assure un lit à son retour, favorisant ainsi une plus grande mobilité chez nos étudiants vers les régions.

Cette approche est d'autant importante que plus des deux tiers des étudiants se trouvent un emploi dans une entreprise où ils réalisent un stage. Très concrètement, l'ÉTS retourne dans les régions une proportion plus grande d'ingénieurs que la proportion d'étudiants qu'elle reçoit de ces mêmes régions, constituant ainsi un apport direct au développement économique régional.





## L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

Une somme d'un milliard de dollars (996 M\$) est déjà disponible sous forme de soutien financier pour les étudiants des établissements universitaires québécois. Cette somme se compose ainsi :

- Un montant de 550 M\$ pour le programme gouvernemental d'aide financière aux études, sous forme de prêts et bourses, administré par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- Un montant de 446 M\$ de soutien financier provenant des établissements universitaires et de leurs fondations, de bourses d'excellence des organismes subventionnaires et de stages rémunérés offerts par les entreprises. Ces mesures varient selon les établissements et comprennent les éléments détaillés au Tableau 2.

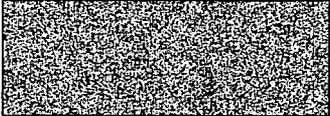
TABLEAU 2  
Soutien financier aux étudiants universitaires (année 2011 - 2012)<sup>5</sup>

<b>Universités, fondations universitaires, organismes subventionnaires, entreprises :</b>	<b>446 M\$</b>
• Bourses d'excellence, bourses au besoin et autres formes d'aide financière	83 M\$
• Emplois sur les campus réservés aux étudiants	156 M\$
• Revenu minimum garanti - étudiants de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles	33 M\$
• Bourses des organismes subventionnaires	58 M\$
• Bourses d'études provenant des fonds de chercheurs	38 M\$
• Programmes de stages rémunérés par les employeurs	78 M\$
<b>Programme gouvernemental d'aide financière aux études (prêts et bourses)</b>	<b>550 M\$</b>
<b>TOTAL du soutien financier aux étudiants universitaires 2011-2012</b>	<b>996 M\$</b>

Les établissements ont aussi demandé et obtenu du gouvernement du Québec un programme d'appariement des dons afin de développer encore davantage la tradition de philanthropie dans les universités.

Les étudiants québécois bénéficient donc d'un soutien financier important de la part du gouvernement, des établissements universitaires, des fondations, des organismes subventionnaires et des entreprises.

<sup>5</sup> Les montants inscrits résultent d'une estimation faite au printemps 2012.



Les chefs d'établissement universitaire sont d'avis que pour accroître encore davantage l'accessibilité financière, le gouvernement devrait prioriser les pistes suivantes :

- Étudier l'opportunité de mettre en œuvre un programme de remboursement des dettes d'études proportionnel aux revenus afin de limiter les impacts de l'endettement étudiant.
- Étudier les mesures financières qui pourraient être prises afin de soutenir plus efficacement les étudiants qui ont des besoins particuliers (par exemple, les étudiants à temps partiel et les étudiants-parents).
- Revoir les mesures fiscales soutenant a posteriori la formation universitaire.
- Mettre fin à la discrimination dont souffrent les étudiants issus des clientèles émergentes en les rendant admissibles au Programme d'allocation pour les besoins particuliers (PABP).

### Les clientèles émergentes

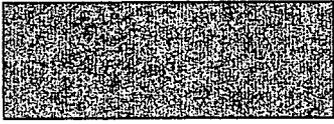
Depuis les années 90, les universités ont favorisé l'intégration des personnes en situation de handicap issues des clientèles dites « traditionnelles », c'est-à-dire les clientèles constituées d'étudiants ayant une déficience visuelle ou auditive grave, une déficience motrice, une déficience organique ou une déficience du langage et de la parole. Plus récemment, elles ont également œuvré à faciliter l'intégration des clientèles dites « émergentes », qui sont constituées d'étudiants présentant un trouble de l'apprentissage (TFA), un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), un trouble de santé mentale (TSM) ou un trouble envahissant du développement (TED).

Malgré leur appellation, les clientèles émergentes sont déjà bien présentes au sein des universités et leur nombre ne cesse d'augmenter. Entre 2005-2006 et 2010-2011, ces clientèles ont augmenté de 143 % et représentent aujourd'hui plus de 2 400 étudiants.

Pres des trois quarts des clientèles émergentes se retrouvent dans les programmes de premier cycle de sciences humaines et de lettres. Un faible pourcentage est inscrit aux cycles supérieurs.

Bien que certains établissements accueillent relativement peu d'étudiants issus des clientèles émergentes, tous sont concernés par cette problématique. En effet, ces étudiants ont souvent besoin de mesures spécifiques d'accompagnement, ce qui peut nécessiter des efforts importants de la part d'un établissement même pour un petit nombre d'étudiants. Leur intégration présente donc des défis de taille pour les universités.





## L'ACCESSIBILITÉ SOCIOÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Comme le souligne le Cahier thématique proposé aux participants de la rencontre et la contribution de l'Université du Québec, rappelons que certains groupes de la population sont moins susceptibles d'entreprendre des études universitaires, nonobstant le niveau des droits de scolarité. C'est le cas notamment des personnes issues des classes sociales défavorisées, des personnes dont les parents n'ont jamais entrepris d'études postsecondaires et des autochtones.

La littérature<sup>6</sup> recense de nombreux facteurs qui exercent une influence négative sur l'accessibilité aux études universitaires indépendamment de la situation financière des étudiants ou de l'organisation du réseau universitaire : le rendement scolaire, l'influence de l'environnement socioéconomique et la scolarité des parents; la qualité de l'école secondaire; le taux de décrochage au secondaire nettement plus élevé chez les garçons que chez les filles; le manque d'information et les perceptions erronées chez les jeunes, notamment en ce qui a trait au coût réel des études universitaires et aux bénéfices que l'on peut en retirer. Si l'on veut véritablement accroître l'accessibilité aux études universitaires pour tous les Québécois, il faudra inévitablement agir sur tous ces facteurs.

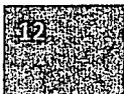
<sup>6</sup> DIALLO, Bayero, Claude TROTTIER et Pierre DORAY. *Que savons-nous des parcours et transitions des étudiants canadiens dans les études postsecondaires?* Note I : Projet Transitions. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, décembre 2009.

CSE. *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*. Avis à la ministre, mai 2008.

FRENETTE, Marc. *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université?* Étude préparée pour Statistique Canada, Ottawa, 2007.

LACROIX, Robert et Michel TRAHAN. *Le Québec et les droits de scolarité universitaire*, CIRANO, février 2007 (2007RB-01).

MELS. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université*, 2007. 2009.



## Les initiatives universitaires pour diversifier la population étudiante

### L'exemple des études médicales

Les facultés de médecine québécoises se sont engagées à recruter, à sélectionner et à appuyer une variété représentative d'étudiants en médecine en concordance avec les exigences des organismes d'accréditation visant l'équité et la diversité, notamment culturelle, ethnique, socioéconomique et religieuse. Elles ont mis en place diverses mesures, dont quelques-unes sont illustrées ci-dessous.

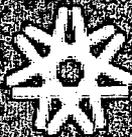
- Le Programme de formation médicale des Premières Nations et Inuits du Québec, mis sur pied en 2008, favorise l'augmentation du nombre de médecins autochtones.
- Plusieurs mesures visant à favoriser l'intégration professionnelle des médecins québécois diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) ont été mises en place en collaboration avec divers partenaires.
- L'instauration des mini-entrevues multiples pour les futurs étudiants en médecine traduit la préoccupation des facultés de médecine de moderniser leur processus d'admission en évaluant, en plus des critères de performance académiques, certains critères humanistes tels l'ouverture à la collaboration, la conscience sociale, l'intégrité, l'engagement social, l'éthique et la capacité d'adaptation.
- Les campus délocalisés et les campus cliniques (satellites) créés en étroite collaboration avec différents partenaires régionaux, en réponse à la volonté gouvernementale d'élargir l'offre de soins de santé hors des grands centres urbains, facilitent l'accès aux études médicales aux populations étudiantes situées hors des grands centres urbains et contribuent à réduire la pénurie d'effectifs médicaux en région.

Les facultés de médecine visent ainsi à s'acquitter de leur mission de responsabilité sociale, à favoriser l'accessibilité à leurs programmes, ainsi qu'à intégrer et à diversifier davantage les clientèles étudiantes qu'elles admettent.

## CONCLUSION

L'accessibilité à la formation universitaire de qualité est l'une des plus importantes clés de l'avenir pour le Québec. Elle pose des défis géographiques, organisationnels, financiers, socioéconomiques et culturels.

Une réponse efficace à ces diverses problématiques ne pourra venir que d'un plan d'action cohérent mettant à contribution les principaux acteurs de la société québécoise.

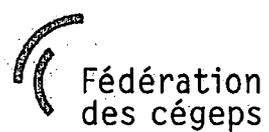


CRÉPUQ  
CONFÉRENCE DES RECTEURS  
ET DES PRINCIPAUX  
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Décembre 2012

[www.universites-avenir.ca](http://www.universites-avenir.ca)

No : 46  
Annexe 1D



# **L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES**

Rencontre thématique

Fédération des cégeps  
Le 14 décembre 2012

## MISE EN CONTEXTE

Porte d'entrée à l'enseignement supérieur, le réseau collégial a contribué de manière remarquable à augmenter l'accès des Québécois aux études supérieures. En effet, alors que le taux d'accès aux études collégiales se situait à 16 % au début des années 60, il atteint 60,9 % en 2009.

Le Québec occupe la première place au Canada pour l'obtention d'un diplôme postsecondaire chez les 18-24 ans : en 2011, le taux d'obtention se situe à 44,5 % au Québec, contre 30,4 % en Ontario, pour un total de 31,4 % au Canada<sup>1</sup>. Si on compare la situation du Québec à celles des autres provinces, on observe que les cégeps diminuent l'impact des facteurs de non-poursuite des études postsecondaires. Dans une étude qu'il a réalisée en 2004, l'économiste Pierre Fortin note que le système collégial québécois atténue de manière appréciable deux des obstacles importants à la persévérance dans les études, notamment l'indécision sur l'orientation et l'éloignement du collège ou de l'université<sup>2</sup>.

Divers facteurs font en sorte que les cégeps favorisent l'accès à l'enseignement supérieur :

- Leur rôle d'orientation permet à plusieurs jeunes qui n'ont pas de projet de formation bien défini à la sortie des études secondaires de préciser leur choix vocationnel et ainsi persévérer aux études;
- Les nombreuses mesures d'aide à la réussite mises en place par les collèges favorisent la persévérance et la diplomation des étudiants;
- Leur position charnière entre les ordres d'enseignement secondaire et universitaire permet aux cégeps d'assurer une transition harmonieuse des étudiants vers l'enseignement universitaire;
- Le fait que le réseau collégial soit déployé sur l'ensemble du territoire favorise l'accessibilité aux études supérieures, au plan géographique, dans les différentes régions du Québec.

Depuis leur création, les cégeps ont participé à la valorisation de l'éducation et de ses bénéfices auprès des jeunes et de l'ensemble de la population. Cependant, pour continuer à jouer ce rôle au cours des prochaines décennies, divers ajustements sont nécessaires. Nous les avons regroupés en deux grandes catégories : l'accès au plan géographique et l'accès au plan organisationnel.

---

<sup>1</sup> Statistiques Canada, *Enquête sur la population active du Canada*, avril 2011.

<sup>2</sup> FORTIN, Pierre, HAVET, Nathalie et Marc VAN AUDENRODE, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, Montréal, Avril 2004.

## **1. FAVORISER L'ACCÈS AU PLAN GÉOGRAPHIQUE**

La présence des cégeps sur tout le territoire québécois a contribué à bâtir le Québec; ceux-ci sont des acteurs de premier plan du développement social, économique et culturel de leur région. Partout sur le territoire, les jeunes et les adultes ont accès à un enseignement collégial de grande qualité, ce qui permet aux étudiants de demeurer dans leur région d'origine tout en poursuivant leurs études. Or, au cours des prochaines années, la plupart des régions seront aux prises avec une décroissance démographique. Celle-ci engendrera une baisse des effectifs dans les collèges; d'ici 2020, on pourrait compter près de 26 500 étudiants de moins dans le réseau collégial (voir à ce sujet les données de l'Annexe 1).

Plusieurs collèges sont déjà confrontés à la difficulté de réunir une masse critique d'étudiants, ce qui pourrait entraîner une insuffisance de ressources pour assurer la viabilité des programmes d'études dans certaines régions. Dans ce contexte, il est impératif que des mesures structurantes soient mises en place pour assurer l'offre de services des cégeps. Nous vous en présentons quatre qui, d'une part, permettraient au réseau collégial de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur et une offre de formation diversifiée sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, aux collèges de continuer à répondre aux besoins de leur région, notamment en matière de main-d'œuvre.

### **1.1 Faciliter la mobilité des étudiants**

Dans une perspective de répartition des étudiants sur tout le territoire, un programme d'aide financière pourrait être développé pour favoriser la mobilité étudiante. Un étudiant qui choisit de s'éloigner pour étudier dans un programme offert dans une région aux prises avec une baisse démographique importante et en difficulté de recrutement pourrait bénéficier d'une aide financière supplémentaire, autre que celles déjà existantes. Cette mesure encouragerait les étudiants à se déplacer vers les régions en leur offrant en contrepartie un accès au programme auquel ils n'auraient pu s'inscrire s'ils étaient demeurés dans leur propre région.

La bonification financière incitative pourrait être réservée aux étudiants contraints de déménager dans une région en baisse démographique pour accéder au programme de leur choix. Elle viendrait soutenir ces étudiants et aurait, en outre, un impact positif sur les collèges dont les besoins de recrutement sont importants.

### **1.2 Permettre le développement de nouveaux modes d'enseignement**

Afin d'assurer une offre de formation variée et ainsi maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur sur tout le territoire, les collèges doivent développer de nouveaux modes d'enseignement, notamment la formation à distance. Les dernières innovations technologiques sont de nature à permettre la mise en œuvre de modes d'enseignement à distance efficaces et performants dans un nombre de plus en plus grand de programmes de manière à offrir une réponse rapide et adéquate aux besoins des étudiantes et des étudiants en région. Déjà, plusieurs collèges exploitent les possibilités

techniques existantes et en développant de nouvelles. Cependant, le coût du développement de ces nouveaux modes d'enseignement freine les initiatives.

Dans ce contexte, il est indispensable d'introduire des mesures financières incitatives pour accroître le développement de modes d'enseignement à distance, l'achat des équipements nécessaires et la formation technopédagogique des enseignants de façon à garantir une utilisation optimale de ces nouveaux modes d'enseignement. Ceci pourrait contribuer à préserver l'accessibilité à l'enseignement supérieur en région.

### **1.3 Augmenter le recrutement international pour l'ensemble du réseau**

L'interdépendance croissante des pays et des économies a des impacts constants sur l'enseignement supérieur partout dans le monde et les cégeps n'y font pas exception. La politique internationale du Québec ainsi que les accords bilatéraux qui en découlent se sont traduits par un plan d'action gouvernemental dont le 3<sup>e</sup> axe porte spécifiquement sur l'éducation et le savoir. Le Québec y confirme son désir d'accroître son ouverture sur le monde, notamment par l'amélioration des programmes de mobilité.

Pour les cégeps, la mobilité étudiante et le recrutement d'étudiants étrangers sont des priorités de développement. Il en est de même pour l'internationalisation des programmes, dont les retombées sont majeures aussi bien sur la formation des étudiants que sur les communautés internes et externes des établissements.

Au moment où plusieurs régions du Québec appréhendent une diminution importante de leurs effectifs, le recrutement d'étudiants internationaux dans les cégeps les plus touchés par les baisses démographiques pourrait, dans bien des cas, faire la différence et permettre de maintenir une offre de formation variée et pertinente sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte canadien et nord-américain marqué par une forte compétition à cet égard, le développement international des cégeps doit être mieux reconnu et mieux soutenu par le gouvernement du Québec. Diverses mesures sont ainsi nécessaires : la révision des règles administratives encadrant le recrutement des étudiants internationaux, le rétablissement du Programme d'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ) et le maintien du programme actuel de mobilité.

### **1.4 Mettre en commun des expertises et partager des ressources**

Le partenariat établi entre les collèges et les universités se traduit dans certaines régions par la mise en commun d'expertises et le partage de locaux et d'équipements. Mentionnons, à titre d'exemple, l'entente entre le Centre collégial du Cégep de Saint-Jérôme à Mont-Laurier et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ou encore le Pôle universitaire de Sherbrooke qui regroupe plusieurs institutions dont le Cégep de Sherbrooke, Champlain College, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke.

Dans la perspective d'utiliser de façon optimale les ressources consacrées à l'enseignement supérieur et d'augmenter l'accessibilité à ce type d'enseignement dans certaines régions, la mise en commun de ressources entre les deux réseaux devrait être

accrue. La présence sur l'ensemble du territoire québécois d'un réseau collégial bien structuré, possédant des expertises reconnues et doté d'infrastructures et d'équipements à la fine pointe de la technologie rend possibles des collaborations dont on devrait tirer un plus grand avantage. On peut penser, par exemple, au partage de locaux, d'équipements et de ressources humaines permettant d'offrir des formations collégiales ou universitaires dans des secteurs clés de l'activité économique, à un partenariat pour la formation à distance ou encore au partage de lieux comme les bibliothèques ou les espaces sportifs et culturels.

Dans un contexte de rareté des ressources et de décroissance démographique, la conjugaison des forces des collèges et des universités apparaît comme une stratégie gagnante, qui devrait s'accroître au cours des prochaines années.

## **2. FAVORISER L'ACCÈS AU PLAN ORGANISATIONNEL**

Le cahier thématique préparé pour la présente rencontre mentionne, à juste titre, que le profil des étudiants a changé au fil des années et que leur cheminement est moins linéaire. En effet, on note des transformations importantes au sein des clientèles étudiantes : la structure d'âge s'est modifiée, la population s'est diversifiée en termes d'origine ethnique, linguistique, socioéconomique, le degré de préparation scolaire est moins homogène et la conception de la réussite et la valeur attribuée au diplôme ont évolué... D'autre part, les besoins des organisations et de la société se sont également considérablement transformés. Dans un contexte où les professions évoluent rapidement et deviennent plus complexes, les exigences du marché du travail sont grandes et supposent souplesse et flexibilité.

Tel que le précise le cahier thématique, pour améliorer l'accessibilité organisationnelle, il convient de « lever des barrières structurelles » permettant d'offrir des réponses adéquates à des besoins de formation et d'aménagement des études à une population diversifiée, aux parcours parfois atypiques. Nous avons relevé quatre avenues permettant d'améliorer l'accessibilité organisationnelle.

### **2.1 Consolider les liens avec les universités**

Pour favoriser une plus grande accessibilité des jeunes et des adultes à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire québécois, les cégeps estiment que leurs liens avec les universités doivent être consolidés. Il apparaît de plus en plus important de favoriser l'arrimage des programmes des deux ordres d'enseignement. Actuellement, certaines collaborations existent, mais cet arrimage n'est pas formellement assumé conjointement par les acteurs des deux paliers, chacun étant responsable, de manière autonome, des apprentissages dans son milieu d'enseignement.

Si cette situation vaut pour l'ensemble des programmes, elle est particulièrement délicate pour le programme préuniversitaire *Sciences humaines* qui ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière de la part des universités pour l'admission dans leurs programmes de sciences humaines. Ainsi, un groupe de travail du Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) concluait à ce sujet il y a quelques années qu'il existe,

dans ce cas, un réel problème d'arrimage entre les deux ordres d'enseignement. Les auteurs du rapport notent « ... le peu de connaissances que les représentantes et les représentants d'un ordre d'enseignement ont de l'autre ordre d'enseignement. Par exemple, le programme collégial de sciences humaines est généralement peu ou pas connu des universitaires, comme les attentes des universités à l'égard des collégiens sont souvent limitées aux structures d'accueil universitaires »<sup>3</sup>.

Des collaborations plus étroites entre les cégeps et les universités permettraient d'assurer une plus grande cohérence des programmes et auraient à coups sûrs un impact positif tant sur la qualité de la formation que sur la motivation et la persévérance des étudiants. Il pourrait notamment être intéressant que les universités ouvrent leurs portes à des intervenants du collégial au sein de leurs comités de définition et d'analyse des programmes du premier cycle comme les collèges le font systématiquement pour tous leurs programmes préuniversitaires depuis le Renouveau de l'enseignement collégial. Les mécanismes de concertation entre les universités et les collèges doivent donc être consolidés de manière à permettre aux enseignants du collégial de mieux connaître les exigences des programmes universitaires et aux enseignants des universités, de mieux connaître les acquis des populations qu'ils accueillent.

Bref, le partenariat qui lie les cégeps et les universités doit aussi se manifester par l'arrimage et la fluidité des parcours scolaires dans une double perspective d'accroître l'accès à l'enseignement supérieur et la qualité des formations offertes.

## **2.2 Améliorer la cohérence et l'arrimage des DEC-BAC**

Au cours des 20 dernières années, des progrès remarquables ont été faits pour faciliter le passage à l'université des diplômés du secteur technique. En effet, les collèges et les universités ont développé un parcours pouvant conduire à un baccalauréat, le DEC-BAC, qui permet aux étudiants qui optent pour une approche différente ou qui ne projetaient pas nécessairement de faire des études universitaires à la fin du secondaire, d'accéder à l'université. Bref, ces programmes répondent aux besoins des étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études après leur formation technique, de façon plus rapide et plus souple.

Ces formations sont populaires auprès des étudiants du collégial. Quelques milliers d'étudiants du secteur technique fréquentent chaque année ces passerelles mises sur pied par les cégeps et les universités. Sans perdre de vue la finalité première de la formation technique, il importe de soutenir et de poursuivre le développement de ces DEC-BAC dans des secteurs qui ne sont pas encore couverts, et ce, avec toutes les universités québécoises. Ces parcours de continuité contribuent à améliorer l'accessibilité aux études supérieures sur l'ensemble du territoire et à augmenter le taux de diplomation.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation, Direction des programmes d'études et de la recherche, *De la méconnaissance à la reconnaissance du programme d'études préuniversitaires Sciences humaines*, Rapport du Groupe de travail sur l'arrimage du programme Sciences humaines avec certains programmes universitaires de premier cycle, 27 août 2004.

### **2.3. Remodeler la structure des programmes de la formation technique**

Nous disions d'entrée de jeu que la population étudiante est moins homogène et que le parcours des étudiants est souvent moins linéaire et parfois atypique. Au fil des années, les besoins et attentes des étudiants, jeunes et adultes, face à la formation ont évolué et se sont précisés. Nombre d'entre eux souhaitent avoir accès dans leur milieu à un ensemble de programmes qui font sens et qui sont en lien avec le marché du travail; d'autres veulent pouvoir se réorienter au collégial sans perte de temps et en se voyant reconnaître des compétences déjà acquises; d'autres encore souhaitent pouvoir conjuguer études, travail à temps partiel, nouvelles responsabilités, engagement personnel et citoyen.

Par ailleurs, le marché du travail fait face actuellement à un phénomène de rareté de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité. Rappelons à ce sujet que les plus récentes perspectives du marché du travail indiquent que plus de 85 % des nouveaux emplois qui exigent une formation de niveau professionnel ou technique, soit près de 90 000 postes, demanderont une formation de niveau collégial<sup>4</sup>. En outre, ces postes requièrent une formation qui doit pouvoir évoluer rapidement et s'adapter aux changements qui surviennent.

Dans un tel contexte, tant pour combler les besoins du marché du travail que pour augmenter l'attraction des étudiants pour les programmes techniques et favoriser leur persévérance aux études, les collèges doivent pouvoir offrir des parcours de formation différenciés et plus souples, qui correspondent mieux à la réalité des étudiants et qui puissent mieux s'ajuster, en termes de format et de cheminement, à leurs besoins. Ils doivent également pouvoir adapter certaines compétences des programmes pour bien prendre en compte l'évolution des professions ainsi que les réalités et les besoins particuliers des régions.

Or, la liberté d'action et les marges de manœuvre dont disposent les cégeps ne sont pas suffisantes à cet égard. Il faudrait leur accorder l'autonomie pédagogique dont ils ont besoin pour offrir des programmes et des parcours bien adaptés et former plus de diplômés, jeunes et adultes. À cette fin, une révision du Règlement sur le régime des études collégiales s'impose.

### **2.4 Assouplir les règles de financement de la formation continue**

Considérant le taux de croissance des emplois pour lesquels une formation technique est exigée et compte tenu de l'importance de répondre aux besoins de formation ou de perfectionnement d'une main-d'œuvre déjà en emploi ou qui souhaite se réorienter, la formation continue et les services aux entreprises des collèges pourraient jouer un rôle clé.

Toutefois, les collèges sont confrontés à plusieurs obstacles qui freinent leur capacité d'exercer le rôle attendu d'eux à cet égard. Un de ces obstacles relève des règles actuelles de financement et d'organisation de la formation continue, qui limitent l'accès

---

<sup>4</sup> Emploi-Québec, *Le marché du travail au Québec*, Perspectives à long terme 2012-2021, Juin 2012.

des adultes à ces programmes et services et empêchent les collèges de répondre aux besoins de formation qualifiante de plusieurs milliers de personnes, chaque année, puisque les budgets consentis pour financer les activités de la formation sont fixes et n'évoluent pas en fonction de la demande de formation des adultes. En effet, en 2011, plus de 7200 adultes étaient en attente d'une formation à travers le Québec faute d'un financement adéquat.

De nombreux problèmes découlent du fait que, par ailleurs, ces enveloppes financières sont trop nombreuses, non transférables et soumises à des règles différentes, ce qui, entre autres, limite l'offre de formation à temps partiel et ne permet pas de prendre en compte les disparités entre les collèges, notamment dans les régions en baisse démographique. Enfin, notons que l'une de ces enveloppes est gérée par les tables régionales interordres, ce qui alourdit les processus et prolonge le temps de réponse des établissements aux besoins de leur milieu.

Toujours dans la perspective de favoriser l'accessibilité organisationnelle à l'enseignement supérieur et de lever les barrières qui empêchent de répondre aux besoins de formation, il apparaît primordial de simplifier les règles de financement de la formation continue qui sont actuellement beaucoup trop complexes et qui limitent l'accès d'un grand nombre de personnes aux programmes et services offerts.

### **3. DEUX GRANDS DÉFIS**

#### **3.1 Préserver l'accessibilité à l'enseignement supérieur**

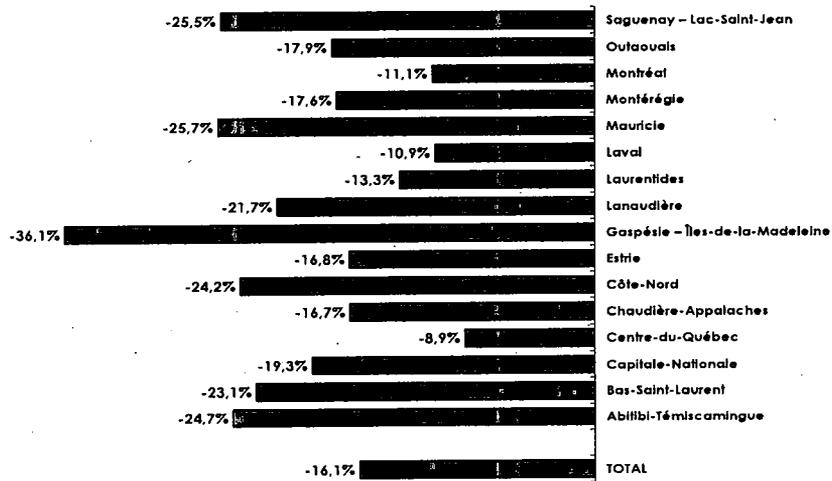
L'existence d'un réseau collégial bien structuré et présent sur l'ensemble du territoire québécois a favorisé l'accès d'un plus grand nombre de jeunes et d'adultes à des programmes d'enseignement supérieur variés et de qualité dans les diverses régions du Québec, contribuant de ce fait à augmenter de manière considérable le taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire. L'accessibilité à l'enseignement supérieur ne peut se concevoir sans cette dimension « territoriale ». Or, les baisses démographiques que connaîtra le Québec au cours de la prochaine décennie menacent la survie de plusieurs programmes en région. L'accessibilité géographique à l'enseignement supérieur qu'ont connue les Québécois à ce jour est ainsi remise en question. Par ricochet, le rôle moteur qu'exerce chaque collège sur le développement de sa région est également fragilisé. Dans ce contexte, il est urgent que le gouvernement du Québec concilie avec le réseau collégial public de mesures incitatives structurantes pour assurer l'offre de services des cégeps sur l'ensemble du territoire québécois et ainsi favoriser la mise en œuvre de la politique d'occupation du territoire aux bénéfices des étudiantes et des étudiants de ces régions.

### **3.2 Instauration d'une plus grande complémentarité entre les deux réseaux d'enseignement supérieur**

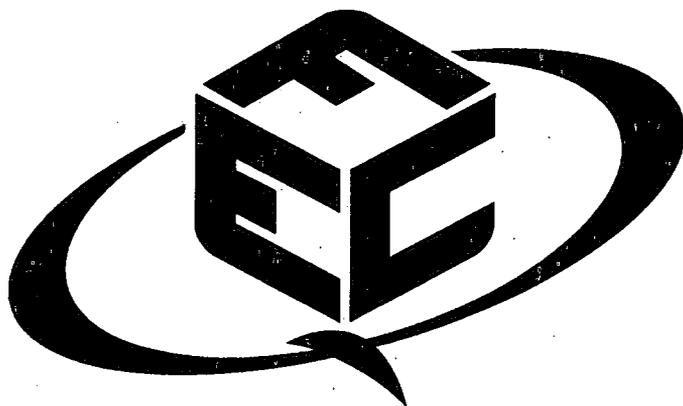
Les cégeps et les universités sont des partenaires du savoir qui doivent se concerter et partager davantage pour faciliter la transition des étudiants, soutenir la réussite, rendre le parcours scolaire le plus pertinent possible et favoriser une gestion efficace des ressources. L'enseignement supérieur québécois doit pouvoir compter sur deux réseaux bien arrimés, mais également capables de s'adapter rapidement aux changements scientifiques, technologiques, culturels, économiques et sociaux.

## ANNEXE 1

### Variation des effectifs prévus (%) de 2011 à 2020 à l'enseignement ordinaire à temps plein dans le réseau public selon la région administrative



Source : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information; Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, mai 2011.



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE  
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

**La qualité de l'enseignement supérieur, les  
étudiants au coeur de l'évaluation**

---

Sommet de l'enseignement supérieur

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

**Recherche, Analyse et Rédaction**

Vincent Fortier-Martineau, Coordonnateur à la recherche  
Vincent-Olivier Bastien, Vice-président

**Vérification et Correction**

Éliane Labere, Présidente  
Nicolas Groulx, Coordonnateur aux relations et aux communications

**Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui regroupe 80 000 étudiantes et étudiants collégiaux, et ce, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Depuis 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et des étudiants tant dans la sphère collégienne que citoyenne. L'accessibilité universelle à tous les paliers de l'éducation et à un enseignement de qualité constitue la base principale des revendications de la FECQ. Tous et toutes devraient avoir accès aux études postsecondaires sans égard au contenu de leur portefeuille. La Mission de la FECQ est de mettre de l'avant les causes sociales que les collégiens québécois et québécoises trouvent importantes et de leur donner les moyens de les réaliser.

**La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national**

La FECQ est aussi la porteuse des messages tant politiques, sociaux qu'écologiques des collégiens et collégiennes de partout au Québec. Grâce à son professionnalisme et à sa crédibilité, la FECQ a su se tailler une place dans divers comités gouvernementaux ou sociaux ce qui lui permet de faire valoir l'opinion des étudiantes et des étudiants du Québec de façon efficace et décisive.

Des relations avec tous les partis politiques tant provinciaux que fédéraux renforcent les prises de position des collégiennes et collégiens dans la sphère politique. Elle permet aux élus d'être plus au courant des réalités étudiantes et d'ainsi se tenir informés des idées et des volontés des citoyens d'aujourd'hui, mais surtout de demain.

**Tables des Matières**

<b>THÉMATIQUE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>4</b>
<b>ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ENSEIGNANTS</b>	<b>5</b>
<b>LA CÉEC</b>	<b>5</b>
<b>LA COMMISSION DES ÉTUDES</b>	<b>6</b>
<b>CIREPE</b>	<b>6</b>
<b>L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DE LA CARTE DES PROGRAMMES</b>	<b>8</b>
<b>LES PLANS DE RÉUSSITE DES CÉGEPS</b>	<b>9</b>
<b>ENVIRONNEMENT D'ÉTUDE ET QUALITÉ D'ENSEIGNEMENT VONT DE PAIR</b>	<b>10</b>
<b>LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ ET DIFFÉRENCIÉ POUR LES ÉTUDIANTS AVEC BESOINS PARTICULIERS</b>	<b>11</b>
<b>LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL</b>	<b>13</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>13</b>

### **Thématique Qualité de l'enseignement supérieur**

« L'université ne nous paraissait pas le milieu le mieux adapté à l'accueil des jeunes garçons et filles frais émoulus des études secondaires. [...] Le modèle canado-étatsunien allait par conséquent à l'encontre de l'idée de la polyvalence dont nous faisons le pivot de tout le secondaire et qui nous paraissait devoir valoir également, par ses qualités humanistes, pour les études postsecondaires. C'est dans le contexte de ces délibérations et, du moins, en bonne partie pour ces motifs qu'a progressivement germé le profil d'un enseignement postsecondaire intermédiaire entre le secondaire et l'université ou le marché du travail. » *Extrait du rapport parent*

C'est dans cette optique que c'est construit le réseau collégial. Un réseau unique au Québec qui a contribué à la démocratisation du savoir et a ouvert toutes les classes sociales les programmes de l'enseignement supérieur aux jeunes Québécois de toutes les classes sociales. Un réseau accessible géographiquement et financièrement depuis sa création. Composé de programmes techniques et préuniversitaires, les cégeps forment à la fois des étudiants qualifiés qui se rendront directement sur le marché du travail et des étudiants qui poursuivront leur cheminement au niveau universitaire. De plus, via les cours de formations générales l'étudiant poursuit son développement intellectuel et culturel. Le tout en offrant un enseignement de qualité et adapté aux réalités propres au réseau collégial. Avec le nombre sans cesse croissant d'étudiants au sein du réseau il est primordial de veiller aux grains en ce qui a trait à la qualité de l'enseignement. Dans l'ensemble, les structures servant à évaluer la qualité de l'enseignement dispensé sont bonnes, mais elles gagneraient à être améliorées. La FECQ apporte donc ici de nouvelles manières d'améliorer la qualité de l'enseignement répondant à des constats clairs, des recommandations découlant de notre expérience et de notre vision estudiantine du réseau collégial. Il sera donc question, d'évaluation de l'enseignement et des enseignants, des plans de réussite dans les Cégeps, des services aux étudiants, de l'offre de services pour les étudiants avec des besoins particuliers, la Cote de rendement au collégial et l'évaluation des programmes d'études.

Rappelons-nous que le réseau collégial est loin d'être parfait, mais qu'il peut facilement, dû à ses fondations solides, s'améliorer si nous lui accordons l'attention nécessaire.

## Évaluation de l'enseignement et des enseignants

### *Les étudiants au cœur de ce projet*

L'enseignant est évidemment à la base d'un enseignement de qualité. Nous avons la chance au Québec d'avoir de bons enseignants, qui disposent d'une formation adéquate. Toutefois, il serait possible d'améliorer la qualité de l'enseignement en évaluant les enseignants, et ce de manière permanente. Avec une évaluation constructive et éducative, entre autres faite par les étudiants, tous les acteurs du monde de l'éducation collégiale verront une amélioration positive de l'enseignement.

En ce moment, il existe certaines structures qui évaluent l'enseignement, mais elles ne sont pas toutes adéquates, optimales, ou encore répandues. Nous retrouvons, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), les commissions des études dans chacun des Cégeps et le Centre d'intervention et de recherche en Évaluation du Personnel enseignant (CIREPE).

*Constat : La FECQ constate que l'évaluation de l'enseignement et des enseignants n'est pas adaptée aux réalités des étudiants et qu'elle souffre de lacunes structurelles et financières. L'évaluation doit être ajustée et mieux définie entre autres, dans la commission d'évaluation de l'enseignement collégial.<sup>1</sup>*

### **La CÉEC**

Premièrement, la CÉEC, a pour mission d'évaluer dans chaque établissement collégial les facteurs suivants :

- Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- Les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- La mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, compte tenu des objectifs et des standards qui leur sont assignés;
- Les objectifs, les standards et la mise en œuvre des programmes d'études établis par l'établissement, compte tenu des besoins qu'ils ont pour fonction de satisfaire.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Qualité de l'enseignement, Fédération Étudiante Collégiale du Québec 68<sup>ème</sup> congrès.

<sup>2</sup> Québec, Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, 2009. *CÉEC, sa mission et ses orientations*, rédigé par le Gouvernement du Québec. Québec. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, 29p.

Au sein de cette commission, on évalue les programmes et leur mise en application, cependant le travail de l'enseignant n'est pas abordé. De plus les principaux intéressés par l'enseignement, soit les étudiants collégiens, ne sont pas présents au sein de cette commission. La structure même de celle-ci est déficiente : elle est composée de quatre (4) membres, le président à un droit de vote prépondérant et le quorum est de deux personnes. Bref, l'évaluation de l'enseignement collégial peut être faite par une seule personne. Les membres sont nommés par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Sciences, et de la Technologie, il serait donc facile et rapide de nommer un membre étudiant pour siéger sur la commission. Finalement la CÉEC pourrait aussi avoir le mandat de faire une évaluation de la qualité de l'enseignement et des enseignants et de faire un suivi avec les commissions des études de chacun des Cégeps.

#### **La commission des études**

La deuxième structure existante est la commission des études, qui est un organe consultatif, elle est présente dans chacun des établissements d'enseignement collégial. La commission des études comporte généralement trois membres étudiants, cependant leur nombre n'est pas très représentatif comparativement à l'importance des étudiants au sein d'un Cégep.

La Commission des études a pour fonction de conseiller le conseil d'administration<sup>3</sup> sur toute question concernant les programmes d'études dispensés par le collège, l'évaluation des apprentissages, ainsi que les procédures de sanction des études.

Cette structure ne permet pas de faire l'évaluation de l'enseignement dans les salles de classe. Il serait possible de modifier un peu les structures afin de bonifier son champ d'action et ses mandats pour lui donner la possibilité de faire de l'évaluation sur les enseignants ou encore d'organiser des consultations sur l'expérience académique des étudiants. Ces grandes consultations pourraient être faites globalement par programme, par cours ou par cohorte.

#### **CIREPE**

La troisième et dernière structure d'évaluation est le CIREPE, un programme qui a été créé pour répondre à la volonté des étudiants de participer à l'évaluation des enseignants et de l'expérience académique. Le CIREPE est un programme peu connu du monde collégial, mais qui gagnerait à l'être. La mission de ce groupe est de :

<sup>3</sup>

LOI SUR LES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL  
[HTTP://WWW2.PUBLICATIONSDUQUEBEC.GOUV.QC.CA/DYNAMICSEARCH/TELECHARGE.PHP?TYPE=2&FILE=/C\\_29/C29.HTML](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicsearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html)

La qualité de l'enseignement supérieur – Sommet de l'enseignement supérieur

- Promouvoir le développement de pratiques institutionnelles d'évaluation du personnel enseignant dans une perspective formative.
- Soutenir la mise en œuvre de pratiques institutionnelles d'évaluation du personnel enseignant.
- Effectuer des études et des recherches, de concert avec des organismes habilités, pour favoriser le développement des connaissances et l'amélioration de pratiques relatives à l'évaluation du personnel enseignant.
- Assurer le transfert d'expertise et la vente des services à d'autres établissements d'enseignement.<sup>4</sup>

Cette structure mérite que nous nous attardions à son fonctionnement et à sa mise en application. En ce moment, seulement quelques Cégeps utilisent ce service. Le CIREPE semble être apprécié des enseignants et questionne largement les étudiants avec plusieurs méthodes. Il serait intéressant de régulariser la mise en place de cette commission à l'ensemble du réseau collégial.

Appréciation des enseignants

---

<sup>4</sup> Mission du CIREPE, <http://www.cirepe.qc.ca/mission.htm>

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION EN GÉNÉRAL	MOY	ET	1 à 3	4 à 6
15. J'ai été évalué avec rigueur et professionnalisme par le CIREPE	5,44	0,92	3,9%	94,0%
16. Le temps que nécessite l'évaluation est raisonnable par rapport aux bénéfices que j'en retire.	5,00	1,18	10,1%	88,2%
17. Je suis satisfait(e) du mode de passation des questionnaires aux élèves.	4,96	1,28	13,5%	84,0%
18. Le délai entre le début et la fin du processus est raisonnable.	5,02	1,22	10,6%	87,8%
19. Participer au processus d'évaluation est en soi une expérience enrichissante.	5,02	1,19	10,0%	88,7%
20. Je suis satisfait(e) du processus d'évaluation dans son ensemble.	4,99	1,15	9,7%	88,8%
21. J'ai l'intention de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer certaines lacunes identifiées.	5,39	0,97	2,3%	91,0%
	5,12		8,6%	88,9%

Données recueillies en date du 21 décembre 2009

### Solutions

1. Qu'une plus grande place soit accordée aux étudiants dans les différentes structures d'évaluation des Cégeps.
2. Que la structure de la CÉEC soit revisitée afin d'y ajouter une section sur l'évaluation de l'expérience académique.
3. Que soit ajouté aux mandats des commissions des études, la possibilité de faire de l'évaluation et d'organiser des consultations sur l'expérience académique des étudiants.
4. Qu'une structure comme le CIREPE soit développée dans l'ensemble du réseau collégial du Québec.

### L'évaluation des programmes et de la carte des programmes

Présentement, l'organisme qui évalue les programmes est le Conseil national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT). Toutefois, les étudiants et les anciens étudiants ne sont pas inclus dans cette évaluation, nous pensons que ceux-ci devraient l'être. La FECQ pourrait nommer des représentants pour siéger sur cette commission. Ceux-ci porteraient la voix collégiale grâce à des mandats clairs pris de façons démocratiques. Ils amèneraient le point de vue des étudiants de partout au Québec au sein

<sup>5</sup> Mission du CIREPE, <http://www.cirepe.qc.ca/percept.htm>

du CNPEPT. Des consultations détaillées et plus larges pourraient se faire auprès des étudiants.

**Constat :** *La FECQ constate que les jeunes n'ont pas de place dans l'évaluation de la qualité des programmes et que la disposition des programmes dans le Québec pose certains problèmes à la qualité des programmes et à l'offre de services des Cégeps.*

La Fédération actuellement ne possède qu'un poste d'observateur au Conseil national des programmes d'études professionnelles et techniques. Si les étudiants obtiennent un poste de membre au Conseil national des programmes d'études professionnelles et techniques, la Fédération pourra déposer des rapports suivant un calendrier établi par le conseil.

#### **Solutions**

1. Que la FECQ est une place de membre votant au CNPEPT afin de représenter l'opinion des jeunes à ce comité.
2. Que le CNPEPT utilise la structure de consultation de la FECQ pour faire des évaluations des programmes soutenus par un Cégep membre de la FECQ.

#### **Les plans de Réussite des Cégeps**

Le plan de réussite est un document officiel dans lequel le collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et d'en témoigner. Un tel plan comprend, en général, une analyse de la situation, les moyens retenus et les mesures prises pour favoriser la réussite, ainsi que les modalités de mise en œuvre.

*La Commission évalue les plans de réussite des collèges dans une perspective d'aide et de témoignage publique, comme c'est le cas pour chacune des opérations qu'elle entreprend. Au terme de l'analyse d'un plan, elle se prononce sur sa rigueur et son efficacité potentielle à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants et étudiantes.<sup>6</sup>*

Encore une fois, c'est à la CÉEC que revient la tâche de l'évaluation des plans de réussite des Cégeps. Les étudiants ont donc peu de mots à dire sur l'évaluation du plan qui assure leur réussite dans le monde collégial. Il faut donc trouver une solution qui permettra d'ouvrir l'évaluation des plans de réussite à la vision des étudiants. Un étudiant pourra

<sup>6</sup>

Extrait du site web de la commission d'évaluation d'enseignement collégial,  
<http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/reussite/Default.htm>

apporter plusieurs facteurs et détails qui échappent à l'œil de celui qui a quitté les bancs d'école depuis un certain temps.

**Constat : La FECQ constate que les plans de réussite des Cégeps ont besoin d'une amélioration de leur contenu et de leur fonctionnement.**

Les plans sont financés en fonction de leur réussite et non pas en fonction des besoins pour leur mise en application. Il est moins motivant pour un Cégep d'investir dans la réussite si elle n'est pas encouragée par le système d'éducation. Il faudrait donc, réviser l'attribution des sommes disponibles pour la mise sur pied du plan de réussite pour un financement global du projet selon son ampleur plutôt qu'en fonction de ses résultats. Nous pourrions probablement voir apparaître une variété plus grande de solutions académiques ainsi qu'une application moins mécanique du plan de réussite.

#### **Solutions**

1. Que les plans de réussite puissent aussi être évalués par des étudiants nommés, soit au travers de la structure de la CÉEC ou dans une structure nationale différente.
2. Que le financement des plans de réussite soit fait selon les projets apportés plutôt que par l'atteinte d'indicateur de réussite établie se basant sur le rendement et la réussite des étudiants.

#### **Environnement d'étude et qualité d'enseignement vont de pair**

##### ***Services aux étudiants***

Les services offerts aux étudiants dans les différents établissements sont essentiels au bon déroulement des études de chaque étudiant. Ces services sont nombreux et utilisés par énormément d'étudiants pendant leur parcours au Cégep. Presque tous les établissements offrent des centres d'aide sur différentes matières du tronc commun. De plus, plusieurs offrent des services d'aide pédagogique individuels, des services d'orientation, des programmes de tutorat, des programmes de services adaptés pour les étudiants avec besoins particuliers, etc.. De plus, certains autres services comme de l'aide psychologique, d'infirmier, de travailleur social, etc. sont aussi offerts.

**Constat : La FECQ constate que les services aux étudiants doivent être regroupés et valorisés pour être le plus efficace possible.**

L'une des principales problématiques de ces services est qu'ils possèdent tous des secrétariats différents. Nous pensons qu'un guichet unique pour tous ses services pourrait assurer un meilleur suivi auprès des étudiants et une plus grande confidentialité.

Finalement, il ne semble pas exister de formes d'évaluation pour ces services qui sont presque uniquement utilisés par les étudiants. Ils devraient pouvoir donner une appréciation des services qu'ils reçoivent afin de faire évoluer ces services pour qu'ils soient mieux adaptés aux réalités des étudiants.

#### **Solutions**

1. Que soit instauré, dans chaque Cégep, un système de services aux étudiants à guichet unique.
2. Que soit créée une formule d'évaluation pour les services offerts aux étudiants afin qu'ils restent adaptés aux réalités étudiantes et que cette structure soit investie principalement par les étudiants qui bénéficient des services.

#### **La qualité de l'enseignement individualisé et différencié pour les étudiants avec besoins particuliers**

Depuis quelques années, les étudiants avec besoins particuliers (EBP) sont de plus en plus présents dans le réseau collégial. Cette augmentation vient, entre autres, des efforts faits par les établissements d'études secondaires afin d'encadrer ces élèves et de leur offrir un enseignement le plus adapté possible.

Au collégial, les mesures sont moins développées qu'au niveau secondaire. Ainsi l'étudiant ne dispose pas du suivi nécessaire. Pour aider les établissements à supporter ces étudiants, le gouvernement du Québec a mis en place une annexe budgétaire qui donne à l'établissement d'enseignement collégial des subventions afin d'accommoder certains étudiants. Cependant, la couverture de cette annexe s'en tient uniquement aux limitations les plus classiques : déficience auditive, visuelle, motrice ou organique. Cette annexe budgétaire devrait inclure les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

À son entrée au Cégep, un étudiant doit, présentement, faire sa demande lui-même pour que son dossier soit transféré du secondaire vers le Cégep. Nous devons trouver un moyen pour que les dossiers soient transférés le plus rapidement possible et qu'ainsi l'étudiant dispose des services dont il a besoin. Ce ne sont pas tous les étudiants avec besoins particuliers qui disposent d'un plan d'intervention pour encadrer leur cheminement scolaire. S'assurer que tous les EBP disposent d'un tel plan serait bénéfique pour leur cheminement.

Les enseignants doivent pouvoir bénéficier de toutes les connaissances possibles afin de venir en aide à ces étudiants. Plusieurs nouveaux troubles sont observés chez les étudiants collégiaux, puisque les EBP n'atteignaient généralement pas ce niveau de scolarisation au paravant. Les troubles émergents (Trouble d'apprentissage, trouble de santé mentale et

trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité) sont de plus en plus fréquents et les enseignants ne sont pas assez formés pour venir en aide convenablement à ces étudiants. Nous pensons qu'un guide devrait être émis afin d'uniformiser les types d'adaptations données aux différents étudiants avec besoins particuliers.

Il serait donc intéressant de mettre sur pieds des équipes multidisciplinaires, regroupant les différents services offerts aux étudiants. Ces équipes permettraient une meilleure concertation, un meilleur suivi et sans doute une progression plus rapide.

**Constat : La FECQ constate que la qualité de l'enseignement pour les étudiants avec des besoins particuliers n'est pas optimale et qu'un manque de ressources est flagrant, tant au niveau de la mise en place qu'au maintien des ressources leur assurant une éducation supérieure de qualité.**

#### **Solutions**

1. Que le ministère inclue les étudiants atteints d'un trouble envahissant du développement dans la couverture financière de l'annexe S024.
2. Que les commissions scolaires envoient à tous les EHDAA, dès leur admission au Cégep, une demande officielle de transmissions de leurs renseignements personnels contenus à leur dossier et, sur acceptation, transmettent dans les plus brefs délais aux cégeps concernés le dossier de ces étudiants.
3. Que le ministère produise un Plan national d'accommodement duquel découlera des guides afin que les cégeps puissent uniformément apporter les accommodements les plus pertinents et efficace selon le type d'étudiant à besoins particuliers rencontrés ainsi que la gamme de besoins que chaque catégorie d'étudiant peut manifester.
4. Que le ministère organise des séances d'information et de formation pour tous les enseignants du collégial le plus tôt possible relativement aux causes, conséquences, manifestations et accommodements efficaces pour les différents troubles, particulièrement les troubles de santé mentale, les troubles d'apprentissages et les troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité.
5. Que le ministère, dans sa Proposition de modèle d'organisation des services aux étudiantes et étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble de santé mentale ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, détaille beaucoup plus clairement les rôles et responsabilités des enseignants, des centres de services spécialisés et des directions de cégep et affirme également que la décision sur un accommodement incombe au centre de services spécialisés.

6. Que le ministère encourage les cégeps à mettre sur pied des équipes multidisciplinaires composées d'une variété satisfaisante de spécialistes qui assumeront le rôle d'intervenants pivots et épaulent financièrement ces cégeps pour l'embauche des ressources professionnelles manquantes.

### **La cote de rendement au collégial**

Depuis 1995, les étudiants au niveau collégial sont évalués selon la cote de rendement au collégial (cote R). Cette cote a été mise en place afin d'améliorer la défunte cote Z. Ce qui était reproché à la cote Z était l'inégalité entre les groupes ce qui donnait à certains étudiants des notes disproportionnées. Il y a donc un facteur de force du groupe qui a été ajouté au calcul afin de rendre la cote d'évaluation plus représentative.

Cependant, il reste un problème majeur à cette cote. Quand un étudiant échoue un cours et le reprend, la note de l'échec persiste dans le calcul de la cote ce qui ne reflète pas correctement les connaissances acquises par l'étudiant. Même s'il doit refaire le cours, l'étudiant a assimilé la matière requise pour la réussite du cours.<sup>7</sup>

***Constat : La FECQ constate que la cote de rendement au collégial comporte des lacunes qui nuisent à la justesse et à la qualité de l'évaluation réelle du potentiel de l'étudiant.***

### **Solution**

1. Que lorsqu'un cours échoué est repris et réussi, que la note de l'échec précédent soit retirée du calcul de la CRC.

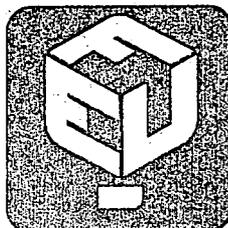
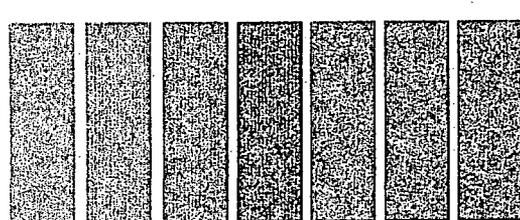
### **Conclusion**

En conclusion, la Fédération étudiante collégiale du Québec a à cœur la situation académique des étudiants du Québec et c'est pourquoi elle souligne l'importance de l'évaluation de l'enseignement, des enseignants, des plans de réussites, des programmes, des services aux étudiants avec ou sans difficulté et finalement de la cote de rendement au collégial. Cependant, ces évaluations doivent se faire de concert avec les étudiants collégiens qui présentement n'occupent pas la place qui leur serait naturellement due.

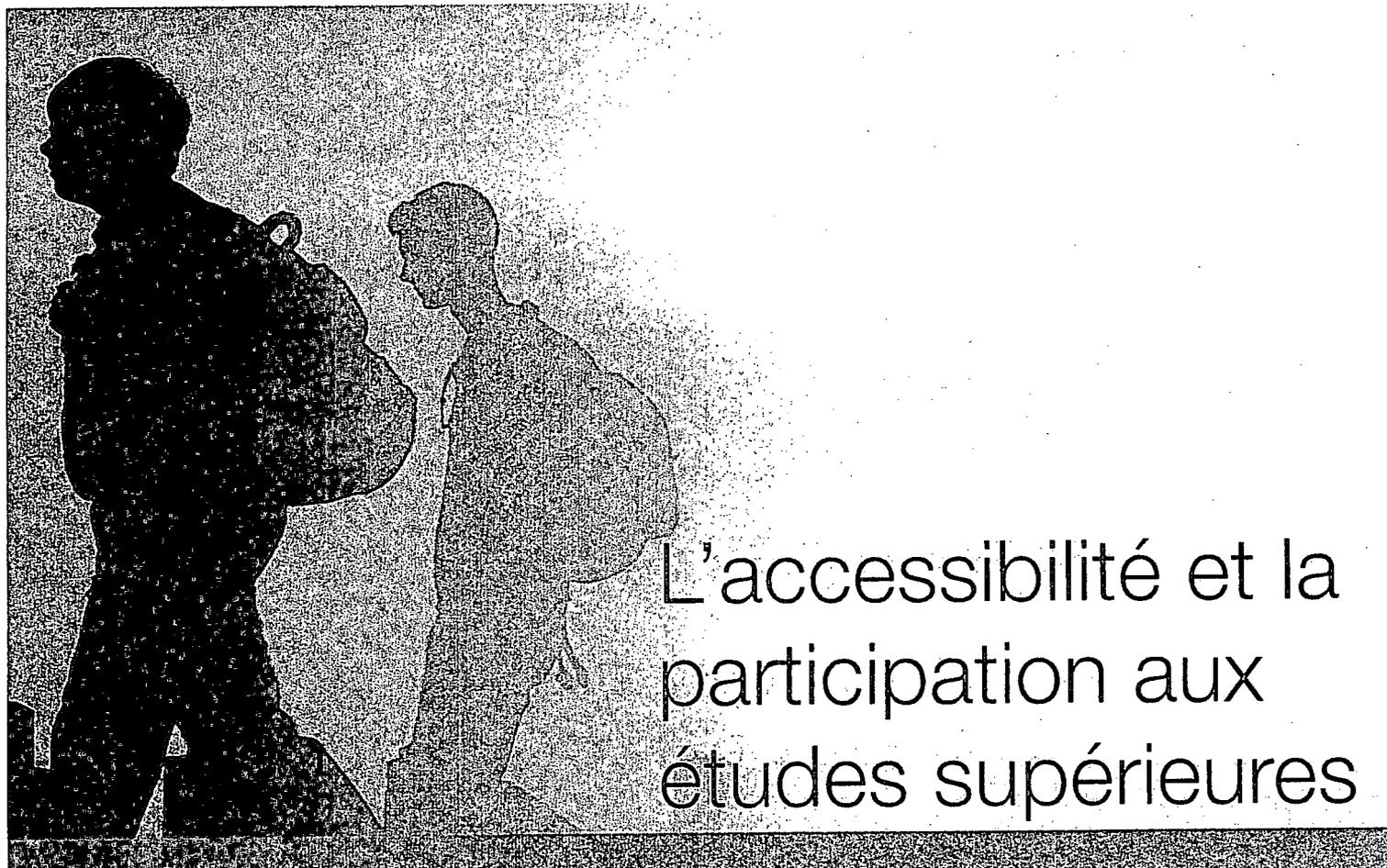
---

<sup>7</sup>

La cote de rendement au collégial, FECQ, 2005



FEUQ  
Fédération étudiante  
universitaire du Québec



# L'accessibilité et la participation aux études supérieures

Mémoire présenté dans le cadre du  
Sommet sur l'Éducation supérieure du Québec  
Trois-Rivières, 13 et 14 décembre 2012



**L'accessibilité et la participation aux études supérieures**  
Crédits

**SUPERVISION**

**TIERRY MOREL-LAFORCE**, vice-président aux affaires universitaires

**RÉVISION LINGUISTIQUE**

**SAMY MESLI**, attaché du CNCS-FEUQ

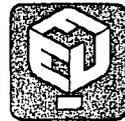
**POUR NOUS JOINDRE**

15, Marie-Anne Ouest, 2e étage  
Montréal (Québec), H2W 1B6  
Téléphone : 514-396-3380  
Télécopieur : 514-396-7140  
Courriel : feuq@feuq.qc.ca

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une organisation qui regroupe 14 associations étudiantes comptant plus de 125 000 étudiants de tous les cycles d'études et de toutes les régions du Québec. Établie depuis 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Tout au long de ses vingt-trois années d'existence, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'attarde particulièrement à défendre ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible et de qualité.



L'accessibilité et la participation aux études supérieures  
Associations membres



FEUQ

**ADEESE**

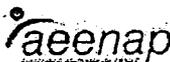
**ADEESE-UQAM**

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal



**AÉCSP**

Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique



**AÉENAP**

Association étudiante de l'École nationale d'administration publique

**AÉESG**

Association des étudiants de l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM

**AÉESG**

Association étudiante de l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM



**AEP**

Association des étudiants de Polytechnique



**AGECALE**

Association générale des étudiants et étudiantes du Campus de Lévis



**AGECAR**

Association générale des étudiants du campus à Rimouski



**AGÉIAF**

Association générale étudiante de l'Institut Armand-Frappier



**AGEUQAT**

Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



**CSU**

Concordia Student Union



**FAÉCUM**

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal



**FEUS**

Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke



**MAGE-UQAC**

Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi



**PGSS**

Post-Graduate Students' Society of McGill University

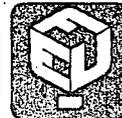




## L'accessibilité et la participation aux études supérieures

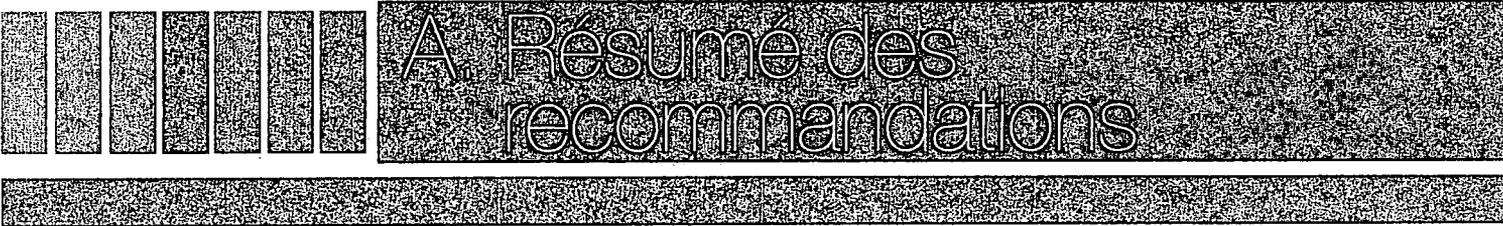
### Liste des acronymes

<b>AFE</b>	Aide financière aux études
<b>CAPRES</b>	Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur
<b>CCAFE</b>	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
<b>CÉUQ</b>	Commission d'évaluation des universités du Québec
<b>CMEC</b>	Conseil des ministres de l'éducation du Canada
<b>CREPUQ</b>	Conférence des recteurs et des principaux des universités québécoises
<b>CRSNG</b>	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
<b>CSE</b>	Conseil supérieur de l'éducation
<b>EEETP</b>	Effectif étudiant en équivalence au temps plein
<b>FCBEM</b>	Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire
<b>FEUQ</b>	Fédération étudiante universitaire du Québec
<b>FIO</b>	Frais institutionnels obligatoires
<b>FRQNT</b>	Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies
<b>MESRST</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie



<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2. PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES</b>	<b>7</b>
<b>2.1 Durée des études et cheminement particulier</b>	<b>7</b>
<b>2.2 Conciliation travail-étude</b>	<b>8</b>
2.2.1 Étudiants inscrits au premier cycle	8
2.2.2 Étudiants inscrits aux cycles supérieurs	10
<b>2.3 Conciliation famille-étude</b>	<b>10</b>
<b>2.4 Étudiants internationaux et canadiens hors du Québec</b>	<b>11</b>
<b>2.5 Étudiants présentant une forme d'handicap reconnu</b>	<b>12</b>
<b>3. ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE</b>	<b>15</b>
<b>3.1 Endettement étudiant</b>	<b>15</b>
3.1.1 Étudiants de premier cycle inscrits à temps plein	15
3.1.2 Étudiants inscrits aux cycles supérieurs	16
<b>3.2 FIO</b>	<b>16</b>
<b>3.3 AFE</b>	<b>18</b>
3.3.1 Le fonctionnement de base de l'AFE	18
3.3.2 Maintenir le plafond de prêt	19
3.3.3 Impacts de l'endettement étudiant	19
3.3.4 Le plafond de prêts est pour tous	20
3.3.5 La contribution parentale	21
3.3.6 Les dépenses admises	22
3.3.7 Le revenu protégé	22
3.3.8 Une source de financement pour l'AFE provenant du fédéral	22
<b>3.4 Financement en provenance du milieu universitaire</b>	<b>23</b>
3.4.1 Financement intégré et emplois sur le campus	23
3.4.2 Étudiants internationaux	24
3.4.3 Subventions de recherche et bourses d'excellence	25
<b>3.5 Mesures fiscales</b>	<b>26</b>
3.5.1 Crédits d'impôts	27
<b>4. ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE</b>	<b>31</b>
<b>4.1 Universités hors des grands centres urbains</b>	<b>31</b>
<b>4.2 Formation à distance</b>	<b>32</b>
<b>4.3 Campus délocalisés</b>	<b>33</b>
<b>4.4 Commission d'évaluation des universités québécoises</b>	<b>34</b>
<b>5. DROITS DE SCOLARITÉ</b>	<b>39</b>
<b>5.1 L'indexation de l'endettement étudiant</b>	<b>41</b>
<b>5.2 Étudiants internationaux</b>	<b>43</b>
<b>6. BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>45</b>





## A Résumé des recommandations

### **RECOMMANDATION 01**

Que les universités révisent l'encadrement offert aux étudiants en fonction des nouvelles réalités auxquelles ces derniers font face en considérant que les parcours traditionnels sont de moins en moins communs.

### **RECOMMANDATION 02**

Que les universités travaillent à augmenter les possibilités d'emplois à temps partiel dans des domaines connexes au projet d'études d'étudiants désirant concilier un travail à leurs études.

### **RECOMMANDATION 03**

Que le gouvernement assure que les stages crédités, obligatoires ou non, soient rémunérés et que cette nouvelle rémunération n'affecte pas l'offre de stage.

### **RECOMMANDATION 04**

Que le gouvernement bonifie le programme études-travail afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de travailler sur leur campus.

### **RECOMMANDATION 05**

Que le gouvernement finance un réseau de centres de la petite enfance en milieu universitaire adapté aux besoins des étudiants-parents, avec des places dédiées à ceux-ci en garderie et au sein du conseil d'administration.

### **RECOMMANDATION 06**

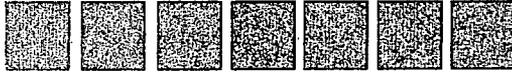
Que le gouvernement valorise les programmes de soutien et d'intégration des étudiants internationaux et canadiens hors du Québec.

### **RECOMMANDATION 07**

Que le gouvernement du Québec mette en place des passerelles d'informations pour les dossiers des étudiants ayant une forme d'handicap reconnu entre le niveau secondaire et collégial et le niveau collégial et universitaire.

### **RECOMMANDATION 08**

Que le gouvernement finance adéquatement les services offerts aux étudiants en situation d'handicap et que le financement suive la croissance de cette population émergente.



**RECOMMANDATION 09**

Que le règlement encadrant les frais institutionnels obligatoires exigibles par les établissements d'enseignement universitaires (ainsi que leurs composantes) stipule que de tels frais ne peuvent être imposés que si la nature, le montant et les modalités de ces frais font l'objet d'une entente entre l'établissement et l'association étudiante reconnue comme étant représentative des étudiants concernés.

Ce règlement devra :

- exiger une révision de l'encadrement des FIO aux 3 ans;
- rendre public les FIO perçus par les universités ainsi que les hausses maximales pour chacune;
- limiter les ententes entre les associations et les établissements à un maximum de 3 ans;
- créer un 4<sup>e</sup> palier de FIO de 785\$ et fixer la hausse permise à ce palier de 0\$.

**RECOMMANDATION 10**

Que la Politique nationale de réduction de l'endettement inclue la réduction de l'endettement étudiant.

**RECOMMANDATION 11**

Que le gouvernement du Québec renonce à l'implantation de la majoration du plafond de prêts pour les familles gagnant plus que le premier seuil de contribution parentale instauré par le précédent gouvernement libéral.

**RECOMMANDATION 12**

Que l'allocation spéciale couvrant l'augmentation des frais de scolarité soit remise sous forme de bourse à tous les bénéficiaires sans exception, et qu'elle n'entraîne aucune augmentation des prêts.

**RECOMMANDATION 13**

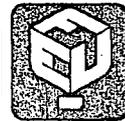
Que le seuil de contribution parentale soit établi à 45 000 \$

**RECOMMANDATION 14**

Que l'Aide financière aux études augmente le montant des dépenses admises pour les bénéficiaires de l'aide financière aux études, notamment par une bonification des montants des frais de subsistance et des frais de transport pour les étudiants qui n'ont pas accès au transport en commun. Des frais de transport pour les non-résidents et des frais d'Internet devraient aussi être inclus dans les dépenses admises.

**RECOMMANDATION 15**

Que le montant de protection maximale des revenus de l'Aide financière aux études soit rehaussé à 1445 \$ par mois dès 2013-2014.



**RECOMMANDATION 16**

Que les sommes allouées au Québec pour le Programme canadien de bourses aux étudiants servent à la bonification du programme d'aide financière du Québec.

**RECOMMANDATION 17**

Que les universités favorisent la mise sur pied d'une politique de financement intégrée adaptée à chacune de leurs unités académiques et visant à optimiser le support accordé à leurs étudiants de façon à mieux tenir compte de leurs besoins en terme de soutien financier pour la réalisation de leur projet d'études.

**RECOMMANDATION 18**

Que les programmes travail-étude soit améliorer dans le but d'éliminer la précarité chez les étudiants internationaux et qu'il soit bonifié afin de combler l'ensemble des besoins de ce groupe d'étudiants.

**RECOMMANDATION 19**

Que toutes les demandes admissibles de bourses soient financées par les organismes subventionnaires, grâce à l'injection de nouveaux fonds dans le cadre de la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation.

**RECOMMANDATION 20**

Que le gouvernement du Québec priorise les mesures d'accès direct plutôt que les mesures fiscales et les subventions associées.

**RECOMMANDATION 21**

Que le gouvernement abolisse les crédits d'impôt pour les frais de scolarité et que les sommes attribuées à ceux-ci soient transférées dans l'aide financière aux études.

**RECOMMANDATION 22**

Que le gouvernement du Québec assure un financement stable, adéquat et viable pour les universités hors des grands centres urbains, et qu'il y assure une offre de formation large, diversifiée et spécialisée selon les besoins du milieu en vue d'assurer l'accessibilité géographique aux études universitaires.

**RECOMMANDATION 23**

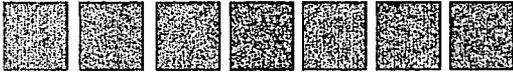
Que le gouvernement du Québec améliore l'accessibilité aux études pour les étudiants en provenance d'universités hors des grands centres urbains, plus spécifiquement en ce qui a trait aux difficultés financières singulières qu'ils vivent et au nombre important d'étudiants de première génération.

**RECOMMANDATION 24**

Que le gouvernement du Québec porte une attention soutenue à l'égard de l'offre de cours à distance, notamment en s'assurant qu'elle ne défavorise pas le maintien de l'offre de « cours traditionnels », en particulier dans les universités hors des grands centres urbains.

**RECOMMANDATION 25**

Que le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur la création et le développement d'antennes universitaires et de campus délocalisés, jusqu'à la création d'une commission d'évaluation des universités du Québec.



**L'accessibilité et la participation aux études supérieures**  
**A. Résumé des recommandations**

**RECOMMANDATION 26**

Que le gouvernement du Québec confie à la commission d'évaluation des universités du Québec, le mandat d'évaluation de l'implantation des antennes universitaires et des campus délocalisés et que ladite commission consulte les acteurs de la communauté universitaire et locale de la région de l'université d'attache et d'implantation.

**RECOMMANDATION 27**

Que le gouvernement donne la responsabilité de la coordination du développement du réseau à la Commission d'évaluation des universités québécoises.

**RECOMMANDATION 28**

Que le gouvernement du Québec renonce à l'indexation des droits de scolarité.

**RECOMMANDATION 29**

Que le gouvernement du Québec gèle les frais de scolarité afin d'assurer l'accessibilité aux études postsecondaires.

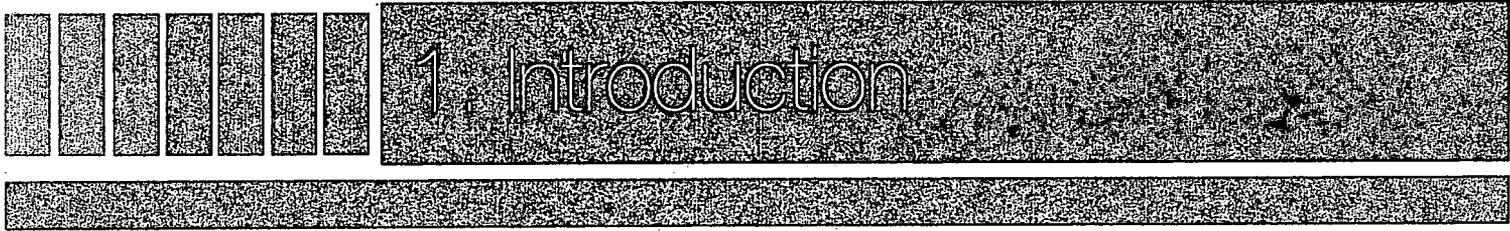
**RECOMMANDATION 30**

Que le gouvernement du Québec annule la dérèglementation, mise de l'avant par le gouvernement libéral, pour les étudiants internationaux et Canadiens ne résidant pas au Québec.

**RECOMMANDATION 31**

Que le gouvernement du Québec considère une dérèglementation par programme comme étant inopportune et nuisible au système universitaire québécois.





# 1. Introduction

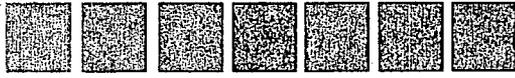
L'accessibilité en général a trait à la capacité des personnes de tous les horizons d'obtenir l'éducation postsecondaire qu'ils souhaitent. Il s'agit d'une question complexe influencée par de nombreux facteurs. Une revue de littérature effectuée par le Conseil des Ministres de l'Éducation du Canada (2007) identifie 4 facteurs ayant une incidence sur l'accessibilité aux études :

1. le milieu socioéconomique (la scolarité parentale, le revenu parental; les premières générations d'étudiants, l'éloignement et les heures de travail pendant les études);
2. les caractéristiques personnelles (l'âge, le sexe, les responsabilités parentales);
3. les coûts des études postsecondaires (les frais de scolarité et les autres coûts);
4. les perceptions des obstacles, des coûts et du rendement des études postsecondaires (les obstacles financiers, la connaissance de l'aide offerte, la perception du rendement, l'aversion pour l'endettement).

Cette liste de facteurs suggère qu'il y en a peu qui peuvent être modifiés par le gouvernement par le biais de politiques publiques. Les gouvernements ont donc très peu de levier afin de favoriser l'accessibilité aux études.

Dans le but d'exposer nos arguments et surtout de contribuer aux débats pour la deuxième rencontre préparatoire au Sommet sur l'éducation supérieure, la FEUQ dépose le présent mémoire qui reprend plusieurs aspects de son argumentaire et explique les facteurs liés à l'accessibilité aux études. Il importe de rappeler que la Fédération vise une éducation supérieure humaniste, pour laquelle le critère d'accessibilité principal demeure l'aptitude de chaque individu à réussir et à contribuer à l'avancement du savoir. La capacité de payer ou non pour son éducation ne devrait jamais être un critère de sélection.

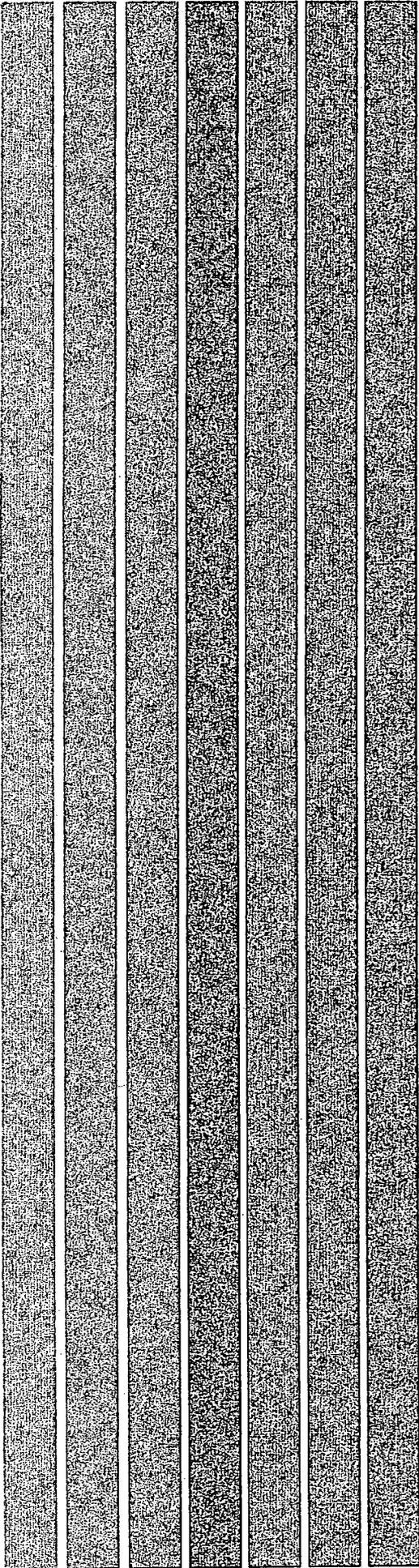
En ce sens, nous croyons que le gouvernement du Québec joue un rôle prépondérant et essentiel dans l'accomplissement de cette vision humaniste. Non seulement a-t-il la responsabilité de fixer les orientations en terme de recherche et d'enseignement, mais il demeure le seul détenteur des différents leviers pouvant favoriser ou défavoriser l'accès aux services publics, dont l'éducation supérieure. En outre, la FEUQ refuse que ces leviers soient cédés à des aléas quelconques, comme le ferait l'indexation des frais de scolarité. Mais elle propose plutôt la mise en place d'une politique de réduction de l'endettement étudiant. Il est grand temps que le gouvernement du Québec prenne une résolution ferme en faveur de l'accroissement de l'accessibilité, de la réduction de l'endettement étudiant, ainsi qu'en faveur d'une gestion diligente et cohérente du réseau universitaire. Nous croyons que certains gestes et actions pragmatiques, adaptés à la réalité du Québec de 2012, et somme toute peu coûteux pour l'État permettront d'y arriver.



## **L'accessibilité et la participation aux études supérieures**

### **1. Introduction**

Dans cet optique, la FEUQ propose plusieurs mesures concrètes liées aux différentes formes d'accessibilité et de participation aux études supérieures. Premièrement, nous présenterons une description des enjeux et obstacles vécus par les étudiant tant des premiers cycles que des cycles supérieurs. Deuxièmement, nous concentrerons nos arguments sur l'accessibilité financière aux études universitaires. Dans un troisième temps, nous discuterons de l'accessibilité géographique en traitant notamment des campus délocalisés et de la formation à distance. Finalement, nous nous attarderons plus spécifiquement à la question des frais de scolarité en questionnant la mesure proposée par le gouvernement péquiste.

A decorative graphic consisting of seven vertical bars of varying heights and widths, filled with a fine, stippled texture. They are arranged in a slightly irregular row on the left side of the page.

**LE CHOIX  
D'UN SYSTÈME  
D'ÉDUCATION  
A PLUS  
D'IMPORTANCE  
POUR UN  
PEUPLE QUE  
CELUI DE SON  
GOUVERNEMENT**

*Gustave Le Bon*



## 2. Participation aux études supérieures

### 2.1 DURÉE DES ÉTUDES ET CHEMINEMENT PARTICULIER

Dans un article paru en 2004, le CAPRES décrivait l'étudiant traditionnel comme étant celui s'inscrivant au baccalauréat dès sa sortie du cégep après un parcours scolaire ininterrompu, c'est-à-dire à l'âge maximum de 20 ans. Depuis quelques années, l'étudiant traditionnel n'est plus celui accédant à l'université suite à son parcours collégial et diplômant après six sessions universitaires. La diversification des diplômes de premier cycle, les cheminements à temps partiel et les retours aux études contribuent à changer le profil de l'étudiant type.

Bien que la diversification des parcours offre une plus grande accessibilité aux études pour les étudiants non traditionnels, un élément inquiétant est l'allongement des études des étudiants dits traditionnels. En effet, dans son enquête de 2009 sur les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle, la FEUQ a constaté que 35 % des étudiants inscrits à temps plein ont connu un allongement de leurs études. Près du tiers de ces étudiants évoquaient des motifs financiers comme la cause principale de ce rallongement (FEUQ, 2010b).

L'encadrement pédagogique et la relation avec le professeur en charge de superviser les recherches d'un étudiant de deuxième cycle sont également des aspects cruciaux pour la persévérance et la réussite de ce dernier. Dans ce domaine, le Conseil supérieur de l'éducation a proposé plusieurs mesures de soutien pour éviter l'abandon des études aux cycles supérieurs, soit l'insertion de l'étudiant dans une équipe de recherche en partenariat, le suivi des résultats scolaires et de la durée des études, la rédaction de rapports d'étape et la mise sur pied d'un comité qui s'occupe de l'encadrement pédagogique et matériel (CSE 2000).

De plus, la durée des études en maîtrise et au doctorat tend à s'allonger. En 2006-2007, la durée moyenne de la maîtrise était ainsi de 6,7 trimestres et celle du doctorat de 15,8 trimestres tandis que le temps prévu par les universités est de 6 sessions à la maîtrise et 9 au doctorat (CNCS-FEUQ, 2010).

Cette problématique est en partie due à la pression financière que subissent les étudiants tout au long de leur cheminement postsecondaire. Pour pallier à cela, certains travaillent ou décident de s'endetter auprès d'une institution financière. Nous reviendrons sur cet élément dans le chapitre suivant.

#### RECOMMANDATION 01

Que les universités révisent l'encadrement offert aux étudiants en fonction des nouvelles réalités auxquelles ces derniers font face en considérant que les parcours traditionnels sont de moins en moins communs.



## **2.2 CONCILIATION TRAVAIL-ÉTUDE**

Augmenter le nombre d'heures de travail est une obligation dans bien des cas, puisque la rémunération se substitue à des sources de financement défailtantes ou carrément absentes, que ce soit l'AFE, la contribution parentale ou les bourses au mérite. Une augmentation des coûts des études serait absorbée en bonne partie par une augmentation du nombre d'heures travaillées (FEUQ, 2010b).

### **2.2.1 Étudiants inscrits au premier cycle**

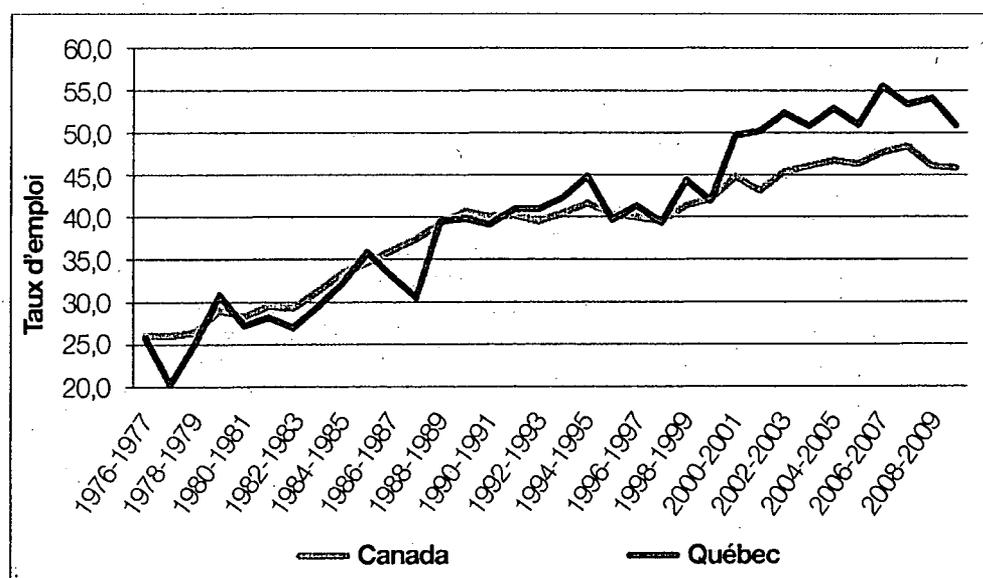
Tel qu'indiqué précédemment, les étudiants doivent de plus en plus recourir au travail à temps partiel pour combler leurs besoins financiers. En 2009, 81% des étudiants de premier cycle inscrits à temps plein avaient travaillé pour subvenir à leurs besoins. Leur revenu médian était alors de 9000\$ (FEUQ, 2010b). Alors que certains ne travaillaient que l'été, près des deux tiers travaillaient en moyenne 18,8 heures par semaine durant les principales sessions d'études, soit celles d'automne et d'hiver. Alors que les études quant aux impacts négatifs du travail au cours de la scolarité sont nombreuses, le quart des étudiants travaillaient même jusqu'à plus de 20 heures par semaine (FEUQ, 2011a).

Concilier études et travail devient progressivement une norme dans le monde universitaire québécois. Au Québec, la conciliation travail-études est perçue comme « difficile » ou « très difficile » par 64 % des étudiants universitaires. Cette proportion est plus importante chez les bénéficiaires de l'AFE (71,7 %), les étudiants ne résidant pas chez leurs parents (71,9 %) et ceux avec enfants à charge (80 %) (AFE, 2009). L'organisation des programmes d'études ainsi que le cheminement scolaire, traditionnel ou non, semblent être les deux déterminants les plus importants du fait de travailler ou non. L'emploi d'été a toutes les caractéristiques d'une norme, ce qui n'est pas inattendu lorsque l'on prend en compte l'organisation normale des programmes d'études de premier cycle. Ceux qui en divergent ont des cheminements différents, plus atypiques (FEUQ, 2010b).

Toutefois, l'emploi en cours d'études relève aussi de choix personnels. Les étudiants qui ont un support financier important de l'Aide financière aux études ou de leurs parents présentent, dans les deux cas, des taux d'emploi en cours de trimestre plus faibles; les premiers parce que travailler davantage rime avec des bourses plus faibles, les seconds parce qu'ils ont de moins grands besoins financiers. Ceux qui travaillent l'automne ont un niveau de financement moyen nettement plus élevé que ceux qui ne travaillent pas. Même si le travail rémunéré est une façon d'éviter l'endettement étudiant, ses impacts, lorsqu'ils sont effectués en cours de trimestre, sont évidents, principalement sur l'allongement des études et l'inscription au trimestre d'été (FEUQ, 2011a).

En considérant l'augmentation du taux d'emploi des étudiants de premier cycle inscrits à temps plein, telle que présentée dans la figure 1, nous pouvons affirmer que, de plus en plus, concilier travail à temps partiel et études à temps plein, correspond aux caractéristiques d'une nouvelle norme de la vie universitaire.

Figure 1 - Taux d'emploi moyen en cours d'études, étudiants inscrits à temps plein de 20 à 24 ans<sup>1</sup>



Cette tendance qu'ont les étudiants à travailler à temps partiel alors qu'ils étudient à temps plein défavorise leur cheminement universitaire. En effet, en ajoutant une obligation à leur emploi du temps, ils nuisent à leur performance, à leurs résultats scolaires, à leur persévérance, à la durée de leurs études, ainsi qu'à leur engagement scolaire. (FCBEM, 2006) On note tout de même que lorsque l'emploi est complémentaire au domaine d'étude, l'impact est moindre. Alors qu'il peut être plus difficile pour un étudiant de premier cycle de trouver un tel emploi à temps partiel (55% considéraient en 2009 que leur emploi n'était pas complémentaire), les étudiants des cycles supérieurs ont accès à des emplois d'étudiants-chercheurs au sein des universités (FEUQ, 2010b).

À la FEUQ, nous demeurons fermes sur le fait que la préoccupation principale de l'étudiant doit être la réussite de ses études. Cette affirmation peut sembler banale, mais il n'en demeure pas moins que, dans cet optique, aucun étudiant ne devrait avoir à faire le choix entre le travail et les études et qu'il devrait se consacrer à ces dernières. C'est en ce sens que la question de l'accessibilité, qui ne peut être considérée ni élastique ni à deux vitesses, prend tout son sens. Conscient du fait que l'engagement dans le projet d'études demeure la priorité de l'étudiant, le travail à temps partiel pendant les sessions d'études devrait ainsi être un choix et non une nécessité. Dans de tels cas, l'étudiant devrait avoir la chance de développer des connaissances liées à son domaine en s'épanouissant dans un emploi connexe à ses études.

Il est aussi pertinent de voir à la rémunération des stages crédités, qu'ils soient obligatoires ou non. Bien que certains stages soient déjà rémunérés, le gouvernement doit œuvrer à uniformiser cette pratique à tous les domaines, sans que l'offre de stages ne s'en retrouve affectée. Ainsi, l'étudiant s'implique dans l'environnement de l'emploi, met en pratique les compétences à développer au cours de son parcours académique et obtient une source de revenu.

<sup>1</sup> CANSIM, tableaux 282-0005, séries v3480060 et v3483810

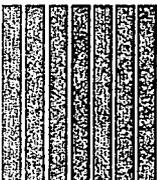


## L'accessibilité et la participation aux études supérieures

### 2. Participation aux études supérieures

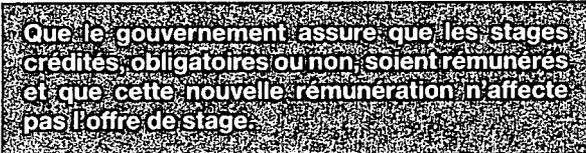
Il est aussi préférable pour un étudiant de pouvoir mettre en application les connaissances qu'il a acquises au cours de son cheminement scolaire dans un travail. Ce n'est toutefois pas toujours possible pour un étudiant de trouver un stage rémunéré ou un travail en lien avec son domaine d'étude. Pour ceux-ci, une bonification des occasions de travail sur les campus est une solution acceptable leur permettant de conserver leurs activités académiques. Le programme québécois actuel remplit cette mission en favorisant ce type de travail. Il serait donc intéressant de le bonifier.

#### RECOMMANDATION 02



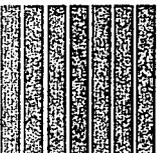
Que les universités travaillent à augmenter les possibilités d'emplois à temps partiel dans des domaines connexes au projet d'études d'étudiants désirant concilier un travail à leurs études.

#### RECOMMANDATION 03



Que le gouvernement assure que les stages crédités, obligatoires ou non, soient rémunérés et que cette nouvelle rémunération n'affecte pas l'offre de stage.

#### RECOMMANDATION 04



Que le gouvernement bonifie le programme études-travail afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de travailler sur leur campus.

### 2.2.2 Étudiants inscrits aux cycles supérieurs

Aux cycles supérieurs, c'est un peu plus de 70 % des étudiants qui affirmaient devoir travailler pendant leurs études pour subvenir à leurs besoins et la moyenne d'heures consacrée à un emploi était de 25,1 heures par semaine (CNCS-FEUQ, 2007). Bien évidemment, les conséquences liées à un si grand nombre d'heures de travail pour les étudiants de premier cycle s'appliquent également à ceux des cycles supérieurs. Notons également que le prolongement des études aux cycles supérieurs peut avoir des conséquences néfastes tant pour l'étudiant chercheur que pour la société puisque son insertion professionnelle est ainsi retardée.

## 2.3 CONCILIATION FAMILLE-ÉTUDE

Considérant que 4,7% des étudiants de premier cycle ont au moins un enfant à charge et que 90% d'entre eux considèrent que la conciliation famille-études est difficile (FEUQ, 2010b). Aux cycles supérieurs en 2006, ce sont 16 % des étudiants qui vivaient en couple avec enfant à charge et 1,9 % qui étaient chefs de familles monoparentales (CNCS-FEUQ 2007). Il faut noter à ce sujet qu'il existe également une différence importante entre les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel : 36,6 % des étudiants à temps partiel déclaraient à ce moment avoir des enfants à charge contre 13,4 % pour les étudiants à temps plein, ce qui représente une proportion significative de cette population étudiante (CNCS-FEUQ 2007). Il n'est pas ardu d'imaginer qu'une telle situation puisse mener à l'abandon des études ou encore freiner un retour sur les bancs universitaires.

Pour augmenter l'accessibilité des étudiants-parents à l'université, il faut améliorer l'accès aux services de garde. Un tel service permettrait de mieux concilier les études et les responsabilités familiales en libérant du temps pour l'accomplissement des activités de recherche et les activités à caractère académique. En tenant compte de la condition financière précaire des étudiants-parents, le service de garde à contribution réduite est le plus approprié. Les haltes-garderies s'avèrent également un bon moyen de mieux répondre aux besoins particuliers des étudiants-parents notamment par rapport à leurs horaires.

Afin d'améliorer l'accessibilité à un centre de la petite enfance pour les étudiants-parents, il faut, en plus de favoriser le développement de CPE sur les campus, offrir des places prioritaires aux étudiants-parents. Sans exclure les enfants du personnel enseignant, du personnel de soutien et du personnel administratifs des universités, des places réservées aux étudiants encourageraient ceux-ci à retourner sur les bancs d'école en leur facilitant l'accès au service de garde.

De plus, ces garderies pourraient tenir un horaire non usuel afin de répondre aux contraintes de temps que vivent les étudiants. En effet, que ce soit dû à leurs études ou à un travail atypique, les étudiants-parents bénéficieraient d'un service de garde adapté à leur emploi du temps. Une telle mesure ne pourrait qu'améliorer l'accessibilité aux études.

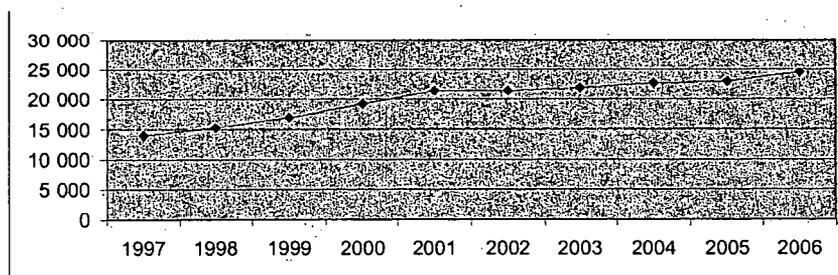
#### RECOMMANDATION 05

Que le gouvernement finance un réseau de centres de la petite enfance en milieu universitaire adapté aux besoins des étudiants-parents, avec des places dédiées à ceux-ci en garderie et au sein du conseil d'administration.

## 2.4 ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET CANADIENS HORS DU QUÉBEC

Dans le cadre de la mondialisation de l'enseignement supérieur, les étudiants étrangers deviennent, au fil des années, une population particulièrement ciblée afin de soutenir l'augmentation des effectifs étudiants des universités. Au Québec, nous savons qu'il y avait 24 582 étudiants étrangers en 2006, et ce, pour tous les niveaux d'études incluant le primaire, secondaire et le collégial (CIC, 2010). Les étudiants étrangers et hors-Québec occupent de plus en plus de place au sein de nos institutions. Depuis dix ans, leur présence a connu une augmentation de 76%, que présente la figure ci-dessous. En parallèle à cette augmentation d'effectif, nous devons prendre en compte qu'ils sont de plus en plus courtisés à l'échelle mondiale.

Figure 2 – Évolution des effectifs étudiant étrangers au Québec de 1997 à 2006<sup>2</sup>

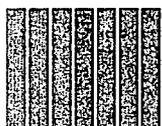




## L'accessibilité et la participation aux études supérieures 2. Participation aux études supérieures

Conséquemment à l'augmentation de leur présence dans nos institutions d'enseignement, ces étudiants alimentent l'ouverture sur le monde des universités et des étudiants. Ils contribuent quotidiennement à l'internationalisation de nos institutions. De plus, il est important de prendre conscience des retombées économiques liées à leur installation en sol québécois. Ces retombées se situaient autour d'un milliard de dollars au Québec en 2008, dont plus de 72,5 M\$ en rentrées fiscales supplémentaires pour le trésor public (RKA, 2009). Il devient donc essentiel pour la société québécoise et pour son gouvernement de mettre en place un cadre d'accueil intégrateur et qui se démarque par ses politiques favorisant l'accessibilité.

### RECOMMANDATION 06



Que le gouvernement valorise les programmes de soutien et d'intégration des étudiants internationaux et canadiens hors du Québec.

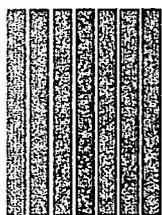
## 2.5 ÉTUDIANTS PRÉSENTANT UNE FORME D'HANDICAP RECONNU

Les étudiants présentant une ou des formes d'handicaps, qu'il soit physique ou autre, sont de plus en plus présents dans nos institutions d'enseignement postsecondaire. Si l'on s'inscrit dans une perspective historique québécoise, nous arrivons en quelque sorte à l'aboutissement de la désinstitutionnalisation d'une partie de ces personnes dans les années soixante. Il devient donc normal et légitime de permettre aux individus ayant les capacités intellectuelles nécessaires, mais présentant certaines formes d'handicaps de poursuivre leurs études au-delà du secondaire. Les objectifs principaux sont ici de favoriser leur intégration dans la société et leur accomplissement personnel dans la dignité.

Bien que l'accompagnement et le soutien à ces étudiants semblent convenir d'une façon générale à leurs besoins, il est important de souligner une problématique récurrente dans l'ensemble du réseau de l'éducation postsecondaire au Québec. Il s'agit ici de l'absence ou quasi absence<sup>3</sup> de transfert des dossiers entre les différents niveaux d'enseignement, soit entre celui du secondaire et du collégial et celui du collégial à l'université. Cela a notamment comme répercussion de contraindre les étudiants à faire une nouvelle demande de services à leur arrivée au cégep et à l'université. Cela requiert un effort supplémentaire pour l'étudiant alors qu'on pourrait légitimement penser que celui-ci devrait plutôt consacrer ses énergies ailleurs telles qu'à l'adaptation à son nouveau milieu et à son nouveau niveau d'études. Par la mise en place de passerelles d'information dans tout le réseau postsecondaire québécois, on favoriserait leur intégration, en maximisant l'information disponible pour les intervenants et en diminuant une source de stress importante pour les étudiants présentant une forme d'handicap. On établirait ainsi des conditions plus favorables à leurs apprentissages et à leur réussite.

De plus, ces étudiants représentent une population de plus en plus importante dans les universités québécoises. Il est donc primordial que le gouvernement s'assure que les services qui leurs sont offerts répondent à leurs besoins et qu'ils soient adéquatement financés.

### RECOMMANDATION 07



Que le gouvernement du Québec mette en place des passerelles d'informations pour les dossiers des étudiants ayant une forme d'handicap reconnu entre le niveau secondaire et collégial et le niveau collégial et universitaire.

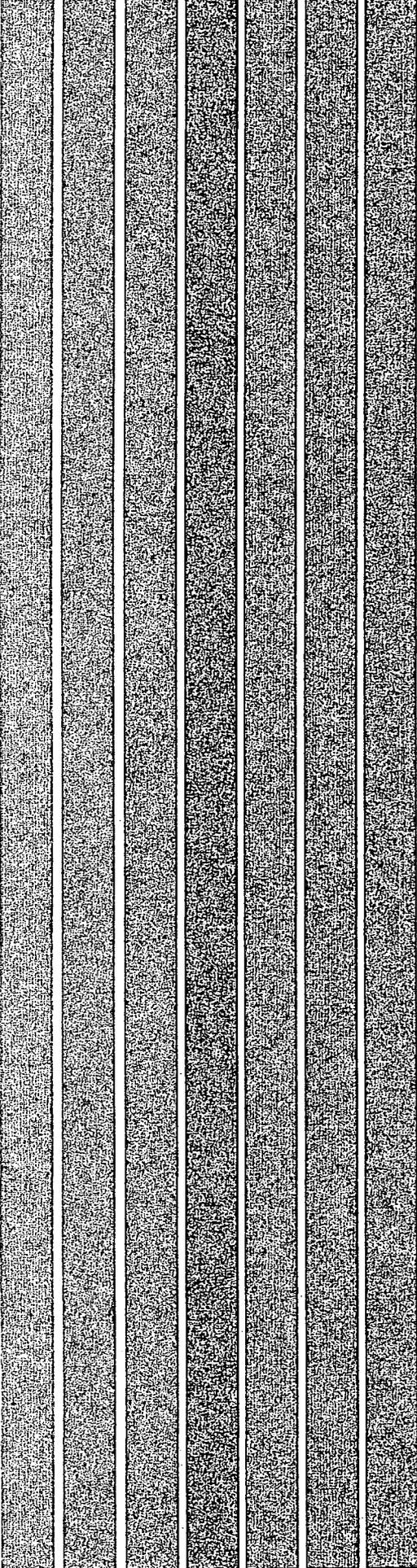
### RECOMMANDATION 08

Que le gouvernement finance adéquatement les services offerts aux étudiants en situation d'handicap et que le financement suive la croissance de cette population émergente.



<sup>3</sup>

Il a est à noter la présence d'un projet pilote entre deux institutions collégiales et deux institutions



**SI VOUS  
PENSEZ QUE  
L'ÉDUCATION  
COÛTE CHER,  
ESSAYEZ  
L'IGNORANCE.**

*Derek Bok*



## 3. Accessibilité financière

### 3.1 ENDETTEMENT ÉTUDIANT

L'endettement étudiant est généralement considéré comme un frein à la réussite scolaire. Il tend à créer du décrochage, surtout chez les étudiants les plus démunis, tant de manières directes qu'indirecte, en générant un besoin de subvenir à leurs besoins par le travail plutôt que l'endettement. Les impacts psychologiques peuvent aussi être lourds, et une dette importante nuit à la poursuite d'études postsecondaires. Callender et Jackson (2008) ont étudié l'aversion à l'endettement et la perception de la rentabilité du diplôme universitaire en fonction de la classe sociale chez les jeunes Britanniques. Comme plusieurs auteurs avant eux, ils concluent que l'aversion à l'endettement est plus forte chez les plus démunis, même si la perception des coûts et bénéfices de l'université est similaire pour toutes les classes sociales.

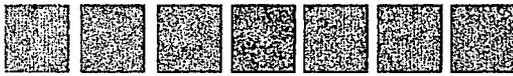
L'endettement étudiant, ou la perspective de celui-ci, est non seulement un frein majeur à l'accès aux études supérieures, mais il pose des problèmes importants à la sortie de l'université. En effet, l'endettement étudiant freine de nombreux jeunes à créer une entreprise, acheter une maison ou fonder une famille. Dans le contexte du déclin démographique auquel fait face le Québec, nous croyons que la société québécoise ne peut se permettre de délaissier la formation de sa jeunesse. En ce sens, il importe de se doter d'une réelle orientation publique axée sur la relève et qui favorisera l'avenir du Québec en limitant, réduisant et enrayant l'endettement lié aux études supérieures.

#### RECOMMANDATION 09

Que la Politique nationale de réduction de l'endettement inclue la réduction de l'endettement étudiant.

#### 3.1.1 Étudiants de premier cycle inscrits à temps plein

En 2009, 39 % des étudiants de premier cycle inscrits à temps plein recevaient un prêt de l'AFE, c'est-à-dire des étudiants qui devaient s'endetter à même un programme gouvernemental (FEUQ, 2009b). Puisque 31% des étudiants considèrent que l'allongement de leur projet d'études est dû à un manque de ressources financières (FEUQ, 2009b), il vaudrait mieux d'éviter l'endettement. De plus, l'endettement étudiant, ou même l'aversion à l'endettement, peut retarder l'entrée aux études (l'étudiant travaillera pour épargner avant son entrée à l'université par exemple). Ce retard nuit à la rentabilité tant individuelle que collective d'un diplôme donné, en diminuant la portion de la vie active du nouveau diplômé où celui-ci contribue pleinement aux finances de l'État par des impôts plus élevés (FEUQ, 2009f).



### 3.1.2 Étudiants inscrits aux cycles supérieurs

Les taux d'attrition aux cycles supérieurs demeurent particulièrement élevés, en raison notamment de l'endettement des étudiants qui s'élève en moyenne à 16 187\$ à la maîtrise et à 23 660\$ au doctorat (FEUQ, 2011c). Les conséquences de ce fardeau financier sont nombreuses : l'endettement demeure un obstacle important à l'accessibilité aux études aux cycles supérieurs et constitue également un frein majeur à la suite des projets de vie des étudiants, que ce soit pour un éventuel changement de programme, la fondation d'une famille ou encore la mise sur pied d'une entreprise (CNCS-FEUQ, 2010). Le vieillissement de la population et les besoins de former une main-d'oeuvre qualifiée font de la poursuite d'études supérieures un enjeu crucial. Or, il semblerait que les étudiants qui poursuivent des études à la maîtrise soient moins endettés, à leur admission, que ceux qui vont directement sur le marché du travail après le baccalauréat – une différence moyenne de 3200 \$ (PRA, 2007). En conséquence, les gouvernements doivent agir et augmenter le nombre de bourses octroyées aux étudiants afin d'offrir un contexte favorable à une persévérance accrue et un taux de réussite plus élevé aux cycles supérieurs.

### 3.2 FIO

Alors que le gel des frais de scolarité a été appliqué durant de nombreuses années, les universités ont toujours eu la possibilité d'exiger des cotisations pour des services auxiliaires. Depuis 1986, les établissements peuvent imposer des frais afférents sans voir leurs subventions amputées (FEUQ, 2011d). En d'autres mots, alors que le gouvernement maintient un gel des frais de scolarité, les universités augmentent la contribution étudiante en imposant des frais institutionnels obligatoires. Il est donc faux de dire que la part des étudiants n'a pas évolué durant le gel des frais.

En 2008, une revendication de la FEUQ a permis de créer une règle budgétaire encadrant les frais institutionnels obligatoires. La problématique qui entourait ces frais était simple : les universités pouvaient, sans avertissement, augmenter sans limite les FIO des étudiants. Grâce à la règle, qui a été reconduite et améliorée en 2012, les administrations universitaires doivent respecter les limites présentées au tableau 1. Dans un cas où l'université juge qu'il est légitime d'augmenter les FIO de plus que cette limite, elle doit arriver à une entente avec l'association étudiante représentant les étudiants qui seront affectés par une telle hausse.

Tableau 1 – Grille d'encadrement des frais institutionnels obligatoires<sup>4</sup>

Établissements universitaires dont les FIO moyens :	Hausse permise par étudiants par année	Hausse permise par étudiants pour la session d'été suivante
Sont inférieurs à 555 \$/année	50,00 \$	25,00 \$
Se situent entre a 555 \$ et 699 \$/année	25,00 \$	12,50 \$
Sont supérieurs à 699 \$/année	15,00 \$	7,50 \$

Bien que la règle budgétaire représente un énorme avantage pour les étudiants, de nombreuses problématiques persistent. D'abord, il est incohérent d'utiliser un vocabulaire différent dans chaque établissement pour désigner la même réalité, ou une appellation commune pour des réalités différentes. Dans le cadre d'un avis en 2008, le CCAFE mentionnait qu'environ 2 300 libellés différents avaient été

recensés et qu'à l'évidence, plusieurs d'entre eux désignaient le même service. Un travail d'uniformisation des termes visant à désigner différents frais institutionnels obligatoires est de mise.

Ensuite, il est présentement difficile pour un étudiant d'évaluer l'ampleur de sa facture universitaire avant de la recevoir, puisque les FIO ne sont pas rendus publics. Le MESRST doit informer la population étudiante pour qu'elle puisse prendre une décision éclairée quant au choix de leur établissement universitaire. Du même souffle, les documents remis au ministère par les universités (la liste officielle des FIO exigés et le détail des revenus perçus à titre de FIO et les dépenses correspondantes) devraient être accessibles pour que les associations étudiantes puissent représenter justement leurs membres lors de la négociation d'ententes concernant de nouveaux frais institutionnels obligatoires. De cette façon, les hausses de FIO ne sembleraient pas arbitraires et seraient basées sur des besoins concrets.

Par ailleurs, la règle budgétaire favorise le dialogue entre les représentants étudiants et les administrations universitaires. Dans l'optique d'encourager les ententes entre les deux parties, il serait intéressant de créer un 4<sup>e</sup> palier, correspondant à une moyenne de 785 \$ de FIO perçus par année, dans le classement de la grille d'encadrement des FIO. Ce palier serait fixé à 0 \$ afin de favoriser les ententes. De cette façon, le gouvernement encouragerait un dialogue continu entre les universités et la communauté étudiante.

De plus, la règle budgétaire est présentement intemporelle, c'est-à-dire qu'elle permet aux universités d'arriver à des ententes après une hausse des FIO supérieure à la limite en plus de permettre des ententes pouvant s'étaler sur plusieurs années. À cause de l'étendue de leur portée, ces ententes compromettent l'accessibilité aux études et la poursuite des études de certains étudiants en plus de lier les cohortes suivantes à une décision qui pourrait ne plus avoir de bénéfices pour elles.

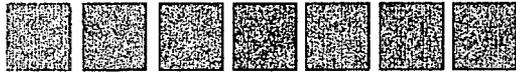
Finalement, lorsque la règle budgétaire a été créée en 2008, la ministre avait établi qu'elle serait réévaluée trois ans plus tard. En 2011, la règle a été révisée et améliorée, mais aucune réévaluation subséquente n'a été proposée. Ainsi, la règle actuelle, qui contient encore des lacunes, est effective jusqu'à ce qu'un prochain ministre décide de la réviser. Une telle incertitude ne permet pas de continuer d'améliorer la règle budgétaire, il est donc essentiel que le gouvernement se penche sur la question dans un avenir rapproché. De plus, en tant que simple règle budgétaire, elle est sujette aux aléas des convictions politiques du Conseil des Ministres. Il serait pertinent qu'elle devienne une loi afin d'éviter des changements issus d'une conviction partisane.

#### RECOMMANDATION 10

Que le règlement encadrant les frais institutionnels obligatoires exigibles par les établissements d'enseignement universitaires (ainsi que leurs composantes) stipule que de tels frais ne peuvent être imposés que si la nature, le montant et les modalités de ces frais font l'objet d'une entente entre l'établissement et l'association étudiante reconnue comme étant représentative des étudiants concernés.

Ce règlement devra :

- exiger une révision de l'encadrement des FIO aux 3 ans;
- rendre public les FIO perçus par les universités ainsi que les hausses maximales pour chacune;
- limiter les ententes entre les associations et les établissements à un maximum de 3 ans;
- créer un 4<sup>e</sup> palier de FIO de 785\$ et fixer la hausse permise à ce palier de 0\$.



### **3.3 AFE**

Les questions liées aux frais de scolarité viennent généralement avec la prétention que l'aide financière aux études permettra de palier les besoins financiers des étudiants. En fait, il est important de rappeler que l'AFE est une mesure palliative et qu'elle ne résout pas la problématique de l'endettement étudiant, ni la problématique complexe et vaste qu'est l'accessibilité aux études supérieures.

La pression financière imposée aux étudiants est déjà lourde : frais de scolarité, frais afférents, coût du matériel scolaire, logement, nourriture, dépenses de subsistances, etc. Il n'est pas difficile de constater qu'un effort important est déjà demandé aux familles de la classe moyenne pour subvenir aux besoins d'étudiants ne tirant pas de bénéfices de l'AFE. Dans les faits, ce ne sont que les familles issues des milieux les plus défavorisés qui en tirent le plus grand avantage, avec des bourses uniquement. Les autres, les étudiants issus de la classe moyenne, doivent hypothéquer leur avenir auprès du gouvernement, lorsque ce n'est pas auprès des banques, pour avoir accès à l'université, quand ils ne décident pas simplement de renoncer aux études supérieures.

Le programme d'aide financière, dans sa forme actuelle, ne répond pas aux besoins grandissants des étudiants. Il permet de réduire l'endettement étudiant grâce à l'octroi de bourses en fonction des dépenses admises pour les frais de subsistances et les frais de scolarité, celui-ci ne demeure qu'une mesure palliative et ne sert pas à régler à la base le problème de l'endettement étudiant. Au final, au lieu de diminuer l'endettement, il l'encourage. En effet, une vraie mesure qui permettrait de réduire l'endettement étudiant et donc augmenter l'accessibilité aux études demeure le gel des frais de scolarité.

#### **3.3.1 Le fonctionnement de base de l'AFE**

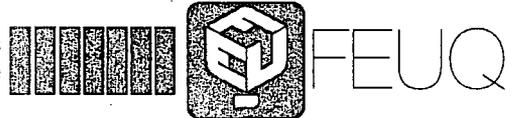
L'aide financière, calculée en fonction des dépenses admises et des contributions, prend d'abord la forme d'un prêt. À la fin de l'année, l'AFE envoie la bourse directement à l'établissement financier afin de faire baisser l'endettement global de l'étudiant. Cette aide versée mensuellement est calculée de la façon suivante :

##### *3.3.1.1 Calcul des dépenses admises*

Les dépenses admises sont les dépenses de l'étudiant jugées normales et nécessaires par l'AFE, pour la poursuite des études. Elles sont divisées en deux catégories : les dépenses mensuelles et les dépenses ponctuelles. Les frais de subsistances (logement, nourriture, habillement, loisirs et frais de transport) entrent dans la première catégorie et sont calculés selon si l'étudiant réside ou non chez ses parents. Les frais scolaires (frais de scolarité et frais du matériel scolaire) sont calculés dans la deuxième catégorie. D'autres éléments peuvent s'ajouter aux dépenses admises comme les frais pour enfant à charge et l'allocation supplémentaire pour régions périphériques.

##### *3.3.1.2 Calcul des contributions*

Il y a tout d'abord la contribution étudiante qui correspond à un calcul basé sur les revenus gagnés par l'étudiant pour l'année.



Ensuite, lorsque le bénéficiaire est considéré dépendant de ses parents, l'AFE inclut une partie des revenus de ceux-ci en tant que « contribution parentale ». La contribution parentale est « présumée », c'est-à-dire que l'AFE la prend en compte peu importe que l'étudiant la reçoive effectivement ou non. En cas de refus de paiement de la part des parents, le seul recours des étudiants est de poursuivre leurs parents en justice. Pour cette contribution, on détermine d'abord le revenu disponible (RD) des parents en soustrayant de leurs revenus bruts (RB) l'ensemble des exemptions (E) auxquelles ils ont droit. Ces exemptions comprennent des montants pour maintien de l'unité familiale, enfants à charge et autres.

La contribution parentale est alors calculée à partir d'une table qui la définit en fonction du revenu disponible. Il existe un seuil de contribution parentale qui correspond au niveau pour lequel une contribution commence à être calculée à partir du revenu disponible. Les parents se retrouvant sous ce seuil sont alors considérés comme n'ayant pas les moyens de contribuer financièrement aux études de leur enfant. Ce seuil est présentement fixé à 45 000\$, mais il diminuera à 28 000\$ pour l'année 2013-2014.

### 3.3.1.3 Besoins financiers

Lorsque les besoins financiers sont déterminés, on y soustrait le plafond de prêt afin d'obtenir l'aide financière accordée en bourse. Au final, si les besoins financiers de l'étudiant sont supérieurs au plafond de prêt, l'étudiant reçoit un prêt correspondant au plafond de prêt et la différence en bourse. Lors que les besoins financiers sont inférieurs au plafond de prêt, l'étudiant reçoit l'équivalent des besoins financiers en prêt.

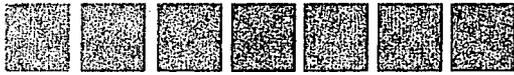
### 3.3.2 Maintenir le plafond de prêt

Selon le règlement sur l'aide financière aux études, le montant maximum d'un prêt pour un étudiant universitaire est fixé à 2400\$. Par contre, les diverses allocations et majorations créées par le gouvernement libéral depuis 2007 ont eu pour effet de contourner ce plafond de prêts, censé limiter l'endettement étudiant. Survolons d'abord les impacts de l'endettement étudiant pour ensuite évaluer les conséquences de la majoration du plafond de prêts et l'allocation spéciale.

### 3.3.3 Impacts de l'endettement étudiant

Les dernières mesures décrétées par le précédent gouvernement libéral vont avoir pour conséquence d'augmenter l'endettement étudiant de manière très importante, surtout chez les étudiants en provenance de la classe moyenne, qui vont voir leur dette annuelle doubler, voire tripler.

Les contraintes financières et l'endettement ont, tout d'abord, des impacts importants sur l'accès aux études : d'une part, il a été démontré que les étudiants qui s'endettent par le biais des programmes d'aide publique commencent souvent leurs études plus tard que ceux qui n'ont pas à réclamer cette aide financière (FEUQ, 2011f). D'autre part, il faut souligner que les familles plus démunies et les familles de la classe moyenne présentent une plus grande aversion à l'endettement, ce qui est particulièrement vrai si la famille a de mauvaises expériences passées avec le crédit (FEUQ, 2011f). De plus, l'effet est amplifié chez les étudiants qui proviennent de régions éloignées et qui doivent quitter le domicile familial, ainsi que ceux qui favorisent des études dont la rentabilité économique apparaît moins évidente. Ces étudiants risquent de devoir retarder leur projet d'études, ou entreprendre des études dans un domaine



## L'accessibilité et la participation aux études supérieures

### 3. Accessibilité financière

qui n'est pas leur premier choix afin d'éviter de s'endetter pour des études qui ne s'avéreront pas rentables économiquement dans une perspective à court terme (FEUQ, 2011f).

Le fait d'être endetté a aussi des répercussions pendant les études. Il est important de rappeler que toutes les formes de dettes (prêts et bourses, dette privée et dette familiale) sont plus fréquentes et plus élevées chez les familles à faible revenu (FEUQ, 2011f). Ainsi, la question de la contribution parentale est, sans aucun doute, en bonne partie une question de moyens financiers des parents. Cela rejoint les résultats de travaux qui démontrent que la contribution parentale croît de manière linéaire avec le revenu familial (FEUQ, 2011f). Il faut aussi rappeler que pour éviter de devoir s'endetter, de nombreux étudiants choisissent de cumuler travail et études, souvent pour un nombre d'heures important, ce qui a tendance à allonger la durée des études et ainsi retarder la diplomation. En augmentant l'endettement étudiant, on risque d'augmenter encore davantage le nombre d'heures travaillées pendant les études pour réussir à payer cette dette (FEUQ, 2011a). Rappelons, enfin, que le niveau d'aide octroyé reste bien en deçà des besoins réels : les dépenses de subsistance (logement et nourriture) pour un étudiant non résident sont fixées à 778 \$ par mois alors que les besoins réels tournent autour de 1000 \$ par mois. L'endettement étudiant présente aussi des impacts psychologiques qui peuvent être lourds de conséquences, en créant un stress financier important (FEUQ, 2011f).

L'endettement a aussi des impacts après les études, bien que cette dimension soit peu explorée. Comme le démontrent les travaux de Luong (in FEUQ, 2011f), les diplômés endettés détenaient des actifs inférieurs de 40 000 \$ à ceux de leurs collègues qui ont terminé leurs études sans dette. Cela peut signifier des retards dans des projets de vie coûteux comme l'achat d'une maison ou la création d'une entreprise, qui sont handicapés par la présence d'une lourde dette étudiante. Notons également que des études tendent à démontrer qu'une dette étudiante élevée décourage la poursuite d'études aux cycles supérieurs (FEUQ, 2011f).

Finalement, il est possible de constater que garantir un prêt coûte de l'argent à l'État québécois : en 2009, un dollar de prêt coûtait environ 17 ¢ (calculs de l'auteur validés par l'aide financière aux études). Dans le reste du Canada, où la dette étudiante est nettement plus élevée, le coût de gestion d'un prêt était plutôt de l'ordre de 30 ¢ à 40 ¢ par dollar de prêt (FCBEM 2009 in FEUQ, 2011f). En augmentant l'endettement étudiant, on augmente le coût de chaque prêt, puisque c'est le gouvernement du Québec qui garantit ces prêts.

#### 3.3.4 Le plafond de prêts est pour tous

Tout d'abord, la majoration du plafond de prêts envoie un étrange signal aux familles. Il est généralement admis que les parents doivent contribuer aux études de leurs enfants : c'est même une obligation légale de le faire. L'implantation de cette mesure risque toutefois d'envoyer un message différent, qui porterait à signifier que l'on n'attend plus de contribution de la part des familles, conduisant ainsi les étudiants à devoir assumer une dette beaucoup plus importante, avec tous les impacts négatifs liés à l'endettement. Il existe un risque réel que des étudiants n'utilisent tout simplement pas les prêts et bourses, tellement le poids de cette dette deviendra élevé.

Il est important de rappeler le caractère obligatoire de la majoration du plafond de prêts. Un étudiant qui souscrit aux prêts et bourses et dont les parents gagnent suffisamment d'argent va être obligé d'assumer une dette deux à trois fois plus lourde, soit 6238\$ par an au lieu de 2400\$, sans moyen de s'en défaire autrement qu'en gagnant le statut d'étudiant autonome de ses parents.

Face à la hausse importante de l'endettement étudiant que cela engendre, la FEUQ recommande donc que le gouvernement du Québec renonce à l'implantation de la majoration du plafond de prêts pour les familles gagnant plus que le premier seuil de contribution parentale, lequel passera de 35 000 \$ en 2012-2013 à 45 000 \$ en 2016-2017.

L'autre contournement du plafond de prêts est l'allocation spéciale. Implantée en 2007 par le gouvernement libéral, elle augmente de manière importante l'endettement des étudiants qui ne reçoivent que des prêts, uniquement parce que le coût des études augmente. Il est bon de rappeler qu'en 2009, près d'un bénéficiaire de l'AFE sur trois recevait une aide formée exclusivement de prêts (FEUQ, 2010b). À terme, une année d'études avec l'allocation spéciale représentera une dette de 4678 \$, alors que le plafond de prêts est fixé à 2400 \$. Il serait préférable que l'allocation spéciale soit octroyée sous forme de bourses pour respecter la nature du plafond de prêts, lequel vise à limiter l'endettement étudiant.

#### RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement du Québec renonce à l'implantation de la majoration du plafond de prêts pour les familles gagnant plus que le premier seuil de contribution parentale instauré par le précédent gouvernement libéral.

#### RECOMMANDATION 12

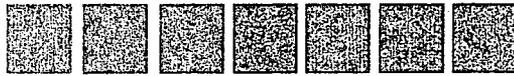
Que l'allocation spéciale couvrant l'augmentation des frais de scolarité soit remise sous forme de bourse à tous les bénéficiaires sans exception, et qu'elle n'entraîne aucune augmentation des prêts.

### 3.3.5 La contribution parentale

Le seuil actuel de contribution parentale n'est pas ajusté avec la situation réelle des familles québécoises, et se situe largement en dessous du niveau réel à partir duquel les parents peuvent raisonnablement commencer à contribuer à l'éducation de leurs enfants. L'effet direct de cette situation est l'endettement d'étudiants qui auraient besoin d'une aide financière, mais qui se la voient refuser parce que les revenus de leurs parents dépassent légèrement un montant fixé arbitrairement à un niveau trop faible. Sachant que deux parents au salaire minimum à temps plein vont cumuler 43 680 \$ de revenu brut, il est impératif que le seuil de contribution parentale soit établi au-dessus de ce montant symbolique d'autant plus que les dépenses de subsistance de l'étudiant comptent pour le tiers de ce revenu brut. Le CCAFE recommande dans ce sens une hausse du seuil de contribution parentale à 45 000 \$, en affirmant que « pour soulager les familles de la classe moyenne inférieure, il est nécessaire de diminuer la contribution parentale exigée [...] ». (CCAFE, 2004). Pour sa part, la FEUQ veut que l'on conserve le rehaussement du seuil de contribution parentale de 28 000 \$ en 2011-2012 à 45 000 \$ en 2016-2017, avec les ajustements similaires pour les familles monoparentales et la contribution du conjoint.

#### RECOMMANDATION 13

Que le seuil de contribution parentale soit établi à 45 000 \$.



## L'accessibilité et la participation aux études supérieures

### 3. Accessibilité financière

#### 3.3.6 Les dépenses admises

Il ne faut toutefois pas ignorer le fait que le programme de prêts et bourses comporte encore et toujours des lacunes importantes qui n'ont été aucunement réglées par les réformes proposées par le précédent gouvernement. Deux problèmes ressortent en particulier (FEUQ, 2011g).

En premier lieu, les dépenses admises sont bien en deçà de la réalité. L'AFE octroie mensuellement 778 \$ en aide pour les frais de subsistance alors que les besoins sont de l'ordre de 1038 \$ par mois en 2011-2012 (FEUQ, 2011g), sans compter les dépenses en frais de transport pour non-résident (75 \$ par mois) et pour une connexion internet (31 \$ par mois). Comme l'a constaté le Vérificateur général du Québec en 2006, les frais de subsistance ainsi pris en compte par ce programme étaient les plus bas parmi tous les programmes d'aide financière aux études à travers le Canada. La situation est encore plus dramatique pour les étudiants-parents qui ont des besoins très importants et mal couverts par le programme (FEUQ, 2011g), et dont les pensions alimentaires sont partiellement considérées comme un revenu du parent alors qu'il s'agit de sommes destinées à l'enfant.

#### RECOMMANDATION 14

Que l'Aide financière aux études augmente le montant des dépenses admises pour les bénéficiaires de l'aide financière aux études, notamment par une bonification des montants des frais de subsistance et des frais de transport pour les étudiants qui n'ont pas accès au transport en commun. Des frais de transport pour les non-résidents et des frais d'Internet devraient aussi être inclus dans les dépenses admises.

#### 3.3.7 Le revenu protégé

Les étudiants qui bénéficient des prêts et bourses et qui ne sont pas aux études à temps plein toute l'année doivent travailler pour subvenir à leurs besoins : or, s'ils travaillent « trop », leurs prêts et bourses se voient amputer de montants souvent importants (FEUQ, 2011a). Dans une récente étude, la FEUQ proposait de faire passer le montant de protection maximale des revenus de 1110 \$ par mois à 1445 \$ par mois, ce qui correspond aussi à une recommandation du CCAFE (2012b) ce qui permettrait aux étudiants de protéger l'ensemble des revenus gagnés durant l'été.

#### RECOMMANDATION 15

Que le montant de protection maximale des revenus de l'Aide financière aux études soit rehaussé à 1445 \$ par mois des 2013-2014.

#### 3.3.8 Une source de financement pour l'AFE provenant du fédéral

Le Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) est entré en vigueur à compter de l'année scolaire 2009-2010 et a mis à la disposition des étudiants sept programmes de bourses. Certaines de ces bourses remplacent celles octroyées par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, alors que d'autres sont entièrement nouvelles. Depuis son entrée en vigueur en septembre 2009, ce programme profite à près de 245 000 étudiants de partout à travers le Canada, à l'exception du Québec qui a obtenu un droit de retrait du programme.

Le 4 février 2011, Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) annonçait le transfert de 275 M\$ en paiement compensatoire du PCPE pour l'année 2009-2010. Dans



son communiqué annonçant la nouvelle, RHDCC signale qu'il s'agit d'une hausse des transferts de 150M\$ par rapport à l'année 2008-2009 en provenance du PCPE (RHDCC, 2010).

Les chiffres sont sans équivoque : si l'on retire les 80 M\$ que Québec recevait de la FCBM auparavant, le gouvernement provincial obtient 70 millions de dollars supplémentaires. Bien investies, ces nouvelles sommes permettraient à Québec de bonifier le programme d'aide financière aux études (Caron, 2010). Par contre, la ministre de l'Éducation réagissait via les médias en expliquant qu'aucune bonification ne serait apportée à l'AFE avec ces sommes supplémentaires, qui ont été transférées directement au fonds consolidé du gouvernement du Québec (Richer, 2011).

La FEUQ exige que le gouvernement du Québec affecte cette somme à l'aide financière aux études. Ce manque à gagner de plus de 70 M\$, reconnue par l'ancienne ministre de l'Éducation libéral, Michelle Courchesne, en commission parlementaire, devrait être consacré à la bonification du programme d'AFE.

#### RECOMMANDATION 16

Que les sommes allouées au Québec pour le Programme canadien de bourses aux étudiants servent à la bonification du programme d'aide financière du Québec.

### 3.4 FINANCEMENT EN PROVENANCE DU MILIEU UNIVERSITAIRE

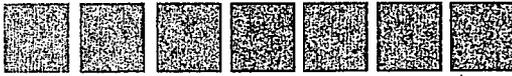
#### 3.4.1 Financement intégré et emplois sur le campus

Le financement intégré est un mode de financement de l'étudiant-chercheur basé sur la planification interne des ressources disponibles et permettant à celui-ci de se consacrer à son cheminement académique. Impliquant une responsabilité partagée entre toutes les parties concernées, ce mode de financement assure à l'étudiant la garantie d'un seuil minimal de ressources, pouvant prendre différentes formes (bourses ou primes accordées ou non au mérite, certains emplois rémunérés internes à l'université), varier dans le temps et différer selon l'établissement d'enseignement, l'unité académique, la filière et le cycle d'études (CNCS-FEUQ, 2011b).

Le financement intégré permet de limiter le recours aux emplois extérieurs à l'université, souvent peu liés au projet d'études et problématiques quant à la poursuite de celui-ci (CNCS-FEUQ, 2011b). Les universités, appuyées pour ce faire par le gouvernement du Québec et les organismes subventionnaires, devraient élaborer et appliquer des politiques de financement intégré à la grandeur du territoire québécois. Une telle mesure diminuerait le besoin des étudiants de travailler hors-campus et favoriserait leur participation aux études.

Toutefois, ce type de financement ne doit pas être lié à la performance académique des étudiants. Une telle mesure discrimine ceux aux prises avec des besoins financiers. Dans ce sens, le financement intégré doit être adapté au cheminement réel des étudiants et non pas celui anticipé par les universités.

Dans son enquête sur les sources et les modes de financement des étudiants de premier cycle en 2009, la FEUQ constatait que plus du tiers des étudiants rapportaient que leur emploi allongeait la durée des études, et près de la moitié croyaient que celui-ci avait un impact négatif sur le rendement scolaire (FEUQ, 2010b). La situation d'un étudiant est déjà extrêmement exigeante : les niveaux de stress sont élevés, plus particulièrement pour les étudiants qui concilient travail et études.



## L'accessibilité et la participation aux études supérieures

### 3. Accessibilité financière

Il est déplorable de constater que certains doivent réduire le rythme de leurs études afin d'augmenter l'intensité de l'emploi : cela permet d'augmenter le revenu d'emploi et le nombre d'heures travaillées. L'augmentation des coûts des études, tout comme l'endettement étudiant, est aussi associée à une plus grande difficulté à concilier avec succès travail et études. Rappelons aussi que cette conciliation est associée à des impacts négatifs sur la poursuite du projet d'études (FEUQ, 2011a).

Dans cet ordre d'idées, les universités devraient prévoir un financement d'emplois pour les étudiants de premier cycle. En encourageant les emplois sur le campus, les universités favoriseraient la participation à la vie universitaire et offriraient aux étudiants des occasions pour développer des compétences connexes à leur projet d'études. En plus de contribuer à la mission universitaire, ces étudiants seraient mis en contact direct avec des professionnels de leur champ d'étude. Tout cela, en favorisant la conciliation travail-études grâce à la proximité des deux.

#### RECOMMANDATION 17

Que les universités favorisent la mise sur pied d'une politique de financement intégrée adaptée à chacune de leurs unités académiques et visant à optimiser le support accordé à leurs étudiants de façon à mieux tenir compte de leurs besoins en terme de soutien financier pour la réalisation de leur projet d'études.

#### 3.4.2 Étudiants internationaux

Malgré l'apport économique important dénoté à la section 2.4, les étudiants internationaux ne sont pas invités à participer pleinement à la société québécoise. En effet, le visa d'étude ne permet pas aux étudiants internationaux de travailler à l'extérieur des campus. Toutefois, ces étudiants subissent une pression financière similaire à celle des étudiants québécois. Selon une enquête de la firme Prairie Research Associates (Prairie Research Associate, 2004 in Julien, 2005), les aspects financiers figurent au premier rang des difficultés rencontrées par les étudiants internationaux, que ce soit pour payer leurs frais de scolarité ou leurs frais de subsistance. Ainsi, environ la moitié des étudiants internationaux auraient déclaré avoir vécu des difficultés financières. En ce qui a trait aux ressources financières, 51% des étudiants mentionnent les ressources familiales comme première source de revenus, 13% s'appuient principalement sur une bourse octroyée par l'université d'accueil, 4% sur l'épargne personnelle, 10% sur une bourse octroyée par un organisme ou un gouvernement du pays d'origine, 3% sur le travail hors campus<sup>5</sup> et 8% sur le travail à l'intérieur du campus (CSE, 2005).

Un certain nombre d'étudiants internationaux continuent d'étudier dans des conditions financières très précaires, avec une moyenne de financement, aux cycles supérieurs, de 14 848\$ par année (CNCS-FEUQ, 2007). L'étude sur les sources et modes de financement du CNCS-FEUQ démontre que le financement de plusieurs étudiants internationaux non-résidents de cycles supérieurs demeure sensiblement inférieur à celui des étudiants québécois.

Afin de contrer cette situation, des programmes de travail-études permettent à ces étudiants de décrocher des emplois sur les campus. De cette façon, ils peuvent subvenir à leurs besoins tout en contribuant à la vie universitaire et à la société québécoise.

#### RECOMMANDATION 18

Que les programmes travail-étude soit améliorés dans le but d'éliminer la précarité chez les étudiants internationaux et qu'il soit bonifié afin de combler l'ensemble des besoins de ce groupe d'étudiants.

<sup>5</sup> Ces chiffres, obtenus par sondage, reflètent la situation qui prévalait avant l'instauration de mesures permettant le travail hors campus pour les étudiants internationaux à partir de 2005.

### 3.4.3 Subventions de recherche et bourses d'excellence

Depuis une quinzaine d'années, le nombre d'étudiants inscrits aux cycles supérieurs au Québec connaît une hausse particulièrement importante. Entre 2000 et 2010, les inscriptions en maîtrise à temps plein et à temps partiel ont augmenté de plus de 45%, passant de 34 856 à 50 710 étudiants. Durant cette même décennie, le nombre des doctorants effectuant un programme de 3e cycle a bondi de 8 761 à quelque 14 092 inscrits, soit une augmentation de 62%. La croissance est encore plus forte au postdoctorat : le nombre des stagiaires postdoctoraux a plus que triplé, passant de 741 étudiants en 2000 à 2 345 dix ans plus tard<sup>6</sup>.

À la lumière de la croissance soutenue des effectifs des étudiants inscrits aux cycles supérieurs, force est de constater que le nombre de bourses s'avère trop faible. Entre 2000 et 2007, à peine 17% des doctorants avaient pu bénéficier d'une bourse d'excellence : dans ce total, 11,9% des allocations provenaient d'un organisme fédéral, et 7,8% d'un des trois fonds de recherche du Québec<sup>7</sup> (CNCS-FEUV, 2011b).

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux demandes traitées par les trois Fonds de recherche du Québec entre 2009 et 2012, on constate que seulement le tiers des demandes admissibles aux programmes de bourses d'excellences ont été financées. Le tableau 2 présente les taux de succès des trois fonds entre 2009 et 2012.

Tableau 2 - Taux de succès des trois fonds subventionnaires québécois de 2009 à 2012<sup>8</sup>

FRQSC				
	Taux de succès 2009-2010	Taux de succès 2010-2011	Taux de succès 2011-2012	Moyenne des taux de succès 2009-2012
Maitrise	44,2%	24,3%	32,3%	33,6%
Doctorat	43,4%	21,3%	27,3%	30,7%
Postdocs	47,0%	24,6%	30,5%	34,0%
FRQNT				
	Taux de succès 2009-2010	Taux de succès 2010-2011	Taux de succès 2011-2012	Moyenne des taux de succès 2009-2012
Maîtrise et doctorat	62,2%	44,6%	42,0%	49,6%
Postdocs	46,0%	36,9%	35,1%	39,3%
FRQS				
	Taux de succès 2009-2010	Taux de succès 2010-2011	Taux de succès 2011-2012	Moyenne des taux de succès 2009-2012
Maitrise	31,9%	22,7%	33,9%	29,5%
Doctorat	30,6%	15,4%	19,0%	21,7%
Postdocs	33,3%	15,4%	27,3%	25,3%

<sup>6</sup> Données compilées de la CREPUQ, du MELS et du Conseil supérieur de l'éducation.

<sup>7</sup> Données compilées par Vincent Larivière. La différence dans la somme s'explique par le fait que certains étudiants ont changé de programme d'étude durant leur doctorat.

<sup>8</sup> Données issues d'une demande d'accès à l'information aux trois fonds québécois et des rapports annuels 2009-2010 et 2010-2011 des trois fonds québécois.



## L'accessibilité et la participation aux études supérieures

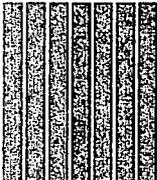
### 3. Accessibilité financière

Étant donné que les étudiants boursiers sont plus à même de se consacrer à temps plein à la réalisation de leur projet d'études, nous croyons que de rehausser le financement des organismes subventionnaires permettrait de régler une partie des problèmes posés par la conciliation études-travail aux cycles supérieurs.

D'ailleurs, les taux de diplomation sont nettement supérieurs dans les domaines où l'on retrouve davantage d'étudiants boursiers et de professeurs subventionnés. Le CRSNG a démontré par ses recherches que les étudiants boursiers ont été incités dans 90 % des cas à poursuivre leurs études; les étudiants boursiers au baccalauréat ont été deux fois plus nombreux à entreprendre des études aux cycles supérieurs; la durée des études et des stages a été écourtée; les étudiants persévèrent davantage; les étudiants sont plus satisfaits de leur encadrement financier et pédagogique; les étudiants travaillent davantage dans leur domaine d'études; le lien entre le travail obtenu et le domaine d'études est meilleur; le taux de diplomation est supérieur (CNCS-FEUQ, 2007). De plus, une étude récente du FRQNT a mis en lumière le fait que 74% des étudiants avaient déclaré que la bourse a été un facteur important ou très important pour la poursuite de leur projet d'étude, confirmant le fait que le manque de financement constitue le premier obstacle à la poursuite d'études aux cycles supérieurs (FRQNT, 2011).

Il est malheureux et inquiétant que des étudiants admissibles aux bourses d'excellences et par là recommandés par leur institution universitaire n'obtiennent pas de financement parce qu'il n'y a plus de fonds disponibles pour eux.

#### RECOMMANDATION 19



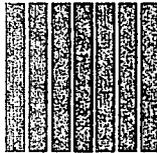
Que toutes les demandes admissibles de bourses soient financées par les organismes subventionnaires, grâce à l'injection de nouveaux fonds dans le cadre de la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation.

### 3.5 MESURES FISCALES

Les étudiants et leurs familles sont éligibles à une panoplie de mesures fiscales visant à réduire l'impôt payé. La recension des différentes mesures est disponible dans la recherche Mesures fiscales et éducation postsecondaire (FEUQ, 2010c). Selon l'étude menée par la FEUQ, l'impact des mesures fiscales varie considérablement selon le revenu des étudiants. Les nouvelles mesures introduites depuis 2007 ont également fait varier l'importance des sommes accordées aux étudiants provenant des divers paliers de revenus ainsi qu'à leur famille, puisqu'ils peuvent décider de leur en transférer une portion.

Souvent évoquées comme méthode favorisant l'accessibilité aux études, les différentes mesures fiscales n'incitent pas l'étudiant à s'inscrire à l'université. Au contraire, elles placent les familles de la classe moyenne dans une situation difficile où elles doivent choisir entre, par exemple, leur retraite et l'éducation de leurs enfants. De plus, ce genre de mesures ne réduit pas le stress financier associé à des frais de scolarité.

#### RECOMMANDATION 20



Que le gouvernement du Québec priorise les mesures d'accès direct plutôt que les mesures fiscales et les subventions associées.

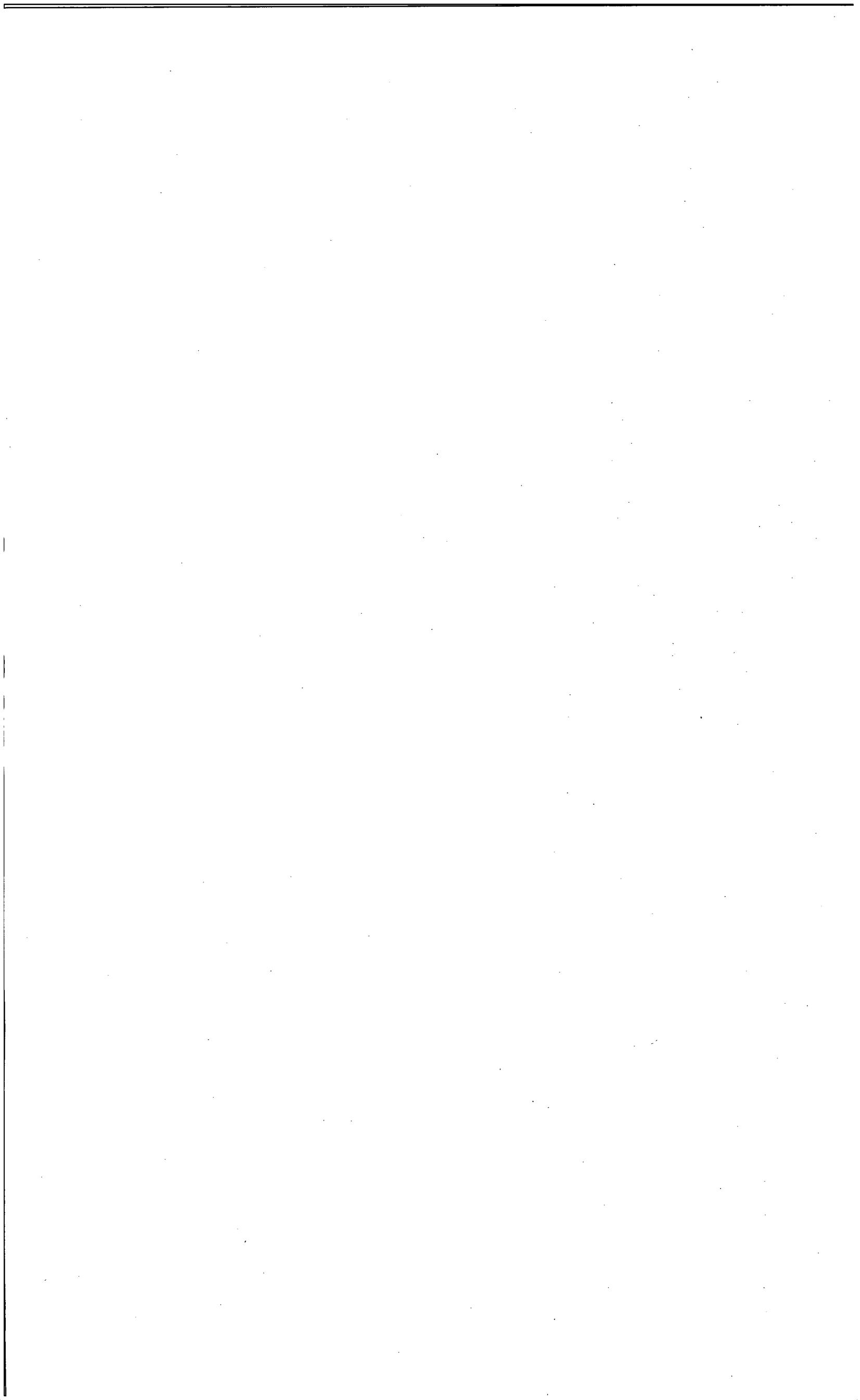
### 3.5.1 Crédits d'impôts

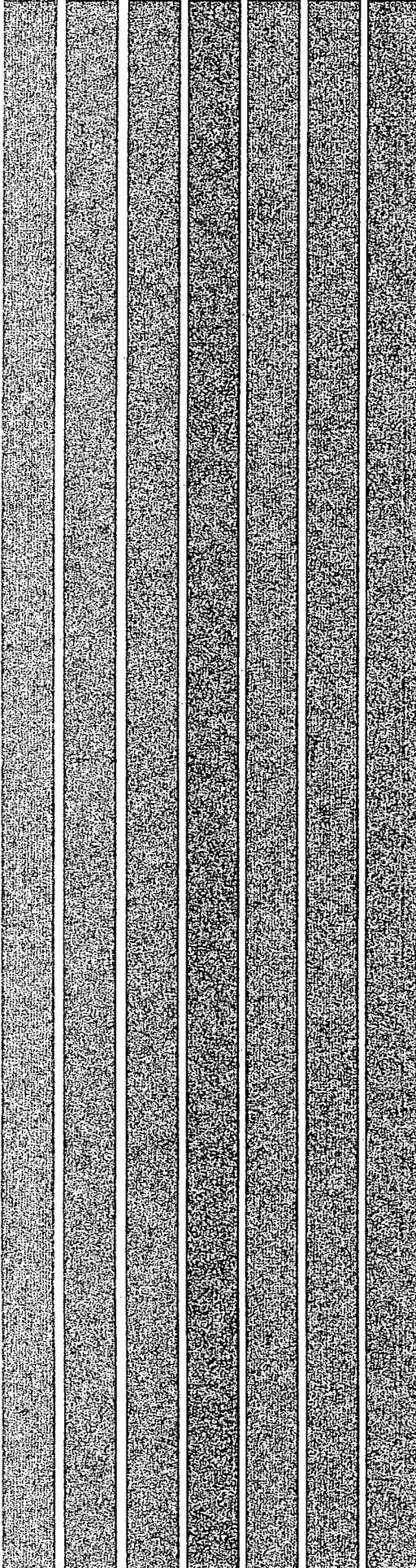
Bien que les crédits d'impôt soient une manière intéressante pour l'État de contribuer au financement de l'éducation supérieure, ce n'est pas une mesure favorisant l'accessibilité aux études. En effet, en attribuant un remboursement de la facture plutôt qu'une réduction, le gouvernement ne règle pas le problème de l'endettement étudiant et de l'accessibilité aux études. De plus, un crédit d'impôt n'est accessible qu'à ceux qui ont un revenu suffisant pour contribuer aux revenus de l'État par l'impôt. Les contraintes de revenus imposées par des frais de scolarité élevés sont moins fréquentes chez les gens à revenus élevés. Les crédits d'impôt ne favorisent donc pas l'accessibilité aux études; ils remboursent plutôt les étudiants qui ont les moyens d'être remboursés. Le bénéfice de faire appel aux crédits d'impôt augmente donc avec le revenu.

Les crédits d'impôt, tout comme les régimes d'épargne étude, sont utilisés par des citoyens ayant les moyens d'en tirer avantage. Ils ne sont donc pas conçus pour encourager l'accessibilité aux études.

#### RECOMMANDATION 21

Que le gouvernement abolisse les crédits d'impôt pour les frais de scolarité et que les sommes attribuées à ceux-ci soient transférées dans l'aide financière aux études.



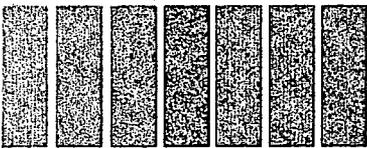


**L'ÉDUCATION,  
C'EST LA  
BOUSSOLE  
DE LA VIE!**

*Franck Somkine*







## 4. Accessibilité géographique

### 4.1 UNIVERSITÉS HORS DES GRANDS CENTRES URBAINS

Le Québec est un vaste territoire où la densité de population diffère selon les régions. Suite au rapport Parent, la société a notamment fait le choix de développer un réseau postsecondaire sur ce vaste territoire afin de s'assurer d'une accessibilité de base aux gens qui occupent les régions éloignées des grands centres urbains québécois. Ce développement, adjoint à une politique de maintien de frais de scolarité bas, répondait ainsi à deux préoccupations : inciter les jeunes des régions éloignées à accéder à une formation universitaire et occuper ce vaste territoire économiquement et intellectuellement. Cela a notamment permis de développer plusieurs pôles d'excellences de formation et de recherche qui se rattachent aux réalités des différents milieux dans lesquelles les universités se sont implantées (FEUQ, 2008).

Malgré ce développement, la problématique d'un solde migratoire négatif pour les régions est de plus en plus importante et ne cesse de croître. Selon des données présentées par des chercheurs de l'Institut de la statistique du Québec, les régions éloignées du Québec sont ou seront en décroissance démographique au cours des prochaines années. Les problématiques de ce dépeuplement plus ou moins rapide, selon les régions, sont nombreuses et peuvent être lourdes de conséquences pour les milieux où la densité de population est déjà faible (FEUQ, 2010d). Les domaines économiques, culturels, sociaux et politiques de ces collectivités sont tous affectés par une baisse de la démographie régionale.

Une des pistes de solution retenue était de maintenir les jeunes dans leur milieu en leur fournissant un lieu d'étude adéquat et de proximité afin d'éviter de les déraciner. Par conséquent, il importe de porter un effort significatif pour le maintien et le développement des institutions d'enseignement dans ces régions. Afin de maintenir une attractivité compétitive aux grands centres urbains, les universités de région se doivent d'offrir une offre de cours diversifiée, de qualité et axée sur les réalités du milieu régional. Afin d'optimiser les liens avec ces réalités, nous croyons qu'il est judicieux pour les universités de mettre en place des partenariats avec les différents acteurs locaux pertinents. Ces partenariats doivent cependant assurer l'enrichissement de la communauté universitaire et de la collectivité où l'université est implantée. Ils ne doivent en aucun cas favoriser une corporation quelconque ou les intérêts financiers au détriment de l'indépendance et des intérêts académiques. Une institution qui offre ce type de formations maximise les possibilités de placement postdiplomation et, indirectement, l'intérêt que peuvent porter les étudiants locaux à choisir cette maison d'enseignement.

Ce développement passe aussi inévitablement par une sensibilité toute particulière à la question de l'accessibilité aux études des étudiants provenant de l'extérieur des grands centres urbains. Dans son enquête sur les sources et les modes de financement des étudiants de premier cycle, la FEUQ révélait qu'environ 70% d'entre eux sont des étudiants de première génération (FEUQ, 2010b) et sont donc des individus plus à risque de renoncer à entreprendre ou à poursuivre leurs études, dans le cas d'une diminution de l'accessibilité. Le gouvernement devrait donc renforcer les mesures incitatives à



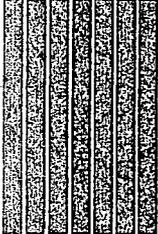
## L'accessibilité et la participation aux études supérieures

### 4. Accessibilité géographique

entreprendre des études et celles qui soutiennent ces étudiants durant leurs études. Il devrait aussi s'assurer que les institutions universitaires en région affectent toutes les ressources nécessaires et disponibles à un développement structuré et axé sur le fait d'inciter les jeunes des régions dites éloignées à accéder à une formation universitaire et celle d'occuper ce vaste territoire économiquement et intellectuellement.

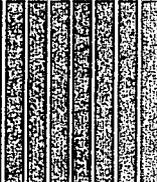
Afin de s'assurer de la cohérence de ce développement, il est pertinent que le gouvernement mette en place une commission d'évaluation des universités québécoises qui aura les leviers nécessaires pour se pencher sur les moyens mis de l'avant par les administrations universitaires afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs préalablement identifiés.

#### RECOMMANDATION 22



Que le gouvernement du Québec assure un financement stable, adéquat et viable pour les universités hors des grands centres urbains, et qu'il y assure une offre de formation large, diversifiée et spécialisée, selon les besoins du milieu, en vue d'assurer l'accessibilité géographique aux études universitaires.

#### RECOMMANDATION 23



Que le gouvernement du Québec améliore l'accessibilité aux études pour les étudiants en provenance d'universités hors des grands centres urbains, plus spécifiquement en ce qui a trait aux difficultés financières singulières qu'ils vivent et au nombre important d'étudiants de première génération.

## 4.2 FORMATION À DISTANCE

Dans un autre ordre d'idées, on doit s'attarder à la formation à distance. Plusieurs universités ont recours à celle-ci afin d'accommoder une partie de ses étudiants qui ne pourraient avoir accès à ses cours pour des raisons liées à la localisation géographique, un conflit d'horaire ou pour terminer leur formation académique dans des délais particuliers (FEUQ, 2009).

Bien que nous croyons que ce type de formation puisse être bénéfique pour plusieurs étudiants, nous désirons que le gouvernement du Québec porte une attention particulière à cette dernière. Nous devons nous assurer de la qualité de cette formation, ce qui implique que les outils et l'encadrement soient adaptés afin de maximiser un transfert et une acquisition des connaissances. Nous devons aussi nous assurer que le recours à ce type de formation reste une option d'accommodement et ne devienne pas un parcours académique obligatoire. Les universités offrant ce genre de cours doivent, par conséquent, s'assurer qu'il sera possible pour un étudiant le désirant, d'avoir accès à une offre de cours traditionnels, et ce, dans un parcours académique dit régulier. La formation à distance doit donc absolument demeurer une offre palliative à celle traditionnelle.

La présence d'un réseau public postsecondaire en santé dans les régions éloignées est un des leviers de développement et d'occupation du territoire non négligeable. Nous devons donc nous assurer un juste équilibre entre la formation traditionnelle et celle à distance, tout en développant notre réseau avec un objectif de maximiser l'accessibilité à celui-ci pour les populations de ces régions du Québec.

#### RECOMMANDATION 24

Que le gouvernement du Québec porte une attention soutenue à l'égard de l'offre de cours à distance, notamment en s'assurant qu'elle ne défavorise pas le maintien de l'offre de cours traditionnels, en particulier dans les universités hors des grands centres urbains.

### 4.3 CAMPUS DÉLOCALISÉS

Dans le contexte actuel de développement du réseau universitaire québécois, nous pouvons constater que les universités déploient, dans leurs très grandes majorités, leurs activités sur plusieurs campus (FEUQ, 2008). Les causes de ce développement sont multiples et les retombées peuvent être autant positives que négatives.

Tout d'abord, il est important de reconnaître l'intérêt de donner accès une offre de cours la plus variée possible aux gens résidant dans des localités éloignées des grands centres urbains. La proximité entre le lieu de résidence et un campus universitaire accroît l'attraction et l'accessibilité aux études. De plus, la présence d'un campus a un impact économique positif pour sa communauté d'implantation. Le salaire des employés y travaillant, le maintien d'une population étudiante dans la région et la facilité accrue de rétention des jeunes en région après leur diplomation font partie de la liste des facteurs incitant à l'implantation d'un campus dans une collectivité dite éloignée des centres urbains. La possibilité d'établir des partenariats avec les communautés ou les organismes possédants des expertises dans un domaine propre aux réalités régionales permet d'assurer de développer et d'enrichir les pôles d'expertises des universités québécoises. On peut donc considérer que les campus délocalisés en régions éloignées peuvent être des leviers autant pour l'économie locale, que pour l'accessibilité et le transfert des connaissances aux jeunes de la région (FEUQ, 2008).

Cependant, la délocalisation des campus peut occasionner aussi certains effets négatifs pour l'université elle-même, les universités dans leur ensemble et la société québécoise, si elle ne répond pas à certains objectifs. L'implantation d'un campus délocalisé demande des ressources financières, humaines et matérielles qui, dans bien des situations, ne pourront être disponibles pour l'institution d'attache et ses campus déjà existants. Il faut donc s'assurer que ce développement ne se fait pas au détriment des structures et de la communauté universitaire déjà existantes. Au niveau des universités dans leur ensemble, le développement de campus aux abords ou dans les centres urbains est fortement questionnable, en particulier lorsque nous constatons un dédoublement important des programmes offerts entre les campus nouvellement implantés et ceux préexistants. Dans la situation où les universités sont principalement financées par des fonds publics et que ce financement vient à soutenir les campagnes de recrutement des universités qui tentent de gonfler leur effectif étudiant au détriment des autres, il nous semble essentiel de remettre en question ce modèle de compétitivité



## L'accessibilité et la participation aux études supérieures

### 4. Accessibilité géographique

interuniversités, financé à même les poches des contribuables. De plus, la volonté expansionniste des administrations universitaires québécoises les amènent à continuellement développer un réseau afin d'acquérir de nouvelles parts d'effectifs étudiants, et ce, au prix de développements immobiliers qui fragilisent, voir compromettent gravement, leur santé financière (FEUQ, 2008).

En conclusion, nous comprenons qu'il est important d'adapter la présence des institutions universitaires en région afin de répondre aux besoins des collectivités et des réalités régionales, cependant, nous sommes d'avis que toute forme de développement doit être davantage encadrée, voir supervisée, et ce, afin d'optimiser l'utilisation des ressources dont disposent les administrations universitaires. Le développement expansionniste des administrations universitaires doit cependant être contrôlé, voir tout simplement arrêté. Il est important de rappeler que nous entretenons actuellement une course à l'effectif étudiant, et ce, avec l'argent des contribuables. Les Québécois sont en droit d'attendre d'un gouvernement responsable qu'il s'assure que leur argent serve à développer de manière cohérente et utile un réseau d'institutions universitaires académiquement autonome, mais responsable financièrement. Une entité comme une commission d'évaluation des universités du Québec dotée des pouvoirs nécessaires, pourrait se pencher sur les projets de développement du réseau et ainsi s'assurer de la maximisation des ressources disponibles, et ce, en prenant en compte les missions des universités d'une part et des besoins des collectivités de l'autre.

#### RECOMMANDATION 25

Que le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur la création et le développement d'antennes universitaires et de campus délocalisés jusqu'à la création d'une commission d'évaluation des universités du Québec.

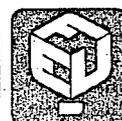
#### RECOMMANDATION 26

Que le gouvernement du Québec confie à la commission d'évaluation des universités du Québec, le mandat d'évaluation de l'implantation des antennes universitaires et des campus délocalisés et que ladite commission consulte les acteurs de la communauté universitaire et locale de la région de l'université d'attache et d'implantation.

## 4.4 COMMISSION D'ÉVALUATION DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Devant le développement des universités sur des territoires éloignés de leur campus principal, il est important de rappeler que le réseau universitaire devrait d'abord et avant tout répondre aux besoins de la société. En effet, l'expansion de certaines universités démontre qu'elles jugent plus approprié de recruter un maximum d'étudiants plutôt que d'investir dans leur mission régionale. Alors que les administrations universitaires martèlent que les universités sont sous-financées et que la qualité de l'enseignement pourrait être affectée, certaines choisissent d'investir dans des bâtiments leur permettant d'augmenter leur offre de service au lieu de sa qualité (FEUQ, 2008).

Afin d'assurer une expansion du réseau universitaire orientée sur l'accessibilité géographique et le développement des communautés d'implantation, la FEUQ croit que les administrations universitaires ne devraient pas être laissées à elles-mêmes lors de ce genre de prise de décision et qu'elles devraient impliquer l'ensemble de la communauté universitaire. Pour que la création de nouveaux campus réponde réellement à un besoin et qu'elle ne résulte pas simplement d'une dynamique néfaste de compétition et

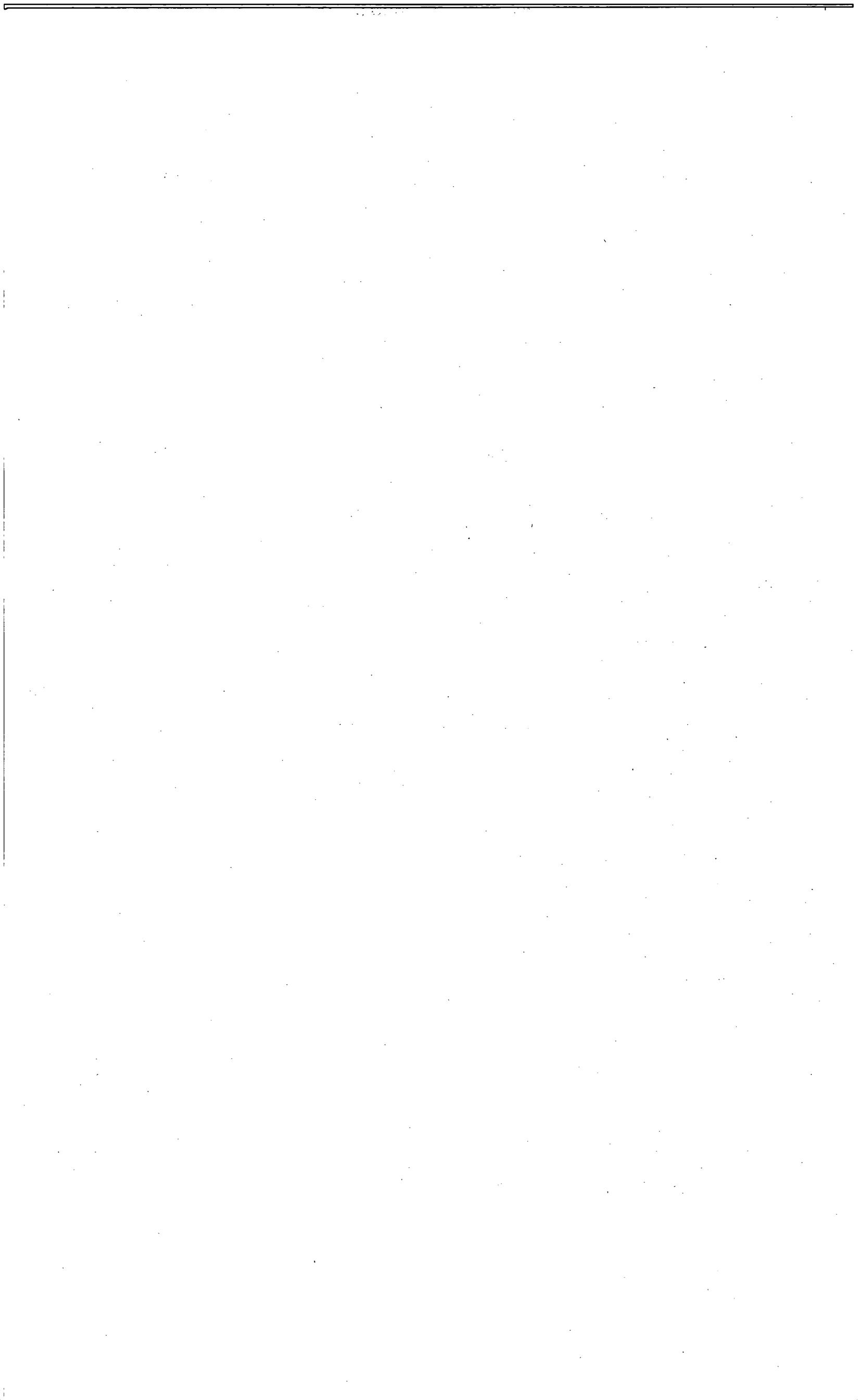


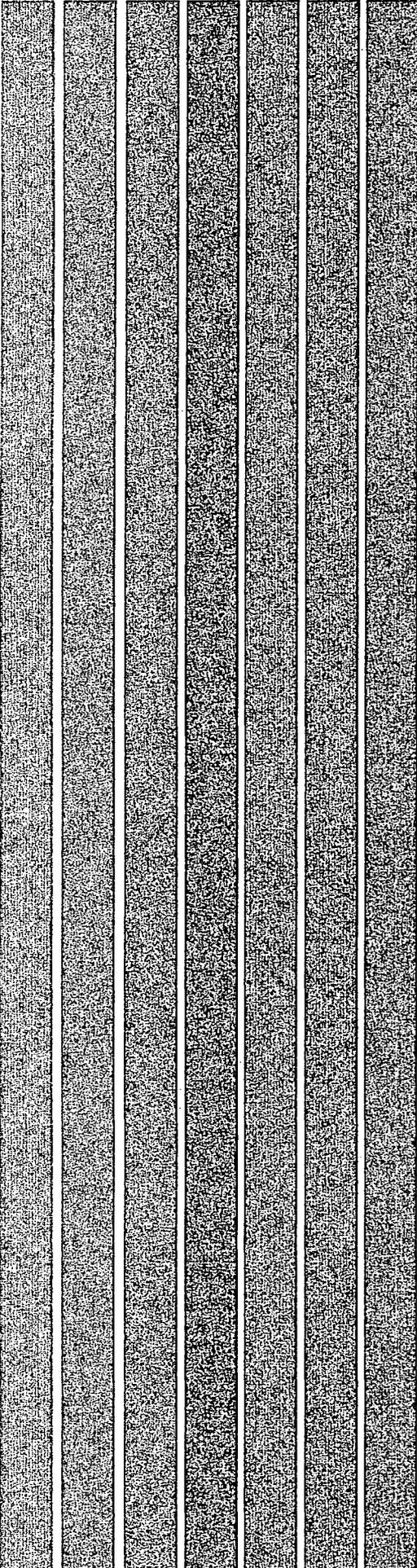
de course aux effectifs, la coordination du développement du réseau devrait être soumise à la vérification d'une commission d'évaluation des universités québécoises (FEUQ, 2011e).

Cette commission, dont un certain aspect avait déjà été couvert dans le cadre du mémoire de la FEUQ sur la qualité de l'éducation supérieure, sera plus élaborée lors de la thématique des rencontres préparatoires au Sommet sur l'éducation supérieure traitant de la question de la gestion et du financement des universités. Ceci dit, une telle commission aurait comme mandat de coordonner le réseau universitaire et d'évaluer la création de nouveaux campus. De cette façon, un nouveau campus serait assurément construit dans les meilleurs intérêts de la société.

**RECOMMANDATION 27**

Que le gouvernement donne la responsabilité de la coordination du développement du réseau à la Commission d'évaluation des universités québécoises.





**DE L'ÉDUCATION  
DE SON PEUPLE  
DÉPEND LE  
DESTIN D'UN  
PAYS.**

*Benjamin Disraeli*





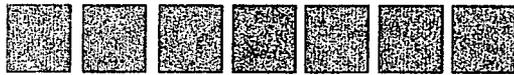
## 5. Droits de scolarité



Tel que nous l'avons mentionné préalablement, l'accessibilité est un phénomène multifactoriel. Bien que nous ne puissions lier qu'un seul facteur d'influence, force est de constater que certains d'entre eux ont un impact plus important dans le choix effectué par les étudiants et leurs familles. Dans une revue de littérature scientifique rigoureuse, le CMEC en arrive à une constatation claire concernant la relation entre l'augmentation des frais de scolarité et la participation aux études postsecondaires : « les recherches fondées sur les méthodes les plus rigoureuses concluent à une relation significative quoique décroissante avec le temps tandis que les études qui reposent sur quelques variables tout au plus ne cernent aucun lien ou concluent à la nécessité d'approfondir la recherche».

La perception qu'a le public du coût des études postsecondaires, des avantages qu'il y a à compléter un programme et de la disponibilité de l'aide financière, forme la base de la décision des personnes d'entreprendre ou de ne pas entreprendre des études postsecondaires. Le CMEC constate que les études réalisées jusqu'à présent mettent en lumière « un écart substantiel entre ces perceptions et la réalité et laisse voir à quel point des conceptions erronées peuvent faire obstacle aux études postsecondaires». Parmi les études recensées par le CMEC celle de Kane (Kane, 1995, in CMEC, 2007) indiquait notamment que chaque palier de 1000 \$ de hausse faisait chuter le nombre d'inscriptions de 1,4 %. Les études canadiennes de cette revue de littérature remarquaient pour leur part un lien négatif entre hausses de frais de scolarité et participation aux études universitaires. De plus, ces études ont déterminé que les hausses importantes de frais de scolarité dans certains domaines ciblés (droit, médecine) avaient spécifiquement réduit la participation des étudiants en provenance de milieux défavorisés. D'ailleurs cette conclusion a été reprise par Merani et ses collaborateurs (2010, in Medical Education 44) dans leur étude comparative à travers le Canada auprès des étudiants en médecine. Ils ont conclu que les étudiants québécois avaient 22% plus de chance de provenir de milieux éloignés des grands centres ou de milieux défavorisés que leurs collègues canadiens. De plus, les étudiants provenant des milieux ruraux ou défavorisés étaient plus susceptibles de retourner travailler dans leur milieu d'origine ce qui contribue à la revalorisation de ses régions et à leur développement.

Le coût des études a donc bel et bien une influence sur l'accessibilité pour les étudiants et leurs familles. En effet, bien que 85% des parents souhaitent que leurs enfants poursuivent des études universitaires, peu d'entre eux arrivent à suffisamment économiser pour financer l'ensemble de leurs études. De plus, les étudiants et leurs parents tendent à largement surestimer leurs chances d'obtenir de l'aide financière. En fait, la FCBEA a réalisé que 64 % des parents et 59 % des étudiants s'attendaient à bénéficier d'un prêt ou d'une bourse du gouvernement. Or, au Québec pour l'année scolaire 2005-2006, des 264 108 étudiants universitaires inscrits, seulement 67 663 (soit 25,6 %) ont effectivement bénéficié du régime de prêts et bourses. Ainsi, les obstacles financiers sont tout de même cités comme étant l'élément le plus important pour débiter des études postsecondaires, malgré le fait que les étudiants et leurs parents surestiment leurs chances de bénéficier de l'AFE.



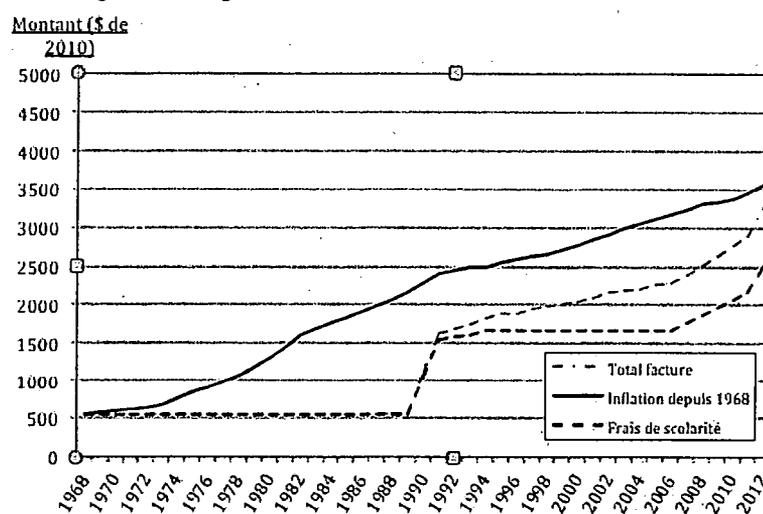
## L'accessibilité et la participation aux études supérieures 5. Droits de scolarité

L'expérience du dégel au Canada durant les années 1990 a démontré qu'il y avait un impact concret sur l'accessibilité aux études des familles à faible revenu. En effet, après que les frais aient été augmentés, la participation des étudiants plus pauvres a baissé de 40 % à l'Université de Guelph (FCEE 2001 in FEUQ, 2010b). De plus, suite à la déréglementation des frais de scolarité en médecine en Ontario, la proportion d'étudiants en médecine à l'Université de Western Ontario dont le revenu du ménage était inférieur à 60 000 \$ est passée de 35,6 % en 1997 à 14,9 % en 2000 (ACPPU, 2001 in FEUQ, 2010b). Aussi, une étude ontarienne démontre que depuis la déréglementation des frais en médecine, la proportion d'étudiants provenant de familles dont le salaire est inférieur à 40 000 \$ a chuté, passant de 22,6 % en 1997 à 15 % en 2000 (Kwong, 2002, in CMEC, 2007). Nous voyons donc que l'inégalité par rapport au taux d'accès selon le revenu familial s'est accentuée de façon démesurée. La déréglementation des frais de scolarité par rapport au secteur d'études a engendré un impact direct sur l'égalité des chances en éloignant les étudiants plus pauvres des disciplines plus « rentables ». Nous ne voulons pas que cette situation se reproduise dans les universités québécoises.

Il est aussi important de comprendre que la facture étudiante se compose de deux frais principaux : 1) les frais de scolarité et 2) les frais institutionnels obligatoires (FIO ou frais afférents). En plus de ces frais que doivent obligatoirement payer les étudiants s'ajoutent les coûts associés au matériel didactique. Plusieurs autres frais indirects associés aux études complètes également les dépenses étudiantes notamment les frais de subsistances : loyer, nourriture, transport et vêtements. De ces multiples frais associés aux études postsecondaires, seuls les frais de scolarité et les FIO sont incompressibles. En effet, contrairement au frais de subsistances, l'étudiant ne peut réduire leurs coûts dans son budget et se doit de les acquitter en début de session, autrement il se verra imposer des intérêts pour défaut de paiement et ne pourra poursuivre sa scolarité ou s'inscrire à la session suivante.

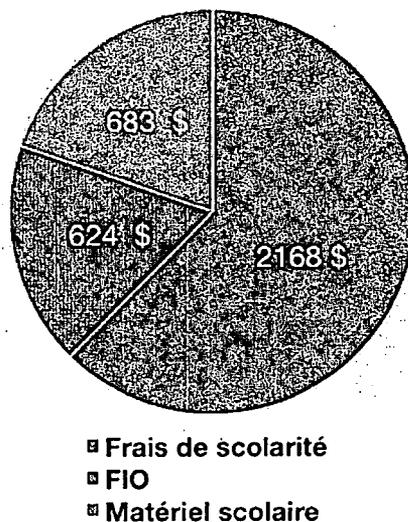
Les frais de scolarité universitaires sont en constante augmentation depuis 2007 (figure 3). De plus, bien que règlementés depuis cette date, les frais institutionnels obligatoires continuent d'augmenter de façon certaine et constante. Combinées, ces augmentations totalisent en moyenne environs 600 \$ de hausse pour l'ensemble des étudiants québécois. En frais de scolarité seulement, cela représente une hausse de 30 % depuis 2007.

Figure 3 - Progression de la facture étudiante de 1968 à 2012



Selon les données colligées par la FEUQ, les frais institutionnels moyens payés par les étudiants québécois pour l'année universitaire 2010-2011 à travers le réseau universitaire s'élevaient à 624,25 \$ (FEUQ, 2011d). Ils forment donc un peu plus de 20 % de la facture totale. Tout comme les frais de scolarité, ils sont incompressibles et doivent être payés, pour la plupart, dès le début de l'année scolaire afin que l'étudiant soit considéré comme inscrit.

Figure 4 - Facture étudiante en 2011

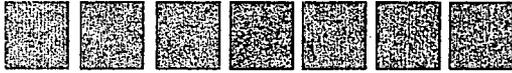


La figure 4 démontre très bien l'importance relative des différentes dépenses reliées à la scolarité en 2010. Bien que les frais de scolarité représentent plus de la moitié de la facture étudiante, nous voyons facilement l'ampleur des autres dépenses et l'importance d'en tenir compte lorsque nous évoquons les frais payés par les étudiants. Le CCAFE (2008) décriait d'ailleurs le fait que le gouvernement ne semblait pas tenir compte de l'ensemble des frais dans son discours. Il ne semble pas y avoir eu de changement depuis.

### 5.1 L'INDEXATION DE L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT

Considérant ces données, il est d'autant plus étonnant que la proposition du gouvernement péquiste soit une indexation, puisqu'une indexation existe déjà avec l'augmentation graduelle des FIO depuis 1994 (FEUQ, 2011d). Pour la FEUQ, cela reviendrait à faire une indexation sur l'indexation. Nous élaborerons sur les différentes problématiques liées à cette proposition.

Premièrement, comme nous l'avons longuement expliqué dans les sections portant sur l'endettement et le travail étudiant, il faut comprendre que le revenu des étudiants ne suit pas la courbe de l'inflation. À chaque année, les étudiants doivent augmenter le nombre d'heures travaillées à l'extérieur de leurs études pour combler leurs besoins de base. Ce qui augmente les risques de décrochage scolaire. D'ailleurs, rappelons que le revenu d'un étudiant sert d'abord, dans une proportion de 75%, à combler ses dépenses essentielles (FEUQ, 2010b). Les dépenses pour fins de loisirs sont les premières éliminées si l'étudiant se voit contraint de faire des choix. De ce fait, à chaque année, avec notamment la hausse de 30% des frais de scolarité entre 2007-2012 et la hausse des denrées alimentaires des dernières



## L'accessibilité et la participation aux études supérieures 5. Droits de scolarité

années, les étudiants voient leur pouvoir d'achat diminuer et leur endettement augmenter (FEUQ, 2010b). D'ailleurs, Moisson Montréal dans son rapport de 2011 notait que le nombre d'étudiants bénéficiant de leur service d'aide alimentaire avait presque doublé au cours des dernières années. Dans ce contexte, la proposition du gouvernement péquiste est en fait l'indexation de l'endettement étudiant.

Deuxièmement, la FEUQ croit que tout nouvel investissement au sein des universités devrait se faire suite à une évaluation pointilleuse des besoins et objectifs des universités. Alors que le gouvernement questionne le fait que les universités sont sous-financées (La Presse, 6 octobre 2012), il est peu cohérent de l'autre côté d'augmenter via une indexation les revenus de ces dernières. La FEUQ rappelle qu'elle a effectué une analyse sommaire des budgets des universités et a découvert que lorsqu'on applique une indexation plus modestes, entre 3% et 4% plutôt que 10%, sur des postes budgétaires n'affectant pas l'enseignement, la recherche et les services aux étudiants, on parvient à économiser de façon récurrente 189 millions de dollars (FEUQ, 2012). Une gestion plus diligente, transparente et surtout orientée en fonction des besoins réels et des objectifs des universités nous apparaît plus porteuse de solutions à long terme qu'une proposition servant exclusivement à des fins politiques et électoralistes et qui ne respecte pas une logique de financement cohérente.

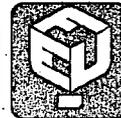
Enfin, le plus important levier pour assurer l'accessibilité reste le tarif qu'on impose à l'entrée. Un gouvernement qui procéderait par une indexation à fixer un tarif, se déresponsabiliserait. En effet, au lieu de s'assurer de mettre en place des mesures concrètes visant à accentuer l'accessibilité et la réduction de l'endettement étudiant, un gouvernement qui favoriserait l'indexation se décharge de son unique levier puisqu'il ne peut contrôler les autres coûts liés à la poursuite d'études supérieures. Aussi avons-nous encore besoin de rappeler que l'enseignement supérieur ne souscrit pas aux fluctuations du marché, ne peut s'ajouter à un banal panier d'épicerie et se distingue, notamment, par ses services rendus à la collectivité tant locale que pour l'ensemble du Québec. Cette vulgaire logique en viendrait à nier sa mission première et délaisser le gouvernement de son principal levier, une résolution à laquelle la FEUQ ne peut se résoudre et qui serait néfaste pour l'avenir de la nation québécoise.

### RECOMMANDATION 28

Que le gouvernement du Québec renonce à l'indexation des droits de scolarité.

### RECOMMANDATION 29

Que le gouvernement du Québec gèle les frais de scolarité afin d'assurer l'accessibilité aux études postsecondaires.



## 5.2 ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les frais différenciés demandés aux étudiants internationaux et hors-Québec augmentent considérablement la facture de ces étudiants. De plus, ils sont continuellement, année après année, augmentés. Le montant d'une hausse de ces frais étant déterminé durant l'année précédant l'augmentation, il devient très difficile pour les étudiants visés de prévoir le coût réel de leurs études (CCAFE, 2012a). Il faut comprendre qu'aller vivre et étudier à l'étranger comporte déjà d'importantes sources de stress, demande une adaptation et une analyse de ses capacités budgétaires. Des hausses de coût importantes et imprévisibles en cours d'études peuvent compromettre la poursuite et la diplomation des étudiants internationaux et hors-Québec (CCAFE, 2012a). Les hausses régulières des frais de scolarité demandés à ces derniers présentent des inconvénients et peuvent engendrer certaines problématiques telles que :

- Une diminution de la compétitivité du Québec lors du recrutement des étudiants internationaux;
- Une moins grande équité;
- Une baisse de l'accessibilité auprès des étudiants internationaux;
- Une chute des revenus potentiels pour l'économie québécoise.

La dérèglementation pour les étudiants non québécois, de six familles d'études, effectuée par le gouvernement libéral précédent est une aberration à laquelle nous devons nous attarder (FEUQ, 2007). Ce choix semble avoir été fait dans une optique purement économique, puisqu'étrangement il s'agit des domaines où l'on retrouve une concentration importante d'étudiants étrangers (FEUQ, 2007). La différenciation, qui est en fait une augmentation sectorielle du coût des études de certains programmes, réduit la capacité d'attraction des étudiants d'origine hors-Québec. Cela handicape donc leurs capacités de contribuer à notre société. De plus, une dérèglementation des frais affaiblit considérablement la crédibilité équivalente et universelle des diplômes universitaires décernés par nos institutions. Par conséquent, il devient difficile de défendre l'égalité des diplômes face à une différenciation des coûts reliés à ces mêmes études dont découlera l'obtention du dit diplôme.

En considérant les multiples défis actuels et futurs auxquels la société québécoise doit faire face, le gouvernement du Québec doit adopter une attitude responsable et maintenir les barèmes d'accessibilités pour les étudiants internationaux et hors-Québec.

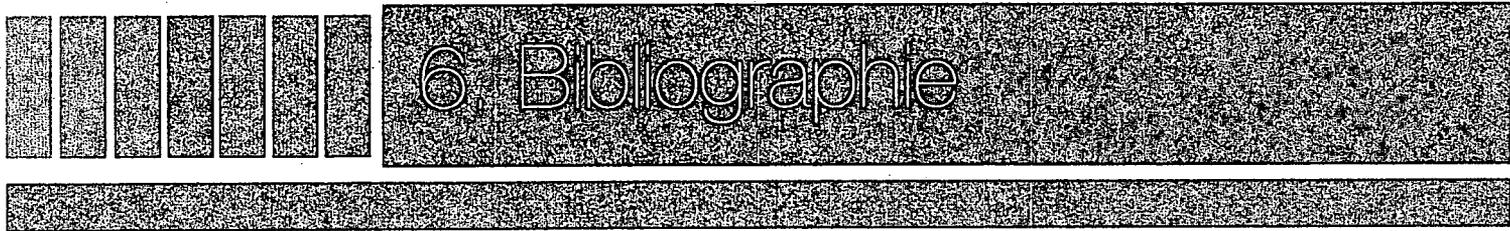
### RECOMMANDATION 30

Que le gouvernement du Québec annule la dérèglementation, mise de l'avant par le gouvernement libéral, pour les étudiants internationaux et Canadiens ne résidant pas au Québec.

### RECOMMANDATION 31

Que le gouvernement du Québec considère une dérèglementation par programme comme étant inopportune et nuisible au système universitaire québécois.





## 6. Bibliographie

AFE. (2008). Statistiques – Rapport 2005-2006. Québec : Aide financière aux études

AFE (2009). Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université. Québec : Aide financière aux études.

CALLENDER, Claire et Jonathan JACKSON. (2008). Does the fear of debt deter students from higher education ?. *Journal of Social policy*. Vol 34, p. 509-540.

CARON, Régys. (2010). Ottawa au secours des étudiants. *Journal de Québec*. En ligne. 14 octobre 2010. <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2010/10/20101014-222943.html>. (Consulté le 24 octobre 2010).

CCAFE. (2004). L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études. Québec : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

CCAFE. (2008). L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises. Québec : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

CCAFE. (2012a). Hausses des droits de scolarité des étudiants canadiens et des étudiants étrangers à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire. Québec : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

CCAFE. (2012b) Étalement de la hausse des droits de scolarité de 2012-2013 à 2018-2019 et modification à l'aide financière. Québec : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

CIC. 2010. Faits et chiffres 2009; Aperçu de l'immigration : Résidents temporaires; Canada – Effectif au 1er décembre des étudiants étrangers selon le sexe et le niveau d'études. Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada, [<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/temporaires/18.asp>] (Consulté le 22 juin 2011).

CMEC. (2007). Recension de la littérature sur l'abordabilité des études postsecondaires au Canada. Op.Cit

CNCS-FEUQ. (1995). La situation de l'encadrement aux études avancées : une priorité pour une formation de qualité. Avis au ministre de l'éducation. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.



CNCS-FEUQ (2001). La durée réelle des études aux cycles supérieurs. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

CNCS-FEUQ. (2006). Guide d'information sur les pratiques, us et coutumes du monde de la recherche. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

CNCS-FEUQ (2007). Sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

CNCS-FEUQ (2008). Le doctorat en question : formation, encadrement, qualité. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

CNCS-FEUQ (2008). Les étudiants internationaux au Québec. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

CNCS-FEUQ (2010). Les conditions de vies et d'études aux cycles supérieurs. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

CNCS-FEUQ (2011a). The relationship between Ph.D. students' scholarships and research productivity, scientific impact and degree completion. Montréal: Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

CNCS-FEUQ (2011b). Avis sur le financement intégré aux cycles supérieurs. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

COLLIN, Chantal et Daniel Thomson. Investissements fédéraux dans l'éducation postsecondaire et la formation. Service d'information et de recherche parlementaires, 2010.

CRÉPUQ. (2006). Le système universitaire québécois : données et indicateurs. Op.Cit. Montréal : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

CSE. (2000). Réussir un projet d'Études universitaires : des conditions à réunir. Québec: Conseil supérieur de l'éducation.

CSE. (2005). L'internationalisation : Nourrir le dynamisme des universités québécoises. Québec : Conseil supérieur de l'éducation.

FCBEM. (2006). Accroître l'accès : l'information est-elle importante? Notes de recherche du millénaire 3. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

FCEE. (2001). Tuition Fees in Canada : a Pan-Canadian perspective on Education User Fees. Fact Sheets and Advisory 7 (no 5). Ottawa : Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

FEUQ (2007). Vers une révision du modèle québécois des frais différenciés. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.



FEUQ (2008). Délocalisation des campus universitaires. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2009). Avis sur la formation à distance. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2010a). Encadrement des frais institutionnels obligatoires. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2010b). Enquête sur les sources et modes de financement des étudiants inscrits au premier cycle. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2010c). Mesures fiscales et éducation postsecondaire, Fédération étudiante universitaire du Québec, 2010.

FEUQ (2010d). Avis sur la mobilité régionale des jeunes. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011a). Le travail rémunéré et les études universitaires. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011b). Mesures fiscales et éducation postsecondaire. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011c). Guide contre la hausse de 1625\$ des frais de scolarité. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011d). Avis sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011e). Commission d'évaluation des universités québécoises. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

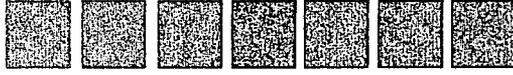
FEUQ (2011f). L'endettement étudiant. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011g). Trousse sur l'aide financière aux études. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2011h). Hausse des frais de scolarité et contribution parentale. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FEUQ (2012). Alternative globale des étudiants. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.

FRQNT (2011). Rapport annuel de gestion 2010-2011. Québec : Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.



GIRARD, Chantal, Dominique ANDRÉ, Normand THIBAUT et Esther LÉTOURNEAU. Évolution démographique projetée des régions du Québec et influence de la migration interrégionale. Centre interuniversitaire d'études démographiques, Montréal, 11 mai 2005, En ligne, [[http://www.cied.umontreal.ca/documents/CGirard\\_ACFAS\\_2005.pdf](http://www.cied.umontreal.ca/documents/CGirard_ACFAS_2005.pdf)] (Consulté le 17 octobre 2010).

BRETON, Pascale. Duchesne met en doute le sous-financement des universités. La Presse. 6 octobre 2012. En ligne [[www.lapresse.ca/actualités/quebec-Canada/éducation/](http://www.lapresse.ca/actualités/quebec-Canada/éducation/)] (Consulté le 6 octobre 2012)

Merani, S. Abdulla, S., Kwong, J. C., Rosella, L., Streiner, D. L., Johnson, I. L. et Dhalla I. A. (2010) Increasing tuition fees in a country with two different models of medical education. *Medical Education*, 44. p. 577-86

MILLIGAN, Kevin. (2002) Tax preferences for education saving : Are RESPs effective ? C.D. Howe Institute : Commentary No. 174

Prairie Research Associate. (2004). Le Canada au premier rang : l'enquête 2004 sur les étudiants étrangers. Ottawa : BCEI.

Prairie Research Associate. (2007). Rapport sur l'endettement des étudiants : Sondage du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial et Sondage du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire. Vancouver : Roslyn Kunin & Associates, Inc., pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

RHDCC. (2010). Le gouvernement du Canada annonce son soutien financier annuel au Québec pour l'aide financière aux étudiants. Communiqué de presse, Ottawa, 3 février 2010

RICHER, Jocelyne. Étudiants: Ottawa verse 275 millions \$ à Québec. La Presse. 4 février 2011. En ligne. [<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201102/04/01-4367101-etudiants-ottawa-verse-275-millions-a-quebec.php>]. (Consulté le 18 juillet 2011).

RKA. 2009. Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada – Rapport final. Vancouver : Roslyn Kunin & Associates, Inc., pour le compte du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada.



©FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC  
DÉCEMBRE 2012

**SUPERVISION**

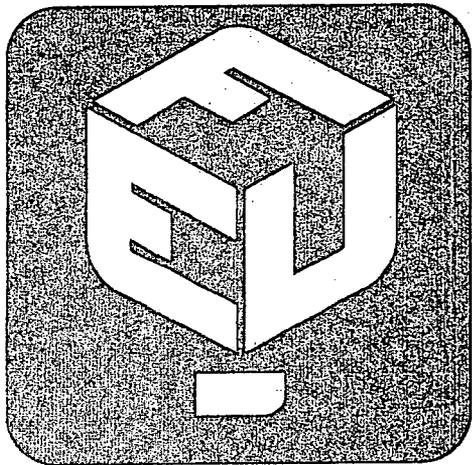
**TIERRY MOREL-LAFORCE**, vice-président aux affaires universitaires

**RÉVISION LINGUISTIQUE**

**SAMY MESLI**, attaché du CNCS-FEUQ

**POUR NOUS JOINDRE**

15, Marie-Anne Ouest, 2e étage  
Montréal (Québec), H2W 1B6  
Téléphone : 514-396-3380  
Télécopieur : 514-396-7140  
Courriel : feuq@feuq.qc.ca



FEUQ

**Fédération étudiante  
universitaire du Québec**



## *La qualité de l'enseignement supérieur au Québec*

### ***Introduction***

---

Comme on le sait, l'enseignement supérieur prend une forme singulière au Québec puisqu'il est composé de deux ordres d'enseignement complémentaires dont les missions sont bien distinctes. Le réseau collégial qui comprend deux secteurs d'enseignement (préuniversitaire et technique) et les universités québécoises regroupent une mosaïque de programmes et d'établissements d'enseignement de haut niveau.

Chacun de ces ordres possède donc des particularités et des modes de fonctionnement qui leur sont propres. Il est donc impératif de tenir compte de ces différences quand on aborde la question de la qualité de l'enseignement.

Ainsi, nous présentons aujourd'hui un document qui explique ces distinctions en matière de qualité de l'enseignement. Elles viennent donc s'ajouter aux énoncés généraux présentés par la CSN, auxquels nous souscrivons entièrement.

### ***La FNEEQ : qui sommes-nous ?***

---

La FNEEQ-CSN regroupe quelque 33 000 membres, notamment, les membres des syndicats dans une douzaine d'institutions universitaires, dont 9 syndicats de chargées et chargés de cours, le Syndicat des tutrices et des tuteurs de la Télé-Université, l'Association des étudiants salariés diplômés de l'Université McGill et les chargées et chargés d'enseignement de l'ÉTS. Elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec.

## ***Le réseau des cégeps***

---

La qualité des enseignements du réseau collégial n'est pas à démontrer. Les employeurs qui engagent les techniciennes et les techniciens se disent très satisfaits de la formation. Les universités nous indiquent une nette différence d'autonomie, de méthode de travail et de la qualité de la formation en faveur des jeunes en provenance des collèges du Québec par rapport à celles et ceux provenant du reste du Canada.

Plusieurs facteurs expliquent autant de satisfaction, entre autres, la prise en charge institutionnelle de la réussite éducative qui s'est traduite par des mesures concrètes d'encadrement des étudiantes et des étudiants.

L'organisation du travail en département formé des spécialistes de disciplines joue un rôle important dans le succès des cégeps. Les échanges y sont continuels ; ils concernent la pédagogie, les contenus de cours, les approches pédagogiques, l'évaluation des apprentissages, etc. La place laissée aux spécialistes des disciplines en ce qui concerne les enseignements contribue aussi au succès du réseau collégial.

Enfin, les différents lieux de concertation institutionnelle, dont la commission des études, permettent aussi à tous les groupes de personnels et d'étudiants du collège de travailler vers un objectif commun.

Les collèges et les cégeps participent à la vie régionale, entre autres, par la participation de nombreux enseignantes et enseignants à des réflexions publiques, par des productions de travaux d'étudiantes et d'étudiants, plus particulièrement dans le domaine des arts, par la création de festivals du cinéma ou de théâtre amateur.

Toutefois, nous aimerions mettre en valeur certaines situations qui, selon nous, méritent une attention particulière afin d'améliorer la qualité des enseignements du réseau collégial.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

*Les thèmes que nous comptons aborder sont les suivants :*

1. L'encadrement des étudiantes et des étudiants
2. Les diplômes d'études
3. Les coordinations nationales de programmes d'études techniques
4. La pleine reconnaissance de la formation technique
5. La révision du financement des enseignements
6. La formation tout au long de la vie
7. Une valorisation des diplômes de maîtrise et de doctorat du troisième cycle
8. La recherche au collégial comme facteur d'amélioration de la qualité des enseignements

### **1. L'encadrement des étudiantes et des étudiants**

L'encadrement des étudiantes et des étudiants du collégial fait partie intégrante de la tâche. Plusieurs mesures ont contribué à améliorer cet encadrement, dont la réduction de leur nombre dans les classes, plus particulièrement au moment de leur entrée au collégial. Une pédagogie pour la première session s'est développée pour améliorer leur réussite.

Des centres d'aide ont été mis sur pied, favorisant ainsi un meilleur accès aux enseignantes et aux enseignants, afin, entre autres, de tenir compte des horaires difficilement compatibles des uns et des autres.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Enfin, plusieurs cours de mises à niveau ont vu le jour, certains financés, d'autres non, pour faciliter le passage du secondaire au collégial. Toutes ces mesures ont donné des résultats intéressants.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, l'arrivée massive de jeunes avec des difficultés, entre autres, d'apprentissage ou de santé mentale, a donné lieu à une augmentation considérable de la tâche des enseignantes et des enseignants. Le financement des services adaptés, c'est-à-dire celui qui sert à engager des spécialistes pour accompagner ces étudiantes et ces étudiants ne permet pas de leur offrir des services pouvant favoriser leur intégration aux études collégiales et par conséquent leur réussite éducative.

Au-delà de l'augmentation de la tâche des enseignantes et des enseignants, en particulier en ce qui a trait aux accommodements pédagogiques, le manque de financement alourdit considérablement leur travail, d'autant plus qu'elles et ils sont des spécialistes disciplinaires et non pas des psychopédagogues spécialisés dans l'accompagnement de ces jeunes.

- Par un financement adéquat des services spécialisés, dans tous les collèges et les centres d'études collégiales afin de favoriser une intégration réussie des jeunes ayant des besoins particuliers.
- Par une prise en compte de l'augmentation de tâche des enseignantes et des enseignants du réseau collégial.

### **2. Les diplômes d'études**

L'approche par compétences a significativement rapproché la formation technique des besoins du marché du travail par l'introduction des analyses de situation de travail.

Cependant, les mises à jour reposent essentiellement sur le mécanisme de veille technologique. Ce mécanisme, auquel ne participent pas les

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

représentantes et les représentants des enseignants de cégep, représentation en fonction des disciplines au programme, tend à prendre du retard notamment en regard de l'évolution de plus en plus rapide des connaissances et des technologies.

De plus, les orientations du ministère indiquent qu'il entend donner aux collèges la responsabilité d'élaborer de nouveaux programmes de DEC. Les collèges pourraient alors adapter les programmes d'études techniques à des besoins – le plus souvent ponctuels – des entreprises locales. En ce qui nous concerne, il s'agit là d'un virage inacceptable qui remet en question les objectifs mêmes de la formation technique collégiale et qui s'inscrit dans une vision de marchandisation de l'éducation et de formation du capital humain.

La mise en place du « plan d'optimisation », le travail amorcé par le ministère pour constituer des programmes génériques à partir de programmes existants, nous inquiète au plus haut point. Bien qu'en soi, la démarche puisse paraître intéressante, il n'en demeure pas moins que des énoncés de compétence qui peuvent paraître similaires sont fondamentalement différents selon la nature des savoirs qu'ils visent. On comprend encore mieux ici l'importance d'avoir recours à l'expertise des représentantes et des représentants des spécialistes de disciplines, surtout en enseignement supérieur.

- Les diplômes d'études collégiales doivent conserver leur caractère large et ne pas être assujettis à des exigences économiques immédiates et régionales. D'où l'importance de la participation de représentantes et de représentants des spécialistes de disciplines pour assurer des apprentissages larges et transférables, et éviter l'assujettissement des compétences à des besoins pointus et ponctuels du marché du travail.

### **3. Les coordinations nationales de programmes d'études techniques**

Depuis la réforme de 1994, les programmes d'études techniques au collégial sont élaborés selon l'approche dite par « compétences ».

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Plusieurs étapes sont nécessaires avant que les compétences soient transmises dans les collèges et que les cours puissent être élaborés par les enseignantes et les enseignants des différentes disciplines du programme.

Malheureusement, aucun mécanisme ne rend obligatoire la consultation des enseignantes et des enseignants des différentes disciplines, ce qui fait que l'on se prive d'une expertise actuelle et pertinente pour jeter un regard sur la formation. Qui plus est, au moment de la réforme, les coordinations de disciplines ont été abolies en formation technique, alors qu'elles existent toujours en formation générale et préuniversitaire.

L'orientation ministérielle ayant donné lieu au maintien de coordination de disciplines en formation générale et de programmes en préuniversitaire tient au fait que, dans les deux cas, en plus des compétences, des contenus de cours font partie des orientations ministérielles. Nous croyons que cette approche ministérielle handicape la qualité des programmes d'études techniques dans la mesure où les spécialistes de disciplines, les experts, sont évincés du processus. Elles et ils sont les seuls à pouvoir développer une approche cohérente qui tient compte de l'organisation et du développement des savoirs et des technologies.

- Comme spécialistes de disciplines, les représentantes et les représentants d'enseignantes et d'enseignants de cégep doivent pouvoir se concerter à toutes les étapes d'élaboration et d'actualisation des programmes d'études techniques, par la mise en place, entre autres, des coordinations nationales de programmes pour la formation technique.

#### **4. La pleine reconnaissance de la formation technique**

Dans le cadre de l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (2009, chapitre 28, PL21), des modifications aux tâches de plusieurs professionnels et techniciens seront apportées, entre

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

autres, pour les programmes de travail social, d'intervention en délinquance et d'éducation spécialisée.

De plus, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec s'est aussi introduit dans la formation collégiale, demandant d'abolir le diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers comme diplôme d'entrée dans la profession, ce qui constitue une remise en question fondamentale du diplôme d'études collégiales. Rien de moins.

La FNEEQ reconnaît que l'accélération du développement des connaissances et des technologies commande des actualisations rapides des programmes d'études techniques. Rehausser les compétences de celles et de ceux qui seront sur le marché du travail ou à l'université fait partie des orientations que nous partageons. Toutefois, les employeurs des milieux de la santé nous ont confirmé être satisfaits du travail des techniciennes et des techniciens en soins infirmiers.

Toutefois, le rehaussement des qualifications ne doit pas être un exercice qui se résume à un déplacement des compétences du collégial à l'université et à une dévalorisation de la formation collégiale. Ce constat s'avère de plus en plus et constitue, pour nous, une régression dans l'actualisation des connaissances et des technologies et aussi dans les services à rendre à la population en général.

Devant des remises en question aussi fondamentales du diplôme d'études collégial, devant des dérives qui ne nous semblent pas toujours correspondre à l'objectif de l'Office des professions<sup>1</sup>, il nous paraît impératif que :

- le rôle des ordres professionnels doit être précisé dans l'élaboration et l'actualisation des compétences d'études techniques afin de préserver l'intégrité du réseau collégial.

---

<sup>1</sup> L'Office a la responsabilité de renseigner le public sur le système professionnel, de lui assurer des voies d'expression et d'accueillir ses commentaires afin de faciliter une meilleure compréhension des mécanismes de protection du public

### **5. La révision du financement des enseignements**

L'enseignement collégial est accessible sur l'ensemble du territoire québécois. C'est l'effort de démocratisation de l'enseignement supérieur que souhaitait le Rapport Parent qui a contribué à hausser considérablement la scolarisation au Québec.

Toutefois, les baisses démographiques dans plusieurs régions du Québec ont des conséquences importantes sur la vitalité des collèges et sur la charge de travail des enseignantes et des enseignants de ces collèges.

Le financement des enseignements est fait en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes d'études et non en fonction de la tâche réellement accomplie par les enseignantes et les enseignants. La baisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans plusieurs programmes d'études a comme conséquence d'augmenter considérablement la tâche, d'une part par la préparation d'un grand nombre de cours différents et par l'encadrement d'un nombre important d'étudiantes et d'étudiants.

Au-delà de la charge de travail, si rien n'est fait, plusieurs programmes d'études préuniversitaires et techniques seront confrontés à leur fermeture. Les conséquences seront d'affaiblir un collège, voire une région, et de remettre en question l'accès aux études supérieures sur l'ensemble du territoire.

- Un financement adéquat des enseignements basé sur le travail réellement effectué par les enseignantes et les enseignants du réseau collégial qui s'inscrit dans des mesures structurantes et durables.

### **6. La formation tout au long de la vie**

La formation continue est le parent pauvre, très pauvre, de la formation collégiale. Son accès y est limité par une orientation ministérielle qui privilégie presque exclusivement la réinsertion en emploi. On est loin, très loin, de la culture de formation tout au long de la vie.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Le sous-développement et le sous-financement de ce secteur ont aussi des conséquences sur la qualité de l'enseignement et sur les conditions de travail de celles et ceux qui y œuvrent. Outre certaines dispositions de la convention collective qui permettent à des enseignantes et à des enseignants de l'enseignement régulier d'y travailler, la grande majorité de celles et de ceux qui dispensent des cours sont à statut précaire. Qui plus est, leur tâche exclut tout encadrement des adultes en formation et toute participation à la vie institutionnelle ou aux comités départementaux ou de programmes.

Leur rémunération est à peu près la moitié de celle des enseignantes et des enseignants du régulier et ils ne peuvent pas se prévaloir des régimes d'assurances collectives ou du régime de retraite.

- Par une vision de la formation continue ouverte et accessible qui permet d'atteindre l'objectif de l'apprentissage tout au long de la vie.
- Par une valorisation importante du travail des enseignantes et des enseignants à la formation continue.

### **7. Une valorisation des diplômes de maîtrise et de doctorat du troisième cycle**

Les diplômes de doctorat du troisième cycle sont reconnus depuis la création des cégeps, il y a plus de quarante ans.

*107. De même qu'on doit prévoir que, d'ici quelques années, les enseignants du secondaire seront titulaires d'une licence, il conviendra, au niveau de l'institut, d'exiger, le plus tôt possible, que tous les professeurs possèdent le diplôme d'études supérieures, et qu'une certaine proportion des enseignants soient titulaires du doctorat. Rapport Parent, 1964*

Les travaux qui ont conduit à la restructuration salariale de 2002 ont ajouté un échelon salarial reconnaissant le diplôme de maîtrise.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Les dix-sept premiers échelons de la structure salariale ont été bonifiés au cours des dernières années par des correctifs relatifs au maintien de l'équité salariale. Cette situation vient du fait que nous partageons ces échelons avec les enseignantes et les enseignants des commissions scolaires qui forment une catégorie d'emploi féminine. Les enseignantes et les enseignants des cégeps forment une catégorie sans prédominance.

Les structures salariales des deux catégories diffèrent par trois échelons supplémentaires pour les profs du collégial, ceux qui reconnaissent les diplômes de maîtrise et de doctorat du troisième cycle. Ces trois échelons, propres à la reconnaissance de l'appartenance du collégial à l'enseignement supérieur, ne sont pas touchés par les correctifs salariaux relatifs à l'équité salariale.

Ainsi, en 2002, l'écart de rémunération entre les personnes qui détiennent un doctorat au maximum de l'échelle et celles qui ont 19 ans de scolarité a été maintenu à 7,38 %. À la suite de l'application des correctifs salariaux, cet écart n'est plus que de 5 %.

Alors qu'on assiste à un important effort de valorisation de l'enseignement supérieur, il nous apparaît important que cet effort passe aussi par la reconnaissance de diplômes de deuxième et de troisième cycles, surtout en enseignement supérieur.

- Les diplômes de maîtrise et de doctorat du troisième cycle ayant été dévalorisés au cours des dix dernières années, un redressement s'impose pour que soit pleinement reconnue l'appartenance des enseignantes et des enseignants de cégep à l'enseignement supérieur.

**8. La recherche au collégial comme facteur d'amélioration de la qualité des enseignements**

Les cégeps réalisent depuis leur création des activités de recherche qui contribuent de façon significative au développement du savoir et à l'avancement des connaissances, et qui marquent bien leur appartenance à l'enseignement supérieur.

Nombre d'enseignantes et d'enseignants réalisent des activités de recherche dans leur discipline d'enseignement et de formation. Plusieurs joindront des équipes de chercheurs universitaires, d'autres le feront à titre personnel. D'autres œuvrent dans les centres de transfert technologique dont la mission est d'appuyer les organismes et les entreprises en matière d'innovation, en leur offrant des services de recherche et de développement technologique ainsi que du soutien technique.

Pourquoi est-il important de valoriser la recherche au collégial? Plusieurs raisons le justifient. Parmi celles-ci, nous en soulignons deux. La recherche permet de maintenir le département à la fine pointe des connaissances et des technologies et ainsi d'actualiser au quotidien les enseignements. Les activités de recherche permettent aussi, lorsque des étudiantes et des étudiants y sont associés – ce qu'il faudrait valoriser d'avantage – de les sensibiliser au développement des savoirs, d'enrichir leur apprentissage. Les activités de recherche exigent, entre autres, le développement d'habiletés de réflexion et de raisonnement.

- Afin d'améliorer la qualité des enseignements, les activités de recherche au collégial permettent aux enseignantes et aux enseignants d'être à la fine pointe de l'actualité des savoirs de leur discipline. Elles permettent aussi aux étudiantes et aux étudiants qui y sont sensibilisés de mieux comprendre les mécanismes de développement des savoirs.

## ***Les universités***

---

La qualité de la formation universitaire repose sur la pertinence des programmes de formation offerts par chaque établissement et sur le cheminement, bien guidé, des étudiantes et des étudiants au sein de ces programmes d'études. La qualité repose aussi sur le corps enseignant, sur la diversité et la complémentarité des enseignants, sur leur expérience pédagogique et professionnelle, sur le travail en équipe des formateurs. Les enseignantes et les enseignants apportent une contribution personnelle et collective à la formation d'une relève sociale et scientifique, ce qui est de la plus haute importance à l'université. La qualité réside aussi dans un souci constant pour le développement de la pédagogie : il faut ajuster les méthodes d'enseignement, assurer l'intégration des technologies de l'information, développer du matériel pédagogique, etc. À l'université plus qu'ailleurs, la mise à jour des connaissances est essentielle, de même qu'un réel contact avec les milieux professionnels où s'exercera la carrière future des diplômés. La qualité repose, en outre, sur des conditions de travail adéquates pour les enseignantes et les enseignants; celles-ci influent sur les conditions d'apprentissage des étudiantes et des étudiants et sur la poursuite de leurs études. Ceci suppose une disponibilité de ressources financières et humaines considérables que les gouvernements doivent assurer par un financement de base adéquat. Il s'agit là d'un héritage collectif qui doit être transmis entre les générations. C'est pourquoi les syndicats de chargés de cours revendiquent que les frais liés à la formation demeurent le plus bas possible pour les étudiantes et les étudiants, l'objectif étant la gratuité totale.

La qualité exige, d'abord et avant tout, que la mission de formation et l'enseignement soient réellement valorisés à l'université, du moins autant que la mission de recherche. Cette qualité doit se retrouver également à tous les cycles de la formation; les étudiants de premier cycle y ont droit, tout autant que ceux des cycles supérieurs. Une formation intégrale comporte des aspects divers : intellectuels, pratiques, méthodologiques, professionnels et humanistes. Les apprentissages sont orientés en ce sens.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

*Les thèmes que nous comptons aborder sont les suivants :*

1. L'assurance qualité
  - a) La position de la FNEEQ
  - b) Les dérives observées
  
2. La contribution des chargées et chargés de cours à la qualité de l'enseignement universitaire
  - a) Qui sont les chargés de cours?
  - b) En quoi les chargés de cours contribuent-ils à la qualité de l'enseignement?
  - c) Le lien entre l'enseignement et la recherche
  
3. Perspectives : poser un regard neuf sur la présence des chargées et chargés de cours

## 1. L'assurance qualité

### a) La position de la FNEEQ

Dans un mémoire déposé au Conseil supérieur de l'éducation en décembre 2011<sup>2</sup>, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) se disait profondément inquiète des orientations ministérielles qui se profilait derrière la demande d'avis au Conseil en matière d'assurance qualité. Dans le cadre de la consultation qui s'enclenche et à la suite de la lecture du *Cahier thématique : la qualité de l'enseignement supérieur au Québec*, elle demeure perplexé. Tout se passe comme si l'on devait nécessairement prendre le train imposé par la mondialisation et s'inscrire, sans regard critique préalable, dans de grandes tendances dont les effets pervers sont pourtant abondamment décriés.

La FNEEQ insistait principalement sur deux réserves importantes concernant les processus «d'assurance qualité». La première est que l'éducation n'est pas un monde «quantitatif» dans lequel la «qualité» serait univoque. Ce monde est traversé – et c'est heureux – par des courants de pensée diversifiés; il peut et doit y exister des pratiques et des philosophies différentes, qui ne peuvent ni ne doivent se laisser enfermer dans un cadre étroit. Dès lors, il faut aborder la question de l'évaluation en enseignement supérieur avec beaucoup de prudence et d'intelligence.

Par ailleurs, via les nombreux échanges internationaux auxquels elle participe avec des collègues étrangers, la FNEEQ est bien placée pour connaître les effets néfastes que génèrent certains systèmes d'évaluation de la qualité actuellement en place dans d'autres pays. Inutile d'insister sur le fait que nous ne souhaitons absolument pas voir le Québec tomber dans ces travers.

---

<sup>2</sup> Voir : <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/publications/memoires/Final-Conseil-Sup-Education-2011-12-15.pdf>. Vous trouverez une mise en contexte dans cet article rédigé par Marie Blais : *Assurance qualité : la réingénierie de l'université québécoise continue* : <http://eve.coop/?a=159>.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

La FNEEQ ne s'oppose pas à l'existence de mesures de reddition de comptes dans l'enseignement supérieur, mais celles-ci doivent être mises en place avec précaution et être consensuelles et respectueuses des autonomies en jeu.

L'accent mis sans réserve sur la reddition de comptes, sur les mesures de performance et sur les évaluations de tout acabit comporte une part d'imposture intellectuelle. Jamais dans l'histoire de l'humanité l'enseignement supérieur n'a-t-il été aussi nécessaire, aussi important pour nos sociétés. Croire, dans ce contexte, que le développement de l'enseignement supérieur passe nécessairement par un examen plus profond et plus détaillé de ses «performances» est une idée pernicieuse. En effet, on ne peut soumettre, sans risque, la création et la transmission du savoir à cette «machine évaluative», nouvelle obsession des gestionnaires qui y font appel pour gérer, voire pour asservir. Il est de plus en plus évident que ces divers mécanismes ne sont finalement qu'une «nouvelle manière de donner des ordres et de faire de la politique sans en avoir l'air.»<sup>3</sup> Cette approche est chronophage et engendre de nouveaux coûts. Y concentrer son temps et son énergie, avec les débats souvent stériles que cela génère, nous détourne des vrais problèmes : le mal financier des universités, l'érosion de la recherche libre, l'autonomie universitaire et l'importance de la mission d'enseignement des universités.

Au Québec, les universités ont depuis longtemps introduit des processus d'évaluation des enseignements, des programmes et, plus récemment, des établissements (1995). Ce modèle s'avère efficient, car il est adapté aux réalités de nos établissements. En outre, sa mise en œuvre par la communauté universitaire lui assure la transparence nécessaire. Notre modèle d'évaluation ne cherche pas une conformité à un système de normes ; il s'inscrit plutôt dans une volonté d'améliorer des programmes, des enseignements ou les façons de faire d'un établissement à partir de constats internes et externes. Si l'objectif poursuivi est vraiment d'améliorer

---

<sup>3</sup> Alain Abelhauser, Roland Gori et Marie-Jean Sauret, *La folie évaluation. Les nouvelles fabriques de la servitude*, 2011.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

la qualité de l'enseignement supérieur, nous devrions plutôt chercher à bonifier le modèle existant, qui repose sur une collégialité démocratique, plutôt que de calquer une approche qui montre ses limites.

### b) Les dérives observées

La FNEEQ a tissé au fil des ans des relations suivies avec d'autres organisations syndicales autour du globe. Comme membre de l'Internationale de l'éducation (IE), de la *North American Higher Education (NAHE)*, de la *Coalition of Contingent Academic Labor (COCAL)* et du Réseau pour l'éducation publique (REP), nous participons régulièrement à des rencontres d'échanges sur l'évolution de l'enseignement supérieur. En outre, la FNEEQ a participé récemment à un colloque international portant sur les processus d'assurance qualité : *Leurres de la qualité? Analyses pluridisciplinaires et études comparées des politiques qualité dans l'enseignement supérieur* (Université de Liège, 6, 7 et 8 juin 2012).

À la lumière de ces différents échanges, nous observons plusieurs dérives importantes dans les pays où des processus d'assurance qualité ont été mis en place. Ce qui est le plus troublant, c'est que l'on constate que le principal objectif – celui qui est officiel, en tout cas –, soit l'amélioration de la qualité de l'enseignement, est loin d'être atteint.

Relevons ici quelques exemples de dérapages observés. On remarque d'abord que la précision des objectifs et des valeurs est inéluctablement un choix politique, et ce, autant pour les indicateurs que l'on retient que pour ceux que l'on écarte. La question du choix des indicateurs de qualité se pose ; on peut sérieusement se demander ce qui est mesurable et ce qui est de l'opinion. La reconnaissance de la qualité, présentée comme l'objectif à atteindre, pourrait n'être qu'un moyen de réalisation de stratégies de croissance économique de la part des gouvernements.

Un autre piège important est l'uniformisation induite par les évaluations. En Europe, le risque est double pour les universités : si elles ne se distinguent pas, elles risquent de disparaître et si elles se distinguent, elles ne répondent pas aux normes et risquent aussi de disparaître. Cette uniformisation n'est certes pas sans effets sur la diversité des cultures et des savoirs.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Les chercheurs européens ont notamment observé que plus les universités sont évaluées, plus elles rendent de comptes, moins elles prennent de risques, ce qui encourage la conformité et contrecarre la créativité. Il en va de la réputation de l'établissement, une réputation mesurée par des palmarès qui n'ont rien de scientifique. Or il appert que les impacts des pratiques de gestion de la qualité totale dans l'enseignement supérieur soient mitigés. On observe que l'accréditation nourrit une culture bureaucratique qui réduit la flexibilité, soit parce que les procédures sont mal appliquées, soit parce que l'appareillage de contrôle ne vise pas directement l'amélioration de la qualité.

Il semble qu'on soit passé d'une logique de moyens à une logique de résultats. La mesure devient l'objectif, ce qui est particulièrement dangereux en recherche où on doit rendre des comptes sur le nombre de communications, de publications, de retombées médiatiques, etc. On en arrive à un point où le contenu importe moins que le nombre et le lieu des publications. En outre, on observe de plus en plus de cas de falsification de la recherche. Les forces extérieures ont-elles un rôle corrupteur? La question se pose.

Dans le mot de clôture du colloque de Liège, Jean-Émile Charlier (Université de Louvain) insistait sur une question fondamentale qui a traversé l'ensemble des échanges : « Est-on dans une logique d'améliorer vraiment la qualité ou dans une logique de réputation? »

Pour la FNEEQ, il est essentiel de prendre en compte l'expérience de l'Europe et des États-Unis et de bien en considérer les dérives afin d'éviter de se lancer dans une avenue qui modifierait de fond en comble nos pratiques, qui ajouterait de la bureaucratie, qui accentuerait la course à la « clientèle » et favoriserait la compétition entre les établissements et qui, en bout de course, aurait peu ou pas du tout d'impact sur la qualité de l'enseignement supérieur. Il vaut mieux, comme on l'a déjà mentionné, bonifier les mécanismes actuels et favoriser une plus grande participation de l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire.

## 2. La contribution des chargées et chargés de cours à la qualité de l'enseignement universitaire

### a) Qui sont les chargés de cours?

On estime le nombre de chargés de cours au Québec à près de 13 000 (proportion à peu près égale de femmes et d'hommes), dont environ 11 000 font partie d'un syndicat affilié à la FNEEQ-CSN. La dénomination *chargé de cours* est un terme générique qui inclut d'autres titres d'emploi dont les principaux sont : superviseur de stage, tuteur en formation à distance, chargé d'enseignement, chargé de clinique, chargé de formation pratique, accompagnateur et *coach* en formation musicale, formateur en disciplines pratiques. Ce qui les unit est le fait qu'ils sont tous contractuels, non permanents.

Les chargés de cours ne forment pas un bloc monolithique. Au contraire, ces enseignants proviennent de divers milieux professionnels et ont des expériences et des expertises très variées. La plupart possèdent un diplôme de maîtrise, mais on estime qu'environ 20 % d'entre eux ont une scolarité de doctorat et qu'un autre 20 % ont complété un doctorat ou un post-doctorat. De plus, on évalue que plus de 55 % des chargés de cours présentent une expérience de travail de 15 ans et plus, hors de leur tâche de chargé de cours.

Les chargées et chargés de cours enseignent majoritairement au premier cycle, bien qu'on observe une augmentation de leur présence aux cycles supérieurs. À titre d'exemple, à l'Université du Québec à Chicoutimi, 32 % des séminaires de deuxième cycle et 19 % des séminaires de doctorat sont donnés par des chargés de cours.

Il existe essentiellement deux types de chargés de cours : les «professionnels» et les «chargés de cours de carrière». Tous deux sont appelés à enseigner sporadiquement, selon les besoins des universités. Certains le font depuis trente ans. La principale différence est que les professionnels ont un autre emploi, souvent à temps plein. L'enseignement est pour eux une passion à travers laquelle ils transmettent les rouages internes, une «vision terrain» de leur profession. Ces professionnels, architectes, audiologistes, avocats, ingénieurs, etc. possèdent une

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

expérience pratique qui complète parfaitement un enseignement plus théorique. La contribution de ces spécialistes est complémentaire à celle des professeurs et certainement un élément clé de la qualité de l'enseignement; elle est essentielle à la formation des étudiants.

De leur côté, les «chargés de cours de carrière» sont des enseignants universitaires qui, à l'instar des professeurs, enseignent, encadrent leurs étudiants, se préoccupent de la pédagogie universitaire. Plusieurs font de la recherche ou de la création, publient, donnent des conférences, sont invités comme panélistes ici et là... bref, contribuent aux *services à la collectivité*.

Qu'ils soient professionnels ou chargés de cours de carrière, la principale différence avec les professeurs réguliers réside au fait que les chargés de cours sont contractuels et que leurs activités autres que l'enseignement sont peu ou pas du tout reconnues.

### **b) En quoi les chargés de cours contribuent-ils à la qualité de l'enseignement?**

Les chargées et chargés de cours sont conscients de leur apport à la formation universitaire, ils y engagent le meilleur de leurs expériences et de leurs connaissances. D'une année à l'autre, ils reviennent enseigner à l'université parce qu'ils aiment transmettre leur savoir et s'enrichissent d'un contact soutenu avec les étudiantes et les étudiants. Ils développent ainsi une réelle passion pour l'enseignement et ont la conviction que l'université a besoin de cette contribution. En quoi les chargés de cours sont-ils qualifiés pour donner une formation universitaire? Ils sont choisis en fonction de leur compétence reconnue ; celle-ci est certifiée par la détention d'un diplôme (maîtrise ou doctorat) et par une expérience professionnelle démontrée. On mesure minutieusement leurs capacités à satisfaire aux exigences pour chacun des cours qui leur sont confiés ; on évalue aussi régulièrement leur prestation d'enseignement.

Les chargés de cours qui participent à la formation pratique sont des professionnels reconnus et actifs dans leur domaine d'activité. Ils sont souvent membres qualifiés d'un ordre professionnel, d'une association professionnelle ou d'une société savante. Ces personnes assurent une

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

continuité entre le milieu de la pratique et celui de la formation d'une relève bien qualifiée en vue d'une carrière professionnelle. Une large part des chargées et chargés de cours ont cumulé de nombreuses années d'expérience en enseignement universitaire. Ils ont ainsi développé une pédagogie adaptée à leur programme, dont ils connaissent très bien les objectifs et les finalités. Au cours des ans, ils ont rencontré de multiples cohortes d'étudiantes et d'étudiants, et ils sont capables de parer à toutes les difficultés d'apprentissage. Ils sont massivement présents dans presque tous les secteurs disciplinaires, et ce, à la grandeur du territoire du Québec. Ce sont eux qui enseignent dans les régions les plus éloignées, de Povungnituk à Gaspé. Les chargés de cours sont responsables de la mise à jour des connaissances pour les contenus de leurs cours. Ils se tiennent informés des découvertes scientifiques, des nouvelles pratiques, des nouvelles méthodes dans leur domaine d'expertise et leur discipline. Plusieurs participent régulièrement à des colloques et à des congrès de sociétés savantes. Certains interviennent dans les débats publics où leur expertise est requise et reconnue. D'autres publient dans des revues scientifiques ou encore dans des revues de vulgarisation de connaissances et de savoirs pratiques. De plus, il convient de reconnaître que les chargés de cours sont réellement habilités à transmettre une formation en recherche, car ils ont eux-mêmes, lors de leur formation, participé à une recherche reconnue par l'université afin d'obtenir leur diplôme.

Plusieurs sont toujours actifs en matière de recherche, en d'autres lieux liés à leur profession. Certains s'adonnent à la recherche libre ou à la création artistique, en donnant des concerts, des spectacles, en présentant des expositions ou en publiant des écrits littéraires, qui sont bien reçus par la communauté environnante. C'est ainsi que les chargées et chargés de cours maintiennent la qualité de leur enseignement et œuvrent à une formation universitaire de haute qualité. Les étudiantes et les étudiants savent apprécier cette contribution à sa juste valeur. Ils ne font pas toujours une nette différence entre un enseignement donné par un professeur et un autre donné par un chargé de cours. En grande majorité, les étudiants se montrent généralement satisfaits de l'enseignement qu'ils reçoivent lors de leur passage à l'université. Avec l'apport essentiel que constituent leur enseignement et leur expérience professionnelle, les chargées et chargés de

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

cours participent structurellement à la vie universitaire. Cette implication ne peut que favoriser la réussite scolaire des étudiants qu'ils forment maintenant depuis des dizaines d'années.

Les chargées et chargés de cours revendiquent depuis longtemps leur intégration au sein des établissements. Ils ont obtenu *des programmes d'intégration pédagogique*, qui leur permettent de s'impliquer dans des activités autres que l'enseignement et de contribuer à l'extérieur de la stricte prestation de cours à la réussite des étudiants. Il existe de nombreux exemples du succès de ces programmes. Enfin, réitérons l'importance de l'intégration des chargés de cours dans les structures académiques et institutionnelles, intégration qui leur permet, là où la volonté est présente, de travailler en équipe avec les professeurs et de participer activement à la vie académique de leur secteur.

### c) Le lien entre l'enseignement et la recherche

Pour ce qui est du lien entre l'enseignement et la recherche, qui est souvent utilisé comme argument pour justifier « qu'il y a trop de chargés de cours dans les universités », mentionnons seulement que, outre la présence de plus en plus grande des chargés de cours en recherche et en création, qui – rappelons-le – est trop peu connue, il est clair pour la FNEEQ qu'il n'est pas nécessaire d'être actif en recherche pour donner un enseignement de qualité. Comme on l'a déjà mentionné, les chargées et chargés de cours, à l'instar des professeurs réguliers, ont le souci de mettre à jour leurs connaissances et font le nécessaire pour y parvenir.

D'ailleurs, dans un avis publié en 1998, le Conseil supérieur de l'éducation « s'est demandé si la responsabilité d'articuler la recherche à la formation au premier cycle incombe prioritairement aux professeurs et professeurs actifs en recherche. »<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Conseil supérieur de l'éducation : *Recherche, création et formation à l'université : une articulation à promouvoir à tous les cycles*, Avis à la ministre de l'éducation, avril 1998, p. 10.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Il en concluait que : « Pour le Conseil, il ne fait aucun doute que l'ensemble des personnels enseignants tout entier doit collaborer à tisser des liens entre l'enseignement et la recherche ou la création, et pas seulement les professeures et professeurs actifs en recherche ou en création. En effet, chacun y contribue à sa mesure et selon sa tâche. Il considère que les professeures et professeurs qui, à une étape donnée de leur carrière, ne sont pas actifs en recherche ou sont en dehors du cercle de la recherche subventionnée peuvent quand même intégrer la recherche à leur enseignement au premier cycle, lorsque cela est requis. Ils sont tenus de s'informer de l'évolution de la recherche dans leur domaine et de guider les étudiantes et étudiants pour les amener à la fine pointe de la connaissance. Cette contribution est tout aussi pertinente et nécessaire à la formation que celle du professeur ou de la professeure étoile en recherche par ses témoignages de la recherche à partir de ses propres travaux. De plus, tous les membres du personnel enseignant, y compris les chargés et les chargées de cours, doivent participer à ce type d'intégration de la recherche ou de la création à la formation au premier cycle, et cela, qu'ils soient actifs ou non sur le plan de la recherche ou de la création. »<sup>5</sup>

Soyons clairs. Nul ne veut ici nier l'importance de la recherche universitaire, qui est à la source de la création du savoir, mais n'oublions pas que les chercheurs de haut niveau que souhaitent recruter toutes les universités sont d'abord passés par le premier cycle! Se donner les moyens d'assurer la réussite des étudiants de premier cycle permet aussi d'assurer la relève en recherche. Toutefois, il ne faut surtout pas oublier que ce ne sont pas tous les étudiants qui souhaitent entreprendre des études de deuxième et de troisième cycles, et que les aspirants au baccalauréat ont droit à une formation de qualité qui répond à leurs aspirations.

Nous sommes d'avis que pour favoriser le lien entre l'enseignement et la recherche, il faut créer et promouvoir des lieux dynamiques de diffusion de la recherche et de la création au sein des établissements et à l'extérieur de ces derniers. Outre l'intérêt pour les enseignants, les étudiants en seraient les principaux bénéficiaires. De telles initiatives contribueraient sans doute à

---

<sup>5</sup> Ibid, p. 28.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

susciter un certain éveil intellectuel et, pour certains, un intérêt à la poursuite des études aux deuxième et troisième cycles.

### 3. Perspectives : poser un regard neuf sur la présence des chargées et chargés de cours

Les chargées et chargés de cours sont présents à l'université depuis toujours et il est difficile d'imaginer l'enseignement supérieur sans leur contribution. En fait, les professionnels des corps reconnus ont été, avec les clercs, les premiers à dispenser l'enseignement universitaire avant les années 1950. L'embauche d'un corps de professeurs réguliers s'est faite ensuite. Évidemment, ces chargés de cours avaient un faux titre de professeur avant que les syndicats ne fassent une différenciation.<sup>6</sup>

On entend souvent que l'embauche des professeurs réguliers réglerait l'ensemble des problèmes dans les universités en plus d'assurer la qualité de l'enseignement. La faille dans cette logique est que les professeurs n'enseignent pas ou enseignent peu au p cycle. Le système actuel pousse les professeurs à faire de la recherche, à publier des articles dans des revues « bien cotées » pour être cités ensuite par d'éminents collègues et ainsi bénéficier des retombées (prestige et fonds de recherche) et contribuer à la réputation des universités, qui veulent être bien classées dans les fameux palmarès internationaux. Et cet état de fait risque d'être exacerbé si le gouvernement va de l'avant avec un processus d'assurance qualité.

Bien que nous reconnaissons le rôle important des professeurs réguliers, nous sommes d'avis que même si les universités n'avaient pas de contraintes budgétaires, elles ne pourraient pas remplacer tous les chargés de cours par des professeurs et ce ne serait d'ailleurs pas à leur avantage de le faire. Pour la FNEEQ, il est essentiel de maintenir la complémentarité des deux groupes d'enseignants, qui contribuent chacun à leur façon à l'atteinte de la mission des universités, et ce, à travers tout le Québec.

---

<sup>6</sup> Pour en savoir plus : BIZIER, Hélène-Andrée : *L'Université de Montréal : la quête du savoir*, Édition Libre expression, 1993 et HAMELIN, Jean : *Histoire de l'Université Laval ; les péripéties d'une idée*, PUL, 1995.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Si on veut réellement favoriser l'amélioration de la qualité de l'enseignement, il faut donner aux acteurs en place les moyens de leurs ambitions. Autrement dit, pour les étudiants, des conditions favorables à l'apprentissage et, pour les enseignants, des conditions de travail adéquates (locaux, laboratoires, matériel, bureaux pour recevoir les étudiants, etc.).

Ce n'est pas le statut d'emploi qui importe, mais l'accomplissement des rôles de chacun au sein des établissements. On sait que sur le terrain, tant chez les administrations que chez les étudiants et même chez les collègues professeurs réguliers, le travail des chargées et chargés de cours, sur une base individuelle, est généralement très apprécié. Pourquoi n'ose-t-on pas le dire publiquement et collectivement ? On se contente de laisser un discours ambiant, et infondé, associer, sans que personne n'intervienne, la qualité de l'enseignement au statut de professeur régulier.

Cela saute aux yeux à la lecture du cahier thématique du ministère dans lequel la seule mention des chargés de cours est pour affirmer qu'on doit améliorer «l'équilibre dans la contribution des professeures et professeurs et des chargées et chargés de cours ». (p. 5)

On parle ici de quelque 13 000 personnes, qui contribuent jour après jour à la qualité de l'enseignement partout au Québec. On parle de celles et de ceux qui enseignent aux grands groupes au premier cycle, de celles et de ceux qui se déplacent sur tout le territoire, de Montréal à Povungnituk, de Rouyn aux Îles-de-la-Madeleine. On parle des superviseurs, des tuteurs en formation à distance, qui ont à cœur l'encadrement et la réussite de leurs étudiants, et y travaillent jour après jour.

Pourtant, dans le cahier thématique du ministère, sous la rubrique *Offre et encadrement* (p. 7), on nous informe que «les universités s'appuient sur l'expertise de 9 500 professeures et professeurs de carrière»... Un tel «oubli» du principal corps d'enseignants universitaires est tout simplement méprisant ! La qualité de nos diplômés est garante de la qualité de notre travail !

Dans son rapport final de la *Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec* (juin 2004), La Commission de l'éducation recommandait «que le ministère de

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

l'Éducation réalise une étude sur la situation des chargés de cours dans les universités, notamment leur place dans les structures universitaires et leurs conditions de travail et que, pour ce faire, il évalue la possibilité de demander l'avis du Conseil supérieur de l'éducation.» Cette recommandation n'a jamais été appliquée et nous croyons, plus que jamais, qu'il serait à propos de faire une telle étude en actualisant le mandat. L'apport essentiel des chargés de cours en complémentarité avec celui des professeurs réguliers pourrait alors être démontré.

En ce qui concerne la FNEEQ, nous avons d'ores et déjà pris la décision de tenir un forum sur la place des chargées et chargés de cours dans les universités, à l'occasion duquel seront notamment étudiés les thèmes de la reconnaissance, de l'intégration pédagogique et institutionnelle, de l'autonomie professionnelle, de la liberté d'enseignement, de la stabilisation des emplois ainsi que de la recherche et de la création.<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> La recommandation adoptée se lit ainsi : *que la FNEEQ mandate le comité école et société pour organiser, en étroite collaboration avec le regroupement université, un forum sur la place des chargées et chargés de cours dans les universités à l'occasion duquel pourraient notamment être étudiés les thèmes de la reconnaissance, de l'intégration pédagogique et institutionnelle, de l'autonomie professionnelle, de la liberté d'enseignement, de la stabilisation des emplois ainsi que de la recherche et de la création.*



## *L'accessibilité et la participation aux études supérieures*

### **Introduction**

Une éducation supérieure de qualité et accessible à tous, peu importe la provenance socioéconomique ou géographique des individus, est une responsabilité collective que la population québécoise a choisi d'assumer depuis les années 1960. Ce choix, qu'elle a réitéré en 1996 lors des États généraux sur l'éducation, est une des conditions essentielles pour que l'accès à un meilleur niveau de vie soit possible pour l'ensemble de la population. L'éducation, prise dans son sens large et dans ce qu'elle a de plus essentiel, vise à assurer le plein développement de l'être humain, l'évolution des mentalités et des mœurs, la diffusion de nouvelles valeurs fondamentales ainsi que la liberté et la diversité des modes d'existence dans une démocratie. Dans une société du savoir comme la nôtre, il serait désastreux de songer à revenir en arrière.

Si l'on considère la question de l'accessibilité sur le plan du territoire, le Québec s'est doté d'une infrastructure en éducation supérieure qui vise le plus grand nombre. D'une part, le réseau collégial, fondé en 1967, compte 48 cégeps dont la moitié sont situés dans les villes où il n'y pas d'universités. D'autre part, le réseau de l'Université du Québec, qui a été créé en 1968, compte aujourd'hui 10 établissements (dont la Télé-université) répartis dans différentes régions du Québec.

Ces deux réseaux permettent ainsi à des milliers d'étudiants à chaque année de fréquenter un établissement d'enseignement supérieur dans leur région. De plus, leur présence contribue au développement régional. Elle permet de contrer l'exode des jeunes vers les grands centres urbains. En outre, la recherche qui y est faite, la présence d'enseignants hautement qualifiés ainsi que le bassin de diplômés favorisent la mise en place de créneaux régionaux, par exemple les études maritimes dans le Bas-St-Laurent.

## **Sommet : L'enseignement supérieur pour tous**

---

On le sait, l'enseignement supérieur prend une forme singulière au Québec puisqu'il est composé de deux ordres d'enseignement distincts mais dont les missions sont complémentaires : le réseau collégial, qui comprend deux secteurs d'enseignement (préuniversitaire et technique), et les universités, qui regroupent une mosaïque de programmes dans des établissements d'enseignement de haut niveau.

Chacun de ces ordres possède des particularités et des modes de fonctionnement qui lui sont propres. Il est donc impératif de tenir compte de ces différences quand on aborde la question de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures.

La démocratisation de l'éducation entreprise pendant la Révolution tranquille aura eu plusieurs effets bénéfiques. Elle a permis un rattrapage scolaire fulgurant pour la population francophone, jusque-là beaucoup moins instruite que la communauté anglophone. Elle a assuré aux femmes et aux filles une accessibilité aux savoirs jamais égalée. Elle a également permis de s'attaquer aux inégalités entre les classes sociales. En effet, la gratuité et l'accessibilité ont conduit à une plus grande mixité sociale au sein des établissements scolaires. La démocratisation a aussi entraîné l'implication du personnel de l'éducation, des parents, des étudiants et des citoyens dans les processus décisionnels ainsi que dans la gestion des établissements d'enseignement.

Nous présentons aujourd'hui un document qui explique notre vision de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures. Cette contribution s'ajoute aux énoncés généraux présentés par la CSN dans sa contribution, auxquels nous souscrivons entièrement.

## ***La FNEEQ : qui sommes-nous ?***

---

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a été fondée en 1969. Elle compte actuellement 91 syndicats et représente près de 33 000 membres dans 46 cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), dans 35 établissements d'enseignement privés et dans 10 établissements universitaires, soit 9 syndicats de chargées et chargés de cours incluant l'Association des étudiantes et des étudiants salariées diplômées de l'Université McGill, le Syndicat des tutrices et des tuteurs de la Télé-Université et l'Association des maîtres d'enseignement de l'École de technologie supérieure. Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation. Elle est, par ailleurs, l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

## **Sommet : L'enseignement supérieur pour tous**

---

## ***Le réseau des cégeps***

---

Le réseau collégial est au cœur de l'accessibilité aux études supérieures et il a permis de rejoindre et de former, depuis sa création à la fin des années 1960, des milliers d'étudiantes et d'étudiants sur l'ensemble du territoire du Québec. Par conséquent, il est l'un des plus importants facteurs de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Sa présence dans toutes les régions du Québec, la gratuité de ses services et la qualité de son enseignement sont au cœur de sa réussite. À ces caractéristiques, il faut ajouter que les cégeps sont des pôles importants de vie culturelle et de développement régional.

L'enseignement collégial est l'une des spécificités québécoises et la formation préuniversitaire collégiale offre non seulement une formation générale riche et disciplinaire, mais prépare aussi avec pertinence à la formation universitaire. Quant à la formation technique, elle est reconnue pour sa qualité et sa relation avec les besoins du marché de l'emploi, tout en permettant un accès aux études universitaires pour les techniciens et les techniciennes qui le désirent. Ainsi, le réseau collégial a été conçu pour offrir un accès aux études postsecondaires à toutes les Québécoises et à tous les Québécois.

Toutefois, nous aimerions mettre en valeur certaines situations qui, selon nous, méritent une attention particulière afin de répondre à votre question :

*Près de cinquante ans plus tard, que faudrait-il améliorer pour accroître davantage l'accès aux études supérieures et la réussite des étudiants et étudiantes?*

*Les thèmes que nous comptons aborder sont les suivants :*

1. La révision du financement des enseignements
2. Le développement des cégeps situés en région et l'harmonisation des programmes
3. Un financement qui permette la réussite des étudiantes et des étudiants
4. Une valorisation importante de la formation continue

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

### 1. *La révision du financement*

L'enseignement collégial est accessible sur l'ensemble du territoire québécois. C'est l'effort de démocratisation de l'enseignement supérieur que souhaitait le Rapport Parent qui a contribué à hausser considérablement le niveau de scolarisation au Québec.

Toutefois, les baisses démographiques dans plusieurs régions du Québec ont des conséquences importantes sur la vitalité des collèges et sur la charge de travail des enseignantes et des enseignants qui y travaillent.

Le financement des enseignements est fait en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes d'études, et non en fonction de la tâche réellement accomplie par les enseignantes et les enseignants. La baisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans plusieurs programmes d'études a comme conséquence d'augmenter considérablement la tâche en multipliant le nombre de préparations de cours différents pour ceux qui enseignent dans les programmes touchés. De plus, pour compenser cette baisse du financement, les autres disciplines voient leurs groupes grossir, ce qui se traduit par l'encadrement d'un nombre plus important d'étudiantes et d'étudiants, et donc encore, par une augmentation de la tâche enseignante.

Les baisses démographiques qui affectent les régions du Québec entraînent non seulement des problèmes liés à l'augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants, mais aussi la fragilisation de la diversité de l'offre des programmes locaux. Si rien n'est fait, plusieurs programmes d'études préuniversitaires et techniques seront confrontés à une fermeture, ce qui aura pour conséquence d'affaiblir un collège, voire une région, et de remettre en question l'accès aux études supérieures sur l'ensemble du territoire.

- Il faut assurer un financement adéquat des enseignements basé sur le travail réellement effectué par les enseignantes et les enseignants du réseau collégial qui s'inscrive dans des mesures structurantes et durables.

## **2. Le développement des cégeps en région et l'harmonisation des programmes**

L'accessibilité à l'enseignement s'est cristallisée autour des droits de scolarité, droits inexistant au niveau collégial. Cependant, l'absence de tels droits ne signifie pas que l'accès à l'enseignement collégial soit gratuit. Non seulement existe-t-il des droits d'inscription ou d'admission, mais les étudiantes et les étudiants doivent acquitter des droits afférents plus ou moins élevés selon le programme d'études et s'équiper en matériel pour effectuer leurs apprentissages. Les couts augmentent d'autant plus quand, pour avoir accès à ces savoirs, il faut poursuivre ses études à l'extérieur de sa région.

C'est pourquoi il est temps que la reconnaissance de l'apport des cégeps dans le développement régional se concrétise rapidement par des mesures structurantes et durables dans le cas des établissements qui sont aux prises avec des baisses importantes d'effectifs, en assurant un appui significatif à ceux de leurs programmes qui sont en difficulté.

De plus, on pense qu'il serait utile de procéder à une harmonisation plus grande de la carte des programmes sur tout le territoire, entre autres par l'élaboration de critères clairs et reconnus concernant l'autorisation de nouveaux programmes d'études.

- Des mesures structurantes et durables assurant un appui significatif aux programmes en difficulté doivent être mises en place rapidement.
- Une harmonisation plus grande de la carte des programmes sur tout le territoire, entre autres par l'élaboration de critères clairs et reconnus concernant l'autorisation de nouveaux programmes d'études, est nécessaire.

**3. Un financement qui permette la réussite des étudiantes et des étudiants**

L'encadrement des étudiantes et des étudiants du collégial fait partie intégrante de la tâche. Plusieurs mesures ont contribué à améliorer cet encadrement, dont la réduction de leur nombre dans les classes, plus particulièrement au moment de leur entrée au collégial. Depuis quelques années, une pédagogie adaptée à la première session s'est développée pour améliorer leur réussite.

Des centres d'aide ont été mis sur pied – d'abord en français, puis dans un grand nombre de disciplines – afin de soutenir de manière individualisée la réussite des étudiantes et des étudiants. Ils favorisent aussi un meilleur accès à un encadrement particulier par les enseignantes et les enseignants, afin, entre autres, de tenir compte des horaires parfois difficilement compatibles des uns et des autres.

Enfin, plusieurs cours de mises à niveau ont vu le jour, certains financés, d'autres non, pour faciliter le passage du secondaire au collégial. Toutes ces mesures ont donné des résultats intéressants. L'implication et l'expertise des enseignantes et des enseignants des collèges qui accompagnent de manière particulière les étudiantes et les étudiants sont des facteurs déterminants de leur réussite.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, l'arrivée massive de jeunes qui ont des diagnostics de difficultés d'apprentissage ou de troubles de santé mentale a donné lieu à une augmentation considérable de la tâche des enseignantes et des enseignants. La présence de plus en plus importante d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers démontre que la capacité de les accompagner au primaire et au secondaire s'est améliorée. Ainsi, le nombre d'étudiantes et d'étudiants du collégial ayant des besoins spéciaux est passé de 272 à 3 240 entre 2005 et 2011.

L'absence de financement des services adaptés, c'est-à-dire celui qui sert à engager des spécialistes pour accompagner ces étudiantes et ces étudiants, ne permet pas en ce moment de leur offrir des services

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

pouvant favoriser leur intégration aux études collégiales et, par conséquent, leur réussite éducative.

La plupart du temps, le soutien est déficient pour les enseignantes et les enseignants concernés, qui bénéficient très peu de support technique (comment agir devant telle ou telle difficulté, comment faciliter l'intégration au groupe, comment répondre à des besoins particuliers, etc.), ni de ressources particulières (taille plus petite d'un groupe, allègement de tâche, etc.). Outre la surcharge évidente de travail que cela représente, les effets de ces intégrations directes sur la dynamique d'un groupe-classe peuvent être difficiles à gérer. Dans tous les cas, le défi auquel nous sommes confrontés consiste à assurer l'accessibilité à des études supérieures de qualité pour la totalité de ces étudiantes et de ces étudiants aux besoins particuliers.

Au-delà de l'augmentation de la tâche des enseignantes et des enseignants, en particulier en ce qui a trait aux accommodements pédagogiques, le manque de financement adéquat alourdit considérablement leur travail, d'autant plus qu'elles et ils sont des spécialistes disciplinaires, et non pas des psychopédagogues spécialisés dans l'accompagnement de ces jeunes.

Cependant, il est nécessaire de mettre en place des mesures énergiques pour soutenir ces étudiantes et ces étudiants par:

- Un financement adéquat des collèges pour favoriser la réussite de la totalité des étudiantes et des étudiants, plus particulièrement ceux ayant des besoins particuliers.
- Un mécanisme approprié permettant une meilleure transition de l'encadrement de l'étudiante et de l'étudiant entre le secondaire et le collégial.
- Une harmonisation de l'évaluation des besoins et du soutien aux diagnostics.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

- ▣ Un financement adéquat des services spécialisés, dans tous les collèges et les centres d'études collégiales, afin de favoriser une intégration réussie des jeunes ayant des besoins particuliers.
- ▣ Par une prise en compte de l'augmentation de la tâche des enseignantes et des enseignants du réseau collégial.

### 4. *Une valorisation importante de la formation continue*

À l'heure où notre société vit de profondes transformations politiques, économiques, sociales et culturelles ; à l'heure où la formation et l'éducation des adultes sont en pleine croissance ; à l'heure où des intérêts internationaux cherchent à *marchandiser* l'éducation et la formation continue ; il est plus que temps que le Québec ait une vision de la formation continue et se dote d'une politique gouvernementale à cet égard.

L'enseignement collégial occupe une place importante dans le continuum de formation en enseignement technique. À plusieurs égards, il est de loin le meilleur lieu pour concrétiser une offre de formation qui réponde aux besoins de travailleuses et de travailleurs qui doivent parfaire leur formation ou qui font face à des besoins plus importants.

L'enveloppe fermée qui est imposée aux cégeps en matière de formation continue est un frein important à leur participation à un effort collectif en cette matière. Il est essentiel de noter aussi que les conditions de travail des personnes chargées de cours à la formation continue – qui excluent le soutien direct auprès des étudiantes et des étudiants de ce secteur – constituent un grave problème. Si les effectifs étudiants au secteur régulier nécessitent déjà beaucoup de soutien et d'encadrement, que dire de celles et de ceux qui reviennent aux études? Nous relevons au passage que, même si le financement de l'éducation aux adultes à l'université est différent de celui des cégeps, celles et ceux qui y enseignent font aussi face à certaines difficultés.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Bâtir une société fondée de plus en plus sur le savoir et investir dans les compétences de sept millions d'adultes doivent constituer des priorités à l'agenda du gouvernement du Québec. La formation continue est le parent pauvre, très pauvre, de la formation collégiale. Son accès y est limité par une orientation ministérielle qui privilégie presque exclusivement la réinsertion en emploi. On est loin, très loin, de la culture de formation tout au long de la vie.

La formation continue permet, entre autres, d'accueillir et de former les nouveaux arrivants, d'offrir des perfectionnements, de *raccrocher* des étudiantes et des étudiants qui avaient délaissé les études, d'élargir l'employabilité des personnes sans emploi, etc. Le réseau collégial dispose de l'expertise et des structures nécessaires pour combler ces besoins de formation et ce, dans toutes les régions du Québec. Or, contrairement à la formation régulière financée en fonction du nombre d'étudiants, la formation continue menant à une attestation d'études collégiales dépend d'une enveloppe fixe et fermée. De plus, et toujours contrairement à la formation régulière, les étudiantes et les étudiants doivent parfois déboursier de nombreux frais pour chaque cours suivi.

Le sous-développement et le sous-financement de ce secteur ont aussi des conséquences sur les conditions d'enseignement et sur les conditions de travail de celles et ceux qui y œuvrent. Outre certaines dispositions de la convention collective qui permettent à des enseignantes et à des enseignants de l'enseignement régulier d'y travailler, la grande majorité de celles et ceux qui dispensent des cours sont à statut précaire. Qui plus est, leur tâche exclut tout encadrement des adultes en formation et toute participation à la vie institutionnelle ou aux comités départementaux ou de programmes.

Leur rémunération équivaut à près de la moitié de celle des enseignantes et des enseignants du régulier et ils ne peuvent pas se prévaloir des régimes d'assurances collectives ou du régime de retraite.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Ce sous-financement est lourd de conséquences:

- Les conditions de travail dans lesquelles évoluent les enseignantes et les enseignants de la formation continue constituent non seulement un obstacle en termes de recrutement, mais aussi en termes de suivi pédagogique et d'aide à la réussite des étudiantes et des étudiants.
- L'équipement et le matériel nécessaires à l'enseignement doivent correspondre à ceux qui sont utilisés sur le marché du travail, ce qui n'est pas toujours possible.
- L'offre de formation continue demeure trop restreinte. Elle devrait répondre non seulement aux besoins du marché de l'emploi, mais aussi aux exigences d'une société en mouvement: des attestations bien structurées et des acquis solides exigent de la préparation et de la concertation.
- Si certaines personnes n'accèdent pas à la formation continue par manque d'information (on peut parler de déficit dans la publicisation des formations disponibles), d'autres n'y ont pas accès faute de moyens financiers. Ici aussi, nous croyons que la gratuité scolaire est financièrement avantageuse à long terme pour la société. Il est urgent de remédier à cette situation :
  - Par une vision de la formation continue ouverte et accessible qui permette d'atteindre l'objectif de l'apprentissage tout au long de la vie.
  - Par une valorisation importante du travail des enseignantes et des enseignants à la formation continue en améliorant de manière tangible leurs conditions de travail.

## ***Les universités***

---

Les enjeux de l'accessibilité et de la participation à l'ordre d'enseignement universitaire gravitent autour des mesures et des moyens à mettre en place en vue de rendre accessibles, à toutes les personnes qui le désirent et en ont les capacités, les connaissances et les savoirs de haut niveau. L'accessibilité doit couvrir les spectres de l'accessibilité financière, géographique et sociale, et ce, tant pour les jeunes que pour les adultes, les travailleurs et les aînés. Si l'université peut mener à une formation professionnelle, elle peut aussi permettre à celles et ceux qui le souhaitent de mieux s'équiper pour saisir, définir et comprendre la complexité du monde dans lequel nous vivons.

*Les thèmes que nous comptons aborder sont les suivants :*

1. **L'accessibilité financière**
2. **L'accessibilité géographique**
3. **La formation à distance**
4. **L'offre de programmes**
5. **La concurrence entre les grandes universités**

### 1. *L'accessibilité financière*

Pour la FNEEQ, la gratuité de l'éducation et de l'enseignement supérieur a toujours constitué une valeur centrale, partie intégrante et structurante du projet de société qu'elle défend. À une certaine époque, l'enseignement secondaire était un privilège – qu'il fallait d'ailleurs souvent payer – réservé à une minorité capable de produire la petite élite dont la société pouvait avoir besoin. Les temps ont changé, heureusement, et l'éducation secondaire est devenue une nécessité, puis un droit. La mouvance sociale nous amène dans cette direction pour la formation supérieure qui, de la même manière, devrait être revendiquée comme un droit. C'est un changement profond de paradigme, dans lequel s'inscrit la demande de gratuité scolaire à l'université. Le gel, ou la disparition des droits de scolarité, constitue dès lors un geste social proactif et un vecteur de changement, contrairement à l'image d'immobilisme que tentent d'en donner les tenants de l'orientation utilisateur-payeur. Ainsi, la logique qui veut que la collectivité partage les coûts pour la santé est la même pour une société éduquée.

Certains prétendent que l'augmentation des droits de scolarité n'a que très peu d'impact sur l'accessibilité, puisque la fréquentation des universités au Canada, où les droits sont plus élevés, est comparable, voire meilleure, qu'au Québec. Or, dans le passé, l'augmentation des droits de scolarité au Québec s'est accompagnée d'une baisse de la fréquentation scolaire, d'une augmentation alarmante du taux d'abandon des études, d'une augmentation du nombre d'étudiants à temps partiel – dont un très grand nombre de femmes – et de la multiplication des programmes courts. Les hausses constantes de ces droits, dans les années 1990, ont fait grimper le décrochage pendant les études universitaires à 30 % pour le baccalauréat, à 40 % pour la maîtrise et à 50 % au doctorat en 1993.

En Grande-Bretagne et en Ontario, les hausses de droits de scolarité n'ont pas réglé les problèmes de sous-financement, mais ont entraîné une augmentation significative de l'endettement étudiant. L'endettement

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

étudiant est un problème social en soi<sup>1</sup>, mais aussi un facteur dissuasif qui a entraîné à son tour une chute des demandes d'admission et une réorientation des étudiantes et des étudiants vers les domaines plus techniques, en plus de nuire à l'accessibilité des moins nantis. Les coûts associés aux études constituent un obstacle et un « facteur de vulnérabilité » importants quant à l'accessibilité et à la persévérance aux études supérieures.

De plus, il ne faut pas confondre taux de fréquentation, accessibilité et profil des effectifs étudiants. La barrière financière ne jouant pas de la même manière pour tous, il est important de souligner qu'une hausse des droits mène aussi – et peut-être surtout – à un déplacement du profil des effectifs vers les groupes socioéconomiques favorisés. Les facultés contingentées, pour lesquelles le nombre de demandes dépasse largement le nombre de places, continuent évidemment d'afficher « complet » après une hausse des droits, mais les étudiantes et les étudiants n'ont plus le même profil socioéconomique.

La proportion d'étudiantes et d'étudiants en provenance de régions éloignées ou de quartiers pauvres, ou moyennement pauvres, est de 22 % plus élevée au Québec qu'ailleurs au Canada. N'est-ce pas là un atout précieux ?

Au Canada, les hausses tarifaires sont la norme depuis le début des années 1990, ce qui limite les possibilités de participation pour les plus démunis. En 1995, le taux de participation universitaire de jeunes issus de familles ayant 25 000 \$ et moins de revenus annuels s'élevait à 30 %. Six ans plus tard, soit en 2001, ce taux n'était plus que de 20 %.

Pour chaque hausse de 1 000 \$ des droits de scolarité, la fréquentation universitaire baisse de 1 à 3 %. De plus, cette même tranche de 1 000 \$ réduit de 1,9 % le passage direct à l'université. Ce qui préoccupe n'est pas tant la diminution en nombre absolu des cohortes étudiantes, mais la transformation imposée à la composition de ces cohortes.

---

<sup>1</sup> La dette étudiante dépasse maintenant le milliard de milliards de dollars. Voir : <http://www.ledevoir.com/international/etats-unis/350033/endettement-etudiant-une-bombe-a-retardement-aux-etats-unis>.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

La corrélation constatée entre le niveau des droits de scolarité et la fréquentation des plus démunis n'a pas lieu dans le cas des jeunes provenant de familles aisées. Or, les défenseurs de la tarification éludent toute réflexion sur la mixité sociale des cohortes étudiantes.

La révolution tarifaire observée au cours des dernières années au Québec découle du principe de l'utilisateur-payeur. D'un service public, on passe à un bien individuel commercialisable.

La dernière hausse – 1 625 \$ sur cinq ans – que le gouvernement précédent a voulu imposer aurait eu pour effet d'augmenter les droits de scolarité de 2 168 \$ à 3 793 \$ annuellement.

L'augmentation des droits de scolarité est une forme de taxation régressive, c'est-à-dire qu'elle touche plus lourdement les individus à faible et à moyen revenus. Pour nous, l'équité doit passer par la fiscalité, une fiscalité plus juste, orientée vers un réel partage de la richesse.

Nous soutenons que le Québec doit se doter d'une politique des droits de scolarité fondée sur le principe de la gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement et, à défaut de pouvoir atteindre cet objectif dans l'immédiat, consentir à exclure définitivement toute augmentation à moyen et à long termes. Cette politique doit, en outre, assurer l'uniformisation des droits de scolarité pour tous les établissements universitaires et pour tous les programmes.

La question des frais afférents ne peut être isolée des autres questions financières auxquelles les étudiantes et les étudiants sont confrontés au cours de leurs études. Au cours des dernières années, plusieurs universités, et souvent des facultés et des départements, ont décidé de les augmenter de façon notable, ce qui a obligé le gouvernement précédent à encadrer la hausse de ces frais. Il sera nécessaire de demeurer vigilant à cet égard afin d'éviter la multiplication de ces coûts supplémentaires pour les étudiantes et les étudiants.

## 2. L'accessibilité géographique

La constitution d'un réseau d'enseignement supérieur dans l'ensemble du Québec était l'une des propositions qui, pour les auteurs du Rapport Parent, permettrait à la société québécoise d'atteindre « l'idéal » du « droit de chacun à la meilleure éducation possible »<sup>2</sup>. Pour plusieurs étudiantes et étudiants, notamment ceux de première génération, la présence d'une université dans leur région constitue en quelque sorte l'accès au monde universitaire. Par exemple, à l'UQAC, les étudiantes et les étudiants de première génération constituent 70 % des effectifs<sup>3</sup>. Particulièrement pour eux, dont le milieu familial ou socioéconomique n'est pas toujours propice à la poursuite des études, l'appartenance à une cohorte est déterminante. Les universités sont des lieux de rencontre, de maillage. C'est là que se crée l'*intelligentsia* d'une région. Il est connu que la formation de la pensée critique se raccroche à l'appartenance à une communauté.

Fondé en 1968, le réseau de l'UQ compte aujourd'hui 10 établissements (dont la Télé-université) répartis dans différentes régions du Québec. Ces universités permettent ainsi à des milliers d'étudiantes et d'étudiants à chaque année de fréquenter un établissement d'enseignement supérieur dans leur région. Les femmes et les étudiants de première génération ont sans contredit bénéficié de cette démocratisation de l'enseignement supérieur, et ce, autant dans les grands centres qu'en région.

Les universités régionales ont mis en place des campus et des antennes couvrant une large partie de leur territoire respectif, et parfois les débordant. Ainsi, elles peuvent offrir des services rapprochés aux populations et contrer les effets de la décroissance des effectifs. Ces campus diversifiés offrent des programmes de certificat aux adultes qui sont très prisés par la population. L'enseignement y est donné à plus de 80 % par des chargées et chargés de cours, dont la contribution au

---

<sup>2</sup> ROCHER, Guy, *Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation* (article publié dans le *Bulletin d'Histoire politique*, vol. 12, no 2, hiver 2004, pp. 117-128. Numéro intitulé : « Le Rapport Parent 1963-2003. Une tranquille révolution scolaire ». Montréal : L'Association québécoise d'histoire politique et Lux Éditeur.).

<sup>3</sup> UQAC, *Dossier de présentation, Audition devant la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation*, mai 2010.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

développement régional est manifeste. La société québécoise leur est redevable pour l'effort d'accessibilité aux études universitaires réalisées depuis plus de vingt ans, grâce à leur engagement envers une formation de qualité dispensée dans des conditions parfois difficiles. Les universités doivent voir à une meilleure intégration de ces enseignantes et enseignants aux programmes d'études et à la gestion académique des établissements. On assurerait ainsi un meilleur encadrement des études et un soutien aux étudiantes et aux étudiants qui sont tentés par l'abandon de leurs études à temps partiel.

Cette question d'un meilleur encadrement pour les étudiantes et les étudiants nous apparaît décisive pour toute stratégie de lutte efficace pour maintenir et accroître les effectifs actuels. Des chargées et chargés de cours mieux intégrés à l'établissement peuvent jouer un rôle clé afin de relever ce défi. Il est certes souhaitable de favoriser la circulation des étudiantes et des étudiants d'un établissement à l'autre, mais notre premier souci demeure l'encouragement quotidien à la poursuite des études.

Des universités régionales jouent également un rôle majeur dans l'accessibilité aux études supérieures des communautés des Premières Nations. « L'UQAT a choisi de former et de diplômer le plus grand nombre de personnes issues des Premiers Peuples. »<sup>4</sup> Elle considère que cela fait partie de la mission qui lui a été confiée lors de sa création. En outre, l'UQAC a développé différents partenariats avec les peuples amérindiens sur le plan de la formation mais également de la recherche. Dans les deux cas, les chargées et chargés de cours interviennent massivement dans ces programmes dispensés sur l'ensemble du territoire québécois. Là encore, l'encadrement et le soutien offerts aux étudiantes et aux étudiants constituent des éléments essentiels à la poursuite des études et à la réussite. Inutile d'ajouter l'importance sociale pour l'ensemble de la société québécoise de la scolarisation de ces communautés.

---

<sup>4</sup> UQAT, Document présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, juin 2010.

### 3. La formation à distance

Le rôle de la formation à distance est peu et mal connu. Il dépasse largement le modèle de la Télé-université, que nous connaissons bien. On peut voir la formation à distance comme une réponse à la massification. Observons seulement le succès des cours gratuits offerts récemment par Harvard. Même s'ils ne mènent pas à un diplôme, ces cours ont attiré des milliers d'étudiantes et d'étudiants, ce qui n'est probablement pas étranger à la notoriété de l'établissement. Un autre exemple est celui de HEC Montréal, où le nouveau programme d'éducation populaire *EDUlib*, offert gratuitement en ligne, a vu les inscriptions affluer dès le lancement du premier cours *Introduction au marketing*.

La formation à distance offre indéniablement des pistes de solution pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures. Mais il faut demeurer prudent, car elle n'est pas la solution à tous les problèmes. Il ne s'agit pas d'un modèle qui convient à tous les étudiants et à tous les cours, et, surtout, elle ne doit pas être mise en place dans le but de faire des économies.

Contrairement à ce que l'on croit, la formation à distance n'est pas qu'une solution régionale. Par exemple, à la Télé-université, 61 % des étudiantes et des étudiants viennent de la grande région de Montréal et 37 % des autres régions du Québec. Il s'agit plus d'un choix qui répond à la flexibilité dont ont besoin certains étudiants : l'étudiante ou l'étudiant peut s'inscrire et commencer ses cours à n'importe quel moment de l'année et progresser à son rythme, ce qui convient aux travailleurs, aux femmes, aux parents, etc. Les jeunes sont particulièrement attirés par la souplesse du modèle asynchrone. Il s'avère que 72 % des effectifs étudiants de la Télé-université sont des femmes, que 80 % sont sur le marché du travail et que 92 % étudient à temps partiel.

Il faut également reconnaître que, contrairement à certaines idées reçues, l'étudiant qui choisit la formation à distance n'est pas isolé, laissé à lui-même. Les outils technologiques se développent rapidement et permettent de plus en plus le travail collaboratif à distance : la

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

construction de documents collectifs (c'est-à-dire le wiki), le clavardage, les forums de discussion, etc.

Pour les universités régionales, la formation à distance permet d'offrir des formations spécialisées, ce que fait notamment l'UQAT depuis 30 ans. Un exemple est celui du *Microprogramme de 2e cycle en approche clinique en santé mondiale*.

Il faut toutefois demeurer prudent et considérer le risque de perte d'autonomie de ces universités. En effet, les programmes conjoints avec les grandes universités peuvent parfois mener à une forme de tutelle, ce qui doit absolument être évité.

Il faut aussi empêcher que les universités fassent le choix de la formation à distance par mesure d'économie, au détriment de la qualité du cours et de la qualité de l'encadrement. C'est un risque non négligeable, que l'on peut observer à l'Université Laval à propos de cours hybrides, où le choix d'une baisse de qualité de l'encadrement a clairement été fait pour des raisons purement budgétaires; les répercussions sont désastreuses pour les étudiantes et les étudiants, qui ne sont pas dupes de ces douteuses manipulations. En conséquence, le taux d'insatisfaction augmente et certains programmes paient durement le coût de cours impopulaires. D'ailleurs, de nombreuses études tendent à démontrer que la persévérance aux études à distance est tributaire de la qualité de l'encadrement offert aux étudiantes et aux étudiants. Il ne fait donc plus aucun doute que l'encadrement fait partie de la tâche d'enseignement – une tâche qui ne peut être fractionnée – et que les administrations universitaires doivent logiquement accorder des ressources à cet acte essentiel à la progression des étudiantes et des étudiants.

Il est essentiel pour nous de réaffirmer qu'un cours – qu'il soit donné à distance ou en salle de classe – est un cours, et qu'il doit être sous la responsabilité d'un professionnel de l'enseignement : tuteur, chargé de cours ou professeur.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

En effet, afin de préserver la qualité de l'enseignement, la responsabilité de la conception du matériel d'un cours à distance, celle de l'encadrement des étudiantes et des étudiants et celle de l'évaluation des apprentissages doivent nécessairement être confiées à un enseignant. Mais il n'est pas nécessaire que ce soit le même enseignant qui fasse tout le travail. En formation à distance, l'élaboration de contenus de cours peut nécessiter la collaboration de plusieurs enseignants. Par ailleurs, des enseignantes et des enseignants qui n'auraient pas collaboré à la conception d'un cours pourraient très bien encadrer des étudiantes et des étudiants, en autant que la matière du cours relève de leurs compétences. Le même principe peut s'appliquer à l'évaluation des apprentissages : l'important est de confier le travail à des enseignants qualifiés. On revient à la notion que l'on défend depuis longtemps : *un cours, c'est un cours*, peu importe l'approche pédagogique. On ne peut rendre un cours accessible, quelle que soit la plateforme, sans se soucier de la qualité.

Que ce soit en formation à distance ou en présence, il faut rappeler l'importance du contact avec l'étudiante ou l'étudiant, de la personnalisation des échanges, de la capacité des enseignantes et enseignants à déceler des problèmes. Il n'y a pas de qualité sans encadrement.

On doit se donner les moyens de l'accessibilité qui mène à la réussite, sans toutefois négliger la qualité. Et pour y arriver, la question des conditions de travail des enseignantes et des enseignants ne peut être occultée. Il est important notamment de tenir compte du travail supplémentaire pour un enseignant lorsqu'il a des étudiants à distance, et de lui offrir le soutien nécessaire.

#### 4. *L'offre de programmes*

En plus des possibilités que nous permet la formation à distance, il est essentiel de maintenir une offre de programmes diversifiée à la grandeur du Québec, à tous les cycles d'études. À la FNEEQ, nous défendons depuis longtemps l'idée que l'accessibilité en région n'est réelle que si les universités qui s'y trouvent peuvent offrir un enseignement dans l'ensemble des disciplines reconnues comme faisant partie du savoir

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

universel. Tout en développant des créneaux de connaissances spécialisées en lien avec les secteurs d'activité économique de la région, elles doivent donc pouvoir offrir aussi des programmes généraux.

L'importance de la diversité de l'offre de programmes pour l'accessibilité aux études supérieures s'observe également dans les grands centres. À l'UQAM, par exemple, le maintien et le développement des « 7 grands champs disciplinaires qui la définissent comme université »<sup>5</sup> lui ont permis de décerner au cours des quarante dernières années des diplômes à « 200 000 personnes et ainsi contribu[er] à hausser la scolarisation de la population québécoise, surtout francophone et provenant de familles à revenu modeste ou dont les parents n'ont pas eu accès aux études universitaires, ou encore des personnes en situation de handicap. »<sup>6</sup> Cette université s'enorgueillit en outre « [d'avoir] été pionnière dans le développement, en milieu universitaire, de domaines et champs d'études qui ne s'y retrouvaient pas traditionnellement [...] »<sup>7</sup> et « [d'avoir] contribué à la vitalité culturelle de la société en formant une grande partie de la relève en arts de la scène, en cinéma, en design, en littérature et histoire de l'art, en muséologie et en arts. »<sup>8</sup>

### 5. La concurrence entre les grandes universités

Sous le prétexte de l'accroissement de l'accessibilité, on assiste actuellement à une concurrence féroce entre les grandes universités, que l'on peut qualifier de *cannibalisation*. On observe une *bataille* stérile et couteuse entre celles-ci pour des gains de *clientèle*. L'Université de Sherbrooke à Longueuil, l'Université Laval à Montréal : parfois dans des immeubles neufs, couteux, où l'on offre des programmes souvent déjà disponibles dans les universités montréalaises et qui leur ressemblent parfois étrangement. Derrière l'excuse d'une *offre de services*, d'une réponse à un *besoin d'une clientèle*, se cache en fait une compétition axée

---

<sup>5</sup> UQAM, *Bilan et perspectives de l'UQAM 2009-2010, Rapport présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale et réalisé dans le cadre des exigences de la Loi sur les établissements d'enseignement universitaires*, mai 2010.

<sup>6</sup> Ibid

<sup>7</sup> Ibid

<sup>8</sup> Ibid

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

sur des principes purement économiques. Cette course a entraîné les dérives que l'on connaît et coûte chaque année des dizaines de millions de dollars en publicité et en positionnement stratégique – des millions qui, rappelons-le, manquent, selon certains, dans les budgets des universités... Dans ces conditions, il est légitime de demander à qui profite vraiment la multiplication de ces antennes universitaires et si la notion d'accessibilité est véritablement bien servie par ces pratiques quasi-commerciales.

Même si nous croyons qu'il est nécessaire de développer l'efficacité du réseau universitaire dans toutes les régions du Québec, il est clair pour nous que ce développement doit se faire dans la collaboration interétablissements et non dans la concurrence débridée et coûteuse à laquelle on assiste actuellement. Ce phénomène de concurrence désordonnée entre les établissements universitaires pour *capter* des effectifs doit être encadré voire découragé, car il a en outre un effet certain sur les variations subites et la décroissance des effectifs étudiants dans certaines universités.

On observe, à certains égards, la même chose à l'UQAR que dans la région montréalaise. En effet, certains programmes du campus de Lévis sont déjà offerts à l'Université Laval. Il est évident que le choix de dispenser ces programmes relève davantage de considérations pécuniaires que d'un réel souci d'accessibilité.

Nous devons absolument prendre un temps d'arrêt, évaluer la situation et freiner cette délocalisation débridée. Nous disons oui à l'accessibilité géographique – qui a bien servi le Québec jusqu'à ce jour – mais non à la dilapidation des fonds publics dans des projets qui, sous un vernis qui s'écaille, laissent voir le réel objectif de la *course à la clientèle*.

**Sommet : L'enseignement supérieur pour tous**

---

## Conclusion

La FNEEQ s'attend à ce que le gouvernement du Québec établisse les priorités nécessaires pour assurer la disponibilité des ressources publiques dans le meilleur intérêt de toute la population. Une éducation de qualité accessible à tous les ordres d'enseignement demeure une valeur hautement estimée par les Québécoises et les Québécois, ce qui doit se refléter dans les choix du gouvernement. Toute contrainte financière à l'éducation constitue pour les individus un frein à la poursuite d'études supérieures et un appauvrissement collectif démontré. En ce sens, ni l'individu ni la société ne profitent d'un accès restreint à l'enseignement supérieur.

Il faut accroître l'accès aux études supérieures à l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui en possèdent la volonté, le désir et les aptitudes, non pas seulement parce que l'économie vitale le commande, mais parce que le développement de nos collectivités l'exige au nom du droit à l'éducation pour toutes et tous, à tous les âges de la vie. Il est inconcevable, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, que le savoir – et le prisme de bénéfices qui en découle – persiste à n'être accessible qu'à celles et ceux qui n'ont comme mérite que la capacité de payer. Même le meilleur système d'aide financière n'aplanira pas cette injustice. Car il s'agit bien d'une injustice que seul un effort collectif peut rectifier, un effort collectif s'appuyant, bien entendu, sur un courage politique. Qui doute encore du rôle des études supérieures dans l'éradication de la misère, matérielle et intellectuelle ? Qui d'entre nous peut logiquement limiter l'épanouissement d'un jeune pour des raisons financières ? Comment expliquer qu'une société qui se dit moderne, juste, ouverte, progressiste et démocratique puisse construire des murs entre les connaissances universelles et ses citoyens ? La haute fréquentation de nos collèges repose sur la qualité qu'on y retrouve, mais aussi sur leur accessibilité. Il doit en être ainsi de nos universités. Il doit en être ainsi pour nous, pour nos enfants, pour les nouveaux arrivants, pour le Québec d'aujourd'hui... et de demain.



## Gouvernance et financement

### À titre de préambule

*Il est absolument impératif de comprendre que gouvernance et financement sont indissociables, ce dernier étant soumis à des décisions de la première. Une gouvernance collégiale aurait des impacts positifs directs sur l'ensemble de la communauté universitaire. Il appert que certains des problèmes actuels découlent d'une gestion managériale, inspirée de l'entreprise privée, et d'une gouvernance féodale, toutes deux bien mal adaptées aux universités.*

### La gouvernance

*La gouvernance est plus qu'un mode de gestion, c'est une idéologie, une vision globale dont l'objectif est «d'adapter l'État aux intérêts et à la culture de l'entreprise privée»<sup>1</sup>.*

Depuis le fiasco financier de l'UQAM et ses investissements dans l'Îlot Voyageur et le Complexe des sciences, la question de la «gouvernance» des universités québécoises est sur toutes les lèvres et occupe une place particulièrement importante dans les médias. La piètre gestion de ce seul dossier a coûté plus de 800 millions de dollars à la société québécoise. Ce n'est d'ailleurs qu'en aout 2011 que Roch Denis, recteur de l'UQAM à l'époque, sévèrement blâmé pour le travail bâclé et le manque de transparence, apprenait qu'il ne serait pas accusé au criminel. Le gouvernement a dû, par la suite, éponger la dette de l'UQAM (plus de 300 millions de dollars), gérer la crise et commander une enquête sur la gouvernance des universités... Dès 2007, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) déposait son rapport et lançait le bal sur la modification des administrations universitaires. «Toutes les universités devenaient dès lors incapables de s'autogérer. [...] Pourtant, dans les faits, ce sont les membres internes, les membres de la communauté universitaire de l'UQAM, qui avaient tenté d'empêcher cette folie bétonnière<sup>2</sup>». Ce sont les membres de la communauté universitaire, les «membres internes», qui ont dénoncé la situation et qui

<sup>1</sup> Alain Deneault, *Gouvernance, Le management totalitaire*, Lux, janvier 2013.

<sup>2</sup> *Mémoire sur la gouvernance*, SCCUL, décembre 2011.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

constataient que cette dérive découlait de décisions prises par les membres externes et les administrateurs. Conséquence? Roch Denis démissionnait et recevait 173 000 \$ d'allocation de départ. Nicolas Buono, «identifié comme un des principaux responsables du fiasco de l'Îlot Voyageur<sup>3</sup>», a reçu, lui, 200 000 \$. Des cas isolés? Absolument pas<sup>4</sup>!

La suite est bien connue. Le gouvernement Charest proposera deux projets de loi – 107 puis 38 – des projets qui exprimaient l'orientation idéologique clairement néolibérale de ce gouvernement et qui visaient à assujettir les universités québécoises au mode de gestion entrepreneurial du secteur privé, qui doit d'abord répondre aux critères d'une rentabilité génératrice de profits. Il s'inscrit dans la transformation mondiale des paradigmes de «l'économie du savoir» et de la recherche utilitariste au détriment de la vision plus humaniste de l'enseignement et de l'éducation pour toutes et tous. Notons que, face à ces projets de loi, l'opposition de l'ensemble de la communauté universitaire fera reculer le gouvernement.

### *Petite histoire de la gouvernance au Québec*

---

- 2003 : le gouvernement Charest annonce sa «réingénierie» de l'État ;
- 2006 : le gouvernement libéral adopte le projet de loi 53, qui change le mode de gouvernance des sociétés d'État (Caisse de dépôt, Hydro-Québec, SAAQ) ;
- Décembre 2006 : l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) met sur pied un groupe de travail, présidé par M. Jean-Marie Toulouse, qui a pour mandat d'étudier la gouvernance des universités québécoises ;
- Septembre 2007 : le groupe de travail publie son rapport ;

---

<sup>3</sup> Il y a de très nombreux articles sur ce sujet, en voici un récent :

<http://www.journaldemontreal.com/2013/01/11/primas-de-depart-les-dirigeants-sassurent> .

<sup>4</sup> À l'Université Concordia, plus de 2 millions de dollars ont été accordés à des dirigeants «remerciés» ou «démissionnaires». L'Université Concordia est administrée majoritairement par des membres externes issus du secteur privé. Cette situation est très bien décrite dans le mémoire sur la gouvernance *Submission to Governance Review Committee* déposé par la Concordia University Continuing Education Part-time Faculty Union (CUCEPTFU) en avril 2011.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

- Décembre 2007 : la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Michelle Courchesne, demande aux conseils d'administration des universités québécoises d'examiner leur gestion à la lumière de ces principes et de lui soumettre un avis ;
- Octobre 2008 : Mme Courchesne dépose le projet de loi 107 modifiant le mode de gouvernance des universités, et le projet de loi 110 traitant de la gouvernance dans les cégeps. À la suite du déclenchement des élections provinciales, ces projets de loi meurent au feuillet.<sup>5</sup>

S'il est légitime de se questionner sur la gouvernance universitaire, ne faudrait-il pas d'abord avoir un portrait d'ensemble du fonctionnement de nos administrations universitaires? Faut-il s'attarder aux seuls scandales immobiliers, aux grossiers avantages financiers, aux salaires indécents et autres primes, ou faut-il creuser un peu plus? Une analyse sérieuse des apparents dysfonctionnements de nos institutions permettrait d'en découvrir d'autres – des pires? – ou, sinon, de constater que tout ne va pas si mal... que le remède proposé, la gouvernance, n'est pas la réponse, mais peut-être même un problème plus grave encore. Nous croyons donc qu'il serait éclairant de réaliser un bilan sérieux et objectif de tout ce qui pourrait entraver la réalisation des missions fondamentales (enseignement, recherche et services à la collectivité) de nos universités. La réalité universitaire a bien changé au cours des dernières décennies, à commencer par les étudiants qui sont de plus en plus nombreux à étudier à temps partiel, à avoir des besoins particuliers, à nécessiter de nouvelles formules pédagogiques et des cases horaires adaptées. Les personnels enseignants ont aussi beaucoup changé. Les personnes chargées de cours donnent de plus en plus de cours, à tous les cycles, et répondent ainsi, entre autres, à ces nouvelles réalités. Les universités font de plus en plus souvent appel à des spécialistes, à des consultants, à des superviseurs, à des tuteurs... le professeur type, régulier et à temps plein, n'incarne plus l'image de l'enseignant universitaire. Impossible, selon nous, de vouloir administrer et gérer les universités actuelles sans l'implication de celles et ceux qui y vivent, y étudient et y travaillent. Impossible, selon nous, de perdurer dans ce mode de gestion féodale. Il est donc évident qu'aucun diagnostic sérieux ne peut être posé avant d'avoir réalisé un portrait rigoureux, actuel et détaillé de l'enseignement universitaire au Québec. Avant

---

<sup>5</sup> Sur le projet de modifications de la gouvernance des universités : <http://www.fneeq.qc.ca/EPCCSN-fr/DebatUQAM-fevrier2009-MarieBlais.html>.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

d'appliquer un remède, il faut connaître la maladie! De plus, un tel portrait permettrait de constater que la vaste majorité des propositions de modification de la gestion des universités émane d'une seule et même source, ou du moins de sources partageant une proximité idéologique plus qu'évidente.

### ***Qui propose quelles solutions ?***

---

Un rapport servira de base à toute cette remise en question. Il s'agit du rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), qui déposera son fameux Rapport Toulouse en 2007. D'autres suivront, notamment celui de la Commission d'examen des processus de gestion à l'Université Laval (CEPGUL), déposé en 2006, contenant des recommandations farouchement antisyndicales et des indicateurs de performance plus que douteux. Les recommandations de l'IGOPP, par exemple, sont paradoxales et des plus inquiétantes. Elles s'appuient «sur les erreurs administratives de l'UQAM, où le rôle des membres externes est des plus patent, pour imposer le modèle même responsable en grande partie des fameux débordements de coûts<sup>6</sup>». Cette dérive est la preuve par excellence que la présence de membres externes dans les conseils d'administration ne garantit rien et n'est d'aucune manière un début de piste de réponse. C'est même le contraire quand on constate l'étendue des dégâts à l'Université Concordia où un «academic capitalism» règne grâce au contrôle des instances décisionnelles par des membres de grandes corporations<sup>7</sup>. Le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL), dans son mémoire sur la gouvernance, pose ainsi la question : «Est-ce qu'une entreprise comme TELUS [...] accepterait d'avoir un conseil d'administration (CA) composé en majorité de personnes qui ne connaissent rien aux affaires et aux télécommunications? Est-ce que la Banque Nationale accepterait que son CA soit composé en majorité de professeurs de linguistique, de sociologie, d'ergothérapie, de psychologie cognitive, d'entomologie, de liturgie et de littérature catalane médiévale ? [...]»<sup>8</sup>. Enfin, André Breton résume les craintes qui sont les nôtres : « Les déboires de l'UQAM ne doivent pas servir à dénaturer les universités québécoises en les assujettissant au modèle entrepreneurial d'un conseil

---

<sup>6</sup> *Mémoire sur la gouvernance*, SCCCUL, décembre 2011.

<sup>7</sup> *Submission to Governance Review Committee*, CUCEPTFU, avril 2011.

<sup>8</sup> *Mémoire du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval* concernant les propositions du Comité de suivi de la gouvernance de l'Université Laval, novembre 2011.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

d'administration issu des grands actionnaires<sup>9</sup> ». Pourquoi ne pas tenir compte des autres points de vue, des travaux sur la gouvernance universitaire qui réfutent les arguments de l'IGOPP? Où sont les références aux travaux du Conseil supérieur de l'éducation, de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS), de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), de la Table des partenaires universitaires (TPU), de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), etc.?

C'est comme si la solution, avantageuse pour certains, avait été identifiée avant le problème! C'est ainsi, dans une logique de pensée unique et antiscientifique, que l'on a proposé une solution – la gouvernance – qui favoriserait la concentration des pouvoirs vers le haut et qui éliminerait, ou rendrait moribonde, la collégialité, si chère aux membres de la communauté universitaire. Car ce qui cause problème n'est pas la reddition de compte, la gestion, la nécessaire administration d'une institution publique. L'irritant est bien le type de gestion proposée, une gouvernance inspirée d'un modèle appliqué dans les usines et les grandes entreprises, une direction qui repose sur une approche managériale restreignant les prises de décisions à quelques individus au détriment de la collégialité. Tout cela au nom de la rentabilité économique, pas de la transmission des savoirs! Tout cela parce que l'État québécois met les universités en compétition pour obtenir des fonds, des étudiants, du prestige et un rang élevé dans les palmarès... On est bien loin de l'enseignement supérieur !

### *Notre vision de la gouvernance*

---

Notre vision est celle d'une gouvernance démocratique qui repose sur une collégialité représentative. Selon nous, seuls les membres de la communauté universitaire connaissent la réalité et les besoins réels de leur institution. Ils ont vraiment à cœur la santé globale de leur institution et n'ont comme intérêt fondamental, commun ou individuel, que le mieux-être de leur université. Nous nous opposons à toute modification des instances universitaires, à tout changement de mandat ou de pouvoir des recteurs, vice-recteurs, etc., sans consultation des membres de la communauté.

---

<sup>9</sup> André Breton, *D'un rapport à l'autre*, Le Devoir, 10 juillet 2008.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Nous nous opposons à une augmentation du nombre de membres externes dans les CA et à toute forme de déséquilibre en faveur des membres externes dans les CA. Nous proposons que la représentativité de la communauté universitaire soit élargie à tous les corps d'emploi de l'université, qu'elle soit représentative de la réalité actuelle. L'université est bel et bien présente dans la ville, dans la société et les CA doivent aussi inclure une représentation significative de la société civile. Ainsi, en tenant compte, bien sûr, du sexe, il pourrait y avoir des membres du milieu de la santé, de l'éducation (primaire et secondaire), du monde de la culture et du communautaire, etc., en préservant une majorité de membres de la communauté universitaire. Enfin, pour éliminer la compétition et favoriser la coopération entre les établissements, pour coordonner le développement de nos universités, nous proposons la création d'un conseil permanent des universités<sup>10</sup>. Il ne fait aucun doute que la gouvernance proposée par l'ancien gouvernement et appuyée par la direction des universités ne va pas dans le sens de ces propositions. Leur approche s'inscrit plutôt idéologiquement dans une vaste entreprise de transformation des universités, qui vise à mettre en place un modèle impliquant une marchandisation du savoir, un clientélisme et une relation d'utilisateur-payeur avec les étudiantes et les étudiants. Tout cela est profondément étonnant, encore plus après le printemps qu'a connu le Québec en 2012... Les centaines de milliers de personnes, étudiants et citoyens, marchaient aussi pour dénoncer l'approche managériale des administrateurs de nos universités. Cette montée aux barricades n'est pas que québécoise. Un peu partout dans le monde, on veut protéger l'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi les missions fondamentales des universités. Ce que démontrent les manifestations en Angleterre, où les frais de scolarité ont triplé en dix ans, les très longues grèves au Chili, l'inquiétude déclenchée par le taux d'endettement des étudiants aux États-Unis et au Canada anglais, les mises en garde d'organisations comme l'Internationale de l'Éducation (IÉ) qui, en soutien aux étudiants québécois, exhorte notre gouvernement à tout faire pour protéger «coute que coute» le système d'éducation de la logique marchande<sup>11</sup>... Tous ont à cœur une université libre, accessible, démocratique et publique !

---

<sup>10</sup> Sur le modèle de l'ancien Conseil des universités, par exemple.

<sup>11</sup> Internationale de l'éducation, *Déclaration de soutien aux étudiantes et étudiants du Québec*, 26 octobre 2011. (L'IÉ représente plus de 30 millions d'enseignantes et d'enseignants à travers le monde).

## ***Le financement***

---

«Au rôle collectif des universités doit correspondre un financement collectif<sup>12</sup>».

Les universités québécoises seraient, selon certains, sous-financées, une situation grave qui s'est accentuée avec les coupes des transferts fédéraux du milieu des années 1990. La Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) publiait en 2002 un document qui comparait le financement des universités québécoises et canadiennes. Ce document évoquait un sous-financement des universités de l'ordre de 375 M\$<sup>13</sup>. En 2010, la CREPUQ récidivait et concluait cette fois à un «sous-financement» de 620 millions de dollars. La principale solution à cette «crise du financement» était, pour la CREPUQ et autres «Lucides», d'augmenter les droits de scolarité, proposition qui a mené le Québec à la crise sociale du printemps dernier. Il faut comprendre que cette «vision» correspondait à celle du gouvernement Charest, qui invitait les universités «à recueillir davantage de fonds auprès des particuliers et des entreprises, ainsi qu'à accroître leurs autres sources de revenus<sup>14</sup>»..., ce qui permet à l'État de continuer à se désengager du financement de l'enseignement supérieur. Mais dans les faits, qu'en est-il du sous-financement ? N'est-il simplement pas justement une conséquence du désengagement de l'État ?

---

<sup>12</sup> *Manifeste de l'université québécoise*, 2010.

<sup>13</sup> Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

<sup>14</sup> *Un plan de financement des universités équitable et équilibré*, Québec, 2011.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

### Répartition du financement public, privé et individuel des établissements d'enseignement universitaires québécois, 1988-2009 (en % du financement total)<sup>15</sup>

	Revenu de provenance publique	Revenu de provenance privée <sup>7</sup>	Revenu de provenance individuelle
1988	87,0	7,5	5,4
2003	67,8	21,2	11,0
2009	65,8	22,0	12,2
Variation	(21,2)	14,5	6,8

C'est le désengagement de l'État (canadien et québécois) qui est au cœur des maux du financement des universités. Ces choix gouvernementaux s'inscrivent dans une mouvance *entrepreneurialiste*, qui repose sur des valeurs néolibérales. On convainc la population qu'il faut procéder, pour des raisons de santé fiscale, au remboursement de la dette en coupant dans les dépenses, car on ne veut pas augmenter le fardeau fiscal. L'État est constamment vu comme moins efficace que le privé, et les gouvernements n'ont de cesse que de réduire les impôts afin de garder leur cote de popularité. Même si on remplace en partie ce manque à gagner par diverses hausses et tarifications des services publics (Hydro-Québec, SAAQ, taxe santé, droits de scolarité, etc.), l'État a de moins en moins de moyens et prétend devoir se désengager de plus en plus. Toutefois, ces économies ont un prix et ces politiques d'austérité sont de plus en plus condamnées... même par des spécialistes<sup>16</sup>. Ce désengagement des gouvernements crée des barrières tarifaires entre les citoyens et les services (ce qui a des impacts variés selon les revenus de chacun), établit une relation marchande avec le savoir, force les universités à entrer en compétition pour combler les manques à gagner, etc. De plus, il faudrait être bien naïf pour croire que ces changements dramatiques n'ont aucun effet sur l'enseignement et la recherche. Ces problèmes sont les mêmes dans plusieurs pays (Angleterre et Chili, par exemple) où l'on assiste à une diminution de l'investissement des fonds publics et à une augmentation des fonds privés et des contributions

---

<sup>15</sup> VIERSTRAETE, Valérie, *Les frais de scolarité, l'aide financière et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, 2007 ; et *Information financière universités et collèges 2008-2009*, ACPAU, 2010.

<sup>16</sup> Voir *L'aveu troublant des experts du FMI*, <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2013/01/08/laveu-troublant-des-experts-du-fmi/?isAutoPlay=1>.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

financières des étudiants<sup>17</sup>. Pour remplir les coffres et séduire l'entreprise privée, les recteurs souhaitent un « rapprochement entre universités et entreprises<sup>18</sup> » et proposent de mieux faire correspondre « les cerveaux [...] aux besoins des entreprises<sup>19</sup> ». Toutefois, le rôle croissant du secteur privé dans les universités commence, lui aussi, à faire l'objet d'études<sup>20</sup> qui en démontrent les risques, conséquences et dangers.

Le sous-financement de 620 M\$ présenté par la CREPUQ repose sur un calcul incomplet, mais sûrement intentionnel. Ce calcul justifie le discours et la démarche des recteurs qui sont engagés dans l'administration et la gestion, non pas d'universités, mais de centres de recherches dont l'objectif premier est la rentabilité. Voici comment la CREPUQ explique, à plus ou moins 20 M\$, le « sous-financement » de 620 M\$ :

- Moyenne des droits de scolarité au Canada (A) : 5 329 \$
- Moyenne des droits de scolarité au Québec (B) : 2 180 \$
- Écart A – B : 3 149 \$
- Nombre d'étudiants (EETP) : 189 352
- 3 149 \$ x 189 352 = 596 269 448 \$<sup>21</sup>

La CREPUQ compare le financement des universités québécoises et canadiennes, mais néglige d'inclure tous les fonds des universités québécoises, dont quatre des six fonds universitaires : recherche subventionnée, entreprises auxiliaires, immobilisations et dotation. De plus, elle évalue l'écart existant entre les universités canadiennes et québécoises au niveau des revenus de tarification.

Une évaluation sérieuse des fonds aurait, entre autres, révélé que « le montant des subventions et des contrats de recherche alloués aux universités a presque été multiplié

---

<sup>17</sup> Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

<sup>18</sup> Lisa-Marie Gervais, *Le Devoir*, 7 octobre 2011.

<sup>19</sup> Idem.

<sup>20</sup> Voir, entre autres, *Financement des universités: Vers une américanisation du modèle québécois, La gouvernance des universités dans l'économie du savoir, Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité?*, ou Éric Martin, Maxime Ouellet, *Université inc*, Lux, 2011.

<sup>21</sup> Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

par 12 en 25 ans : entre 1980 et 2004, le montant des subventions externes allouées aux universités est passé de 117,9 M\$ à 1,382 G\$<sup>22</sup>». Cela a eu plusieurs conséquences, dont l'augmentation plus que significative du nombre de gestionnaires et de dépenses bureaucratiques. En effet, il faut bien «gérer les subventions, les enjeux légaux liés à l'obtention des brevets, les "transferts technologiques" d'inventions vers des compagnies privées : tout cela entraîne une augmentation des dépenses que requiert la recherche<sup>23</sup>». Ces frais administratifs, «frais indirects de la recherche», sont couverts en puisant dans le fonds de fonctionnement... un fonds destiné à l'enseignement. «La masse salariale du personnel de direction et de gérance a augmenté de 83,2 % entre 1997 et 2004<sup>24</sup>». On subventionne ainsi la recherche au détriment de l'enseignement. Si l'argent est là, où est donc le problème? Comment parler de sous-financement alors que «les revenus totaux des universités sont passés de 2,4 G\$ en 1997 à 5,8 G\$ en 2009, soit une hausse de 142 %<sup>25</sup>» ?

### Les immobilisations

---

On l'a dit précédemment, le désengagement de l'État dans le financement des universités est, selon nous, à la source de l'ensemble des problèmes actuels. Bref, c'est le mode de financement qui pousse les universités à se faire une concurrence sauvage pour attirer plus d'étudiants, pour «augmenter leur clientèle». À la manière du développement commercial, elles doivent investir dans le développement, dans l'immobilisation.

Dès 2008-2009, le Québec investissait plus que les autres provinces dans les immobilisations, soit «8,5 % des revenus totaux (490 M\$) contre une moyenne de 7,3 % au Canada»<sup>26</sup>. Malheureusement, les dépenses pour les immobilisations s'élèvent à 640 M\$, ce qui crée un déficit dans les fonds d'immobilisations de 150 M\$<sup>27</sup>.

---

<sup>22</sup> Éric Martin, Maxime Ouellet, *Université inc.*, Lux, 2011, p. 28.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Idem, p. 29.

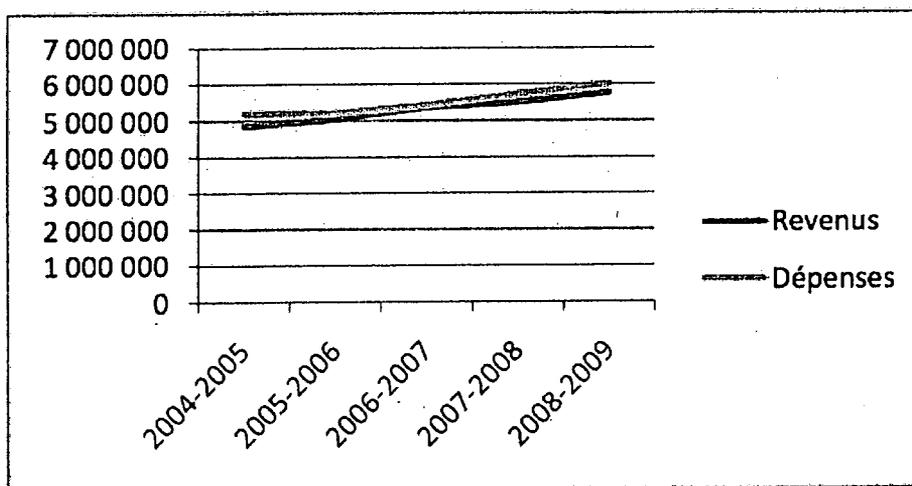
<sup>25</sup> Dyke, Nathalie, Michel Umbriaco et Cécile Sabourin, *Financement des universités. Investir dans le corps professoral*, FQPPU, avril 2008 ; et *Information financière universités et collèges 2008-2009*, Association canadienne du personnel administratif universitaire, 2010.

<sup>26</sup> Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

<sup>27</sup> Idem

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

Évolution des fonds des immobilisations au Québec<sup>28</sup>



Mais d'où viennent ces sommes? Encore ici, c'est le fonds de fonctionnement qui, permettez l'expression, en fait les frais. Les universités québécoises ont des dépenses d'immobilisation plus élevées que les universités canadiennes, mais font le choix, de plus en plus souvent, de financer ces dépenses d'immobilisation à même le fonds de fonctionnement. De fait, en 1997-1998, 26 % du fonds d'immobilisation émanait du fonds de fonctionnement contre 45 % en 2006-2007.

Sources de financement du fonds des immobilisations  
1997-1998 et 2006-2007 (en % du total)<sup>29</sup>

	1997-1998	2006-2007
Subventions du MEIS	64 %	45 %
Fonds de fonctionnement	26 %	45 %

<sup>28</sup> Information financière universités et collèges, ACPAU ; Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

<sup>29</sup> HÉMOND, Hélène; MALTAIS, Martin et UMBRIACO, Michel, *Le fonds des immobilisations des universités : une nouvelle cohérence à trouver entre vocation, budgets et réalité*, FQPPU, 2010, dans Philippe Hurteau, *Le financement des universités*.

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Les universités ne sont plus ce qu'elles étaient. Bien qu'elles doivent, comme elles l'ont fait au cours des siècles, s'adapter aux nouvelles réalités, c'est cette course effrénée vers la rentabilité, la rentabilité, bref cette orientation mercantile qui est à la base des problèmes de fonctionnement. Dans les faits, ce qu'on demande à nos universités n'a guère changé : créer du savoir et le transmettre. Toutefois, avec cette ridicule concurrence poussée à l'extrême, force est de constater que le problème est en amont. Le problème, ce n'est pas nos universités, ni les gens qui y travaillent et encore moins les étudiants. Le problème est politique! Un véritable débat doit avoir lieu sur la place et le rôle de l'université, de l'éducation dans la société et sur les valeurs sur lesquelles reposent ces choix de société. On a fait beaucoup référence au Rapport Parent dans le cadre de ce Sommet sur l'enseignement supérieur. On en a souligné l'importance, voire l'aspect avant-gardiste de son contenu (sa défense de la gratuité, par exemple). On a aussi souligné le courage politique nécessaire à ces hommes et à ces femmes pour remplacer un système confessionnel réservé à l'élite et mettre en place tout un système d'éducation, une éducation pour tous, et dont les résultats ont, eux aussi, été célébrés lors de la première journée thématique traitant de la qualité de l'enseignement. Au fond, peut-être que ce dont nous avons besoin actuellement se calcule moins en dollars qu'en courage et en vision politique.

## ***En guise de conclusion***

---

Les 30 dernières années ont vu les gouvernements successifs se désengager du financement des études supérieures et des universités, ouvrant ainsi toutes grandes les portes de nos universités à l'entreprise privée<sup>30</sup>. Ces mêmes gouvernements ont pris des décisions qui ont contribué et qui contribuent encore à l'augmentation de l'endettement étudiant, dont le seul bénéficiaire semble être le mouvement Desjardins... Le trillion de dollars de dette des étudiants américains devrait être, selon nous, suffisamment alarmant pour que nous réagissions collectivement tout de suite. On a célébré les réussites de notre système d'éducation, particulièrement la massification de l'accès à l'enseignement supérieur, mais le financement doit être adapté à la réalité d'aujourd'hui. Il faut revoir le mode de financement en tenant compte de l'augmentation du nombre d'étudiants, de la forte augmentation du nombre d'étudiants à temps partiel, des exigences de réussite – qui sont plus élevées – et des besoins des étudiants – qui sont croissants. La situation actuelle a des conséquences sur les conditions d'études, sur les conditions d'enseignement (pensons à la taille des groupes-cours, au morcèlement artificiel de la tâche, etc.), sur les conditions de travail (les salaires, la précarisation, l'alourdissement de la charge de travail) et sur l'image de l'éducation supérieure. De plus en plus de doctorants sont «invités» à enseigner, plus ou moins malgré eux, car il s'agit de la seule forme de financement disponible. Connaissant le lien entre un plus grand nombre d'heures travaillées et l'abandon scolaire, ne serait-il pas mieux de soutenir la diplomation autrement que par des heures de travail qui affectent la diplomation et la persévérance?

Les choix de société que les Québécois ont faits dans les années 1960 pour la démocratisation de l'enseignement supérieur ont apporté des résultats que nous ne pouvons nier : le nombre d'étudiants qui poursuivent des études collégiales ou universitaires n'a cessé de croître et c'est l'ensemble de la population québécoise qui en bénéficie. L'université d'aujourd'hui crée la société de demain. Il est impérieux de faire des choix qui reposent sur des valeurs qui correspondent au type de société que nous voulons. Ainsi, quelle université voulons-nous?

---

<sup>30</sup> On peut citer, comme exemple récent, la création de la Chaire de recherche-innovation Osisko en géologie de l'exploration à l'UQAM. Voir : [http://www.unionlibre.net/vol8\\_no1/marchandisation\\_de\\_leducation\\_la\\_miniere\\_osisko\\_fait](http://www.unionlibre.net/vol8_no1/marchandisation_de_leducation_la_miniere_osisko_fait)

## Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

---

Qui doit défrayer les coûts de l'éducation supérieure? Tel que mentionné plus haut, au rôle collectif de l'université doit correspondre un financement collectif. C'est donc la société entière, par une fiscalité juste et progressiste, qui permet le financement de l'enseignement supérieur par l'État. Le financement des universités doit être assuré par des sources étatiques plutôt que par l'investissement philanthropique ou celui des entreprises. Quels sont les moyens possibles pour l'État de financer les études supérieures, de s'assurer de l'accessibilité pour toutes et tous et d'offrir des conditions permettant l'atteinte de la mission fondatrice des universités, d'en arriver à la gratuité scolaire tout en préservant le principe d'autonomie et de gouvernance démocratique et collégiale? On l'a vu précédemment, le problème semble davantage une question de priorité et de gestion des fonds qu'une question de manque de fonds. Selon nous, l'État peut facilement augmenter ses revenus par la fiscalité, le moyen à nos yeux le plus équitable. Réinstaurer, par exemple, la progressivité des impôts des particuliers demeure un moyen simple de financer l'éducation. Installer ne serait-ce qu'un 4<sup>e</sup> palier d'imposition, à un taux de 29 %, pour les revenus au-delà de 125 000 \$ permettrait de récupérer 950 millions<sup>31</sup>. L'établissement de 10 paliers d'imposition différents rapporterait à l'État 1,3 milliards. Les sources de financement autres qu'étatiques sont bien rarement libres d'attaches, ce qui ne se conjugue pas très bien avec la liberté académique. Ce principe du financement public soutient la mission même de l'université, qui ne se réduit pas à une contribution à la croissance économique mais qui, rappelons-le, demeure le développement et la transmission de la connaissance, de la culture ainsi que la formation du jugement critique, dans une perspective de contribution au développement humain et social. Ce droit fondamental, celui de pouvoir s'épanouir, doit être accessible à toutes et à tous et c'est pourquoi la gratuité scolaire, à tous les niveaux d'enseignement, devient l'objectif à atteindre. Mais, avant toute chose, il faut absolument se donner un portrait d'ensemble. Il faut se donner, en impliquant toute la communauté universitaire, les moyens de se coordonner pour voir comment sont utilisés les fonds publics dans nos universités et ce qui explique ces choix. Et à ce sujet, les *primus inter pares* auront certains comptes à rendre, car ce sont eux qui prennent ces décisions.

---

<sup>31</sup> Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, *Finances publiques : d'autres choix sont possibles !*, automne 2010.

## ***La FNEEQ : qui sommes-nous ?***

---

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a été fondée en 1969. Elle compte actuellement 91 syndicats et représente près de 33 000 membres dans 46 cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), dans 35 établissements d'enseignement privés et dans 10 établissements universitaires, soit 9 syndicats de chargées et chargés de cours incluant l'Association des étudiantes et des étudiants salarié-es diplômé-es de l'Université McGill, le Syndicat des tutrices et des tuteurs de la Télé-Université et l'Association des maîtres d'enseignement de l'École de technologie supérieure. Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation. Elle est, par ailleurs, l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

**Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses  
du Québec (FTQ)**



**Présenté dans le cadre de la rencontre thématique  
« L'accessibilité et la participation aux études supérieures »**

**Sommet sur l'enseignement supérieur**

**Trois-Rivières, 13 et 14 décembre 2012**

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3  
Téléphone : 514 383-8000  
Télécopieur : 514 383-8038  
Sans frais : 1 877 897-0057  
[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2012  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 978-2-89639-189-9

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction : principes et constats.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Accessibilité géographique : non aux infrastructures, oui aux programmes.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Accessibilité organisationnelle : difficile pour les adultes .....</b>	<b>6</b>
2.1 Des formations conçues pour les jeunes.....	6
2.2. À la formation professionnelle et dans les cégeps : une organisation scolaire inadaptée.....	6
2.3. Des prérequis inadaptés .....	6
2.4. Une reconnaissance des acquis et des compétences encore déficiente .....	7
2.5. Un accès déficient à la formation manquante.....	7
2.6. Une offre de services déficiente pour les personnes immigrantes.....	7
<b>3. Accessibilité financière : le défi de l'égalité des chances .....</b>	<b>8</b>
3.1. Remettre la gratuité de l'éducation à l'ordre du jour .....	8
3.2. L'Aide financière aux études : une mise à jour est nécessaire .....	10
3.3. La diminution des dépenses fiscales fait partie de la solution .....	11
<b>4. Accessibilité socioéconomique et culturelle : un défi important pour l'avenir.....</b>	<b>12</b>

## Présentation

---

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec regroupe 600 000 travailleurs et travailleuses présents dans l'ensemble des secteurs d'activité et des régions du Québec. Aujourd'hui, la FTQ représente plus de 30 000 employés et employées sur les campus universitaires du Québec, parmi lesquels se trouvent des employés de soutien de toutes les catégories (métiers, personnels de bureau, techniciens et professionnels) et des personnels d'enseignement et de recherche.

La FTQ est heureuse de contribuer à la démarche mise sur pied par le nouveau gouvernement du Québec afin de favoriser l'atteinte de consensus concernant l'avenir de l'éducation supérieure. Les syndicats affiliés à la FTQ ont participé activement à chaque débat entourant le développement de notre système d'éducation public : en faveur de la laïcisation des institutions, de l'augmentation progressive des salaires des instituteurs et institutrices, de l'apparition de l'instruction gratuite et obligatoire, de la construction de bibliothèques publiques, de la création d'écoles techniques et commerciales et de l'institution d'un ministère de l'Éducation. Tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, ils se sont fait les promoteurs du droit à l'éducation publique.

C'est donc dans cette perspective que la FTQ souhaite répondre à deux des trois questions posées dans le cahier thématique « L'accessibilité et la participation aux études supérieures » :

1. Quels ajustements devraient être apportés au modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures ?
2. Quels sont les défis à relever, en termes d'accessibilité et de participation aux études supérieures, afin de permettre au Québec de s'ancrer durablement dans la société du savoir ?

## **Introduction : principes et constats**

Le cahier thématique sur l'accessibilité nous semble équilibré dans le regard qu'il porte sur l'accessibilité des études supérieures. L'accès à l'éducation est une problématique multifactorielle et, par conséquent, une politique publique de promotion de l'accessibilité doit en tenir compte.

Notre contribution au débat met l'accent sur deux aspects qui sont prioritaires pour la FTQ.

D'une part, nous voulons souligner l'importance de réaffirmer la primauté du droit à l'éducation et de l'égalité des chances, deux principes qui doivent orienter nos politiques publiques et leur offrir un horizon d'action. Il nous semble que, malgré l'atteinte de résultats remarquables à ce chapitre, le Québec ne peut fermer les yeux sur d'importants défis à ce sujet. Car, malgré nos réussites, les enfants d'ouvriers continuent d'être moins nombreux à l'université que ceux des classes plus éduquées.

D'autre part, nous voulons insister sur l'importance de porter une attention particulière aux problèmes d'accès à l'éducation pour les adultes. Les dispositifs d'aide sont inexistantes ou limités, transformant le retour aux études ou la formation continue en épreuves de force et de courage. Pourtant, l'augmentation du niveau général de la formation initiale dans la population déplace de plus en plus la demande de formation continue vers le niveau postsecondaire.

Ainsi, voici les principes et constats qui guident notre réflexion :

**a. Réaffirmer le droit à l'éducation et son corollaire, la gratuité.**

La FTQ souhaite que ce Sommet permette de convenir de façon consensuelle que l'horizon d'action de nos politiques publiques en la matière doit définir l'éducation comme étant un droit et l'accès à celle-ci devrait être gratuit et universel.

**b. Améliorer nos politiques sans les dénaturer.**

La FTQ considère que la politique québécoise en matière d'accessibilité aux études supérieures est un ensemble de mesures bien équilibré qui, avec le temps, a démontré son efficacité et permis au Québec un rattrapage en matière de scolarisation et de diplomation. Les améliorations ne doivent donc pas se traduire par une transformation ou une dénaturation complète de cette politique.

**c. Replacer l'égalité des chances au cœur des priorités.**

Il n'est ni acceptable au plan des principes ni souhaitable au plan pratique d'isoler l'analyse de l'accessibilité aux études supérieures des problématiques d'accessibilité qui se jouent sur l'ensemble du système public d'éducation. Malgré les grandes avancées québécoises en matière d'accès à l'éducation, ce dernier demeure inégalitaire. L'égalité des chances, c'est-à-dire la juste représentation des groupes sociaux dans la population étudiante, doit devenir un objectif en soi dans nos lois et politiques publiques d'éducation.

**d. S'éloigner d'un modèle axé sur les dépenses fiscales.**

La tendance récente d'augmenter les dépenses fiscales en matière d'éducation supérieure n'est pas de nature à améliorer notre politique d'accessibilité. La FTQ favorise une diminution des dépenses fiscales au titre de l'éducation supérieure et, même, une négociation avec le palier fédéral pour faire valoir cette orientation et obtenir une compensation.

Le cahier thématique propose quatre dimensions de l'accessibilité : géographique, organisationnelle, financière, socioéconomique et culturelle. Ce mémoire présente nos remarques à ce propos.

## 1. Accessibilité géographique : non aux infrastructures, oui aux programmes

À notre avis, l'effort du Québec en matière d'accessibilité géographique a été important et soutenu depuis les années soixante. Au cours de la dernière décennie, le développement géographique du réseau des établissements universitaires a continué même si, à première vue, il semblait déjà avoir atteint un point d'équilibre. Certaines universités ont construit des campus satellites, ce qui a effectivement augmenté le niveau d'accessibilité géographique. Cela dit, il n'est pas évident que cet effort public récent ait été porté dans la bonne direction et sur les bons territoires, c'est-à-dire ceux qui n'avaient accès à aucun service d'éducation supérieure, comme par exemple la Côte-Nord.

D'ailleurs, la disponibilité limitée des programmes offerts dans les régions du Québec, tant au niveau collégial qu'universitaire, particulièrement dans les régions éloignées, demeure un obstacle important à la fréquentation. De nombreux adultes souhaiteraient se recycler par intérêt personnel ou parce que leur secteur d'activité est en situation de décroissance. Dans plusieurs régions, les choix de formation sont limités et il est difficile pour un adulte qui a des responsabilités économiques et familiales de s'éloigner pendant des mois et souvent même des années pour se former. De plus, les jeunes qui retournent en région après s'être formés dans les grands centres peuvent difficilement mettre à jour leurs connaissances et compétences, qui peuvent rapidement devenir désuètes. Enfin, en région, la formation est rarement disponible à temps partiel.

Il nous semble raisonnable de penser qu'en matière de développement des infrastructures, les efforts publics soient réduits pendant quelques années, puis adéquatement réévalués. C'est une des raisons pour lesquelles la FTQ souhaite la mise sur pied d'un organisme de coordination du développement du réseau universitaire.

Par contre, en ce qui concerne les régions éloignées, l'offre de programmes et les modalités d'accès à ceux-ci devraient être augmentées. Nous pensons qu'une amélioration de l'offre de formation à distance peut offrir une réponse partielle à cette problématique.

## **2. Accessibilité organisationnelle : difficile pour les adultes**

---

L'accessibilité organisationnelle consisterait, selon le document, à lever les barrières organisationnelles (administratives ou structurelles) afin de mieux satisfaire aux besoins de formation particuliers. Le développement de l'offre de formation à distance et l'évolution des technologies semblent combler une partie des besoins en la matière. Cependant, les caractéristiques actuelles du système éducatif postsecondaire (formation professionnelle avancée, cégeps et universités) présentent de nombreux obstacles pour les clientèles adultes.

### **2.1 Des formations conçues pour les jeunes**

Le principal obstacle, qui en génère d'autres, est lié au fait que les réseaux de l'éducation sont d'abord et avant tout au service de la clientèle jeune et sont axés sur la formation initiale, qu'elle soit générale ou professionnelle. Évidemment, la FTQ est consciente que les contraintes budgétaires imposent des choix. Cependant, pas tous les obstacles ne sont de nature financière : certains relèvent d'une culture, de pratiques en place depuis fort longtemps et de choix politiques. À ce chapitre, le fait que les adultes recherchent une formation axée sur l'employabilité est malheureusement souvent mal perçue par les acteurs des réseaux de l'éducation, qui jugent qu'elle répond davantage aux demandes et aux intérêts des employeurs qu'à ceux des adultes. Les motivations liées à l'employabilité semblent peut-être moins nobles que celles qui visent l'épanouissement personnel, mais elles correspondent néanmoins aux besoins des adultes – c'est-à-dire de la majorité des membres de la FTQ.

### **2.2. À la formation professionnelle et dans les cégeps : une organisation scolaire inadaptée**

**Les horaires** : L'organisation scolaire, conçue d'abord pour la formation des jeunes, est inaccessible pour les travailleurs et travailleuses, dont les horaires coïncident à ceux des cours; pour pouvoir s'inscrire, les personnes en emploi doivent obtenir un congé de leur employeur ou cesser de travailler.

**Des classes multi-âges** : Par ailleurs, même si la clientèle de la formation professionnelle et technique est constituée d'une proportion fort importante d'adultes, qui ont souvent complété un premier ou un second diplôme dans le secteur général, le fait de se retrouver dans des groupes où il y a de nombreux adolescents ne facilite pas la démarche de formation.

**Les services** : Les services qui facilitent le cheminement dans le réseau scolaire, comme par exemple les services d'orientation, d'accueil et de référence, d'imprimerie, la bibliothèque, le secrétariat et les autres services aux étudiants ne sont pas disponibles partout en dehors des heures régulières de la formation des jeunes.

### **2.3. Des prérequis inadaptés**

Pour s'inscrire à des programmes de formation de niveau postsecondaire, dont la formation professionnelle avancée du niveau secondaire, il faut avoir obtenu un diplôme

d'études secondaires (DES). Les exigences d'obtention de ce diplôme ont varié avec le temps, de même que le contenu des formations obligatoires. Une personne qui a complété ce diplôme depuis plusieurs années peut avoir de la difficulté à réussir les examens du diplôme actuel. Il est donc nécessaire, pour certains adultes qui retournent aux études, d'avoir accès, au préalable, à une mise à niveau. Malheureusement, celle-ci est rarement disponible, ce qui implique que l'adulte doit trouver seul le moyen de se mettre à jour au sujet des connaissances initiales nécessaires à la poursuite des études.

#### **2.4. Une reconnaissance des acquis et des compétences encore déficiente**

Parmi nos principales revendications vis-à-vis des réseaux de l'éducation, nous insistons depuis plus de 30 ans sur le développement de mécanismes et de services pour effectuer la reconnaissance des acquis et des compétences. Des efforts importants ont été faits, car de plus en plus de programmes offerts par ces réseaux disposent aujourd'hui de tels outils. Mais il faut maintenir la pression pour que les travaux se poursuivent pour l'ensemble des programmes. Cette reconnaissance formelle a un impact positif sur l'accès à la formation, notamment parce qu'elle motive l'adulte qui bénéficie de cette reconnaissance et que cela réduit considérablement la durée de sa formation.

#### **2.5. Un accès déficient à la formation manquante**

Dans tous les cas, autant dans le but de faire reconnaître des acquis et des compétences que dans le but de suivre une formation initiale ou une mise à jour des connaissances, une des grandes difficultés rencontrées est l'accès à la formation manquante. Cette formation, dite parcellaire, ne concerne qu'une partie des compétences et des connaissances inscrites dans un cours. Il n'est pas très motivant pour un adulte de suivre, par exemple, un cours de 45 heures, alors que son besoin réel ne concerne que le tiers ou le quart du cours offert.

#### **2.6. Une offre de services déficiente pour les personnes immigrantes**

Une partie importante des nouveaux arrivants est sélectionnée sur la base des qualifications, mais une fois au Québec celles-ci ne sont pas reconnues. De plus, lorsqu'elles le sont, cette reconnaissance ne donne pas automatiquement accès au marché du travail, car si le diplôme est reconnu, le droit de pratique exige parfois de satisfaire à des stages ou à des formations manquantes. Ainsi, les personnes immigrantes ont des besoins particuliers en matière de reconnaissance des acquis et d'accès aux formations manquantes. Malheureusement, le système québécois n'est pas encore adapté à cette demande. C'est particulièrement vrai pour les professions couvertes par un ordre professionnel.

**La FTQ souhaite que ce Sommet permette d'ouvrir le débat sur une meilleure adaptation organisationnelle des réseaux d'éducation postsecondaire aux besoins des adultes en général en matière de retour aux études ou de formation continue ainsi qu'aux besoins spécifiques des personnes immigrantes.**

### **3. Accessibilité financière : le défi de l'égalité des chances**

#### **3.1. Remettre la gratuité de l'éducation à l'ordre du jour**

L'accessibilité financière a fait couler beaucoup d'encre au cours des deux dernières décennies. Une attention à la mesure de sa dégradation. L'augmentation des frais de scolarité, ainsi que celles du coût de la vie et de l'endettement étudiant sont trois dimensions de la problématique.

Sur ce sujet, la position de la FTQ a toujours été très claire : l'éducation étant un droit, nous sommes favorables à une politique offrant la plus grande accessibilité possible à l'éducation, du préscolaire au postsecondaire.

Puisque la politique québécoise en la matière repose sur les principes du droit à l'éducation et de la gratuité, il nous apparaît pertinent de proposer que le principe de la gratuité soit débattu dans le cadre de ce Sommet sur l'enseignement supérieur.

Théoriquement, mis à part l'échelon universitaire, tous les échelons de notre système d'éducation sont réputés être gratuits. Mais, en réalité, toutes les familles du Québec savent bien qu'il coûte toujours quelque chose d'envoyer leurs enfants dans les garderies, les écoles et les cégeps.

D'ailleurs, en 2005, à la suite d'une levée de bouclier au sujet des frais perçus systématiquement par les écoles et les commissions scolaires, une loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) pour encadrer les contributions financières des parents a été adoptée. Elle visait, entre autre, à « s'assurer que le principe de gratuité scolaire est compris et interprété de la même façon partout au Québec ». Pour appliquer cette loi, la Commission scolaire de Montréal a créé une politique pour encadrer les frais perçus par les écoles dont l'objectif premier était de « tendre vers la gratuité scolaire ».

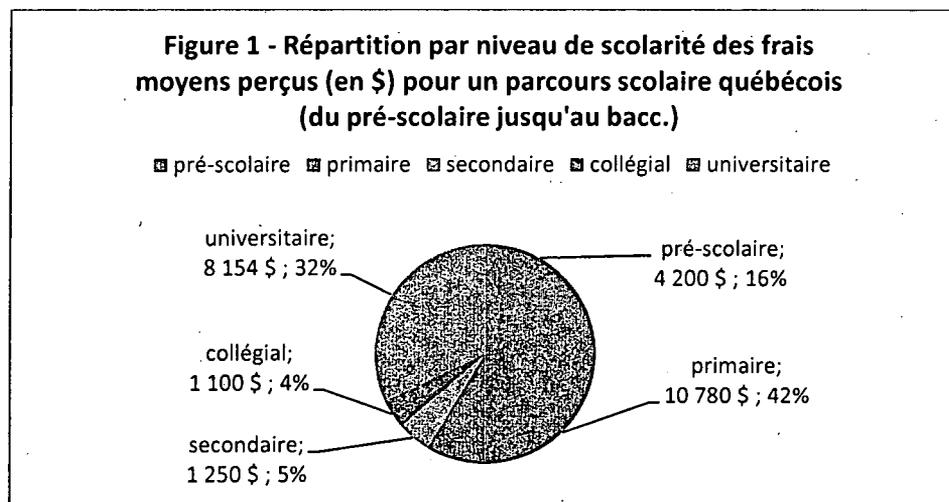
Rappelons qu'aujourd'hui, au Québec, il coûterait au minimum 25 500 \$ aux parents d'un enfant qui aurait à franchir les 19 années de scolarité pour obtenir un baccalauréat (3 ans au préscolaire, 7 au primaire, 5 au secondaire, 2 au collégial, 3 à l'université). À chacune de ces années correspond une moyenne de frais de scolarité obligatoires<sup>1</sup> que le parent ou l'étudiant doit assumer (qu'ils soient appelés « frais afférents », « frais de garde »<sup>2</sup> ou « frais pour matériels scolaires »).

---

<sup>1</sup> Les frais considérés dans ce calcul sont approximatifs et ne reflètent qu'une moyenne de frais à caractère obligatoire.

<sup>2</sup> Plusieurs soutiennent que les frais de garde ne sont pas des « frais de scolarité » et qu'il est possible pour le parent qui voudrait s'y soustraire de le faire. Il faudrait, pour cela, qu'il reste à la maison avec l'enfant jusqu'à l'âge scolaire (5 ans) et, par la suite, lorsque celui-ci n'est pas en classe (soit entre 11 h 30 et 12 h 45, puis après 16 h pour la plupart des écoles primaires). Cet argument est absurde du point de vue de la majorité des travailleurs et travailleuses qui ont déjà de la difficulté à concilier leurs horaires de travail et les horaires scolaires réguliers. Les « frais de scolarité » sont simplement ce qu'il en coûte pour qu'un enfant aille à l'école.

Fait remarquable, 68 % des frais perçus pour la scolarité l'auraient été dans les échelons inférieurs à l'université, qui sont pourtant réputés être « gratuits » (figure 1).



Les collèges publics facturent aux étudiants des frais « afférents » (ou frais institutionnels obligatoires, FIO) variant de 400 \$/an à 1 000 \$/an pour les plus onéreux, avec une moyenne générale d'environ 550 \$/an. Les écoles secondaires publiques, quant à elles, perçoivent généralement des frais pour du matériel scolaire ou d'autres projets scolaires, d'une valeur moyenne estimée à 250 \$/an.

Dans les universités, toutes publiques, les « frais de scolarité » se décomposent en « droits de scolarité » (le prix des cours) et en « frais afférents ». À partir de 2012, les droits sont en moyenne de 2 168 \$/an pour une année à temps plein de 30 crédits, tandis que les frais afférents varient entre 400 \$ et 900 \$/an pour une moyenne autour de 600 \$/an.

Face à ce portrait général, la FTQ constate que les obstacles financiers à l'éducation se posent de manière différente mais constante tout au long du cheminement scolaire. Elle émet le souhait que ce Sommet permette une discussion équilibrée sur la meilleure façon de tendre vers la gratuité.

Évidemment, la FTQ est consciente des coûts supplémentaires potentiels qu'une telle politique pourrait engendrer. Elle considère néanmoins que le processus de concertation initié par ce Sommet doit permettre une discussion franche sur les sources de financement et les réaménagements ou réallocations budgétaires nécessaires. Après la crise financière mondiale déclenchée en 2008 par la rapacité des milieux de la finance, il nous semble que le Québec est prêt pour une discussion plus créative sur les sources de financement, notamment en explorant les possibilités justement dans les milieux financiers.

Par ailleurs, les tenants d'une hausse ou d'une indexation des droits de scolarité universitaire doivent tenir compte, dans leurs réflexions, de la combinaison de la formule actuelle de financement des universités par nombre d'étudiant et des mécanismes de calcul de l'aide financière aux études. L'effet combiné de ces deux mécanismes fait en sorte que toute augmentation des droits de scolarité a également des répercussions budgétaires pour le gouvernement qui ne sont pas nécessairement positives.

### **3.2. L'Aide financière aux études : une mise à jour est nécessaire**

**Mettre à jour les principaux paramètres :** La FTQ souhaite que les programmes d'aide financière aux études – principal outil public à notre disposition pour augmenter l'accès à l'éducation – soient améliorés. Tel qu'expliqué dans de nombreux mémoires déposés à l'Assemblée nationale au cours de la dernière décennie, la FTQ adhère aux critiques qui ont été formulées à l'égard de l'absence de mise à jour des paramètres importants des calculs de l'aide financière aux études.

**Utiliser l'aide financière pour contribuer à lever les obstacles motivationnels et informationnels des élèves dès l'école secondaire :** Par ailleurs, les prêts et bourses québécois ont été créés en 1966, mais ce n'est qu'en 1974 que la mission de ce programme a été définie : contribuer à lever les obstacles financiers à la poursuite d'études postsecondaires. Or, il est maintenant bien connu que les obstacles aux études ne sont pas uniquement financiers. Pour améliorer l'accessibilité, il faudrait développer des moyens pour rejoindre les personnes qui, en plus des obstacles financiers, doivent surmonter d'autres difficultés (de nature motivationnelle ou informationnelle).

**Offrir une aide financière spécifique aux adultes qui améliorent leurs qualifications professionnelles :** Aussi, la FTQ est particulièrement préoccupée du peu d'attention accordée aux adultes qui ont des besoins de formation continue. L'aide financière québécoise est plus généreuse que dans le reste du Canada dans tous les cas, sauf dans celui du retour aux études des adultes. Premièrement, les prêts et bourses ne sont pas accessibles aux adultes qui suivent les cours de la formation générale au secondaire dans le cadre d'un retour aux études. Deuxièmement, aux autres ordres d'enseignement, même si ce n'est pas explicite, le retour aux études n'est pas réellement soutenu. En effet, les paramètres actuels ne permettent pas à une personne qui a eu un revenu d'emploi à temps plein durant l'année financière précédent son retour aux études d'espérer vraiment recevoir un soutien de la part du programme de prêts et bourses.

Comme il s'agit d'adultes, la plupart du temps déjà sur le marché du travail, la problématique de l'accès à la formation continue n'est pas identique à celle qui concerne la formation initiale. De plus, l'augmentation du niveau général de la formation initiale dans la population déplace de plus en plus la demande de formation continue vers le niveau postsecondaire. Par conséquent, l'enjeu de l'accessibilité aux études supérieures dans une perspective de formation continue va gagner en importance dans les prochaines décennies.

**Diversifier et flexibiliser le remboursement des dettes d'études :** Enfin, la FTQ note avec inquiétude que la méthode actuelle de remboursement des prêts offre peu de flexibilité et est inadaptée à la situation d'une part importante des anciens étudiants et étudiantes. Aux États-Unis, le programme fédéral de prêts Perkins, qui a quelques

ressemblances avec celui du Québec, offre quatre options de remboursement différentes, dont le remboursement proportionnel au revenu. Il serait intéressant que le Québec se penche sur la possibilité d'offrir plusieurs modalités de remboursement. Fait à noter, les banques sont exclues de ce système entièrement administré par le gouvernement. La FTQ pense que le gouvernement pourrait animer une réflexion sur les possibilités qu'offre ce modèle, notamment en ce qui concerne la possibilité de développer un système de prêts non bancaires.

Bref, il nous semble que la *Loi sur l'aide financière aux études* devrait être réévaluée afin d'assurer que :

- i. La Loi et ses programmes atteignent bel et bien l'objectif général d'améliorer l'égalité des chances dans notre société;
- ii. Certains programmes rejoignent les personnes qui, en plus des difficultés financières, doivent surmonter des obstacles de type motivationnels ou informationnels;
- iii. Les individus provenant des familles pauvres et de classe moyenne ont également accès aux programmes d'aide et, donc, que les barèmes et critères utilisés dans les calculs sont à jour par rapport à l'évolution des revenus des ménages (notamment les « dépenses admises » et le seuil de la « contribution parentale »);
- iv. Un mécanisme d'indexation au coût de la vie accompagne les principaux barèmes des programmes d'aide financière;
- v. L'endettement étudiant cesse d'augmenter, puis éventuellement commence à reculer;
- vi. Le remboursement de la dette d'études puisse se faire selon plusieurs modalités, dont celle du remboursement proportionnel au revenu;
- vii. La formation des adultes (pour l'amélioration des qualifications professionnelles) soit encouragée de façon spécifique.

### 3.3. La diminution des dépenses fiscales fait partie de la solution

La FTQ tient à faire remarquer que le modèle privilégié par le Canada, au cours de la dernière décennie, consiste en une forme de privatisation du financement universitaire par le biais de l'augmentation des dépenses fiscales. Cette façon de faire se traduit par une réduction des impôts des particuliers sous forme de crédits d'impôts plutôt que par une augmentation des transferts aux institutions d'enseignement.

La FTQ rejette ce modèle et considère que le Québec ne doit pas s'engager dans cette direction. Au contraire, d'importantes sommes consacrées aux dépenses fiscales pourraient être consacrées directement à l'amélioration de l'accessibilité financière et le gouvernement du Québec devrait analyser dans quelle proportion les contribuables du Québec sont pénalisés par cette politique fédérale en comparaison avec les contribuables des autres provinces.

#### **4. Accessibilité socioéconomique et culturelle : un défi important pour l'avenir**

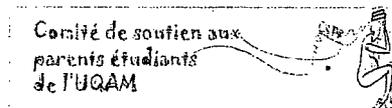
---

Cette dimension de l'accessibilité se réfère aux caractéristiques sociales et culturelles de chaque individu qui ont un impact sur son cheminement scolaire. À notre avis, la condition sociale, économique et culturelle des individus a un impact direct sur l'accès à l'éducation, en particulier à cause d'obstacles motivationnels et informationnels. Ces difficultés signifient, par exemple, que les personnes provenant de familles pauvres ont une aversion à l'endettement beaucoup plus élevée que les personnes provenant de familles aisées (obstacle motivationnel). De plus, par exemple, ces personnes ont tendance à surévaluer le coût des études (obstacle informationnel).

Ainsi, bien que les enfants issus de familles pauvres ou de classe moyenne aient augmenté de façon impressionnante leur fréquentation des études collégiales, une nette disparité continue d'exister entre les différentes couches sociales en matière de fréquentation et de persévérance au niveau des études universitaires.

Nos programmes d'aide financière sont aveugles à ce genre de problématiques qui sont pourtant de mieux en mieux documentées. Elles constituent, sans doute, un défi majeur et prioritaire pour les prochaines décennies eu égard à l'atteinte d'une réelle égalité des chances.

Afin de relever ce défi, la FTQ propose que ce Sommet permette de fixer des orientations en la matière. Plusieurs pistes pourraient être explorées afin d'adapter nos programmes d'aide financière. Par exemple, en élargissant la portée de la Loi sur l'aide financière aux études afin d'y insérer la promotion de l'égalité des chances en tant qu'objectif, une plus grande flexibilité ou créativité deviendrait possible au niveau des programmes mis en place par cette Loi. Une partie de l'aide financière pourrait être dirigée vers des programmes visant à stimuler la participation et la persévérance des élèves de milieux défavorisés des écoles secondaires. Ainsi, des fonds de l'Aide financière aux études contribueraient à lever les obstacles motivationnels et informationnels chez ceux et celles qui sont les plus touchés.



## **L'accessibilité n'est pas seulement une question d'argent... L'articulation famille-études-travail**

*Réflexions et propositions apportées par le Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM (CSPE-UQAM) et l'Association de Parents Étudiant ou Travaillant à l'Université Laval (APETUL) dans le cadre de la Rencontre préparatoire au sommet sur l'éducation supérieure et bilan de la mobilisation du printemps étudiant (RNE 2012).*

Plus qu'une lutte contre la hausse des frais de scolarité, la grève étudiante de 2012 fut l'occasion pour plusieurs de réfléchir d'une façon plus radicale à la question du sens de l'Éducation et à celle de son accessibilité. C'est dans ce cadre que nos associations ont élargi leur espace pour accueillir de plus en plus de parents étudiants, conscient-e-s de leur réalité et des discriminations systémiques auxquelles elles et ils sont confronté-e-s tout au long de leurs parcours universitaire, et aptes à proposer des solutions pour améliorer leurs conditions de vie et d'études. C'est essentiellement ce en quoi consiste le présent texte.

### **Qui sont les parents étudiants ?**

Un parent étudiant est une personne qui a au moins un enfant à charge tout en étant étudiant, peu importe son niveau et son statut d'études. Le nombre de parents étudiants n'étant pas systématiquement compilés, il est plutôt difficile d'en évaluer le nombre à l'échelle du Québec. Néanmoins, on évalue de 15% à 23% la proportion de parents étudiants à l'université (Gariépy et Guernier, 2007, p.67)<sup>1</sup>. De plus, selon les statistiques de l'Aide financière aux études (AFE), ce sont 20 % de tous les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'AFE en 2009-2010 qui avaient un ou plusieurs enfants à charge, soit 28 363 personnes. En comparaison, ils étaient 21 910 dans la même situation en 1997-1998, ce qui suggère une augmentation constante de leur nombre. L'enquête ICOPE 2006 montre que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à devoir articuler famille et études : 69,6% contre 30,4% d'hommes (Bonin, 2007)<sup>2</sup>. Dans la très grande majorité des cas, les enfants ont entre 0 et 11 ans (Gariépy et Guernier, 2007, p. 20)<sup>3</sup>.

Selon l'enquête réalisée à l'UQAM en 2008, 55% des parents étudiants estiment vivre dans une situation financière précaire (Corbeil et al., 2011, p. 24). Près de la moitié d'entre eux dépendent de l'AFE. En ce qui concerne le travail, les ¾ des nouveaux parents étudiants de l'Université du Québec en 2006 occupaient un emploi rémunéré et ils et elles y consacraient un plus grand nombre d'heures hebdomadaires que les étudiants sans enfant, soit plus de 20 heures par semaine pour 86% d'entre eux (Bonin, 2007). On observe enfin que les parents étudiants ont en général plus tendance à poursuivre des études à temps partiel (72% au 1<sup>er</sup> cycle, 65% au second) que les autres étudiants (25% au 1<sup>er</sup> cycle, 35% au second) (*Ibid.*)<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cette proportion varierait de 16,1% en 2002, selon une étude conjointe du Ministère de l'Éducation du Loisirs et du Sport (MELS) et de l'AFE pour l'ensemble du Québec, à près de 20% à l'UQAM pour la même période selon l'enquête ICOPE (Indicateurs des conditions de poursuite des études) 2001. Quant à eux, les résultats d'ICOPE 2006 estimaient à 23 % la proportion de parents étudiants qui faisaient leur entrée dans le réseau UQ. (Bonin, 2007).

<sup>2</sup> Une enquête menée par l'IREF en 2008 à l'UQAM arrive à des résultats similaires, soit 77,9% de mères étudiantes pour 22,1% de pères étudiants (Corbeil, 2011, p. 58).

<sup>3</sup> Alors que près de 65% des parents étudiants de l'UQAM avaient en 2008 au moins un enfant âgé de moins de 4 ans (Corbeil et al., 2011, p. 15).

<sup>4</sup> Tous cycles confondus, ils étaient 41% à l'UQAM en 2008 à opter pour des études à temps partiel (Corbeil et al., 2011, p. 35).

### Population invisibilisée...

Ce portrait dressé, il ne fait aucun doute que les parents étudiants constituent une population avec des caractéristiques et des besoins propres. Dans leurs cours, avec leurs camarades, auprès de leurs profs et des institutions, ce sont des étudiant-e-s comme les autres, mais leur réalité (situation financière, obligations familiales, temps à consacrer à leurs études, etc.) est nettement différente. Les parents étudiants eux-mêmes ne forment pas un groupe homogène : les besoins des femmes enceintes ou allaitantes diffèrent grandement des besoins des pères ou des parents dont les enfants sont d'âge scolaire ou encore des familles immigrantes ou monoparentales. À l'heure actuelle, aucune université ne recense systématiquement les parents étudiants qui la fréquentent. Nécessairement, leur statut particulier n'est jamais reconnu. En conséquence, les parents étudiants contraints d'étudier à temps partiel sont presque toujours inadmissibles aux concours de bourses, ne peuvent occuper des emplois étudiants au sein de la plupart des universités (c'est le cas à l'UQÀM et à Laval notamment), se voient parfois restreindre l'accès à des locaux de travail, à de la documentation et autres services de l'université comme les centres sportifs et les résidences, ou encore à des services hors campus, comme les tarifs à prix réduits dans les réseaux de transport en commun<sup>5</sup>. Ainsi, non seulement sont-ils privés des avantages financiers offerts aux autres étudiant-e-s des universités pour compenser leur situation financière plus précaire, mais ils sont également privés des avantages symboliques liés à la reconnaissance (bourses) ou à l'expérience (emplois subventionnés liés à la formation) qui permettent tous deux d'aller chercher d'autres bourses et d'autres emplois intéressants liés aux études et ainsi obtenir de meilleures conditions de vie et d'études.

Rappelons au passage que l'AFÉ, contrairement aux institutions, accorde à tous les étudiant-e-s avec enfants à charge le statut réputé temps plein lorsque ceux-ci s'inscrivent à temps partiel à compter de 6 crédits ou 20 heures d'enseignement par mois. Toutefois, l'AFE ne reconnaît aucun congé de maternité ou de paternité ou parental. Le programme accorde à tous les parents étudiants dont les enfants sont d'âge préscolaire, une session de pause par année où l'étudiant-e est « réputé-e inscrit-e », bénéficiant ainsi des frais de subsistance sans être inscrit-e à des cours. Officieusement, les femmes enceintes utilisent cette pause pour mettre au monde leur bébé et se relever de l'accouchement, mais cette période ne peut pas être prolongée. Ainsi, tout en reconnaissant les besoins spécifiques des parents étudiants, l'AFE ne reconnaît pas la condition physique de la grossesse et ne met pas en place des mesures spécifiques pour les naissances en cours d'études, ce qui désavantage spécifiquement les mères.

En somme, nous estimons, avec justesse, que ces nombreuses barrières sont des poids supplémentaires sur les épaules de ces jeunes familles étudiantes qui compteront par ailleurs parmi les plus endettées au sortir de leurs études (Corbeil et al., 2011, p. 14). La précarité financière des parents étudiants et de leurs familles, en plus d'apparaître comme un frein à l'accessibilité aux études, est accentuée par l'absence d'aide financière d'urgence qui leur serait directement adressée<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Tous ces « privilèges » exigent en effet d'être inscrit-e à un régime d'études à temps plein. Pour les bourses, il est souvent exigé que le candidat ou la candidate soit inscrit-e à temps plein la session précédant et suivant la demande, parfois toute l'année s'il s'agit d'une bourse offerte pour l'année. Dans le cas des subventions études-travail comme les emplois sur le campus pendant les études, ils sont réservés aux étudiant-e-s inscrit-e-s à temps plein, tandis que les emplois d'été subventionnés pour les étudiant-e-s, très importants dans certains domaines pour acquérir de l'expérience, comme Jeunesse Canada au Travail (JCT), sont réservés aux étudiant-e-s inscrit-e-s à temps plein à la session d'hiver et prévoyant également poursuivre leurs études à temps plein à la session d'automne.

<sup>6</sup> Il faut saluer l'initiative du Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval qui inaugure cette automne une nouvelle bourse de dépannage offerte à la fois aux étudiant-e-s à temps plein et aux parents étudiants « réputés temps plein » sous les mêmes conditions que l'AFE.

[En ligne] <https://repertoire.bbaf.ulaval.ca/bourse/5059/bourses-de-depannage-2013>

D'un point de vue académique, la non-reconnaissance du statut de parent étudiant présente d'autres conséquences. Par exemple, le statut d'étudiant à temps partiel peut réduire l'accès à certains programmes d'études et à des stages réalisés obligatoirement à temps plein. De plus, être parent comporte une série d'obligations qui, n'étant pas reconnues, ne permettent pas de justifier certains arrangements. Les parents étudiants se retrouvent donc entièrement soumis à l'arbitraire (et parfois même au sexisme) des professeur-e-s quant aux accommodements dont ils et elles pourraient bénéficier (absences parentales ou délai dans la remise de travaux pour causes de maladies des enfants ou d'accouchement, etc.). Il en va de même pour l'octroi de congés parentaux, c'est-à-dire «d'absences autorisées» et sans frais, pour les étudiant-e-s de 1er cycle puisque aucun congé de maternité, de paternité ou parental n'est encadré par les règlements universitaires.

L'articulation famille-études-travail est également rendue difficile par le nombre nettement insuffisant de services de garde adaptés aux horaires (temps partiel, soirs) sur les campus. De plus, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) étant de type «workfare» (allocation conditionnelle au travail), il est presque impossible pour les étudiant-e-s de bénéficier de congés parentaux convenablement rémunéré<sup>7</sup>.

### **...responsabilité individualisée, discrimination et sexisme**

En somme, nous croyons que le fait de ne pas reconnaître et de ne pas accommoder les parents étudiants équivaut à affirmer que la parentalité est une affaire personnelle, privée. Plus précisément, cela revient à dire que l'articulation famille-études-travail incombe aux mères, aux femmes, puisque c'est majoritairement d'elles dont nous parlons (environ 70% de tous les parents étudiants). Dans un contexte où les femmes sont encore systématiquement moins bien rémunérées que les hommes, même à diplôme égal, où conséquemment le fardeau de l'endettement leur pèse toujours davantage, où elles consacrent encore plus d'heures par semaine aux tâches domestiques et aux soins des enfants que les hommes et où elles sont encore plus nombreuses que les hommes à être cheffes de familles monoparentales, la non-reconnaissance du statut de parent étudiant relève d'une discrimination structurelle et sexiste<sup>8</sup>. Au contraire, le reconnaître pour toutes et tous stimulerait l'égalité entre les sexes à l'école, tout comme à la maison, et contribuerait à amoindrir les obstacles associés à l'accessibilité aux études et aggravés par d'autres situations «cumulatives», comme la monoparentalité, l'immigration, etc.

Cependant, force est de constater que malgré le nombre de parents étudiants en constante augmentation depuis quelques années, lié entre autres à l'augmentation du nombre de femmes aux études supérieures, au prolongement des études dans le temps (pour absorber leurs coûts, notamment) et au développement de la formation continue ; malgré l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui stipule que le droit à l'égalité ne peut être restreint pour un motif de grossesse ou d'état civil ; malgré les actions entreprises par le Gouvernement du Québec au cours des dernières années en faveur de la conciliation travail-famille, il semble que l'on considère toujours dans le monde universitaire que la parentalité est un choix personnel et donc, une responsabilité individuelle. À l'instar de nombreux autres acteurs, nous croyons plutôt qu'il s'agit là d'un acte social important, pour lequel nul-le ne doit être discriminé-e, de façon directe ou systémique.

---

<sup>7</sup> Il faut en effet avoir cumulé plus de 2000\$ de rémunération et avoir cotisé au RQAP pendant au moins 16 semaines pour pouvoir en bénéficier. Toutefois, comme le RQAP accorde des versements entre 55% et 75% du salaire hebdomadaire, l'étudiant-e qui recevait un faible salaire hebdomadaire ou qui travaillait à temps partiel ne peut subvenir à ses besoins en comptant sur un pourcentage réduit de sa rémunération habituelle. De plus, plusieurs étudiant-e-s sur les campus étant boursiers et boursières, ils et elles ne cotisent pas au RQAP et n'y sont donc pas admissibles.

<sup>8</sup> À ce propos, nous vous invitons à consulter la *Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes* de l'Institut Simone de Beauvoir et les pages 7 à 13 de la recension de Gariépy et Guernier, 2008.

## **Des termes pour élargir la lutte pour l'accessibilité**

Considérant la discrimination systémique dont font l'objet les parents étudiants et tout particulièrement les mères étudiantes, et tel qu'il l'a été précédemment illustré dans ce texte;

Considérant les principes d'accessibilité aux études et d'égalité hommes-femmes ;

Considérant la richesse d'une «diversité des vécus» dans les salles de classe, tant d'un point de vue pédagogique que social ;

**Le CSPE-UQAM et l'APÉTUL proposent que le RNE prenne position en faveur de la défense du droit à l'éducation pour les parents étudiants et que ses associations s'engagent à faire pression sur les différentes instances institutionnelles et gouvernementales pour que des mesures concrètes soient rapidement adoptées, dont :**

- **La reconnaissance du statut de parent étudiant dans tous les établissements postsecondaires basée sur une déclaration volontaire et permettant de jouir des mêmes «privilèges» que les étudiants à temps plein ;**
- **La mise en place de politiques familiales dans les établissements qui officialiseraient et baliseraient les arrangements académiques pour raisons familiales, incluant des congés parentaux d'au moins trois sessions pour les étudiant-e-s de tous les cycles ;**
- **Que le RQAP s'adapte afin de permettre aux parents étudiants d'y cotiser et d'en bénéficier, en acceptant par exemple de rendre éligibles les bourses au RQAP ;**
- **L'offre de bourses pour parents étudiants et dont les critères seraient arrimés à leur réalité ;**
- **Le développement de services de garde adaptés pour les parents étudiants, de même que de résidences familiales sur les campus;**
- **Le gel, à tout le moins, des frais de scolarité ;**
- **Faire porter et accoucher les enfants par les hommes afin de favoriser la mise en place rapide de ces mesures.**

## **Bibliographie**

Aide financière aux études du Québec, «Statistiques». [En ligne] <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/publications/statistiques.asp>

BONIN, Sylvie (2007), « Le projet ICOPE : prise de vue récente sur la conciliation études-travail-famille », CAPRES. [En ligne] [http://www.quebec.ca/capres/fichiers/art\\_UQ-nov-07.shtml](http://www.quebec.ca/capres/fichiers/art_UQ-nov-07.shtml).

CORBEIL, Christine et al. (2011). « Parents-étudiants de l'UQAM. Réalités, besoins et ressources », *Les Cahiers de l'IREF*, coll. Agora, no 1, UQAM, 60 p.

GARIÉPY, Geneviève et Geneviève Guernier (2007). Christine Corbeil et Francine Descarries (dir.), *Connaître les parents-étudiants de l'UQAM. Réalités, besoins et ressources*, Rapport de recherche, première partie. IREF-UQAM, 67 p.

Institut Simone de Beauvoir (2012). *Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes* [En ligne] <http://wsdb.concordia.ca/about-us/official-position-on-issues/documents/2012SdBITuitionFees.pdf>



**Avis de l'Association étudiante des cycles supérieurs de l'Université  
Concordia (GSA)**

**sur les barrières liées au genre, à l'origine ethnique, géographique  
ou culturel, nuisant à l'accessibilité et la participation aux études  
supérieures au Québec**

Avis présenté dans le cadre de la seconde rencontre thématique sur « L'accessibilité et la participation aux études supérieures » en prévision du Sommet sur l'enseignement supérieur

8 décembre 2012

Recherche et rédaction : David Clos-Sasseville, Nadia Hausfather, Rushdia Mehreen, Raul Chacon, Irmak Bahar, Free Education Montreal.

## Introduction

Dans le cadre du sommet à venir et des rencontres préparatoires, les membres de l'Association étudiante des cycles supérieurs de l'Université Concordia (Graduate Students' Association, GSA) se sont réunis en assemblée générale afin de discuter des enjeux à aborder. Lors de cette assemblée les membres ont décidé de se pencher sur des questions spécifiques quant à l'accessibilité à l'éducation supérieur, et en sont venus au constat qu'il était nécessaire de se questionner sur la dépendance croissante des universités vis-à-vis le financement privé mais aussi sur la hausse constante des frais de scolarité des étudiantes et étudiants canadien non-résident et internationaux. À ce constat s'ajoute celui que les inégalités structurelles basées sur le genre, l'origine ethnique, la culture et les conditions économiques jouent aussi un rôle capital dans l'accessibilité aux études supérieures.

Le présent document constitue donc l'avis de l'Association étudiante des cycles supérieurs de l'Université Concordia (GSA) sur ces questions spécifiques liées à l'accessibilité. Dans la première section, nous aborderons le rapport entre les frais de scolarité et la situation précaire des femmes, des familles monoparentales, des minorités visibles et des autochtones. La seconde partie portera sur la condition des étudiantes et étudiants étrangers.

### 1) L'accessibilité aux études supérieures: Femmes, minorités visibles et autochtones

#### *Inégalités liées au sexe et accessibilité des femmes aux études supérieures*

En février 2012, l'institut Simone de Beauvoir<sup>1</sup> a publié une déclaration à propos de la hausse des frais et de son impact sur les femmes. Nous désirons ici faire échos aux arguments et préoccupations soulevés par l'institut puisqu'il démontre comment la question des frais de scolarité touche plus particulièrement les femmes et les mères monoparentales et nuit à l'accessibilité aux études supérieures.

Lorsqu'on s'attaque à la question de l'accessibilité, la question financière est incontournable. Or sur ce point, et bien que des promesses aient été effectuées en ce sens, nous ne pouvons négliger l'iniquité salariale dont les femmes sont encore victimes. En effet, les dernières données à ce sujet<sup>2</sup> démontrent que pour chaque dollar gagné par un homme, les femmes ne gagnent que 71 sous. Par conséquent, puisque globalement les femmes continuent à être moins bien rémunérées, une hausse aura un impact plus important puisque le fardeau financier qu'elle représente est proportionnellement plus lourd. Cela dit, on ne peut que constater que cette inégalité affecte déjà les étudiantes et ce, qu'il y ait hausse, indexation ou pas.

---

<sup>1</sup> L'institut Simone de Beauvoir est affilié à l'Université Concordia et se penche sur l'étude du rôle et des conditions de vie des femmes dans la société.

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada, L'écart salarial entre les femmes et les hommes, July 29, 2010.  
<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2010-30-f.htm>

À plus long terme, les frais actuels ou même des frais indexés ou haussés affecteront aussi différemment les femmes. L'institut Simone de Beauvoir souligne qu'à diplôme égal, une femme gagnera moins qu'un homme<sup>3</sup>. Selon une étude récente, l'écart moyen pour un même diplôme est de 863 268\$<sup>4</sup> en défaveur de la femme. Donc non seulement le fardeau sera-t-il plus élevé au moment des études mais par la suite, une femme devra affecter une plus grande partie de ses revenus au remboursement de sa dette d'études qu'un homme.

Du côté des familles monoparentales, constituées en grande majorité de mères cheffes de famille, le fardeau est aussi plus lourd. Selon les recherches d'Éric Martin et Maxime Ouellet<sup>5</sup>, alors qu'une famille biparentale alloue 10% de ses revenus à l'éducation de ses enfants, une famille monoparentale doit allouer 18% pour un même diplôme. En somme, le fardeau déjà problématique est actuellement plus grand pour les mères monoparentales et leurs enfants.

### ***Minorités visibles et autochtones***

Au printemps dernier, l'association des *ÉtudiantEs RaciséEs de Montréal* a soulevé la question de l'impact de la hausse des frais sur les minorités visibles et les autochtones. Du côté des de la population autochtone, si elle représente au moins 10% de la population du Québec, l'écart entre leur salaire moyen et celui d'une personne non-autochtone est de 33%. De même, l'association des *ÉtudiantEs RaciséEs de Montréal* souligne que les personnes d'origines moyenne-orientales ou maghrébines auront plus de difficulté pour trouver un emploi payant, leur salaire sera aussi généralement plus bas que la moyenne canadienne<sup>6</sup>. La montée de l'intolérance vis-à-vis de ces ethnies est d'ailleurs bien palpable depuis la crise des accommodements raisonnables.

Le Centre de Recherche-Action sur les Relations Raciales (CRARR) intervient depuis longtemps pour dénoncer au jour le jour les discriminations dont sont victimes les minorités visibles, ils affirment avec raison que les droits civils font partie intégrante d'un environnement d'apprentissage sain et équitable. On retrouve sur leur site quelques exemples parlant en ce qui concerne des étudiantes et des étudiants. Outre le racisme "ordinaire" lié au profilage raciale, le CRARR fait aussi face à des cas où la discrimination affecte la condition financière des étudiants et des étudiantes<sup>7</sup>. Au niveau du Cégep, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse

<sup>3</sup> Institut Simone de Beauvoir, Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes, Février 2012.

<sup>4</sup> Fédération étudiante universitaire du Québec, L'éducation universitaire : un outil pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait. Mémoire de la FEUQ sur le renouvellement du plan d'action gouvernemental sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Montréal, 2011, p.iii.

<sup>5</sup> Eric Martin et Maxime Ouellet, Université Inc. Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir, Montréal, Lux, 2011, p. 16.

<sup>6</sup> Students of Colour Montreal, Motion for CLASSE congress, 5 mai 2012.

<sup>7</sup> <http://www.crarr.org/?q=fr/node/2277>, consulté le dimanche 9 décembre 2012.

a soulignée dans un rapport récent<sup>8</sup> les difficultés rencontrées par les étudiantes et étudiants *racisés* quant à l'accessibilité aux études. Outre la pauvreté qui affecte de façon disproportionnée les minorités visibles et les autochtones, les auteurs de la recherche soulignent que le profilage racial effectué par les services de sécurité des établissements d'enseignement constitue un facteur important dans la genèse du décrochage scolaire.

Finalement, selon J.L. Torczyner, sans considération pour l'âge, l'éducation, les habiletés linguistiques ou même l'occupation principale, les femmes noires ont les revenus les plus bas si on compare avec le reste de la population<sup>9</sup>. Ce faisant, le pourcentage de leurs revenus consacrés aux frais de scolarités est plus élevé. Les exemples soulignés ici ne représentent que la pointe de l'iceberg, la discrimination systémique liée à l'origine ethnique étant beaucoup plus vaste. Toutefois, ces exemples nous permettent de constater que le fardeau financier que représentent les frais de scolarité est par conséquent plus important dans le cas des minorités visibles et des autochtones.

Il nous apparaît difficile d'aborder la question de l'accessibilité et des défis à relever en la matière sans souligner les difficultés liées aux discriminations basées sur le genre ou l'origine ethnique. En ce sens, nous croyons que l'un des défis que le Québec aura à surmonter en la matière, est de mettre fin au fardeau supplémentaire qui pèse sur les femmes, les familles monoparentales, les minorités visibles et les autochtones. Considérant qu'une grande partie de ce fardeau est financier, nous croyons que la meilleure mesure à prendre en ce domaine serait l'implantation de la gratuité scolaire qui réduirait un important fardeau financier lié à l'accessibilité mais qui bénéficierait aussi à l'ensemble de la population québécoise.

## **2) La situation particulière des étudiantes et étudiants étrangers**

Les défis liés au genre et à l'ethnicité de la personne étudiante ne font qu'empirer la problématique particulière des étudiantes et étudiants étrangers.

Malgré une prétention à l'ouverture sur le monde, l'orientation des frais de scolarité vers le modèle "anglo-saxon" ainsi que la tendance à la dérèglementation, qui nous tire lentement vers la privatisation de notre système d'éducation publique hérité du rapport Parent, rend l'environnement québécois de plus en plus hostile aux étudiantes et étudiants étrangers.

---

<sup>8</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, «Profilage racial et discrimination systématique des jeunes racisés. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences », document adopté par la Commission le 25 mars 2011.

<sup>9</sup> Torczyner, J.L., *Demographic challenges facing the Black community of Montreal in the 21st century*, Volume Three, Montréal, Université McGill École de travail social, p.4

Les implications d'une telle politique sont préoccupantes. Les étudiantes et étudiants étrangers sont de plus en plus vulnérables et sans recours vis-à-vis des établissements universitaires qui, sous le prétexte maintenant contesté d'un sous-financement, se lancent dans une course pour attirer les étudiantes et étudiants étrangers ce qui peut mener à des situations où les droits humains les plus fondamentaux des ces étudiantes et étudiants sont bafoués. Le scandale récent lié au recrutement et à l'hébergement promis aux étudiantes et étudiants étrangers chinois par le Programme de recrutement en Chine de l'Université Concordia en est une illustration troublante, nous y reviendrons plus bas.

***Frais de scolarité: Mettre fin aux hausses « discrétionnaires » et aux dérèglementations discriminatoires.***

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que "l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite" et ce, peu importe la nationalité ou le lieu de naissance. Or si certains étudiants ou étudiantes provenant de pays francophones bénéficient d'accords leur permettant une meilleure accessibilité, les étudiants et étudiantes provenant d'autres pays sont ici laissés pour compte et ce, même si ils et elles viennent ici pour apprendre le français et envisagent s'intégrer à la vie québécoise.

D'emblée, une étudiante ou un étudiant étranger, désirant étudier au Québec, devra être en mesure de mobiliser des ressources financières conséquentes. On peut donc envisager que des personnes de talents ne seront déjà pas en mesure de venir étudier au Québec et choisiront d'aller autre part. Un rapport du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études souligne d'ailleurs qu'au niveau des étudiantes et étudiants étrangers francophones, la France est le pays qui recrute le plus, en grande partie dû au fait qu'elle n'exige aucun droit de scolarité supplémentaire pour les étrangers.<sup>10</sup>

Pour celles et ceux qui auront finalement les moyens de venir, le seul fait d'être admis dans une université québécoise ne leur garantira pas une accessibilité et une expérience avec autant de dignité que leurs collègues du Québec. Ces derniers feront face à un double, voire un triple fardeau en plus de ceux mentionnés plus haut. Au Canada, 42% des étudiantes et étudiants étrangers auraient de la difficulté à payer leurs frais de scolarité, tandis que quarante pour cent éprouveraient de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins de base (logement, nourriture, transport).<sup>11</sup> Le constat s'applique bien au Québec. Les dérèglementations des dernières années au niveau de certains frais facturés aux étudiantes et étudiants étrangers, ont ajouté à leur fardeau financier.

<sup>10</sup> Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une dérèglementation partielle*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Août 2008, p.14

<sup>11</sup> Bureau Canadien de l'Éducation Internationale, "Le Canada au premier rang: L'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers," 2009.

Si les frais de scolarités plus élevés peuvent nécessiter l'allocation d'une plus grande partie de leurs revenus, il est certain que cela affectera leur capacité à subvenir à leurs besoins de base.

### **Dérèglementation ciblée de certains domaines d'étude**

En 2008, le gouvernement a décidé de déréglementer une partie des montants forfaitaires imposés aux étudiantes et étudiants étrangers. Le but de la manœuvre était de déplaçonner les montants forfaitaires, laissant aux universités le soin de les fixer, dans les six familles disciplinaires suivantes : administration, génie, droit, informatique, mathématiques et sciences pures.

Mais l'Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, écrit par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en 2008, constata que ce projet de déréglementation pour les étudiant-e-s étrangers/ères "se traduirait par une forme de privatisation partielle des activités de formation dispensées à ce groupe d'étudiants." Le Comité estima "qu'il y a trop d'éléments inconnus dans ce projet" et qu'il n'y a "aucune modalité qui protège les étudiants étrangers qui ont déjà entrepris leurs études au Québec face à des hausses soudaines et importantes des droits; qu'il n'y a aucune obligation faite aux établissements de soutenir financièrement les étudiants étrangers en difficulté pendant leurs études (...)"

### **Possibilité de hausse arbitraire (10% à la discrétion de l'établissement)**

Dans le cas des familles disciplinaires toujours règlementées, il est prévu que les universités puissent à leur convenance augmenter les frais de 10% des montants forfaitaires. Nous sommes donc préoccupés par le fait qu'une université puisse décider de hausser une partie des frais des étudiantes et étudiants étrangers, d'autant plus si le montant forfaitaire est lui-même augmenté par le gouvernement. La préoccupation du Comité consultatif quant aux hausses soudaines pour les étudiantes et étudiants étrangers, s'applique aussi à la hausse possible de 10%.

### **Les revenus liés directement aux étudiantes et étudiants étrangers**

Par ailleurs, en facturant des frais aussi élevés à des étudiant-e-s qui proviennent souvent de pays où le revenu moyen est significativement plus bas qu'au Canada, le Québec perpétue le transfert de richesses des pays du Sud vers les nations occidentales les plus riches. Le discours qui imprègne les oppositions à cette proposition est souvent que les étudiant-e-s étrangers/ères ne paient pas de taxes et donc qu'ils et elles ne méritent pas d'être 'subventionné-e-s' sur le dos des Québécois; mais en réalité plusieurs de ces étudiantes et étudiants resteront travailler au Québec, de plus ils et elles paient déjà des taxes et des impôts (par leur consommation sur place et lorsqu'ils et elles travaillent). À l'inverse on pourra argumenter que le Québec profite de l'apport économique et académique, en terme de force de travail et de croissance démographique de la part des étudiantes et étudiants internationaux et ce, sans que la province n'ait eue a contribuer

financièrement à leur éducation primaire et secondaire et à leur croissance générale dans leur pays d'origine.

À ce propos, nous savons maintenant que les étudiantes et étrangers étrangers génèrent un milliard de dollars de revenus par année au Québec.<sup>12</sup> Citant des données provenant du rapport du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'ASSÉ démontre que pour les étudiantes et étudiants étrangers au CÉGEP, les montants de leurs frais de subsistance et les dépenses touristiques (de ces même personnes, de leurs familles et amis qui leur rendent visite) sont beaucoup plus -voire plus de 20 fois plus- élevés que les frais de scolarité récupérés directement par le ministère.<sup>13</sup> Si on projette ce constat aux étudiantes et étudiants étrangers au niveau universitaire, on pourrait envisager que la réduction des frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers "compenserait [de même] une bonne partie de la perte de revenu des frais de scolarité pour le ministère de l'éducation," les étudiantes et étudiants étant plus "en mesure de dépenser plus pour mieux se loger, se nourrir et vivre au quotidien, et d'autre part parce qu'il y aurait vraisemblablement une augmentation du nombre" de ces étudiantes et étudiants au Québec "et donc une augmentation des dépenses mentionnées plus haut." Si la France est le pays francophone avec le niveau le plus élevé d'étudiantes et d'étudiants étrangers, au Québec la catégorie des étudiantes et étudiants étrangers qui a le plus augmenté dans les dernières années est celle des étudiantes et étudiants "qui ont droit à des exemptions de frais supplémentaires en vertu d'accords avec des pays étrangers, notamment la France et ses DROM-COM" (Départements et régions d'outre mer - Collectivités d'outre-mer).<sup>14</sup>

Au-delà de la contribution financière, le rapport de l'ASSÉ contient de nombreux exemples démontrant les apports importants des étudiantes et étudiants étrangers à l'université comme au Cégep.

### **Les étudiantes et étudiants étrangers désirent s'installer après l'obtention du diplôme**

Outre les apports économiques et sociaux immédiats, une étude du Bureau canadien d'éducation internationale rapporte qu'à travers le pays, 51% des étudiantes et étudiants étrangers à l'université et 57% de ceux et celles au cégeps veulent appliquer pour leur résidence permanente, tandis que 52% et 71%, respectivement, planifient rester à travailler pour au moins trois ans après avoir reçu leur diplôme. Au niveau provincial, "d'après les données reprises par une étude du CIRANO, un peu plus de 30% des étudiant-e-s internationaux et internationales décident de

---

<sup>12</sup> Roslyin Kunin and Associates Inc., *Economic Impact of International Education in Canada*, 2009

<sup>13</sup> Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante, *Mémoire sur les frais de scolarité des étudiant-e-s internationaux et internationales au CÉGEP*, Octobre 2012.

<sup>14</sup> Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante, *Mémoire sur les frais de scolarité des étudiant-e-s internationaux et internationales au CÉGEP*, Octobre 2012, p. 3.

s'établir au Québec après leurs études."<sup>15</sup> Le rapport de l'ASSÉ conclue que, "tel que corroboré par plusieurs études européennes, l'éducation est un excellent facteur d'intégration des immigrant-e-s" et donc appliquer les mêmes tarifs aux étudiantes et étudiants étrangers qu'aux résident-e-s du Québec "augmenterait le taux de rétention et aiderait grandement à l'intégration future de travailleuses et de travailleurs à la fois éduqué-e-s et qualifié-e-s."

Du côté de celles et ceux qui quitteraient après l'obtention du diplôme, il ne faut pas oublier qu'ils et elles contribueront à forger la réputation du système universitaire québécois à l'international. À ce sujet, GSA a recolté plusieurs témoignages. Doug Smith, un étudiant international qui a récemment complété son diplôme aux cycles supérieurs à Concordia, constate: "Même si j'aime Montréal et le Québec, je dis à mes amis de ne pas venir ici. C'est trop imprévisible. D'une année à l'autre, je ne sais même pas si je vais pouvoir continuer à étudier." Cette idée semble être partagée par de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants à travers le monde. Selon une enquête de Statistique Canada, la part du Québec en étudiantes et étrangers, au Canada, est passé de 37%, en 1999, à 26 %, en 2008.

En somme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par le Canada, stipule que: "L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité." L'étude sur la gratuité scolaire de l'IRIS<sup>16</sup> démontre que, même en prenant en compte les étudiantes et étudiants étrangers ainsi que les canadiennes et canadiens non-résidents, la réalisation de la gratuité scolaire représentait alors à peine 1% du budget du gouvernement. En ce sens, la gratuité scolaire apparaît comme une solution qui permettrait d'atténuer le fardeau vécu par les étudiantes et étudiants étrangers en éliminant la barrière financière et ce, tout en bénéficiant à l'ensemble de la population québécoise.

### ***Conditions de vie : intégration et accessibilité***

Tel que mentionné plus haut, en plus du fardeau financier, les conditions de vie peuvent aussi constituer une barrière à l'accessibilité pour les étudiantes et étudiants étrangers. Nous croyons toutefois qu'il est possible de s'attaquer à ces problématiques tout en encourageant une meilleure intégration des étudiantes et étudiants étrangers, voir même à faciliter la francisation.

### **Conditions de travail**

Une étude du *Bureau canadien de l'éducation internationale* rapporte que 63% des étudiantes et étudiants des collèges et 29% des étudiantes et étudiants des universités ont mentionné que les

<sup>15</sup> Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante, *Mémoire sur les frais de scolarité des étudiant-e-s internationaux et internationales au CÉGEP*, Octobre 2012, p.3

<sup>16</sup> Philippe HURTEAU, avec la collaboration de Éric Martin, *Tarifcation de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire ?*, IRIS, Montréal 2007

occasions d'emploi hors campus sont très importantes dans leur décision de venir au Canada. Cette même étude constate aussi que: "Si plusieurs répondants se sont rendu compte des modifications apportées aux politiques de travail hors campus et en ont été reconnaissants, certains aimeraient que les heures de travail soient plus flexibles, y compris en assouplissant la restriction sur les parties du Canada où les étudiants peuvent travailler, en relevant le plafond de vingt heures par semaine, en changeant la période de temps qu'ont les étudiants pour trouver un emploi et en permettant aux étudiants à temps partiel de travailler."

Le fait de ne pas pouvoir trouver du travail plonge étudiantes et étudiants étrangers dans une situation de pauvreté qui s'avère un facteur de stress non-négligeable. L'amélioration de ces conditions permettrait aussi une amélioration des chances de réussite. Les statistiques ne révèlent pas toujours l'ampleur de leurs expériences aussi bien que leur témoignage: Diego Eibar, un diplômé de l'Université Concordia originaire d'Argentine raconte: "Je vivais constamment avec l'incertitude que je ne pourrais pas payer mon semestre ou manger cette nuit." Zouhair Briqech, étudiant étranger des cycles supérieurs à l'Université Concordia constate: "Il y a des étudiants étrangers qui travaillent toute la nuit et dans leur cours le matin ils s'endorment. Certains de mes amis ne peuvent trouver du travail et doivent demander à leurs amis de leur prêter de l'argent pour payer leurs frais de scolarité. Ils vivent six étudiants serrés dans un petit appartement, car sinon ils ne peuvent pas payer le loyer."

Si les visas de travail relèvent du gouvernement fédéral, le gouvernement québécois peut bel et bien faire pression afin que les étudiantes et les étudiants étrangers puissent travailler hors campus sans restrictions. Ceci encouragera ces étudiantes et étudiants non seulement à venir étudier au Québec mais aussi à s'installer après l'obtention du diplôme continuant ainsi à contribuer à la société québécoise.

## **Santé**

L'assurance santé privée obligatoire représente un fardeau financier supplémentaire pour les étudiantes et les étudiants étrangers qui n'ont pas accès aux soins de santé publiques. Considérant le fait que le système de santé publique représente un héritage important et une fierté du Québec, pouvons-nous être réellement en faveur d'un principe sélectif d'utilisateur-payeur pour certains et certaines plutôt que de défendre un système de santé universel?

Une telle mesure n'est pourtant pas une nouveauté au Canada. Quatre provinces - Manitoba, Saskatchewan, Terre-Neuve et la Colombie Britannique - offrent déjà l'accès au système de santé publique aux étudiantes et étudiants étrangers. Si ces autres provinces démontrent l'importance qu'elles accordent à un système de santé universel, au Québec, les étudiantes et étudiants étrangers doivent souvent payer de leur poche pour ensuite être remboursés par des assurances privées, "à l'américaine." Ainsi, à l'exception des étudiantes et étudiants français qui sont couverts par la RAMQ en vertu de l'entente signée avec la France, les étudiantes et étudiants

étrangers sont tenus d'adhérer à une police d'assurance maladie privée dont ils doivent assumer les frais ajoutant ainsi à leur fardeau financier. En 2009, les étudiantes et étudiants étrangers payaient entre 578 \$ et 792 \$ par année en frais d'assurance.<sup>17</sup> Les prix sont beaucoup plus élevés maintenant, particulièrement dans le cas de parents étudiants qui veulent assurer leurs enfants. L'Association étudiante des cycles supérieures de Concordia (GSA) a dû faire face à des cas préoccupants où des étudiantes et des étudiants se sont vu obligés par l'université de payer une assurance d'une compagnie particulière, même si d'autres compagnies d'assurance de prix plus modiques, offrant des soins équivalents, étaient disponibles. Dans le cas de parents étudiants qui voulaient une assurance familiale, les coûts d'assurances familiales étaient tellement élevés avec la compagnie suggérée par Concordia, que ces étudiantes et étudiants ont dû payer deux assurances: celle requise par Concordia pour leur santé personnelle, et une deuxième moins dispendieuse pour assurer les membres de leur famille.

### **Hébergement et recrutement**

Le scandale récent lié au recrutement et à l'hébergement promis aux étudiantes et étudiants étrangers chinois par le Programme de recrutement en Chine de l'Université Concordia est une illustration troublante de la politique québécoise qui encourage les universités à aller chercher des fonds supplémentaires grâce au recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers. Dans ce genre de cas, ce sont souvent ceux et celles qui sont les plus vulnérables, et dans certains cas, qui ne parlent ni français ni anglais lors de leur arrivée qui sont visés.

Ici, des étudiantes et étudiants de Chine ont été soit mal informés ou ont reçu de fausses promesses de la part du représentant du Programme de recrutement en Chine de l'Université Concordia. Pour un prix élevé qui n'est pas documenté sur la facturation de l'université, ces étudiantes et étudiants se sont vus promettre des conditions de séjour qui n'avaient aucun rapport avec la réalité qui les attendait. Dans les pires cas, des étudiantes et des étudiants se sont retrouvés dans des appartements surpeuplés souvent loin du campus, la nourriture supposément fournie n'était pas suffisante pour une personne normale et lorsque des propriétaires exigeaient des frais supplémentaires non prévus, ils et elles se retrouvaient sans recours officiel. Un rapport soumis aux Nations Unies intitulé "Submission for the Universal Periodic Review on Canada to the Office of the High Commissioner for Human Rights," de l'Association étudiante des premiers cycles de l'université Concordia (CSU), affirme: "They were required to pay exorbitantly high monthly rent and a deposit for several months' rent, while never receiving a written lease." Le fait que l'université Concordia ait rapidement enlevé la mention des services d'hébergement du site internet du Programme de recrutement en Chine ne résout pas le problème de fond: Dans un contexte où les étudiantes et étudiants étrangers permettent d'aller chercher plus de fonds, les universités font tout ce qu'elles peuvent pour les attirer et profiter des hausses

---

<sup>17</sup> Fédération étudiante universitaire du Québec, L'importance des étudiants internationaux au Québec: Mémoire de la FEUQ présenté dans le cadre des consultations sur la stratégie d'immigration 2012=2015 du Québec, 2011.

possibles de leurs frais. Le rapport du CSU à l'ONU rappelle que "Under s. 118 of the Canadian *Immigration and Refugee Protection Act*, no person shall knowingly organize the coming into Canada of one or more persons by means deception or use of coercion (...) Since the University, as a provincial para-public institution, has to abide by federal and provincial laws regarding immigration, education, housing and civil rights, this situation raises the question of Canada's failure to comply with ss. 2, 11 and 13 of the *International Covenant on Economic, Social and Economic Rights* and other similar provisions of the ICERD."

Quant à l'hébergement hors de programmes de recrutement, le même rapport à l'ONU soumis par le CSU constate que les étudiantes et étudiants étrangers à l'université Concordia ont été victimes d'abus, de discrimination et de pratiques de locations illégales de la part de propriétaires montréalais. Ces personnes, dont plusieurs proviennent de pays où les réglementations sur les loyers sont inexistantes et qui sont des femmes ou des membres d'une minorité visible sont particulièrement vulnérables à ce genre de pratiques puisqu'ils et elles n'ont souvent pas les connaissances nécessaires en ce qui a trait au système légal québécois. Le rapport conclut que "These predatory apartment rental practices additionally violated the students' rights to safety, dignity and privacy, which are respectively protected by ss. 1, 4 and 5 of the *Quebec Charter*."

Le gouvernement a la responsabilité de prévenir ce type de situations. De notre côté, nous croyons que l'instauration de la gratuité scolaire pour tous les étudiantes et étudiants et l'assurance d'un meilleur contrôle de la part du gouvernement permettant d'éviter que les étudiantes et étudiants étrangers soient victimes d'abus, constituent le meilleur moyen pour y arriver. Une des solutions concrètes envisageable serait le développement de résidences et logements universitaires axées sur :

- La mise à disposition de loyers à prix modique, qui permet une réduction du fardeau financier.
- La création de communautés d'apprentissage du français pour les étudiantes et étudiants étrangers ainsi que des canadiennes et canadiens non-résidents, dans ces résidences, permettant une meilleure intégration et possiblement une meilleure rétention après l'obtention du diplôme.

### **Aide financière**

Tel que mentionné plus haut, 40% des étudiantes et étudiants étrangers éprouveraient de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins de base (logement, nourriture, transport) tandis que 42 % auraient de la difficulté à payer leurs frais de scolarité.<sup>18</sup>

---

<sup>18</sup> Bureau Canadien de l'Éducation Internationale, "Le Canada au premier rang: L'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers," 2009.

Même s'ils et elles voudraient considérer l'endettement comme une option, ils et elles n'ont pas accès aux prêts. Considérant les coûts élevés pour les soins de santé, les frais déjà extrêmement élevés pour les étudiantes et étudiants étrangers et les restrictions de travail; considérant, tel que mentionné plus haut, que d'une bonne partie de ces personnes envisage de s'installer après l'obtention du diplôme, nous devrions envisager de rendre accessible l'aide financière à ces personnes pour faciliter leur réussite et leur intégration.

### **Conclusion et recommandation**

Il est difficile de faire état en si peu de temps de tous les problèmes systémiques qui touchent les femmes, les familles monoparentales, les minorités ethniques et les autochtones. Cependant, il nous semblait important de faire état le plus possible afin de souligner l'ampleur du problème vis-à-vis de l'accessibilité. Ces différents constats nous portent donc à effectuer les recommandations suivantes:

- 1 Instauration graduelle de la gratuité scolaire pour tous et toutes;
- 2 Gel des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants étrangers ainsi que les canadiennes et canadiens non-résidents, jusqu'à leur éventuelle égalité avec les frais exigés aux personnes résidant au Québec;
- 3 Abolition de la mesure permettant aux universités d'augmenter annuellement de 10% le montant frais pour les étudiantes et étudiants étrangers;
- 4 Mettre fin à la dérèglementation des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle dans les six programmes suivant : administration, génie, droit, informatique, mathématiques et sciences pures;
- 5 Permettre l'accès au programme d'assurance-maladie du Québec aux étudiantes et étudiants étrangers;
- 6 Le développement de résidences étudiantes permettant l'accès à des loyers modiques mais aussi l'intégration et la francisation des étudiantes et étudiants étrangers ainsi que des canadiennes et canadiens non-résidents;
- 7 Faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il mette fin aux restrictions empêchant les étudiantes et étudiants étrangers de travailler en dehors du campus universitaire;
- 8 Améliorer l'aide financière destinée aux étudiantes et étudiants étrangers.



**Côte-Nord**  
Conférence régionale  
des élus de la  
Côte-Nord

***AVIS de la  
Conférence régionale des élus de la Côte-Nord  
dans le cadre de l'atelier sur l'accessibilité et  
la participation aux études supérieures  
Sommet sur l'enseignement supérieur***

***Aide financière  
dans la poursuite du cheminement scolaire  
de niveaux secondaire-professionnel,  
collégial et universitaire***

***Décembre 2012***

### **Partenaires de la région**

*La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle a pour mandats de favoriser la concertation des partenaires dans la région, donner des avis au gouvernement sur le développement de la région, élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement de la région et conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal. Elle a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts de la Côte-Nord.*

*La Table d'éducation interordres de la Côte-Nord (TEICN) s'est donnée pour mission de favoriser la concertation et le partenariat entre les principaux acteurs régionaux préoccupés par l'éducation et la formation, autour des enjeux majeurs auxquels la Côte-Nord est confrontée, et ce, à tous les ordres d'enseignement, tant pour la clientèle francophone qu'anglophone. Elle est composée des organisations suivantes : Commission scolaire Eastern Shores, Commission scolaire du Littoral, Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, Commission scolaire du Fer, Commission scolaire de l'Estuaire, Cégep de Sept-Îles, Cégep de Baie-Comeau, Conseil d'orientation des services universitaires de l'Est de la Côte-Nord, Centre universitaire du secteur ouest de la Côte-Nord, Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, Emploi-Québec et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.*

*Le Forum jeunesse Côte-Nord a pour mission d'assurer démocratiquement la prise en charge, la promotion et la défense des intérêts des Nord-Côtiers de moins de 35 ans au plan local, régional et provincial, en collaboration avec le milieu.*

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	IV
1. INTRODUCTION .....	1
2. PARTICULARITÉS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA CÔTE-NORD .....	2
2.1 SITUATION TERRITORIALE .....	2
2.2 SITUATION RÉGIONALE .....	4
3. POURSUITE DES ÉTUDES À L'EXTÉRIEUR – UNE DÉCISION COUTEUSE .....	7
3.1 NIVEAUX SECONDAIRE–PROFESSIONNEL, COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE EN RÉGION .....	7
3.2 IMPORTANCE DES COÛTS SUPPORTÉS PAR LES FAMILLES NORD-CÔTIÈRES .....	10
3.2.1 Frais de scolarité et de subsistance – une facture salée .....	10
3.2.2 Constats sur la réalité des dépenses et de certaines conditions de vie .....	14
3.3 L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES – PLUS MODESTE QUE LES INSTITUTIONS PRÊTEUSES .....	15
3.3.1 Calcul de l'aide financière aux études (AFE) .....	15
3.3.2 Variété de produits financiers .....	17
3.4 MESURES FISCALES EXISTANTES EN COURS ET FIN D'ÉTUDES .....	18
4. MESURES SOUHAITÉES DE SOUTIEN À L'ACCESSIBILITÉ .....	20
5. CONCLUSION .....	22

## SOMMAIRE

Cet avis est déposé dans le cadre de l'atelier sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures. Il appuie ses observations dans une perspective d'équité et d'égalité des chances des Nord-Côtiers et des Nord-Côtières avec les autres régions pourvues d'institutions d'enseignement financées par tous les Québécois. La région rappelle que les mesures souhaitées de soutien visent à favoriser l'accessibilité des étudiant(e)s à la formation et la présence d'une main-d'œuvre qualifiée qui se prépare à répondre aux besoins futurs du marché du travail.

### *Particularités nord-côtières*

Pour les familles nord-côtières, des choix s'imposent si le lieu de formation implique plusieurs heures de transport routier et/ou maritime à planifier, en l'occurrence, l'option très dispendieuse du transport aérien. Le prix d'un billet vers les régions urbaines de Montréal et de Québec s'élève à 1 791 \$. De toute évidence, cette condition est différente pour les étudiant(e)s qui vivent près des institutions d'enseignement et qui décideraient volontairement de quitter leur résidence familiale.

Une majorité de Nord-Côtiers et de Nord-Côtières sont dans l'obligation de quitter le domicile familial afin de poursuivre leur cheminement scolaire, parfois dès le premier cycle du secondaire, à plusieurs kilomètres en territoire nord-côtier ou jusqu'à 1 800 km vers l'extérieur de la région. Le cheminement de niveau collégial en région oblige aussi les familles à prendre de grandes décisions puisque près de 50 % de la population nord-côtière réside à plus de 50 km des cégeps, dont certains se situent même au-delà des 100 km. Les deux cégeps nord-côtiers sont tributaires du volume de leur clientèle. L'offre de formation technique est plus restreinte, ce qui contraint la Côte-Nord à maintenir ou à diversifier la carte des programmes.

Des efforts sont consentis par le Centre d'études universitaires de l'UQAC et le Centre universitaire du secteur ouest de la Côte-Nord qui travaillent avec les moyens dont ils disposent, ce qui est très loin du niveau de ressources dont bénéficie une constituante traditionnelle, absente en Côte-Nord. Néanmoins, la faible diversité des programmes de premier cycle à temps complet en région explique la situation des étudiant(e)s qui quittent vers d'autres universités du Québec ou ailleurs.

### *Poursuite des études à l'extérieur – une décision couteuse*

Un portrait des réalités régionales présente le coût total des dépenses annuelles pour les études de niveaux professionnel, collégial et universitaire. Les scénarios les plus pragmatiques et conservateurs ont été retenus. Ces coûts, assumés complètement par l'étudiant(e) ou ses parents, peuvent s'élever à plus de 24 000 \$ par année. Le taux d'endettement devient important à la fin des études, dépendamment de la hauteur du financement additionnel obtenu par l'étudiant(e) chez des institutions prêteuses ou la capacité financière de ses parents. Les migrations intrarégionales occasionnent des coûts aussi élevés que celles qui sont dirigées vers les grandes régions urbaines.

### *Mesures financières existantes en cours et fin d'études et celles souhaitées par la région Côte-Nord*

Les dépenses affectées aux mesures financières pour étudiant(e)s devraient être progressives (que l'on collecte en priorité chez les revenus plus élevés). On doit cibler des aides qui répondent au revenu familial moyen ou faible. La majorité des crédits d'impôt sont régressifs (malgré le fait que les revenus soient élevés, ils reçoivent autant d'avantages), à l'exception des frais d'intérêt pour les prêts d'études.

### *Les mesures souhaitées*

1. Mettre en place une mesure fiscale adaptée aux frais encourus pour accéder à un lieu de formation non dispensée à proximité du domicile principal.
2. Adapter le calcul des dépenses admises pour les études selon l'aide financière aux études en considérant davantage la contribution parentale ou celle de l'étudiant(e) en fonction des réalités nord-côtières.
3. Déployer une mesure financière pour les étudiant(e)s qui quittent par obligation leur domicile dès le premier cycle du secondaire et qui ne sont pas soutenus dans le système actuel.
4. Mettre en place une mesure financière qui favorise une plus grande flexibilité de l'offre de formation de niveau secondaire-professionnel, technique ou universitaire en vue de soutenir le démarrage ou le maintien de petites cohortes.
5. Agir pour parachever les infrastructures de communication partout sur la Côte-Nord afin de favoriser la formation à distance et la rendre accessible aux localités non encore desservies.

## 1. INTRODUCTION

La poursuite du cheminement scolaire de niveaux secondaire-professionnel, collégial ou universitaire oblige certaines familles nord-côtières plus que d'autres à une planification budgétaire rigoureuse et prévoyante. Si tel est le cas, les réalités territoriales, sociales ou économiques de la région proposent des conditions qui influenceront la décision de poursuivre ou non les études. La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord veut faire état de facteurs à considérer pour l'établissement de mesures financières en support aux familles. Cet avis est déposé dans le cadre de l'atelier sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures en vue de la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur.

La région se distingue par la faible proportion de la population détenant un diplôme universitaire avec 10,9 %, comparativement à 21,4 % au Québec. Par ailleurs, avec le contexte du développement du Nord, le marché du travail nord-côtier requiert, de façon importante, des emplois de niveaux professionnel et technique. Le défi de répondre aux besoins de main-d'œuvre se pose et la nécessité de soutenir les efforts menant à la diplomation des Nord-Côtiers et des Nord-Côtières se présente comme incontournable. Certains territoires de la région n'ont ni centre de formation secondaire-professionnelle, ni cégep, ni services universitaires à proximité. Pour les communautés plus isolées, l'accès en région à des études secondaires-professionnelles, collégiales ou universitaires a une incidence sur le taux de persévérance scolaire. Des localités de la Basse-Côte-Nord vivent des particularités linguistiques qui s'ajoutent à l'absence d'infrastructures postsecondaires, ce qui oblige les jeunes à quitter leur lieu de résidence très tôt. Selon l'Institut de la statistique du Québec, le niveau de scolarité des populations vivant dans ces territoires est plus bas que la moyenne québécoise.

Sur la Côte-Nord, on doit conjuguer avec des coûts importants rattachés aux frais de subsistance et de transport qui ont un impact majeur sur la facture que doit assumer l'étudiant(e) ou sa famille. Que ce soit par le programme d'aide financière aux études ou l'existence d'un crédit d'impôt, il est souhaitable d'analyser leur portée sur les besoins financiers réels de certaines familles nord-côtières. Par conséquent, le taux d'endettement est important à la fin des études, dépendamment de la hauteur du financement personnel additionnel, ce qui résulte en des taux d'intérêt plus élevés de la part des institutions prêteuses.

Dans cette optique, cet avis examine, en première partie, un bref portrait socioéconomique de la région. S'enchaînent, en seconde partie, les contraintes financières liées à la décision de poursuivre les études à l'extérieur du lieu de résidence lorsque cette formation n'est pas disponible à proximité ou en région et, finalement, la région avance des mesures souhaitées.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord souhaite souligner la collaboration de partenaires de l'éducation, soit la Table d'éducation interordres et l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord, ainsi que du Forum jeunesse Côte-Nord. Ils se sont joints au partage des réflexions et aux recommandations concernant cette volonté de soutenir convenablement les étudiant(e)s nord-côtiers dans la poursuite de leur cheminement scolaire qui les conduira vers celui de l'enseignement supérieur.

## 2. PARTICULARITÉS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA CÔTE-NORD

### 2.1 Situation territoriale

Avec une superficie de 262 601 kilomètres carrés<sup>1</sup>, la Côte-Nord couvre près du quart de l'étendue du Québec. Elle est la deuxième plus grande région après le Nord-du-Québec. À titre comparatif, sa superficie est aussi grande que les régions de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue réunies, ce qui illustre bien l'immensité de son territoire. Elle comptait, en 2010, 95 538 habitants (48 892 hommes et 46 646 femmes) regroupés dans une trentaine de localités. Exception faite de Fermont (située tout juste sous le 53<sup>e</sup> parallèle) et de Schefferville (située tout juste sous le 55<sup>e</sup> parallèle), l'occupation de la Côte-Nord est essentiellement linéaire et consiste en une mince bande littorale longue de plus de 1 200 km entre Tadoussac et Blanc-Sablon.

La Côte-Nord compte par ailleurs neuf Premières Nations, soit huit innues ainsi que la seule Première Nation naskapie. Identiquement au reste de la population nord-côtière, ces communautés sont principalement établies le long de la côte, mais également au nord près de Schefferville. Les distances entre certaines localités y sont importantes, d'autant plus que le réseau routier n'y est pas très développé et ne dessert pas l'ensemble du territoire.

- **La distance – localisation de villes situées sur la Côte-Nord et ailleurs au Québec**

La Côte-Nord est considérée comme étant une région éloignée des grands centres urbains du Québec. La porte d'entrée du territoire par l'ouest, c'est-à-dire Tadoussac, est à plus de 200 km de la Capitale-Nationale, soit une distance similaire à celle séparant les villes de Québec et de Montréal. Toutefois, il importe de mentionner qu'une partie du territoire, située plus à l'est, en l'occurrence la Basse-Côte-Nord, n'est toujours pas reliée au réseau routier provincial.

L'objectif de cette démonstration est de visualiser les trajets que doivent emprunter les étudiant(e)s qui poursuivent leur cheminement scolaire à l'extérieur de leur lieu de résidence lorsque la formation n'est pas disponible à proximité ou en région. Pour les familles nord-côtières, des choix quant au moyen de transport à privilégier se posent si le lieu de formation implique plusieurs heures de transport routier et/ou maritime à planifier.

Le tableau 1 fournit, à titre informatif, les distances qui séparent quelques localités de la Côte-Nord (une par MRC/TÉ) de certaines villes du Québec ainsi que le temps estimé nécessaire pour parcourir ces distances. Les destinations choisies coïncident avec la majorité des lieux de formation convoités par les étudiant(e)s de la région.

<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec. *Bulletin statistique régional*. Édition 2012, 33 pages.

**Tableau 1 Distances routières et maritimes (traversiers) ainsi que le temps de transport estimé entre certaines localités situées sur la Côte-Nord et ailleurs au Québec**

	Sept-Îles Région 09	Rimouski Région 01	Saguenay (Chicoutimi) Région 02	Québec (Pointe Ste-Foy) Région 03	Montréal (centre-ville) Région 06	Sherbrooke (centre-ville) Région 05	Gatineau (Hull centre-ville) Région 07
<b>Blanc-Sablon</b>							
Distance (R)	378 km	652 km	920 km	1 033 km	1 279 km	1 261 km	1 481 km
Distance (T)	470 km	525 km	470 km	472 km	472 km	472 km	472 km
Temps <sup>3</sup>	31 h 06 min	38 h 02 min	37 h 24 min	40 h 05 min	42 h 33 min	42 h 22 min	44 h 36 min
<b>MRC/Minganle</b>							
<b>Havre-Saint-Pierre</b>							
Distance (R)	223 km	497 km	1 894 km	878 km	1 124 km	1 106 km	1 326 km
Distance (T)	---	55 km	---	2 km	2 km	2 km	2 km
Temps <sup>3</sup>	2 h 44 min	8 h 59 min	22 h 27 min	11 h 02 min	13 h 30 min	13 h 19 min	15 h 33 min
<b>MRC/Sept-Rivières</b>							
<b>Sept-Îles</b>							
Distance (R)	---	276 km	544 km	657 km	903 km	885 km	1 105 km
Distance (T)	---	55 km	---	2 km	2 km	2 km	2 km
Temps <sup>3</sup>	---	6 h 27 min	6 h 28 min	8 h 30 min	10 h 57 min	10 h 46 min	13 h 01 min
<b>MRC/Caniapiscau</b>							
<b>Fermont</b>							
Distance (R)	810 km	684 km	894 km	1 007 km	1 253 km	1 235 km	1 455 km
Distance (T)	---	61 km	---	2 km	2 km	2 km	2 km
Temps <sup>3</sup>	10 h 00 min	11 h 48 min	10 h 59 min	13 h 00 min	15 h 28 min	15 h 17 min	17 h 31 min
<b>MRC/Manicouagan</b>							
<b>Baie-Comeau</b>							
Distance (R) <sup>1</sup>	233 km	99 km	315 km	428 km	674 km	656 km	876 km
Distance (T) <sup>2</sup>	---	61 km	---	2 km	2 km	2 km	2 km
Temps <sup>3</sup>	2 h 48 min	4 h 29 min	3 h 45 min	5 h 47 min	8 h 14 min	8 h 04 min	10 h 18 min
<b>MRC/Haute-Côte-Nord</b>							
<b>Forestville</b>							
Distance (R)	332 km	202 km	213 km	326 km	572 km	554 km	774 km
Distance (T)	---	61 km	---	2 km	2 km	2 km	2 km
Temps <sup>3</sup>	3 h 58 min	5 h 44 min	2 h 33 min	4 h 35 min	7 h 02 min	6 h 52 min	9 h 06 min

2. Distance (T) signifie distance sur le(s) traversier(s).

3. Temps<sup>3</sup> représente le temps total estimé, c'est-à-dire qu'il inclut le temps de parcours sur le réseau routier, celui sur les traversiers et le délai d'attente pour les traversiers.

Source : Ministère des Transports du Québec. Site Internet consulté mars 2012.

#### • Le prix de l'essence et des tarifs aériens

Il importe de mentionner qu'outre la distance qui affecte les coûts de transport, la Côte-Nord affiche un prix d'essence à la pompe supérieur à la moyenne provinciale. À la fin d'avril 2012, c'est encore plus vrai pour le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui est confronté à un prix encore plus élevé (entre 10 et 20 cents de plus) dû à des frais supérieurs de transport sur l'essence. Dans ce dernier cas, le prix s'apparente davantage, pour cette partie du territoire, à celui du Nord-du-Québec.<sup>2</sup>

Bien qu'un programme de réduction des tarifs aériens est en vigueur pour les collectivités non reliées au réseau routier, sans desserte maritime ou ferroviaire, il ne sait pas vu moduler depuis de nombreuses années. Il ne permet pas d'obtenir un prix concurrentiel et comparable à celui du marché. Ce type de moyen de transport implique d'énormes coûts aux familles.

Malgré l'existence de ce soutien, ce n'est pas l'ensemble des voyages qui est retenu pour déduction, car un montant maximal est prévu. Le remboursement annuel accordé par résident varie de 700 \$ à 1 050 \$, ce qui est loin des dépenses totales prévues aux tableaux 5, 6 et 7 du présent avis. Le nombre de sièges de Montréal et Québec est limité par les compagnies aériennes et le prix des billets vers les régions urbaines de Montréal et Québec est dispendieux (1 791 \$), quand on sait qu'un aller-retour Québec-Paris s'élève à un peu moins de 700 \$.

Le tableau 2 présente la réalité nord-côtière en ce qui a trait aux coûts d'un billet d'avion aller-retour dans une situation où toutes les conditions favorables pour la réservation permettent d'obtenir le meilleur tarif.

<sup>2</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Info sur le prix de l'essence*, <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/energie-prix-essence.jsp>, consulté en avril 2012.

**Tableau 2** Coûts d'un billet d'avion aller-retour, prix en vigueur de janvier à juin 2012

MRC/TÉ/ destination	Tarif Aller-retour
<b>Basse-Côte-Nord</b>	
Blanc-Sablon/Sept-Îles	1 163 \$
Chevery/Montréal	1 791 \$
<b>Minganie</b>	
Anticosti/Havre-Saint-Pierre	224 \$
<b>Caniapiscau</b>	
Fermont/Sept-Îles	475 \$
Fermont/Québec	1 070 \$
Baie-Comeau/Montréal	815 \$
Sept-Îles/Montréal	910 \$
Baie-Comeau/Québec	630 \$
Sept-Îles/Québec	710 \$

Source : Tarifs des compagnies aériennes sur la Côte-Nord, 2012 (au moins 14 jours avant la date du vol)

Dans ces conditions, les coûts associés au transport (distance, prix de l'essence et tarifs aériens) ne sont pas négligeables pour les familles des étudiant(e)s qui doivent poursuivre leur cheminement scolaire à l'extérieur de leur lieu d'origine. Ces réalités doivent se refléter dans le calcul des mesures d'aide financière aux familles des étudiant(e)s en cours d'études postsecondaires. Un trajet Québec/New York de 771 km est comparable à celui de Sept-Îles/Québec, et la distance entre Québec et Boston est équivalente à celle entre Baie-Comeau et Québec. On peut conclure que les étudiant(e)s nord-côtiers sont soumis à d'importants coûts reliés au transport aérien ou à la fluctuation des prix de l'essence et ceux des localités isolées ou non reliées par un lien routier sont encore plus touchés.

## 2.2 Situation régionale

- Niveau de scolarité

L'éducation et la formation sont deux éléments primordiaux du développement économique et social d'une région. Les régions qui offrent un bassin de travailleurs hautement scolarisés et adéquatement formés sont attrayantes et incitent les entreprises à s'y installer. Depuis 2009, le taux de décrochage scolaire atteint presque 30 % dans les commissions scolaires de la Côte-Nord. L'obtention d'un diplôme de niveau universitaire viendra influencer la décision de poursuivre ou non vers l'enseignement supérieur.

**Tableau 3** Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 2006

MRC/TÉ	Aucun diplôme	DES, DEP ou apprenti/métier	Certificat/diplôme postsecondaire, autre qu'universitaire	Certificat ou diplôme universitaire
Côte-Nord	33,8 %	40,5 %	14,8 %	10,9 %
Ensemble du Québec	25,0 %	37,6 %	16,0 %	21,4 %

Source : ISQ, recensement 2006.

Au tableau 3, on dénote une proportion plus élevée de personnes détenant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers dans les régions ressources, dont la Côte-Nord. Ce phénomène est conditionné par la présence des deux cégeps et par la structure industrielle de la région puisque les entreprises recherchent des candidat(e)s avec ce type de formation académique. Il subsiste donc un écart négatif important chez les diplômés universitaires, avec une proportion deux fois moins élevée qu'au Québec.

Selon l'Institut de la statistique du Québec,<sup>3</sup> « les établissements collégiaux de la Côte-Nord ont décerné 162 diplômes en formation préuniversitaire (44,5 %) et 202 diplômes en formation technique (55,5 %) en 2009, ce qui réduit l'écart entre ces deux types de formation après trois années où celui-ci avait augmenté.

En 2010, l'ISQ fait observer que le nombre de diplômé(e)s au baccalauréat a diminué sur la Côte-Nord (-13,2 %), ce qui se situe en dessous de la croissance du Québec (+ 0,7 %). Les trois principales universités d'où viennent les diplômé(e)s au baccalauréat de la Côte-Nord sont, dans l'ordre, l'Université Laval (30,7 %), l'Université du Québec à Chicoutimi (19,7 %) et l'Université de Sherbrooke (9,1 %).

La Côte-Nord perd annuellement entre 1 et 2 % de sa population en raison du phénomène migratoire interrégional. Les jeunes nord-côtiers de 20-34 ans quittent leur localité pour la première fois afin de poursuivre leurs études. Le choix du lieu de la résidence finale est motivé par le travail chez les jeunes hommes et par la décision de suivre le conjoint chez les jeunes femmes. Près des trois quarts des jeunes ayant quitté la région conservent encore un intérêt pour leur lieu d'origine. Entre 1996 et 2001, la région inscrit un solde négatif de 27,1 % chez les 20-24 ans. De 2001 à 2006, elle enregistre un solde négatif additionnel de 17 %. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2010-2011, un solde négatif important demeure chez les 15-19 ans, malgré de légers gains chez les 20-24 ans. Cela signifie qu'au total, un cinquième de la population a quitté la Côte-Nord depuis environ 10 ans.

- **Indice de milieu socioéconomique (IMSE), revenu personnel disponible par habitant, rapport de dépendance économique**

Plusieurs familles des collectivités isolées ou aux prises avec une économie dévitalisée font face à des indices de défavorisation importants. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport calcule annuellement des indices de défavorisation pour les écoles des commissions scolaires linguistiques, soit : l'IMSE et l'indice du seuil de faible revenu<sup>4</sup>. Parmi eux, l'IMSE se traduit par un indice composé qui utilise la proportion de mères sous-scolarisées (2/3 de l'indice) et la proportion de parents inactifs sur le plan de l'emploi (1/3 de l'indice). L'inactivité parentale concerne la proportion de familles dont aucun parent ne travaille durant la semaine de référence du recensement canadien. Les écoles se voient attribuer un classement selon le rang décile qu'elles occupent. Le rang décile 10 regroupe les écoles les plus défavorisées. Chaque rang décile regroupe environ 10 % des élèves.

Selon l'indice de milieu socioéconomique tiré de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord, sur 40 écoles qui détiennent l'IMSE en 2010-2011, 25 se retrouvent dans la strate des indices 9 et 10 qui sont les plus élevés. C'est un indice majeur de défavorisation sur l'ensemble du territoire de la région et particulièrement dans les localités dévitalisées ou isolées.

Le niveau de vie d'une population reflète directement la richesse d'une région et constitue, par le fait même, un indicateur incontournable du bien-être économique des gens. Par ailleurs, la qualité de vie reflète le bien-être général de la population. Pour les territoires de la Basse-Côte-Nord et de la Haute-Côte-Nord, le revenu personnel disponible se situe de 22 513 \$ à 22 995 \$, ce qui est bien en dessous de la moyenne québécoise avec 26 642 \$ par habitant. De plus, ces communautés, incluant la Minganie, sont celles qui reçoivent le plus de transferts gouvernementaux en raison d'un taux d'emploi inférieur à la moyenne provinciale. En 2008, le rapport de dépendance économique, c'est-à-dire les paiements de transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total, s'élevait à 30,40 \$ pour la Minganie, à 48,40 \$ pour la Basse-Côte-Nord et à 42,80 \$ pour la Haute-Côte-Nord, ce qui est nettement plus élevé que pour l'ensemble de la Côte-Nord (22,10 \$) et du Québec (20,88 \$). Ainsi, l'indice de dépendance économique pour ces trois territoires était de deux fois supérieur en moyenne à celui de l'ensemble du Québec. Malgré la présence des grands développements miniers et hydroélectriques, les disparités de revenu demeurent relativement fortes dans la région.

<sup>3</sup> ISQ. *Bulletin statistique régional*. Édition 2012, 21-23 pages.

<sup>4</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Indices de défavorisation du MELSQ 2010-2011*, [http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/indice\\_defav/index\\_ind\\_def.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/indice_defav/index_ind_def.htm), consulté en décembre 2011.

- **Marché du travail**

Le taux d'emploi exprime la capacité d'une région à créer des emplois pour ses citoyen(ne)s. Toutes choses étant égales, les résidents d'une région dont le taux d'emploi est élevé ont généralement un niveau de vie supérieur.

En 2007, l'ISQ stipule que le taux d'emploi de la Côte-Nord est de 54,7 % et celui du Québec de 61 %. Depuis le début de la crise forestière, qui a sévi dans les dernières années, et l'effondrement des stocks de poisson de fond qui remonte au début des années 90, plusieurs localités de la région sont confrontées à une situation socioéconomique difficile. Or, au troisième trimestre de 2012, le taux d'emploi de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec est de 57,2 % et demeure inférieur à celui de l'ensemble du Québec (59,9 %). Comme l'indiquent ces données, malgré la présence bénéfique de grands chantiers dans la région depuis 2009, ce ne sont pas toutes les communautés qui y prennent part.<sup>5</sup>

La capacité financière des familles nord-côtières et des jeunes en cours de cheminement scolaire est liée à la possibilité d'occuper un emploi. Par rapport à l'ensemble du Québec, la région dénote une moins grande capacité à créer de l'emploi puisqu'elle est freinée par la faible présence d'une main-d'œuvre spécialisée en région.

Selon les dernières prévisions régionales d'Emploi-Québec quant aux perspectives professionnelles 2008-2017, à l'instar du Québec, il sera question d'un vieillissement important de la population et la région sera aux prises avec un problème d'exode de la population, en particulier des jeunes. Le chômage ira en diminuant et les besoins de main-d'œuvre grandiront. La croissance de l'emploi ira en s'accroissant suite à la récession, notamment en raison de la situation du secteur de la construction. Cette croissance de l'emploi se présente par une répartition inégale entre les MRC de la région. Les effets bénéfiques seront plus grands dans le secteur est de la Côte-Nord. Dans ces circonstances, la rareté de la main-d'œuvre peut freiner la création d'emplois. Or, l'immigration risque de ne pas suffire à enrayer la pénurie de main-d'œuvre.

Ce bref portrait permet de constater que la situation territoriale et socioéconomique qui prévaut sur la Côte-Nord peut engendrer des contraintes financières qui ont un impact significatif sur la décision que doivent prendre les familles nord-côtières quant à la poursuite du cheminement scolaire de leurs jeunes.

Certaines collectivités sont davantage favorisées par rapport à d'autres qui sont isolées ou dévitalisées et qui sont éloignées des institutions d'enseignement. Pourtant, la Côte-Nord doit se préparer à répondre aux besoins grandissants du marché du travail, ce qui aura un impact direct sur son développement socioéconomique futur.

---

<sup>5</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Taux d'activité, d'emploi et de chômage, données désaisonnalisées, par région administrative, Québec, 3<sup>e</sup> trimestre 2011 au 3<sup>e</sup> trimestre de 2012*, consulté en novembre 2012.

### 3. POURSUITE DES ÉTUDES À L'EXTÉRIEUR – UNE DÉCISION COUTEUSE

Jusqu'ici, le présent avis s'est limité à la description du portrait socioéconomique. Pour compléter les informations statistiques, il est nécessaire d'enchaîner avec une analyse plus détaillée des éléments qui expliquent les contraintes financières liées à l'obligation de poursuivre les études à l'extérieur du lieu de résidence familiale, le cheminement scolaire de niveaux secondaire–professionnel, collégial ou universitaire.

Une appréciation de la situation démontrera que les mesures financières devraient principalement prendre en considération la réalité des familles nord-côtières, tant dans un cheminement régulier ou professionnel de niveaux secondaire, collégial et universitaire.

#### 3.1 Niveaux secondaire–professionnel, collégial et universitaire en région

- Niveau secondaire–professionnel

Les commissions scolaires exercent un rôle important dans le développement de la région. Le portrait de la région présente quatre commissions scolaires, dont trois francophones et une à statut particulier (francophone et anglophone). Il s'agit de la Commission scolaire de l'Estuaire, de la Commission scolaire du Fer, de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord et de la Commission scolaire du Littoral.

La population anglophone nord-côtière représente approximativement 4 680 personnes. Les services éducatifs aux anglophones sont offerts par la Commission scolaire Eastern Shores, dont le siège social est situé en Gaspésie, et par la Commission scolaire du Littoral, pour la partie du territoire située entre Kegaska et Blanc-Sablon. Des localités de la Minganie (Anticosti) et de la Basse-Côte-Nord qui n'ont pas d'école secondaire à proximité voient leurs jeunes pour quitter la résidence familiale pour poursuivre les études, ce qui implique de prendre des dispositions pour un logis secondaire. Les commissions scolaires offrent un support aux familles, dépendamment de la localité où se situe l'école secondaire. De façon complémentaire, l'aide financière aux études ne prévoit pas de soutien financier dans la situation où ces familles désirent localiser leurs jeunes chez des proches. Pourtant, ces jeunes sont dans l'obligation de quitter pour terminer leur niveau secondaire.

Depuis plus de vingt ans, l'Institut Tshakapesh dessert huit communautés innues de la Côte-Nord, soit une population totale de 10 000 personnes. La clientèle des communautés innues des écoles établies dans les réserves est passée de 1 531 élèves en septembre 2003 à 1 895 en septembre 2008.

L'étendue du territoire de la Côte-Nord ou la faible densité de la population dans certaines localités limitent les interventions en formation professionnelle. Seules les commissions scolaires de l'Estuaire et du Fer sont autorisées à offrir certains cours. À l'Estuaire, les centres de formation de Forestville et de Baie-Comeau offrent treize programmes chacun. Pour le compte de la Commission scolaire du Fer, le Centre de formation de Sept-Îles offre quant à lui onze programmes. Ces commissions scolaires travaillent en partenariat pour desservir des clientèles qui ont des demandes ponctuelles et qui sont surtout composées de petits groupes. La clientèle anglophone peut se voir dans l'obligation de quitter son lieu de résidence familiale vers les établissements de formation qui offrent un programme bilingue, sinon elle se dirige généralement vers les régions de Montréal et de Sherbrooke.

Les territoires de la Basse-Côte-Nord et de la Minganie reçoivent les services de formation professionnelle lorsque c'est concevable. Il arrive toutefois que les formations recherchées ne puissent faire l'objet d'une entente avec une commission scolaire de la Côte-Nord ou de l'extérieur de la région qui pourrait offrir la formation sur place.

Il est reconnu que des jeunes nord-côtiers doivent quitter tôt le domicile familial pour terminer leur cheminement de niveau secondaire. Les commissions scolaires prévoient des mesures pour mieux supporter financièrement ces familles. Cependant, l'aide financière aux études ne rend pas admissible la poursuite des études de niveau secondaire dans un parcours régulier. L'aide financière aux études prévoit un support spécifiquement à la formation professionnelle. Par cet avis, la formation professionnelle est incluse dans l'analyse des dépenses, car il sera démontré qu'elle devient un cheminement aussi coûteux que les niveaux collégial et universitaire lorsqu'elle implique un départ permanent du lieu de résidence familiale.

**La situation des jeunes qui doivent quitter leur domicile familial dès le premier cycle du secondaire et le terminer en région doit faire l'objet d'un support spécifique puisque la scolarisation des jeunes sera déterminante dans leur cheminement vers l'enseignement supérieur. Les coûts s'ajoutent à la facture globale que supportent les familles nord-côtières qui n'ont pas d'autre alternative. Enfin, avec la venue de grands chantiers et la hausse des besoins de main-d'œuvre spécialisée, on s'accorde pour dire que la région doit se doter d'une carte flexible de formation professionnelle pour soutenir le démarrage de petites cohortes en vue de répondre aux besoins futurs de l'économie.**

- **Niveau collégial**

Deux cégeps desservent le territoire de la Côte-Nord, soit celui de Baie-Comeau et celui de Sept-Îles. Ces collèges présentent une carte de formation technique comprenant quinze autorisations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dont douze sont différentes. Plusieurs attestations d'études collégiales s'ajoutent à l'offre de service. En complément à l'offre de formation technique, il faut souligner la présence de deux centres de transfert technologique, soit le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) au cégep de Baie-Comeau et le Centre d'excellence en maintenance industrielle (CEMI) à Sept-Îles. Leur implication offre un appui incontestable aux organismes et entreprises du milieu socioéconomique, dans un contexte où l'absence d'une constituante universitaire traditionnelle en région les prive de ressources ou d'infrastructures de recherche qui s'y rattachent généralement.

Des efforts quant à l'harmonisation des offres de formation au secondaire et au collégial se poursuivent afin d'offrir différentes possibilités de cheminement en région. Cependant, la diversité de l'offre de formation technique demeure limitée, ce qui incite des jeunes à quitter tout de même la région. Il faut souligner la présence de certains programmes bilingues au cégep de Sept-Îles. Lorsque la formation n'est pas disponible dans les deux cégeps, la clientèle anglophone se dirige vers des établissements d'enseignement situés à l'extérieur de la région.

Pour les communautés de la Haute-Côte-Nord, de Caniapiscau, de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord, le cheminement vers les études collégiales oblige à quitter le lieu de résidence familiale et suppose que les dépenses budgétaires liées à cette décision seront importantes, car l'obligation d'un logis secondaire s'impose. La présence de l'enseignement préuniversitaire dans les cégeps de la région freine le départ hâtif des étudiant(e)s vers une autre région pour la poursuite de leurs études.

**La région désire souligner l'importance d'une formation de niveau technique ou préuniversitaire disponible pour favoriser un cheminement continu pour un plus grand nombre de Nord-Côtières et de Nord-Côtiers qui désirent demeurer près de leur communauté. La Côte-Nord doit maintenir et diversifier la carte de programmes offerts en région. Les deux cégeps nord-côtiers sont tributaires du volume de leur clientèle. L'offre de formation technique est plus restreinte, ce qui contraint la Côte-Nord à maintenir ou à diversifier la carte des programmes. Le cheminement vers l'enseignement supérieur de niveau collégial en région implique des choix pour les familles puisque près de 50 % de la population nord-côtière réside à plus de 50 km des cégeps, dont certaines se situent même au-delà des 100 km.**

• **Niveau universitaire**

La Côte-Nord est l'une des rares régions du Québec à ne pas détenir de constituante universitaire traditionnelle sur son territoire. On ne peut négliger que, depuis les années 70, la région réussit tout de même à offrir certaines formations universitaires qui permettent de répondre à des besoins de nature académique et professionnel pour les Nord-Côtières et les Nord-Côtiers. Les services universitaires peuvent prendre plusieurs formes dont, entre autres, de la formation à distance ou des partenariats avec des universités qui proposent certains programmes. Cependant, on ne peut ignorer la situation présente des télécommunications nord-côtières. Certaines municipalités ne sont toujours pas desservies par un réseau d'accès Internet haute vitesse sans fil, ce qui freine l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

- **Centre universitaire du secteur ouest de la Côte-Nord**

Le Centre universitaire couvre, depuis 1996, les territoires des MRC de La Haute-Côte-Nord et de Manicouagan. Il conserve une certaine autonomie de gestion, mais se dote d'une entente spécifique avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). De plus, différentes universités offrent des prestations de formation à distance ou en région (Rimouski, Laval, Montréal, Chicoutimi, Sherbrooke). En effet, le Centre travaille activement à bonifier l'offre de formation sur son territoire. L'offre de programmes disponibles est la suivante : sept programmes de certificat, trois programmes de baccalauréat, un programme court de premier cycle, cinq programmes courts de deuxième cycle et un programme de deuxième cycle. Des programmes de premier et deuxième cycles font partie des engagements ou sont sous analyse dans le domaine de l'environnement, de l'éducation et de la santé.

- **Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord (UQAC)**

Avec la présence de l'UQAC dans la région depuis 1972, le Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord assure la desserte des territoires comprenant les MRC de Sept-Rivières, de Caniapiscau, de Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent depuis 1975. Les formations sont offertes en majeure partie à partir de Sept-Îles, par l'entremise d'une entente édictée avec le cégep en termes de partage des infrastructures académiques. En plus de la formation sur mesure, l'offre de service touche les programmes suivants : sept programmes de certificat, trois programmes de baccalauréat, un programme court de premier cycle, cinq programmes de deuxième cycle et un programme court de deuxième cycle. Un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire de même qu'un autre en travail social à temps complet sont en cours à Sept-Îles. D'autres projets de formation à temps complet sont analysés. La présence du CEE-UQAC dynamise le milieu socioéconomique. De plus, la recherche est au cœur de la planification stratégique. Cependant, des projets de chaires de recherche commencent à peine à émerger dans la région.

Aujourd'hui, des efforts sont consentis par ces deux organisations qui travaillent avec les moyens dont elles disposent en vue d'assurer le développement des services universitaires sur la Côte-Nord. Que ce soit par l'obtention de passerelles DEC-BAC ou la volonté d'une présence de créneaux de recherche dirigée en région, les actions ne ralentissent pas et les partenariats ne cessent de se ratifier afin de hausser l'offre de services universitaires. Sur la Côte-Nord, les institutions d'enseignement travaillent de concert pour rendre accessible la formation dans les différents territoires. Néanmoins, la faible diversité des programmes de premier cycle à temps complet en région peut freiner la volonté de poursuivre vers l'enseignement supérieur ou oblige les étudiant(e)s à étudier dans d'autres régions du Québec et non sur la Côte-Nord. Les coûts associés à l'éloignement ont aussi un impact en ce qui a trait à la persévérance scolaire.

Des localités éloignées des centres de formation ou non reliées par la route doivent planifier des départs hâtifs du lieu de résidence familiale. Les étudiant(e)s de 20-24 ans quittent la région lorsque les programmes de formation ne sont pas disponibles. La clientèle anglophone se dirige couramment vers les régions de Sherbrooke et de Montréal. Si l'on se compare à la situation des étudiant(e)s de régions situées à proximité d'un lieu d'enseignement supérieur, celle de la Côte-Nord impose généralement aux étudiant(e)s et à leurs familles d'envisager des dépenses importantes pour cette migration intrarégionale ou extrarégionale temporaire qui souvent devient permanente.

La région souligne que le plan d'aménagement de l'offre de formation sur la Côte-Nord doit s'outiller d'une carte qui sollicite une plus grande flexibilité dans la desserte de programmes afin de répondre aux besoins de petites cohortes. Par conséquent, la région estime que c'est un atout pour encourager la persévérance scolaire de niveau secondaire-professionnel en région et la réussite éducative des jeunes nord-côtiers qui poursuivent vers l'enseignement supérieur.

### 3.2 Importance des coûts supportés par les familles nord-côtières

Les considérations qui suivent ont pour but de spécifier quels sont les coûts supplémentaires associés à l'éloignement de l'étudiant(e) de son lieu de résidence familiale pour poursuivre des études de niveau professionnel, collégial ou universitaire. Ces coûts, qui sont assumés complètement par l'étudiant(e) ou ses parents, peuvent s'élever à plus de 24 000 \$ par année. Par conséquent, le taux d'endettement est important à la fin des études, dépendamment de la hauteur du financement personnel additionnel chez des institutions prêteuses. Un portrait des coûts supportés par les familles nord-côtières et la réalité de certaines collectivités plus défavorisées ou isolées sont énoncés dans la partie qui suit.

#### 3.2.1 Frais de scolarité et de subsistance – une facture salée

Selon l'évaluation du gouvernement du Canada<sup>6</sup>, de nos jours, les frais de scolarité d'un(e) étudiant(e) qui fréquente à temps plein un cégep, une école de métiers, un collège ou une université se situent généralement entre 2 500 \$ et 8 000 \$ par année, sinon plus. À ce montant s'ajoutent les livres, le matériel scolaire, les frais afférents, le transport, l'hébergement et les dépenses connexes. Si l'on regarde une année de scolarité au Canada pour un(e) étudiant(e) à temps plein en 2003-2004, elle coûtait en moyenne 14 500 \$. Pour un programme de quatre ans, la facture s'élève donc aux environs de 58 000 \$. Plus que jamais, les étudiant(e)s d'aujourd'hui doivent donc surveiller leurs finances de très près. Au Québec, des établissements d'enseignement fournissent des approximations de coûts annuels des études que devra planifier un(e) étudiant(e) s'il ou elle s'y inscrit.

##### La répartition du coût des études pour tout étudiant du Québec

**Les droits de scolarité** peuvent être évalués avec précision. Tout dépendant de l'établissement ou du programme, le coût total des frais de scolarité peut varier. Généralement, les droits de scolarité d'une formation professionnelle sont moins élevés qu'au niveau universitaire. Selon une vérification auprès des établissements de la région et de l'extérieur, ils sont d'environ 150 \$ pour le niveau professionnel, de 1 000 \$ pour le collégial et de 2 500 \$ à 8 000 \$ pour les études universitaires.

**Les frais afférents** s'ajoutent aux frais de scolarité en vue de financer des services, des associations et des activités à l'étudiant(e)s dont, à titre d'exemple, dans certaines universités, les frais liés à la demande d'admission, les frais d'association étudiante et les frais d'assurance médicale, au besoin.

**Le coût des manuels** peut aussi avoir d'importantes répercussions sur le budget étudiant.

**Les frais de subsistance**, qui risquent de représenter une bonne partie de ce qu'il en coûtera aux familles et/ou à l'étudiant(e) durant les études, incluent le loyer, l'épicerie, l'électricité, le transport, le téléphone ainsi que le service Internet. Par exemple, une chambre en résidence comprenant les repas peut s'élever à plus de 8 000 \$ par an, ce qui pourrait faire doubler ou, dans certains cas, tripler les frais d'études postsecondaires.

---

<sup>6</sup> Cibléture.ca. <http://www.cibleture.ca/fra/postsecondaire/cout/index.shtml>, consulté en mars 2012.

La région précise que les frais de subsistance sont élevés pour les Nord-Côtiers et les Nord-Côtières qui sont dans l'obligation de quitter la résidence familiale pour la poursuite des études dans un lieu de formation sur le territoire nord-côtier ou à l'extérieur de la région.

Le tableau 4 présente le guide que proposait l'UQAM, en 2010, comme dépenses prévisibles aux futurs étudiant(e)s qui devaient s'établir dans la région de Montréal pour l'année scolaire 2008-2009. Il sera démontré qu'en 2011, ces dépenses sont substantielles si l'on approfondit l'analyse de la réalité nord-côtière.

**Tableau 4 Estimation des dépenses courantes d'un(e) étudiant(e) habitant à Montréal**

Dépenses	Budget mensuel	Budget annuel
Logement (+ assurances)	550 \$	6 600 \$
Services (téléphone, électricité, Internet, etc.)	110 \$	1 320 \$
Nourriture	300 \$	3 600 \$
Transport et loisirs	160 \$	1 920 \$
Livres et fournitures scolaires		1 200 \$
<b>Total</b>	<b>1 120 \$</b>	<b>14 740 \$</b>

Source : Futurs étudiants UQAM, <http://www.etudier.uqam.ca/cout.htm>, consulté en 2012.

• **Situation des étudiant(e)s de la région Côte-Nord**

Qu'en est-il de la situation des étudiant(e)s qui habitent sur la Côte-Nord, provenant de collectivités isolées ou éloignées des lieux de formation de la région?

Lorsque la formation n'est pas disponible à proximité de leur domicile familial, une majorité de Nord-Côtiers et de Nord-Côtières sont dans l'obligation de quitter afin de poursuivre leur cheminement scolaire dès le premier cycle du secondaire, notamment à plusieurs kilomètres sur le territoire nord-côtier et parfois jusqu'à 1 800 km vers l'extérieur de la région administrative. De toute évidence, cette situation est différente pour les étudiant(e)s qui vivent près des institutions d'enseignement et qui décident de quitter volontairement leur résidence familiale.

Un portrait des réalités régionales présente, aux tableaux 5, 6 et 7, le cout total des dépenses annuelles pour les études de niveaux professionnel, collégial et universitaire, comme décrit par les familles nord-côtières. Les scénarios les plus pragmatiques et conservateurs sont retenus par ordre d'enseignement. Le niveau professionnel est visé aux fins de cette démonstration puisque seuls ces programmes actuels de formation sont admissibles à l'aide financière aux études (AFE). La situation particulière des localités dont les jeunes doivent quitter pour le premier cycle du secondaire **en cheminement régulier ne fait pas l'objet des calculs comparatifs**, ce qui n'écarte pas le fait que ces familles auraient aussi besoin d'un support financier.

**Méthodologie - L'estimation des dépenses courantes sur les lieux de formation**

*L'estimation très conservatrice des dépenses courantes sur les lieux de formation* s'est traduite par *une série d'entrevues avec des familles* qui résident dans quatre territoires de la région où se produisent annuellement les migrations des étudiant(e)s dont la formation n'est disponible que dans une institution d'enseignement qui se situe **à plus de 100 km** du lieu de résidence familiale sur le territoire nord-côtier ou à l'extérieur de la région. Ces calculs sont le reflet de la situation des dépenses moyennes à une période donnée qui normalement devraient inclure une majoration annuelle des frais correspondant à la hausse du cout de la vie.

Cette distance implique souvent la nécessité d'un logis secondaire et l'obligation de conjuguer avec des conditions routières et climatiques souvent défavorables. Les familles sélectionnées composent, depuis les quatre dernières années, avec des migrations de nature intrarégionale ou interrégionale de leurs jeunes étudiants.

**Les frais de scolarité ne sont pas inclus pour la base des calculs** puisqu'il s'agit de montants variables préétablis par les institutions d'enseignement et qui doivent simplement être ajoutés aux dépenses totales annuelles d'un(e) étudiant(e) nord-côtier(ère). De plus, les frais rattachés à des programmes coopératifs, de niveau de maîtrise ou doctoral, peuvent varier et influencer sur la facture annuelle des dépenses.

**Les coûts associés au transport** sont établis en fonction de la valeur des prix au marché, une évaluation qui respecte les prix de l'essence, des tarifs aériens ou du transport en commun. Cinq voyages annuels en moyenne conditionnent le calcul de frais pour le transport pendant une année scolaire. Il s'agit du congé des Fêtes, des congés de la relâche (2) ainsi que les voyages où les parents vont reconduire leurs jeunes à la rentrée et retournent les chercher en fin d'année scolaire. L'aménagement ou le déménagement de l'étudiant(e) sur les lieux de formation est l'un des facteurs qui motivent les déplacements obligatoires en cours d'année. Tel que présenté, le programme des tarifs aériens réduits éprouve régulièrement des contraintes de disponibilité de sièges et il ne reconnaît pas l'ensemble des voyages de l'étudiant(e). Depuis ces entrevues, le coût des transports aériens ou par autobus a presque doublé.

**Le coût du logement très conservateur** est établi en fonction du respect d'une obligation locative sur douze mois, même si l'année scolaire couvre 32 semaines. La moyenne équivaut à 425 \$ par mois pour un logement habité en colocation et de 525 \$ pour l'étudiant(e) qui habite seul(e).

Une synthèse des coûts annuels liés à la poursuite du cheminement scolaire chez les étudiant(e)s nord-côtiers qui ont dû quitter leur domicile familial est représentée dans les tableaux 5, 6 et 7, par niveaux d'enseignement professionnel, collégial et universitaire.

**Tableau 5 Coûts annuels pour les études professionnelles en région ou non**

Coûts annuels (\$) - Dépenses courantes sur les lieux de formation					Total incluant le transport				
Cheminement scolaire	Frais <sup>1</sup>	Manuels	Trans.	Total	Transport - origine/formation				
					Auto	Avion <sup>2</sup>	Bus		
Niveau professionnel	subsistance	autres	commun	dépenses	Rég.	Rég.			
Provenance/Lieu de formation									
Blanc-Sablon/Sept-Îles	Tot. de 5 voyages/an					8 680	4 895		
	Individuel	13 460	300	...	13 760	...	22 240	18 655	
	Cohabitation	12 260	300	...	12 560	...	21 240	17 455	
Havre-Saint-Pierre/Sept-Îles	Tot. de 5 voyages/an					205		325	
	Individuel	13 500	300	...	13 800	14 005	...	14 125	
	Cohabitation	12 300	300	...	12 600	12 805	...	12 925	
Forestville/Baie-Comeau	Tot. de 5 voyages/an					150		250	
	Individuel	13 500	300	...	13 800	13 950	...	14 050	
	Cohabitation	12 300	300	...	12 600	12 750	...	12 850	
Baie-Comeau/Riv.-du-Loup	Tot. de 5 voyages/an					650			
	Individuel	13 500	800	...	14 300	14 950	...	...	
	Cohabitation	12 300	800	...	13 100	13 750	...	...	
Baie-Comeau/Québec	Tot. de 5 voyages/an					550	9 590	3 755	780
	Individuel	13 500	300	480	14 280	14 830	23 870	18 035	15 060
	Cohabitation	12 300	300	480	13 080	13 630	22 670	16 835	13 860
Sept-Îles/Québec	Tot. de 5 voyages/an					1 000	6 575	3 100	1 250
	Individuel	13 500	300	480	14 280	15 280	20 855	17 380	15 530
	Cohabitation	12 300	300	480	13 080	14 080	19 655	16 180	14 330

Source : Entrevues dirigées, Côte-Nord, Côte-Nord 2001.

1. Coûts moyens calculés sur une base de 40 semaines et loyer de 12 mois. Très conservateurs.
2. Sièges limités avec tarifs réduits. Prog. de réduction des tarifs aériens.

**Tableau 6 Coûts annuels pour les études collégiales en région ou non**

Coûts annuels (\$) - Dépenses courantes sur les lieux de formation					Total incluant le transport				
Cheminement scolaire	Frais <sup>1</sup>	Manuels	Trans.	Total	Transport - origine/formation				
					Auto	Avion <sup>2</sup>	Bus		
Niveau collégial	subsistance	autres	commun	dépenses	Rég.	Rég.			
Provenance/Lieu de formation									
Blanc-Sablon/Sept-Îles	Tot. de 5 voyages/an					8 680	4 895		
	Individuel	12 420	600	...	14 020	...	22 700	18 915	
	Cohabitation	11 220	600	...	12 820	...	21 500	17 715	
Havre-Saint-Pierre/Sept-Îles	Tot. de 5 voyages/an					205		325	
	Individuel	12 420	600	...	14 020	14 225	...	14 345	
	Cohabitation	11 220	600	...	12 820	13 025	...	13 145	
Forestville/Baie-Comeau	Tot. de 5 voyages/an					150		250	
	Individuel	12 420	600	...	14 020	14 170	...	14 270	
	Cohabitation	11 220	600	...	12 820	12 970	...	13 070	
Baie-Comeau/Riv.-du-Loup	Tot. de 5 voyages/an					650			
	Individuel	12 420	600	...	14 020	14 670	...	...	
	Cohabitation	11 220	600	...	12 820	13 470	...	...	
Baie-Comeau/Québec	Tot. de 5 voyages/an					550	9 590	3 755	780
	Individuel	12 420	600	384	13 404	14 954	23 994	18 159	15 184
	Cohabitation	11 220	600	384	12 204	13 754	22 794	16 959	13 984
Sept-Îles/Québec	Tot. de 5 voyages/an					1 000	6 575	3 100	1 250
	Individuel	12 420	600	384	13 404	14 404	19 979	17 504	15 654
	Cohabitation	11 220	600	384	12 204	13 204	18 779	16 304	14 454

Source : Entrevues dirigées, Côte-Nord, 2011.

1. Coûts moyens calculés sur une base de 2 sessions de 16 semaines et loyer de 12 mois. Très conservateurs.
2. Sièges limités avec tarifs réduits. Prog. de réduction des tarifs aériens.

**Tableau 7 Coûts annuels pour les études universitaires à l'extérieur de la région**

Coûts annuels (\$) - Dépenses courantes sur les lieux de formation					Total incluant le transport		
Cheminement scolaire	Frais de subsistance	Manuels autres	Trans. commun	Total dépenses	Transport - origine/formation		
					Auto	Avion	Bus
Niveau universitaire					Rég.	Réd.	
Provenance/Lieu de formation <sup>1</sup>							
Blanc-Sablon/Québec	Tot. de 5 voyages/an				10 536	5 910	
	Individuel	12 502	800	384	13 686	24 222	19 596
	Cohabitation	11 302	800	384	12 486	23 022	18 396
Havre-Saint-Pierre/Montréal	Tot. de 5 voyages/an				1 450	7 625	4 225
	Individuel	12 522	800	296	13 618	15 068	21 243
	Cohabitation	11 322	800	296	12 418	13 868	20 043
Havre-Saint-Pierre/Québec	Tot. de 5 voyages/an				1 450	7 625	4 225
	Individuel	12 502	800	384	13 686	15 136	21 311
	Cohabitation	11 302	800	384	12 486	13 936	20 311
Havre-Saint-P./Chicoutimi	Tot. de 5 voyages/an				925		1 300
	Individuel	12 520	800	320	13 640	14 565	17 940
	Cohabitation	11 320	800	320	12 440	13 365	16 740
Sept-Îles/Chicoutimi	Tot. de 5 voyages/an						1 250
	Individuel	12 520	800	320	13 640	14 540	17 890
	Cohabitation	11 320	800	320	12 440	13 340	16 690
Sept-Îles/Montréal	Tot. de 5 voyages/an				1 220	7 400	4 000
	Individuel	12 522	800	296	13 618	14 838	21 018
	Cohabitation	11 322	800	296	12 418	13 638	19 818
Bale-Comeau/Montréal	Tot. de 5 voyages/an				1 220	6 370	2 905
	Individuel	12 522	800	296	13 618	14 518	19 988
	Cohabitation	11 322	800	296	12 418	13 318	18 788
Forestville/Chicoutimi	Tot. de 5 voyages/an				400		750
	Individuel	12 520	800	320	13 640	14 040	17 390
	Cohabitation	11 320	800	320	12 440	12 840	16 190

Source : Entrevues dirigées, Côte-Nord, 2011

1. Coûts moyens calculés sur une base de 2 sessions de 16 semaines et loyer de 12 mois. Très conservateurs.
2. Sièges limités avec tarifs réduits. Prog. de réduction des tarifs aériens.
3. Scénarios de formation populaires.

### 3.2.2 Constats sur la réalité des dépenses et de certaines conditions de vie

Cette démonstration permet de tirer quelques constats :

- Les migrations intrarégionales occasionnent des coûts aussi élevés que celles qui sont dirigées vers les grandes régions urbaines.
- Peu importe le lieu de formation ou le niveau scolaire, les dépenses courantes moyennes pour les étudiant(e)s de la Côte-Nord sont semblables et souvent plus élevées que celles qui sont avancées par les universités. Ces prévisions des coûts n'intègrent pas ceux reliés au transport de l'étudiant(e) qui devra assumer l'ajout des voyages entre le domicile familial et le lieu de formation.
- La situation nord-côtière des nouvelles technologies de l'information varie d'une localité à l'autre. L'accès à un réseau Internet haute vitesse n'est pas uniforme. Opter pour de la formation à distance ne fait pas toujours partie des choix étudiants et familiaux. Par conséquent, les choix de programmes réguliers de formation offerts par ce moyen de communication sont limités et non accessibles pour des localités non branchées.

- Le type de transport utilisé influence le coût total des dépenses annuelles. La facture se retrouve parfois au-delà des 20 000 \$ annuellement. L'absence de réseau routier ou l'importante distance à parcourir obligent à opter pour le transport aérien, ce qui est dispendieux pour une situation étudiante.
- Dans certaines localités de la Côte-Nord, et notamment en Basse-Côte-Nord ou sur l'île d'Anticosti située en Minganie, les jeunes doivent poursuivre leur secondaire à l'extérieur du domicile familial. Dès cette période, les familles doivent absorber les coûts d'une telle migration intrarégionale dans les collectivités voisines. Ce calcul ne faisait pas l'objet de cette démonstration, sauf qu'un parcours scolaire qui se termine à l'université implique une facture salée pour ces familles. Cela peut expliquer, en partie, un plus haut taux de décrochage scolaire dans certaines communautés enclavées de la région.
- Les étudiant(e)s anglophones ne peuvent profiter de formations bilingues dans tous les types de cheminement scolaire. Généralement, ils se rendent à Sept-Îles ou à Baie-Comeau pour certains programmes de niveau secondaire-professionnel, collégial ou universitaire, mais ils quittent la région si les champs d'intérêt ne répondent pas aux impératifs linguistiques. Par conséquent, la vision d'un cheminement complet près de la résidence familiale est absente pour ces jeunes et leurs familles.

### 3.3 L'aide financière aux études – plus modeste que les institutions prêteuses

La poursuite des études de niveau supérieur est généralement tributaire des moyens financiers des nouveaux(elles) étudiant(e)s inscrit(e)s.

#### 3.3.1 Calcul de l'aide financière aux études (AFE)

Les montants d'aide alloués dans le cadre du Programme de prêts et bourses sont déterminés en fonction des ressources financières dont les étudiant(e)s ou leurs parents ou conjoint disposent.

Selon une enquête réalisée en 2002, intitulée *La poursuite des études et obtention d'un diplôme chez les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses*, une importante proportion d'étudiant(e)s vivent une situation où ils n'ont pas les ressources financières nécessaires pour poursuivre leurs études. Cette tendance est particulièrement forte à la formation préuniversitaire collégiale. Le jeune âge des étudiant(e)s et le fait qu'ils soient majoritairement à la charge de leurs parents impliquent que les contributions viennent davantage de ceux-ci. Aujourd'hui, la question se pose toujours, mais qu'en est-il des collectivités isolées ou des familles avec des revenus modestes qui sont éloignées des lieux de formation de niveaux secondaire et professionnel? Pour mieux comprendre, il faut se rappeler les bases du calcul de l'aide financière aux études.

Dans le calcul du Programme de prêts et bourses, on tient compte des dépenses admises qui sont reconnues par l'AFE moins les contributions exigées de l'étudiant(e), de la famille ou du (de la) conjoint(e), ce qui donnera le portrait des besoins financiers. Le montant d'aide financière alloué ne correspond pas nécessairement à celui des véritables besoins financiers. Le montant de l'aide dépend de celui du prêt qui pourrait être accordé en fonction du type de programme d'études (subventionné ou non), de l'ordre d'enseignement et du nombre de mois d'études.<sup>7</sup> Un prêt doit se rembourser. Si le montant des besoins financiers est supérieur au prêt accordé, une bourse sans remboursement est remise pour combler la différence.

Les prêts de l'AFE se calculent à raison d'un montant préétabli par mois d'études.

<sup>7</sup> Aide financière aux études, <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/calculPB/parametreCalcul.asp>, consulté le 15 avril 2012.

**Tableau 8** Montant du prêt étudiant accordé selon l'AFE en vigueur pour 2011-2012 pour un étudiant régulier sans enfant

Ordre d'enseignement	AFE/mois	Aide maximale/an
Professionnel – prog. subv. Scénario Côte-Nord : 40 semaines	200 \$	2 000 \$/an
Collégial – prog. subv. Scénario Côte-Nord : 32 semaines	220 \$	1 760 \$/an
Universitaire – prog. subv. 1 <sup>er</sup> cycle Scénario Côte-Nord : 32 semaines	305 \$	2 440 \$/an

Source : Aide financière aux études du Québec, 2012

L'aide maximale des bourses qui sera accordée pour 2012-2013 est de 13 937 \$ au professionnel et au collégial puis de 17 013 \$ à l'université. Cependant, **les bourses sont établies en fonction de l'excédent des besoins financiers sur le montant du prêt accordé.**

Une bourse est considérée comme intéressante à condition que l'estimation des besoins financiers soit d'une hauteur réaliste, de sorte que son montant ne s'en trouve pas diminué. La juste réalité socioéconomique territoriale et régionale se retrouve donc au cœur même de cette analyse.

Dans le **calcul des dépenses admises** apparaissent celles qui sont mensuelles et ponctuelles. Un renforcement dans les montants reconnus pour le calcul devrait s'exercer pour qu'il prenne en compte les véritables besoins financiers des collectivités enclavées ou éloignées, notamment à plusieurs kilomètres des lieux de formation sur le territoire nord-côtier ou à l'extérieur de la région. Dans le présent avis, l'analyse porte principalement sur le calcul de l'aide financière aux études quant aux frais de subsistance, de transports spéciaux et à l'allocation liée aux régions ou MRC dites périphériques. Bien qu'une analyse comparative entre les régions dites périphériques aurait permis de distinguer les retombées pour chacune, les calculs très conservateurs de l'AFE répondent en partie à la réalité financière des Nord-Côtiers et des Nord-Côtières.

Le calcul de l'AFE tient compte de **frais de subsistance** à raison de 778 \$ par mois, ou un maximum de 7 000 \$ par an, ce qui est très peu élevé par rapport aux besoins d'un(e) étudiant(e) de la Côte-Nord. L'AFE reconnaît des frais de transport spéciaux *s'il n'existe aucun lien terrestre entre le domicile et l'établissement d'enseignement* (comme pour l'île d'Anticosti, la Basse-Côte-Nord, Caniapiscau à la limite), pourvu que les deux soient situés au Québec. Si le jeune fait des études ou un stage à temps plein durant plusieurs années, les frais équivalant à deux allers-retours en avion, en classe économique, entre le domicile et le plus proche lien routier lui sont reconnus. Ce qui veut dire que pour un jeune de la Basse-Côte-Nord qui étudie à Sept-Îles, le montant de deux voyages seulement est reconnu quand au moins cinq sont nécessaires pour voir à l'installation du jeune. Que dire si le jeune de la Basse-Côte-Nord étudie à Québec ou à Montréal. Dans le calcul associé au plus proche lien routier à partir de Blanc-Sablon, on a déterminé le lieu à partir d'un vol régulier atterrissant à l'aéroport de Sept-Îles ou à celui de Montréal. Aux fins de ce calcul, le coût du billet et la distance à parcourir entre Blanc-Sablon et Sept-Îles ne sont pas les mêmes que ceux de Blanc-Sablon et Montréal. Il faut s'ajuster à la réalité nord-côtère.

Aussi, on reconnaît des frais à titre de dépenses admises s'il s'agit d'un(e) étudiant(e) avec contribution des parents, qui ne réside pas chez lui et que la résidence familiale ou l'établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une MRC dite **périphérique**. **Une dépense maximale de 552 \$ par an est reconnue.** Il est démontré dans le présent avis que le coût des études pour les collectivités enclavées ou éloignées, notamment à plusieurs kilomètres du lieu de formation sur le territoire nord-côtier ou à l'extérieur de la région administrative, justifierait un montant plus adapté.

Pour ce qui est du calcul de la **contribution** de l'étudiant(e), de ses parents ou du (de la) conjoint(e), il est établi de sorte à minimiser en bout de ligne les besoins financiers réels par année. Le jeune dont les parents retirent un faible revenu et qui travaille pendant l'été se voit fréquemment diminuer sa bourse au détriment d'un prêt qui, lui, devra se rembourser au cumulatif de son parcours scolaire. La situation des parents qui peuvent se permettre d'investir dans les valeurs immobilières, etc. a notamment pour effet de diminuer le revenu disponible, donc la contribution parentale. Il y a compensation pour le faible revenu de l'étudiant(e), mais pas nécessairement pour celui des parents dont les revenus sont faibles. Il est fréquent que ces jeunes de familles plus favorisées profitent alors de bourses qui viennent combler les besoins financiers. Les familles à faible revenu n'ont pas la disponibilité financière pour se permettre ce type d'investissement qui se comptabilise comme une dette. Pourtant, il apparaît que les besoins financiers pour une année scolaire sont tout aussi élevés. Les familles se tournent alors vers des solutions alternatives de financement pour compléter les manques à gagner, même si le jeune travaille pendant les études.

**En se référant à la grille de calcul des dépenses admises par le programme d'aide financière aux études, la région estime que celles-ci sont réductrices et ne donnent pas une situation juste de la réalité nord-côtière présentée aux tableaux 5, 6 et 7 du présent avis. On estime que les dépenses courantes sur les lieux de formation, telles que calculées par l'AFE, minimisent les besoins financiers d'environ 5 000 \$ à 10 000 \$ annuellement (Basse-Côte-Nord).**

### 3.3.2 Variété de produits financiers

Vivre au domicile familial permet aux étudiant(e)s de réduire de moitié leurs dépenses non liées aux études. Si l'étudiant(e) reçoit une bourse pour compléter ses besoins financiers annuels, c'est un montant non remboursable. Parfois, il doit aussi opter pour des prêts personnels ou tout autre produit financier pour répondre aux impératifs financiers. Ces produits deviennent complémentaires à la demande d'aide financière aux études (AFE) et diverses institutions prêteuses les offrent. Par conséquent, ils sont très accessibles et convoités par les étudiant(e)s nord-côtière(s).

Selon les Caisses Desjardins, on calcule qu'en 2011, le coût de quatre années universitaires pour un(e) étudiant(e) ne vivant pas chez ses parents sera de près de 55 500 \$, comparativement à 32 640 \$ pour celui ou celle qui habite au domicile familial.

Bien sûr, le Régime enregistré d'épargne-études est sur le marché afin de mieux planifier les années scolaires à venir. De nos jours, il existe une multitude de produits financiers qui se sont ajoutés pour répondre aux demandes d'aide financière. Les prêts, les marges et les cartes de crédit visent spécifiquement la clientèle étudiante. L'attrait pour la participation à de multiples possibilités de gagner des offres boni-voyage ou autres conditionne la promotion des différentes solutions de crédit<sup>8</sup>.

Ce sont des offres attrayantes pour les étudiant(e)s, car elles proposent de ne payer que les intérêts durant les études et de reporter le remboursement du capital emprunté à la fin, une fois les études complétées. Comme fonds de roulement (les frais de scolarité, inscription, stage, matériel scolaire, équipement, habitation, logement, nourriture et de transport), les **marges de crédit pour étudiant** sont populaires et s'adressent à tout étudiant inscrit à temps plein ou partiel. La marge de crédit pour étudiant peut soutenir annuellement un cheminement de niveaux secondaire et collégial jusqu'à 3 000 \$ et plus, à des taux qui varient entre 3 % et 4 %. De niveau universitaire, elle finance jusqu'à 24 000 \$ pour quatre années d'études. Il existe des marges qui

<sup>8</sup> FONDS DESJARDINS, <http://www.desjardins.com/fr/particuliers/clienteles/etudiants/>, consulté en mai 2012.

s'adressent à des domaines spécifiques, comme la santé, le génie, les sciences comptables, etc. Selon la situation de l'étudiant(e), il ou elle peut être admissible à une limite de crédit de 40 000 \$ à 150 000 \$.

Pour les **cartes de crédit étudiant**, elles convoitent les étudiant(e)s par des taux d'intérêt réduits, passant parfois de 19,4 % à 11,4 %, combinés avec d'autres avantages comme la protection cellulaire, l'assurance-voyage de trois jours, etc.

Il en résulte qu'à la rentrée scolaire, les élèves de niveaux secondaire–professionnel à universitaire sont sollicités de toute part par les institutions financières afin qu'ils adhèrent à l'un ou l'autre de leur plan de financement. Que ce soit pour une carte de crédit étudiant ou une marge de crédit, les modalités de remboursement sont souvent bien adaptées à la réalité monétaire des étudiant(e)s. Le crédit doit donc être utilisé avec prudence et discernement. À première vue, l'offre est attirante : de l'argent disponible rapidement et presque rien à déboursier avant plusieurs années. Voilà une occasion de se sentir plus riche et de dépenser sans trop de souci. Pour certaines familles nord-côtières, cet endettement deviendra tôt ou tard une difficulté si le jeune ne trouve pas d'emploi bien rémunéré pour répondre à ses obligations.

### 3.4 Mesures fiscales existantes en cours et fin d'études

La situation décrite par la Conférence souligne que les normes et programmes élaborés à l'échelle de la province ne prennent pas suffisamment en compte les réalités de la Côte-Nord. Quand il est question des aides financières à la poursuite des études, les éléments qui suivent deviennent parfois des contraintes qui atténuent l'impact réel de ces mesures sur la situation financière de l'étudiant(e) et sa famille :

- La situation territoriale de la Côte-Nord : la notion de distance à parcourir...  
Par route ou par voie maritime, elle implique des frais de transport afférents importants. Certaines communautés sont enclavées et non reliées au réseau routier national. Les transports aériens deviennent impératifs et très dispendieux.

La distance oblige, dans des conditions routières et climatiques souvent défavorables, à se doter d'un logis secondaire pour les familles des collectivités enclavées ou celles dont le domicile est situé à plusieurs kilomètres du lieu de formation disponible sur la Côte-Nord.

- Dans le cas où la formation n'est pas disponible, on doit quitter la région Côte-Nord. Les capacités financières limitées de certaines collectivités, souvent liées au contexte socioéconomique, ont un impact direct sur leur disposition à supporter un logis secondaire et, conséquemment, sur la poursuite des études de leurs jeunes.

Comme il a déjà été soulevé, les dépenses affectées aux mesures financières pour étudiant(e)s devraient être progressives (que l'on collecte en priorité chez les revenus plus élevés). On doit cibler des aides qui répondent au revenu familial moyen ou faible des Nord-Côtiers. La majorité des crédits d'impôt est régressive (malgré que les revenus soient élevés, ils reçoivent autant d'avantages), à l'exception des frais d'intérêt pour les prêts d'études.

Les étudiant(e)s nord-côtiers et leurs familles qui ont des frais majeurs d'études à supporter annuellement devraient recevoir plus d'aide sous forme de crédits non remboursables qui contribuent à la réduction de la dette, et ce, pendant le cheminement scolaire.

- **Crédits en cours d'études ou montant pour études postsecondaires : frais de scolarité ou d'examen, les manuels scolaires, intérêts sur les prêts étudiants, etc.**

Pour tout étudiant, des crédits d'impôt existent et ils sont non remboursables. Ces crédits permettent de réduire l'impôt sur le revenu à payer. Ils sont transférables à l'un des parents, grands-parents ou conjoint(e) de l'étudiant(e).

Toutefois, parce que ces crédits ne sont pas remboursables, il est souvent impossible pour les étudiant(e)s ayant de faibles revenus d'en bénéficier, car ils payent peu d'impôt ou n'en payent pas du tout. La plupart du temps, ces crédits sont reportés à des années futures ou transférés à un parent ou conjoint(e) (peu importe qu'il ait aidé ou non à payer pour l'éducation de la personne concernée). En outre, si le revenu familial est faible ou modéré, il peut être impossible d'utiliser ces crédits d'impôt pendant plusieurs années.

- **Crédits en fin d'études : nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée**

En 2003, le gouvernement du Québec a mis en place le crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable qui réduit ou annule l'impôt que l'ancien(ne) étudiant(e) devenu(e) travailleur(euse) aurait à payer, selon une situation donnée. Il ou elle doit commencer à occuper un emploi admissible dans les 24 mois suivant la date à laquelle l'étudiant(e) a complété avec succès la formation menant à l'obtention d'un diplôme reconnu. À partir du moment où l'on commence à se prémunir du crédit, l'étudiant(e) n'a que trois ans pour obtenir le maximum du crédits en fonction du salaire admissible. Pour avoir accès sur plus d'une année au crédit, le (la) nouveau(elle) diplômé(e) doit résider de façon continue dans une région ressource éloignée et y occuper un emploi relié à sa formation. Ce crédit d'impôt peut atteindre 40 % du salaire admissible. Le maximum est de 3 000 \$ par année. Le montant cumulatif ne peut dépasser 8 000 \$.

Ce crédit vise à favoriser l'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée dans une région ressource éloignée. Par conséquent, il ne traite pas des besoins financiers immédiats des familles ou de l'étudiant(e) en cours de cheminement scolaire.

Les familles nord-côtières doivent supporter leurs jeunes en cours de formation, mais elles ont davantage besoin de soutien financier. Des disparités existent quant aux dépenses admises et au calcul de la contribution parentale, selon l'AFE du Québec. Elles ne correspondent pas au solde nécessaire des besoins financiers annuels de l'étudiant(e). Les mesures fiscales instaurées doivent se moduler à la réalité nord-côtière. Cette situation inspire donc les étudiant(e)s ou les familles nord-côtières à se tourner vers le marché des produits financiers spécifiques à leur situation.

La région tient à donner un portrait juste de l'importance des coûts supportés par les familles nord-côtières, particulièrement celles qui résident dans des localités isolées (sans lien routier) et éloignées des lieux de formation sur le territoire même de la Côte-Nord. En tenant compte de la réalité nord-côtière, qu'elles soient associées au contexte socioéconomique de certaines communautés ou à la localisation des lieux d'enseignement, il apparaît que les contraintes financières vécues par un(e) étudiant(e) ou une famille nord-côtière deviennent problématiques et les conséquences se feront ressentir sur leur endettement futur ou sur leur décision de poursuivre ou non leur cheminement scolaire.

## 4. MESURES SOUHAITÉES DE SOUTIEN À L'ACCESSIBILITÉ

La région souhaite que le gouvernement adapte ou introduise des mesures de soutien qui favoriseront l'accessibilité et la participation aux études supérieures en ayant comme objectif de promouvoir l'équité interrégionale. Ces mesures doivent permettre aux Nord-Côtiers et aux Nord-Côtières d'accéder à l'égalité des chances avec les autres régions pourvues d'institutions d'enseignement financées par tous les Québécois. Ainsi, il faut permettre aux étudiant(e)s et/ou à leurs parents d'accéder à une déduction dans leur déclaration de revenus ou par le biais de bourses ou de subventions exemplaires qui tiendront compte des dépenses supplémentaires avancées dans le présent avis qui sont liées à la poursuite des études en région ou à l'extérieur.

### **Mesure fiscale adaptée aux réalités nord-côtières sur les frais encourus pour accéder à un lieu de formation non dispensée à proximité du domicile principal**

La région recommande de modifier ou d'instaurer des mesures fiscales dont les calculs permettront de reconnaître les localités isolées (sans lien routier) et éloignées d'un lieu de formation. La distance du domicile principal sera prédéfinie, lorsque la formation est disponible sur le territoire d'appartenance et qu'elle est obligatoire pour la suite du chemin scolaire ou disperse à l'extérieur seulement. L'étudiant(e) doit ainsi demeurer dans un logis secondaire pendant l'année scolaire puisqu'il réside à plusieurs kilomètres du lieu de formation, ce qui rend impossible l'aller-retour de façon quotidienne.

La région est d'avis que le gouvernement doit mettre en place une mesure semblable à celle donnant accès à des soins de santé spécialisés, soit le crédit des « *Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région* ». Sans pour autant reprendre la formule de façon intégrale, cette mesure s'avère intéressante et serait souhaitable pour les calculs des dépenses admises pour frais d'études.

Par exemple, on pourrait le caractériser comme un crédit sur les « *Frais encourus pour accéder à un lieu de formation non dispensée à proximité du domicile principal* ». Il serait possible de se prémunir de ce type de mesure avec des critères semblables au crédit pour soins médicaux (voir sur le site de Revenu Québec). Le contribuable devrait avoir payé les dépenses pour lui, son conjoint ou toute personne à charge pendant l'année pour laquelle il a engagé ces frais. Le crédit reconnaîtrait les frais pour le transport, l'hébergement et le déménagement encourus.

### **Mesure financière qui module le calcul des dépenses admises pour les études selon l'aide financière aux études**

La région souhaite que les nouvelles modifications apportées par le gouvernement quant à l'attribution des dépenses admises dans le calcul de l'AFE seront bénéfiques et plus réalistes pour les étudiant(e)s nord-côtiers. Actuellement, elles sont réductrices des dépenses courantes réelles et se traduisent généralement par l'octroi d'un prêt généreux ou avec peu d'accès au volet des bourses. Pourtant, plusieurs situations familiales nord-côtières devraient profiter davantage de la contribution des bourses de l'AFE, si l'on tient à respecter l'équité interrégionale. L'aide accordée est fondée sur les besoins financiers tels qu'ils ont été déterminés par le gouvernement. Les programmes d'aide financière aux étudiants n'ont pas été conçus pour couvrir raisonnablement les frais d'études et de subsistance. Le souhait de la Côte-Nord n'est pas de remplacer la contribution de l'étudiant(e) ou de ses parents, mais bien de la compléter. Cette variation des calculs encourage le recours à d'autres alternatives offertes par les institutions financières pour combler les manques.

### **Mesure financière pour les étudiant(e)s nord-côtiers qui quittent par obligation leur domicile dès le premier cycle du secondaire**

La situation des jeunes nord-côtiers situés dans des localités où ils sont dans l'obligation de quitter pour terminer leur premier cycle du secondaire et professionnel devrait faire l'objet d'un support spécifique. Pour ces derniers, il ne s'agit pas de choisir entre une école privée ou publique, d'une école plus recommandée par rapport à une autre, mais d'une obligation pour la suite. Par l'entremise des commissions scolaires et des cégeps de la Côte-Nord, il s'agit de contribuer à une mesure qui aurait certainement un impact positif sur la persévérance scolaire du jeune et sur un cheminement plus garant vers l'enseignement supérieur.

**Mesure financière qui favorise une plus grande flexibilité de l'offre de formation de niveaux secondaire-professionnel, technique ou universitaire**

La région souligne que le plan d'aménagement de l'offre de formation sur la Côte-Nord institué par la Table d'éducation interordres doit se prémunir d'une carte qui sollicitera, auprès du gouvernement, une plus grande flexibilité dans la desserte de programmes afin de répondre aux besoins de petites cohortes. Que ce soit à travers les fonds dévolus aux institutions d'enseignement ou à la Table d'éducation interordres, il serait intéressant de voir exprimer cette flexibilité dans la gestion et les cadres normatifs. L'objectif est de permettre la poursuite des études en région ou de justifier le lancement de la formation. Les règles budgétaires actuelles qui prévalent pour le financement de cohortes de formation, dans l'un ou l'autre des ordres de formation, à l'enseignement régulier comme à la formation continue, fixent des seuils de fréquentation ou de rentabilité souvent difficiles à atteindre sur la Côte-Nord. Pour certaines formations ou petites communautés, quelles que soient les formules employées pour assurer la viabilité économique d'un programme, il demeure des situations qui exigeront des formules adaptées et innovantes pour supporter le démarrage ou le maintien de ces cohortes. La région est consciente des coûts associés à la demande d'une plus grande flexibilité et de diversité. C'est pourquoi elle est adressée comme une mesure financière particulière à la Côte-Nord.

**Mesure de soutien au parachèvement des infrastructures de communication sur l'ensemble de la Côte-Nord**

La formation à distance peut devenir une voie d'avenir dans le développement de programmes de formation accessibles et diversifiés. Une plus grande accessibilité favorisant la participation aux études supérieures pourrait se refléter davantage sur la Côte-Nord, si l'on mettait à la disposition des étudiant(e)s tous les moyens pédagogiques innovateurs. L'accès à Internet haute vitesse est désormais un incontournable, voire même un service minimal pour toute communauté voulant innover dans son développement futur. La population et les entreprises de plusieurs petites collectivités, notamment celles éloignées, ne peuvent accéder à ce service, mis à part dans certains endroits publics. Il en est de même de la couverture des services de téléphonie sans fil. Pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, il apparaît essentiel que la question du progrès dans les technologies de l'information, dont Internet haute vitesse et les services de téléphonie cellulaire, soit une mesure spécifique mise en place pour l'ensemble des localités de la Côte-Nord.

## 5. CONCLUSION

La situation territoriale et les contraintes socioéconomiques de certaines familles nord-côtières ont des impacts sur les possibilités de soutenir la réussite éducative de leurs jeunes. Dans le cadre du Sommet, l'atelier ayant pour thème *l'accessibilité et la participation aux études supérieures* donne l'opportunité de faire valoir les contraintes ou plutôt les réalités qui demandent à être davantage connues du gouvernement afin que la Côte-Nord puisse aspirer à une pleine assistance des familles nord-côtières dans le cheminement scolaire des jeunes.

Il subsiste donc un écart important quant au nombre de diplômé(e)s universitaires nord-côtiers avec une proportion deux fois moins élevée qu'au Québec. Dans une perspective d'équité interrégionale et de développement durable, la région rappelle que les mesures souhaitées de soutien visent à favoriser la présence d'une main-d'œuvre qualifiée qui se prépare à répondre aux besoins futurs du marché du travail grâce à un support significatif aux familles nord-côtières dans la poursuite des études de niveaux secondaire-professionnel, collégial et universitaire de leurs jeunes.

La présence, en région, de services de niveaux secondaire-professionnel, collégial et universitaire ne signifie pas qu'ils en soient pour autant faciles d'accès pour tous les territoires de la Côte-Nord. Certaines localités sont isolées ou sans lien routier et il ne faut pas négliger que les familles nord-côtières n'ont généralement pas le choix de soutenir la poursuite des études postsecondaires à l'extérieur du domicile familial. Le coût des études est aussi élevé, que l'étudiant(e) appartienne à des niveaux secondaire-professionnel ou universitaire et ce sont les familles qui doivent assumer une facture salée quant aux frais de transport et de subsistance qui ne ment pas.

Dans cet avis, la formation professionnelle est incluse dans l'analyse des coûts, car il est démontré qu'elle devient un cheminement aussi coûteux que les niveaux collégial et universitaire lorsqu'elle implique un départ obligatoire et permanent du domicile familial. La situation des jeunes qui doivent quitter le domicile familial dès le premier cycle du secondaire et le terminer en région doit faire l'objet d'un support spécifique. Par conséquent, ces coûts s'ajoutent à la facture globale que supportent les familles nord-côtières lorsqu'elles n'ont d'autres alternatives. La région souligne l'importance d'une formation de niveau technique ou préuniversitaire diversifiée ou disponible en région qui favorise ainsi un cheminement continu vers l'enseignement supérieur à un plus grand nombre de Nord-Côtières et de Nord-Côtiers. La Côte-Nord doit diversifier la carte de programmes offerts, car, dans le cas contraire, cela entraînerait des impacts significatifs sur l'exode des jeunes. Des efforts sont consentis par le milieu universitaire qui travaille avec les moyens dont il dispose en vue de répondre aux besoins de formation continue. L'accessibilité limitée à des programmes de baccalauréat à temps complet incite tout de même les jeunes à compléter leurs études à l'extérieur de la Côte-Nord.

Une appréciation de la situation nord-côtière permet de conclure que le gouvernement devrait principalement prendre en considération la réalité des familles nord-côtières lorsqu'il vise à accroître la participation aux études supérieures en misant sur une plus grande accessibilité et la persévérance scolaire. La région énonce **cinq mesures** souhaitées de soutien à l'accessibilité aux études qui demandent de mettre en place une **mesure fiscale adaptée sur les frais encourus pour accéder à un lieu de formation non dispensée à proximité du domicile principal**, d'adapter le calcul des dépenses admises pour les études selon l'aide financière aux études, de déployer une **mesure financière pour les étudiant(e)s nord-côtiers qui quittent par obligation leur domicile dès le premier cycle du secondaire**, de mettre en place une **mesure financière qui favorise une plus grande flexibilité de l'offre de formation de niveaux secondaire-professionnel, technique ou préuniversitaire** et, enfin, d'agir pour **parachever les infrastructures de communication sur l'ensemble de la Côte-Nord**. En effet, la région appuie le fait qu'une population plus instruite favorise une plus grande participation citoyenne et permet de construire une économie diversifiée, durable et créative.



## La mission, la gouvernance et le financement des universités

Avant d'aborder les principes d'une saine gouvernance dans les universités, rappelons la mission fondamentale des universités québécoises qui repose sur trois volets qui font consensus depuis 1995 et qui avait été proposé dans un avis de la CSE, à savoir : l'enseignement, la recherche et les services à la communauté ou aux collectivités. Le CSE dans l'avis concernant « des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises », de 2008 à la recommandation concernant la mission universitaire celui-ci réaffirme le consensus de 1995, mais ajoute et précise que cette mission :

« ... s'exerce dans un contexte où l'université québécoise contribue à l'innovation technologique et sociale et où elle participe de manière pleine et entière à la société du savoir et à l'internationalisation de la formation universitaire et de la recherche. »<sup>1</sup>

Dans son mémoire présenté à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, en 2004, la FPPU définit la mission des universités comme suit :

« [celle-ci] consiste, sur la base d'une éthique de responsabilité et de solidarité, à accroître, à transmettre et à diffuser le savoir à travers des activités équilibrées d'enseignement, de création, de recherche et de services à la collectivité, et cela dans un cadre de rigueur, d'intégrité et de libertés académiques. Sur la base de cette position, la mission universitaire devrait être d'assurer le développement intégral des citoyennes et des citoyens. »<sup>2</sup>

En septembre 2009, la FPPU était invitée à la Commission parlementaire instituée par le gouvernement d'alors afin de présenter son avis concernant le projet de loi 38 sur la gouvernance dans les universités québécoises. Dans son avis la Fédération réaffirmait que :

---

<sup>1</sup> CSE, *des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, 2008, page 53.

<sup>2</sup> Mémoire pour la commission de l'Éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, CSQ et FPPU, février 2004, page 7.

« Dans la mise en œuvre de leur mission, les universités doivent pouvoir choisir leurs propres orientations stratégiques et avoir pleine autorité sur leurs modes de fonctionnement et de gestion, ainsi que sur leurs programmes d'enseignement, leurs activités de recherche et les services qu'elles fournissent à la collectivité. »<sup>3</sup>

Nous croyons toujours qu'une saine gouvernance doit tenir compte des valeurs académiques, administratives, communautaires et collectives de chaque établissement universitaire ainsi que de sa propre culture teintée de la région où il évolue, de même que de ses traditions propres. Il est important que les universités ne s'éloignent pas de leur mission soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Comment ne pas s'inquiéter du développement des nombreuses antennes universitaires quant à leur pertinence et à leur opportunité et à la qualité même de leurs programmes qui y sont offerts? À ce chapitre, nous croyons qu'un organisme externe rassemblant des membres provenant de la communauté universitaire de par leurs expériences ou de par leurs compétences devrait être créé pour faire l'évaluation de ces antennes et exercer une vigie sur le développement quelque peu anarchique de ces nombreuses antennes. Ainsi, cet organisme pourrait ressembler au feu Conseil des universités qui existait au début des années 1990. Ce regard objectif doit être fait par des personnes qui connaissent le monde universitaire, mais qui n'y oeuvrent pas au moment de l'évaluation.

Malgré que ce projet de Loi 38 n'ait pas été adopté, force nous est de constater que les universités québécoises ont, pour la plupart, adhéré à certains principes énoncés dans ce projet. Entre autres, la place de membres indépendants dans la gestion des universités. Ces membres socio-économiques ou indépendants, selon le titre qui leur est attribué dans les diverses universités, siègent aux différents comités de gestion ou de vérification créés par les Conseils d'administration. Pour une meilleure compétence dans l'exercice de la prise de décision nous croyons qu'il est nécessaire de détenir une connaissance de la culture organisationnelle et universitaire ; nous nous inquiétons que

---

<sup>3</sup> La gouvernance des universités, mémoire pour la Commission parlementaire, FPPU, 30 juillet 2009, page 7.

ces membres qui ne sont pas issus de la communauté universitaire ne la détiennent pas ou pas suffisamment.

Nous, les analystes en informatique, les chargées et chargés de gestion, les chargées et chargés de projet, les coordonnatrices et coordonnateurs en gestion financière ou de stage ou en gestion de la recherche ou de programmes, les bibliothécaires et tout le personnel professionnel de tous les secteurs d'activités universitaires, revendiquons depuis fort longtemps notre présence aux diverses instances décisionnelles des universités ; or plusieurs universités n'acceptent toujours pas le personnel professionnel comme membre au Conseil d'administration. C'est ainsi que :

« Le personnel professionnel étant le gardien de la méthode dans nos établissements universitaires, nous croyons que sa participation permettra de s'assurer de la transparence des décisions et surtout que celles-ci soient prises sur la base de l'adéquation au regard des besoins du milieu. De ce fait, il semble beaucoup plus logique que l'université s'adjoigne non seulement des personnes du milieu, mais également et surtout, des représentants de la communauté universitaire. »<sup>4</sup>

Malheureusement, si nos universités ont retenu certains principes du projet de loi 38, ils n'ont toutefois pas adhéré à celui de la transparence et de la divulgation publique de la reddition de compte, principe auquel la FPPU trouvait tout à fait judicieux. En effet, ce principe découlait des principes énoncés par l'OCDE sur la gouvernance dans la gestion publique dont le projet de loi 38 en était inspiré. Il s'agissait entre autres de la transparence et l'obligation de rendre compte aux institutions démocratiques, des lois et réglementations claires et transparentes, de l'éthique et de la bonne conduite.<sup>5</sup>

Une saine gouvernance devrait permettre une meilleure gestion des fonds alloués au fonctionnement des universités. Or, nous constatons que plusieurs dérives financières se sont passées et risquent à ce jour de se reproduire. Les universités dans leur gestion

---

<sup>4</sup> Idem page 12

<sup>5</sup> [http://www.oecd.org/topic/0,3373,fr\\_2649\\_37405\\_1\\_1\\_1\\_1\\_37405,00.html](http://www.oecd.org/topic/0,3373,fr_2649_37405_1_1_1_1_37405,00.html)-Site de l'OCDE sur la gouvernance dans la gestion publique

financière utilisent des présentations comptables qui rendent compte de transfert de fonds d'un poste à un autre. Ainsi, certains surplus se retrouvent dans des fonds de recherche institutionnels et certaines dépenses n'apparaissent pas au fonds de fonctionnement. Rien n'est illégal, mais rien n'est transparent non plus. Les frais d'immobilisation sont à part, les sommes allouées pour certaines améliorations par les Fondations ne sont pas non plus présentes dans les budgets adoptés. Il devient difficile de s'y retrouver et d'affirmer avec certitude que les universités sont en manque de financement ne serait-ce plutôt un mal financement?

Jusqu'à ce jour les données disponibles, en provenance des Universités et de la CREPUQ dénoncent plutôt un sous financement. Déjà en 1997, le gouvernement commandait une étude sur le financement des universités qui est restée lettre morte. Mais à cette époque le groupe de travail illustre déjà ce que nous vivons encore dans nos universités :

« Le rythme de réductions des subventions gouvernementales ne permet pas aux universités de les absorber en totalité chaque année et, en conséquence, les déficits cumulés sont en croissance rapide, ce qui aura pour effet de reporter, sur plusieurs années, ces compressions.»<sup>6</sup>

Les universités sont de plus en plus confrontées aux effets de ces compressions. En 1996 le Conseil supérieur rappelait « l'importance d'arrimer les décisions quant au financement des universités en fonction de cinq grands principes, soit l'équité, l'engagement à l'égard de la mission, la transparence, la rationalité et une relative stabilité »<sup>7</sup> ce qu'il réaffirmait dans son avis de 2008.

En préparation de la thématique sur la gouvernance et du financement des universités, il est noté dans le cahier présenté par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie, que la situation financière des universités

---

<sup>6</sup> Québec. *Rapport du Groupe de travail sur le financement des universités*, avril 1997, page 49.

<sup>7</sup> CSE, *le financement des universités*, 1996, repris dans CSE, *des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, 2008, page 60.

est positive. Toutefois, dans un article du Devoir du 12 janvier par Marie Andrée Chouinard que :

« la situation financière globale des universités demeure positive si l'on tient compte des soldes cumulés de tous les fonds », un paradoxe étonnant. Cela s'explique par les soldes positifs du fonds dédié aux chaires et à la recherche (14,4 millions), de celui des immobilisations (projets d'infrastructures et équipements, 1,1 milliard) et de celui des dotations (revenus provenant de legs ou de donations, 1,2 milliard). Les surplus de ces deux derniers fonds permettent de dire en effet que la « situation financière globale des universités demeure positive », avec un bilan net de +238,2 millions de dollars, bien que ces sommes ne soient pas liquides et ne puissent servir à éponger un déficit cumulé du côté du fonctionnement. »<sup>8</sup>

C'est pourquoi, nous devons porter une attention particulière sur la gestion des différents fonds dans les budgets des universités et nous questionner au regard d'un sous-financement ou d'un mal financement. Cependant nous sommes à même de reconnaître que plusieurs universités ont fait des efforts notables pour retrouver l'équilibre budgétaire au cours des dernières années. Nous croyons que les coupures annoncées par le Ministre réduiront à néant cet équilibre budgétaire en 2012 pour la plupart des universités québécoises. Il apparaît de plus en plus important que le Ministère édicte des règles claires et les plus universelles possible pour que les universités puissent planifier sur un horizon de quelques années et non seulement à courte vue comme cela se fait actuellement. Elles devront prioriser, prendre les moyens pour résorber les déficits et se porter garantes de leur budget, et nous pourrons parler d'une véritable planification stratégique.

Pendant ce temps, la qualité de l'enseignement et de la recherche en souffre. La FPPU croit tout comme le CSE le réitère dans son avis (2008) que « le financement public des universités demeure un moyen sûr de préserver l'autonomie universitaire »<sup>9</sup>. Dans le

---

<sup>8</sup> Le Devoir, 12 janvier 2013, La question à 3 milliards; Marie-Andrée Chouinard.

<sup>9</sup> Ibid<sup>7</sup>

calcul de financement, il ne faudrait pas perdre de vue qu'il en coûte plus cher d'offrir un cours en Abitibi que sur le territoire des grands centres. Le bassin de clientèle, les ressources professorales disponibles et l'éloignement des centres de formation sont autant de facteurs qui ne sont pas toujours pris en considération dans les règles de financement actuelles.<sup>10</sup> En ce sens, la FPPU soutient le CSE lorsque celui-ci recommande dans son avis « Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises » (2008) à la recommandation 9<sup>11</sup>, de revoir le financement des universités en tenant compte de ces impératifs.

Parallèlement, au niveau de la recherche, on observe un retard marqué dans le financement par les différents paliers de gouvernement, retard qui sera accentué avec les coupures annoncées récemment par les gouvernements provincial et fédéral. Au sein des universités, il faut réfléchir aux modalités qui permettraient de tenir compte des coûts réels de la recherche, de l'ajustement des unités de financement pour les étudiants de maîtrise et de doctorat, de même que les espaces attribués aux doctorants.

En terminant, il devient de plus en plus pressant que les budgets des universités tant en recherche, en immobilisation qu'au fonctionnement deviennent accessibles au public et qu'ils soient présentés en toute transparence. C'est ainsi que nos universités dans l'esprit d'un service public accessible à tous seraient plus à même d'être appréciées, reconnues et crédibles dans leur communauté régionale et auprès du contribuable en général.

---

<sup>10</sup> CEQ, FPPU, *Avis présenté au Groupe de travail ministériel sur le financement des universités*, février 1997, 11 pages.

<sup>11</sup> CSE, *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, 2008, page 60.



**La participation  
des adultes à l'enseignement supérieur :  
Le cas de l'enseignement universitaire**

**Mémoire remis pour la consultation sur  
l'accessibilité et la participation aux études supérieures  
du Sommet sur l'enseignement supérieur  
13 et 14 décembre 2012  
Université du Québec à Trois-Rivières**

*Avertissement : le présent document est présenté en respectant le délai prévu pour la consultation sur « l'accessibilité et la participation aux études supérieures » du Sommet sur l'enseignement supérieur. Une révision linguistique finale sera effectuée avant la mise en ligne sur le site de l'ICÉA*

Rédaction : Daniel Baril, chargé de projet aux politiques en éducation des adultes (ICÉA)  
et Ronald Cameron, directeur général (ICÉA)

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)  
55 avenue du Mont-Royal, Montréal (Québec), H2T 2S6  
Téléphone : 514 948-2044. Télécopieur : 514 948-2046  
Courriel : [icea@icea.qc.ca](mailto:icea@icea.qc.ca)  
[www.icea.qc.ca](http://www.icea.qc.ca)

### À propos de l'ICÉA

Organisme carrefour de la société civile, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) rassemble les réseaux de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis plus de 65 ans, dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

Les objectifs que poursuit l'ICÉA portent non seulement sur l'accessibilité à la formation de base ou continue pour les adultes, mais ils s'intéressent aux différents défis qui contribuent au développement d'un modèle démocratique d'apprentissage tout au long de la vie, qui tienne compte de la diversité des besoins des personnes et des collectivités. Cette mission se concrétise dans la recherche et l'analyse stratégique, dans la mobilisation et la concertation des réseaux en éducation des adultes et en formation continue, dans l'intervention publique et la production d'outils pour soutenir l'action, et par des pratiques innovantes pour favoriser l'accessibilité et l'engagement des adultes à des activités de formation.

L'ICÉA agit non seulement pour mais avec les adultes. C'est cette perspective que nous nous proposons de soutenir dans le présent mémoire sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>MISE EN CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>RECONNAÎTRE LA MISSION D'ÉDUCATION DES ADULTES DES UNIVERSITÉS</b>	<b>6</b>
<b>L'ADULTE À L'UNIVERSITÉ</b>	<b>7</b>
<b>LES UNIVERSITÉS : UN LEVIER DE MOBILITÉ SOCIALE POUR LA POPULATION ADULTE</b>	<b>10</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>12</b>

## Mise en contexte

Pour les prochaines années, l'amélioration des conditions de participation de la population adulte à l'ensemble des établissements postsecondaires est un objectif que le modèle québécois devrait se fixer en matière d'accessibilité à l'enseignement supérieur. Il est vrai que les réseaux collégial et universitaire sont des leviers importants pour donner aux jeunes générations les outils pour développer le Québec de demain. Toutefois, l'évolution que connaît le Québec n'a pas que des incidences sur les générations qui seront actives dans 10 ou 20 ans, mais en a déjà présentement auprès des citoyennes et citoyens adultes et, ce, dans toutes les sphères de leur vie personnelle, sociale et professionnelle.

La mission des réseaux d'enseignement supérieur doit se définir plus largement qu'au vu du seul continuum des parcours jeunes, mais s'inscrire dans une perspective qui répond aux défis de l'ensemble de la population du Québec.

Notre démonstration portera plus spécifiquement sur l'enseignement universitaire et la condition étudiante. Toutefois, nous croyons que l'ensemble des collèges et des universités du Québec ont besoin d'être soutenus pour assurer un accès plus important aux étudiantes et étudiants adultes, pour répondre aux besoins croissants et aux réalités des populations étudiantes contemporaines dans ces établissements.

Si notre démarche s'inscrit actuellement dans une concertation avec d'autres intervenants en éducation des adultes du monde universitaire, nous demeurons disponibles pour contribuer à développer la réflexion sur le réseau collégial qui offre aussi une réponse adaptée aux besoins des adultes québécois.

## **Reconnaître la mission d'éducation des adultes des universités**

La réflexion mise au jeu par le document de travail pour le Sommet sur l'enseignement supérieur, initié par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, est essentiellement centrée sur la formation initiale des jeunes générations à l'enseignement universitaire. Il y a là un enjeu fondamental dont nous reconnaissons toute l'importance. Toutefois, depuis fort longtemps, une population adulte fréquente les universités du Québec. De nos jours, selon nos estimés, près d'un étudiant sur deux peut être considéré comme un étudiant adulte. Il convient donc, croyons-nous, que les échanges de la rencontre thématique sur l'accessibilité et la participation aux études universitaires, et plus largement, le Sommet sur l'enseignement supérieur de l'hiver 2013, prennent acte de la réalité de l'éducation des adultes à l'université. Dans cette société du savoir, il devient incontournable de reconnaître la mission d'éducation tout au long de la vie des universités. Le cahier thématique y fait allusion, sans toutefois en tirer toutes les conséquences sur le plan de la reconnaissance de la mission d'éducation des adultes des universités.

Le cahier thématique rappelle les « idéaux hérités de la Révolution tranquille » en matière d'accès aux études supérieures. Or, l'accès de la population adulte à l'enseignement universitaire est l'un de ces idéaux, comme l'énonce la section du rapport Parent portant sur l'éducation permanente (Rapport Parent, 1964). Historiquement, l'Université a eu pour mission d'assurer le développement de l'élite intellectuelle des jeunes générations montantes. C'est cette mission qui est à son origine au 13<sup>e</sup> siècle (Vergier, 1981). Toutefois, depuis les années 1960, l'Université s'est vu confier une seconde mission, soit de contribuer à la mobilité sociale et à l'accès à la connaissance de l'ensemble de la population, dans un contexte de société du savoir. C'est ainsi que la démocratisation de l'Université n'a pas été destinée aux seules générations de jeunes, elle s'est aussi élargie à l'ensemble de la population adulte. Cette intégration d'une mission d'éducation des adultes au sein des universités s'inscrit dans une tradition qui, au Québec, remonte à la création même des premières universités qui offraient déjà à la fin du 19<sup>e</sup> siècle des cours et des programmes dédiés aux adultes (CEFA, 1981 : FAEUQEP, 1995). Depuis quelques décennies, la politique d'ouverture aux adultes des universités québécoises se consolide dans le contexte de la perspective de l'éducation tout au long de la vie (Laval, 2007).

De nos jours, au Québec, l'éducation des adultes est une composante reconnue et institutionnalisée de la mission des universités. Sur le plan organisationnel, cette institutionnalisation de l'éducation des adultes dans les universités québécoises emprunte principalement la forme de la création d'unités administratives dédiées à cette fonction ou, dans le cas de l'Université de Montréal, à la création d'une Faculté de l'éducation permanente (Paquet, P. et Lavallée, L. 2003 ; Université de Montréal, 2010). Sur le plan des activités d'apprentissage et des programmes de formation, l'institutionnalisation de l'éducation des adultes dans les universités prend une diversité

de modalités : formation diplômante ou non créditée, études de premier cycle ou de cycle supérieur, formation courte ou longue, formation sur mesure ou non, formation à distance, hybride ou en présentiel, formation liée à des domaines professionnels ou autres (Université de Montréal, 2010 ; Université Laval, 2007). Par ailleurs, l'intégration de l'éducation des adultes dans les établissements universitaires se répercute sur la prise de conscience des institutions concernant l'adaptation des services offerts en soutien à l'enseignement, comme la reconnaissance des acquis, l'admission, l'accueil, l'encadrement, l'intégration, la promotion ou le recrutement (Université Laval, 2007). Enfin, sur le plan de la représentation politique, soulignons que l'existence d'associations telles l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) ou la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) témoigne de la présence de l'éducation des adultes dans les universités du Québec.

Pour l'ICÉA, il ne fait pas de doute que l'éducation des adultes est une partie intégrante et importante de la mission et de l'action des universités du Québec. On s'étonne même que, jusqu'à maintenant, la démarche gouvernementale de réflexion sur l'enseignement supérieur n'ait pas encore mis en évidence ce volet majeur de la mission des universités.

## **L'adulte à l'université**

Comment évaluer la proportion d'étudiantes et d'étudiants universitaires que nous pourrions considérer comme des étudiantes et des étudiants adultes ? Trois principaux critères sont utilisés pour définir l'étudiante et l'étudiant adulte à l'université : l'âge, les responsabilités sociales (ex. : rôle parental), le régime ou le programme d'études (ex. : temps partiel ou certificat) (Paquet, P. et Lavallée, L. 2003 ; Université Laval, 2007). Ces définitions peuvent donner lieu à la distinction d'étudiantes et d'étudiants dits traditionnels ou non-traditionnels (Bonin, S. et Auclair, R. 2004) ou à des typologies d'étudiantes et d'étudiants adultes : adultes possédant ou ne possédant pas un diplôme d'études collégiales, avec ou sans expérience ou ayant interrompu les études pendant au moins 2 années (Université Laval, 2007), étudiantes et étudiants désirant se perfectionner, provenant du marché du travail ou visant l'enrichissement non relié à l'emploi (Université de Montréal, 2010).

Le critère d'âge semble faire consensus pour départager les étudiantes et les étudiants jeunes ou adultes (ex. : Paquet, P. et Lavallée, L. 2003 ; Université Laval, 2007 ; Bonin, S. et Auclair, R. 2004 ; MacFadgen, L., 2008). Les étudiantes et les étudiants qualifiés d'adulte auront ou bien 21 ans ou plus (Université Laval, 2007) ou bien 25 ans ou plus (Paquet, P. et Lavallée, L. 2003 ; Bonin, S. et Auclair, R. 2004 ; FAEUQEP, 1995 ; MacFadgen, 2008). Les étudiantes et les étudiants âgés de 25 ans et plus dans les universités du Québec ont toujours été nombreux. Le tableau n° 1 présente la proportion de cette population pour les années 1971, 1991 et 2004.

**Tableau n° 1**  
**Proportion des étudiantes et des étudiants âgés de 25 ans et plus, universités du Québec, 1971, 1991 et 2006**

	1971	1991	2004
<b>Étudiantes et étudiants âgés de 25 ans et plus</b>	48 %	57 %	48 %

Sources : les données des années 1971 et 1991 proviennent des indicateurs de l'activité universitaire (cités dans FAEUQEP, 1995). Celles de 2004 sont tirées des statistiques de l'éducation (MELS, 2006).

Pour évaluer la part de la population adulte dans les universités du Québec, nous retenons ce critère d'âge. Nous définissons l'étudiante ou l'étudiant adulte à l'université comme toute personne qui est inscrite au baccalauréat et qui est âgée de 25 ans ou plus ainsi que toute personne qui est inscrite à la maîtrise ou au doctorat et qui est âgée de 30 ans ou plus. En élevant l'âge définissant l'étudiante et l'étudiant adulte à la maîtrise et au doctorat, nous voulons éviter d'inclure les étudiantes et les étudiants qui pourraient être dans un parcours régulier de formation initiale à l'enseignement supérieur. Selon ce critère, on compte dans les universités du Québec plus de 104 737 étudiantes et étudiants adultes sur une population étudiante totale de 295 045, soit, plus de 40 % de la population étudiante (données de 2004, MELS, 2006). On peut donc dire qu'un étudiant universitaire sur deux est un adulte en formation.

Les étudiantes et les étudiants adultes font face à des obstacles particuliers : difficulté à se faire reconnaître des acquis, devoir suivre des cours préalables, horaire des cours mal adapté à la disponibilité d'un adulte devant concilier famille, travail et études, rigidité des formules d'enseignement, manque d'encadrement, contenus de formation non-pertinents pour l'emploi (Université Laval, 2007 ; Université de Montréal, 2010; Duranceau, M.-F., 2005 ). Ces multiples obstacles constituent autant de contraintes à la persévérance de ces adultes à l'enseignement universitaire (Paquet, P. et Lavallée, L. 2003, MacFadgen, L. 2008).

Pour bon nombre d'étudiantes et d'étudiants adultes à l'université, des facteurs économiques peuvent faire obstacle à une participation, et ainsi, réduire l'accessibilité de l'enseignement universitaire. Il est donc important de prendre connaissance de la situation financière des étudiantes et des étudiants adultes. Or, nous calculons que le trois quart des étudiants et des étudiants adultes à l'université ou pouvant souhaiter s'y inscrire ont des revenus de 40 000 \$ et moins. Nos calculs se basent sur deux types d'étudiantes et d'éducatrices adultes : des étudiants potentiels et des étudiants actifs.

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) est une base d'admission à l'université. Les adultes ayant un DEC peuvent donc être considérés comme des étudiants

**Pourquoi améliorer les conditions de participation des adultes à l'enseignement supérieur?**  
*Le cas de l'enseignement universitaire*

universitaires potentiels. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) nous apprend que 77 % des personnes possédant un DEC ont des revenus inférieurs à 40 000 \$. Le tiers de ces personnes possédant un DEC gagne moins de 20 000 \$ par année (voir tableau 2, profil 1).

**Tableau 2 : profils d'étudiants adultes à faibles revenus**

	<b>Profil 1 : étudiants universitaires adultes potentiels</b>	<b>Profil 2 : étudiants universitaires adultes actuels</b>
	<b>Personnes âgées de 16 ans et plus détenant un diplôme d'études collégiales, 2009</b>	<b>Étudiants inscrits à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, 2009</b>
	<i>En pourcentage du total des personnes âgées de 16 ans et plus détenant un DEC</i>	<i>En pourcentage du total des étudiants inscrits</i>
<i>Dont le revenu est inférieur à 40 000 \$ par année</i>	77%	65%
<i>Dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ par année</i>	33%	31%
<i>Dont le revenu se situe entre 20 000 \$ et 40 000 \$ par année</i>	44%	34%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), fichiers maîtres. Compilation : Institut de la statistique du Québec; (AGEEFEP, 2011, p. 3).

Nous ne possédons pas un portrait des conditions économiques des étudiantes et des étudiants adultes inscrits dans les universités québécoises. Toutefois, une étude des étudiants inscrits à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (FEP) révèle que 65 % de cette population a des revenus de moins de 40 000 \$ par année, 31 % du total des étudiants de la FEP gagnant moins de 20 000 \$ par année (voir tableau 1, profil 2).

Ainsi, une forte proportion (entre 6 à 8 personnes sur 10) d'étudiants adultes universitaires potentiels ou actuels a des revenus inférieurs à 40 000 \$ par année. Pour évaluer le poids du facteur financier dans la poursuite d'études universitaires à l'âge adulte, nous pouvons nous appuyer sur les enquêtes de l'ISQ sur les dépenses des ménages. Selon l'ISQ, 15 % du revenu d'un ménage dont le revenu est inférieur à 23 000 \$ n'est pas alloué à des dépenses, ce taux se chiffre à 10 % pour les ménages dont le revenu se situe entre 23 000 \$ et 40 000 \$ (ISQ). Par revenu non alloué à des dépenses, nous référons à la part du revenu non dépensée, telle que calculée par l'ISQ qui dans ses enquêtes additionnent l'ensemble des dépenses des ménages (logement, transport, vêtements, nourriture, loisirs, impôts, etc.). Le revenu non alloué indique donc la marge de manœuvre financière des individus. Le tableau 3 estime cette marge de manœuvre pour différents niveaux de revenu annuel.

**Pourquoi améliorer les conditions de participation des adultes à l'enseignement supérieur?**  
*Le cas de l'enseignement universitaire*

**Tableau 3 : Revenus non alloués**

	Revenus	Revenus non alloués
<b>Revenus de moins de 23 000 \$</b>		
<i>Hypothèse: 15 % des revenus non alloués</i>		
	15 000 \$	2 250 \$
	20 000 \$	3 000 \$
	23 000 \$	3 450 \$
<b>Revenus situés entre 23 000 \$ et 39 000 \$</b>		
<i>Hypothèse: 10 % des revenus non alloués</i>		
	25 000 \$	2 500 \$
	30 000 \$	3 000 \$
	35 000 \$	3 500 \$
	39 000 \$	3 900 \$

*Selon les résultats de l'enquête de l'ISQ, 15 % des revenus des ménages dont les revenus sont inférieurs à 23 000 \$ n'est pas alloué à des dépenses. Nous avons appliqué ce taux à des revenus de 15 000 \$ et 20 000 \$ pour estimer les revenus non alloués. De même, selon la même enquête, 10 % des revenus des ménages dont les revenus se situent entre 23 000 \$ et 39 000 \$ n'est pas alloué à des dépenses. Nous avons appliqué ce taux à des revenus de 25 000 \$, de 30 000 \$, de 35 000 \$ et de 39 000 \$ pour estimer les revenus non alloués.*

Source : (ISQ). Calcul ICÉA.

Ce montant peut nous servir de base de référence pour estimer la capacité financière des adultes qui pourraient souhaiter bénéficier d'études universitaires. Au total, les personnes ayant des revenus inférieurs à 40 000 \$, ce qui est le cas des trois quarts des étudiantes et des étudiants adultes actifs ou potentiels, ont entre 2 250 \$ et 3 900 \$ de revenus non alloués. Si l'on tient compte de la hausse des prix due à l'inflation, des hausses de tarifs de toute sorte, de l'épargne en vue de la retraite, etc., poursuivre des études universitaires pour la population adulte constitue un véritable défi économique.

### **Les universités : un levier de mobilité sociale pour la population adulte**

Nous sommes toutes et tous en accord avec l'idée que l'enseignement universitaire est un levier de mobilité sociale pour les jeunes générations. On entend plus rarement le même constat concernant la population adulte. Or, une politique d'égalité des chances et de justice sociale doit reconnaître que l'enseignement universitaire contribue à la mobilité sociale des adultes qui, sans diplôme d'étude universitaire, souhaite améliorer leur sort économique ou élargir leur connaissance et leur compétence. Une véritable société du savoir mettra les universités au service de toute la population. Pour

**Pourquoi améliorer les conditions de participation des adultes à l'enseignement supérieur?**  
*Le cas de l'enseignement universitaire*

---

reprendre le titre du cahier thématique, l'ICÉA est d'accord pour un *Enseignement supérieur pour toutes et tous*.

## Bibliographie

AGEEFEP (Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente). (2011). Financement des universités et hausse des droits de scolarité : Quelles conséquences pour la formation continue ? Mémoire de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP), Montréal : Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente.

Bonin, S. et Auclair, R. (2004). *Les étudiants «non-traditionnels» à l'Universités du Québec. Un portrait de la situation à l'Université du Québec à Trois-Rivières*. Québec : Consortium d'animation de la persévérance et de la réussite en enseignement supérieur (CAPRES).

CEFA (Commission d'étude sur la formation des adultes). (1982). *Apprendre : une action volontaire et responsable. Annexe 1, l'éducation des adultes au Québec depuis 1850 : points de repère*. Québec : Gouvernement du Québec.

Duranceau, M.-F. (2005). *Résumé de la monographie postsecondaire*, Montréal : Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).

FAEUQEP (Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente). (1995). *L'éducation permanente universitaire à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Montréal : Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

ISQ (Institut de la statistique du Québec). Dépenses moyennes de l'ensemble des ménages par grands postes de dépenses, selon le quintile de revenu total, Québec, 2008. En ligne : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_niv\\_vie/revenus\\_depense/depense/t1c\\_quint\\_r2008.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/depense/t1c_quint_r2008.htm). [Consulté le 29 mars 2012].

ISQ (Institut de la statistique du Québec). Dépenses moyennes de l'ensemble des ménages par grands postes de dépenses, selon le quintile de revenu total, Québec, 2008. En ligne : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_niv\\_vie/revenus\\_depense/depense/t1c\\_quint\\_r2008.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/depense/t1c_quint_r2008.htm). [Consulté le 29 mars 2012].

MacFadgen, L. (2008). *Mature Students in the Persistence Puzzle: An Exploration of the Factors that Contribute to Mature Students' Health, Learning, and Retention in Post-secondary Education*. Ottawa: Canadian Council on Learning (CCL).

MELS (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport). (2006). *Statistiques de l'éducation au Québec, enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, édition 2006*, Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MESRST (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie). (2012). *L'enseignement supérieur pour tous. Cahier thématique. L'accessibilité et la participation aux études supérieures*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Paquet, P. et Lavallée, L. (2003). *Étudiant-e-s à l'Université : pléonasme, mal nécessaire ou mission universitaire*. Québec : Consortium d'animation de la persévérance et de la réussite en enseignement supérieur (CAPRES).

**Pourquoi améliorer les conditions de participation des adultes à l'enseignement supérieur?**  
*Le cas de l'enseignement universitaire*

---

Rapport Parent (Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec). (1964). *Les structures pédagogiques du système scolaire. Deuxième partie ou Tome II* (3 éd.). Québec : Gouvernement du Québec.

Statistique Canada (2009). *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*. Ottawa : Statistique Canada.

Université Laval. (2007). *La réalité de l'adulte à l'Université Laval : vers l'apprentissage tout au long de la vie*. Québec: Université Laval.

Université de Montréal. (2010). *Comité ad hoc sur la Formation continue à l'Université de Montréal. Rapport*. Montréal : Université de Montréal.

Verger, J. (1981). *Universités et écoles médiévales de la fin du XIe à la fin du XVe siècle*. Dans Gaston Mialaret et Jean Vial (dir.), *Histoire mondiale de l'éducation. Tome 1. Des origines à 1515* (pp. 281-309). Paris : Presses Universitaires de France.



Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

## **Rencontre thématique sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures**

Trois-Rivières, les 13 et 14 décembre 2012  
Sommet sur l'enseignement supérieur

### **Préambule**

Les forums jeunesse ont pour mission de placer les jeunes au cœur du développement du Québec, que ce soit par la gestion des Fonds régionaux d'investissement jeunesse ou encore en favorisant la participation citoyenne des jeunes à toutes les sphères de la société. Les forums jeunesse sont administrés par plus de 300 bénévoles provenant des différents territoires et oeuvrant dans différents secteurs d'activité, reflétant bien la richesse de la diversité des régions québécoises.

Par conséquent, leur contribution à un exercice tel que le Sommet sur l'enseignement supérieur doit être considérée d'abord comme l'apport de jeunes citoyens soucieux de l'avenir de leur société. Les discussions ayant alimenté les avis soumis par les forums jeunesse ne se sont donc pas déroulées dans l'optique de contribuer à un débat d'initiés sur des questions plus pointues, mais bien en ayant pour objectif d'apporter une voix représentant des préoccupations de jeunes de 35 ans et moins, qu'ils soient étudiants, jeunes parents, entrepreneurs, travailleurs, etc.

En toute cohérence avec ses mandats, chaque forum jeunesse fait donc une lecture des enjeux avec deux lentilles principales : le développement de sa région et la participation citoyenne des jeunes. C'est tout d'abord sous l'angle du développement de la région et l'occupation dynamique du territoire que les forums jeunesse vont traiter des différents thèmes; les différentes réalités régionales, l'éloignement de certaines communautés ainsi que leur configuration socioéconomique seront ainsi à la source de certaines préoccupations. Ensuite, l'apport de l'enseignement supérieur au développement de la citoyenneté et inversement, l'apport des jeunes citoyens dans le développement de celui-ci fera nécessairement l'objet de plusieurs préoccupations.

Finalement, le souhait que les forums jeunesse formulent est de pouvoir apporter certaines préoccupations et un éclairage supplémentaire sur les zones de convergence et de divergence exprimées par les jeunes ayant pris part aux discussions. Notre pari consiste donc à réussir à mettre en lumière des enjeux complémentaires à ceux qui font déjà l'objet de multiples discussions, voire à créer de nouvelles zones de convergence sur les thèmes traités.



Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

## **Méthodologie**

Le document suivant est un état de préoccupations présentes au sein de régions québécoises telles que recensées par des forums jeunesse régionaux. Il importe d'entrée de jeu de mentionner que les forums qui ont participé à la recension de ces constats, enjeux et préoccupations ne cautionnent pas nécessairement l'ensemble des éléments qui se trouvent dans ce document. Ainsi, pour certaines questions, il peut apparaître que les opinions émises sont contradictoires et cet état de fait, loin de limiter la portée du présent document, témoigne de la diversité des points de vue présents sur le territoire québécois. En ce sens, le document doit être lu comme un état de situation et non pas comme un positionnement consensuel et affirmé dans le cadre des présentes réflexions. Les forums jeunesse ayant participé au travail de documentation ayant mené à la rédaction de ce document apparaissent ci-dessous<sup>1</sup>:

Commission jeunesse du Bas-St-Laurent  
Regroupement Action-jeunesse 02  
Forum jeunesse Mauricie  
Forum jeunesse de l'île de Montréal  
Table jeunesse Outaouais  
Forum jeunesse Côte-Nord  
Commission jeunesse Gaspésie-îles-de-la-Madeleine

## **Thème 2 : L'accessibilité et la participation aux études supérieures**

### ***Remarques générales***

Afin d'entreprendre une réflexion sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures, plusieurs forums ont mentionné qu'il est à propos de prendre en compte les diverses réalités avec lesquelles composent les jeunes actuellement : conciliation famille-études, conciliation travail-études, conciliation études-engagement, mobilité géographique des jeunes, formation continue, changements de carrière multiples, etc. Ces diverses conciliations et adaptations nécessaires agissent comme autant de modulateurs de l'accès et de la participation aux études supérieures. Aussi, certains forums constatent que le débat sur l'accessibilité semble souvent axé en amont des études et il est de surcroît concentré sur les barrières financières; pour eux, l'enjeu de

---

<sup>1</sup> Les réalités démocratiques de chaque forum jeunesse divergent d'une région à l'autre. Certains forums jeunesse n'ont donc pas pu statuer sur leur adhésion à ce document avant la rencontre thématique sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures. Les noms des forums jeunesse qui ont adhéré après le 13 décembre seront ajoutés à la liste des membres dans une version ultérieure du document.



Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

la contribution des étudiants au financement de l'enseignement supérieur est majeur, mais l'accessibilité et le maintien aux études ne doivent pas s'y réduire.

Il s'agit donc d'une invitation à réfléchir l'accessibilité dans un esprit de continuité avec le vécu du jeune débutant dès l'enfance et débouchant sur une diplomation. Ceci signifie tenir compte des problématiques d'accès antérieures à l'entrée aux études supérieures et de celles qui apparaissent pendant les études. Le cahier thématique produit par le MESRST est éloquent sur ce sujet, car force est de constater que le taux de réussite aux niveaux collégial (66%) et universitaire (75% au baccalauréat) reste à améliorer tout autant que le taux de réussite aux niveaux secondaire et professionnel, qui fait par ailleurs l'objet de la mobilisation de plusieurs milieux.

Reprenant la terminologie proposée par le MESRST, voici les préoccupations soulevées par les forums en ce qui concerne certains types d'accessibilités évoquées.

## **1. Accessibilité géographique**

L'accessibilité géographique est un enjeu qui a naturellement intéressé plusieurs forums jeunesse régionaux. Pour eux, il est évident que l'éloignement des lieux d'enseignement constitue un obstacle, autant pour le jeune qui désire étudier que pour le développement et la vitalité de sa région d'origine.

### *La vitalité des territoires*

Pour la communauté d'origine du jeune qui doit s'exiler pour étudier, son départ représente une perte nette qui entre dans l'équation des mouvements migratoires interrégionaux. Bien que parfois temporaire, l'exode des jeunes quittant leur région pour des études supérieures est, pour plusieurs forums, un enjeu bien connu. Si beaucoup d'efforts sont investis afin de convaincre les jeunes migrants de revenir dynamiser leur région d'origine, le résultat pour les communautés locales peut tout de même être la perte d'une frange de leur population, sans savoir si celle-ci reviendra pour contribuer au devenir de sa région d'origine.

Avec le développement des pôles universitaires régionaux et l'expansion actuelle du réseau des universités, plus d'avenues qu'avant s'offrent maintenant aux jeunes afin de ne pas trop s'éloigner de leur lieu d'origine. Toutefois, le Québec est toujours aux prises

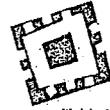


Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

avec l'enjeu de réussir à dynamiser l'ensemble de ses territoires, tant urbains que ruraux<sup>2</sup>.

Certaines pistes de solutions, dont certaines faisant l'objet de projets soutenus par les forums jeunesse et leurs partenaires, semblent porteuses d'avenir:

- 1 Offrir des services de placement de stages et d'emplois à même les communautés d'origine des étudiants.

En offrant un stage à un jeune dans sa communauté d'origine, cela permet non seulement de l'y faire évoluer pour un laps de temps supplémentaire, mais permet aussi d'amoindrir les obstacles financiers aux stages qui sont malheureusement souvent non rémunérés.

- 2 Offrir des points d'accès pour de la formation à distance de qualité;

Les jeunes qui désirent demeurer dans leur communauté, pour reprendre l'entreprise familiale par exemple, doivent pouvoir avoir accès à de la formation de pointe afin de pouvoir développer leur plein potentiel et en faire bénéficier leur communauté.

- 3 Développer davantage l'offre de formation générale en région;

Une offre de formation est certes présente dans les établissements régionaux, mais l'offre est souvent relativement limitée. Le développement de créneaux d'excellence pour les universités et les cégeps en région est une source de fierté et de rayonnement, mais cela ne doit pas faire en sorte de limiter les possibilités des jeunes qui veulent y étudier dans des domaines autres.

#### *Le logement*

Pour plusieurs jeunes des régions, faire des études postsecondaires signifie faire ses valises et déménager dans une autre région. Ceci implique évidemment des coûts qui sont différents selon le lieu d'origine et aussi selon la destination. Le coût du déménagement, du logement, de l'ameublement ou de la nourriture entre donc en ligne de compte dans le choix. Si les prêts et bourses offrent du soutien dans ces situations,

---

<sup>2</sup> Il est important de souligner que, dans le cas de l'île de Montréal, le solde migratoire est négatif en raison du départ des jeunes et des jeunes familles vers les régions périphériques, et ce, malgré l'affluence des jeunes de 15 à 24 ans qui vont à Montréal pour les études.



Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

l'endettement est toutefois une conséquence qui affecte d'autant plus les jeunes ayant à se déplacer pour étudier.

Plusieurs forums ont mentionné une préoccupation en regard du logement. Celle-ci est double puisque le prix des loyers est en constante augmentation tandis que la disponibilité est quant à elle en baisse. En 2009, les taux d'inoccupation des logements dans la plupart des villes universitaires étaient tous sous la barre des 3%. Seuls les villes de Sherbrooke et de Trois-Rivières dépassent le cap du 3%.

Pour améliorer l'accessibilité géographique, certains forums ont avancé des pistes de solution que nous nous permettons de retranscrire ici.

#### **L'attraction des universités ontariennes en Outaouais – une question de rapport coûts-bénéfices**

En 1998-99, tout près de 4 000 jeunes de l'Outaouais étudient à Ottawa. En 2002, 22% de l'effectif francophone de l'Université d'Ottawa provenait de l'Outaouais. (Source : UQO, 2003 : <http://bit.ly/SKZ5zm>)

Des raisons pour expliquer cet exode, la Table Éducation Outaouais (2000) cite notamment une perception avantageuse de la qualité et de l'offre de programmes dans les universités ontariennes ainsi que l'accès à des bourses.

Le fait le plus préoccupant est « qu'un étudiant sur quatre qui choisit Ottawa comme lieu de formation ne pourra revenir travailler en Outaouais ou au Québec puisque ses qualifications ne seront pas reconnues. » (Portrait économique de l'Outaouais, 2011, p. 42)

Pour le forum jeunesse de cette région, une attention doit être portée à cette situation particulière.

#### **4 Une adaptation de l'AFE aux réalités géographiques**

L'accessibilité géographique aux études devrait en premier lieu faire l'objet d'une documentation afin de déterminer les coûts supplémentaires des études supérieures pour les jeunes des communautés plus éloignées et de l'impact sur leur endettement. Sur cette base, des ajustements pourraient être apportés à l'aide financière aux études.

#### **5 La bonification et le maintien de l'offre de formation supérieure en région**

Le développement de créneaux uniques dans les établissements postsecondaires dans une région, ceci est également vrai pour Montréal, est souvent vite concurrencé par d'autres établissements dans d'autres régions. Cette concurrence, se faisant souvent au détriment des établissements en région, devrait être évaluée pour en mesurer les réels impacts.



Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

Au final, la préoccupation centrale demeure qu'il faille, malgré une volonté partagée de favoriser l'accès aux études supérieures, amoindrir les effets des migrations qui peuvent avoir un effet néfaste sur le développement régional. Ce faisant, il faut également reconnaître que l'éloignement géographique peut être un frein supplémentaire à l'accessibilité et en tenir compte dans les programmes en place.

## 2. Accessibilité socioéconomique et culturelle

L'accessibilité socioéconomique et culturelle touche à deux grands enjeux chers à plusieurs forums jeunesse: la réussite éducative à tous les niveaux et la richesse de l'apport de la diversité. Parmi les facteurs modulant l'accès aux études, il y a d'abord le statut socioéconomique des parents, principalement le revenu, et la scolarisation de ceux-ci qui influent l'accessibilité.

### *Réussite éducative - un arrimage à faire avec les établissements postsecondaires*

Selón un rapport produit par le Comité consultatif jeune de la Commission des partenaires du marché du travail (CCJ-CPMT), le niveau de diplomation requis afin de se placer minimalement sur le marché de l'emploi est de plus en plus élevé. En effet, le nombre d'emplois à temps plein occupés par des employés avec des études secondaires partielles a diminué entre 1998 et 2010. En ce qui concerne les emplois occupés par des individus détenant un DES, ceux-ci sont demeurés stables pendant que la proportion des employés avec un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires a significativement augmenté. Aux yeux de plusieurs forums jeunesse, c'est donc dire que la réussite éducative au secondaire, quoiqu'un atout important, doit se poursuivre aux niveaux supérieurs afin de donner de meilleures chances aux jeunes.

Les forums jeunesse ont tous à coeur la réussite éducative des jeunes. Si leurs efforts concernent plus précisément les jeunes aux niveaux primaire et

À Montréal, un grand écart dans les revenus est noté : des quartiers, des écoles primaires et secondaires ont des taux de défavorisation très élevés. Cela représente un taux de familles à faible revenu de 15,7 % dans la région de Montréal, comparativement à une moyenne de 11,8 % pour l'ensemble du Québec et 9,1 % pour la région de Québec.

Sur ce thème, il est également primordial de souligner que la diplomation ou non des parents est un autre facteur qui influe sur l'entrée aux études supérieures. Les enfants de parents non scolarisés, particulièrement dans le cas de la mère, sont peu susceptibles d'atteindre ce niveau.

Source : Réseau réussir Montréal  
<http://bit.ly/129w2JW>

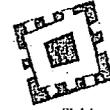


Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

secondaire, le lien avec les études supérieures est fondamental. Fruit de mobilisations régionales de plusieurs acteurs, les ententes partenariales en réussite éducative ont été mises en place il y a plusieurs années pour favoriser la réussite des jeunes et contrer le décrochage scolaire. Dans le cadre de celles-ci, des centaines d'actions ont été posées, des communautés mobilisées et les résultats commencent à se faire sentir. Or, il semble que l'arrimage entre ces ententes et les acteurs de l'enseignement supérieur demeure un enjeu de développement pour les prochaines années.

Si plusieurs établissements postsecondaires participent déjà aux tables de concertation de ces ententes, peu de mesures concertées visent à garantir cet arrimage. Plusieurs forums jeunesse lancent donc cet appel à la concertation entre les partenaires du milieu primaire et secondaire ainsi qu'aux cégeps et aux universités et à s'engager pour s'assurer qu'un maximum de jeunes puissent se rendre aux études supérieures si tel est leur désir.

#### ***Les communautés culturelles, un portrait à nuancer***

Qu'en est-il de l'accessibilité aux études des personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles, ont-elles un accès plus difficile aux études supérieures ? La réponse mérite d'être nuancée. Leur taux de décrochage scolaire au secondaire doit l'être également : certains réussissent moins en fonction de la langue et du rattrapage à effectuer, d'autres en raison d'un revenu familial très bas.

Par contre, ces jeunes sont très présents dans les institutions d'enseignement supérieur et présentent un haut taux de diplomation. Des forums jeunesse constatent toutefois que ce haut taux de diplomation ne se traduit pas nécessairement par une intégration facile au marché du travail. Le taux de chômage chez les jeunes issus de l'immigration et des communautés culturelles est très élevé par rapport aux Québécois d'origine. Une étude récente de la Commission des droits de la personne et des droits à la jeunesse confirme ce constat quant à la discrimination à l'embauche.

De manière concrète, les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles font face à des obstacles particuliers quant à leur intégration en emploi. Sur l'île de Montréal, ils connaissent un taux de chômage élevé par rapport aux jeunes nés au Canada. Ainsi, en 2010, le taux de chômage était de 13,3 % pour les natifs âgés de 15 à 24 ans et de 5,9 % pour les natifs de 25 ans et plus, comparativement à 22,4 % pour la population immigrante de 15 à 24 ans et à 11,7 % pour les 25 ans et plus.



Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

### 3. Accessibilité organisationnelle

Si, comme l'indique le cahier thématique produit par le MESRST, « *l'accessibilité organisationnelle consiste à lever des barrières structurelles en offrant des réponses à des besoins de formation et d'aménagement des études pour ceux et celles qui montrent un intérêt et des aptitudes en la matière* », certains forums ont souhaité soulever certaines préoccupations quant à l'accès aux études de jeunes qui ont des parcours atypiques. C'est le cas notamment des étudiants qui travaillent, des étudiants qui ont des enfants et des jeunes qui font un retour aux études. Pour chaque réalité, un certain nombre d'enjeux peuvent se décliner.

#### ***La conciliation études-famille***

Les jeunes qui combinent études et obligations familiales vivent une réalité peu documentée et qui pose plusieurs questions quant à l'accessibilité aux études. Par ailleurs, certains forums émettent la remarque que les étudiants-parents cumulent parfois de surcroît un travail rémunéré. Selon une étude du MELS (2009), ces derniers travailleraient 3,4 heures en moyenne de plus par semaine que les étudiants n'ayant pas d'enfants à charge. Cette même étude faisait ressortir que 80% des étudiants-parents trouvaient difficile, voire très difficile de concilier travail, famille et études, impression vécue dans une moindre mesure (57%) par les non-parents.

Selon une étude du CCJ-CMPMT (2010), les conséquences négatives du cumul de ces rôles sociaux peuvent être:

- la diminution du temps passé en famille et dégradation du climat familial;
- la dégradation des saines habitudes de vie et de la santé physique et mentale;
- des problèmes d'adaptation et de développement des enfants.

Dans l'optique d'un retour aux études, il apparaît important à plusieurs forums jeunesse de considérer l'obstacle que peut occasionner le fait d'avoir des enfants et la pression financière qui en découle.

#### ***La conciliation études-travail***

Comme le montre le graphique ci-dessous, le taux d'emploi des jeunes a subi une hausse marquée dans les 30 dernières années. Ceci, combiné au fait que de plus en plus de jeunes étudient de plus en plus longtemps, laisse croire que le nombre d'étudiants qui travaillent est en constante augmentation. Ceci a nécessairement un impact sur la réalité des étudiants d'aujourd'hui qui ont à jongler avec diverses



Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

responsabilités, et du temps en moins pour leurs études. Plusieurs se questionnent donc sur l'impact de ce phénomène, surtout sur la persévérance lors des études supérieures.

De plus, en période de crise économique, ce sont les jeunes qui subissent le plus durement les contrecoups. Les jeunes travailleurs étant pour la plupart dans des emplois à statuts précaires ou atypiques, ce sont les premiers à perdre leur emploi et à voir leur accession à une sécurité d'emploi repoussée de plus belle. Deux choses arrivent alors : un retour aux études ou une diminution des conditions de vie.

Pour les forums jeunesse, il est important de suivre l'évolution du contexte du marché du travail et la tension que cela peut occasionner avec l'accession aux études supérieures. Dans des régions comme la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et la Jamésie, les pressions du marché du travail ont un impact sur l'attrait que peuvent constituer les études supérieures.

La demande en main-d'œuvre est d'une telle force que plusieurs jeunes sont recrutés dès l'école secondaire pour occuper des emplois. Toutefois, cela comporte un certain risque si la configuration économique change. De nombreuses régions sont aujourd'hui aux prises avec des problèmes de chômage et la requalification d'une main d'œuvre d'un certain âge est difficile.

#### **4. L'accessibilité financière**

Dans le cadre des travaux ayant mené au présent document, les forums jeunesse participants n'ont pas réabordé de front la question de la contribution financière des étudiants à leurs études. Toutefois, dans la foulée du printemps 2012, plusieurs forums jeunesse régionaux ont incité les jeunes de leur région respective à prendre part aux exercices démocratiques qui se tenaient dans différents milieux et à s'exprimer sur la question.

Une demi-douzaine de forums jeunesse se sont également dits inquiets de la hausse des frais de scolarité et de l'impact que celle-ci pouvait avoir, notamment sur la décision d'entreprendre des études supérieures, sur la réussite des jeunes qui y sont déjà engagés et enfin sur le temps disponible pour que les jeunes s'impliquent dans leur milieu en fonction d'une augmentation du temps de travail pendant les études. Plusieurs sont d'avis que toutes ces questions doivent être documentées.



Table de concertation  
des forums jeunesse  
régionaux du Québec

## Conclusion

Les préoccupations soulevées par les forums jeunesse n'ont pas la prétention de répondre à toutes les questions soulevées dans le cadre de cette rencontre thématique. L'objectif des forums jeunesse ayant participé est de soumettre aux partenaires et au gouvernement diverses préoccupations dont ils sont témoins et qui méritent selon eux qu'on s'y attarde. Plusieurs forums jeunesse ont invité les jeunes à s'engager dans les grands débats sociétaux québécois et continuerons de le faire de manière à ce que les questions majeures comme celle de l'enseignement supérieur bénéficient de l'avis du plus grand nombre possible.

En ce sens, les forums ayant participé à cet exercice remercient encore une fois le gouvernement pour cette initiative et l'invitation qui leur a été faite d'y participer.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des frais relatifs aux présommes et du Sommet de l'enseignement supérieur

**RÉPONSE**

En date du 15 janvier 2013, les dépenses comptabilisées pour la tenue des deux premières rencontres thématiques sont :

**VENTILATION DES COÛTS POUR LA RENCONTRE THÉMATIQUE  
LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 29 ET 30 NOVEMBRE 2012  
À L'UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC**

<b>Communications</b>	11 309,90 \$
<b>Logistique (frais de déplacement)</b>	1 899,33 \$
<b>Photographe</b>	1 100 \$*
<b>Impression</b>	7 537,83 \$*
<b>Fournitures de bureau</b>	298,48 \$
<b>Sécurité</b>	2 243,75 \$*
<b>Location de salle</b>	3 224 \$*
<b>Sonorisation</b>	21 372,32 \$*
<b>Animation</b>	19 812,13 \$*
<b>Location de salles et repas</b>	6 479,39 \$*
<b>TOTAL</b>	63 967,23 \$

Note : Ces montants sont à titre provisoire et seront ajustés suivant la réception des factures finales.

\*Factures non comptabilisées, mais reçues

**VENTILATION DES COÛTS POUR LA RENCONTRE THÉMATIQUE  
L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES,  
13 ET 14 DÉCEMBRE 2012, À TROIS-RIVIÈRES**

<b>Communications</b>	3 864,22 \$
<b>Logistique (frais de déplacement)</b>	4 090,07 \$
<b>Photographe</b>	720 \$
<b>Messagerie</b>	135,14 \$
<b>Impression</b>	198,59 \$
<b>Fourniture de bureau</b>	319,04 \$
<b>Traduction</b>	60,48 \$
<b>Sonorisation</b>	24 446,14 \$*
<b>Animation</b>	13 397,51 \$
<b>TOTAL</b>	18 920,83 \$

Note : Ces montants sont à titre provisoire et seront ajustés suivant la réception des factures finales.

\*Factures non comptabilisées, mais reçues

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation des montants ou subvention accordée à l'Institut du Nouveau Monde relativement aux rencontres publiques et à la classe d'hiver en marge du Sommet sur l'enseignement supérieur.

---

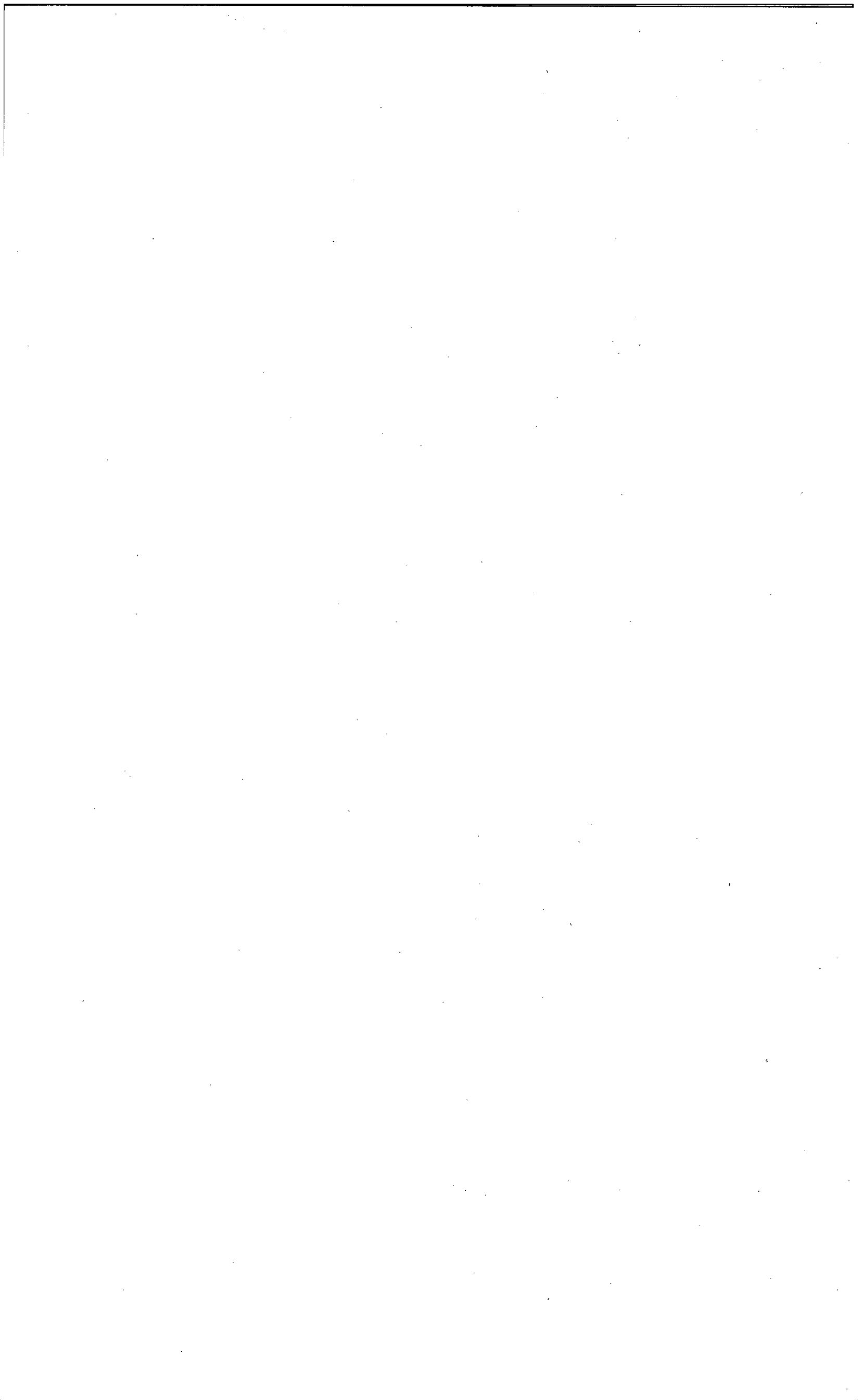
**RÉPONSE**

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) n'a accordé aucune subvention à l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Un contrat de services professionnels a toutefois été conclu entre le MESRST et l'INM pour l'organisation de quatre forums citoyens et d'une École d'hiver - spécial Sommet pour 500 jeunes de 15 à 35 ans.

<b>Organisation de l'École d'hiver - spécial Sommet</b>	295 000 \$*
<b>Organisation de quatre forums citoyens</b>	174 000 \$*
<b>Total</b>	469 000 \$

\*Il s'agit de montants forfaitaires qui incluent les frais de déplacement, de recherche, de communication ou autres.



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

---

**RÉPONSE**

Voir l'annexe.

Ordre d'enseignement	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE AU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES PAR ANNÉE D'ATTRIBUTION						Aide Totale <sup>3</sup> (M\$)		
	Au prêt			À la bourse			2011-2012 <sup>1</sup>	2011-2012 <sup>1</sup>	2012-2013 <sup>2</sup>
	2011-2012 <sup>1</sup>	2012-2013 <sup>2</sup>	Montant (M\$)	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	Nombre d'étudiants			
Secondaire professionnel	27 130	19 595	88,2	19 863	15 747	84,5	172,7	74,8	141,4
Collégial général	13 688	11 630	33,1	8 035	8 018	22,7	55,8	24,8	57,3
Collégial technique	32 020	28 865	99,0	20 039	20 236	83,8	182,8	90,4	187,3
Collégial non subventionné	2 997	2 266	22,4	99	47	0,5	22,8	0,3	19,8
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	59 893	54 120	206,4	40 119	39 609	202,4	408,8	202,6	392,1
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	16 140	13 359	75,8	11 520	10 580	57,5	133,3	54,3	111,7
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	2 522	2 187	13,5	1 487	1 519	8,0	21,5	8,6	19,6
<b>TOTAL</b>	<b>154 390</b>	<b>132 022</b>	<b>538,5</b>	<b>101 162</b>	<b>95 756</b>	<b>459,4</b>	<b>997,8</b>	<b>455,7</b>	<b>929,1</b>

1. Données provisoires pour l'ensemble de l'année d'attribution 2011-2012 (de septembre 2011 à août 2012).

2. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2012-2013 en date du 17 décembre 2012. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

3. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

**STATISTIQUES SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DU CALCUL  
DU PRÊT ET DE LA BOURSE**

**Nombre moyen de semaines de traitement de la réception du document au calcul de l'aide :**

- Calcul de l'aide (2011-2012) : 1,0 semaine
- Calcul de l'aide (2012-2013) : 0,9 semaine

<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE DANS LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE</b>					
<b>Autre programme</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>		<b>Aide totale (M\$)</b>	
		2011-2012 <sup>1</sup>	2012-2013 <sup>2</sup>	2011-2012 <sup>1</sup>	2012-2013 <sup>2</sup>
Programme de remboursement différé	Non remboursable	13 027	8 944	3,6	1,9
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Remboursable	2 634	2 266	3,8	3,8
Programme de bourses pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure (besoins spéciaux) <sup>3</sup>	Non remboursable	2 583	1 677	9,9	6,1
Programme Explore <sup>4</sup>	Non remboursable	3 395	3 000	6,8	6,0
Programme de bourses pour les permanents élus des associations étudiantes	Non remboursable	18	18	0,2	0,2
Programme études-travail <sup>5</sup>	Non remboursable	4 000	4 000	6,0	6,0
Programme de remise de dette	Non remboursable	876	683	1,4	1,1
Programme Odyssee	Non remboursable	75	85	1,7	1,8
<b>TOTAL</b>		<b>26 608</b>	<b>20 673</b>	<b>33,4</b>	<b>26,9</b>

1. Données provisoires pour la période du 1er septembre 2011 au 31 août 2012.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2012-2013 en date du 17 décembre 2012. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. Depuis juillet 2011, la clientèle jeune du réseau public a été transférée vers la mesure 30810 définie dans les règles budgétaires des commissions scolaires.
4. Programme coordonné par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.
5. Programme à frais partagés (50 %) avec les établissements d'enseignement. Les montants comprennent la portion des établissements d'enseignement.

<b>DÉPENSES ESTIMÉES AU TITRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS</b>		
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montants (MS)</b>	
	2011-2012	2012-2013 <sup>1</sup>
Années financières	2011-2012	2012-2013 <sup>1</sup>
Bourses consécutives aux prêts	459,9	513,0
Intérêts sur les prêts <sup>2</sup>	40,7	55,7
Provision pour mauvaises créances	6,0	6,0
Autres bourses	14,8	13,8
<b>TOTAL</b>	<b>515,0</b>	<b>588,5</b>

1. Dépense probable

2. Inclut les dépenses du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des échanges intervenus entre le MELS et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le programme canadien de bourses aux étudiants pour l'année 2012-2013.

---

**RÉPONSE**

Sont présentés, ci-joint, les documents demandés pour 2011-2012. Les échanges pour 2012-2013 auront vraisemblablement lieu dans la seconde moitié de 2013.



Human Resources and Skills Development Canada / Ressources humaines et Développement des compétences Canada

AUG 07 2012

M. Robert Sasseville  
 Agent de recherche socio-économique  
 Direction de la planification, des programmes et des systèmes administratifs  
 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
 1035, rue de la Chevrotière  
 Édifice G, 20<sup>e</sup> étage  
 Québec, Québec  
 G1R 5A5

Objet : Paiement compensatoire pour 2011-2012

Monsieur Sasseville,

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE), un montant compensatoire est versé aux gouvernements ayant avisé le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, conformément au paragraphe 14(1) de la LFAFE, qu'ils ne souhaitaient pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

Le paiement compensatoire correspondant à l'année de prêt débutant le 1<sup>er</sup> août 2011 et se terminant le 31 juillet 2012 devrait être versé en janvier 2013.

Afin d'établir le montant compensatoire auquel le Québec pourrait avoir droit pour l'année de prêt 2011-2012, le PCPE recueille des données statistiques sur des programmes comparables offerts au cours de l'année courante, conformément au paragraphe 14(4) de la LFAFE. Ainsi, il vous faut convaincre le ministre que les effets de certains éléments du programme d'aide financière aux étudiants du Québec en place au cours de l'année de prêt 2011-2012 sont « essentiellement les mêmes » que ceux décrits au paragraphe 14(7) de la LFAFE et qu'ils respectent le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* (RFAFE).

Afin de vous aider à recueillir les données statistiques nécessaires, nous avons joint à la présente une série de tableaux énumérant les données exigées dans le cadre du PCPE, lesquelles pourraient servir au calcul du paiement compensatoire (voir l'annexe 1, ci-joint). En outre, ces tableaux aideront le PCPE à déterminer si le programme de prêts aux étudiants du Québec a « essentiellement » les mêmes effets que son pendant canadien, une exigence prévue par la LFAFE.

Canada

-2-

De plus, le PCPE vous saurait gré de lui fournir certains renseignements qui serviront à déterminer l'admissibilité du Québec au paiement compensatoire pour l'année 2012-2013 (paiement devant être versé en janvier 2014). Ainsi, nous vous prions de nous fournir une brève description de chacun des éléments stratégiques pertinents du programme de prêts aux étudiants du Québec dont les effets sont « essentiellement » les mêmes que ceux du programme canadien, tel que prévu au paragraphe 14(7) de la LFAGE. Veuillez fournir un renvoi vers toutes les lois et tous les règlements pertinents ou vers toute pièce justificative, le cas échéant. Si les documents (p. ex. lois, règlements, politiques, lignes directrices) ne sont pas disponibles en ligne, veuillez joindre des copies papier des documents en question.

Pour vous aider dans cet examen stratégique, le PCPE a également joint à la présente un tableau précisant les programmes dans le cadre desquels une validation est requise (voir l'annexe 2 ci-joint). Veuillez noter que ces tableaux ne comprennent que les éléments qui ne sont pas automatiquement inclus dans le calcul du montant compensatoire prévu au paragraphe 14(4) de la LFAGE.

Nous requérons cette information au plus tard le 19 Octobre 2012. Si vous avez des questions au sujet de la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Atiq Rahman, directeur, Politique opérationnelle et recherche, au 819-994-4518.

Cordialement,



Marc Labrin  
Directeur général  
Programme canadien de prêts aux étudiants

c.c. : Atiq Rahman

Pièces jointes : 2

Canada

**Annexe 1**

Gabarit aux fins de statistiques pour les éléments comparables utilisés pour calculer la part des effets [...] sont essentiellement les mêmes des montants compensatoires pour l'année de prêt 2011-2012 (paragraphe 14(7) de la LFAFE)

**Tableau 1 : Comparaison – montants compensatoires pour les emprunteurs ayant une incapacité permanente – année de prêt 2011-2012**

	N <sup>bre</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Le montant total du prêt s'est éteint en raison de l'incapacité permanente de l'emprunteur			
Montant total du prêt accordé			
Ecart (en pourcentage)			

**Tableau 2 : Comparaison – montants compensatoires pour les prêts d'études à temps partiel – année de prêt 2011-2012**

	N <sup>bre</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)	Valeur totale des bourses (en dollars)
Nombre total d'emprunteurs ayant reçu un prêt d'études à temps partiel				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Ecart (en pourcentage)				

**Tableau 3.1 : Comparaison – étudiants de famille à faible revenu bénéficiant du PCBE – année de prêt 2011-2012**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants de famille à faible revenu bénéficiant du PCBE				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Ecart (en pourcentage)				

**Tableau 3.2 : Comparaison – étudiants de famille à revenu moyen bénéficiant du PCBE – année de prêt 2011-2012**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants de famille à revenu moyen bénéficiant du PCBE				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Ecart (en pourcentage)				

Tableau 3.3 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel – année de prêt 2011-2012

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

Tableau 3.4 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE ayant une incapacité permanente – année de prêt 2011-2012

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE ayant une incapacité permanente				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

Tableau 3.5 : Comparaison – bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente – année de prêt 2011-2012

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

Tableau 3.6 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps plein ayant des personnes à charge – année de prêt 2010-2011

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps plein ayant des personnes à charge				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

Tableau 3.7 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel ayant des personnes à charge – année de prêt 2010-2011.

	N <sup>os</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel ayant des personnes à charge				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Ecart (en pourcentage)				

Tableau 4.1 : Comparaison des éléments comparables pour la gestion de la dette – étape 1 du Programme d'aide au remboursement – année de prêt 2011-2012.

	N <sup>os</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Étape 1 du Programme d'aide au remboursement			
Nombre total de bénéficiaires de prêts			
Ecart (en pourcentage)			

Tableau 4.2 : Comparaison des éléments comparables pour la gestion de la dette – étape 2 du Programme d'aide au remboursement – année de prêt 2011-2012.

	N <sup>os</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Étape 2 du Programme d'aide au remboursement			
Nombre total de bénéficiaires de prêts			
Ecart (en pourcentage)			

**Annexe 2**  
**Liste des composantes de la LFAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant**  
**« essentiellement le même effet » pour l'année de prêt 2012-2013**  
**(paragraphe 14(7) LFAFE)**

Veuillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7) a)</b></p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(vii) ou des articles 7, 10 et 11</i></p> <p><b>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	

- 2 -

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Pendant leur période d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	

12

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</b></p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu</i></p> <p><b>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p> <p><b>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	
	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	

4

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</b></p> <p>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</p> <p><b>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 f), m)</b></p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel.</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000 \$ à 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versés après le 1<sup>er</sup> août 2009.</p>	

4

- 5 -

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p)</b> Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse.</p>	<p>Le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE) prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse pour étudiants de famille à faible revenu (BCE-FR)</li> <li>• Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen (BCE-RM)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP)</li> <li>• Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP)</li> <li>• Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BCE-ETPAPC)</li> </ul>	

/5

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>4.0. Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAGE, alinéa 14(7)b) et LFAGE 14(7)c) (comme ci-dessus)</b></p> <p><b>4.1. Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAGE alinéa 15 f), n)</b></p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR) qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	

Ministère  
de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport

Québec



Direction de la planification et des programmes

Québec, le 18 septembre 2012

Monsieur Marc LeBrun  
Directeur général  
Programme canadien de prêts aux étudiants  
140, Promenade du Portage  
Gatineau (Québec) K1A 0J9

**Objet : Montants compensatoires – Années de prêts 2011-2012 et 2012-2013**

Monsieur,

Comme demandé dans votre lettre reçue le 7 août dernier, vous trouverez ci-joints

- un document qui présente des données statistiques devant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2011-2012 (voir annexe 1);
- un tableau qui fournit certains renseignements démontrant que le programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le PCPE pour 2012-2013 (voir annexe 2).

J'en profite pour vous informer que dorénavant vous devrez adresser toute question ou demande à monsieur Francis Gauthier, directeur des affaires internationales et canadiennes. Les coordonnées de M. Gauthier sont les suivantes :

Monsieur Francis Gauthier  
Directeur des affaires internationales et canadiennes  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Édifice Marie-Guyart, 13e étage  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Tél. : 418 644-1259 poste 2361

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert Sasseville,  
Directeur de la planification et des programmes

p. j. 2

c. c. M. Francis Gauthier

Édifice Marie-Guyart, 20<sup>e</sup> étage  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 643-6276  
Télécopieur : 418 646-3286

Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2011-2012

**1. Emprunteurs ayant une incapacité permanente.**

Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.

Malgré cela, en 2011-2012, 38 emprunteurs avec des incapacités permanentes ont obtenu des remises de dette de la ministre pour un montant total de 559 719 \$

**2. Prêts d'études à temps partiel**

En 2011-2012, 10 725 étudiants ont reçu un prêt pour faire des études à temps partiel. La somme prêtée était de 31,9 M\$.

**3. Bourses pour les étudiants de famille à faible revenu**

En 2011-2012, 51 206 étudiants de famille à faible revenu ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 261,4 M\$.

**4. Bourses pour les étudiants de famille à revenu moyen**

En 2011-2012, 16 249 étudiants de famille à revenu moyen ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 54,1 M\$

**5. Bourses pour les étudiants à temps partiel**

En 2011-2012, 7 489 étudiants ont reçu une bourse pour faire des études à temps partiel. La valeur de ces bourses était de 54,5 M\$

**6. Bourses pour les étudiants ayant une incapacité permanente**

En 2011-2012, 1 839 étudiants avec une incapacité permanente ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 11,9 M\$

**7. Bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour les étudiants ayant une incapacité permanente.**

En 2011-2012, 2 553 étudiants ayant une incapacité permanente ont eu une bourse pour l'achat d'équipement et/ou de services. La valeur de ces bourses était de 9,5 M\$.

**8. Bourses pour les étudiants temps plein ayant des personnes à charge**

En 2011-2012, 27 244 étudiants avec des personnes à charge ont reçu une bourse pour leurs études temps plein. La valeur de ces bourses était de 175,7 M\$

**9. Bourses pour les étudiants temps partiel ayant des personnes à charge**

En 2011-2012, 6 610 étudiants avec des personnes à charge ont reçu une bourse pour leurs études temps partiel. La valeur de ces bourses était de 48,9 M\$

**10. Remboursement différé des intérêts sur les prêts étudiants**

En 2011-2012, 16 413 demandes de remboursement différé ont été acceptées. Cela représente 12 900 bénéficiaires de ce programme. La dépense en intérêt a été de 3,6 M\$.

**11. Prise en charge des emprunteurs avec des difficultés financières qui perdurent.**

En 2011-2012, l'AFE a annulé 3 057 prêts d'emprunteurs avec des difficultés financières. Ces prêts représentent une somme de 36,5 M\$.

Éléments du programme québécois d'aide financière aux études poursuivant les mêmes objectifs que les éléments du PCPE utilisés pour calculer la partie des montants compensatoires pour l'année 2012-2013.

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>1.0 Formule de calcul des montants compensatoires – alinéa 14(7)a) de la LFAFE : les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</b></p> <p><b>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite – sous-alinéa 5a)(viii) de la LFAFE</b></p> <p>Sommes payées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui a fait une cession, a déposé une proposition, une proposition du consommateur, a fait l'objet d'une ordonnance de faillite, a bénéficié d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes, ou a fait l'objet d'une ordonnance de fusion sous le régime de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consentis à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	<p>Dans tous les cas, le gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, par les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE).</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 28, Régl. art. 78 à 80</i>)</p>

Secteur : Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources

Unité : Direction de la planification, des programmes et des systèmes administratifs

Date : 17 janvier 2013

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>1.2 Composante sur la période sans intérêts en cours d'études - article 7 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts des étudiants à temps plein pendant leurs périodes d'études.</p>	<p>Pendant leurs périodes d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt. qui seraient normalement payables. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	<p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 23 et 24, Règl. art. 71 et 72</i>)</p>

**Secteur :** Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources

**Unité :** Direction de la planification, des programmes et des systèmes administratifs

**Date :** 17 janvier 2013

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>2.0 Formule de calcul des montants compensatoires -alinéas 14(7)a)(comme ci-dessus) et 14(7)c) de la LFAFE – dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</b></p>		
<p><b>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur – articles 10 et 10.1 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ce cas, le gouvernement fédéral assume alors la perte qui en découle.</p>	<p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p>(réf. : Loi, art. 27)</p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur – articles 11 et 11.1 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre de faire remise de sa dette.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 16 et 31.1)</i></p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>3.0 Formule de calcul des montants compensatoires –alinéa 14(7)b) de la LFAFE</b></p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15), m), n) ou p);</i></p> <p><b>3.1 Élément concernant les prêts aux étudiants à temps partiel – alinéa 15j), m) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts pour études à temps partiel;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000\$ à 10 000\$. Le montant maximum de 10 000\$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versé après le 1<sup>er</sup> août 2009.</p>	<p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 10, Règl., art.46</i>)</p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000\$.</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 32 à 36.2, Règl., art.82 à 92</i>)</p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses – alinéa 15p) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>	<p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)</i> prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse pour étudiants de famille à faible revenu</li> <li>• Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel</li> <li>• Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente</li> <li>• Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge</li> <li>• Bourse pour étudiant à temps partiel ayant des personnes à charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2012-2013, le Programme de prêts et bourses versera plus de 500 M\$ en bourses à plus de 110 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. <i>(réf. : Loi, art. 18 et 21, Règl., art. 54)</i></li> <li>• Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chef de famille monoparentale, les étudiants qui habitent leur enfant âgé de moins de 6 ans. <i>(réf. : Loi, art. 10)</i></li> <li>• Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) d'un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. <i>(réf. : Loi, art. 16, régl., art. 27)</i></li> </ul>

Secteur : Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources  
 Unité : Direction de la planification, des programmes et des systèmes administratifs  
 Date : 17 janvier 2013

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses – alinéa 15p) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. (Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers)</li> <li>• Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse (réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Règl., art. 27,37 à 39, 42, 46, 50, 58 et 87)</li> </ul>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>4.0 Formule de calcul des montants compensatoires – alinéas 14(7)b) et 14(7)c) de la LFAFE (comme ci-dessus)</b></p> <p><b>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement – alinéas 15(l) et 15(n) de la LFAFE.</b></p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemption totales ou partiel, pendant des périodes spéciale, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs, ainsi que pour les remboursements</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement, qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu appliqué au capital. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	<p>Dans certaines conditions basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de quatre périodes, étalées sur cinq ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 25, Règl., art. 74 à 76</i>)</p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant 3 ans, son dossier sera radié.</p>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le programme canadien de prêts aux étudiants et pour le programme canadien de bourses aux étudiants en 2011-2012 et 2012-2013.

**RÉPONSE**

Comme le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier, les données pour 2011-2012 ne sont pas encore disponibles. Les informations suivantes se rapportent donc à 2010-2011.

Année de prêt	(M\$)	Données de base du calcul	
		Québec - nombre de personnes 18-24 ans	Coût net par tête par province participante (\$)
2010-2011	274,8	707 127	388,60

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE,  
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombres de demandes acheminées au comité de dérogation 2012-2013 en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), le nombre de celles qui ont fait l'objet d'un avis positif de la part du comité et le nombre de demandes approuvées par le ministre et le montant de l'aide accordée.

---

**RÉPONSE**

Motif de la demande	Nombre de demandes	2012-2013 <sup>1</sup>		Montant alloué (\$)
		Avis positifs du Comité	Demandes approuvées par le ministre	
Inadmissibilité aux programmes	243	203	203	N/D
Aide financière insuffisante	163	77	77	N/D
<b>Total</b>	<b>406</b>	<b>280</b>	<b>280</b>	<b>N/D</b>

Source : Contact « Rapport de production »

1- 17 septembre au 30 novembre 2012.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée en 2011-2012 et 2012-2013.

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DE L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE AUX ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU SECONDAIRE, EN INDIQUANT LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET LE VOLUME D'AIDE ACCORDÉE EN 2011-2012 ET 2012-2013</b>				
	Au prêt		À la bourse	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)
<b>2011-2012<sup>1</sup></b>	27 130	88,2	19 863	84,5
<b>2012-2013<sup>2</sup></b>	19 595	66,6	15 747	74,8

1. Données provisoires pour l'ensemble de l'année d'attribution 2011-2012 (de septembre 2011 à août 2012).
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2012-2013 en date du 17 décembre 2012. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé au cours d'un trimestre de 2012-2013 des frais de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT, S'IL Y A LIEU, QUI ONT RÉCLAMÉ AU COURS D'UN TRIMESTRE DE 2012-2013 DES DROITS DE SCOLARITÉ EXCÉDANT LE PLAFOND MAXIMAL INSTAURÉ<sup>1</sup></b>	
<b>ORDRE D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>NOMBRE D'ÉTUDIANTS</b>
Secondaire – formation professionnelle (programmes d'études non subventionnés)	136
Collégial (programmes d'études non subventionnés)	20
Université au Québec (programmes d'études reconnus pour l'attribution de prêts seulement)	12
Universitaire (extérieur du Québec)	480
<b>TOTAL</b>	<b>648</b>

1. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2012-2013 en date du 17 décembre 2012. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2012-2013.

**RÉPONSE**

<b>NOMBRE, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DES MONTANTS DES PRÊTS ÉCHUS EN 2012-2013</b>		
<b>ORDRE D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>Prêts échus en 2012-2013 <sup>1</sup></b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Montant (M\$)</b>
<b>Secondaire – formation professionnelle</b>	16 555	133,1
<b>Collégial programmes subventionnés</b>		
Formation générale	3 672	19,2
Formation technique	13 508	128,5
<b>Collégial programmes non subventionnés</b>	1 811	23,3
<b>Universitaire</b>		
1 <sup>er</sup> cycle	19 838	253,0
2 <sup>e</sup> cycle	8 573	138,5
3 <sup>e</sup> cycle	1 196	29,6
<b>TOTAL</b>	<b>65 153</b>	<b>725,2</b>

<sup>1</sup> Données **partielles** pour l'ensemble de l'année financière 2012-2013 en date du 17 décembre 2012. De nouveaux prêts échus sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

À la date d'échéance, les prêts doivent être pris en charge par l'ex-étudiant et non par le gouvernement. Les intérêts sont donc ceux assumés par l'emprunteur.

<b>TAUX D'INTÉRÊT DE PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTUDIANT<sup>2</sup></b>	
<b>MOIS</b>	<b>Année financière</b>
	<b>2012-2013</b>
Avril	2,62%
Mai	2,63%
Juin	2,67%
Juillet	2,64%
Août	2,64%
Septembre	2,64%
Octobre	2,64%
Novembre	2,63%
Décembre	2,64%
Janvier	2,64%
Février	2,65%
Mars	2,70%

2. À la date d'échéance, les prêts doivent être pris en charge par l'ex-étudiant et non par le gouvernement. Les taux indiqués sont donc ceux assumés par l'emprunteur.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2012-2013 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.

**RÉPONSE**

<b>NOMBRE D'ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCLARÉ FAILLITE<sup>1</sup> EN 2012-2013<sup>2</sup> ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMBOURSER LEUR PRÊT ÉTUDIANT, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT<sup>3</sup></b>	
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
Secondaire professionnel	278
Collégial général	32
Collégial technique	232
Collégial non subventionné	72
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	262
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	50
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	11
<b>TOTAL</b>	<b>937</b>

1. Cas de faillite alors que les prêts étaient détenus par les établissements financiers.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année financière 2012-2013 en date du 30 novembre 2012. De nouvelles déclarations de faillite sont à prévoir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. Représente le nombre de faillites d'ex-étudiants du Programme de prêts et bourses et du Programme de prêts pour études à temps partiel.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS**

Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2012-2013.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D'ENDETTEMENT<sup>1</sup> MAXIMUM PRÉVU PAR LA LOI EN 2012-2013<sup>2</sup></b>	
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
Secondaire professionnel	666
Collégial général	104
Collégial technique	281
Collégial non subventionné	98
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	210
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	49
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	31
<b>TOTAL</b>	<b>1 439</b>

<sup>1</sup> Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.

<sup>2</sup> Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2012-2013 en date du 17 décembre 2012. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement en 2012-2013.

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DE LA VENTILATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ATTEINT LE SEUIL MAXIMUM D'ENDETTEMENT<sup>1</sup> EN 2012-2013<sup>2</sup></b>			
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Montant des prêts (M\$)</b>	<b>Montant des bourses (M\$)</b>	<b>Montant d'aide totale<sup>3</sup> (M\$)</b>
Secondaire professionnel	8,71	2,45	11,17
Collégial général	0,73	0,11	0,84
Collégial technique	2,24	0,41	2,64
Collégial non subventionné	0,96	0,00	0,96
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	1,87	0,36	2,23
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	0,54	0,06	0,60
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	0,44	0,06	0,50
<b>TOTAL<sup>3</sup></b>	<b>15,49</b>	<b>3,46</b>	<b>18,95</b>

<sup>1</sup> Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.

<sup>2</sup> Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2012-2013 en date du 17 décembre 2012. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

<sup>3</sup> La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le programme canadien de prêts aux étudiants et pour le programme canadien de bourses aux étudiants en 2011-2012 et 2012-2013. Pour ces mêmes années, préciser les données qui ont servi au calcul de ces montants.

---

**RÉPONSE**

Comme le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier, les données pour 2011-2012 ne sont pas encore disponibles. Les informations suivantes se rapportent donc à 2010-2011.

Année de prêt	(M\$)	Données de base du calcul	
		Québec - nombre de personnes 18-24 ans	Coût net par tête par province participante (\$)
2010-2011	274,8	707 127	388,60

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS**

Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

---

**RÉPONSE**

Voir tableau ci-joint.

## Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant du Programme de prêts et bourses depuis 2000 selon la forme de l'aide

Forme de l'aide	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 <sup>2</sup>	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 <sup>3</sup>
Prêt seulement	71 439	60 312	55 901	54 920	56 721	51 949	45 936	47 756	49 219	49 942	52 788	55 402
Bourse seulement <sup>1</sup>	501	564	660	729	1 004	1 069	1 122	1 308	1 472	1 730	1 839	2 174
Prêt et bourse	56 445	66 892	73 622	77 464	76 662	79 860	88 426	89 791	86 215	90 325	95 235	98 988
<b>Total</b>	<b>128 385</b>	<b>127 768</b>	<b>130 183</b>	<b>133 113</b>	<b>134 387</b>	<b>132 878</b>	<b>135 484</b>	<b>138 855</b>	<b>136 906</b>	<b>141 997</b>	<b>149 862</b>	<b>156 564</b>

1. Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue en vertu du règlement sur l'aide financière aux études.

2. Année d'attribution comportant 16 mois.

3. Données provisoires pour l'ensemble de l'année d'attribution 2011-2012 (de septembre 2011 à août 2012).

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer la somme dépensée pour 2012-2013 (et prévisions pour 2013-2014) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information.

Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

---

**RÉPONSE**

La réponse à cette question sera réponde par le ministère des Finances et de l'Économie – Mission Économie.

Le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport assume les coûts relatifs à l'informatique et la technologie de l'information pour le compte du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Pour 2012-2013, pour chacun des programmes autres que ceux administrés par IQ, le nombre d'entreprises, d'universités ou d'organismes ayant appliqué et le nombre d'entre elles ayant été jugés admissibles.

**RÉPONSE**

NOM DU PROGRAMME	NOMBRE D'ENTREPRISES								TOTAL
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	
<b>Appui à l'innovation</b>									
Dossiers reçus	3	1	4	1	0	0	1	1	11
Dossiers acceptés	2	1	2	0	0	0	0	0	5
<b>Programme NovaScience</b>									
Dossiers reçus	23	0	0	1	0	0	14	1	39
Dossiers acceptés	14	0	0	1	0	0	0	1	16
<b>Soutien à la recherche</b>									
Dossiers reçus	14	4	74	0	10	2	33	0	137
Dossiers acceptés	14	4	2	0	8	2	19	0	49
<b>Soutien à la valorisation et au transfert</b>									
Dossiers reçus	4	1	24	2	4	2	0	0	37
Dossiers acceptés	4	0	4	0	4	0	0	0	12

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Pour 2012-2013, indiquer la somme totale consacrée au volet « Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation » et la répartition par programme distinct. Indiquer également la liste des entreprises et/ou organismes ayant bénéficié d'une aide en précisant :

- date de réception de la demande d'aide financière par le ministère
- date d'autorisation de la demande d'aide financière par le ministère
- montant de l'aide financière;
- nombre d'emplois créés;
- nombre d'emplois existants.

**RÉPONSE**

Les aides octroyées de 25 000 \$ et plus sont disponibles sur le site Internet du Ministère.

**Programme NovaScience**

Entreprises / Organismes	Montant accordé \$	Date de réception de l'aide financière	Date de décision du ministère
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	24 400	27-avr-2012	06-juin-2012

**Soutien à la recherche**

Entreprises / Organismes	Montant accordé \$	Date de réception de l'aide financière	Date de décision du ministère
UNIVERSITÉ LAVAL	2 000	03-avr-2012	05-avr-2012
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE...	1 328	04-avr-2012	05-avr-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	2 900	07-août-2012	11-sept-2012
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	5 000	09-oct-2012	27-nov-2012
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	1 754	03-avr-2012	05-avr-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	2 000	04-avr-2012	05-avr-2012
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	4 500	09-oct-2012	12-nov-2012
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	1 500	25-oct-2012	12-nov-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	2 000	30-mars-2012	05-avr-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	2 703	21-août-2012	11-sept-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	2 900	22-août-2012	11-sept-2012
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	2 779	23-août-2012	11-sept-2012
THALES CANADA, AÉRONAUTIQUE	2 429	13-août-2012	11-sept-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	1 972	04-avr-2012	05-avr-2012
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	2 000	04-avr-2012	05-avr-2012
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	2 200	29-mars-2012	05-avr-2012
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES BIOPRODUITS	1 538	19-avr-2012	15-mai-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	2 900	21-août-2012	11-sept-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	2 900	04-sept-2012	11-sept-2012
CANADIAN STANDARDS ASSOCIATION	15 000	31-mai-2012	26-juin-2012
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	2 500	01-oct-2012	25-oct-2012
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	2 500	26-sept-2012	25-oct-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	2 000	02-avr-2012	05-avr-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	1 378	04-avr-2012	05-avr-2012

INRS-INSTITUT ARMAND-FRAPPIER	2 000	04-avr-2012	05-avr-2012
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE...	1 834	29-mars-2012	05-avr-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	1 710	24-mai-2012	21-juin-2012
HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC.	3 395	29-mars-2012	26-avr-2012
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	2 000	03-avr-2012	05-avr-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	3 190	13-avr-2012	04-mai-2012

<b>Soutien à la recherche</b>			
<b>Entreprises / Organismes</b>	<b>Montant accordé \$</b>	<b>Date de réception de l'aide financière</b>	<b>Date de décision du ministère</b>
UNIVERSITÉ CONCORDIA	3 425	27-juin-2012	19-juil-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	3 323	01-oct-2012	29-oct-2012
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	3 000	09-oct-2012	06-nov-2012
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	2 000	03-avr-2012	05-avr-2012
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	1 921	03-avr-2012	05-avr-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	4 466	23-mai-2012	21-juin-2012
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	2 900	23-août-2012	11-sept-2012
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	2 500	01-oct-2012	25-oct-2012
L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES	2 765	09-oct-2012	06-nov-2012
CENTRE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE - CENTRE J-E. SIMARD	5 000	09-oct-2012	12-nov-2012
MARQUEZ TRANSTECH LTÉE	2 500	01-oct-2012	25-oct-2012
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	4 817	06-juin-2012	27-juin-2012

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Organigramme du MESRST (structure administrative)

---

**RÉPONSE**

L'organigramme du MESRST se trouve sur son site internet à l'adresse suivante :

[http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/MESRST\\_organigramme.pdf](http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/MESRST_organigramme.pdf)

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Tous documents, notes, rapports, états de situation produits en 2012 ou 2013 faisant le bilan de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

**RÉPONSE****Investissements en recherche et innovation – prévisions au 30 novembre 2012 en M\$**

	2012-2013
<b>1. Une recherche plus compétitive et reconnue à l'international</b>	
Soutien aux 3 fonds subventionnaires : FRQ-NT, FRQ-SC, FRQ-S	11,2
Soutien au développement de technologies stratégiques	28,2
Appui aux coûts d'exploitation et d'entretien d'infrastructures de recherche	1,5
Soutien aux projets de collaborations internationales	5,0
<b>2. Une population plus créative et entreprenante</b>	
NovaScience	1,0
Octroi de bourses d'excellence	9,0
Soutien aux stages internationaux	1,0
Bourses en milieu de pratique	1,8
<b>3. Un accroissement de notre productivité et de notre compétitivité par l'innovation</b>	
Appui à la commercialisation des innovations*	3,4
Appui à la recherche industrielle	6,7
Appui à la recherche en partenariat	16,7
Appui à l'émergence d'entreprises technologiques	15,1
Soutien aux organismes de liaison et de transfert	7,4
<b>4. De grands projets mobilisateurs</b>	
Avion écologique	12,1
Autobus électrique	8,5
Bioraffinage forestier	Sous la responsabilité du MRNF
Écolo TIC	9,0
Ma première ligne numérique en santé	2,7
Partage automatisé des ressources dans des communautés	1,7
Initiative québécoise en soins de santé	1,0
<b>Coût budgétaire total</b>	<b>143,0</b>
<b>Investissements dans les infrastructures de recherche</b>	<b>159,6</b>
<b>Coût estimé des dépenses fiscales</b>	<b>26,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>329,3</b>

\* Les mesures comprises dans la commercialisation des innovations ont été regroupées dans le volet 2 du nouveau programme d'appui à l'innovation (PAIv2). En plus de ces mesures, celle visant l'intensification technologique et qui était dans la recherche en partenariat, a également migrée dans le PAIv2. La donnée présentée est donc celle du PAIv2.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées selon les actions prévues de la stratégie.

**RÉPONSE****Investissements en recherche et innovation – prévisions au 30 novembre 2012 en M\$**

	2012-2013
<b>1. Une recherche plus compétitive et reconnue à l'international</b>	
Soutien aux 3 fonds subventionnaires : FRQ-NT, FRQ-SC, FRQ-S	11,2
Soutien au développement de technologies stratégiques	28,2
Appui aux coûts d'exploitation et d'entretien d'infrastructures de recherche	1,5
Soutien aux projets de collaborations internationales	5,0
<b>2. Une population plus créative et entreprenante</b>	
NovaScience	1,0
Octroi de bourses d'excellence	9,0
Soutien aux stages internationaux	1,0
Bourses en milieu de pratique	1,8
<b>3. Un accroissement de notre productivité et de notre compétitivité par l'innovation</b>	
Appui à la commercialisation des innovations*	3,4
Appui à la recherche industrielle	6,7
Appui à la recherche en partenariat	16,7
Appui à l'émergence d'entreprises technologiques	15,1
Soutien aux organismes de liaison et de transfert	7,4
<b>4. De grands projets mobilisateurs</b>	
Avion écologique	12,1
Autobus électrique	8,5
Bioraffinage forestier	Sous la responsabilité du MRNF
Écolo TIC	9,0
Ma première ligne numérique en santé	2,7
Partage automatisé des ressources dans des communautés	1,7
Initiative québécoise en soins de santé	1,0
<b>Coût budgétaire total</b>	<b>143,0</b>
<b>Investissements dans les infrastructures de recherche</b>	<b>159,6</b>
<b>Coût estimé des dépenses fiscales</b>	<b>26,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>329,3</b>

\* Les mesures comprises dans la commercialisation des innovations ont été regroupées dans le volet 2 du nouveau programme d'appui à l'innovation (PAIv2). En plus de ces mesures, celle visant l'intensification technologique et qui était dans la recherche en partenariat, a également migré dans le PAIv2. La donnée présentée est donc celle du PAIv2.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tous documents, notes, rapports, états de situation produits en 2012 ou 2013 ayant servis à la préparation de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation

---

**RÉPONSE**

Les travaux entourant l'élaboration de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation sont actuellement en cours. La publication de la Politique est prévue au printemps 2013.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Pour 2012-2013, détails par programme des crédits de l'élément 6 Soutien à la science, la recherche et à l'innovation du programme 1.

**RÉPONSE**

Programme de subvention	Budget de transfert 2012-2013 (000 \$)
<b>Appui à l'innovation</b>	<b>4 500,0</b>
- Soutien aux entreprises technologiques en démarrage	4 500,0
<b>Soutien à la recherche</b>	<b>107 347,1</b>
- Soutien à des projets de recherche ou à des organismes et regroupements stratégiques de recherche	37 945,9
- Appui au financement d'infrastructures de recherche	28 939,6
- Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation	5 800,0
- Infrastructure du savoir	34 661,6
<b>Soutien à la valorisation et transfert</b>	<b>52 887,9</b>
- Soutien aux organismes liaison et transfert	25 405,4
- Soutien à l'innovation sociale	2 863,6
- Soutien à la maturation technologique	5 036,2
- Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle	19 582,7
<b>NovaScience</b>	<b>4 758,2</b>
<b>Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche *</b>	<b>0</b>
<b>5<sup>e</sup> Projet Mobilisateur *</b>	<b>5 000,0</b>
<b>Total - Budget de transfert</b>	<b>174 493,2</b>

\*Le programme PARIR et le 5<sup>e</sup> Projet Mobilisateur ne sont plus sous la responsabilité du MESRST.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Montants alloués par le MESRST et par les autres participations gouvernementales à chaque Centre de liaison et de transfert (CLT).

**RÉPONSE****Subventions de fonctionnement et de contrepartie allouées par le MESRST**

<b>Centre de liaison et de transfert</b>	<b>Montant \$</b>
Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)	5 682 312
Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB) – note 1	0
Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)	1 198 612
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)	1 154 128
Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA)	1 989 228
<b>TOTAL</b>	<b>10 024 280</b>

**Autres participations (subventions et contrats) du gouvernement du Québec**

<b>Centre de liaison et de transfert</b>	<b>Montant \$</b>
Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)	303 688
Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB)	34 388
Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)	2 678 770
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)	1 439 700
<b>TOTAL</b>	<b>4 456 546</b>

Note 1 : La plus récente convention entre le MESRST et le CQVB s'est terminée le 31 mars 2012 et fait présentement l'objet de démarches en vue de son renouvellement. À titre indicatif, la subvention de l'exercice 2011-2012 se chiffrait à 1 947 666 \$.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Montants alloués par le MESRST à chaque Centre collégial de transfert de technologie (CCTT).

**RÉPONSE**

En 2012-2013, le MESRST a alloué une aide financière de 13 178 000\$ à ses quarante-six centres collégiaux de transfert de technologie.

Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT): Enveloppe globale : 13 178 000 \$	
Institut international de logistique de Montréal – IILM	298 200,00 \$
MECANIUM – Centre d'innovations en mécanique industrielle	298 200,00 \$
Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale – CEDFOB	298 200,00 \$
Centre de géomatique du Québec – CGQ	298 200,00 \$
Centre de production automatisée – CPA	298 200,00 \$
ÉCOBES – Groupe d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population	300 000,00 \$
Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable – CIRADD	150 000,00 \$
Merinov – Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec	298 200,00 \$
TechnoCentre éolien	298 200,00 \$
Biopierre – Centre de développement des bioproduits	298 200,00 \$
OPTECH – Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique	298 200,00 \$
Solutions Novika	298 200,00 \$
Centre technologique des résidus industriels – CTRI	298 200,00 \$
Centre de robotique et de vision industrielles – CRVI	298 200,00 \$
Trans Bio Tech – Centre de recherche et de transfert en biotechnologies	298 200,00 \$
Innovation maritime – Centre de recherche appliquée en technologies maritimes	298 200,00 \$
Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers – SEREX	298 200,00 \$
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie – CERFO	298 200,00 \$
Centre en imagerie numérique et médias interactifs – CIMMI	298 200,00 \$
Groupe CTT – Centre d'excellence des technologies textiles, géosynthétiques et matériaux souples	298 200,00 \$
Centre de développement des composites du Québec – CDCQ	298 200,00 \$
Institut du transport avancé du Québec – ITAQ	298 200,00 \$
Centre des technologies de l'eau – CTE	298 200,00 \$
Institut technologique de maintenance industrielle - ITMI	298 200,00 \$
Centre de productique intégrée du Québec – CPIQ	298 200,00 \$
Centre de transfert technologique en écologie industrielle – CTTEI	298 200,00 \$
Cintech agroalimentaire – Centre d'innovation technologique en agro-alimentaire	298 200,00 \$
Centre de technologie minérale et de plasturgie – CTMP	298 200,00 \$
OLEOTEK – Centre collégial de transfert de technologie en oléochimie industrielle	298 200,00 \$
Centre d'innovation sociale en agriculture – CISA	300 000,00 \$
EQMBO - Entreprises – Centre d'aide technique et technologique en meuble et bois ouvré	298 200,00 \$
Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap – CRISPESH	150 000,00 \$
VESTECHPRO – Centre de recherche et d'innovation en habillement	248 200,00 \$
Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications – C2T3	298 200,00 \$

Centre de métallurgie du Québec – CMQ	298 200,00 \$
Centre spécialisé en pâtes et papiers – CSPP	298 200,00 \$
Institut des communications graphiques – ICGQ	298 200,00 \$
Agrinova – Recherche et innovation en agriculture	298 200,00 \$
Centre d'études des procédés chimiques du Québec – CÉPROCQ	298 200,00 \$
Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants – IRIPI	300 000,00 \$
Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire – ITEGA	298 200,00 \$
Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté – CÉRSÉ	150 000,00 \$
Centre technologique en aérospatiale – CTA	298 200,00 \$
Centre d'innovation en microélectronique du Québec – CIMEQ	298 200,00 \$
Centre de solutions technologiques en orthèses et prothèses – CSTOP	248 200,00 \$
Centre national en électrochimie et en technologies environnementales – CNETE	298 200,00 \$

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Montants alloués par le MESRST au CRIQ, nombre d'entreprises qui se sont prévaluées des services au CRIQ en 2011-2012 ainsi que la valeur des contrats.

---

**RÉPONSE**

En 2011-2012, l'aide financière par le Ministère au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) est de :

- Subvention gouvernementale : 16 736 000 \$
- Contrats signés 2011-2012 : 18 041 816 \$ (ventes)

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Pour chacun des grands fonds subventionnaires, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, le Fonds de recherche en santé, préciser les montants totaux alloués au soutien aux étudiants chercheurs, que ce soit directement, par l'intermédiaire de bourses ou indirectement, soit par les équipes de recherche ou les centres de recherche subventionnés.

**RÉPONSE****FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES**

**Montants alloués aux étudiants par l'intermédiaire des programmes de bourses (soutien direct), lors de l'exercice 2012-2013 : 13 286 310 \$**

Données en date du 11 janvier 2013. Le montant alloué en bourses évolue généralement jusqu'à la fin de l'année financière, notamment en raison de désistements de la part des boursiers.

**Montants alloués aux étudiants par l'intermédiaire des différents programmes de subventions (soutien indirect), lors de l'exercice 2011-2012 : 14 991 557 \$**

Les données concernant l'appui financier aux étudiants par l'intermédiaire des programmes de subventions proviennent des rapports financiers qui parviennent des institutions universitaires au terme de la subvention totale accordée annuellement à l'institution. Les rapports financiers seront déposés en juillet 2013.

**FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC-SANTÉ (données en date du 31 décembre 2012)**

**Montants alloués aux étudiants par l'intermédiaire des programmes de bourses (soutien direct), lors de l'exercice 2012-2013**

Fonds de recherche du Québec – Santé - Bourses de formation :	14 613 919\$
Fonds de recherche du Québec – Santé - Bourses de carrière :	21 831 183\$

**Soutien indirect par l'intermédiaire des groupes et centres de recherche financés par le Fonds de recherche du Québec - Santé**

Les données concernant l'appui financier aux étudiants par l'intermédiaire des programmes de subventions proviennent des rapports financiers qui parviennent des institutions universitaires au terme de la subvention totale accordée annuellement à l'institution. Les rapports financiers seront déposés en juillet 2013.

Pour l'année 2012-2013, étant donné que les crédits alloués au Fonds et que les programmes sont sensiblement les mêmes, on estime que l'aide indirecte sera d'environ 3 845 000 \$ à travers nos regroupements de recherche (centre, groupe et réseau).

**FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE**

**Montants alloués aux étudiants par l'intermédiaire des programmes de bourses (soutien direct), lors de l'exercice 2012-2013 : 17 531 166 \$**

Données en date du 11 janvier 2013. Le montant alloué en bourses évolue généralement

jusqu'à la fin de l'année financière, notamment en raison de désistements de la part des boursiers.

**Montants alloués aux étudiants par l'intermédiaire des différents programmes de subventions (soutien indirect), lors de l'exercice 2011-2012 : 10 656 058 \$**

Les données concernant l'appui financier aux étudiants par l'intermédiaire des programmes de subventions proviennent des rapports financiers qui parviennent des institutions universitaires au terme de la subvention totale accordée annuellement à l'institution. Les rapports financiers seront déposés en juillet 2013.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Nombre de demandes et nombre de certificats émis de congé fiscal pour chercheur étranger et des chercheurs qui bénéficient du congé fiscal pour expert étranger en 2011-2012. Montant total déboursé.

**RÉPONSE****Congé fiscal pour chercheurs étrangers**

<b>Année</b>	<b>Nombre total de demandes</b>	<b>Nombre de certificats émis</b>
2012*	117	88

**Congé fiscal pour experts étrangers**

<b>Année</b>	<b>Nombre total de demandes</b>	<b>Nombre de certificats émis</b>
2012*	54	36

\* L'année financière civile 2012, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

Le montant total déboursé n'est pas comptabilisé par le MESRST. Le MESRST n'émet que le certificat et Revenu Québec décide de l'accorder ou non au demandeur.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le crédit d'impôt remboursable pour un projet de recherche précompétitive en partenariat privé :

- a. nombre de projets profitant du crédit d'impôt en 2011-2012;
- b. nombre de nouvelles demandes reçues en 2011-2012;
- c. nombre de nouvelles demandes acceptées en 2011-2012;

---

**RÉPONSE**

<b>Nombre de projets profitant du crédit d'impôt en 2011-2012</b>	<b>Nombre de nouvelles demandes reçues en 2011-2012</b>	<b>Nombre de demandes acceptées en 2011-2012</b>
49	23	9

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le visa pour les consortiums de recherche précompétitive :

- a. nombre d'entreprises profitant du crédit d'impôt en 2011-2012;
- b. nombre de nouvelles demandes reçues en 2011-2012;
- c. nombre de nouvelles demandes acceptées en 2011-2012.

---

**RÉPONSE**

Le visa est accordé aux consortiums de recherche constitués en organisme à but non lucratif et non aux entreprises. Le MESRST ne tient pas de statistiques sur les entreprises qui profitent du crédit d'impôt. Les entreprises qui paient leur cotisation ont droit à un crédit d'impôt accordé par Revenu Québec.

<b>Nombre de consortiums admissibles 2011-2012</b>	<b>Nombre de nouvelles demandes reçues en 2011- 2012</b>	<b>Nombre de nouvelles demandes acceptées en 2011-2012</b>
8	0	0

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le crédit d'impôt pour le design industriel :

- a. Nombre de projets profitant du crédit d'impôt en 2011-2012;
  - b. Nombre de nouvelles demandes reçues en 2011-2012;
  - c. Nombre de nouvelles demandes acceptées en 2011-2012.
- 

**RÉPONSE**

La réponse à cette question sera répondue par le ministère des Finances et de l'Économie –  
Mission Économie.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le crédit d'impôt pour le design de mode :

- a. Nombre de projets profitant du crédit d'impôt en 2011-2012;
  - b. Nombre de nouvelles demandes reçues en 2011-2012;
  - c. Nombre de nouvelles demandes acceptées en 2011-2012.
- 

**RÉPONSE**

La réponse à cette question sera répondue par le ministère des Finances et de l'Économie – Mission Économie.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des projets appuyés et des montants alloués par Génome Québec.

---

**RÉPONSE**

Génome Québec est un organisme qui ne relève pas du ministre.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste de toutes les activités de recherche ou programmes menés par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, état de la situation sur ces activités, dont notamment : les sommes engagées, le personnel affecté à ces projets ou les programmes et rapports d'évaluation.

---

**RÉPONSE**

Ces organismes ne relèvent pas du ministre.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Liste des publications scientifiques auxquelles le gouvernement offre un soutien financier direct.  
Montant accordé. Tirage.

**RÉPONSE**

	<b>Montant accordé 2012-2013</b>	<b>Tirage 2012-2013</b>
<b>PUBLICATIONS BLD</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• magazine Les Débrouillards (6-10 ans)</li> <li>• magazine Les Explorateurs (9-14 ans)</li> </ul>	<b>130 819 \$</b>	16 numéros / an; 22 000 exemplaires / numéro.  11 numéros / an; 26 000 exemplaires / numéro.
<b>Vélo Québec Éditions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• magazine Québec Science</li> </ul>	<b>132 739 \$</b>	8 numéros / an; 27 000 exemplaires / numéro.
<b>Agence Science-Pressé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hebdo science et technologie</li> </ul>	137 336 \$ fonctionnement	50 envois / année; Abonnements : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 310 médias;</li> <li>- 170 lecteurs et partenaires.</li> </ul>

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Depuis le 1er avril 2011, les montants versés par la Fondation canadienne pour l'innovation, liste des projets soumis au gouvernement du Québec, liste des projets acceptés par le gouvernement du Québec et soumis à la FCI, liste des projets financés par la FCI et montants accordés :

- Fonds d'innovation;
- Fonds des hôpitaux de recherche;
- Fonds de relève;
- Fonds d'exploitation des infrastructures;
- Fonds d'infrastructures pour les chaires de recherche du Canada;
- Bourses de carrière;
- Programme des chaires de recherche du Canada.

---

**RÉPONSE**

L'article 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ne permet pas la communication de la liste des projets sous analyse ou refusés, puisque la divulgation de ces projets risquerait vraisemblablement de causer une perte aux requérants ou de procurer un avantage appréciable à d'autres personnes.

Les résultats des concours sont disponibles dans le site Internet de la FCI.

En 2005, le Fonds d'innovation a été scindé en deux : le Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles. Par ailleurs, le Fonds de relève et le Fonds d'infrastructure des Chaires de recherche du Canada ont été remplacés par le Fonds des leaders. Le fonds des leaders + est un nouveau volet du Fonds des leaders. Il permet de financer des projets dont le coût total est de 1 à 2 M\$.

- Fonds des leaders : Les résultats sont présentés en annexe 1.
- Fonds des leaders + : Les résultats sont présentés en annexe 2.
- Fonds des leaders – volet infrastructures des Chaires de recherche du Canada : Il s'agit de demandes d'infrastructure qui sont liées à des Chaires de recherche du Canada et qui sont financées dans le cadre des concours du Fonds des leaders (ou anciennement le Fonds d'infrastructure des Chaires de recherche du Canada). Les résultats sont présentés en annexe 3.
- Chaires de recherche du Canada : La liste des titulaires de Chaires de recherche du Canada est présentée en annexe 4. Aucune contrepartie n'est demandée aux provinces.
- Fonds de l'avant-garde et des initiatives nouvelles : Les résultats sont présentés en annexe 5.
- Fonds collège-industrie pour l'innovation : Les résultats de ce nouveau Fonds dédiés aux collèges sont présentés en annexe 6.
- Fonds d'exploitation des infrastructures : Pour l'année financière 2012-2013, les établissements québécois recevront plus de 21 M\$ de la FCI basé sur la valeur des projets acceptés par la FCI pour les programmes admissibles à ce Fonds. Aucune contrepartie n'est demandée aux provinces.
- Fonds des hôpitaux de recherche et Bourses de carrières : Il n'y a pas eu de concours pour ces programmes pour l'année 2012-2013. Aucun projet n'a été accepté au Québec pour cette année.
- Soutien aux initiatives scientifiques majeures : Les résultats de ce nouveau programme sont présentés en annexe 7. Aucune contrepartie n'est demandée aux provinces.
- Les totaux par année pour chacun des programmes sont résumés en annexe 8.

Soutien aux initiatives scientifiques majeures

Année financière	Établissement principal	Titre	Concours	Date de décision	Contribution du Québec	Contribution de la FCI	Coût total
2011-2012	University of Western Ontario (sous l'égide de Calcul Canada qui inclut Calcul Québec)	Compute / Calcul Canada	Septembre 2011	26 mars 2012	S/O	56 142 357 \$	140 355 894 \$
<b>Total</b>						<b>56 142 357 \$</b>	<b>140 355 894 \$</b>
			<b>Le projet</b>				

<sup>1</sup>La portion québécoise du financement de la FCI est estimée à 14 M\$.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Montant versé par le gouvernement du Québec à chacun des organismes suivants (Génome Québec, Nano Québec, Institut national d'optique) en 2012-2013 et date de versement de ces sommes.

---

**RÉPONSE**

**Génome Québec** : 3 M\$ versés en 2012-2013;  
Le versement a été fait le 15 novembre 2012.

**NanoQuébec** : 4 764 000 \$ versés en 2012-2013;  
Le versement a été autorisé le 15 décembre 2012.

**Institut National d'Optique (INO)** : 7 242 000 \$ versés en 2012-2013;  
Le versement a été fait le 14 juin 2012.

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA  
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Concernant le Programme de soutien à la recherche, volet Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation : liste des projets subventionnés. Indiquer le domaine de recherche et les pays participants. Indiquer également la date de réception de la demande d'aide financière au ministère, ainsi que la date d'autorisation de l'aide financière.

**RÉPONSE**

En 2012-2013, 51 projets (missions, maillage, montage) ont été subventionnés dans le cadre du Programme.

Nom de l'établissement	Domaine	Pays	Date de réception de l'aide financière	Date aide financière autorisée
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIÈRES	Matériaux	France	16-oct-2012	06-déc-2102
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	Techniques, mesures, systèmes	France	16-oct-2012	07-déc-2012
FPINNOVATIONS	Techniques, mesures, systèmes	France	16-oct-2012	07-janv-2013
BOMBARDIER INC., BOMBARDIER GROUPE AÉRONAUTIQUE	Matériaux	France	25-oct-2012	En attente de la lettre d'entente signée par le client
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	Santé mère, enfant adolescent	France	25-oct-2012	27-nov-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	Techniques, mesures, systèmes	France	16-oct-2012	06-déc-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	Matériaux	France	15-oct-2012	En attente de la lettre d'entente signée par le client
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	Techniques, mesures, systèmes	France	12-oct-2012	17-déc-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	Matériaux	France	16-oct-2012	07-déc-2012
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIÈRES	Techno. information et comm.	France	12-oct-2012	06-déc-2012
MARQUEZ TRANSTECH LTÉE	Matériaux	Japon	01-oct-2012	05-nov-2012

Nom de l'établissement	Domaine	Pays	Date de réception de l'aide financière	Date aide financière autorisée
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	Santé des populations	Brésil	09-oct-2012	05-déc-2012
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Ressources naturelles	Belgique	09-oct-2012	03-déc-2012
CENTRE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE - CENTRE J-E. SIMARD	Environnement	France	09-oct-2012	19-nov-2012
UNIVERSITÉ MCGILL	Techno. information et comm.	France	09-oct-2012	16-nov-2012
UNIVERSITÉ MCGILL	Matériaux	Brésil, Mexique	09-oct-2012	16-nov-2012
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	Matériaux	Japon	01-oct-2012	06-nov-2012
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Matériaux	Japon	01-oct-2012	07-nov-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	Matériaux	Japon	01-oct-2012	07-nov-2012
UNIVERSITÉ MCGILL	Matériaux	Japon	26-sept-2012	06-nov-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	Gestion des organisations	Israël	04-sept-2012	20-sept-2012
UNIVERSITÉ MCGILL	Matériaux	Israël	23-août-2012	19-sept-2012
UNIVERSITÉ MCGILL	Cancer	Israël	23-août-2012	19-sept-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	Neurosci.santé mentale toxico.	Israël	22-août-2012	01-oct-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	Techniques, mesures, systèmes	Israël	21-août-2012	12-sept-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	Matériaux	Israël	21-août-2012	26-sept-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	Milieu vie am. app. esp humain	France	20-août-2012	En attente de la lettre d'entente signée par le client
UNIVERSITÉ LAVAL	Techniques, mesures, systèmes	Israël	07-août-2012	27-sept-2012
THALES CANADA, AÉRONAUTIQUE	Techniques, mesures, systèmes	Israël	13-août-2012	03-oct-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	Techno. information et comm.	Allemagne	27-juin-2012	13-août-2012
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	Services de santé	France	06-juin-2012	12-juil-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	Arts, littérature et société	France	24-mai-2012	12-juil-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	Techno. information et comm.	France	23-mai-2012	24-juil-2012
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES BIOPRODUITS	Environnement	France	19-avr-2012	30-mai-2012

Nom de l'établissement	Domaine	Pays	Date de réception de l'aide financière	Date aide financière autorisée
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE...	Techno. information et comm.	Chine (République populaire)	29-mars-2012	08-juin-2012
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	Techno. information et comm.	Chine (République populaire)	29-mars-2012	05-juin-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	Énergie	États-Unis	13-avr-2012	29-mai-2012
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	Techno. information et comm.	Brésil	04-avr-2012	28-mai-2012
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	Techno. information et comm.	Brésil	04-avr-2012	29-mai-2012
INRS-INSTITUT ARMAND-FRAPPIER	Cancer	Brésil	04-avr-2012	29-mai-2012
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE...	Techno. information et comm.	Brésil	04-avr-2012	08-juin-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	Énergie	Brésil	30-mars-2012	04-juin-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	Techno. information et comm.	Brésil	04-avr-2012	04-juin-2012
UNIVERSITÉ CONCORDIA	Énergie	Brésil	04-avr-2012	04-juin-2012
UNIVERSITÉ MCGILL	Cancer	Brésil	03-avr-2012	25-mai-2012
UNIVERSITÉ MCGILL	Techno. information et comm.	Brésil	03-avr-2012	25-mai-2012
UNIVERSITÉ MCGILL	Énergie	Brésil	03-avr-2012	25-mai-2012
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	Énergie	Brésil	03-avr-2012	24-mai-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	Nutrition et métabolisme	Brésil	03-avr-2012	07-juin-2012
UNIVERSITÉ LAVAL	Nutrition et métabolisme	Brésil	02-avr-2012	07-juin-2012
HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC.	Environnement	Chine (République populaire)	29-mars-2012	07-mai-2012